



HAL
open science

Café, Terre et Societes aux sources du Nil

Alain Francois

► **To cite this version:**

Alain Francois. Café, Terre et Societes aux sources du Nil . Géographie. These pour le Doctorat de geographic, 1998. Français. NNT: . tel-01239071

HAL Id: tel-01239071

<https://shs.hal.science/tel-01239071>

Submitted on 7 Jan 2016

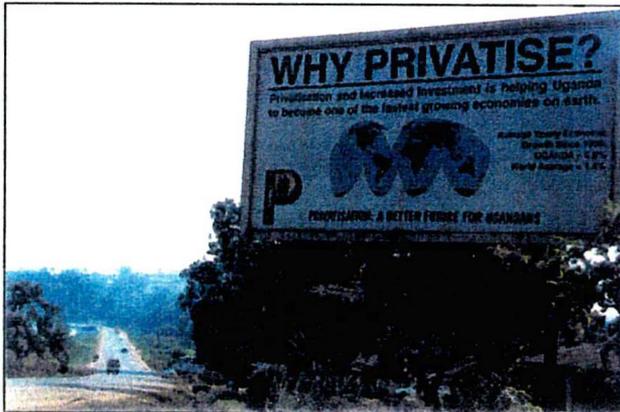
HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Alain FRANÇOIS

Café, Terre et Sociétés aux sources du Nil

Sécurité foncière et investissements agricoles
chez les planteurs de café du sud-est ougandais



Thèse pour le Doctorat de géographie

Université de Paris X - Nanterre
Sous la direction de Monsieur Jean-Pierre RAISON

1998

I. F. R. A.
P.O. Box 58480
Nairobi Kenya



A mes parents d'abord.
Pour leur confiance et leur patience

A Florence ensuite.
Pour son écoute, ses conseils et tout le reste



Exemplaire fourni sans les annexes et sans dossier de presse.
Ceux-ci sont disponibles à la bibliothèque de l'Institut Français de Recherche en
Afrique (IFRA), Maendeleo House, P.O.Box 58480 Nairobi (Kenya)

REMERCIEMENTS

Ce travail représente bien plus à mes yeux que le fruit d'une recherche commencée l'année de mon inscription en thèse en automne 1993. Il a occupé jusqu'à présent mes plus belles années passées à rencontrer d'autres hommes, d'autres savoirs, d'autres richesses. En somme, à cotoyer une autre humanité à redécouvrir que l'on dit toujours avec condescendance « sous-développée » pour ne pas encore avoir su ou voulu accepter ses différences de piments et de pigments.

De cette rencontre je suis redevable à Monsieur Jean-Pierre RAISON qui m'a initié à sa profession et fait partager ses expériences et ses émotions africaines depuis mon premier terrain passé chez les Malinké de Haute Guinée. Merci également à Monsieur Etienne LE ROY pour mon stage initiatique en anthropologie juridique commencé à l'IEDES en 1993. Ce fut pour moi la découverte d'une nouvelle science des plus motivantes pour prendre toute la mesure de cette mystérieuse et passionnante « Aventure du Droit » en Afrique. De ce double baptême aux sciences géographique et juridique je ressors désormais, me semble-t-il, un peu mieux armé pour éviter les pièges des contingences disciplinaires et intellectuelles des sciences humaines.

Je tiens aussi à remercier Madame Colette Le COUR GRANDMAISON et Monsieur Bernard CHARLERY de La MASSELIERE, Directeurs successifs de l'IFRA, pour le soutien financier de l'institut lors de mes deux premières missions de terrain en Ouganda en 1994 et 1995, ainsi que toute l'équipe de l'IFRA pour son accueil, son aide scientifique et logistique lors de mes passages à Nairobi. Une place particulière est également réservée ici à Bernard CALAS, « l'ougandais blanc », à qui je dois en grande partie la chance d'avoir goûté aux plaisirs de la recherche dans ce pays complexe et attachant qu'est l'Ouganda. Ce fut pour moi le début d'une amitié sincère et terriblement stimulante, tant à Paris qu'à Namungalwe, où il me rejoignit deux semaines en 1995 et me proposa son regard aiguisé et passionné, de même que son insatiable curiosité sur la société ougandaise.

Toute mon amitié et ma reconnaissance également aux hommes de terrain avec qui j'ai passé le plus clair de mon temps - interprètes, chefs de villages, planteurs, enquêteurs, amis et simples interlocuteurs - sans qui cette aventure aurait tourné court. Je pense surtout à Stephen Kyampasa, le RC II Chairman Agrey, Hamisi et Gerald à Namagera pour la qualité et le sérieux de leur travail à mes côtés, à Amos et le RC II Chairman de Namungalwe pour leur dévouement et leurs confidences notamment sur les années Idi Amin et le marché de la contrebande du café. Merci aussi à David et Robert-Joseph Mukasa pour m'avoir épaulé à Kiyoola et surtout à Bonnie Muwanga Salongo pour les soirées passées à Banda-Sunga à m'expliquer pendant des heures (d'ailleurs, toutes mes bougies n'y ont pas suffi) avec bonne humeur et intérêt « la réalité *mailo* ». Et bien au-delà, pour m'avoir fait part de son savoir irremplaçable et de ses réflexions pertinentes amenées avec humour sur la culture *kiganda*, le curieux sens de la politique dans les campagnes etc... Enfin, merci Margarete pour toute la logistique, et pardon pour la surcharge de travail occasionnée par la présence quotidienne du *musungu* à la maison.

Parce que la recherche sur le terrain consiste également au règlement de petits tracas administratifs, financiers et matériels, ma gratitude s'adresse à Madame Victoria MWAKA de l'Université de Makerere et à son stylo bic bleu employé autant de fois que nécessaires pour l'obtention de mon permis de recherche. Enfin merci aux expatriés de Kampala qui ont bien voulu m'accorder un peu de leur temps lors de mon dernier passage en juin et juillet 1998. Je m'adresse ici en particulier à Monsieur René ROUDAUT (Ambassadeur de France en Ouganda), à son bras droit Madame PELTIER ainsi qu'à Gilles LABORDE (directeur de l'Alliance Française) pour leur accueil, leur écoute et leur constante disponibilité.

PREAMBULE

La question foncière est placée, depuis les années 1980, en Ouganda comme dans l'ensemble des Etats du continent africain, au centre des problématiques du développement. Cet intérêt tardif pour les sciences juridiques traduit à l'évidence quelques difficultés, longtemps éprouvées, à concevoir les systèmes de droits fonciers comme une variable déterminante sur l'organisation et l'évolution des systèmes de productions agricoles. Tout au plus pensait-on qu'il s'agissait d'une question subsidiaire ou secondaire, peut-être mal formulée mais sans doute aussi quelque peu abstraite pour susciter l'intérêt des non-spécialistes en sciences juridiques.

L'obstacle était d'autant plus difficile à franchir que la période 1960-1970 était, rappelons-le, celle de la révolution verte et du triomphe du pragmatisme scientifique et technologique. On pensait alors que les anciennes métropoles coloniales allaient pouvoir racheter leurs erreurs d'antan en faisant preuve d'une bonne conscience humanitaire pour sauver les jeunes Etats indépendants de tous leurs maux grâce aux miracles des « sciences exactes ». Les problèmes du développement se résumaient alors à un problème alimentaire, et nul n'était besoin d'aller chercher la solution aux problèmes du Tiers-Monde ailleurs que dans le génie agronomique.

Il fallut attendre l'échec de bon nombre de ces politiques de développement au cours de ces trente dernières années pour réviser ces certitudes et prendre finalement conscience de l'ampleur et de la complexité plus structurelle que conjoncturelle des difficultés africaines. Les monographies de terroirs menées notamment par les géographes, dans la lignée de Paul Pelissier et de Gilles Sautter, y ont largement contribué en s'attachant à démontrer l'impact des faits historiques, géographiques, sociologiques, politiques et juridiques sur les choix et les logiques économiques des producteurs africains. Progressivement, les sciences humaines devenaient dignes d'intérêt, et faute de présenter les certitudes et l'assurance des sciences exactes, elles passaient au rang supérieur de « sciences crédibles ».

Ces avancées expliquent et justifient aujourd'hui le regain d'intérêt pour les sciences humaines, ces nouvelles « sciences du développement » que les bailleurs de fonds internationaux et les responsables politiques commencent à explorer et à exploiter en complément des sciences non humaines, que certains qualifient désormais, et non par simple boutade, de « sciences inhumaines ».

Les années 1990 ont été particulièrement riches pour la formulation et la promotion de nouvelles approches du développement sur le continent africain. Parmi celles-ci figurent aujourd'hui en bonne place les recherches fondamentales en anthropologie juridique dont les résultats ont fait l'objet de récentes publications en langue française¹. D'abord constitués de spécialistes du droit, ces premiers groupes de recherche ont rapidement été rejoints par nombre d'historiens, sociologues, économistes et géographes convaincus de la nécessité d'explorer de nouvelles pistes pour appréhender et mettre en lumière la complexité des mécanismes qui président à l'organisation et au développement des sociétés africaines. La valeur et la qualité des travaux et des raisonnements qui émergent de ces diverses collaborations reposent aujourd'hui sur l'interdisciplinarité, la complémentarité et la confrontation fructueuse des recherches entreprises.

Nul doute que l'intérêt et la portée nouvelle accordés à la question foncière dépendent étroitement de l'importance et de l'urgence avec lesquelles les bailleurs de fonds internationaux doivent aujourd'hui proposer aux gouvernements africains de nouvelles stratégies de développement pour répondre aux problèmes posés par une démographie galopante. En effet, l'augmentation de la pression foncière est devenue une contrainte majeure et incontournable pour l'élaboration des politiques de relance économique de nombre d'Etats d'Afrique subsaharienne. J.P. Raison écrivait dans un article

¹Pour les plus récentes, voir E. Le Roy, A. Karsenty, A. Bertrand, *La sécurisation foncière en Afrique. Pour un gestion viable des ressources renouvelables*, Paris, Karthala, 1995, 388 p. Ainsi que D. DARBON & J. du BOIS de GAUDUSSON (sous la dir. de), *La création du droit en Afrique*, Karthala, 1997, 496 p. Pour un aperçu plus fouillé, se reporter à la bibliographie.

récent que « c'est aujourd'hui seulement, avec le « remplissage » des terroirs, que la question foncière devient cruciale »².

Toutefois, si nombre des réformes foncières et institutionnelles en cours sur le continent témoignent de la prise en compte de la contrainte démographique, il serait naïf de ne pas voir également les fondements idéologiques qui les sous-tendent. L'enjeu des réformes en cours est devenu éminemment politique. L'éclatement du bloc soviétique en 1989 a mis fin aux modèles de développement dirigistes et centralisateurs, et consacre aujourd'hui l'ère de la mondialisation et du « libéralisme subventionné » en terre africaine. La transition de nombre d'Etats du continent noir à l'économie de marché, depuis le début des années 1990, repose bien souvent sur des choix politiques effectués davantage sous la contrainte financière que sur une réelle adhésion à l'idéologie libérale prônée par les institutions de Bretton Woods.

²Jean-Pierre Raison, « Les campagnes africaines : un monde en mutation dans un contexte d'incertitude croissante », in *Agricultures et campagnes dans le monde*, SEDES, 1996, pp. 247-268.

INTRODUCTION

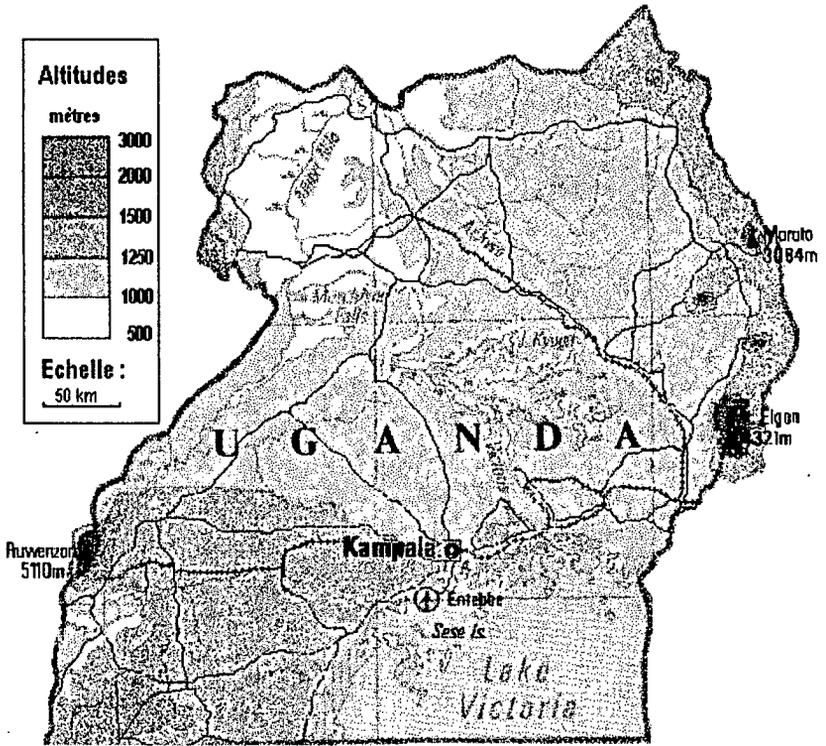
A l'image du Togo, de la Côte d'Ivoire, du Nigeria et du Ghana, l'Ouganda compte aujourd'hui parmi les Etats d'Afrique noire à avoir fait le pari d'une politique de relance économique basée sur une transition au libéralisme. Celle-ci s'inscrit dans le cadre d'un plan d'ajustement structurel mené depuis la fin des années 1980 sous l'égide de la Banque mondiale et du Fonds Monétaire International¹.

La transition de l'Ouganda à l'économie de marché intervenait alors dans un contexte économique profondément perturbé. Suite aux années de dictature et de guerre civile (1971-1986), le secteur des productions commerciales avait considérablement chuté ; le volume des productions de coton au début des années 1980 ne représentait plus que 14% de celui du début des années 1970, et les productions de thé, de tabac et de sucre avaient enregistré une baisse aussi importante au cours de cette même période. Seuls les planteurs de café surent maintenir le volume de leurs productions à un niveau convenable grâce au développement des filières de la contrebande (*magendo*). Ainsi, on observait une simplification sans précédent du parc agricole ougandais et une dépendance accrue des recettes de l'Etat à la seule rente caféière. Cette dernière procurait encore 68% des devises à l'exportation du pays en 1994, contre 87% en 1984².

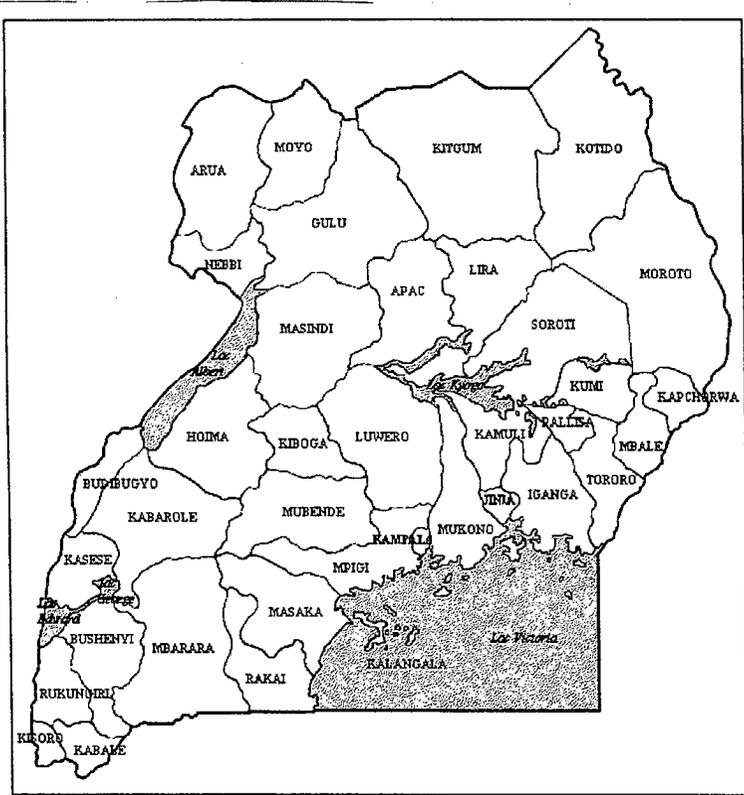
¹ Un premier plan d'ajustement structurel avait été engagé au début des années 1980, sous la Présidence de M. Obote. Voir à ce sujet H.B. HANSEN & M. TWADDLE, *From Chaos to Order, The Politics of Constitution-Making in Uganda*, Fountain Publishers, Kampala, 1994, pp.1-18.

²Ministry of Finance and Economic Development, *Background to the Budget, 1994-1995*, Kampala, Uganda, june 1994. Voir graphique page 10.

Carte physique de l'Ouganda

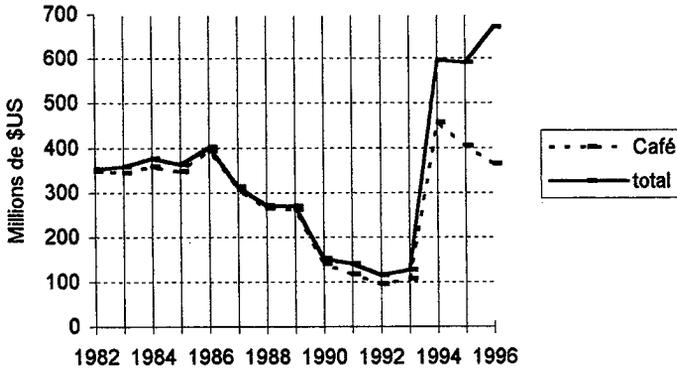


Carte politique : découpage administratif par district (1995)



D'importants efforts ont depuis été consentis par le gouvernement ougandais et les bailleurs de fonds internationaux pour relancer les secteurs agricoles les plus touchés. Ces efforts ont conduit, dès le début des années 1990, à la privatisation des filières de commercialisation des cultures d'exportation sur lesquelles l'Etat exerçait auparavant un monopole par le biais de centrales d'achat (les *marketing boards*).

Evolution de la rente caféière (1982-1996)
Valeurs des exportations de café / exportations agricoles totales³



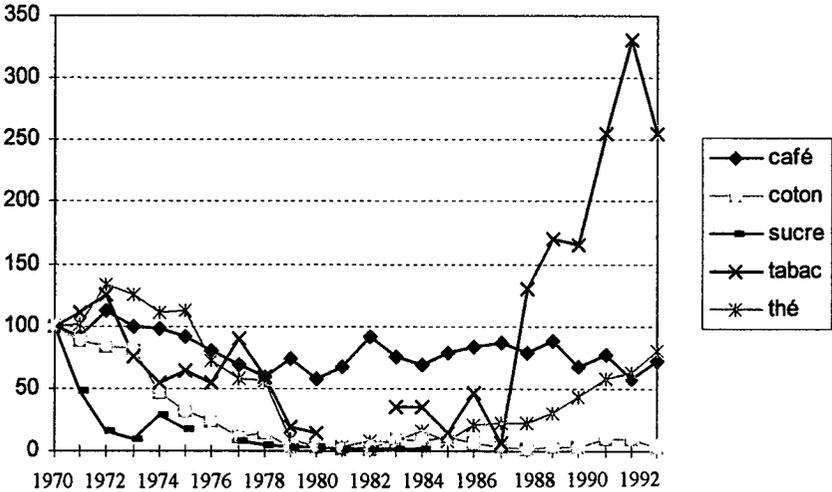
Pour sa part, la Banque mondiale a investi plus de trente millions de dollars en 1995 pour que les productions de coton soient multipliées par dix d'ici à l'an 2000⁴. Près de quatre millions de nouveaux plants de coton (de type BPA et SATU) ont ainsi été distribués dans les campagnes du Buganda, du West Nile, du Bunyoro, et en particulier dans le district de Masindi où un projet de relance du secteur cotonnier a été mis en place : *The Small Holder Cotton Rehabilitation Programme*. Par ailleurs, la privatisation de la filière tabac entreprise dès le début des années 1980 devait ouvrir de nouveaux débouchés commerciaux et engendrer un accroissement du nombre de petits producteurs, pour passer de 22.000 en 1992 à un peu plus de 40.000 en 1996-97. Cette perspective avait incité la *British American Tobacco* (BAT),

³MINISTRY of FINANCE and ECONOMIC PLANNING, *Background to the Budget, 1994-1995 (Economic Performance 1993-1994 and Prospects for 1994-1995)*, Kampala, Uganda, juin 1994.

⁴Voir *The New Vision* du 5 août 1995.

devenue premier producteur privé de cigarettes ougandaises, à investir 16 millions de dollars en 1994 dans une nouvelle usine de séchage à Jinja⁵.

Evolution comparées des productions de cultures commerciales (1970-1993) en Ouganda, indice 100 en 1970⁶



Mais cette première vague de privatisations des secteurs clés de l'économie ne constituait que le début d'une politique de relance aux ambitions beaucoup plus larges. L'ouverture aux règles du libre échange prévoyait en effet l'application de nombreuses réformes institutionnelles parmi lesquelles figure désormais une loi de privatisation foncière votée le 2 juillet 1998 par le parlement ougandais : *The Land Act of 1998*. Cette loi compte vraisemblablement parmi les plus importantes mesures entreprises,

⁵Voir *The New Vision* du 21 mars et du 2 juillet 1994. Ancien actionnaire majoritaire de la BAT, l'Etat ougandais ne détient plus que 30% des actions de la compagnie depuis le 27 novembre 1983, contre 70% à des actionnaires privés.

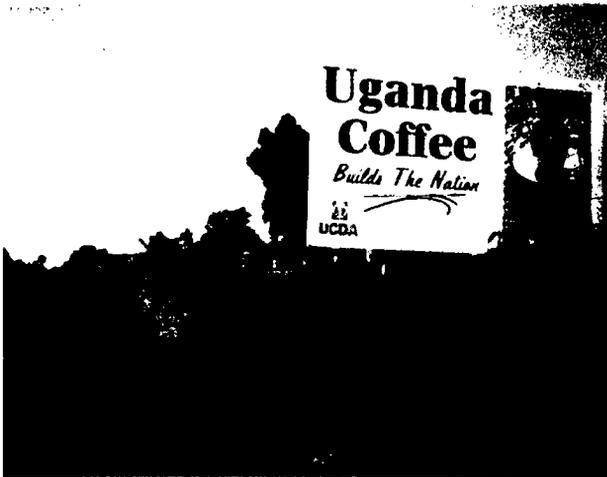
⁶Ministry of Finance and Economic Development, *Background to the Budget, 1994-1995*, Kampala, Uganda, juin 1994.

tant par les enjeux qui lui sont attachés, que par les problèmes qu'elle soulève.

ENJEUX FONCIERS EN OUGANDA

La loi de privatisation des terres en Ouganda s'inscrit dans le prolongement des grandes orientations économiques prônées aujourd'hui sur le continent par les institutions de Bretton Woods qui font de la création d'un marché foncier et de la libéralisation des économies africaines en général, une des conditions suspensives au développement des pays du Tiers-Monde et à la mise en oeuvre de leur concours financier.

Ainsi, les prédicats du libéralisme l'emportant, il est dorénavant établi que le développement de l'Ouganda doit passer par le renforcement de la sécurité des droits des planteurs, et que cette sécurité dépend de la détention d'un titre de propriété reconnu et protégé par l'Etat. Ceci afin d'encourager dans les campagnes l'initiative privée et relancer l'investissement dans le secteur des cultures de rapport. Les planteurs doivent en effet investir aujourd'hui dans l'achat de nouveaux clones de robusta réputés pour leur résistance aux attaques phytosanitaires et leurs hauts rendements pour remplacer leurs vieilles plantations arrivées à un stade avancé de sénilité

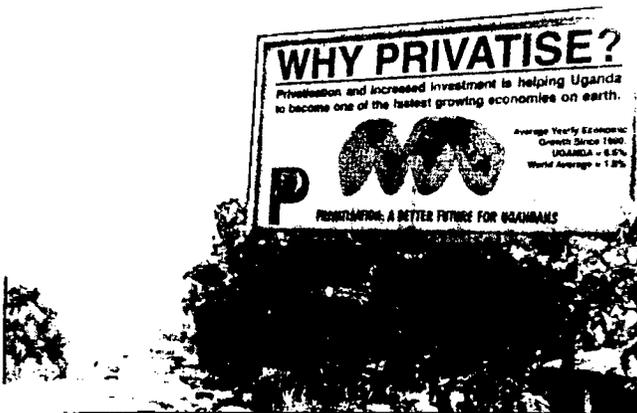


physiologique (plus de 30 ans). Enfin, aux initiatives destinées à la relance des productions commerciales traditionnelles, s'ajoute également la nécessité de promouvoir de nouvelles cultures à forte valeur ajoutée. D'ailleurs, depuis le

début des années 1990, la presse ougandaise se fait régulièrement l'écho, auprès des producteurs, des campagnes officielles menées en faveur d'un développement de l'horticulture, de la riziculture, des oléagineux (tournesol et soja), des épices et des fruits (fruits de la passion, ananas, agrumes...).

A terme, il s'agit d'une part de promouvoir un accroissement du volume des productions commerciales pour accroître les recettes de l'Etat à l'exportation et, d'autre part de préparer les planteurs ougandais aux nouvelles contraintes imposées par l'ouverture sur les marchés extérieurs et la mondialisation des échanges. En effet, le vieillissement actuel du parc caféier ougandais fait craindre une chute à court et moyen termes de la compétitivité des productions nationales face à la concurrence accrue exercée sur les marchés internationaux, surtout depuis l'arrivée du géant indonésien sur le marché du robusta au début des années 1990⁷, et bien davantage depuis la chute de la roupie à Jakarta fin 1997. Il s'agit là d'investissements lourds engagés sur le long terme qui

requièrent
d'importantes
garanties préalables
- dont le
renforcement de la
sécurité foncière -
pour accéder aux
crédits bancaires et
protéger dans le
temps la rentabilité
des investissements
en travail et en
capitaux.



⁷Les productions de café asiatiques ont pour la première fois devancé celles du continent africain en 1993-1994. Les parts de marché de ce dernier ne représentent en effet plus que 16,6% du marché mondial contre 17,5% aux producteurs asiatiques. Voir *Libération* du 21 nov. 1994.

L'enjeu de la politique de privatisation récemment adoptée par Kampala est également de relever le défi d'une modernisation réelle et durable des systèmes de production face à l'augmentation rapide de la pression démographique. Parce qu'il ne peut y avoir relance des productions commerciales sans satisfaction préalable des besoins alimentaires, la privatisation foncière en cours doit porter sur la gestion et la répartition équitable des ressources naturelles renouvelables face à la contrainte démographique autant que sur la relance des investissements dans les campagnes.

La contrainte démographique

Les données fournies par le dernier recensement de population de 1991 mettent en évidence la contrainte démographique en Ouganda (voir annexes 17 et 18). L'Ouganda fait partie des Etats de la région des Grands lacs qui connaissent de fortes densités de population. Avec 20,4 millions d'habitants recensés en 1997, le pays affiche une charge démographique moyenne de 120 habitants au km²⁸. Il s'inscrit ainsi au troisième rang des Etats les plus densément peuplés de la région des Grands Lacs, derrière le Rwanda (306 hab/km²) et le Burundi (221,7 hab/km²). En outre, l'Ouganda connaît une croissance démographique relativement forte - 2,5% par an - établie sur la dernière période intercensitaire 1981-1991. La congestion des campagnes et la saturation progressive des terroirs villageois pèsent aujourd'hui véritablement sur le développement du monde rural ougandais et conduisent inexorablement à la réduction des espaces cultivés par habitant.

L'Ouganda se présente comme un Etat fortement contrasté avec un sud dont le poids démographique ne cesse de croître et un nord faiblement peuplé. L'ampleur et la nature de ces différentes tendances peuvent être appréciées grâce à un aperçu des comportements démographiques en cours à l'échelle nationale.

⁸Densité établie en rapport à la surface des terres émergées (196.663 km²). L'Ouganda dispose en effet de plus de 66.000 km² de marais permanents et d'espaces lacustres, soit 16% de la superficie totale du pays.

L'évolution de la composition de la population ougandaise est un phénomène qui ne peut être bien perçu que sur le long terme. Ainsi, l'étude comparée des recensements de 1959 et de 1969 avec celui de 1991 semble préférable à celle de la dernière période intercensitaire 1981-1991, à l'évidence trop courte pour faire apparaître des évolutions majeures et des tendances bien affirmées.

L'Ouganda connaît un taux de croissance bien inférieur à celui des pays voisins (Kenya : 3,8%, Tanzanie : 3,7% en 1991), malgré un des plus forts taux de fécondité du continent, établi à 7,3 enfants par femme (49% de la population est aujourd'hui âgée de moins de 15 ans). Ce taux de croissance relativement faible tient vraisemblablement à un taux de mortalité (supposé) très élevé chez les plus jeunes, premières victimes du paludisme et du sida, ainsi que chez les 30-60 ans durement touchés par les effets de la guerre civile qui fit près de 500.000 morts entre 1979 et 1986⁹.

Quant au bilan migratoire, aucune donnée précise ne permet aujourd'hui d'en évaluer l'ordre de grandeur. Il faudrait en effet pouvoir tenir compte de l'ampleur, de la nature et de l'orientation des principaux mouvements migratoires qui sont à l'oeuvre dans le pays. Seule l'étude comparative des taux de croissance annuels nous autorise ici à émettre quelques hypothèses sur les migrations interrégionales et risquer, avec la prudence qui s'impose, quelques commentaires. Les forts taux de croissances annuels enregistrés dans le sud semblent accréditer la thèse d'un exode rural vers Kampala et Jinja, les deux plus grandes agglomérations du pays, et l'ouverture de nouveaux fronts pionniers sur d'anciens *no man's land* (districts de Iganga, Mubende et de Kalangala), sortes de dernières zones de retranchements pour des populations acculées aujourd'hui à coloniser des espaces jusqu'alors délaissés pour des raisons probablement d'isolement et/ou d'insalubrité (marécages, fonds de vallées saisonnièrement inondés et rives du lac Victoria). Ainsi, les îles Sese (district de Kalangala) ont vu leur population doubler en dix ans, passant de 8.600 en 1980 à 16.400 hab en 1991, soit une

⁹Voir B. Calas, « Esquisse géographique de l'Ouganda actuel », in *L'Ouganda contemporain*, (sous la direction de) G. Prunier et B. Calas, Karthala-IFRA, 1994, pp. 159-192.

croissance annuelle record de 5,9%, suivie de près par celle de la capitale (4,8%) au cours de la même période.

En revanche, on sait bien peu de choses sur les migrations internationales si ce n'est que les troubles des années Idi Amin ont contraint au déplacement de populations en direction du sud-Soudan¹⁰. Toutefois, depuis la fin des années 1980, l'Ouganda offrirait de nouveau l'image d'un pays attractif et serait aujourd'hui une terre d'accueil pour de nombreux réfugiés politiques soudanais, rwandais, ex-zaïrois et somalis tandis que des populations « nordistes » fuient toujours le pays. Il est donc bien difficile en l'état actuel des choses de savoir dans quelle mesure ces mouvements migratoires se compensent¹¹.

Quoi qu'il en soit, les bouleversements politiques des années 1971-1986 semblent avoir marqué la société ougandaise au point d'en avoir modifié sensiblement la structure démographique. Ces changements apparaissent au travers d'une évolution notable du profil de la pyramide des âges qui traduit un rajeunissement sensible de la population : les personnes âgées de 0 à 30 ans représentent 75% de la population totale en 1991, contre 71,5% en 1969. Cette rupture d'équilibre révèle un renouvellement plus rapide de la population ougandaise, ce qui n'est pas sans conséquence sur l'évolution à venir du marché foncier.

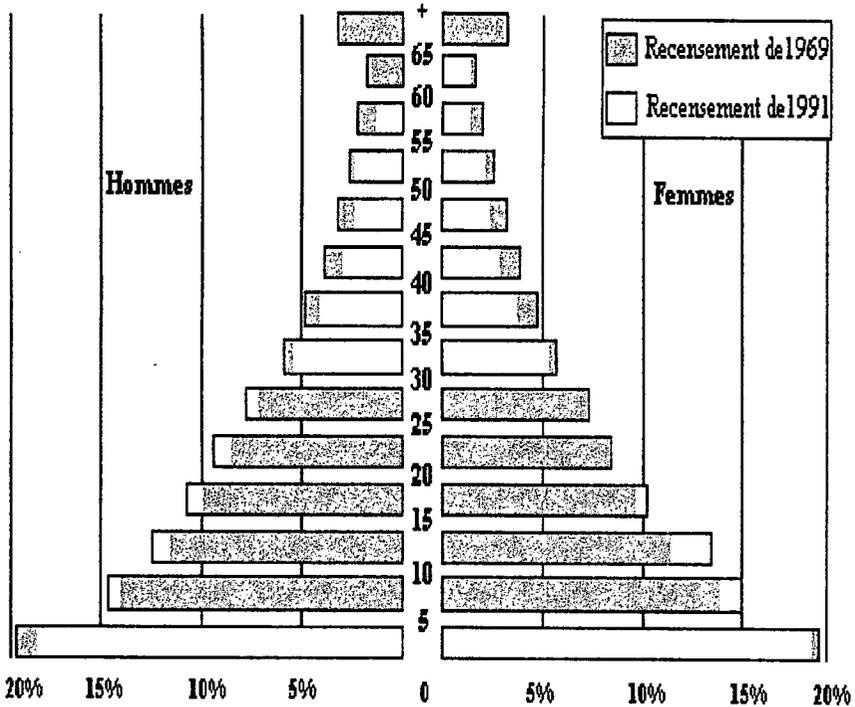
La corrélation des densités de population et des taux de croissance annuels permet de dresser un état des lieux un peu plus précis des disponibilités en terre par district. La répartition de la population en 1991 montre que le sud-ougandais connaît les plus fortes contraintes démographiques avec des densités de population supérieures à 100 hab/km², cumulées à des taux de croissance de 2,7% pour une moyenne nationale de 2,5%. La carte suivante fait clairement ressortir un axe nord-est/sud-ouest de fortes densités prenant en écharpe toute la rive nord du lac Victoria, des flancs du Mont Elgon à l'est à la frontière ougando-rwandaise à l'ouest. Il s'agit là d'une constante dans la géographie du peuplement ougandais depuis

¹⁰ Sur la question des réfugiés voir L. Pirouet, « Refugees in and from Uganda in the post-colonial period », in *Uganda Now*, James Currey, London, 1991, pp. 239-253.

¹¹ B. Calas, 1994.

le début du XX^e siècle.

Pyramide des âges de la population ougandaise (1969/1991)¹²
Effectifs exprimés en pourcentage de la population totale



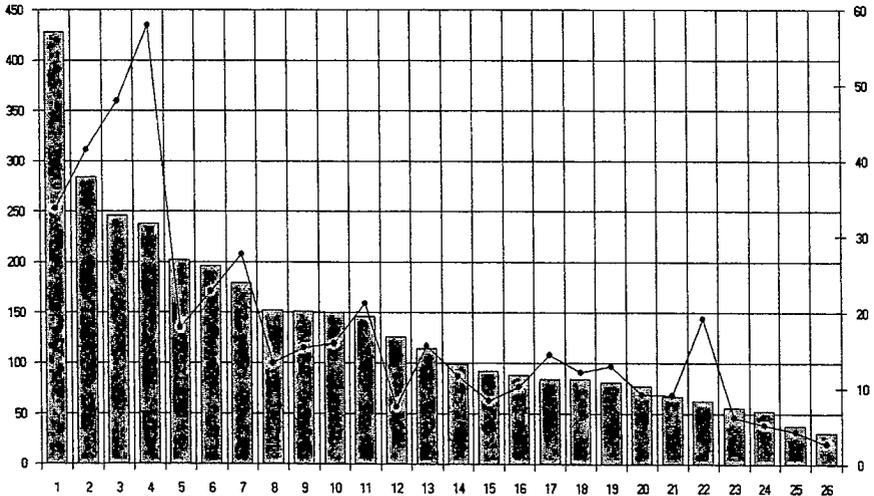
¹² MINISTRY of FINANCE and ECONOMIC PLANNING, *Background to the Budget, 1994-1995 (Economic Performance 1993-1994 and Prospects for 1994-1995)*, Kampala, Uganda, juin 1994.

Les régions densément peuplées du Buganda et du Busoga couvrent 19% seulement de la surface du pays mais totalisent à elles seules 31% du parc foncier, avec plus de 660.000 exploitations. Quant au district de Mbale, où sont relevées localement les plus fortes charges démographiques avec plus de 1.000 habitants au km², on dénombre un peu plus de 100.000 exploitations, soit près de 5% du parc foncier sur 1,2% seulement du territoire national. La réduction des disponibilités en terre par habitant dans le sud semble déjà se traduire par une précarisation sans précédent des systèmes de production, perceptible notamment par l'abandon progressif de l'élevage bovin, la disparition du salariat agricole, l'appauvrissement des sols et la simplification des systèmes de production agricoles.

Nombre d'habitants et d'exploitations au km² par district (1991)¹⁴

Hab/km²

Expl./km²



Habitants/km² . Exploitations/km²

¹⁴ Population Census (1991) & Report on Uganda National Census of Agricultural and Livestock (1990-1991), vol II, holding characteristics, *Ministry of Agriculture, Animal Industry and Fisheries, dec. 1992.*

<u>Districts</u>			
1 Jinja	8 Masaka	15 Kabarole	22 Hoima
2 Mbale	9 Rukungiri	16 Mbarara	23 Bundibugyo
3 Kabale	10 Bushenyi	17 Mubende	24 Luwero
4 Tororo	11 Kamuli	18 Arua	25 Moyo
5 Mpigi	12 Kasese	19 Lira	26 Masindi
6 Iganga	13 Nebbi	20 Apac	
7 Mukono	14 Rakai	21 Kapchorwa	

Ainsi, les régions du Buganda et du Busoga, auparavant réputées pour leurs productions de bananes plantains, ne sont plus aujourd'hui autosuffisantes. Quant aux cultures commerciales, le constat semble tout aussi préoccupant. Le coton a quasiment disparu des systèmes de production depuis les années 1980 dans le Busoga, région pourtant de forte tradition cotonnière depuis les années 1920.

Par ailleurs, la relation entre nombre d'habitants et nombre d'exploitations au km² n'est pas toujours vérifiée, et ne permet pas à elle seule de dresser un état des lieux de la contrainte foncière en Ouganda.

Il s'agit là simplement de rappeler que l'évolution à venir du marché foncier ougandais (reprises et créations potentielles d'exploitations) sera fonction du nombre d'exploitations déjà existantes et non, *stricto sensu*, des densités de populations actuelles (la différence tenant au nombre de personnes par exploitation). Cette observation tend à relativiser alors la validité d'une analyse qui ne reposerait que sur des indicateurs démographiques.

Enfin, bien qu'aucune relation évidente ne puisse être établie a priori entre la nature des systèmes de production et les comportements démographiques régionaux, force est de constater que ce sont les campagnes productrices de café, sur lesquelles repose l'essentiel de la richesse nationale, qui connaissent aujourd'hui les plus fortes contraintes démographique et foncière. L'engorgement des terroirs caféiers devient localement très préoccupant et les campagnes du sud-ougandais sont bien entendu placées aujourd'hui au centre du projet de privatisation engagé par Kampala.

La loi de privatisation foncière du 2 juillet 1998

L'acte fondateur de la nouvelle politique foncière ougandaise remonte à 1995, date à laquelle fut votée la nouvelle constitution ougandaise et l'abolition du *Land Reform Decree* (voir annexe 11) institué en 1975 par le régime militaire d'Idi Amin Dada, présenté comme l'une des principales entraves à la sécurisation des droits des planteurs, nécessaire au développement du secteur des cultures d'exportation et à l'investissement agricole. Le *Land Reform Decree* avait aboli l'ensemble des régimes de

droits fonciers en vigueur dans le pays. Les droits coutumiers qui régissaient alors le statut des planteurs sur près de 90% du territoire national n'étaient plus reconnus mais simplement tolérés, et la propriété privée, appliquée sur 2,2 millions d'hectares dans la région centrale du Buganda, avait été purement et simplement abolie et convertie en baux locatifs de 49 à 99 ans au profit d'un Etat nouvellement autoproclamé propriétaire éminent du sol. Ainsi, l'Ouganda des années 1975-1995 présentait, ni plus ni moins, l'image déplorable d'un Etat dont l'essentiel de la richesse à l'exportation (le café) était produit de manière quasi illégale par des planteurs qui ne bénéficiaient d'aucune garantie juridique bien établie si ce n'était de manière aléatoire et pour le moins précaire.

La loi de privatisation foncière votée le 2 juillet 1998 s'inscrit dans le cadre de la nouvelle constitution ougandaise (article 15), et pousse plus avant les réformes engagées depuis bientôt quatre ans par Kampala en réhabilitant les quatre principaux régimes de tenure précédemment reconnus par le *Land Act* de 1969 : la tenure coutumière (*customary tenure*), la propriété privée (*freehold tenure*), la tenure *mailo* (*mailo tenure*) et la tenure à bail (*leasehold tenure*). Le *Land Act* de 1998 institue ainsi la dénationalisation de l'ensemble du territoire ougandais avec la mise en oeuvre d'un ambitieux projet de privatisation. Celui-ci concerne plus de deux millions de petites exploitations agricoles encore régies par des systèmes de droits fonciers coutumiers et sur lesquelles reposent les trois quarts de la richesse à l'exportation du pays, c'est dire l'enjeu des mesures engagées ! Il s'agit là sans aucun doute d'un des plus gros chantiers depuis l'accession à la tête de l'Etat, en janvier 1986, de

l'actuel Président Yoweri Museveni, compte tenu de l'ampleur et de la nature que revêt une telle mesure dans le contexte ougandais.

La nouvelle loi de privatisation comporte cinq dispositions majeures :

1- Il est désormais possible pour toute personne d'obtenir auprès des *District Land Boards* des titres de « propriété coutumière » (*customary ownership*), individuels ou collectifs, dont les modalités juridiques sont définies au cas par cas par des comités fonciers spécialement créés au niveau de chaque commune (section 5). Ces titres de « propriétés coutumières » devront être reconnus par les institutions financières et - si le comité foncier l'autorise - donner droit à l'hypothèque pour l'obtention de crédits bancaires (section 7).

2- Toutes personnes, familles, communautés ou associations bénéficiant d'un statut foncier coutumier sont désormais autorisées à enregistrer en propriété privée (*freehold tenure*) leurs terres auprès des *Districts Land Boards* après examen et accord des comités fonciers communaux (section 10).

3- Toutes personnes qui occupent, utilisent ou cultivent de fait depuis plus de 12 ans une terre établie sur une concession privée peuvent négocier l'obtention du statut de propriétaire ou de copropriétaire (section 37). A défaut, ces personnes peuvent réclamer un « certificat d'occupation » qui les autorise à transmettre leurs droits à leurs héritiers, à mettre leur terre en gage ou à céder leurs droits à une tierce personne après accord du propriétaire ou celui des tribunaux fonciers (section 34).

4- Le gouvernement crée un fonds d'aide à la propriété (*Land fund*) destiné à accorder aux tenanciers des emprunts pour l'achat d'un titre foncier. Ce fonds doit permettre également au gouvernement de racheter des terres privées pour les redistribuer en plusieurs lots avec des certificats d'occupations (section 42).

5- Le montant des transactions foncières doit être fixé sur la base d'un marché libre et équitable, régi simplement par la loi de l'offre et de la demande (section 42)¹⁵.

¹⁵L'intégralité du *Land Act* de 1998 est fournie en annexe 12.



NOW HE TOO WILL OWN A PIECE OF THE EARTH

Some people say the Land Bill is being rushed through.

This is not true. There has been extensive consultation right from the time of the Constituent Assembly in 1995 whose recommendations were included in the Constitution.

The Land Bill is only restoring the provisions of the Constitution into law.

The new Constitution restores the mailo land system and guarantees security of tenure to landlords. The Land Bill proposes that tenants will get certificates of occupancy and pay rent like the busulu which existed before 1975.

In fact the Land Bill is merely restoring the security of tenure that Idi Amin took away in 1975.

Now John Kaddu will not only carry his passenger along the streets of Kampala. He will own a piece of history and a piece of land his father, grandfather and great grandfather have always settled on, thanks to the Land Bill.

Support the Land Bill! Support Land for the people!

Encart publicitaire paru dans la presse locale

Introduction

Les controverses scientifiques, politiques et culturelles : la crise foncière ougandaise

La question foncière était et demeure encore aujourd'hui en Ouganda un prétexte à la résurgence de différents courants de pensées qui s'affrontent sur fond de querelles idéologiques, religieuses et politiques nourries depuis l'indépendance et dont il a largement été fait écho dans la presse locale.

Ainsi, les dispositions du *Land Act* de 1998 annoncées quelques mois avant leur ratification par le parlement ougandais ont fait immédiatement scandale

à Kampala, générant une vague de protestations en tout genre, plus ou moins bien fondées, de la part de différents groupes ethniques ougandais parfois mal informés. Le *Sunday Monitor* du 14 mai 1998 annonçait que les Basoga ne voulaient pas que cette loi franchisse le Nil et porte atteinte à ce qu'ils ont de plus cher : leurs terres et leurs femmes, que les Acholi menaçaient leurs conditions en réclamant au préalable la rétrocession par Kampala des domaines accordés indûment par les Britanniques aux chefs coloniaux. En revanche, les Baruli espéraient pouvoir désormais récupérer leurs territoires coutumiers dans le nord du district de Luwero et expulser enfin « l'envahisseur baganda ». Le Buganda était également en effervescence car les monarchistes, favorables au début des années 1990 à la privatisation, s'opposaient finalement aux dispositions qui l'accompagnaient. En signe de protestation, le roi du Buganda annonça même son intention de ne pas fêter cette année le quatrième anniversaire de sa réintronisation. Enfin, des parlementaires annonçaient déjà, ici et là, des actes de résistance passive et mettaient en garde le gouvernement contre le risque d'une guerre civile dans différents districts ougandais. Et le président Yoweri Museveni d'affirmer dans le *Monitor* du 19 mai sa détermination pour le maintien de la loi de privatisation et ce, quel qu'en soit le prix.

Mais pour dépasser la dimension purement médiatique et la violence de ces réactions prises à chaud en juin 1998 à Kampala, rappelons que la réforme foncière ougandaise relève avant tout d'un choix à la fois politique et économique défendu depuis la fin des années 1980 par de nombreux intellectuels et responsables politiques regroupés autour du Professeur Apolo

Nsibambi, ancien conseiller politique du roi du Buganda et actuel ministre de la fonction publique.

Articles de presse sur la crise foncière
(avril/mai 1998)

The MONITOR

THE PAPER THAT BUILDS THE NATION

Kampala
April 26, 1998
Ug Shs 200
US\$ 0.80
No. 128

Baganda promise Museveni 'war' over land bill

By David Eltinge
Many Baganda leaders
and members say they
will not accept the
bill.

Burundi
now slams
Uganda over
...tions

The MONITOR
THE PAPER THAT BUILDS THE NATION

• President warns of land war
Museveni ready to
die over Land Bill

These storm city bank, rob 240m

The MONITOR
THE PAPER THAT BUILDS THE NATION

Museveni fears
civil war on land

The New Politics, 19 and 1998

Ces derniers s'appuient sur les conclusions des missions d'experts de la Banque Mondiale ainsi que sur un rapport (rendu public en 1989) d'une équipe de chercheurs du *Land Tenure Center* de l'Université du Wisconsin (Madison, Etats-Unis)¹⁶ favorables à l'introduction et à la généralisation d'un régime de propriété privée en Ouganda pour encourager la liberté d'entreprise en valorisant l'initiative privée dans les campagnes. L'esprit d'initiative passe, dans la conception libérale, par l'acquisition d'un droit de propriété individuel dégagé des charges et obligations traditionnelles encore bien souvent en vigueur dans le pays et présentées comme un frein à la responsabilisation individuelle des planteurs.

Tournant résolument le dos aux systèmes de droit fonciers coutumiers, W. Kisamba-Mugerwa faisait également l'apologie en 1991 de la première forme de propriété (ou propriété *mailo*) introduite en Ouganda par les Britanniques en 1900, en écrivant que la privatisation foncière et la création d'un marché foncier sur le modèle occidental auraient facilité l'investissement et le développement général de la province du Buganda¹⁷ (cette dernière assure aujourd'hui plus de 70% des productions nationales de robusta). Pour sa part, Khiddu Makubuya écrivait, dès 1981, dans un article intitulé "*Land Law and Rural Development in Uganda*", qu'il est maintenant reconnu de manière pratiquement unanime que la tenure coutumière a été l'une des entraves majeures au développement économique de l'Ouganda. Ce dernier souhaitait que les efforts entrepris depuis 1975 par le régime Idi Amin pour l'abolition des systèmes fonciers coutumiers soient poursuivis et complétés¹⁸. Il apparaîtrait également, d'après le quotidien ougandais *The New Vision*, daté du 5 janvier 1993, que les systèmes fonciers coutumiers favoriseraient le pastoralisme et l'agriculture itinérante avec, pour

¹⁶Makerere Institute of Social Research & Land Tenure Centre of University of Wisconsin, *Land Tenure and Agricultural Development in Uganda*, Makerere University and University of Wisconsin (Madison, U.S.A.), janvier 1989, 255 p.

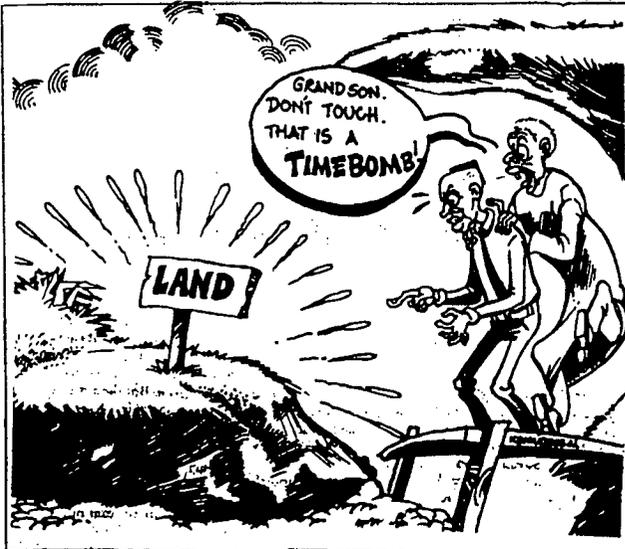
¹⁷ W. Kisamba-Mugerwa, « Problems of Landholding, Institutional dimensions of land tenure reform », in *Changing Uganda*, East African Studies, 1991, pp. 311-321.

¹⁸Khiddu Makubuya, "Land Law and Rural Development in Uganda", in *Rural Rehabilitation and Development*, Proceedings of the Conference on Rural Rehabilitation and Development, (A. Nsibambi and J. Katorobo eds.), 1981, p. 323.

conséquences, la dégradation de l'environnement et un faible niveau d'éducation et de santé :

"[le tenancier coutumier] sait que la terre ne lui appartient pas, il lui est donc normal de vouloir y prélever rapidement le maximum en y investissant le moins possible pour migrer ensuite sur une autre terre. Cette absence d'un sens de la propriété conduisit à l'emploi de méthodes d'exploitation rudimentaires et à de sérieuses dégradations de l'environnement".

Dessins satyriques sur la crise foncière ougandaise



The New Vision, 29 avril 1998

The New Vision, 6 mai 1998



Cette analyse rejoint par ailleurs celle de M. Falque pour qui « *partout où une ressource limitée est traitée comme un bien collectif, c'est-à-dire où l'absence de droit de propriété entraîne une dissociation entre autorité et responsabilité, entre droit et devoir, on retrouvera la tragédie des biens communaux puisque chacun a intérêt à épuiser la ressource immédiatement avant qu'un autre ne le fasse à sa place*¹⁹ ».

En outre, l'acquisition de droits privés irrévocables et exclusifs, garantis et protégés par la détention d'un titre foncier délivré par l'Etat, permettrait de mettre les producteurs à l'abri des risques de spoliation et d'expulsion. La *East African Royal Commission* défendait en effet l'idée selon laquelle la tenure individuelle, exercée à titre privé, conférait aux producteurs un sentiment de sécurité, ou la garantie d'une protection dans le temps et l'espace de la rentabilité des investissements en travail et en capital²⁰.

Enfin, l'introduction et la généralisation de la propriété foncière en Ouganda permettraient la création d'un marché foncier sur le modèle capitaliste, c'est-à-dire, et comme le stipule le *Land Act* de 1998, où la circulation des terres serait simplement fonction de la loi de l'offre et de la demande. Rappelons en effet que, selon la définition juridique de la notion de propriété, la terre est considérée comme un bien marchand doté d'une valeur vénale, donc susceptible d'hypothèque. Les producteurs pourraient alors mettre en gage leurs terres pour accéder aux crédits bancaires et accroître ainsi de façon substantielle leurs capacités d'investissement. Facilités auxquelles ne donnent pas droit en effet les systèmes fonciers coutumiers qui ne considèrent pas la terre comme un bien doté d'une réelle valeur marchande. Ainsi, les modes traditionnels de gestion et de circulation des droits sur la terre seraient une entrave à l'investissement dans le secteur agricole, car sans garantie d'hypothèque les banques ougandaises pratiquent des taux d'intérêt particulièrement dissuasifs, compris aujourd'hui entre 18% et 30%²¹.

¹⁹Citation extraite de E. Le Roy, A. Karsenty, A. Bertrand, *La sécurisation foncière en Afrique. Pour une gestion viable des ressources renouvelables*, Paris, Karthala, 1995, p. 40.

²⁰Voir *The New Vision* du premier juillet 1988, p. 6.

²¹Voir *The Market Place* du 10-16 juillet 1998.

Enfin, le Professeur A. Nsibambi élargissait les avantages de la privatisation à des considérations politiques en présentant la création d'un marché foncier comme un outil d'intégration et d'unification nationale²² :

« Des groupes ethniques ougandais prétendent que la terre ne doit pas être vendue à d'autres ethnies. Certains chefs traditionnels, garants de l'intégrité de leur territoire coutumier, invitent les membres de leurs tribus à ne pas vendre la terre aux "étrangers". Les étrangers sont, dans ce contexte, des ougandais qui ne sont pas issus des territoires de ces mêmes chefs traditionnels !

Il y a deux problèmes à cette approche sectaire. Premièrement, elle ne permet pas l'organisation d'une société basée sur la libre circulation des biens et des services. Elle retarde également la réalisation d'une intégration nationale durable. Deuxièmement, cette politique sectaire est difficile à appliquer parce que si un individu vend un bien sur le marché, il le fait au plus haut prix sans tenir compte des origines ethniques ou religieuses. De ce point de vue, les lois économiques de l'offre et de la demande sont si fortes qu'elles ignorent les considérations ethniques.

Il est préférable que les chefs traditionnels encouragent la libre circulation des biens et des services entre les différentes ethnies ougandaises. Cela développerait à la fois l'intégration locale et nationale ».

Toutefois, cette approche est actuellement vivement contestée par les chercheurs et universitaires ougandais du *Centre for Basic Research* dirigé par le Professeur Mahmood Mamdani. Certains mettent en effet aujourd'hui l'accent sur les dangers d'une généralisation de la propriété privée, considérant qu'il s'agit là d'une réponse abstraite et parfois inappropriée aux réalités actuelles du monde rural ougandais. Ils dénoncent notamment l'application d'une véritable « thérapie de choc » là où des solutions négociées et adaptées aux contraintes rencontrées par les différents

²²A. Nsibambi, « The restoration of traditional rulers », in *From Chaos to Order. The Politics of Constitution-Making in Uganda*, James Currey, London, 1994, p.56.

partenaires locaux (Etat, banques, producteurs) auraient plus de chance de succès. D'autres, pour leur part, attirent l'attention sur les conséquences socio-économiques pour le moins hasardeuses que peuvent engendrer l'introduction et l'application d'un droit de propriété encore étranger, à bien des égards, aux réalités de la tenure foncière en Ouganda. Ainsi, Justus Mugaju remettait en question l'efficacité de la propriété foncière appliquée au Buganda au cours du XX^e siècle sur le développement économique, en déclarant :

"Les terres mailo qui étaient destinées à montrer le chemin d'une agriculture capitaliste produisirent une classe de propriétaires réactionnaires et improductifs au lieu d'en faire les agents de la modernisation et du développement [sur le modèle] capitaliste... Les nouveaux propriétaires fonciers n'étaient pas une classe de capitalistes révolutionnaires. Ils étaient simplement préoccupés à conserver et à consolider leurs privilèges traditionnels... L'appropriation des terres mailo ne s'est pas accompagnée d'un processus de consolidation des droits fonciers similaire à celui des enclosures au XVIII^e siècle en Angleterre. Les propriétaires n'ont pas évincé les paysans de leurs terres. Ils n'ont pas non plus cherché à les convertir en une masse d'ouvriers agricoles... Les propriétaires se sont enrichis sur les prélèvements d'impôts, et leurs revenus ont davantage servi à consommer qu'à investir²³".

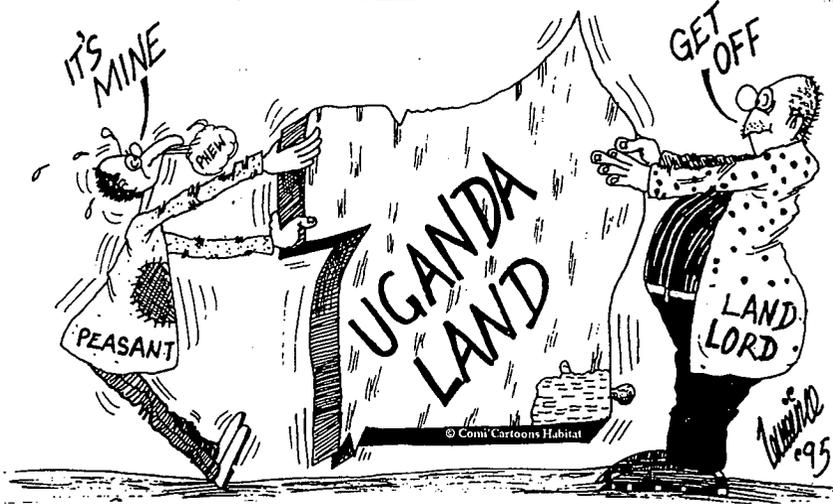
Pour sa part, le *Centre for Basic Research* mettait l'accent en 1993 sur le problème du développement et de l'application de la propriété foncière dans un article intitulé « *Land Tenure : search for social justice* » :

« Dans un contexte où les bénéficiaires de baux locatifs ne sont pas nécessairement agriculteurs, et où les agriculteurs ne détiennent pas toujours de titres de location, une question s'impose : la propriété pour qui ? Pour les locataires absentéistes ou pour les tenanciers qui leur payent une redevance? ²⁴ »

²³The New Vision du 16 septembre 1995.

²⁴The New Vision du 10 février 1993.

Illustration parue dans le *New Vision* du 17 mai 1995



Lors d'une interview accordée au *Sunday Vision* du 30 juillet 1995, le Professeur Guran Hyden n'avait pas manqué également de mettre en garde les autorités ougandaises en déclarant que la privatisation seule ne pouvait apporter de réponse aux problèmes de l'Ouganda ni d'aucun autre pays²⁵. D'autres vont plus loin, comme Asfaw Kumssa, chargé de projet au CNUDR (Centre des Nations Unies pour le Développement régional), en affirmant que :

« Cela reste une énigme de savoir pourquoi des institutions financières internationales et certains hommes politiques font un tel fétichisme de la privatisation, alors qu'il est abondamment prouvé que la libéralisation et la privatisation ne créeront pas de développement durable en Afrique subsaharienne. Même la Banque Mondiale a admis dans un

²⁵Le Professeur Guran Hyden est Directeur des Etudes Africaines à l'Université de Floride, Président de l'Association des Etudes Africaines d'Amérique et fut représentant de la Fondation FORD à Nairobi de 1980 à 1985. Il est connu

rapport récent (1994) que sur vingt-neuf pays d'Afrique subsaharienne ayant adopté le programme d'ajustement structurel (avec l'accent mis sur la privatisation), onze d'entre eux avaient vu leurs conditions économiques se détériorer, tandis que neuf autres ne faisaient preuve que d'une légère amélioration²⁶ ».

En conclusion, si le Professeur A. Nsibambi reconnaît que les lois du marché sont plus fortes que les considérations ethniques pour décider des modes de circulation et de répartition des terres, pourquoi dire, dès lors, que la libre circulation des biens et des services, nécessaire à l'intégration nationale, est assujettie au seul droit de propriété et à la création d'un marché foncier sur le modèle occidental ?

PROBLEMATIQUE

Ainsi, le *Land Act* voté le 2 juillet dernier pose une question majeure et tout à fait d'actualité à laquelle les milieux scientifiques n'ont pas encore pu apporter une réponse unanime. Quelles peuvent être l'efficacité et le bien-fondé d'un régime de propriété foncière sur la relance du secteur des cultures d'exportation en Ouganda, comme dans de nombreux Etats d'Afrique noire, où les rapports à la terre sont encore marqués par les héritages de systèmes collectifs ou communautaires de gestion et d'organisation des ressources ?

La difficulté du problème tient vraisemblablement au fait qu'il s'agit là d'une mesure tout à fait novatrice en Afrique. En effet, il est bien difficile aujourd'hui, faute d'expérience similaire entreprise par le passé, de tirer les enseignements à moyen et long termes de l'efficacité d'un régime de propriété sur le développement en terre africaine. Rappelons que le concept de propriété n'a jamais été appliqué sur le continent, à l'exception notable toutefois de l'ancien royaume chrétien du Choa (Ethiopie), de la province

notamment pour ses travaux sur la politique de l'*Ujamaa* du Président Nyerere en Tanzanie.

²⁶Asfaw Kumssa, "L'économie politique de la privatisation en Afrique subsaharienne", in *Problèmes économiques*, n° 2.480, 24 juillet 1996, pp. 9-15.

orientale du Cap²⁷ (Afrique du sud) et enfin de la province centrale du Buganda en Ouganda (il s'agit de la propriété *mailo* citée précédemment).

Toutefois, l'expérience de privatisation des réserves noires en Afrique du sud fut à l'évidence trop courte (1829-1853) et spatialement très limitée pour pouvoir juger de l'impact réel d'un régime de propriété sur le développement des campagnes. Quant à la propriété foncière connue dans l'ancien royaume du Choa sous le nom de *rest*, elle résulterait des influences de la pensée judéo-chrétienne introduite dès la chute de l'Empire romain sur les hauts plateaux abyssins. Inutile alors d'insister sur l'originalité de ses fondements religieux, et plus encore sur la longévité pluriséculaire des influences judéo-chrétiennes à partir desquelles elle prit corps. Ces circonstances historiques ne sont pas transposables à l'immense majorité des Etats d'Afrique subsaharienne qui font aujourd'hui le choix d'une transition au libéralisme assortie d'une politique de privatisation foncière.

En revanche, la réforme foncière *mailo* appliquée en 1900 au Buganda apparaît comme l'une des rares expériences à partir de laquelle il est possible aujourd'hui de juger des effets réels, à moyen et long termes, de la propriété de type occidental sur le développement économique en terre africaine. Cela tient, d'une part à l'ampleur des surfaces concernées (un peu plus de deux millions d'hectares) et, d'autre part à la période relativement longue (1900-1975) au cours de laquelle y fut maintenu un régime de propriété privée (*individual and private ownership*), c'est-à-dire jusqu'à son abolition par le *Land Reform decree*. Intérêt d'ailleurs partagé par A.I. Richards qui insistait déjà en 1973, dans un article intitulé « Quelques effets de l'introduction de la propriété privée au Buganda », sur l'importance de cette réforme en la qualifiant d'une des plus intéressantes expérimentations administrative et

²⁷Voir respectivement Berhanou Abbebe, *Evolution de la propriété foncière au Choa (Ethiopie). Du règne de Ménélik à la Constitution de 1931*, Paris, 1971, 270 p et B.M. Jones, *Land tenure in South Africa*, 1964, 192 p. et Berhanou Abbebe, *Evolution de la propriété foncière au Choa (Ethiopie). Du règne de Ménélik à la Constitution de 1931*, Librairie Orientale Paul Geuthner, Paris, 1971, 270 p.

économique qui ait été menées en Afrique de l'Est au cours du siècle passé²⁸.

La sécurité foncière : une notion complexe à préciser

Les bailleurs de fonds internationaux préconisent désormais sur le continent le passage à la privatisation des terres pour pallier l'insécurité foncière qui pénaliserait aujourd'hui la majorité des producteurs africains. En effet, d'aucuns condamnent une certaine confusion des systèmes de droit en vigueur, ou un « flou juridique » responsable du mal-développement actuel de l'Ouganda comme de celui de l'ensemble des Etats d'Afrique noire. Situation particulièrement complexe qui résulterait d'un curieux métissage de pratiques juridiques où se mêleraient des responsabilités à géométrie variable débouchant parfois sur une marchandisation imparfaite du sol assortie de droits mal définis, donc mal protégés. Il s'agirait là d'une complexité nouvelle, parfois source de conflits, nécessitant la mutation des modes de contrôle et de répartition des droits sur la terre alliant à des degrés divers communautarisme et individualisme.

Sans doute faut-il y voir les conséquences de la diversité des valeurs sur lesquelles reposent les pratiques du droit d'un terroir à l'autre ; résultats de l'enchevêtrement de principes successifs empruntés, parfois en totalité, parfois de manière sélective, aux droits autochtones et coloniaux, et enfin de l'absence de sources écrites préjudiciable à une clarification d'ensemble et, dans une certaine mesure également, à leur reconnaissance officielle par les pouvoirs publics et les institutions bancaires.

Cependant, il nous faut avouer que cette analyse est insuffisante puisqu'elle ne tient pas compte de la diversité des situations observées sur le terrain et des enseignements qu'il convient d'en tirer. Ces situations nouvelles, marquées par une complexité parfois déroutante des systèmes de droit appliqués sur le terrain, ne semblent pas toujours porter préjudice à la sécurisation foncière et encore moins à l'investissement au vu des

²⁸ A. I. Richards, "Some Effects of the Introduction of Individual Freehold into Buganda ", in *Economic Development and tribal change, a study of immigrant labour in Buganda*, Heffer & Sons, Cambridge, 1973, pp. 267-278.

innovations réalisées par le passé dans certaines campagnes ougandaises. Cette complexité, ou cette confusion apparente, peut révéler bien au contraire une réelle faculté d'adaptation des producteurs et la recherche de solutions endogènes originales, certes relativement complexes mais néanmoins opératoires et peut-être même économiquement performantes face aux contraintes nouvelles imposées par l'augmentation de la pression démographique et l'ouverture toujours plus grande des campagnes à l'économie de marché.



Illustration parue
dans le *New Vision*
du 31 mai 1995

La sécurité foncière peut être définie simplement comme la protection dans le temps et l'espace des droits exercés sur la terre par un individu, ou un groupe d'individus, contre les risques de spoliation et d'expulsion. Mais parce qu'il ne peut y avoir dépossession sans possession préalable, les systèmes fonciers traditionnels érigent encore l'inaliénabilité du sol comme une arme imparable contre la spoliation. L'inaliénabilité est en effet, ici, un principe intangible souligné bien souvent par des représentations populaires qui font des ancêtres les propriétaires exclusifs de la terre, des vivants de simples usufruitiers et des générations futures les principales ayants droit. Preuve

alors que la notion de sécurité foncière peut recouvrir une réalité mouvante et dynamique, relativement complexe à saisir et qui ne peut être assujettie à la simple émission de documents écrits, ni même à une reconnaissance officielle par l'Etat et les institutions de crédit.

Cette analyse autorise alors un changement de perspective au point qu'on pourrait inverser le discours des tenants de la sécurisation foncière par la détention de titres de propriétés. Si les producteurs africains n'ont pas accès aujourd'hui aux prêts bancaires, ce n'est pas faute de disposer d'une sécurité foncière établie et reconnue, mais bien au contraire en raison d'une surprotection foncière qui leur interdit l'hypothèque.

Il s'agit ici de la recherche d'une certaine équité, et la sécurité de ce moyen de production essentiel qu'est la terre est entendue comme l'assurance à très long terme, et bien souvent pour plusieurs générations, de disposer des moyens de subsistance. J.R. Heath déclarait en effet qu' « *il n'y a pas de base pour croire qu'un régime de droits fonciers individualisés aurait nécessairement un impact plus positif en terme d'efficacité et, du point de vue de l'équité, les systèmes traditionnels sont potentiellement supérieurs* »²⁹.

Toutefois, pour être équitable, cette surprotection foncière n'en est pas moins contraignante. Depuis l'augmentation de la pression démographique dans les campagnes elle ne permettrait qu'une accumulation individuelle très limitée du capital, car dépendante exclusivement de revenus agricoles extraits de surfaces toujours plus réduites par unité de production. On constate d'ailleurs aujourd'hui dans les campagnes ougandaises que les fortes pressions démographiques ne semblent toujours pas avoir remis en cause la priorité donnée à la sécurité des moyens de production, quand bien même celle-ci devait passer par la réduction des surfaces cultivées par exploitation à un niveau préoccupant et une réduction en conséquence des capacités d'investissement des producteurs. Reconnaissons néanmoins que ce principe

²⁹Voir E. Le Roy, A. Karsenty, A. Bertrand, *La sécurisation foncière en Afrique. Pour un gestion viable des ressources renouvelables*, Paris, Karthala, 1995, p. 15.

vaut d'offrir aujourd'hui à l'Afrique noire en général, et à l'Ouganda en particulier, l'immense avantage sur les autres continents, et notamment sur l'Inde, de disposer d'une absence quasi totale de paysans sans terre³⁰.

« ... alors que la Chine ou l'Afrique subsaharienne n'ont pas d'agriculteurs sans terre - pour des raisons fort différentes -, ceux-ci représentent une importante partie de la population agricole indienne [...] Conjuguée à l'appropriation individuelle de la terre, la croissance démographique a pour conséquence non seulement l'émiettement, mais aussi à terme la prolétarianisation »³¹.

Au dernier recensement agricole de 1991, l'Ouganda compterait environ 42.000 paysans sans terre, soit 0,02% seulement de la population agricole ! Les campagnes ougandaises ne connaissent pas encore de véritable prolétariat ou, lorsque celui-ci existe, il demeure marginal et reste essentiellement cantonné aux zones les plus densément peuplées.

Ainsi, et contrairement à l'idée répandue, nous posons ici comme premier postulat que la sécurité foncière, entendue comme la garantie de disposer d'un fond d'exploitation, est acquise en Ouganda. Elle concourt à la saturation des surfaces agricoles au détriment de l'accumulation et de la mobilisation individuelle des moyens de production nécessaires à l'investissement. Sécurité foncière et investissement semblent donc relever ici de stratégies qui, certes, n'apparaissent pas nécessairement contradictoires mais semblent néanmoins relever aujourd'hui de deux choix de sociétés bien distincts. Notre second postulat est que l'insécurité, si insécurité il y a, semble être vécue d'abord et avant tout par les institutions bancaires (et non par les producteurs) qui sont encore contraintes de devoir accorder des prêts sans garantie d'hypothèque sur la terre. C'est d'ailleurs cette prise de risque qui explique et justifie les taux d'intérêts exorbitants proposés aujourd'hui par les institutions de crédits. Ce n'est donc pas parce que les systèmes

³⁰La population agricole de l'Inde est composée désormais de près d'un tiers de paysans sans terre, contre 17% (déjà) en 1961.

³¹F. Landy, « Le pari non gagné des campagnes de l'Inde », in *Agricultures et campagnes dans le monde*, (Sous la dir. de J. Bonnamour), SEDES, 1996, p. 195.

fonciers en vigueur interdisent aujourd'hui l'hypothèque ou la mise en vente du bien-fonds qu'il y a insécurité ou précarisation des droits d'exploitation. Au contraire, ceux-ci sont bien souvent garantis à perpétuité et concourent parfois même à la constitution de territoires familiaux, sortes de réserves foncières ou de terres patrimoniales érigées en véritables « fiefs » sur lesquels les établissements de crédit ne peuvent faire valoir une mise en gage.

L'intérêt majeur de la privatisation des terres serait précisément de privilégier l'accumulation et la mobilisation individuelle du capital (notamment par l'hypothèque et la vente) sur la sécurité du fond d'exploitation. Ce n'est plus la sécurité foncière collective établie à l'égard des vivants comme des générations à venir qui est recherchée ici avec l'obtention d'un droit de propriété, mais bien l'initiative individuelle et la prise de risque en échange d'un accès aux crédits. L'équité de la privatisation résiderait alors, selon la théorie libérale, dans la neutralité apparente de la loi de l'offre et de la demande, seul agent de régulation du marché foncier, à l'égard des facteurs sociaux, politiques et culturels. Neutralité qui fonde et justifierait la dimension universelle des vertus du marché. Les libéraux présentent ce dernier comme un système autonome et autorégulé par le libre jeu de l'offre et de la demande, donc reproductible et potentiellement efficient quelque soit la société dans laquelle il s'inscrit. C'est précisément de cette neutralité ou du caractère présupposé universel des valeurs qui sous-tendent les règles du marché que doit dépendre l'efficacité annoncée de la nouvelle loi de privatisation foncière sur l'investissement en Ouganda.

Cependant, cette neutralité supposée des logiques de marché à l'égard des faits de société est aujourd'hui largement contestée. A. Touraine démontre en effet dans *Critique de la Modernité*³² qu'il s'agirait là d'une simple illusion, résultat de l'évolution de la pensée moderne en Occident ou de l'invention de la raison objective, scientifique et technologique, pensée comme le contraire d'une construction culturelle, c'est-à-dire qui s'oppose et qui combat les liens sociaux, les sentiments, les coutumes et les croyances traditionnelles.

³²A. Touraine, *Critique de la modernité*, Livre de poche, Paris, 1992, 510 p.

Evolution qui aboutit aujourd'hui à considérer l'économie et les lois du marché indépendamment des multiples mécanismes de leur structuration sociale. Cette indépendance illusoire à l'égard des faits de société reposerait, selon A. Guichaoua et Y. Goussault, sur une conception économique classique et quelque peu rigide empreinte d'une approche universelle des déterminations économiques et de la notion de marché. On ne peut pas se contenter du « *caractère anhistorique et irréaliste des modèles macro et micro économiques purs selon lesquels le marché moderne serait une institution autorégulée capable de soumettre à sa logique l'ensemble des secteurs de la société, voire de remodeler à son image les valeurs centrales de cette dernière*³³ ».

Ainsi, il semble aujourd'hui pour le moins hasardeux de défendre une politique de privatisation foncière pour relancer les investissements en Afrique noire sans avoir la garantie préalable de disposer des conditions institutionnelles et politiques, sociales et culturelles requises. Mais, si l'on se réfère à l'analyse d'A. Touraine sur les références socioculturelles cachées ou refoulées dans la pensée moderne et dont sont empreints les rapports marchands, ce sont tout autant les cadres institutionnels nécessaires à l'application et à la régulation d'un marché foncier que les vertus même du concept de propriété qui sont à repenser dans le contexte africain.

Reformulation du problème en trois étapes

La sécurité foncière est déterminée par un rapport de confiance...

Notre premier postulat (la sécurité foncière est acquise dans les campagnes) repose sur la définition même du terme « sécurité » donnée par le Petit Robert : "*état d'esprit confiant et tranquille de celui qui se croit à l'abri du danger*". La notion de sécurité foncière semble donc se référer à un sentiment, une impression d'être à l'abri d'une menace. Ainsi, la notion de sécurité foncière est assimilée à une représentation mentale ou à une vue de l'esprit construite et entretenue, et ne peut donc être présentée comme une réalité objective, indépendante et autonome. Elle est affaire d'interprétation et

³³ A. Guichaoua & Y. Goussault, *Sciences sociales et développement*, Armand Colin, 1993, pp. 135-136.

de subjectivité établies en référence à une relation de confiance - qui peut être fluctuante et parfois irrationnelle - qu'entretient chaque individu ou groupe d'individus à son environnement social.

Ainsi, la sécurité foncière est une notion plurielle et évolutive, dépendante des rapports de confiance (la foi en des valeurs et des règles consacrées ou encore « *espérance ferme, assurance de celui qui se fie à quelqu'un ou à quelque chose* »³⁴) établis avec différents corps sociaux constitués en étroite dépendance les uns par rapport aux autres. L'investissement est alors le produit d'un sentiment de sécurité qui repose sur un facteur de production essentiel, au même titre que le travail et le capital : la Confiance.

Cette confiance est établie dans les campagnes en référence à un « contrat social ». Nous montrons dans le **I^{er} chapitre de la première partie**, en prenant appui sur une étude de cas menée dans un terroir villageois, que ce contrat social émane d'une histoire du fait migratoire. Cette histoire a forgé un ensemble de règles et de valeurs intégrées et retranscrites depuis dans les pratiques sociales pour lutter contre les effets de la dispersion (**chapitre II**).

... contrôlé et protégé par des autorités légitimes...

La validité et l'efficacité d'un contrat social semblent reposer sur la légitimité des instances de pouvoir qui en ont le contrôle. Rappelons que la puissance du pouvoir est en effet fonction de la légitimité qui lui est consentie par la société, par ceux qui lui sont assujettis et le pouvoir tient, tant qu'une organisation sociale le soutient. Le pouvoir n'apparaît alors que comme une relation de consentement entre gouvernants et gouvernés contre la garantie d'une sécurité et d'une justice.

La sécurité foncière nécessaire à l'investissement dépendrait moins alors de la nature même des droits établis sur la terre que de la capacité qu'ont des autorités à les faire respecter. Sans doute pourrions-nous parler, pour reprendre P.Gourou, de « techniques d'encadrement » destinées à produire toutes sortes d'institutions spécialisées dans le contrôle de l'espace et des

³⁴Définition du Petit Robert, p. 362.

hommes³⁵. Ces techniques ont pour finalité commune d'établir la confiance en un mode de gestion des rapports sociaux, même si celles-ci recourent à des moyens ou à des procédures qui peuvent être de natures très différentes dans le temps et l'espace. Comme le soulignent en effet P-J Laurent et P. Mathieu, la sécurité foncière est avant tout l'enjeu et le produit de relations d'autorités établies au sein de rapport sociaux :

"Ce ne sont pas les règles (même coutumières) ni les réglementations étatiques qui créent la sécurité foncière. C'est dans les relations sociales, relations entre pouvoirs et autorités en particulier, que les acteurs produisent les conditions d'une sécurisation toujours à redéfinir, à défendre, confirmer ou conquérir. Ce sont les rapports de force locaux qui déterminent le contexte de l'application concrète des lois et des réglementations. Ce ne sont pas les textes légaux par eux-mêmes qui suffisent à produire la nécessaire sécurisation des droits fonciers³⁶."

La notion de légitimité est entendue ici comme ce qui est « juridiquement fondé, consacré par la loi ou reconnu conforme au droit ». Est introduite, dès lors, toute la complexité du contexte africain en général, et ougandais en particulier, où les héritages de la colonisation font aujourd'hui se superposer, s'emboîter ou parfois même s'affronter le droit et la loi³⁷ ; deux notions qui ne reposent pas ici sur les mêmes fondements.

Rappelons en effet que le droit est, par définition, « ce qui est conforme à une règle [...], ce qui est exigible, ce qui est permis, dans une collectivité humaine³⁸ ». Les règles juridiques ne sont donc pas à considérer comme un élément neutre et détaché des réalités sociales, politiques et religieuses. Elles

³⁵Voir également P. Pelissier, « Techniques d'encadrement et transformations de l'agriculture en Afrique noire », in *Des labours de Cluny à la révolution verte, Techniques agricoles et population*, PUF, Paris, 1985, pp. 201-222.

³⁶P-J. Laurent et de P. Mathieu, « Compétition foncière et invention sociale locale. Un exemple au Burkina Faso », in *La sécurisation foncière en Afrique. Pour une gestion viable des ressources renouvelables*, E. Le Roy, A.Karsenty, A.Bertrand, Paris, Karthala, 1995, p. 286-303.

³⁷Voir définition donnée pp.40-41.

³⁸Définition du Petit Robert, p.580.

en sont l'expression formelle. Pour reprendre R. Verdier, il n'y a donc pas de techniques juridiques qui ne reposent sur un fondement idéologique et qui ne soient mises au service d'une finalité politique. Exprimé en d'autres termes, le droit coutumier consacre des moeurs qui fondent les pratiques sur un principe de justice et d'équité propre aux sociétés négro-africaines. Parce que les règles juridiques traditionnelles expriment et révèlent des relations sociales et des rapports de force, des relations de pouvoir et d'autorité qui fondent la sécurité, elles produisent donc, en les organisant et en les codifiant, les conditions de cette sécurisation.

Le III^{ème} et dernier chapitre de la première partie sert, en quelques sortes, de transition vers une étude des rapports de pouvoir. Nous montrons que les faits de migration ont produit des institutions spécialisées dans le contrôle de l'espace et des hommes et ont favorisé l'émergence de territoires de clans constitués en réseaux hiérarchisés selon une double chronologie temporelle et généalogique dont dépend encore aujourd'hui la légitimité du pouvoir établi dans les campagnes. Cette dernière est un préalable indispensable à l'instauration d'un climat de confiance. A terme, l'objectif de cette première partie sera de montrer que ce ne sont pas les moyens qui créent la fin, de même que ce n'est pas le droit de propriété - comme aucun autre droit - qui procure la sécurité foncière, mais bien le cadre historique, social et politique dans lequel elle s'inscrit.

... dont l'Etat est exclu

L'esprit de justice, ou le climat de confiance, est encore bien souvent cultivé ici à l'égard d'entités sociopolitiques dont l'Etat - colonial et postcolonial - ne fait pas partie. L'explication tiendrait au fait que ce dernier ne semble correspondre à aucune réalité politique sur laquelle peuvent être projetées et transposées des formes de pouvoirs endogènes et légitimes, c'est-à-dire dont l'autorité s'appuierait sur des valeurs de justice et d'équité pensées, définies et établies en référence à un projet de société.

Force est de constater en effet que l'Etat apparaît à plus d'un titre en Ouganda, comme dans la plupart des pays d'Afrique noire, comme une institution héritée de l'époque coloniale. Sorte d'artifice politique maintenu

depuis l'indépendance du pays en 1962 et encore étranger aux systèmes de pouvoir autochtones. A ce titre, l'Etat ougandais peut être présenté, pour reprendre l'expression d'E. Le Roy, comme une institution importée, un peu comme un produit de contrebande, pour s'être construit contre la société civile et souvent sur un simple mode mimétique³⁹. Le cas ougandais ne fait pas exception, et M. Tshiyembe de déclarer qu'il y aurait là matière à revoir la légitimité même du pouvoir de l'Etat sur l'ensemble du continent :

« ...à la suite de la faillite de l'Etat postcolonial en tant que mirage de construction du modèle national de l'Etat européen en Afrique noire, la menace que la pseudo-démocratisation en cours et le néoconstitutionnalisme subséquent font peser sur l'avenir de ce continent, notamment le retour des coups d'Etat militaires et leur pendant, le népotisme, est d'une telle gravité que pour la juguler, il s'impose un réel changement de perspective théorique et politique⁴⁰. »

Ainsi, la légitimité de l'Etat semble plus dépendre de ses ressources sociales que de ses ressources fiscales, contrairement à l'idée défendue par B. Cambell⁴¹. E. Durkheim ne disait-il pas en effet : « Ce sont les moeurs qui font la véritable constitution des Etats ⁴² ». La société s'impose alors avant tout comme origine du pouvoir, elle ne doit pas en être l'otage mais bien au contraire l'essence, et K. Marx d'ajouter que l'Etat est l'organisation de la société, il en est le résumé officiel : « Posez telle société civile, et vous aurez tel Etat politique qui n'est que l'expression officielle de la société civile... L'Etat est un fragment de la société qui s'érige au-dessus d'elle ; il est un produit de la société parvenue à un certain degré de développement »⁴³.

³⁹GEMDEV, *Les avatars de l'Etat en Afrique*, Karthala, 1997, 338 p.

⁴⁰M. Tshiyembe, *Etat multinational et modernité politique négro-africaine. Essai sur la théorie de fondation*, thèse de doctorat, Université de Lubumbashi, Zaïre, 1992, p.2.

⁴¹B. Cambell, « Débats actuels sur la reconceptualisation de l'Etat par les organismes de financement multilatéraux et l'USAID », in *Les avatars de l'Etat en Afrique*, GEMDEV, Karthala, 1997, pp. 79-93.

⁴²Citation extraite de L. Dumont, *Essai sur l'individualisme. Une perspective anthropologique sur l'idéologie moderne*, Ed. Seuil, Paris, 1983, p. 117.

⁴³Voir G. Balandier, *Anthropologie politique*, PUF, Paris, 1967, p 150 - 151.

Or, en Afrique, la loi se réfère encore à des valeurs d'origines judéo-chrétiennes héritées de la colonisation. La loi est appréhendée ici sur le modèle occidental, c'est-à-dire comme un « ensemble de règles obligatoires établies par l'autorité souveraine d'une société et sanctionnées par la force publique⁴⁴ » représentée par l'Etat. En découle une imbrication extrêmement complexe des référents juridiques toujours en usage et de la définition même de « l'Etat de droit » en terre africaine. S'agit-il en effet du droit romain, étranger aux sociétés négro-africaines et à partir duquel fut jadis inventée et façonnée l'institution de l'Etat en Occident, où bien du droit négro-africain qui n'a jamais participé à la construction de ce type de pouvoir étatique ? Complexité ou confusion que nous résumons en déclarant que tout ce qui n'est pas conforme à la loi (entendue comme expression formelle de l'autorité de l'Etat de type moderne) n'est pas nécessairement contraire aux principes de justice et d'équité qui fondent la pratique du droit en terre africaine.

C'est pourquoi l'Etat apparaît aujourd'hui en Afrique comme l'organe d'un pouvoir considéré par certains comme illégitime et facteur d'insécurité en raison des valeurs et des principes mystérieux et incompréhensibles sur lesquels il s'appuie pour faire la justice et la loi. Les Etats africains se sont en effet bien souvent contentés de reprendre à leur compte les lois coloniales fondées sur les concepts juridiques ethnocentriques du colonisateur. De ce fait, il existe aujourd'hui des pays africains où l'Etat est le garant de lois foncières judéo-chrétiennes qui renient les principes fondamentaux des sociétés sur lesquelles il entend faire valoir son autorité. Il y serait une institution politique sans assise culturelle, sans fondements religieux et sans légitimité historique. Aussi, cherche-t-on encore maladroitement dans les campagnes à définir l'Etat en référence à d'autres repères, et G. Button d'écrire que « *Pour les populations rurales, l'Etat est un concept trop*

⁴⁴Définition du Petit Robert, p. 1108.

*abstrait et de toute façon extérieur ; il n'est pas assimilé à la collectivité, mais à la ville*⁴⁵. »

La **deuxième partie** présente les grandes étapes de ce lent processus de dépossession des pouvoirs politiques locaux par le colonisateur. Dépossession qui débuta en Ouganda dès la fin du XIX^e siècle par le démantèlement d'institutions politiques autochtones (**chapitre I**) et la refonte en 1900, par les Britanniques, de nouveaux pouvoirs menée dans le cadre d'une politique connue sous le nom de l'*Indirect Rule*. Nous verrons que cette prise de pouvoir ne s'est pas faite sans heurts. Elle se fit au terme d'âpres discussions diplomatiques assorties d'importantes contreparties (*the Uganda Agreement of 1900*) et généra parfois même de violentes révoltes dans les campagnes, comme en 1922 avec le *Bataka movement* (**chapitre II**). Enfin, le **chapitre III** est consacré à l'impact de la période coloniale sur l'évolution du paysage politique ougandais depuis l'indépendance en 1962, marquée par le legs de l'Etat : un système politique importé qui consacre le divorce entre le pouvoir et la société. Divorce qui eut l'occasion de se manifester à plusieurs reprises en Ouganda par de violentes crises politiques et institutionnelles.

L'insécurité dont on parle aujourd'hui ne résulterait-elle pas alors de la crise de confiance établie entre l'Etat et la société civile ? D'ailleurs, les politiques de privatisation actuellement prônées par les bailleurs de fonds internationaux en Ouganda ne sont pas étrangères à ces considérations. La crise actuelle de l'institution de l'Etat justifierait en effet, selon la Banque Mondiale, l'orientation libérale donnée aux programmes d'ajustement structurels (PAS) en faveur d'un désengagement de l'Etat dans les secteurs clefs de l'économie au profit de nouvelles forces émergentes du libre jeu de l'offre et de la demande.

⁴⁵Citation extraite de E. Le Roy, A. Karsenty, A. Bertrand, *La sécurisation foncière en Afrique. Pour un gestion viable des ressources renouvelables*, Paris, Karthala, 1995, p. 43.

Cependant, n'est-ce pas contradictoire que de défendre une politique de privatisation foncière qui ferait de l'Etat l'unique organe affecté au contrôle et à la protection du marché foncier via l'émission et la tenue de registres cadastraux ? En effet, si l'économie de marché induit le retrait de l'Etat des affaires économiques, n'oublions pas que la privatisation foncière et la création d'un marché foncier appellent à faire de l'Etat, par l'intermédiaire des *District Land Boards*, l'arbitre et le garant des règles établies par le libre échange. De ce point de vue, la généralisation de la propriété privée consisterait à transférer sous la seule autorité des services de l'Etat des droits et des devoirs qui, auparavant, ne lui incombait pas directement ou pas en totalité, mais étaient délégués à des instances de pouvoirs traditionnelles structurées, décentralisées et bénéficiant d'une légitimité établie et reconnue de longue date.

Nous consacrons ainsi le **I^{er} chapitre** de notre **troisième partie** à la première conversion de l'Ouganda à l'économie de marché en 1900 et à la création d'un capitalisme agraire africain tout à fait inédit pour l'époque, fondé sur la constitution de grands domaines privés *mailo* dans la région centrale du Buganda. Cette étude sera suivie, dans le **chapitre II**, d'un bilan socio-économique de cette première expérience de privatisation. Ainsi, nous tenterons de démontrer que la propriété privée de droit romain n'est pas la seule favorable à l'investissement en observant (**chapitre III**) les performances économiques réalisées sur quelques terroirs caféiers régis par des systèmes fonciers encore maladroitement qualifiés de « coutumiers ». Nous verrons en effet que ces derniers ont évolué, témoignant ainsi d'une capacité d'innovation tout à fait inattendue et encore largement méconnue, intéressante à replacer dans le cadre de l'actuelle transition de l'Ouganda à l'économie de marché et de la nouvelle loi de privatisation foncière (**chapitre IV**). A terme, il s'agira de souligner la complexité des réalités historiques, sociologiques et culturelles qui déterminent les comportements économiques en général, et les logiques d'investissement agricole chez les planteurs de café du sud-est ougandais en particulier.

METHODOLOGIE

Rappelons tout d'abord combien il était difficile d'appliquer et d'exploiter sur le terrain les méthodes de raisonnement et de travail élaborées lors de recherches fondamentales sur la question foncière. La difficulté tient au fait qu'il n'y a pas de méthode et de technique éprouvées et reproductibles pour ce type d'étude. Il n'y a pas de clé, ou de recette méthodologique qui permettent d'entrer directement dans le vif du sujet.

En effet, la question foncière ne peut être appréhendée comme un objet d'étude spécifique et isolé d'autres points d'observation. L'objet foncier n'est pas doté de logique et de mode de fonctionnement qui lui sont propres, il ne se limite pas à l'analyse des règles de succession ou à l'organisation du parcellaire. La question foncière est tout à la fois affaire d'espace, de contraintes de production, d'enjeux politiques et de choix de société. L'étude des rapports des hommes à la terre ne peut donc faire l'économie d'une approche pluridisciplinaire chère à celle du géographe pour qui le foncier n'est pas seulement un outil d'analyse mais également un révélateur d'espace. L'intérêt du géographe est donc ici légitime et justifié puisqu'il place au centre de ses préoccupations « les processus par quoi l'action projective de la société étudiée transforme un espace naturel en un espace humain avec lequel elle s'identifie ⁴⁶».

Le café comme entrée en matière

Cette complexité imposait de rechercher une entrée, ou un thème de départ, qui puisse servir de fil conducteur pour illustrer et donner consistance à notre propos. Il fallait un élément fédérateur ou un dénominateur commun qui permette des comparaisons entre différents terroirs, voire entre plusieurs régions. Cependant, les contraintes de temps et une méconnaissance du monde rural ougandais nous imposaient de porter notre attention sur un fait commun qui soit simple, objectif, facilement identifiable et ce, sans recourir à des enquêtes de présélections ou à des sondages dont la validité s'avère, a posteriori, bien souvent discutable et sujette à caution.

⁴⁶G. Nicolas, *L'espace originel*, coll. Eratosthène, 1984, 313 p.

La solution m'a été donnée par l'IFRA qui souhaitait recueillir des informations sur les sociétés productrices de café en Ouganda en vue d'une publication sur la caféiculture en Afrique de l'Est. Choisir une culture de rapport comme dénominateur commun pour travailler sur la question foncière en Ouganda paraissait séduisant pour plusieurs raisons.

Tout d'abord, le café tient une place de premier plan dans l'économie nationale. Première source de devises à l'exportation devant le coton depuis la Deuxième Guerre mondiale, la caféiculture s'est imposée progressivement dans cet ancien protectorat britannique comme un fait économique majeur. Ainsi, s'attacher aux enjeux de la sécurité foncière en zone caféière ne se limitait pas à une étude de cas isolés, mais relevait bien ici d'une approche résolument orientée sur une question d'intérêt national. Par ailleurs, prendre le café comme critère de sélection pour juger de la nature des modes traditionnels de sécurisation foncière paraissait justifié, compte tenu des investissements lourds en travail et en capital que requiert l'introduction d'une culture pérenne à forte valeur ajoutée (achat de nouveaux plants, extension ou modification des systèmes d'exploitation des sols, préparation et entretien annuel des surfaces plantées, paiement d'une main d'oeuvre salariée en période de récolte...). Ces investissements engagés sur le long terme laissaient en effet présager de la part des planteurs certaines adaptations, notamment avec la mise en oeuvre de stratégies de « capitalisation » des surfaces plantées encore inédites pour protéger l'utilité et le bénéfice du travail et des capitaux investis. Stratégies originales et intéressantes donc à replacer dans le cadre des débats actuels sur la relance des investissements agricoles compte tenu de l'efficacité dont elles semblent avoir fait preuve pour hisser aujourd'hui l'Ouganda, devant la Côte d'Ivoire, au premier rang des pays africains producteurs de robusta, avec 240.000 tonnes atteintes en 1997.

Le choix du terrain

Les contraintes de la sécurisation foncière sur les formes d'accumulation du capital et la capacité d'investissement dans les campagnes ne pouvaient être mieux perçues que sur des territoires soumis à de fortes pressions

démographiques. En effet, c'est bien souvent là où les contraintes foncières s'expriment avec force qu'apparaissent sous une forme véritablement achevée des dynamiques foncières intéressantes et bien souvent inattendues.

L'observation des zones de production des cultures commerciales atteste de nouveau de la pertinence de ce choix pour le café. En effet, l'aire de la caféiculture en Ouganda correspond étroitement aux régions les plus densément peuplées du pays (voir annexes 14, 15, 16). Ainsi, la région centrale du Buganda qui produit actuellement plus des deux tiers du café ougandais affichait au recensement de 1991 une densité moyenne de 130 hab/km², avec un maximum de 202 hab/km² dans le district de Mpigi. Les autres régions de production n'échappaient pas à cette règle. Le Busoga et la région de Mbale affichaient des densités bien souvent supérieures à 250 hab/km². Sans présager de l'existence d'un simple rapport de causalité, n'y avait-il pas là, toutefois, quelques éléments de réflexion à apporter sur la mise en oeuvre de stratégies de sécurisation, de compétitions foncières et de logiques d'investissement propres aux territoires caféiers ?

En outre, et d'un point de vue proprement pratique, le caféier présentait certains avantages sur d'autres cultures commerciales telles que le coton et le tabac. C'est en effet une plante arbustive et pérenne, donc facile à repérer en toutes saisons et qui participe, dans une large mesure, à façonner des paysages agraires originaux, bien souvent à dominante arboricole. Ainsi, cette approche s'inscrivait dans le cadre d'une démarche qui place l'observation et la lecture du paysage au commencement de l'analyse, de l'interprétation et de la compréhension des sociétés. Enfin, le choix du terrain devait porter, me semble-t-il, sur un terroir dont les systèmes fonciers devaient être représentatifs, autant que possible, des modes de contrôle et de répartition des terres à l'oeuvre sur la grande majorité du pays. J'entendais donc privilégier l'étude des rapports fonciers dits « coutumiers » dans la région méridionale du Busoga pour y repérer des dynamiques endogènes de sécurisation dont la portée devait dépasser le cadre restreint de l'étude de cas. Le Buganda n'offrait pas cet avantage, le système foncier *mailo* présentait en effet à cet égard une situation trop marginale.

Néanmoins, l' « expérience *mailo* », de par son caractère original d'une part, et compte tenu des nouvelles orientations du *Land Act* de 1998 d'autre part, demeurait un élément d'observation incontournable. Ce n'était pas, ici, la représentativité des phénomènes observés qui importait, mais plutôt leur valeur pratique et leur portée théorique qu'il fallait replacer dans le cadre d'une recherche fondamentale dont la validité devait, après tout, être également vérifiée là où avaient cours les pratiques foncières les plus marginales. L'étude des terres *mailo* pouvait surtout se révéler très fructueuse pour prolonger notre réflexion et lui donner une dimension véritablement nationale depuis le vote du *Land Act* de 1998.

Ainsi, entre février 1994 et juillet 1998, nous avons effectué trois missions de terrain dans le sud-est ougandais, d'une durée totale de dix mois. L'essentiel du temps (soit sept mois) fut vécu sur le terrain, dans des villages situés dans trois terroirs caféiers. Le choix des villages s'est fait successivement, en fonction des observations de terrain et des résultats d'enquêtes obtenus au fil des ans. Seul le premier village (Namagera) fut sélectionné au hasard en 1994, c'est-à-dire simplement en fonction des facilités de déplacement, de la présence de plantations de café, des conditions d'hébergement et, bien sûr, de la qualité de l'accueil. Et le hasard a bien fait les choses !

Le terroir de Namagera

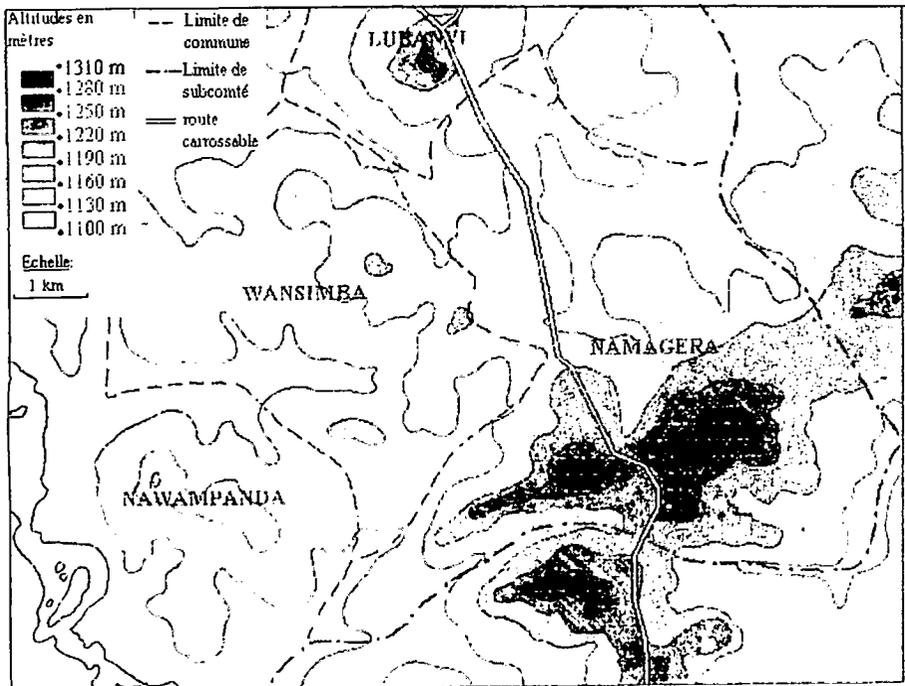
Située entre 1.100 et 1.300 mètres d'altitude, la commune de Namagera appartient à la partie la plus orientale de la zone interlacustre qui encercle toute la rive nord du lac Victoria. Peu accidenté dans l'ensemble, le relief présente toutefois dans le détail quelques notables variations topographiques. A la relative monotonie du relief présent sur les deux tiers nord-ouest du terroir, tranche en effet, sur un tiers sud-est, un relief plus vallonné traversé par un massif de collines de direction ENE-OSO qui culmine à 1300 mètres.

Ce massif forme une extension septentrionale du système collinaire présent dans toute la partie sud du Busoga, alors que la relative platitude du relief présent sur les deux tiers nord-ouest du terroir annonce le début du plateau du Busoga, légèrement incliné vers le nord en direction du lac Kyoga

et marqué par une alternance de larges interfluves limités par de petites vallées inondées en saison des pluies. Enfin, cette légère déclivité en direction du nord est localement perturbée par la proximité de la vallée du Nil qui capture la majorité des écoulements des eaux pluviales, d'où l'orientation principale est-ouest du réseau hydrographique.

Auparavant très dispersé, l'habitat tend aujourd'hui, sous l'effet des fortes densités de populations, à évoluer vers un habitat linéaire réparti le long des sentiers qui parcourent les sommets d'interfluves. L'espace habité est généralement constitué d'une case principale, de forme circulaire ou rectangulaire, construite en torchis ou en briques séchées. Celle-ci est fréquemment accompagnée de quelques annexes, ou cases attenantes faisant office de cuisine, d'entrepôts ou de dépendances pour les enfants majeurs résidants encore dans l'unité domestique, ou *ama aka*.

Carte de situation Namagera



Sur 1 200 unités de production agricole que comptait la commune, plus de 90% tiraient l'essentiel de leurs revenus de la caféiculture. Exception faite de la campagne 1993-1994, marquée par une sécheresse exceptionnelle et une chute sensible des récoltes, l'analyse des registres des coopératives agricoles locales donnaient une production annuelle globale de café robusta d'environ 400 à 500 tonnes de *kiboko* (café séché non décortiqué), soit un revenu moyen annuel pour la commune oscillant autour de \$200 000 en fonction de la variation des prix sur les marchés.

Le terroir offre 2.000 ha d'excellentes terres soumises aux règles de droit foncier coutumier et sur lesquelles étaient réparties 6.485 personnes en janvier 1994. Ce chiffre plaçait Namagera au palmarès des communes les plus densément peuplées du pays avec une densité moyenne de 308 hab/km². Ces fortes charges démographiques ont conduit à l'aménagement d'un espace totalement humanisé où l'essentiel des productions de café provenait de petites plantations de quelques ares généralement bien intégrées à des systèmes intensifs et diversifiés d'exploitation, alliant habilement cultures commerciales et vivrières. Ainsi, le terroir présente aujourd'hui un paysage agraire caractéristique de toute la zone interlacustre du sud de l'Ouganda, marqué par l'importance des systèmes agro-forestiers où se dissimule parfois, sous une épaisse frondaison arborée, un réseau organisé de haies végétales dressées pour délimiter chaque unité d'exploitation. Mais, outre l'importance prise par la caféiculture dans l'économie locale et le poids de la pression démographique sur l'organisation des espaces de production, les choix culturels et les logiques d'investissement, la localité présentait également l'intérêt d'être un front pionnier soumis, depuis les années 1950, à des migrations massives de la part de populations aux multiples origines géographiques. Cette diversité de peuplement ainsi que la jeunesse de ce front pionnier laissaient alors présager l'existence d'une collectivité villageoise encore en formation, c'est-à-dire en quête d'une certaine cohésion sociale avec la mise en place de principes d'organisation et de légitimation de quelques formes d'autorités. L'intérêt était alors d'y voir émerger sur de nouvelles bases territoriales une recomposition ou une redéfinition d'un contrat communautaire. Peut-être également y retrouverait-

on plus facilement que sur un vieux terroir de colonisation les fondements à partir desquels peut émerger un contrat de confiance sans craindre l'opacité que font peser parfois les traditions établies sur la compréhension des faits. Les temps d'occupation n'étaient pas ici encore assez longs pour qu'il soit fait usage de la tradition comme leitmotiv à toute demande de justification. Deux générations d'ancêtres à peine avaient vécu sur la commune, de sorte que les mythes fondateurs puisaient encore leurs origines dans l'actualité. L'attache territoriale n'était donc pas ici à rechercher dans l'énumération complexe des faits anciens remaniés par l'histoire orale, elle se construisait et s'observait au quotidien, sans pudeur ni artifice.

La jeunesse du peuplement sur ce premier terrain était rapidement apparue comme responsable d'une curieuse organisation des rapports fonciers. Terroir encore sans histoire et sans ancêtres, Namagera offrait l'image un peu déroutante et pourtant bien réelle d'une zone franche de droits claniques. Sorte d'espace juridiquement vierge, où presque tout était permis. Et presque tout y était tenté, quelle aubaine !

Et pourtant tout devenait très compliqué. Rien ne ressemblait en effet aux descriptions faites par L.A. Fallers au cours des années 1950 dans la région⁴⁷. Il n'y avait pas ici de clans solidement constitués, ni de territoires ancestraux et encore moins d'esprit communautaire et de solidarité de groupe. Les images d'Epinal un peu poussiéreuses et les archétypes de sociétés rurales bien installées dans des traditions immuables volaient ici en éclat. Il fallait donc suivre un cheminement inverse, c'est-à-dire partir en terrain vierge, celui des faits nouveaux et creuser jusqu'à retrouver le sens des choses pour les replacer dans une perspective historique afin de renouer avec des logiques sociales et spatiales plus larges. Car, passée l'analyse factuelle qui conduit à identifier ici et là des pratiques juridiques distinctes, il faut bien tenter d'en comprendre le mouvement d'ensemble.

⁴⁷ L.A. FALLERS, *Bantu Bureaucracy. A Study of Integration and Conflict in the Political Institution of an East African People*, East African Institute of Social Research, Cambridge, 1956, 250 p.

Ainsi, nous avons pris le parti de focaliser notre attention sur une situation, celle d'un terroir référence (Namagera), d'y mener des enquêtes liminaires pour positionner précisément notre sujet et identifier rapidement des axes de recherche qui nous semblaient pertinents. Ainsi, ont pu être définies des approches, dont les plus riches pour la compréhension des faits furent d'abord l'histoire du peuplement et l'étude des structures de parentés. C'est à partir de ce premier travail qu'il nous a fallu, ensuite, aller compléter nos données sur les deux « terroirs navettes » de Namungalwe (un vieux terroir de colonisation au Busoga) et de Kiyoola (un terroir « *mailo* » du Buganda). Il fallait alors y trouver des réponses à des questions qui ne pouvaient être données à Namagera et rechercher également des prolongements à des situations et des problèmes précis dans le cadre d'une approche à la fois synchronique et diachronique en matière de gestion et de sécurisation des rapports fonciers. Mais que le lecteur ne s'y trompe pas, il ne trouvera pas ici trois monographies de terroirs. Notre méthode n'était pas en effet d'aborder tous les aspects d'une société villageoise en trois exemplaires : projet trop ambitieux à nos yeux et difficilement conciliable avec d'une part, un calendrier très serré et d'autre part, le suivi d'une thématique déjà complexe et dotée de ses exigences propres.

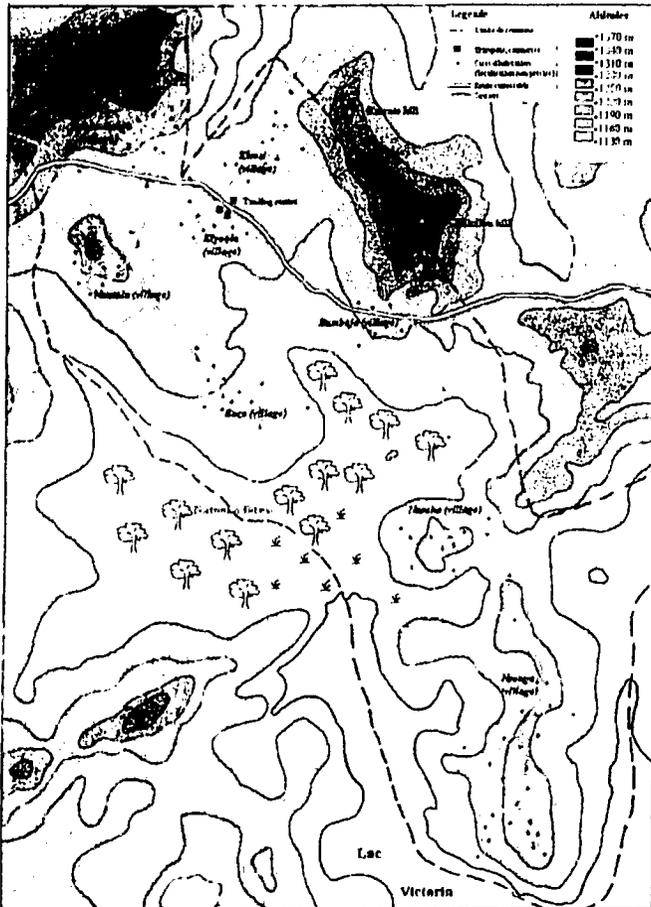
Les « terroirs navettes » : Namungalwe et Kiyoola

L'originalité, mais aussi, tout l'intérêt des pratiques et des innovations foncières en cours en Namagera (premier terroir visité en 1994) ne pouvaient être pleinement restitués sans faire un détour sur un vieux terroir de colonisation près de Kamuli ou d'Iganga. C'est-à-dire là d'où les planteurs de Namagera étaient originaires et où ils situaient leurs terres ancestrales et leurs domaines claniques. Il s'agissait en quelque sorte de retrouver les « racines » socio-juridiques dont ils s'étaient a priori affranchis et d'en étudier les logiques et les implications pour comprendre l'étendue du « chemin » parcouru et la nature des « trajectoires » empruntées.

Ainsi, notre choix s'est porté en 1995 sur la commune de Namungalwe, située dans le comté du même nom, à dix kilomètres au nord d'Iganga (Iganga District). Namungalwe était un vieux terroir de colonisation sur

lequel avaient cours des pratiques foncières dites « traditionnelles » chez les Basoga. L'intérêt, ici, était de retrouver une communauté supposée plus homogène et mieux structurée. C'est-à-dire dont la cohésion sociale et le contrat de confiance reposaient sur l'héritage de systèmes d'encadrement éprouvés depuis plusieurs générations. Y étaient ainsi édifiés ces fameux territoires de clans et les structures de parenté semblaient, d'une manière générale, décider de l'ensemble des modes de contrôle et de répartition des droits sur la terre, contrairement à ce que nous avons observé à Namagera.

Carte de situation de Kiyoola



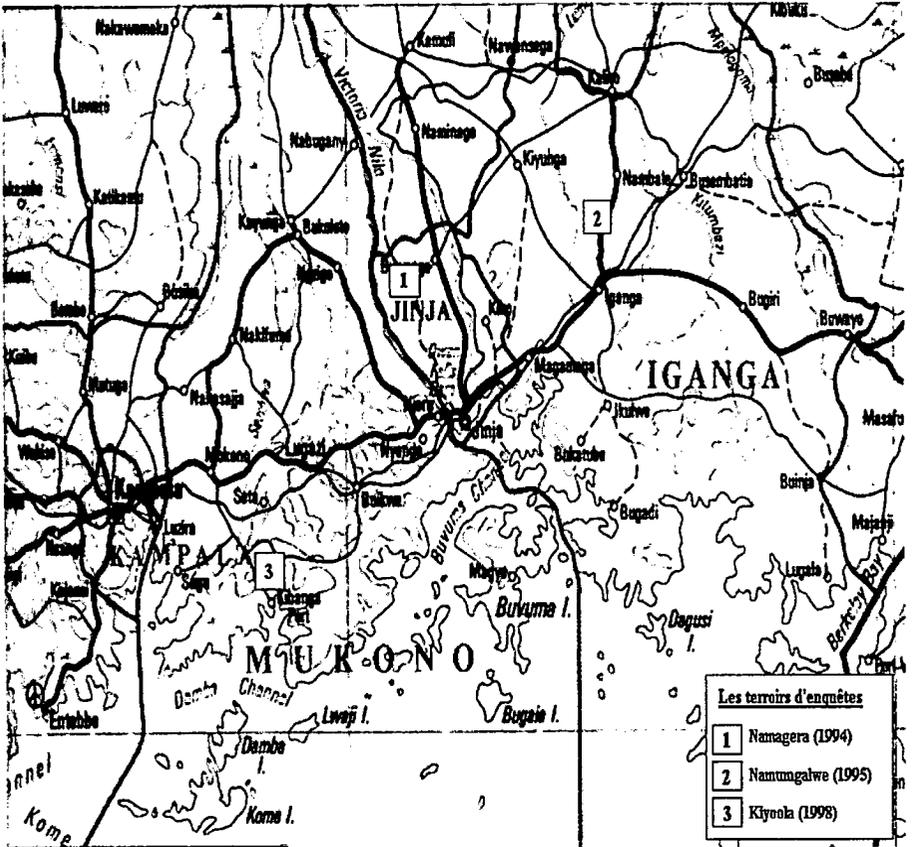
Enfin, une comparaison devait également être menée avec un terroir ayant fait l'expérience d'un autre système de droit, et notamment celui de la propriété foncière de type *mailo* dans la région voisine du Buganda. L'objectif était ainsi d'embrasser tout l'éventail des situations foncières chez des planteurs de café astreints aux mêmes contraintes commerciales et démographiques pour, à terme, souligner la diversité et l'ingéniosité des réponses apportées par les planteurs pour garantir la sécurité de leurs droits d'exploitation.

Nous avons alors retenu la commune de Kiyoola, située dans le district de Mukono, dont le terroir s'étend sur environ 6.000 ha en bordure du lac Victoria. Les 3/4 de ces terres furent enregistrés en 1908 au cadastre sous le régime de la propriété *mailo* et répartis en 15 grands domaines. Les 1.500 ha restants sont des terres royales, propriétés du Kabaka et gérées par son bureau : le *Buganda Land Board*. Kiyoola compte en 1998 près de 5.300 habitants, soit une densité de population de 87 hab./km², sensiblement équivalente à la moyenne nationale. Cependant, ce chiffre est vraisemblablement inférieur à la réalité puisque qu'environ 1.000 ha sont occupés par la forêt classée de Natonko à l'ouest, les grands marais à papyrus dans la vallée de la Natonko au sud et les pentes abruptes des collines de Katente et de Nakalwe à l'est.

LE CADRE REGIONAL : UNE PREMIERE MISE EN SITUATION

Les territoires du sud-est ougandais, centrés sur les deux régions du Buganda et du Busoga, ne peuvent être définis géographiquement sans faire référence à leurs situations interlacustres entre les lacs Victoria au sud, Kyoga au nord et Albert à l'ouest. Sur une superficie totale de 70.000 km², seulement 45.000 km² sont en effet émergés, desquels il faut encore retrancher marais permanents et marécages sur les basses terres et les fonds de vallées saisonnièrement inondés. De cette situation résulte la différenciation de certains traits caractéristiques, à la fois climatiques et pédologiques, déterminants sur la nature et l'organisation des systèmes de production dans toute la zone interlacustre.

Carte de situation des trois terroirs

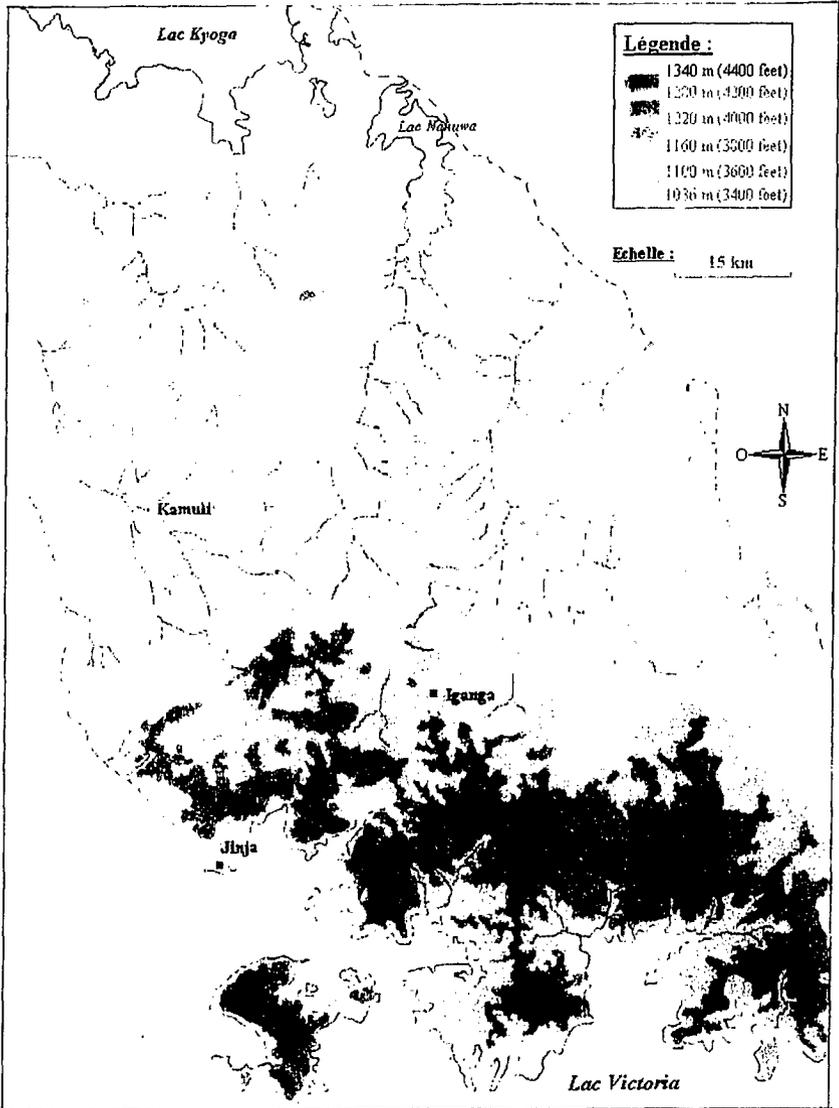


Un cadre régional contrasté

Ces territoires interlacustres présentent deux types de modelés bien distincts. Au sud, des processus d'érosion datés du miocène ont dégagé dans la masse surélevée du plateau du lac Victoria des collines massives aux profils convexes. L'altitude est comprise ici entre 1.100 et 1.400 mètres, avec des sommets de collines qui culminent à près de 300 mètres au-dessus des eaux du lac Victoria (1.134 m). Cette orogénèse récente a participé à la formation d'une chaîne de sols riches et différenciés, ou *catena du Buganda*, surnommée communément le « croissant fertile » du Buganda. Cette *catena* est composée d'un étagement de trois, voire quatre types de sols, des talwegs aux sommets de collines. Les bas de versants sont composés de sols pauvres résultant de l'accumulation de colluvions par ruissellement. Ils confèrent aux pieds de collines un profil souvent concave, caractéristique de la rupture d'un équilibre fragile à leur base, due à une surexploitation récente et aux déboisements intempestifs. Ces bas-fonds aux sols pauvres et acides étaient présentés dans la littérature anglo-saxonne du début du siècle comme des terres marécageuses à papyrus et à *Pennisetum purpureum* (*elephant grass*) utilisées en saison sèche comme pâturages. Les flancs de collines sont constitués de terres fertiles rouges ferralitiques et de ferrisols (*murram*) issus de latérites ferrugineuses remaniées ou de débris recimentés de vieilles cuirasses particulièrement propices au développement d'une agriculture prospère. Enfin, aux sommets apparaissent des surfaces planes ; formes héritées du plateau du lac Victoria aujourd'hui disséqué où affleurent des cuirasses ferralitiques qui interdisent toute mise en culture, d'où le maintien d'îlots de végétation arborée ou arbustive.

D'aspect plus monotone, la partie septentrionale connaît des conditions naturelles plus rudes avec des sols pauvres issus de la lente décomposition des roches résistantes du vieux socle précambrien du plateau central. Compris entre 1.000 et 1.150 mètres d'altitude, les paysages présentent une pédiplaine mollement ondulée et faiblement inclinée vers le nord, en direction du lac Kyoga (1.033 m). On est ici sur une vieille surface d'érosion (rajeunie au miocène) dotée d'une succession de larges interfluves aux flans convexes, limités par de petites vallées en forme de U saisonnièrement

Topographie et hydrographie du Busoga



inondées. Les fonds de vallées présentent des sols composés d'éléments argileux et de sables plus ou moins grossiers favorables au maintien de nappes phréatiques permanentes ou saisonnières. La végétation, d'aspect chétif, est composée principalement d'*Imperata Cylindrica*, d'acacias et d'euphorbes sur les interfluves.

De cette opposition du modelé résultent l'organisation duale et l'orientation méridienne du réseau hydrographique. Le système collinaire forme, au sud, la ligne de partage des eaux entre les deux bassins versants des lacs Victoria et Kyoga. Seule la vallée du Nil, frontière naturelle entre le Buganda et le Busoga, fait la jonction entre ces deux systèmes lacustres. Les contrastes de modelés opposent au bassin versant du lac Victoria, peu étendu et relativement abrupt, celui du lac Kyoga, beaucoup plus vaste mais moins pentu. Le premier connaît un réseau hydrographique élémentaire, non hiérarchisé, caractérisé par des écoulements qui transitent par les petits fonds de vallées marécageux avant de se jeter dans le lac Victoria. Le second, plus complexe et mieux structuré, est alimenté par les écoulements permanents du Nil, et saisonniers des rivières Mpologoma (à l'est), Sezibwa (au nord) ainsi que des affluents du Kafu et de la Katonga (à l'ouest).

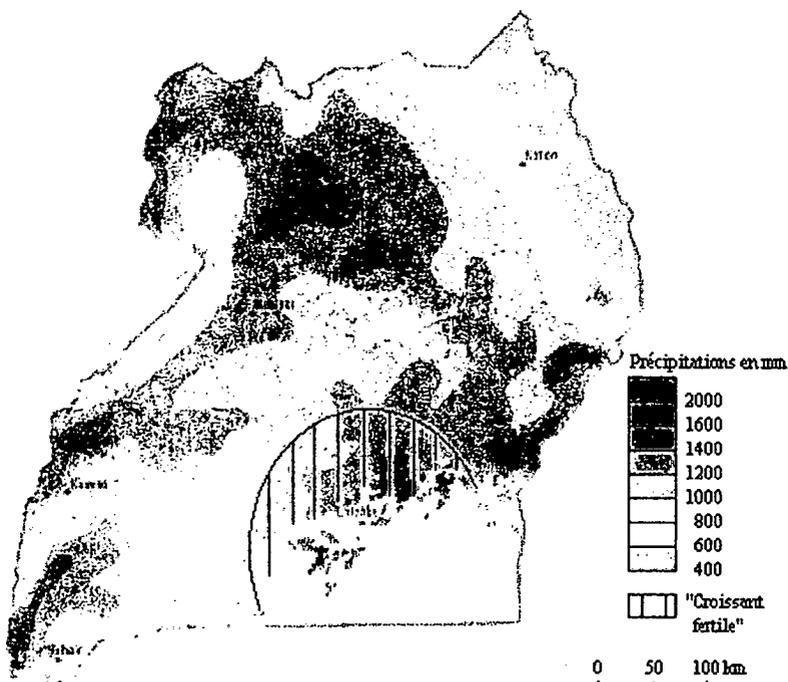
Des avantages climatiques liés à la présence du lac Victoria

Le Buganda et le Busoga bénéficient de conditions climatiques exceptionnelles pour l'altitude avec un climat anormalement doux et humide dépendant directement de la circulation atmosphérique périlacustre et en particulier des phénomènes de convection des masses d'air sur les marges septentrionales du lac Victoria. Le régime thermique se singularise en effet par de faibles amplitudes oscillant entre 15,7°C en juillet à 29,1°C en février. Le régime des précipitations est de type subéquatorial, marqué par l'alternance de deux saisons des pluies centrées sur les mois d'avril et de novembre, avec un gradient pluviométrique dégressif du sud vers le nord, à raison de 15 mm/km à partir du lac Victoria⁴⁸. Toutefois, le régime des

⁴⁸Le mois le plus sec reçoit toujours plus de 50 mm. Voir P. Gourou, "L'Ouganda", in *Revue Belge de Géographie*, 1962, pp. 7-38.

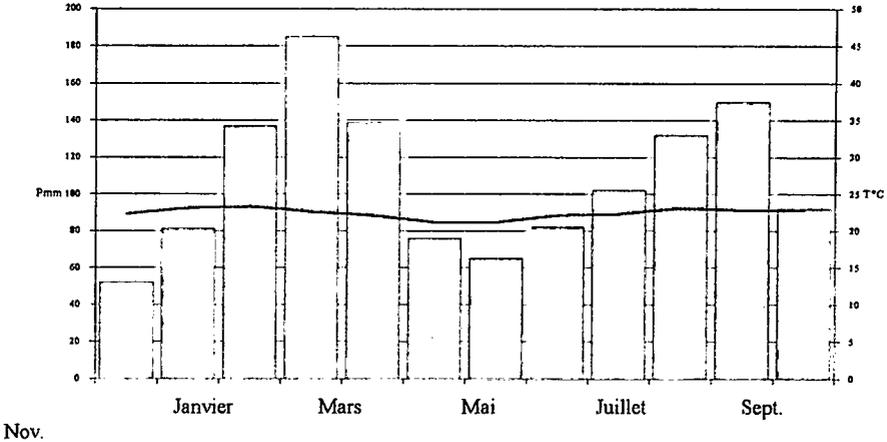
précipitations présente ici un déficit pluviométrique théorique pour le robusta (de l'espèce *Coffea Canephora*), variété particulièrement sensible aux stress hydriques, avec une moyenne annuelle de 1.298 mm seulement (soit un niveau bien inférieur au minimum théorique de 1.500 mm requis pour les *canephora*⁴⁹).

Carte climatique de l'Ouganda et localisation du croissant fertile



⁴⁹Voir R. Coste, *Le caféier, techniques agricoles en productions tropicales*, Maisonneuve & Larose, Paris, 1968, 310 p.

Moyennes mensuelles des températures et des précipitations à la station de Jinja (1961-1993)⁵⁰

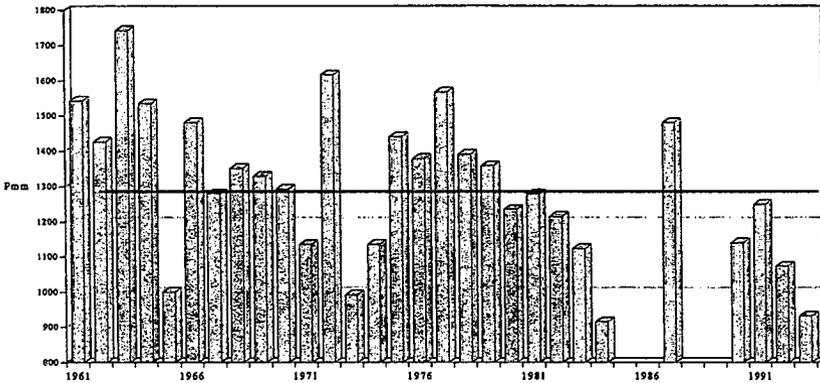


Les précipitations, établies sur la période 1961-1993, accusent en effet une amplitude inter-annuelle moyenne de 179 mm, soit 13% du total des précipitations moyennes, avec des amplitudes mensuelles maximales en février et surtout en novembre pendant la période de fin de maturation des cerises⁵¹. Mais ce déficit est ici largement compensé par un fort taux d'hygrométrie aux abords du lac Victoria (l'évaporation des eaux du lac est évaluée à 5 mm par jour en moyenne) qui permet d'atténuer sensiblement les effets néfastes des variations pluviométriques sur le cycle végétatif de l'espèce *Coffea canephora*. Par ailleurs, les deux saisons sèches qui interviennent en janvier et en juillet sont trop courtes pour avoir des conséquences néfastes sur les récoltes ; elles assurent au contraire le repos végétatif nécessaire à la floraison du caféier et permettent le séchage des cerises dans de bonnes conditions.

⁵⁰Sources : Centre météorologique de Jinja.

⁵¹Centre météorologique de Jinja. Données établies d'après les relevés pluviométriques de 1962 à 1993.

Variations inter-annuelles des précipitations à la station de Jinja (1961-1993)⁵²



Données manquantes ou incomplètes pour les années 1985, 1996, 1988 et 1989

Ces précipitations bien réparties sur l'année (1500 mm/an), associées à des sols riches et différenciés valurent très tôt au Buganda le qualificatif de «*croissant fertile de l'Ouganda*»⁵³. Des conditions climatiques et pédologiques favorables laissaient en effet présager ici la possibilité d'ajouter une culture commerciale de fin de saison aux systèmes de productions traditionnels sans entrer en concurrence avec les cultures vivrières. Le régime des précipitations, de type subéquatorial, était marqué ici par l'alternance de deux saisons des pluies à six mois d'intervalle laissant ainsi la possibilité d'effectuer deux campagnes agricoles. La première, allant de mars à juin, pouvait être consacrée au vivrier, et la seconde, de juin à janvier, pouvait être réservée à une culture de rapport.

Quant aux températures, celles-ci étaient anormalement douces pour l'altitude. Les territoires interlacustres du sud-ougandais bénéficiaient en effet de températures relativement constantes, oscillant en moyenne entre 21°C et 23,6°C sur l'année. Et C.C. Wrigley de déclarer que si ce climat

⁵²Sources : Centre météorologique de Jinja

⁵³ Voir carte page

chaud et humide ne permettait pas d'obtenir d'importants rendements, il mettait en revanche les producteurs à l'abri de productions catastrophiques :

"L'élément important, toutefois, est qu'un échec total du coton est virtuellement inconcevable au Buganda. Même en cas de mauvaises saisons et de soins sommaires (et on disait que les méthodes [de culture] au cours des premières années auraient été désastreuses dans un autre environnement) les planteurs peuvent avoir l'assurance d'une récolte raisonnable ⁵⁴."

Les contrastes nord-sud de la mise en valeur agricole

L'économie du sud-Busoga repose aujourd'hui sur une agriculture prospère, fondée sur l'association des cultures commerciales et vivrières. Le coton, puis le café, qui bénéficient sur les flancs de collines d'excellentes terres, ont été à l'origine du développement économique de ces territoires. La production de café est aujourd'hui assurée exclusivement par de petites exploitations familiales ; 68% des unités de production sont inférieures à 3 ha dans le district de Jinja, contre 43% dans celui d'Iganga⁵⁵. Le robusta apparaît dans les systèmes d'exploitation sous forme de petites plantations, inférieures en moyenne à 0,3 ha. Le café intègre ici des systèmes de production intensifs et diversifiés commandés par de fortes densités démographiques.

Au nord, dominant en revanche des sociétés pastorales aujourd'hui sédentarisées. L'économie locale est organisée autour du grand marché à bestiaux de Kamuli, principal fournisseur en bovidés du sud-Busoga. Des conditions naturelles plus rudes expliquent en partie la prédominance de systèmes agro-pastoraux. Les zébus sont élevés au sein de petites exploitations agricoles ou dans de grandes fermes d'Etat qui pratiquent les techniques du *ranching* sur de grands domaines en pâture. Au recensement agricole de 1991, une exploitation sur quatre occupait dans le district de Kamuli une superficie supérieure à 10 ha (voir annexe 19).

⁵⁴C.C. Wrigley, 1959, p.15.

⁵⁵Uganda National Census of Agriculture and Livestock, 1990-91, vol. II, Ministry of Agriculture, Animal Industry and Fishery, Entebbe.

Une certaine acidité des sols et l'indigence des précipitations (1 000 mm sur les rives du lac Kyoga), rythmées par deux saisons sèches bien marquées, ont favorisé dans ces campagnes la culture du coton depuis les années 1910. Le district de Kamuli compte encore aujourd'hui près de 70% des surfaces en coton du Busoga, et 10% de celles de l'Ouganda, pour une superficie (déduction faite des surfaces en eau) qui ne représente que 1,7% du territoire national⁵⁶. De plus, les faibles charges démographiques et la maîtrise des techniques de trait ont favorisé la pratique des labours et des sarclages attelés pour la mise en culture d'importantes surfaces en coton. Mais depuis la rupture des circuits de traitement et de commercialisation du coton dans les années 1970, ces territoires présentent une économie sinistrée. Les systèmes de production agricoles sont caractérisés par la prédominance des cultures annuelles et pluriannuelles telles que l'éleusine, la patate douce, le manioc, le soja et enfin le coton qui demeure la principale culture commerciale grâce au maintien de comptoirs privés. Si des tentatives timides de reconversion dans la caféiculture sont en cours, la présence de nombreux entrepôts et de quelques usines d'égrenage (actuellement fermés) prouvent toutefois l'existence dans ces campagnes d'un fort potentiel agricole et agro-industriel. Un retour au coton n'est donc pas à exclure, compte tenu de l'intérêt croissant des investisseurs étrangers pour la relance de cette culture depuis l'ouverture au secteur privé des anciens marchés d'Etat.

Enfin, soulignons qu'à l'extrême nord-est du Busoga, des sociétés d'agriculteurs-pêcheurs ont su façonner un paysage agraire original, basé sur l'arboriculture du palmier rônier. Les feuilles sont utilisées pour la réfection des toits et la construction de filets de pêche, les fruits comme aliments et les troncs comme bois de chauffe. Le palmier rônier se substitue ici au bananier des régions méridionales du Busoga tant par la place qu'il occupe dans les paysages que par son importance dans l'économie locale.

⁵⁶*Ibid.*

Les enquêtes de terrain sont toujours un moment important. Premiers regards échangés avec « l'habitant », premiers sourirs un peu crispés aussi de la part de l'intrus venu de si loin et dont on ne comprend pas toujours très bien qui il est et ce qu'il cherche. L'entretien devient observation réciproque, polie et intense. La signification du discours rivalise alors avec celle du silence.

Première partie

**LES DETERMINATIONS SOCIALES...
ORIGINES ET FONDEMENTS D'UN CONTRAT SOCIAL
CHEZ LES BASOGA**

La sécurité foncière ne peut être dissociée du contexte social particulier et évolutif dans lequel elle s'inscrit. En effet, la notion de sécurité foncière relève, d'abord et avant tout, de considérations sociologiques. Elle est déterminée par une « sécurité sociale », soit la garantie pour les individus d'occuper une place, un rang et une fonction reconnus et protégés par le groupe. Car, de cette reconnaissance dépendent la socialisation et l'intégration des personnes, préalables à l'ouverture de droits, de devoirs et d'engagements contractuels pris contre la garantie d'une justice dans l'attribution et la circulation de responsabilité ainsi que dans le règlement des conflits.

Cette première partie est consacrée à l'étude des systèmes d'organisation, de gestion et de sécurisation des rapports sociaux en vigueur dans la région du Busoga¹. Nous verrons ainsi que la notion de sécurité foncière puise ses fondements dans le respect de rapports sociaux, de règles de comportements et d'institutions intégrées et retranscrites de façon normative pour répondre, chez les Basoga, à un besoin d'archivage et de mémorisation d'une histoire du fait migratoire.

¹ Les habitants du Busoga sont les Basoga (sing. : musoga), leur langue est le lusoga. De même, le Buganda est la région des Baganda (sing. : muganda) qui parlent le luganda.

Il s'agira tout d'abord de rappeler que les institutions sociales en pays soga ont une histoire. Elles ne sont pas de simples constructions atemporelles et rigides affectées à la gestion des rapports sociaux. Elles sont le résumé officiel et codifié de valeurs et de principes qui prennent sens et force en regard des faits de migration commandés par des facteurs écologiques et politiques changeants qui déterminent aujourd'hui des modes dynamiques de contrôle de l'espace et des hommes. La sécurité foncière ne repose donc pas sur des considérations sociologiques abstraites et rigides communes à toutes les sociétés. Elle relève bien ici de systèmes d'encadrement dont la validité et l'efficacité reposent sur la prise en compte des héritages d'une histoire du peuplement (chapitre 1).

Nous verrons que les Basoga ont cherché à lutter contre les effets de la mobilité et de la dispersion, préjudiciables dans une certaine mesure à la reproduction et à la protection de liens sociaux et territoriaux, en inventant d'ingénieux modes d'organisation et de contrôle pensés et établis en recourant à une double chronologie spatio-temporelle. Quatre niveaux de filiation hiérarchisés structurent l'organisation sociale et spatiale de la société soga, du groupe de filiation totémique à la cellule familiale en passant par le clan et le lignage (chapitre 2). Soit quatre niveaux d'organisation d'après lesquels les Basoga définissent quatre unités territoriales emboîtées et mobiles disposées en réseaux, et sur lesquels sont appliqués des modes différenciés de contrôle, de répartition et de sécurisation des droits sur la terre (chapitre 3).

Les analyses qui seront proposées dans cette partie sont issues d'enquêtes thématiques réalisées auprès de 140 chefs d'exploitations et d'entretiens avec les chefs de hameaux, les « anciens », les sorciers etc...

Chapitre I

LES FONDEMENTS HISTORIQUES

UNE HISTOIRE DU FAIT MIGRATOIRE

L'histoire des populations du Busoga commence avec les pérégrinations d'un homme mythique - Kintu - l'ancêtre de tous les peuples implantés aujourd'hui sur la rive nord du lac Victoria. Les récits et les légendes locales, retranscrits par les premiers missionnaires venus à la fin du XIX^e siècle, décrivent cet ancêtre comme le premier migrant. Kintu serait venu du nord-est (au-delà de l'Elgon) au XIV^e siècle². Cette mythologie de la migration est une constante que l'on retrouve dans tous les récits originels au Busoga, où sont érigés des temples à la mémoire de cet homme extraordinaire présenté dans l'idéologie populaire locale comme un héros civilisateur³. Leurs emplacements marqueraient les étapes de sa migration vers le Buganda où il mourut et fut enterré (dans la localité de Magonga⁴).

Les fils de Tamba

Les premiers migrants venus à Namagera sont deux frères du clan des Waguma, Itagaya et Nsimba. Ces derniers avaient quitté leur père - Tembe - qui fut probablement le premier homme à s'établir sur les terres de l'actuelle commune voisine, Butembe, qui prit son nom (Bu : le lieu, Tembe : nom de l'ancêtre fondateur).

Tembe était originaire de la localité de Butamba (territoire de Tamba) située sur une île du lac Victoria. Itagaya et Nsimba ont laissé leur père à Butembe pour poursuivre un peu plus au nord leur migration et fonder leur propre colonie de peuplement. L'histoire locale dit qu'ils étaient les premiers

²Voir les travaux du Père J. Gorju, *Entre le Victoria l'Albert et l'Edouard*, Rennes, Imprimeries Oberthür, 1920, p.116.

³*Ibid.*

⁴Le mystère qui planait sur ce personnage incita le gouvernement colonial à effectuer des recherches archéologiques à Magonga au début du siècle. Celles-ci auraient permis de retrouver des ossements humains aux côtés de riches reliques mortuaires réservées, selon la tradition, aux grands chefs. Voir J. Gorju, 1920.

à venir coloniser les terres qui sont actuellement réparties entre les cinq localités, ou hameaux (*bisoko*), de Wansimba, Mpumwire, Kisinga, Nabukosi et Butagaya. Itagaya et Nsimba, ont donné respectivement leur nom aux deux communes de Butagaya et de Wansimba où ils moururent.

Celles-ci ont gardé le souvenir de ces premiers pionniers en vénérant les deux collines où sont enterrées leurs dépouilles. Cette vénération apparaît encore aujourd'hui au travers de certains interdits comme celui de ne pouvoir cultiver ou habiter sur ces deux collines mortuaires. La légende dit que ces interdits visent à respecter le repos des ancêtres fondateurs (*muzimu*). Sans doute ont-ils également pour fonction de rappeler leur mémoire, et la toponymie entretient ici le souvenir de ces premiers hommes aux nouvelles générations.

Quant aux terres de la localité de Mpumwire, elles furent colonisées un peu plus tard par un troisième personnage également originaire de Butamba. Il semblerait que cet homme ait initialement fait partie du groupe de colons qui accompagnaient Itagaya et Nsimba avant de s'en détacher pour fonder sa propre colonie à Mpumwire où il fut enterré par les siens⁵.

Les mythes fondateurs semblent accréditer ici l'idée selon laquelle tous les hommes sont aujourd'hui les descendants de migrants issus d'un foyer originel situé sur l'île de Butamba. D'un premier groupe de colons établis se seraient progressivement détachées et constituées de nouvelles communautés placées sous la responsabilité d'un nouveau « leader » pour défricher de nouvelles terres.

Ce processus se reproduisant au fil des siècles, se dégagent des axes de migrations que les légendes locales font progresser des rives du lac Victoria vers l'intérieur des terres. Cette progression induit une certaine généalogie des lieux à laquelle vient se superposer une généalogie des hommes, où chaque nouvelle migration crée, non pas une scission entre ceux qui partent et ceux qui restent, mais plutôt une nouvelle branche sur l'arbre généalogique des fils de Tamba. Ces liens apparaissent notamment par le

⁵Le terme Mpumwire signifie en langue locale « le lieu du repos » (sous-entendu le lieu où repose l'ancêtre).

respect, de la part de tous les membres de la lignée de ces premiers pionniers, des lieux successivement colonisés le long des anciennes routes de migrations. Sorte de toile d'araignée « spatio-temporelle » tissée depuis son centre - Butamba pour la généalogie des lieux et le leader du premier groupe de migrants pour celle des hommes - et jalonnée de « lieux de mémoire » où ont été ensevelis les ancêtres fondateurs au fur et à mesure de leur avancée.

Les lieux de mémoire : toponymes et sépultures

L'association courante entre le nom des lieux et celui des hommes semble relever d'un procédé mnémotechnique ; sorte de méthode d'« archivage » d'une histoire commune employée pour rappeler le souvenir des faits de migration, de leur chronologie et de leur direction. Cette interprétation rejoint en de nombreux points celle du Père Blanc J. Gorju au Buganda quant au rôle et à la validité de la parole comme témoignage de l'histoire :

« (L) 'union se faisant naturellement autour de la ruche mère ou de l'un de ses essaims, près des tombes qui sont la garantie inviolable de la propriété et le lien sacro-saint des familles, autour des chefs que la communauté s'est librement choisis au mieux de ses intérêts essentiels, voilà ce qu'il faut savoir pour saisir l'âme du Muganda et ajouter foi à ses annales orales ⁶».

Il s'agit là d'une intériorisation de la mobilité aujourd'hui entretenue et formalisée par le clan des Waguma au travers de représentations imagées. Celles-ci prennent la forme d'autels de culte que l'on va consulter et vénérer parfois à plusieurs dizaines de kilomètres de son lieu de résidence. Les autels dédiés à la mémoire des ancêtres qui ont donné leur nom au clan et au lignage sont les plus sophistiqués et sont nommés *misambwa*. Ceux érigés à la mémoire d'un simple parent sont plus modestes et prennent le nom de *isabo*. On associe alors ici à sa propre histoire un chapelet de lieux dont les

⁶J. Gorju, 1920.

noms sont répertoriés suivant un ordre chronologique inscrit sur son arbre généalogique. Ainsi, les autels semblent également respecter une hiérarchie spatio-temporelle ou, en d'autres termes, une chronologie du fait migratoire que vient souligner une terminologie vernaculaire. Géographie des lieux et généalogie des hommes sont ici en étroite correspondance. Ainsi, les habitants de Namagera cultivent un réel attachement à la localité de Bujagali distante d'une quinzaine de kilomètres en amont sur le cours du Nil où l'on vient consulter les autels de culte qui renferment les esprits du clan originel de Butamba. Non loin de là sont aménagés des lieux de sacrifices (*matambiro*), à proximité desquels sont plantés des arbres sacrés et où sont enterrés quelques restes d'offrandes, et notamment des maxillaires de bovins⁷. Les représentations populaires font des chutes de Bujagali un haut lieu de la mythologie basoga. Représentations contre lesquelles les religions monothéistes ont encore bien du mal à lutter, même si les rites sacrificiels ont aujourd'hui tendance à disparaître.

L'investissement symbolique des lieux révélerait alors l'existence d'un peuple qui cultive le mythe du fait migratoire. N'aurait-on pas cherché ici, en effet, par quelques constructions symboliques, à se rappeler ses origines communes en important et en transposant sur les chutes de Bujagali les esprits lointains de Butamba ? Il est d'ailleurs révélateur de constater que les autorités ougandaises font, depuis quelques années seulement, de ces chutes un site touristique aménagé où il est convenu d'accorder aux seuls Basoga le privilège d'accéder gratuitement. Les autres principaux autels de culte vénérés par les fils de Tamba sont érigés sur les collines voisines de Nabukosi, Mpumude, Wansimba et Busuwoko où l'on vient également consulter les esprits sexués des ancêtres et ceux qui régissent les forces de la nature⁸.

Cette mythologie de la migration est également cultivée chez les Baganda à l'égard des îles Sese : véritables « perles sacrées » du lac Victoria et patrie des esprits originels baganda. Il fallut attendre le XVII^e siècle pour

⁷Ces lieux sacrés existent également au Buganda où sont vénérés les *lubaale* : esprits des ancêtres baganda.

⁸ Données issues d'entretiens menés à Namagera, 1994 (voir annexe 2).

que les esprits de Sese aient officiellement droit de cité sur le continent, d'abord sous l'impulsion de quelques grands chefs locaux puis sous celle du souverain baganda Nakibinge:

« ... des besoins spéciaux, les voyages, l'émigration, l'établissement ici ou là de tel personnage influent, fervent adepte de tel génie de son pays d'origine, tout cela acclimata peu à peu en dehors de chez eux les plus fameux de ces génies. Les bords du lac se couvrirent de temples en l'honneur des dieux de l'île. Bien avant que ceux-ci ne fussent imposés au Buganda de par la volonté du roi Nakibinge⁹. »

Mais la construction de ces autels de culte n'est pas le seul procédé d'« archivage » de l'histoire collective. Les rites funéraires sont aussi employés à cultiver le souvenir des migrations. Ainsi, il est convenu que le défunt soit déposé en terre face orientée vers son lieu d'origine. Tous les groupes séparatistes issus de la souche commune des fils de Tamba orientent leurs morts vers le lac Victoria (au sud), rappelant ainsi qu'ils n'associent à leur identité aucune terre privilégiée au Busoga. Le clan des Ngobi, qui revendique ses origines au Bunyoro, oriente ses morts vers l'ouest, alors que celui des Gabanya les enterre face tournée vers l'est, en direction du pays Nyuli dont il serait issu. En revanche le clan des Ibira choisit la direction du lac Victoria, comme celui des Waguma. Cette pratique est toujours faite devant le conseil de clan réuni pour l'occasion au grand complet. Certains membres du conseil sont parfois venus en taxi-brousse de districts éloignés pour assister à la cérémonie et veiller au respect des traditions funéraires et notamment à la bonne orientation des corps. Seuls certains convertis à l'Islam ont rompu avec ces traditions en orientant aujourd'hui leurs morts vers la Mecque.

⁹J. Gorju, 1920.

Notons que ce lien étroit qu'établissent les hommes entre les lieux originels et leur généalogie n'était pas une entrave à la mobilité. L'orientation des morts rappelle que le site d'origine (que le défunt n'a bien souvent jamais connu) prime le lieu de migration. L'important serait d'avantage d'entretenir de façon symbolique le souvenir de la terre-mère que de marquer une quelconque attache à la terre conquise. Ce désintérêt relatif pour les terres d'immigration trouverait sa justification dans une logique de mobilité commandée auparavant par les nécessités de l'agriculture itinérante. En effet, il était fréquent d'abandonner les tombes sur les terres épuisées et d'essaimer ainsi ses aïeux le long des axes de colonisation.

Les grands axes de migration : une reconstitution devenue difficile

Les axes de migration mentionnés dans la mythologie semblent ne plus pouvoir être clairement identifiés aujourd'hui au Busoga en raison notamment de leur direction qui n'a pas toujours été linéaire des rives du lac Victoria vers l'intérieur des terres. En effet, les dynamiques de peuplement passées et présentes au Busoga rendent aujourd'hui difficile toute reconstitution des faits de migration. Le hasard des déplacements, la scission des groupes de descendance, les aléas climatiques et les conditions sanitaires sont venus en quelque sorte « brouiller les pistes ».

Nous ne disposons à ce propos que d'un recensement succinct des sites de première implantation que les groupes de migrants prenaient pour habitude de formaliser en édifiant des autels de cultes connus sous le nom de *nkuni*. La localisation de ces autels fut entreprise par D.W. Cohen en 1972. Leur dispersion géographique montre deux zones majeures d'implantation, l'une dans la région des collines qui bordent la rive nord du lac Victoria (à l'extrême sud de l'actuel district d'Iganga) et l'autre à l'extrême nord-est, sur les basses terres marécageuses qui longent la rivière Mpologoma. On retrouverait ici, selon toute vraisemblance, l'articulation de deux réseaux de migration ou deux principaux axes de pénétration vers

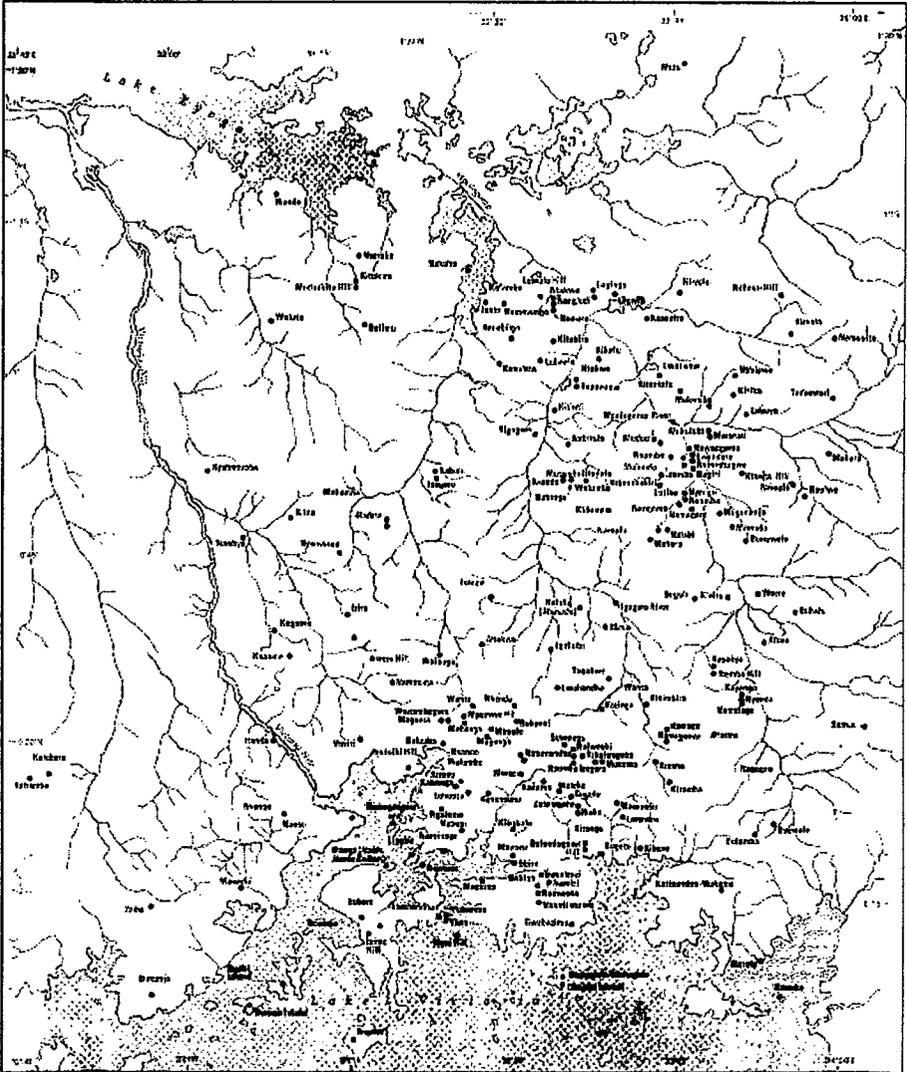
l'intérieur du Busoga pour des populations d'origine bantoue au sud et probablement luo au nord-est. Aussi il n'est pas étonnant de retrouver le souvenir de ces anciennes migrations luo venues de l'actuel sud-Soudan au XVII^e siècle et des guerres de conquête banyoro et baganda (XVII-XIX^e siècles) dans la mythologie des fils de Tamba avec la vénération conjointe aujourd'hui des esprits banyoro (Isedia et Lukowe) et muganda (Kali).

Ces autels *nkuni* sont de véritables empreintes laissées sur le passage des groupes de migrants sur des terres dont certaines ont depuis été désertées à la suite des grandes famines de 1898-1901 et des épidémies de la maladie du sommeil et de l'onchocercose. Leur localisation témoigne ainsi d'une géographie ancienne du peuplement notamment sur les territoires de l'extrême sud du Busoga évacués depuis la fin du XIX^e siècle. Ils figurent donc aujourd'hui parmi les dernières preuves tangibles d'une anthropisation aujourd'hui disparue de campagnes riches et prospères, dominées au siècle dernier par d'abondantes bananeraies. Lorsque Sir Gerald Portal, commissaire britannique, longea la rive nord du lac Victoria en 1893 il s'était en effet émerveillé ici de la nature luxuriante et accueillante qu'occupaient "*des gens habillés de la tête aux pieds avec une gracieuse toile confectionnée à partir de l'écorce d'un arbre [barkcloth]*". Enfin, il ajoutait que la région était la première traversée depuis le pays kikuyu (au Kenya) où la nourriture abondait au point de risquer de ralentir la caravane:

"Le seul danger qui nous menaçait alors était que toute la caravane allait devoir tellement manger au milieu de toute cette abondance qu'elle allait être bien incapable de poursuivre¹⁰."

En effet, ces anciennes terres de colonisation, auparavant richement cultivées, n'offraient plus qu'un paysage de no man's land au cours de la première moitié du XX^e siècle, et ce jusque dans les années 1970.

¹⁰Sir G. Portal, *The British mission to Uganda in 1893*, Edward Arnold ed. London, 1894, pp. 132-133. Observations qui recoupaient celles du Colonel Henry Colville en 1895, Sir H. Colville (Colonel), *The land of the Nile Springs*, Edward Arnold ed. London, 1895, 312 p.

La distribution des autels *nkuni* au Busoga¹¹

¹¹ Carte remaniée d'après les données collectées par D. W. Cohen, *The Historical Tradition of Busoga : Mukama and Kintu*, Oxford, 1972, pp. 18-22.

La répartition actuelle de la population au Busoga, caractérisée par d'importantes disparités de peuplement, témoigne ainsi encore aujourd'hui de l'évolution du fait migratoire avec des déplacements massifs imposés notamment par l'insalubrité du milieu.

Une population devenue sédentaire

L'augmentation de la pression démographique a depuis imposé la sédentarisation progressive des hommes sur la rive orientale du Nil et semble conférer un intérêt nouveau aux lieux de sépultures. Il s'agirait là d'un véritable changement de perspective, ou d'une conception plus statique du rapport de l'homme à la terre et du rapport de l'homme au groupe de descendance. Les fortes pressions foncières ont réduit la mobilité des groupes de filiation et participeraient aujourd'hui à concentrer l'investissement imaginaire sur les derniers sites d'implantation où se sont succédé plusieurs générations. L'espace de migration de même que l'espace de parenté s'en trouvent dès lors considérablement réduits.

Cette sédentarisation n'a pas été sans conséquences sur l'évolution des modes de contrôle et de répartition des terres à Namagera et il n'est pas surprenant de constater que les temps d'occupation du sol sont devenus aujourd'hui, comme sur le vieux terroir de colonisation de Namungalwe, un des critères de légitimation des droits sur la terre. Cette évolution résulterait de la dissolution progressive des groupes de filiation élargie : les liens de parentés symboliques se sont affaiblis et l'organisation du système de descendance tend alors à s'affaïsser sous son propre poids. L'attache au sol et le facteur temps auraient alors progressivement pris le relais pour décider des nouveaux modes de coordination, d'intégration et de gestion des rapports sociaux. Il s'agirait là d'un véritable ancrage au sol qui s'est accompagné d'une prise de pouvoir accrue des unités de parentés élémentaires (la famille) sur les groupes de filiation plus étendus (le clan et le lignage) dans l'organisation et la circulation des droits fonciers et notamment en ce qui concerne les questions d'héritage.

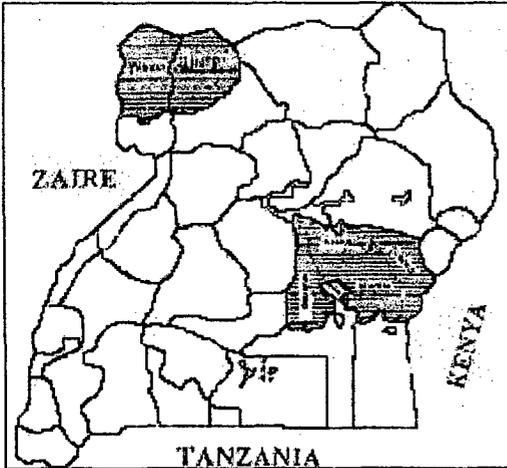
Si la mobilité d'antan expliquait en effet le recours à l'autorité des vastes structures de parenté, que sont le clan et le lignage, pour lutter contre

les effets de la dispersion, la sédentarisation récente des groupes de filiation semble y avoir mis un frein. Mais le principe de parenté ne semble pas pour autant avoir été supplanté comme base de l'organisation sociale et territoriale, il s'est adapté à l'évolution des contraintes locales de peuplement. Si les affaires foncières ont progressivement été transférées sous l'autorité des unités de parenté élémentaires représentées par la cellule familiale, celles-ci intègrent toujours des espaces politiques emboîtés plus vastes régis par le lignage et le clan et dont elles ne sont que les parties constitutives. Cette évolution peut notamment expliquer l'apparition à Namagera des testaments faits devant témoins pour surseoir aux pouvoirs du lignage sur la distribution de l'exploitation et des biens du défunt. Elle se traduit également par la prolifération à proximité des tombes des autels de culte familiaux, ou *isabo*, qui incarnent les esprits des ascendants directs légataires de l'exploitation et non ceux des ancêtres du lignage ou du clan. La vocation agricole des autels *isabo* est d'ailleurs rappelée par la vénération des génies faiseurs de pluie, de bonne récolte etc... dont ils sont déjà l'incarnation à Namagera. On conçoit dès lors que les autels *isabo* soient employés, avec les tombes, comme outil de légitimation et de protection des droits sur la terre. Protection dont l'efficacité repose, chez les Basoga sédentarisés de Namungalwe, sur la meilleure référence qui soit en ce domaine, c'est-à-dire les temps d'occupation et la référence au religieux.

L'INSALUBRITÉ DU MILIEU : CONTRAINTE SUR LA RÉPARTITION DE LA POPULATION

L'importance des surfaces en eau semblait être responsable au premier chef de l'insalubrité des territoires du Busoga notamment pour les cas d'infection de l'onchocercose et du paludisme. En effet, le Busoga ne peut être défini sans référence à sa situation interlacustre entre les lacs Victoria au sud et Kyoga au nord. Pour une superficie totale de 17.974 km², la région ne compte que 9.598 km² de terres émergées, desquelles il faut

encore retrancher 681 km² de marais permanents, de marécages et de fonds



Principaux foyers d'infection de la maladie du sommeil en Ouganda (1993)¹⁴

de vallées saisonnièrement inondés¹².

L'essentiel des cas d'infection de l'onchocercose était enregistré dans la vallée du Nil¹³. Ces fléaux auraient contraint, sur l'initiative des paysans et parfois sur les directives du gouvernement colonial, à l'évacuation de ces vastes territoires d'anciennes colonisations agraires, au début du XX^e siècle.

L'onchocercose engendra alors de nombreux mouvements de retour vers l'intérieur des terres, c'est-à-

dire sur les vieux et prospères terroirs centraux du Busoga dont la richesse reposait au début de siècle sur l'importance des surfaces consacrées aux cultures commerciales, et en particulier au cotonnier.

Namagera fut ainsi désertée de la fin du XIX^e siècle au lendemain de la Première Guerre mondiale par les descendants de Tembe et ses fils. Peu de traces subsistent aujourd'hui de leurs anciennes colonies de peuplement dans la vallée du Nil, à l'exception de quelques anciennes tombes et lieux sacrés dédiés à la mémoire du clan des Waguma dont il ne reste aujourd'hui plus aucun descendant direct dans la commune (voir annexe 2).

¹²B.W. Langlands, *A preliminary review land use in Uganda*, Makerere University, Kampala, 1971, 219 p.

¹³Voir M.C. Fallers, *The Eastern Lacustrine Bantu (Ganda and Soga)*, Internal African Institute, London, 1960, 86 p., et G. Prunier, *L'Ouganda et la question indienne (1896-1972)*, Editions Recherche sur les Civilisations, Paris, 1990, 256 p.

¹⁴ ORSTOM and Tsetse Control Department, Entebbe, Uganda.

De même, M.C.Fallers constatait, à la fin des années 1950, que les territoires de l'ancien comté de Butembe-Bunya conservaient les séquelles de l'exode par le nombre de villages et de sépultures abandonnés et regagnés par la forêt secondaire¹⁵. Ces grandes épidémies ont généré d'importantes disparités de peuplements jusque dans les années 1970, opposant les territoires centraux du Busoga densément peuplés et relativement épargnés aux rives insalubres et inoccupées du lac Victoria¹⁶.

En revanche, l'introduction de la maladie du sommeil daterait, selon le docteur D.B. Mbulamberi, de l'intensification des brassages de populations consécutive au développement des expéditions coloniales et des échanges commerciaux dans la région des Grands Lacs, dès la deuxième moitié du XIX^e siècle¹⁷. Ce dernier attribue en effet l'introduction de *Trypanosoma gambiense* (première trypanosomiase identifiée sur la rive nord du lac Victoria) à l'explorateur Lord Lugard venu en 1894 du bassin du Congo avec des porteurs contaminés.

Notons qu'il est possible toutefois que de tels cas d'infection aient existé bien avant l'arrivée des européens dans la région des Grands Lacs. Encore fallait-il savoir en identifier les symptômes et les transmettre aux premières antennes médicales européennes de l'époque. On se souviendra, à l'occasion, des témoignages écrits dès 1849 par les premiers missionnaires des Pères autrichiens, relatant les grandes épidémies survenues dans les riches et prospères campagnes situées sur la rive nord du lac Victoria, et dont les causes restaient non identifiées¹⁸.

¹⁵M.C. Fallers, 1960.

¹⁶Il est d'ailleurs révélateur de constater que L.A. Fallers ne fait que de brèves allusions à ces épidémies au début des années 1950 dans les comtés centraux de Kigulu et de Bugweri. Voir L.A. Fallers, *Bantu Bureaucracy. A Study of Integration and Conflict in the Political Institution of an East African People*, East African Institute of Social Research, Cambridge, 1956, 250 p.

¹⁷D.B. Mbulamberi, "Possible Causes Leading to an Epidemic Outbreak of Sleeping Sickness : Facts and Hypotheses", in *Ann. Soc. Belge, Médecine tropicale*, n°69, 1989, pp. 173-179.

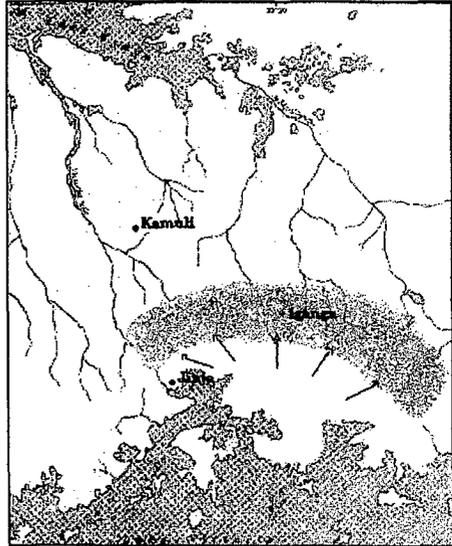
¹⁸H. Médard, « le succès du christianisme en Ouganda (1875-1962) », in *L'Ouganda contemporain*, (sous la direction de) PRUNIER G., CALAS B., Karthala-IFRA, Paris, 1994, pp.221-239.

Bien qu'il soit toujours difficile d'avancer un chiffre exact du nombre de victimes, certaines estimations avaient établi dans la région à près de 100.000 le nombre de décès dus à la seule maladie du sommeil entre 1898 et 1906. Le recensement de population de 1911 faisait état d'une diminution de la population basoga de près de 20% (décès et départs hors du district compris) en moins de vingt ans.

Au cours des années 1950, le taux de mortalité au Busoga (de 24/1000 hab) était encore supérieur à celui de la moyenne nationale (20/1000 hab), de même que le taux de mortalité infantile dépassait de 0,12% le taux moyen du protectorat. Entre 1976 et 1983, près de 20.000 personnes étaient atteintes de la maladie du sommeil dans le Busoga. Ce

chiffre était vraisemblablement bien inférieur à la réalité puisque seules les personnes ayant pu rejoindre les centres de soins ont pu être comptabilisées²⁰. Actuellement, la région est toujours considérée comme l'une des plus insalubres du pays, et a été déclarée zone prioritaire pour la mise en place d'un programme de lutte contre la maladie du sommeil à la fin des années 1980²¹.

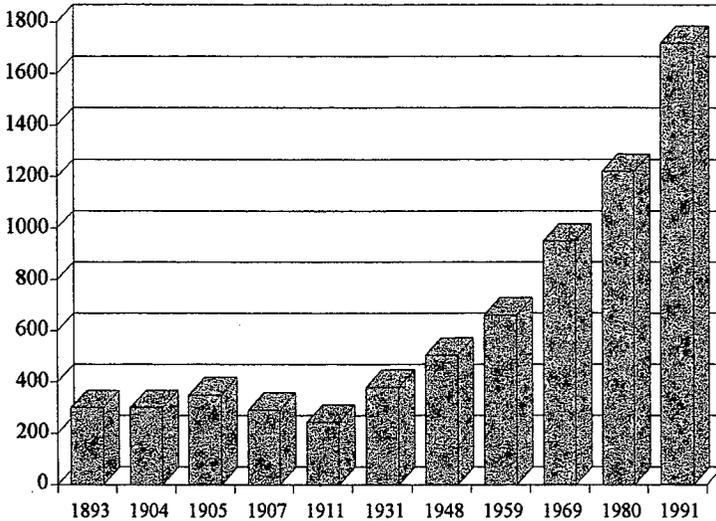
Le déplacement des foyers de la maladie du sommeil au Busoga (1988-1996)¹⁹



¹⁹ORSTOM and Tsetse Control Department, Entebbe, Uganda.

²⁰Tropical Medicine and Parasitology, n°2, Vol. 36, Sonderdruck, New York, 1985.

²¹Ce programme était mené par l'ORSTOM en collaboration avec le Tsetse Control Department, (Ministère de l'agriculture) et aurait permis de réduire de 96% les cas d'infections dans certains comtés du Busoga.

Evolution de la population du Busoga (1893-1991)²²Population
en milliers**Les mouvements de recolonisation agricole**

Les politiques de lutte contre l'onchocercose et de la maladie du sommeil après la deuxième guerre mondiale ainsi que le développement de l'économie de plantation ont engendré d'importants retours de populations dès les années 1950 et le redéploiement de nouveaux axes de migration au départ des sites refuges et des districts limitrophes établis à l'écart des foyers d'endémie.

L'ampleur de ces déplacements apparaît dans les recensements de 1948 et de 1959. La population non basoga avait pratiquement doublé, passant de 100.900 étrangers recensés en 1948 (soit 20% de la population du Busoga) à 190.500 en 1959 (soit 29%), contre 40 000 seulement recensés en 1911. I. Masser et W.T.S. Gould ont montré, en 1969, que le Busoga était

²²M.C. Fallers, *The Eastern Lacustrine Bantu*, International African Institute, London, 1960, 86 p.

globalement bénéficiaire en matière de flux migratoires²³. Ces migrations ont mis en contact des Basoga avec des populations immigrées, dont près de 50% étaient originaires du Bukedi, 12,6% du Bugisu, 11,6% du pays Teso et 7,7% du Buganda²⁴. Le retour à des conditions sanitaires acceptables ajouté au développement économique de ces campagnes avaient, semble-t-il, attiré une main d'oeuvre agricole saisonnière ou semi-permanente venue des confins ouest et nord ouest du pays (districts de l'Ankole, du West Nile et de l'Acholi) pour la culture et l'entretien des champs de cotonniers et des premières plantations de caféiers, ou encore pour le gardiennage des troupeaux²⁵. Il fallait sans doute également mettre en relation l'arrivée massive de ces populations allochtones avec l'indigence du contingent d'ouvriers basoga dans le secteur secondaire lors du développement industriel de Jinja.

Si l'ouverture de ces nouveaux fronts de colonisation agricole dans l'ancien comté de Butembe-Bunya a coïncidé avec le développement de l'économie de plantation, aucun élément ne semble toutefois démontrer que le développement de la caféiculture fut à l'origine de ces fronts pionniers. Les migrants semblaient surtout être attirés par l'importance des surfaces disponibles redevenues salubres et par la réputation de ces terres dites « à bananier plantain ». L'importance des surfaces à nouveau disponibles et la fertilité retrouvée de terres après plusieurs décennies de mise en jachère forcée devaient en effet ouvrir des perspectives économiques plus tangibles que celles qu'offrait un emploi subalterne à la ville ou dans les grandes plantations sucrières de Kakira²⁶. Si l'image du paysan musoga profondément attaché à sa terre, telle qu'elle a souvent été avancée pour expliquer son désintéret pour les emplois citadins comprenait une certaine part de vérité, elle était sans doute un peu surfaite. La préférence pour

²³I. Masser et W.T.S. Gould, *Inter-regional migration in tropical Africa*, Institute of British Geographers, 1975, 107 p.

²⁴Recensement de 1948.

²⁵Les populations Hima des plateaux de l'Ankole sont réputées au Busoga pour être d'excellents pasteurs.

²⁶En 1931, Kakira Sugar Estate n'employait que 3% seulement d'ouvriers agricoles basoga.

l'agriculture répondait sans doute plus à un choix économique qu'à une profonde aversion pour le travail à la ville. L'augmentation rapide de la population au Busoga ne résultait donc pas simplement d'un fort taux de croissance naturel, mais également de migrations massives de populations issues des districts limitrophes. Enfin, l'éradication des grandes épidémies dans la région avait surtout rouvert les campagnes à des populations basoga temporairement refoulées de leurs terres ancestrales depuis la fin du XIX^e siècle.

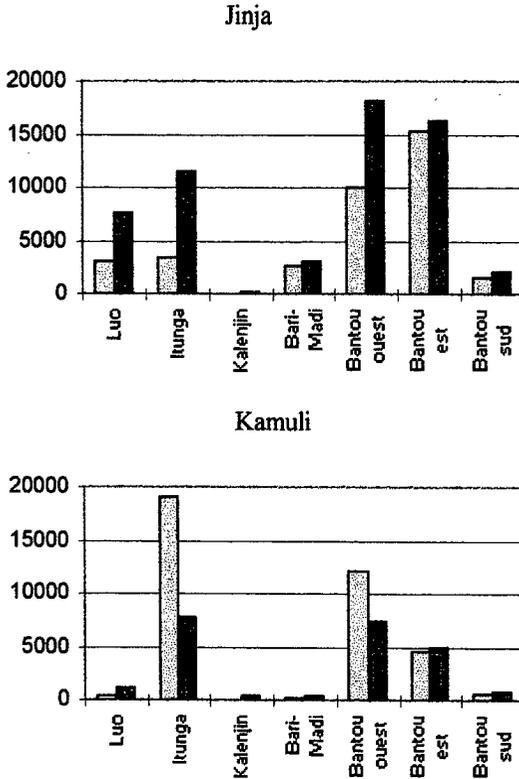
Le dernier recensement de population de 1991 au Busoga tend à confirmer cette image nouvelle d'une terre d'accueil pour de nombreux ougandais. 28% de la population implantée aujourd'hui dans la région n'est pas d'origine soga, et 0,7% d'entre eux seulement déclaraient venir d'un pays limitrophe (Kenya, Rwanda, Burundi, ancien Zaïre). Le Busoga est devenu depuis la fin de la deuxième guerre mondiale une région attractive avec aujourd'hui plus de 480.000 nationaux et s'impose comme l'une des dernières grandes régions de colonisation agraire du sud ougandais tant pour les populations de langue et de culture nilotique que bantoue.

Les graphiques suivants font clairement ressortir dans les districts de Kamuli et d'Iganga l'importance du groupe des nilotes des plaines, du sous-groupe des Itunga (classification de J.P. Chrétien²⁷), venu en majorité des districts de Pallisa et Tororo. Par ailleurs, on remarquera que les allochtones nés dans ces deux districts sont plus nombreux que ceux nés hors du Busoga ; cela semble révéler une implantation durable. Il s'agirait, selon toute vraisemblance, des enfants de la première génération de colons descendus des rives du lac Kyoga jusque dans les années 1970-1980 pour fonder une exploitation. Quant au district de Jinja, le graphique montre un rapport inverse entre les natifs et les non natifs. L'explication tient probablement à l'importance du nombre de salariés (en majorité Nilotiques) employés dans les grandes plantations sucrières de Kakira rouvertes depuis 1985, de commerçants et de fonctionnaires (bantous, dont une majorité de Baganda)

²⁷J.P. Chrétien, "Les peuples et leur histoire avant la colonisation", in *L'Ouganda contemporain*, (sous la direction de) Prunier G., Calas B., Karthala-IFRA, Paris, 1994, pp.19-54.

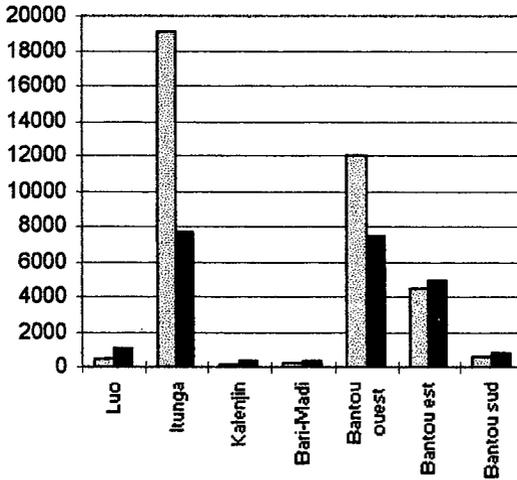
plutôt que de pionniers venus avec l'intention de s'établir durablement dans la région.

Origines des populations non basoga par district (1991)²⁸



²⁸ *The 1991 population and housing census (district summary series), Statistics department, Uganda, oct 1992.*

Iganga

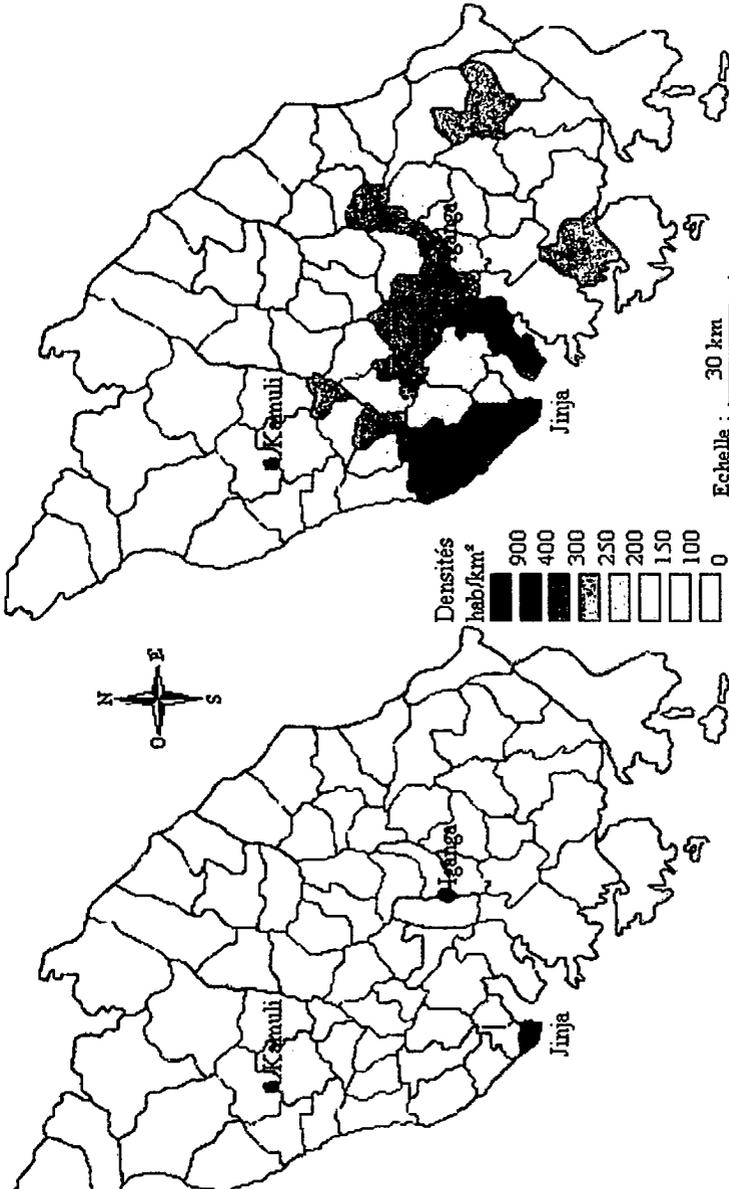


- ▨ Personnes non basoga nées dans le district
- Personnes non basoga nées hors du district

Toutefois, la part de ces allochtones dans la population totale tend aujourd'hui à diminuer pour deux raisons principales. La première est que ces populations immigrées ont été depuis intégrées, voire assimilées, à la société sogu par le jeu d'alliances matrimoniales et d'institutions sociales assez souples qui autorisent l'insertion d'étrangers dans les clans²⁹. La seconde est que la capacité des fronts de colonisation à absorber ces immigrés semble progressivement atteinte. La saturation de ces espaces agricoles incite aujourd'hui au départ vers de nouvelles terres vacantes et à la création de nouveaux fronts de peuplement, notamment dans la région ouest du Buganda.

²⁹Observation confirmée à Namagera par le R.C. II Chairman.

Evolution des densités de population au Busoga par subcomté (1959/1991)



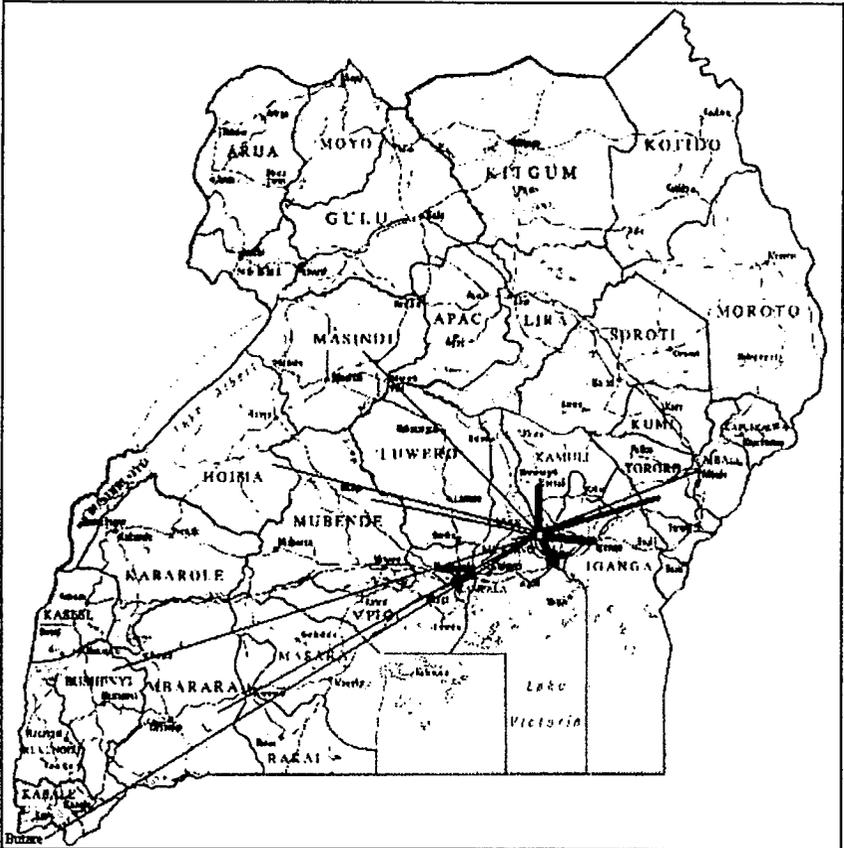
Le fait migratoire demeure donc encore aujourd'hui une donnée essentielle de l'histoire du peuplement des territoires du Busoga. Départs et retours de populations sont les maîtres-mots pour comprendre l'implantation, l'organisation et la composition démographiques actuelles des sociétés locales. De ces brassages de populations, il ressort aujourd'hui une société empreinte de plusieurs références culturelles associées et combinées en un tout relativement complexe.

Structure démographique d'une population de migrants

La jeunesse du fait migratoire et les conditions d'implantation expliquent les caractéristiques du peuplement sur la commune de Namagera. La recolonisation agricole de la zone étudiée fut entreprise sur deux décennies, des années 1950 à 1970. Deux vagues de migrations peuvent toutefois être distinguées en fonction des dates d'arrivée et des lieux d'origine des populations déplacées. Des années 1950 aux années 1960, la principale vague de migration provenait du district de Kamuli, relayée au cours des années 1960 à 1970 par un nouveau courant migratoire dominant en provenance d'Iganga. Mais ces deux principaux foyers de peuplement ne doivent pas pour autant masquer la diversité des populations établies dans la commune. La convergence de migrations massives se traduit aujourd'hui par la coexistence de plus de 40 clans sur le terroir (voir annexes 2 et 4). Douze pour cent des chefs d'exploitation ne sont pas originaires du Busoga. Certains sont venus en effet des confins est et ouest du pays. Un seul chef de famille, sur les 140 interrogés, n'est pas de nationalité ougandaise mais natif de Butare au Rwanda. La majorité des migrations a donc eu lieu sur de courtes et moyennes distances, traduisant ainsi une relative homogénéité de peuplement d'un point de vue linguistique et culturel, avec des populations de langue bantoue, affiliées à la « civilisation du *Matoke* » (plat traditionnel à base de banane plantain). L'attrait des cultures commerciales n'a pas été le moteur de ces conquêtes agricoles.

Les premières raisons invoquées par les paysans sont l'épuisement des sols et la saturation des espaces cultivés sur leurs terres d'origine. La

Origines des populations implantées dans la commune de Namagera ³⁰



L'épaisseur des flèches est proportionnelle à l'importance des flux migratoires.

³⁰Sources : réponses obtenues auprès de 140 chefs d'exploitations enquêtés à Namagera (1994).

majorité des chefs d'exploitation arrivée dans les années 1950 déclarait en effet rechercher de bonnes terres à bananier plantain pour accroître leur production vivrière et assurer ainsi l'autosubsistance alimentaire de leur famille. Cette contrainte alimentaire explique que la structure démographique de la population déplacée de 1950 à 1970 est de type familial. Deux hommes sur trois sont venus avec femme(s) et enfant(s) pour créer leur exploitation. La moyenne d'âge des chefs de famille lors de leur implantation dans la commune a été établie à 27 ans. Il ne s'agissait pas, à proprement parler, de paysans sans terre. La plupart avait quitté l'exploitation paternelle devenue trop exiguë pour satisfaire les besoins de leur ménage. Ces migrations récentes expliquent que 37% seulement des chefs d'exploitation et 18% des femmes sont natifs de la commune (voir annexe 2).

L'analyse de la répartition de la population par classe d'âges et par unité domestique montre une surreprésentation sensible des 25-35 ans chez les hommes et des 20-35 ans chez les femmes. Pour les hommes, il s'agit des fils des premiers migrants arrivés à l'âge adulte. Tous n'ont pas encore acquis l'indépendance économique et financière pour créer un ménage. Ils vivent toujours dans l'exploitation paternelle et participent aux travaux agricoles sur les terres familiales. Ceci est dû principalement aux retards des unions conjugales liés notamment au manque de terres disponibles sur la commune. En revanche, le déséquilibre du sex-ratio en faveur des femmes de 20 à 35 ans est à mettre essentiellement sur le compte de la polygamie : un ménage sur trois compte plus d'une épouse. La sous-représentation des classes d'âge comprises entre 55 et 80 ans chez les femmes peut s'expliquer par la répartition sexuelle du travail qui laisse aux épouses les tâches agricoles et ménagères les plus rudes, d'où une espérance de vie inférieure à celle des hommes, et par une tendance au retour des « anciens » de Namagera sur les terres d'origine pour y être enterrés. Ces départs hors de la commune ne concernent que les chefs d'exploitation et une partie seulement de l'unité domestique, le reste du groupe familial se voyant ainsi confier l'entretien de l'exploitation sur la commune de Namagera.

Enfin, de nouveaux mouvements migratoires sont apparus depuis les années 1980. Ils concernent une population de jeunes couples en quête de nouvelles terres dans l'ouest ougandais. Il s'agit essentiellement des hommes de 20 à 35 ans, que les difficultés rencontrées pour acquérir une indépendance économique obligent depuis peu à des départs temporaires ou définitifs hors de l'exploitation familiale. Enfin on constate, dans une moindre proportion, des départs de jeunes célibataires qui abandonnent la terre pour exercer un autre métier.

**Activités exercées par les fils
ayant quitté l'exploitation familiale³¹**

<i>Activités</i>	<i>A Namagera</i>	<i>Hors Namagera</i>
Fermier	15	20
Etudiant	7	13
Maçon	2	1
Tailleur	0	1
Chauffeur	1	0
Fonctionnaire	1	2
Prêtre	0	1
Total	26	38

A ces individus peuvent également être ajoutés les fils d'exploitants qui suivent une scolarité dans des établissements de niveau secondaire ou supérieur, et dont certains seront susceptibles, à terme, de quitter définitivement la terre pour travailler dans l'administration ou les services (voir annexe 2).

Ces départs sont en majorité limités au Busoga, et visent à reprendre une terre familiale sur laquelle des droits d'exploitation ont été conservés. Un chef de famille sur trois en moyenne a vu ainsi un de ses fils quitter définitivement l'unité domestique pour créer ou reprendre une exploitation.

³¹ Sources : réponses obtenues auprès de 140 chefs d'exploitations enquêtés à Namagera (1994).

Le tableau ci-dessus recense les différentes activités exercées par les fils absents de l'exploitation paternelle, en distinguant ceux qui résident toujours à Namagera de ceux qui ont émigré. On notera que ces données tiennent uniquement compte des départs définitifs et non des migrations saisonnières.

Un bilan démographique préoccupant

Un bilan migratoire négatif ajouté à un faible taux d'accroissement naturel expliquent la stabilisation du nombre d'habitants à Namagera de 1992 à 1994, avec une population comprise entre 6.470 et 6.490. Le nombre des naissances ne serait que très légèrement supérieur à celui des décès. Ce bilan résulterait de l'importance du taux de mortalité - établi à 22 pour 1.000 hab en 1993 - due vraisemblablement aux conditions d'insalubrité et d'hygiène encore très préoccupantes dans la vallée du Nil. Cette faible croissance démographique serait à mettre en relation, d'une part avec un taux de mortalité infantile extrêmement élevé (279 décès pour 1.000 naissances), d'autre part avec l'importance (certainement sous-estimée dans les registres) des décès.

Les données relevées à l'échelle du subcomté de Butagaya présentent le sida et l'anémie comme les deux principales causes de mortalité. Toutefois, certaines réserves doivent être apportées quant à la fiabilité des registres. Tout d'abord, certaines pathologies pourtant assez communes dans ces campagnes ne sont pas mentionnées, ce qui incite à émettre des doutes sur la qualité des diagnostics. En effet, le paludisme et la trypanosomiase comptent parmi les principales causes de décès, comme en témoigne un communiqué officiel adressé en juin 1985 aux représentants des administrations locales des comtés de Budondo et de Kagoma :

"Il a été observé dans quelques zones rurales un accroissement du taux de mortalité dû à une rapide augmentation des cas de trypanosomiase.

Afin de combattre cette situation, vous êtes priés d'en référer aux chefs locaux afin de mobiliser la population pour effectuer les défrichements nécessaires autour de leurs lieux d'habitations. Les broussailles sont les principaux gîtes de la mouche tse-tse, la population devrait donc rapidement les couper par mesure préventive.

Votre coopération dans ce domaine sera très appréciée par notre population et les générations à venir³²."

**Nombre et origines des décès enregistrés
dans le subcomté de Butagaya (1993)³³**

<i>Communes</i>	<i>Anémie</i>	<i>Sida</i>	<i>Accidents</i>	<i>Mort. infant</i>
Namagera	7	9	1	19
Lubanyi	5	7	1	20
Nakakulwa	13	8	2	13
Nawampanda	15	6	0	11
Budima	10	12	0	17
Wansimba	15	7	1	18
total	65	49	5	98

D'après le *Tsetse Control Department* à Entebbe, une relation existerait entre la présence des plantations de caféiers et le nombre de personnes atteintes de la maladie du sommeil. En effet, les foyers de *Glossina fuscipes fuscipes* (mouche tse tse) bénéficieraient de conditions optimales de reproduction à l'ombre des caféières. Enfin, le nombre de personnes déclarées victimes du sida est certainement inférieur à la réalité puisque ne sont pas comptabilisés les séropositifs décédés prématurément d'une infection bénigne due à l'affaiblissement de leur système immunitaire.

³²Administrative Secretary's Office, Jinja District Administration, 26th juin 1985.

³³Source : Population census, Butagaya Headquarters, 1993.

Ainsi, l'insalubrité du milieu a longtemps été une contrainte majeure sur les dynamiques de peuplement au Busoga. Il fallut attendre le retour à des conditions sanitaires acceptables dans la vallée du Nil ainsi que sur la rive nord du lac Victoria au lendemain de la seconde guerre mondiale pour observer un redéploiement massif de populations et la recolonisation partielle ou totale d'anciennes zones de colonisation agraires désertées au siècle dernier.

Le subcomté de Butagaya, et en particulier la commune de Namagera montrent l'ampleur de ces déplacements de populations, perceptibles notamment par l'augmentation rapide des charges démographiques. Avec une densité de plus de 300 hab/km² atteinte en moins de 40 ans, le jeune front pionnier de Namagera affiche déjà un bilan migratoire négatif et ces départs participent à la création de nouveaux fronts de colonisation dans l'ouest du pays. L'ampleur et la rapidité de ces déplacements expliquent donc encore aujourd'hui la difficulté à retracer et à localiser les grands axes de migrations et partant, à reconstruire une histoire du peuplement sur les territoires interlacustres du sud-est ougandais.

Chapitre II - L'UNIVERS SOCIAL

Si la mobilité géographique s'inscrit ici comme un élément déterminant pour expliquer la répartition et la diversité actuelle de la population basoga, elle semble également s'être imposée comme une contrainte sur la structuration des sociétés locales. Aussi nous introduisons ici l'idée de populations sédentaires, certes, mais dont les fondements sociologiques sont encore emprunts des héritages d'une histoire du fait migratoire.

Ces déterminations historiques ne peuvent être pleinement perçues sans recourir à des outils d'analyse adaptés, au premier rang desquels figure la linguistique. L'absence de l'écrit dans les sociétés négro-africaines précoloniales confère en effet à l'oralité une triple dimension. Celle de la « parole commune » entendue comme simple véhicule de l'information, celle de la « parole contée » comme moyen de diffusion de cette

information et celle de la « parole sacrée » prise comme outil de mémorisation et de ratification de l'information. De même que le monde de l'écrit dispose de ses propres moyens d'information (la parole), de diffusion et d'homologation (le livre et l'image), celui de l'oralité recourt à la parole donnée, aux contes et à la mythologie comme supports respectifs de l'information, de sa diffusion et de sa mémorisation. En somme, l'oralité et la parole fournissent ici toutes les bases de la connaissance d'un monde depuis ses origines. Mais la Parole et les trois fonctions qui lui sont assignées en terre africaine n'agissent pas uniquement sur la nature des outils d'analyse nécessaires à l'étude des sociétés que sont l'interprétation des mythes, le recueil de l'histoire orale etc... La Parole ne peut remplir efficacement et pleinement son rôle sans imposer également ses limites et ses contraintes aux sociétés qui lui destinent ces trois fonctions. En ce sens, elle agit, non pas sur l'organisation des rapports sociaux, mais plutôt sur la forme de leurs ratifications et contractualisations, ou en d'autres termes, sur le support de leurs représentations formelles. Sans doute trouve-t-on là une des raisons pour lesquelles la nature d'un contrat social oral apparaît bien souvent en Afrique au travers de principes ou de codes de comportements édictés et entretenus par nombre de représentations symboliques sur lesquelles il nous faut maintenant travailler ; sortes d'« outils » de mémorisation employés pour identifier et définir les rapports entre les hommes, et au premier rang desquels figurent les logiques de filiation par les noms.

UNE HISTOIRE DU FAIT MIGRATOIRE INTEGREE ET RETRANSCRITE

La mémorisation des faits de migration ne passe pas simplement chez les Basoga par l'édification d'autels de cultes et l'apposition d'une toponymie sur les axes de colonisation. La mobilité est également intégrée et retranscrite au sein même des systèmes sociaux, notamment avec la construction de rapports de filiation sur un arbre généalogique où sont répertoriées toutes les étapes d'une histoire du peuplement. Tous les Basoga s'inscrivent alors dans un même système de classification employé à lutter contre les effets de la dispersion en rappelant les origines et la place

de chacun dans le groupe. Ainsi, la communauté villageoise de Namagera est construite sur un principe de parenté bâti sur quatre niveaux de filiation hiérarchisés : le groupe totémique, le clan, le lignage, l'unité familiale. A chaque niveau correspondent des modes de filiation établis en fonction des déplacements et des scissions successifs opérés le long des axes de migrations.

Les groupes de filiation symboliques

La société soga est construite sur un principe de filiation patrilinéaire et patrilocal exogame. Sans doute faut-il y voir une raison moins sociologique que politique, fondée sur la nécessité de contracter des alliances extérieures au groupe de filiation. Le principe de l'exogamie est régi par des règles classificatoires qui définissent des liens de parenté différenciés selon des niveaux de consanguinité réels ou fictifs entre les membres de la société. Il s'agit là d'un principe fondamental qui régit les régimes matrimoniaux, les droits de succession et d'héritage.

La dispersion et l'éclatement progressifs des groupes de parenté le long des axes de migrations n'ont pas facilité le respect et le maintien de ces règles classificatoires. Prenons pour exemple le cas des fils de Tamba dont les ascendants ont vu une partie de leurs congénères faire sécession au cours des siècles passés en créant leur propre front de colonisation et en adoptant parfois un nouveau nom de clan. Leurs descendants sont actuellement répartis dans tout le Busoga, de sorte que leur degré de parenté avec les fils de Tamba a été oublié. Le fait migratoire s'inscrit bien ici comme un facteur contraignant pour l'application et le respect du principe d'exogamie.

Les sociétés locales y ont alors remédié en recourant à l'artifice d'une filiation symbolique établie en référence à un totem (*omusiro*). Ce dernier renvoie à un interdit affecté à tous ceux qui cultivent une même référence historique et ne peut être changé. Au mieux, la tradition basoga autorise qu'il soit complété par ajout de nouveaux interdits. La référence à ce totem définit une parenté symbolique, la plus étendue qui soit dans la société

basoga. Elle permet de lutter contre les effets de la dispersion en établissant un lien de filiation qui repose sur la mémorisation d'une histoire commune.

Ainsi, plusieurs clans peuvent partager le même totem. C'est donc à ces groupes totémiques (*corporate group*) que l'on se réfère pour appliquer les règles de l'exogamie et non au clan. La filiation totémique est rappelée et entretenue par les pratiques funéraires et notamment par l'orientation des tombes à laquelle nous faisons référence dans le chapitre précédent.

Les institutions claniques et lignagères

Les fils de Tamba cherchent à compenser les effets du déplacement et de la dispersion en cultivant également le mythe d'une même ascendance formalisé par un principe de filiation clanique. Ils se réfèrent à la place qu'ils occupent sur un même arbre généalogique au sommet duquel est placé l'ancêtre fondateur. Celui-ci est bien souvent associé à celui qui quitta la colonie mère pour prendre en main sa propre destinée. La société hiérarchise chaque clan, ou *kika*, sur la généalogie des fils de Tamba en fonction d'une chronologie des faits de migrations. A chaque expansion territoriale, ou nouveau front de colonisation, apparaît un nouveau clan, ou fraction clanique, subordonné à celui dont il se détache. Ainsi, chaque groupe de descendance, ou chaque fraction de clan, entretient des rapports d'allégeance avec le clan mère dont il s'est séparé en respectant les mêmes références totémiques.

Ainsi, la société mémorise chaque nouveau départ de migration en attribuant un nouveau nom, de sorte que les fils de Tamba sont aujourd'hui répartis en autant de fractions claniques qu'il y eut de fronts de colonisation créés depuis la première implantation au Busoga. L.A. Fallers nous apprend que le clan des Mukuve, implanté à l'est du Busoga, se serait ainsi scindé en deux pour former le second clan des Kyema³⁴. Les études ethnographiques du Père J. Gorju (1920) ont également montré l'importance du fait

³⁴L.A. Fallers, *Bantu Bureaucracy. A Study of Integration and Conflict in the Political Institution of an East African People*, East African Institute of Social Research, Cambridge, 1956, p. 65.

historique et de sa mémorisation au travers des institutions claniques chez les populations baganda voisines :

« La faculté maîtresse chez le noir est à coup sûr la mémoire... C'est vrai de tous les peuples nègres, c'est plus vrai du Muganda, ...chez qui l'orgueil national a atteint son maximum, devenant ainsi le plus puissant adjuvant de la mémoire. Que s'il s'agit des principaux événements de la vie de la tribu, c'est encore plus vrai, car là est l'âme du Muganda. La vraie histoire, celle qui touche de près, c'est celle du clan. Bien plus, c'est comme membre de telle tribu que le Muganda s'intéresse d'abord à l'histoire nationale ³⁵. »

Ceux dont les ancêtres avaient migré au nord de Jinja, c'est à dire le groupe auquel appartenait Ntembe, s'identifiaient à la descendance du clan des Waguma. On dit alors qu'ils étaient des *Baisewaguma* (sing : *mwisewaguma*). Les populations des districts de Kamuli et d'Iganga seraient, quant à elles, rattachées majoritairement aux clans des Musoko (les *Baisemusoko*), des Igaga (les *Baseigaga*), des Ngobi (les *Baisengobi*) et des Mukuve (*Baisemukuve*).

L'institution clanique semble bien avoir pour finalité d'établir une certaine cohésion entre tous les groupes de descendance (en ligne patrilinéaire). Le clan est employé également pour construire et formaliser une attache territoriale. Ce mode d'identification est reproduit à tout les niveaux de la société. Lorsque Itagaya et Nsimba ont quitté leur père pour fonder leur colonie de peuplement respective, à Butagaya et à Wansimba, ils ont fondé deux nouvelles subdivisions sur l'arbre généalogique des Waguma, ou fractions claniques que certains définissent comme des lignages, ou « *nda* ». Toutefois, la définition que donnent aujourd'hui les Basoga dU *nda* ne correspond pas, à proprement parler, à un lignage au sens qui lui est communément donné par les ethnologues. Ici, le *nda* ne désigne pas tous les descendants du plus ancien ancêtre connu, mais le groupe de descendance du plus vieil homme encore en vie. Ainsi, du vivant de

³⁵J. Gorju, 1920.

Ntembe, ses deux fils appartenaient au même *nda*. En revanche, à la mort de leur père ceux-ci ont fondé leur propre groupe de descendance.

Le *nda* définit ainsi un troisième groupe de parenté fondé sur un principe de filiation bien plus précis que les précédents. La filiation est définie en référence à une classification patrilinéaire utilisée notamment pour décider de la circulation et de l'attribution des noms statutaires au sein du clan.

Ainsi, chaque niveau de filiation répond à des besoins bien distincts. Le groupe totémique fixe l'espace de filiation exogame, l'institution clanique décide et définit des espaces de droits, les territoires de clans, également sur un principe de parenté et le *nda* gère enfin l'affectation de ces droits en veillant au respect des règles de succession et d'héritage. Soit trois niveaux emboîtés et hiérarchisés d'organisation et de gestion des rapports sociaux.

La définition des statuts : l'attribution des noms de clan

De même que tous les fils de Tamba héritent d'un même totem, chaque membre du clan est identifié et repéré en héritant d'un « nom générique », ou nom statutaire, attribué en fonction de son ordre d'apparition ou de naissance dans le groupe. C'est ce que les Basoga définissent comme le principe successoral *enkoba*. Chaque clan dispose de ses propres noms masculins auxquels sont attachés une place et un statut particuliers dont les attributs peuvent être réels ou fictifs. Le repérage est d'autant plus aisé que ces noms statutaires sont en nombre limité (quelques dizaines seulement par clan). Ainsi, le clan d'un nouveau venu dans le village est immédiatement identifié par la simple évocation de son nom statutaire. Cependant, la circulation en ligne patrilinéaire des noms ne s'enclenche qu'après la reconnaissance officielle du nouveau-né par son père. Cette reconnaissance de paternité est formalisée par l'épreuve symbolique du *kwalula* (sorte de baptême clanique également pratiqué chez les Baganda) au cours de laquelle l'enfant passe du clan de la mère à celui du père. Ainsi, sous ces quelques noms, se suivent et s'identifient tous les membres du clan et leur statut (chasseur, sorcier, musicien, etc...). En ce sens, chaque clan peut être défini

comme l'ensemble des membres masculins qui partagent un fond de noms génériques identiques³⁶.

En revanche, chaque clan dispose d'un « stock » de noms féminins sans cesse renouvelé. Le mariage symbolise le transfert d'un nouveau nom féminin d'un clan masculin à un autre (de celui du père à celui du mari). Toutefois, les noms féminins ne sont transmissibles aux filles du clan qu'après le décès de celles qui les ont portés (les épouses).

Lorsqu'une personne décède, on lui reprend son nom ainsi que le statut qui lui est intrinsèquement attaché pour le transmettre à son successeur statutaire. Ainsi, un fils aîné porte toujours le nom de son grand-père paternel, et devient en quelque sorte son équivalent statutaire, ou son *msandi*. Sorte de transfert identitaire de l'un sur l'autre ; le petit fils porte le corps, et son grand père lui transmet l'esprit du clan dont il fut lui-même et pour un temps seulement le dépositaire. Dans la conception basoga, les deux ne font qu'un, et il est dit que le petit-fils devient dès lors, et selon la logique classificatoire, le mari de sa grand-mère paternelle. Ce principe est également appliqué pour l'attribution des noms féminins (toujours en ligne patrilinéaire) ; la petite-fille aînée porte le nom de sa grand-mère paternelle et devient la femme (*mutiala*) de son grand-père paternel à la mort de son épouse. En revanche, les frères et soeurs cadets prennent le nom de leurs oncles et tantes paternels dans l'ordre chronologique des naissances.

Cette alliance identitaire neveu-oncle (ou nièce-tante) est employée pour instituer une sorte de parrainage. L'oncle ou la tante statutaire est le second père, ou la seconde mère d'ego. Il n'est d'ailleurs pas exceptionnel qu'ils assument effectivement ce rôle en hébergeant pour une durée limitée et pour des raisons financières leurs neveux ou nièces statutaires.

En cas de doute sur la chronologie des ascendants statutaires, la coutume veut que l'on choisisse deux coqs ou deux poules, s'il s'agit d'une ascendance masculine ou féminine, auxquels on donne les noms génériques à départager. Les deux animaux sont déposés sur le toit d'une case. Les esprits

³⁶ Résultats d'entretiens menés à Namgera.

du clan feront alors que l'aîné sera celui dont le nom est porté par le premier animal redescendu à terre. La petite histoire dit que les combats là haut sont parfois très rudes pour gagner le droit d'aînesse ou, bien au contraire, que l'observation de la scène peut durer plusieurs heures si les volatiles ont décidé d'élire paisiblement domicile sur le toit.

La distribution de ces noms statutaires semble avoir pour finalité de souligner la position de chacun au sein du clan. Apparaissent ainsi, sous des aspect formels, la manière dont les Basoga conçoivent, organisent et veillent au maintien et à l'entretien de la place et du statut de chacun dans le groupe. Ainsi, il semblerait que dans la conception soga, l'important soit de préserver et de perpétuer le souvenir des ancêtres en transférant sur leurs descendants leurs noms et statuts. Aussi serait-on tenté de dire que, chez les basoga, ce n'est pas l'enfant du clan qui porte un nom, mais le nom du clan qui porte un enfant. Cette observation est attestée par la circulation des mêmes nom génériques entre plusieurs lignages, d'où l'existence de véritables lignages jumeaux par leurs noms et leurs statuts. Voici, à titre d'exemple, une liste non exhaustive de quelques noms statutaires partagés par trois fractions lignagères jumelles prises à Namagera (FL1, 2 et 3).

FL 1	Fils	Nangira, Dhilimbonya, Kyampasa, Musubo, Kilaya
	Filles	Nabirye, Nakandha, Kakoloboka, Konso
FL 2	Fils	Dhilimbonya, Kyampasa, Musubo, Kyampasa, Kilaya
	Filles	Nabirye, Mpokiboine, Kakoloboka, Tibesigwa
FL 3	Fils	Dhilimbonya, Nangira, Kyampasa
	Filles	Nabirye, Mpokiboine

Il s'agit là d'un trait commun à plusieurs sociétés bantoues établies sur la rive nord du lac Victoria. Ainsi, nous retrouvons ce même système classificatoire par les noms chez les Baganda voisins où celui-ci est intimement associé à l'esprit du défunt. Un dicton baganda dit que « Les parents donnent le corps, non l'âme », celle-ci est donnée par le clan. Le Père J. Gorju voit dans ce principe un système classificatoire dont l'origine

repose sur des fondements religieux. L'esprit est immortel chez les Baganda comme chez les Basoga ; « *Omwoyo tigumera nvi*, l'âme n'a pas de cheveux blancs, elle ne vieillit ni ne meurt »³⁷. C'est cette croyance invariable à la survie des esprits des ancêtres défunts du clan qui fonde chez les uns et les autres la *religion des esprits familiaux*.

Les recherches effectuées par le Père Julien Gorju révèlent que ce système d'attribution de noms statutaires était également employé au Buganda et au Bunyoro :

*"Le chef de chaque province a un nom de chef, nom fixe acquis une fois pour toutes à tous ses titulaires. C'est à tel point qu'une province une fois conquise sur les Banyoro, le chef muganda investi du pouvoir prenait tout simplement le nom du chef munyoro précédent [...] Ce nom on le prend à l'entrée en charge et on le dépose à la sortie, le laissant au suivant [...] Ainsi, l'autorité reste une et toujours apparente, ne s'abritant pas sous le voile de plusieurs noms"*³⁸.

Toutefois, les planteurs baganda de Kiyoola reconnaissent aujourd'hui un certain assouplissement de ces principes, et les noms ne se transmettent plus toujours selon l'ordre établi. Si la filiation patrilinéaire demeure pour décider de l'appartenance au clan, l'attribution des noms statutaires n'est plus, en revanche, systématiquement respectée. Le choix du nom peut répondre désormais à de simples considérations esthétiques et certains enfants portent aujourd'hui un nom du clan maternel.

Mais la place de chacun dans le groupe n'est pas définie par l'attribution de ces seuls noms statutaires. Les Basoga disposent parfois d'un deuxième nom affecté, non plus pour définir la place de la personne dans le clan ou le lignage, mais dans l'univers familial (quatrième et dernier niveau de classification). Toutefois, ces noms, que nous qualifions « événementiels », sont communs à plusieurs clans. Ils sont attribués, par exemple, lors de la naissance de jumeaux. L'aîné des jumeaux est toujours nommé Waiswa, et le

³⁷J. Gorju, 1920., p.164.

³⁸*Ibid*, p.135.

second Tenywa. Les jumelles seront appelées respectivement Babirye et Kawudha. En cas de faux jumeaux on attribue les noms des aînés masculins et féminins (Waiswa et Babirye) en plus, toujours, de leur nom générique. Mais ces noms événementiels ne sont pas réservés aux jumeaux. En effet, toute la famille adopte rétrospectivement un deuxième nom. Le père ajoute à son nom statutaire celui de Isabirye, et la mère celui de Nabirye. Si les jumeaux ont été précédés d'un enfant, celui-ci (fille ou garçon) prend le deuxième nom de Nkonooka, de même que l'enfant qui naîtra après les jumeaux s'appellera Kiza (nom également unisexué). Si l'un des jumeaux meurt, l'enfant suivant héritera du nom du défunt, sauf s'il est né avant le décès. Dans ce cas, il conservera le nom Kisa.

Enfin, depuis la fin du XIX^e siècle, les conversions aux religions monothéistes (principalement catholique et protestante) ont introduit d'autres noms puisés dans le calendrier des saints chrétiens. Les quelques personnes converties à l'Islam ont procédé de la même manière en ajoutant à leur nom de clan et, éventuellement, à leur nom événementiel un nom musulman. Toutefois, ces noms monothéistes ne respectent pas une logique de clan. Ils en sont autonomes, c'est-à-dire qu'ils sont attribués indépendamment des principes de filiations. En ce sens, ils ne sont pas en prise sur l'organisation de la société et ne répondent à aucun procédé de mémorisation d'une histoire commune et n'ont aucune finalité sociologique³⁹. On constate en ce domaine que les religions nouvelles du livre n'ont pas supplanté celles de la tradition orale vouées aux cultes ancestraux. Elles s'y sont ajoutées sans en avoir la profondeur historique ni même les assises sociologiques qui font de la foi religieuse le véritable adjuvant d'une doctrine collective reconnue et légitime.

Notons, enfin, que le cumul de ces noms prête à confusion et se révèle être un piège pour le chercheur non averti qui souhaite mener des enquêtes sur la composition des unités familiales et les taux de fécondité en appliquant ces propres catégories de filiation. Chez les Basoga, les notions

³⁹ Analyse proposée d'après les enquêtes et témoignages recueillis à Namagera (1994).

de paternité et de maternité revêtent, par exemple, deux acceptations qui n'ont pas leurs équivalents en Occident. Ces subtilités langagières et conceptuelles ont partiellement invalidé nos recensements démographiques : une même personne ayant pu être comptabilisée à deux reprises, une première fois par le père géniteur et une seconde fois par le père parraineur. De plus, toute tentative de vérification par recoupement des noms est vouée ici à l'échec compte tenu, d'une part de l'attribution des mêmes noms statutaires entre lignées jumelles et, d'autre part du nombre de noms que peut porter une seule et même personne (son nom statutaire, son nom événementiel et son nom religieux). La solution aurait été de préparer les questionnaires en réservant trois rubriques spécifiques, une pour chaque nom, afin de s'assurer de l'identité des personnes recensées. Faute de quoi, et l'aventure nous est arrivée, il est parfois impossible de retrouver un interviewé pour un complément d'information. Les chefs d'exploitation en ont conscience et en usent d'ailleurs pour brouiller également les registres des collecteurs d'impôts.

LES CONTRÔLES SOCIAUX

La mémorisation des faits de migration est portée également chez les Basoga par un discours religieux. Si les institutions sociales sont déjà empreintes d'une histoire de la mobilité, les Basoga recourent également à l'artificialisation et à la sacralisation d'idées normatives mises au service d'un projet collectif de mémorisation de l'histoire. En tout cas, telle semble être la fonction première ou la véritable justification de la spiritualité chez les Basoga. Le fait religieux d'une manière générale, ou la vénération des cultes familiaux en l'occurrence, révèle sous quelques aspects formels et symboliques une représentation événementielle des faits. Sorte d'expression imagée, la religion fonde ici sa légitimité et prend forme en référence à une histoire des faits de migrations aujourd'hui intégrés et retranscrits dans les représentations et les pratiques collectives. En somme, la religion des cultes familiaux au Busoga révèle plus qu'elle ne fonde un véritable projet de société que les religions monothéistes tendent à réformer. Apparaît dès lors

un syncrétisme religieux dans les campagnes qui n'est pas sans conséquences sur l'organisation des contrôles sociaux.

Holisme et syncrétisme religieux

Si la référence aux religions monothéistes s'exprime, parfois avec virulence, dans tous les domaines de la vie en société (constructions d'églises et de mosquées, écoles religieuses, messes dominicales, processions, orientation des morts vers la Mecque, jeûne du ramadan etc...), les valeurs qui les sous-tendent ne semblent pas pour autant avoir pénétré en profondeur la société basoga. Celle-ci associe, comme bien d'autres sur le continent noir, en un tout relativement complexe, et parfois même confus, des pratiques et des règles de comportements en référence à des principes et des valeurs plus paradoxales que véritablement contradictoires.

Ainsi, si 97% des chefs d'exploitation interviewés à Namagera ont déclaré être convertis à une religion monothéiste, ceux-ci n'ont pas pour autant cessé de vénérer les cultes ancestraux notamment en érigeant des autels à la mémoire des anciens sur presque chacune de leur exploitation. Aussi pourrait-on parler de superstitions et de fétichisme, encore très vivaces, pour expliquer le respect d'interdits. Certains ont une fonction de justice évidente, telles que les amulettes maléfiques dissimulées dans les champs afin de dissuader l'intrusion de voleurs ou d'étrangers non accompagnés. Notons qu'il s'agirait probablement là d'une pratique récente, apparue depuis la recrudescence des vols de récoltes. Faits qui sont vraisemblablement à mettre en relation avec le renforcement de la pression démographique depuis les années 1970 et la réduction des surfaces cultivées par exploitation.

Ce syncrétisme religieux est également perceptible par la nature des unions maritales. Un quart des chefs d'exploitation convertis au christianisme (catholiques et protestants réunis) est aujourd'hui polygame. Quant aux autres, ils considèrent la monogamie non comme un choix imposé par les préceptes du christianisme, mais davantage comme une période transitoire vers « l'idéal polygame » : révélateur de prospérité économique et synonyme de prestige social.

Les confessions religieuses (Namagera, 1994)⁴⁰

	Musulman	Protestant	Catholique	Sectes	Animiste	Total
Hommes	22/15%	54/40%	46/34%	5/3%	3/2%	133
Femmes	30/18%	79/47%	49/29%	7/4%	2/1%	167
Cpl polygam	9/25%	17/47%	8/22%	1/2%	1/2%	36
Cpl. mixtes	3/14%	6/28%	10/47%	0	2/9%	21

Par ailleurs, les mariages mixtes représentent une part non négligeable des unions contractées, avec 15% de couples dont les époux sont de confessions différentes. Cette mixité est toutefois beaucoup plus fréquente chez les hommes convertis au christianisme, et en particulier chez les catholiques.

Enfin, la conversion aux religions du livre n'a pas ébranlé les principes de l'exogamie. La référence totémique demeure la seule véritable contrainte à laquelle on ne peut encore déroger pour contracter une alliance en mariage. Sans doute faut-il expliquer la résistance des valeurs spirituelles animistes basoga face aux religions chrétienne et musulmane en rappelant que l'intériorisation, ou l'assimilation, du fait religieux dépend étroitement des déterminations socio-historiques qui le sous-tendent. En effet, les pratiques religieuses ne sont pas à concevoir comme une abstraction de la raison détachée de justifications ou de fondements historiques et sociaux. Elles en sont bien au contraire une représentation imagée dotée d'une logique propre et destinée à une fin précise. Car ici, le fait religieux est imbriqué dans le tissu social conformément à une représentation globale des choses, commune à l'ensemble des sociétés⁴¹. Seuls nous, modernes, l'en avons extrait en l'érigant en un système distinct et quasi autonome au point de

⁴⁰ Sources : réponses obtenues auprès de 140 chefs d'exploitations enquêtés à Namagera (1994).

⁴¹ L. Dumont, *Essai sur l'individualisme. Une perspective anthropologique sur l'idéologie moderne*, Ed. Seuil, Paris, 1983, p. 14.

nourrir l'illusion que la religion ne repose pas sur des déterminations socio-historiques. Déterminations qui, pourtant, lui donnent sens et légitimité.

Notons qu'il s'agirait là, selon A. Touraine, d'une évolution récente de l'idéologie judéo-chrétienne occidentale, ou de l'invention de la Modernité, marquée par la diffusion d'une rationalité instrumentale et compartimentée du monde des idées. Cette représentation moderne « *implique la différenciation croissante des divers secteurs de la vie sociale : politique, économique, vie familiale, religion, art en particulier, car la rationalité instrumentale s'exerce à l'intérieur d'un type d'activité et exclut qu'aucun d'eux soit organisé de l'extérieur, c'est à dire en fonction de son intégration dans une vision générale, de sa contribution à la réalisation d'un projet sociétal, que Louis Dumont dénomme holiste*⁴² ».

Le syncrétisme religieux au Busoga témoigne donc vraisemblablement de ce choc d'idées, ou de la confrontation de deux conceptions du monde. L'une, holiste et empirique qui fait de la religion l'élément d'un tout ou l'expression d'une réalité sociale et historique particulière (et donc non reproductible) mise au service de contrôles sociaux, garante de l'ordre, des formes de pouvoirs et de contre-pouvoirs. L'autre, rationaliste et intellectualisée qui prétend que le fait religieux est indépendant de la société. Ou, en d'autres termes, qui remplace au centre de la société Dieu par la science, cantonnant les croyances religieuses à l'intérieur de la vie privée et ne lui reconnaissant plus aucune emprise ni fonction sur l'organisation et la structuration des sociétés et des formes de pouvoir⁴³ ». Cette conception anhistorique et socialement neutre fit croire chez les Occidentaux à l'universalité des préceptes de la religion judéo-chrétienne. Représentation qui semble être aujourd'hui démentie par les faits.

Héritages et successions statutaires

Nous soulignons précédemment que la circulation des noms statutaires au sein du clan engageait chez les Basoga un véritable transfert d'identité des défunts sur les vivants. Cette conception vise autant à rappeler l'immortalité

⁴²A. Touraine, *Critique de la modernité*, Livre de poche, Paris, 1992, 510 p.

⁴³*Ibid.*, p. 22.

des esprits ancestraux qu'à conserver la mémoire d'une histoire commune par le souvenir des grands hommes qui en furent les principaux protagonistes. L'idée a d'ailleurs souvent été évoquée en Afrique noire selon laquelle l'univers clanique serait constitué de la communauté des morts et des vivants réunis. Toutefois, cette idée semble revêtir ici un autre sens.

Le clan chez les Basoga c'est l'Esprit, immortel par nature. Les hommes n'en sont que l'enveloppe charnelle ou les dépositaires successifs et temporaires. En d'autres termes, il n'y a pas accumulation ou addition d'individus avec le temps, mais recommencement sans fin du groupe originel. Que la croissance démographique fasse que le nombre de descendants dépasse le nombre des ancêtres et le clan ne s'étoffe pas à Namagera et à Namungalwe de nouveaux venus mais se décline en autant d'unités jumelles par les noms et les statuts⁴⁴. Cette conception est déterminante dans la vie du clan. Elle régit l'ensemble des rapports sociaux en structurant l'organisation et la gestion des hommes dans le groupe et donc, également, de tout ce qui est attenant à leur statut. Ainsi, lorsqu'un homme décède, le clan lui substitue un successeur (*omusaka*). On nomme alors à cette fonction son frère cadet qui hérite des biens mais également du mariage et de la descendance du défunt. Le successeur devient ainsi officiellement l'époux de la veuve et donc le père de ses enfants. En outre, les biens et objets attachés au statut du défunt lui sont transmis tels que sa terre, ses droits de culture, ses armes, outils, ses instruments de musique ainsi que ses vêtements, et en particulier son *kanzu* (tunique de coton importée par les commerçants arabes) : symbole de respectabilité et d'honorabilité chez les Basoga.

Cependant, l'évolution des moeurs conduisit progressivement à transmettre la terre, les droits d'exploitation et quelques objets du défunt directement à ses fils. Il s'agirait là, selon L.A. Fallers, d'une nouveauté introduite à la fin du XIX^e siècle par les Baganda⁴⁵ mais il pourrait s'agir

⁴⁴Analyse proposée d'après les enquêtes et témoignages recueillis à Namagera (1994).

⁴⁵L.A.Fallers, 1956.

également, de notre point de vue, d'une conséquence de la sédentarisation. Les modalités du partage restent toutefois du ressort du successeur désigné qui marque ainsi toujours, et de façon quelque peu symbolique, son droit de préemption sur l'héritage. Ainsi, les Basoga dissocient clairement les fils comme les héritiers des biens (*musika atwala ebintu*), du frère comme successeur statutaire (*musika ow'enkoba*)⁴⁶. En cas de désaccord sur le partage des biens entre héritiers, on se réfère à l'autorité des conseils de clan réunis au complet lors des funérailles. Leur présence est indispensable pour entériner le transfert des statuts et pour statuer sur les litiges éventuels. En dépendent la légitimité et la sécurité des droits acquis et des fonctions partagées entre les héritiers et le successeur. A défaut de cette garantie clanique, les droits de culture du nouvel acquéreur peuvent lui être contestés de son vivant ou lors de ses funérailles et ses fils encourent la dépossession de leurs droits d'héritage. Ainsi, en toute occasion et en dernier ressort, les villageois considèrent les conseils de clan comme la plus haute instance de pouvoir habilitée pour gérer les affaires internes du groupe de descendance. Le pouvoir de ces conseils peut aller jusqu'à user de leur droit de préemption en retirant tout ou partie de ses droits au successeur.

Les transferts d'identité apparaissent également lors des cérémonies de mariage. Ainsi, le rapport identitaire entre le petit-fils et son grand-père est souligné lors du mariage du premier. Il est dit que, si le grand-père (ou son successeur désigné pour la circonstance par le conseil de clan) n'est pas présent à la cérémonie, la validité de l'union peut être contestée. De même, un jumeau (ou une jumelle) doit toujours être présent au mariage de son frère (ou de sa sœur jumelle), considéré comme son double statutaire. Les Basoga les considèrent en effet comme les dépositaires d'un seul et même esprit du clan partagé dans deux corps. Ainsi, lorsque l'un des jumeaux décède, sa mort doit être cachée au second de crainte que la mort du corps de l'un n'entraîne le départ de l'esprit de l'autre. Ce dédoublement de personnalité propre aux jumeaux est vécu ici comme une erreur de la nature, le résultat d'un mauvais sort jeté sur le clan. Aucun des deux n'est en effet

⁴⁶Soit respectivement : « le légataire des choses » et « le légataire de la ceinture ».

porteur de l'esprit d'un ancêtre à part entière, ce qui induit fragilité et vulnérabilité de chacun. La naissance de jumeaux est d'ailleurs vécue dans la confidentialité et la tristesse des proches. Il est de coutume d'accueillir leur naissance par le chant d'injures. Lors des naissances, la cérémonie est organisée en cercle très restreint et le repas est pris dans le noir et le silence le plus complet, faute de quoi le mauvais génie des jumeaux sévira sur le fauteur de trouble en lui portant malédiction. De même, il est convenu à Namagera de ne pas pleurer leur mort⁴⁷.

Chapitre III - L'INVENTION DU TERRITOIRE

Si la mobilité apparaît chez les Basoga comme une contrainte intégrée et retranscrite dans les pratiques sociales, elle l'est également dans l'organisation et la gestion des rapports de l'homme à la terre. Il semble en effet que les systèmes de droit foncier coutumier aient eu à composer avec les contraintes du fait migratoire pour établir une attache particulière au sol ou pour parvenir à une conception de la territorialisation adaptée aux caractéristiques et aux contraintes locales de peuplement.

En effet, l'itinérance imposée par les modes de mise en valeur agricole, les conflits politiques, les grandes épidémies de la fin du XIX^e siècle et enfin la pression foncière, aurait conduit les Basoga à recourir à de curieuses structures territoriales mobiles. Toutefois, ces structures sont assujetties à certaines conditions qui ne peuvent être remplies indifféremment des temps d'occupation et des types de peuplement. La jeunesse du peuplement, l'accroissement rapide des charges démographiques et enfin l'extrême diversité des populations implantées à Namagera se sont imposés comme les premiers éléments déterminants sur l'organisation et les dynamiques sociales et spatiales au cours des dernières décennies. Il semble en effet que la jeunesse et la diversité du peuplement sur les fronts pionniers de la rive orientale du Nil Victoria n'aient pas encore favorisé l'organisation de

⁴⁷Analyse proposée d'après les enquêtes et témoignages recueillis à Namagera (1994).

puissantes institutions sociales à l'image de celles établies sur les vieux terroirs de colonisation tel celui de Namungalwe. L'implantation paraît en effet encore trop récente à Namagera pour avoir généré une pleine maîtrise de l'espace et des hommes.

Espaces de flux et territoires mouvants

Le Busoga comptait dans les années 1950 plus de 300 clans non territorialisés. Nous entendons par « non territorialisé » que les clans basoga ne cultivent pas un rapport identitaire au sol. Rappelons que l'on a affaire ici à des insulaires qui considèrent le Busoga comme une terre de conquête. Seule la localité originelle de Butamba demeure la référence territoriale par excellence. Il convient alors de parler simplement de terres ancestrales au Busoga, réparties entre différentes subdivisions claniques auxquelles sont attachés des liens historiques, mais à l'égard desquelles on ne cultive pas de véritables rapports religieux ou mythiques.

Cette spécificité ne signifie pas que les sociétés locales n'ont pas pour finalité d'organiser

l'implantation des hommes sur la terre ; elles ont en effet développé et aménagé des modes d'organisation qui ne semblent pas reposer sur une mythologie de lieux statiques et bien différenciés, c'est-à-dire jouissant d'une certaine autonomie à l'égard des faits de société. De sorte que l'attache au sol

La dispersion des terres de clan au Buganda⁴⁸

Noms de clans	Nbr de Domaines
Ffumbe (civette)	31
Njovu (éléphant)	10
Lugave (pangolin)	40
Njaza(antilope rouge)	18
Ngeye (colobus)	54
Nyonyi (l'oiseau)	38
Ngo (léopard)	16
Nvuma (plante rampante)	40
Ngonge (loutre)	23
Mpindi (pois rond)	5
Kkoke (igname)	23

⁴⁸ J.L. GORJU, *Entre le Victoria l'Albert et l'Edouard*, Rennes, Imprimeries Oberthür, 1920, 372 p.

semble répondre d'abord et avant tout à une hiérarchie sociale définie en référence à l'organisation et à la place de chaque groupe de descendance sur l'arbre généalogique du clan. Cette caractéristique apparaît au travers d'une certaine complexité des modes d'organisation et de répartition des groupes de descendance sur la terre.

LES ESPACES DE FILIATION : TERRITOIRES DE CLANS ET TERRES ANCESTRALES

Il n'existe pas au Busoga de terre spécifique attachée à un clan, mais plusieurs réparties en chapelets le long des axes de migration. On parle alors de terres ancestrales composées de portions distinctes faisant partie d'un même territoire clanique, identifié sous l'appellation d'*itaka ya kika* (*itaka* : terre, *kika* : clan). L'originalité tient donc ici à l'existence de territoires de clans dont la morphologie, qui est fonction du nombre et de la dispersion de chacune de leurs parties constitutives, révélerait des dynamiques migratoires passées et présentes.

Des territoires de clans en réseaux hiérarchisés

Les terres de chaque clan, ou *itaka ya kika*, apparaissent au Busoga comme de véritables mosaïques de lieux organisés en réseaux hiérarchisés selon une chronologie des faits de migration et du rang occupé par les groupes de conquérants qui lui sont subordonnés. Cette classification respecte ainsi une double hiérarchie temporelle et généalogique qui différencie les terres conquises par les premiers ancêtres venus s'implanter au Busoga de celles colonisées ultérieurement par leurs descendants.

On voit ainsi apparaître un rapport de subordination des derniers lieux de conquête aux précédentes terres de colonisation, un peu à l'image de celui auquel est soumis chaque groupe de descendance, ou fraction clanique, à l'égard du groupe de rang supérieur et ce, en remontant ainsi dans la généalogie jusqu'au clan-mère des premiers migrants venus des îles du lac Victoria. Rien de bien différent en somme des modes de construction territoriale étudiés en Haute Guinée par A. Polomack où :

« *Le type d'organisation sociale et de progression spatiale produit une dynamique de réseau. Dans la pratique, elles servent des stratégies d'expansion territoriale, que l'on retrouve aujourd'hui jusqu'au niveau le plus modeste [...] L'espace vécu en Haute Guinée est donc avant tout un espace de parenté et d'alliance, marqué par des distinctions généalogiques plutôt que par la structuration du milieu naturel.* 49 »

L'extension de ces réseaux dépend directement de l'orientation des grandes migrations passées, et M. Twaddle de constater que certaines fractions de clan basoga avaient déjà franchi le cours du Nil pour s'établir au Buganda (actuel district de Mukono) dès le XIX^e siècle. Cette période semble avoir été marquée par la dispersion de nombreux groupes de migrants sur toute la rive nord du lac Victoria. En effet, les guerres tribales, puis les famines et les grandes épidémies de la fin du XIX^e siècle ont constamment imposé le déplacement de populations. Ainsi disparurent, dès le début du XX^e siècle, de nombreux territoires frappés par les grandes épidémies de la maladie du sommeil et de l'onchocercose. Certains réseaux furent amputés d'une partie de leurs ramifications, après évacuation des anciens territoires insalubres de la vallée du Nil et de l'extrême sud de l'actuel district d'Iganga (ancien district de Butembe-Bunya). Les populations évacuées émigrèrent en ordre dispersé vers l'intérieur des terres pour fonder de nouveaux campements, soit sur des terres vacantes, soit sur d'autres *itaka ya kika* déjà constitués et choisis en fonction de liens de filiations claniques existants avec les groupes d'accueil.

Il fallut attendre les années 1950, et l'éradication de l'onchocercose, puis les années 1970 avec le déplacement vers le nord des foyers d'infection de la maladie du sommeil pour constater un redéploiement de ces réseaux sur ces anciennes terres de colonisation. L'extrême dispersion des terres tribales au Buganda tient également à ce curieux mode d'organisation territoriale.

⁴⁹A. Polomack, *Evolution du monde rural en Haute Guinée. Approche et modèle analytique. Du global au local*, Thèse de troisième cycle, Université de Paris X, 1997, p. 24.

Ainsi, au début du siècle, le Père J. Gorju recensait 31 domaines répartis dans le Busiro et le Bulemezi pour le clan des Ffumbe, et une dizaine pour celui des Njovu dans le Busiro, le Kyaddondo et le Mawokota. Une liste exhaustive de ces territoires mosaïque serait ici impossible à dresser pour les 52 clans baganda, aussi nous limiterons-nous au tableau précédent pour donner un aperçu du nombre de terres tribales dans les années 1910 qui relevaient des principaux clans baganda.

Des enquêtes menées sur les origines géographiques des populations implantées à Namagera ont également révélé l'extension récente des territoires de clans sur la rive orientale du Nil, entreprise à partir des districts de Kamuli et d'Iganga, voire également de ceux de Tororo et de Mbale. Les départs de migrations étaient vraisemblablement motivés par la saturation foncière des terroirs d'origine situés à l'est et au centre du Busoga, et par la médiocre qualité des sols et l'indigence des précipitations en particulier dans le district de Kamuli.

Ces implantations constituent de nouvelles extensions sur les anciens axes de migration et tendent parfois même à prolonger les ramifications de plusieurs territoires de clans hors du Busoga par ajouts de nouvelles terres de conquête. Rares sont alors les réseaux qui présentent aujourd'hui un aspect uniforme et continu au Busoga.

Il est donc important de relever qu'il n'y a pas ici de rigidité quant à la délimitation des territoires de clans, mais une dynamique perpétuelle par extension ou rétraction des zones de peuplement au cours des siècles. Poussé à l'extrême, on peut envisager le « glissement » d'un réseau au fil des cycles de colonisation/abandon pour donner lieu au déplacement progressif de l'ensemble du dispositif. Le territoire de clan ne change pas pour autant, il migre simplement sur de nouvelles terres.

Dans ce contexte, le territoire de clan se définit essentiellement comme un espace de parenté, c'est-à-dire un espace politique et non géographique affecté à la reproduction, au contrôle et à la sécurisation des rapports sociaux. La mémoire des lieux compte moins ici que celle des liens de filiation de ceux qui les habitent. L'important ne serait pas chez les Basoga

de « capitaliser » un espace de conquête et de s'y tenir, mais de garantir la cohésion du groupe de parenté. En ce sens, et à l'image de toute construction territoriale chez les Basoga, les *itaka ya kika* révèlent la projection au sol d'un réseau de sociabilité dont la validité n'est pas déterminée par une emprise sur la terre mais par celle établie sur les hommes. Aussi, il n'est pas impossible de retrouver des unités territoriales jumelles par leurs noms à l'image des fractions lignagères. La toponymie au Busoga fait en effet souvent mention des même noms pour plusieurs villages ; signes probables d'une référence historique et généalogique commune conservée et affichée le long des différents parcours de migration suivis par tous les descendants d'une même souche. Comme les esprits de Butamba et les domaines claniques, la toponymie migre ici avec les hommes. Elle fait partie de ce corpus identitaire indissociable dans lequel les hommes puisent, recherchent et affirment ce qui les différencie autant que ce qui les rapproche. L'organisation sociale sert bien ici de modèle à l'organisation de l'espace, aussi pourrions-nous parler de « territoires flottants » dont les contours et les évolutions spatiales importent peu dès l'instant où les déplacements, les expansions ou les rétractions du domaine clanique demeurent le reflet d'une réalité et d'une vitalité sociales. Est introduite dès lors une certaine conception de la notion de sécurité foncière ; car là où tout rapport de sociabilité définit un rapport à la terre, la sécurité des droits exercés sur la terre est garantie par l'affirmation d'un statut dans la société⁵⁰.

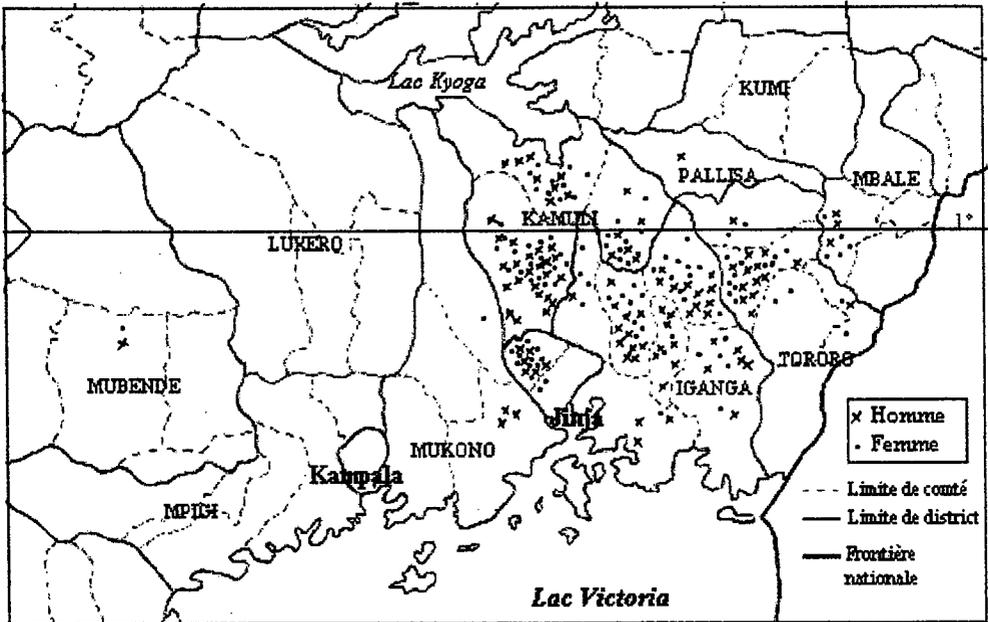
Cette territorialisation fluide assez complexe à saisir pour un occidental peut être illustrée à l'aide d'une étude de cas prise sur la rive orientale du Nil. Ces territoires relevaient traditionnellement de l'autorité du clan des Waguma par l'intermédiaire du groupe de descendance de Ntembe et de ses deux fils qui s'y sont vraisemblablement implantés à la fin du XIX^e siècle. Mais depuis les épidémies de l'onchocercose survenues au cours de la première moitié du XX^e siècle, leurs descendants ont fui vers l'est, déplaçant ainsi leur *itaka ya kika* sur des sites refuges établis vers l'intérieur du

⁵⁰ Analyse proposée d'après les enquêtes et témoignages recueillis à Namagera (1994).

Busoga. Depuis, les *Baisewaguma* n'ont jamais revendiqué la réintégration de ces anciennes terres dans leur domaine clanique. Celles-ci étaient de nouveau libres même si leurs ancêtres y étaient ensevelis et si d'anciens autels de culte érigés sur des sommets de collines laissaient encore quelques traces de leur passage. Ainsi, aucune entrave n'était faite à l'implantation des nouveaux migrants venus dans les années 1950 à Namagera ainsi que dans les 30 communes alentour.

Les parcours de migration

Lieux de naissance des parents des chefs d'exploitation de Namagera⁵¹



Les parcours de migrations des populations implantées à Namagera, représentés sur la carte précédente, permettent de mesurer l'étendue et la dispersion spatiale des territoires claniques. Nous avons pris soin de repérer

⁵¹ Carte établie d'après les données démographiques recueillies à Namagera. Voir annexe 2.

le lieu de naissance des parents des chefs d'exploitation afin de tenir compte du principe de filiation patrilinéaire et patrilocal observé chez les Basoga. Ainsi, chaque point noir (lieu de naissance du père) symbolise autant de territoires claniques auxquels seront prochainement subordonnées des portions de terroir cultivées à Namagera. Les points rouges (lieux de naissance de la mère) ne sont mentionnés qu'à titre indicatif.

Cette répartition, allant du district de Mbale à l'est, à la région du Buganda à l'ouest, révèle l'étendue de certains réseaux de clans. Et l'extrême dispersion de ce maillage souligne l'hétérogénéité clanique des populations qui ont migré dans la commune au cours des quatre dernières décennies.

Toutefois, la constitution d'un domaine clanique est assujettie à certaines règles. Une nouvelle terre conquise ne peut en effet être directement intégrée au territoire du clan, elle doit vivre une période transitoire nécessaire à l'acquisition du statut de terre ancestrale comme ce fut le cas à Namungalwe.

La création des *bataka* : lorsque les droits de culture s'acquièrent par les tombes

Une terre ne peut intégrer le domaine clanique, *itaka ya kika*, que lorsqu'elle obtient le statut de terre ancestrale ou *Obutaka* (pl : *bataka*), sorte d'espace de parenté réduit à une petite communauté. L'*obutaka* recouvre ici deux sens : d'une part un espace assimilé à la terre des ancêtres et d'autre part le groupe de descendance de ces mêmes ancêtres. L'association de ces deux notions sous un même vocable peut parfois prêter à confusion, car l'existence d'un groupe tenu par d'étroit liens de filiation n'induit pas toujours celle d'une terre ancestrale.

En effet, la formation d'un *obutaka* est acquise seulement à deux conditions. La première repose sur l'existence d'un rapport historique au sol formalisé par un temps d'occupation fixé à trois générations d'ascendants enterrés sur les lieux. On dit en effet au Busoga que les droits sur la terre, et non la terre proprement dite, sont acquis au groupe de descendance par

l'entremise des ancêtres qui y sont ensevelis, d'où l'axiome : *Ensi egula mirambo* (les droits s'acquièrent par des tombeaux)⁵².

La seconde condition est le maintien d'une occupation effective du sol. Une terre abandonnée est une terre sur laquelle le clan perd ses droits. Tout départ de migrations signifie une remise à zéro, ou la complète reconstruction d'une légitimité historique nécessaire pour revendiquer des droits ancestraux sur une nouvelle terre conquise, en remplacement de ceux perdus sur la terre abandonnée. De même, une terre ne peut être cédée ou confiée pendant plus de trois générations à une personne étrangère sans risque de passer sous contrôle du clan du nouvel occupant. Il suffit alors que le groupe de descendance vienne à disparaître ou à diminuer pour des raisons liées, par exemple, à une épidémie et l'étendue du domaine clanique se rétracte en conséquence. De la réunion de ces deux conditions dépend la formation d'un *obutaka* qui n'est autre qu'une entité territoriale inventée par les Basoga, et destinée à instituer de façon formelle la légitimité et la sécurité des droits du groupe de descendance sur la terre.

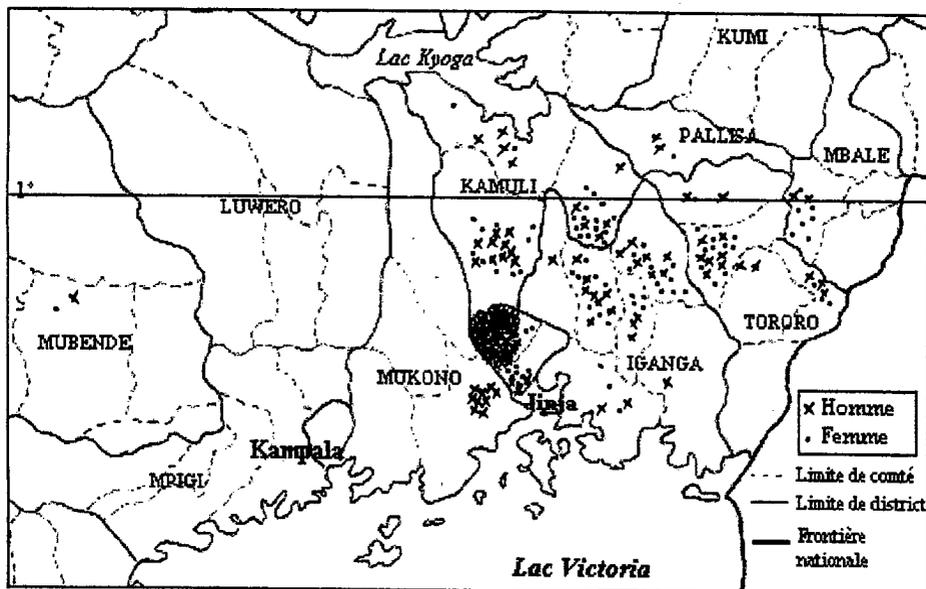
On comprend mieux maintenant la raison pour laquelle les *Baisewaguma* n'ont pas revendiqué la rétrocession de leurs anciennes terres ancestrales sur la rive orientale du Nil. Ils y ont perdu la légitimité de leurs droits en raison de ce second principe d'occupation effective du sol. En revanche, les nouveaux migrants, venus au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, ne peuvent encore prétendre, pour leur part, avoir constitué leurs *bataka* faute d'une implantation ancienne, supérieure à trois générations d'ancêtres enterrés sur place.

La carte précédente ainsi que la suivante, sur laquelle sont reportés les lieux de naissance des chefs d'exploitation en exercice à Namagera, nous donnent de précieuses indications sur la jeunesse du peuplement. 41% des chefs d'exploitation interrogés sont nés sur la commune, mais 5% d'entre eux seulement situent le lieu de naissance de leurs pères à Namagera. Ce faible pourcentage révèle que l'essentiel des chefs de famille (soit 59%)

⁵²J. Gorju, 1920, p. 133.

établis aujourd'hui à la tête d'une exploitation fait partie de la première génération de migrants.

Les parcours de migration (suite) : les lieux de naissance des chefs d'exploitation⁵³



Ainsi, Namagera et les communes qui lui sont limitrophes sont aujourd'hui placées, et ce jusqu'en 2050 environ, dans une situation transitoire, caractérisée par une absence totale de *bataka*. Il n'y a pas ici d'espace de parenté encore constitué et les clans n'ont aucun droit sur la terre. Il s'agit là sans aucun doute d'une caractéristique commune à tous les fronts pionniers ouverts au cours de ces cinq dernières décennies au Busoga.

⁵³ Carte établie d'après les données démographiques recueillies à Namagera. Voir annexe 2.

Les implications sur les modes de répartition et de circulation des droits sur la terre sont considérables, car l'absence de *bataka*, entendus d'abord comme un espace de sociabilité, dégage provisoirement les planteurs de toute contrainte de solidarité clanique. De ce fait, ces « zones franches » de droit coutumier laissent aujourd'hui libre cours à des initiatives et à des innovations foncières endogènes tout à fait inattendues (voir troisième partie, chapitre IV).

La superposition de deux juridictions coutumières : le *butaka* et le *kitongole*

Les Basoga distinguent assez nettement ceux qui disposent du pouvoir d'attribuer les droits sur la terre de ceux qui se chargent ensuite de leur circulation dans les groupes de descendance. Ainsi, la coutume veut que le pouvoir d'attribution des terres soit aux mains d'un chef de terre, ou *mukungu* (pl. : *bakungu*), descendant direct du premier occupant. Le *mukungu* définit les droits de culture et les attribue aux nouveaux venus. Cette fonction est transmise à ses héritiers statutaires en ligne patrilinéaire. Une fois ses droits affectés par le chef de terre, le clan prend en charge leur circulation entre héritiers lorsqu'il peut faire valoir l'existence d'un *obutaka* par ses tombes.

Ainsi se superposent au Busoga deux types de juridictions foncières. La première relève de l'autorité du *mukungu*, exercée directement et exclusivement sur la terre, et identifiée sous l'appellation de *kitongole* (pluriel : *bitongole*). Les limites des *bitongole* étaient souvent fixées sur les principaux accidents de relief. La topographie peu tourmentée du Busoga laissant en fait peu de choix, les talwegs étaient assez fréquemment pris comme limites naturelles. Cet ancien découpage fut d'ailleurs fréquemment repris par le colonisateur pour établir les limites administratives de nombreuses unités administratives.

La seconde juridiction est l'*obutaka* qui émane du pouvoir des clans exercé sur la transmission des droits de culture octroyés par le *mukungu* entre chacun de leurs ressortissants. Ainsi, le clan gère les droits de ses membres et non, à proprement parler, la terre sur laquelle ils sont appliqués.

La formation d'un *obutaka* ne substitue aucunement l'autorité du clan à celle du chef de terre ; la première est exercée sur les hommes et la seconde sur la terre. La terre n'est donc jamais acquise au clan, mais son usage lui est en revanche garanti tant qu'il peut y maintenir une occupation effective et permanente. A défaut, le *mukungu* récupère les terres laissées vacantes, y compris celles qui avaient acquis le statut de *bataka*, et les attribue à un autre clan. Un *kitongole* peut ainsi comprendre autant de *bataka* qu'il y a de fractions claniques implantées.

Si la tradition veut que les chefs de terre privilégient l'implantation de populations affiliées à leur clan pour préserver l'unité du *butaka*, tel n'a pas toujours été le cas, notamment pour des questions de prestige économique. L'intérêt pour un *mukungu* était en effet que les terres de son *kitongole* soit entièrement attribuées pour bénéficier du maximum d'avantages en nature prélevés au titre de l'impôt sur les droits d'entrée (*nkoko*), sur le travail (*busulu*) et sur les récoltes (*nvujo*). Le montant des impôts coutumiers était alors librement fixé par les chefs de terre, qui prenaient soin de ne pas recourir à des prélèvements excessifs pour maintenir un taux d'occupation optimal dans leur juridiction. La puissance et la richesse des *bitongole* étaient fonction de l'importance des populations qui y résidaient et un chef de terre avait tout intérêt à accueillir des étrangers pour accroître ses revenus d'autant plus importants depuis l'introduction des cultures commerciales, et en particulier du coton.

A Namagera, la fonction de *mukungu* ne pouvait être remplie par l'ascendant d'un des migrants venus dans les années 1950, compte tenu de l'occupation antérieure des *Baisewaguma*. En effet, la disparition des anciens *bataka* ne signifie pas en revanche celle du *kitongole*. Apparaît ainsi, de nouveau, la distinction claire et nette entre les deux juridictions, et les nouveaux migrants ont pris soin de consulter l'héritier statutaire de Ntembe, connu sous le nom d'Idondo (décédé en 1967), émigré depuis à plusieurs kilomètres à l'est dans la localité refuge de Kagoma. Le *kitongole* de Ntembe couvrait les 31 communes regroupées aujourd'hui dans le subcomté de Kagoma.

Ainsi, la superposition des deux juridictions du *kitongole* et de *l'obutaka* n'est possible que sur les vieux terroirs de colonisation tel celui de Namungalwe où les droits de culture sont octroyés et reconduits depuis plus de trois générations. Avec l'augmentation de la pression démographique, les clans exercent de fait leur autorité aujourd'hui sur la quasi-totalité du terroir. La vigilance des clans est devenue d'autant plus importante que toute absence de succession conduit à la perte de leurs prérogatives et à la rétrocession des terres au *mukungu* qui les confierait alors à un autre clan.

La pression foncière semble donc jouer ici en faveur d'un resserrement des liens de filiation intraclaniques pour garder le contrôle de la totalité des droits de culture sur lesquels chaque clan exerce son autorité. Sans doute faut-il voir là un impératif qui nécessite une gestion et une organisation rigoureuses et hiérarchisées des rapports sociaux, soulignées par la constitution de conseils de clans chargés de veiller à la conduite et au respect de règles successorales très précises.

ORIGINES ET FORMATION DU POUVOIR

Si les contraintes locales de peuplement sont intégrées et retranscrites dans les structures et les pratiques sociales, celles-ci produisent et définissent à leur tour différents niveaux de pouvoir. C'est bien, au Busoga, une logique migratoire, c'est-à-dire de dispersion géographique qui fonde les principes d'autorité, et bien plus encore, la reconnaissance des instances du pouvoir en place. Ainsi, la légitimité politique a son histoire, et c'est au regard de ce passé que doivent d'abord être replacées et analysées les logiques du pouvoir. Logiques qui, finalement, permettent bien souvent de découvrir ou de redécouvrir, sur le terrain, des modes de sécurisation longtemps ignorés, car bien souvent « noyés » dans un jeu subtil et discret de relations de confiance entre autorités « traditionnelles » et société civile.

Les conseils de clan

La cohésion des ensembles territoriaux disposés en réseaux repose sur le maintien de structures d'encadrement centralisées à la tête de chaque clan et destinées à organiser et à contrôler l'implantation au sol. Ces

« superstructures » sont représentées par les conseils de clan, auxquelles nous faisons allusion précédemment, et ont à leur tête un chef suprême, ou *mukungania*.

A Namagera comme à Namungalwe, ces conseils regroupent l'ensemble des représentants élus du clan, dispersés sur leurs territoires. Certains membres font, soit à l'occasion de cérémonies funéraires, soit pour siéger aux réunions annuelles, un déplacement de parfois plusieurs centaines de kilomètres. Leurs frais de transports, ainsi que ceux des messagers chargés de les contacter, sont couverts par leurs cotisations à une caisse de clan prévue à cet effet. Ces cotisations sont consignées dans un cahier réservé à cet usage et que l'on nomme *kwenziko*.

L'autorité des conseils de clan est employée ici à garantir l'intangibilité et l'indépendance des droits aux groupes qui lui sont subordonnés et non pas à y surseoir au nom de la raison clanique. En effet, le pouvoir du clan, en la personne de ses représentants nommés au conseil, ne semble pas ici être destiné à régenter par le haut les affaires courantes en matière de contrôle et de répartition des droits sur la terre, mais simplement à veiller à la régularité des règles établies et appliquées dans ce domaine par le seul groupe de descendance. En ce sens, il est établi chez les Basoga que le clan exerce une autorité essentiellement sur les hommes. Il veille au respect des modes d'héritage et de succession de chacun des membres du clan en tenant à jour sur des registres l'évolution de la généalogie de tous les groupes de descendance [registres de décès (*kwenziko*), de succession (*kwensikirano*) de même que des registres où sont répertoriés les cas de disputes jugés par les membres du conseil (*kwmuramuzi*)]. Véritable travail de fournis qui requiert l'emploi de quatre personnes : un assistant (*katiikiro*), un secrétaire, un trésorier (*muwanika*) et un conseiller (*muwa amagezi*) et un bureau exécutif (*akatieko*) dont les membres sont élus par le chef de clan. En cas de décès, le conseil se réunit chez le défunt pour assister à la cérémonie funéraire et veiller à la régularité des procédures successorales et d'héritage. La journée est alors déclarée jour de deuil pour tous les membres du clan, et des vigiles (*askaris*) coiffés d'un bonnet rouge sont dépêchés dans les champs pour veiller à l'observation du deuil, c'est-à-dire à l'interdiction de

travailler dans les champs. En cas d'infraction, les *askaris* sont habilités à distribuer des amendes dont le montant est fixé par le conseil de clan qui notifie la nature de l'infraction sur un registre. En cas de récidives, le conseil de clan peut livrer les contrevenants au chef-lieu de comté pour réclamer une peine d'emprisonnement. Les membres du bureau sont bien souvent choisis parmi les aînés. Toutefois, l'évolution actuelle tend à recruter des jeunes sur des critères de compétence et des qualités personnelles eu égard à leur niveau d'instruction ou à leur réussite économique.

La hiérarchie interne de ces territoires en réseaux prend effet via la composition du conseil de clan et le principe hiérarchique est dénommé dans la terminologie vernaculaire par l'expression *bakulu ab'ekika*. Les rapports de subordination entre groupes de descendance sont fonction de l'importance numérique et du rang occupé sur l'arbre généalogique du clan des membres du conseil. Les descendants en ligne directe du premier groupe de migrants tiennent une place de choix au sein du conseil pour être les gardiens des tombes des ancêtres les plus haut placés sur l'arbre généalogique. Même si les méthodes de recrutement ont évolué au sein des conseils, leur composition tend encore à respecter cette hiérarchie du pouvoir.

Les conflits de mémoires

Si l'ordre de préséance sur l'arbre généalogique décide de la hiérarchie interne des groupes de descendance au sein du clan, le pouvoir au Busoga se construit également en référence à l'histoire. Il n'y aurait pas, en effet, d'autorité établie et reconnue qui ne puise ses fondements dans le récit des faits anciens. L'histoire et, en l'occurrence, la mémorisation des faits de migration, s'imposent chez les Basoga comme un instrument de légitimation de l'autorité. Ainsi, on comprend mieux l'importance accordée au maintien et à la reproduction des structures de parenté dans la société sogu, où chaque transfert statutaire marque la reproduction à l'identique d'une filiation. Ainsi, on peut déceler au travers des institutions sociales basoga la construction d'un véritable projet politique, c'est-à-dire un modèle d'organisation et de répartition du pouvoir.

Toutefois, tout système de pouvoir est faillible, et comme le soulignait L.A. Fallers, l'ordre de préséance des groupes de descendance ne peut être établi qu'en référence au souvenir d'une histoire orale transmise de génération en génération. Et, en l'absence de source écrite, il n'y a pas ici d'histoire qui ne soit soumise à quelques oublis, distorsions ou reconstructions de parentés. Ainsi, pour peu qu'un groupe de descendance ait la possibilité de retracer ses origines en remontant plus haut que les autres dans l'histoire, il peut prétendre à occuper dans le clan une place de choix que personne ne sera en mesure de lui contester. Selon L.A. Fallers, cette « course à l'histoire », source de légitimité et de pouvoir, favorise bien souvent les groupes de descendance qui ont soigneusement préservé et matérialisé leurs liens aux générations passées en entretenant leurs tombes ancestrales et en plantant des arbres pluriséculaires près des lieux de sépulture⁵⁴.

Enfin, il est également possible que l'histoire soit sujette à interprétations, voire à quelques réinventions pour asseoir l'autorité d'un groupe sur un autre. Ce fut notamment le cas des envahisseurs banyoro au nord Busoga qui réinventèrent partiellement leur histoire pour usurper le pouvoir des clans locaux. Ainsi, l'interprétation de l'histoire et la remise en question de l'antériorité des filiations de certains groupes de descendance sur l'arbre généalogique du clan équivalaient à modifier l'ordre établi et fut parfois prétexte à de violents conflits. Une autre stratégie, plus pacifique, de conquête du pouvoir, pouvait consister à contracter des alliances par le mariage avec des groupes de filiation locaux haut placés dans la généalogie clanique pour asseoir une souveraineté et gagner en légitimité.

L'important est de souligner que les conflits politiques engageaient de véritables conflits de mémoires pour la reconstruction du passé. Il en allait de la légitimité du pouvoir établi, et c'était de cette quête de légitimité que dépendait avant tout l'efficacité des formes d'autorité. L'histoire, chez les Basoga, a une réelle vocation politique ; c'est d'abord un outil de domination, et en user permettait de prendre le pouvoir de la manière la plus efficace qui soit, c'est-à-dire « de l'intérieur ».

⁵⁴L.A. Fallers, 1956, p. 33.

Les « proto-Etats » précoloniaux

Les conflits de mémoire, c'est-à-dire la reformulation de réseaux de filiation, ne permettent pas de retracer facilement l'histoire politique du Busoga. On croit savoir toutefois qu'à l'image du Buganda, le Busoga disposait à la fin du XIX^e siècle de proto-Etats supraclaniques à la tête desquels étaient placés des chefs suprêmes apparentés à de petits monarques. Mais il est bien difficile ici de faire la distinction entre une construction politique endogène et un système de pouvoir importé.

En effet, de la domination précoce du Busoga par le royaume du Buganda résulte le peu d'informations disponibles sur l'organisation pré-ganda des pouvoirs politiques locaux. Le Busoga comptait, à la fin du XIX^e siècle, et selon les premiers observateurs européens, de 47 à 150 territoires politiques de taille très variable et assez difficiles à définir. Les témoignages des premiers explorateurs faisaient simplement mention de l'existence d'institutions déjà fortement empreintes du système politique ganda, et la littérature anglo-saxonne des années 1950-1970 les présente tantôt comme de petites monarchies, tantôt comme de simples chefferies évoluant au gré d'alliances politiques passées entre clans.

Les rivalités entre prétendants aux trônes débouchaient parfois sur des conflits et conféraient alors à ces ensembles politiques une certaine instabilité. Ainsi avait-on encore en 1895 une véritable mosaïque d'ensembles politiques en guerre perpétuelle. Lorsque le révérend S.R. Skeens traversa pour la première fois ces contrées, dans les années 1890, des conflits opposaient au nord les deux chefferies de Zibondo et de Tabingwa et, au sud, le territoire de Kavirondo avait été dévasté par des chefferies rivales voisines⁵⁵. Ces conflits conduisaient fréquemment à l'éclatement des territoires et à la constitution de nouveaux rapports d'allégeance⁵⁶. Par ailleurs, ces territoires étaient encore à la fin du XIX^e siècle sous domination des deux puissances rivales banyoro et baganda. Cette rivalité avait produit la scission de nombreuses chefferies et l'évolution de leurs territoires en

⁵⁵S.R. Skeens (Rev.), "Reminiscences of Busoga and its Chiefs", in *Uganda Journal*, Vol. IV, 1937, pp. 185-198.

⁵⁶L.A. Fallers, 1956.

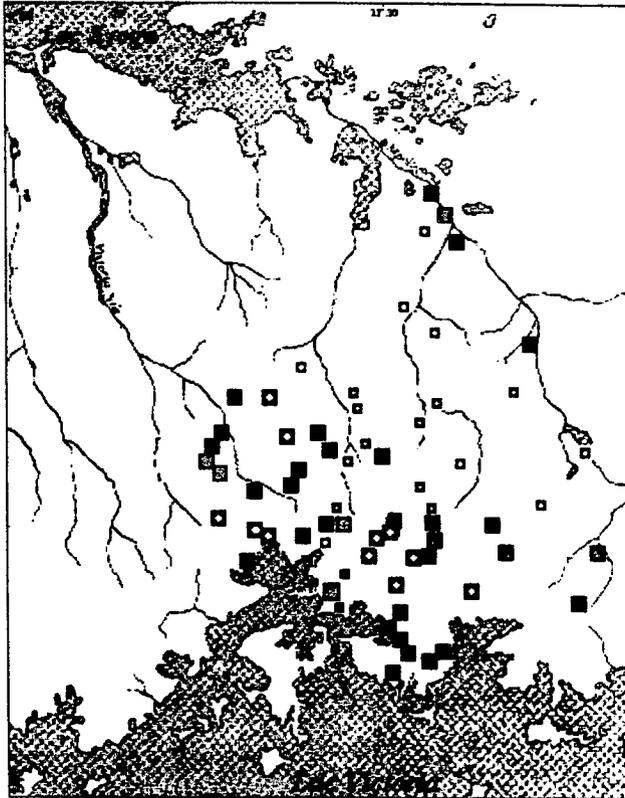
fonction d'alliances successives passées avec l'un ou l'autre des conquérants. A titre d'exemple, le clan des *Baisengobi*, originaire du Bunyoro contrôlait sept territoires au nord et à l'est du Busoga, dont celui de Bulamogi situé au sud-est du lac Kyoga (dans l'actuel district de Kamuli). Au sud, la chefferie de *Busambira* était sous domination du clan des *Baisegaga*, rattaché aux Baganda.

Mais l'important est de relever ici que les liens d'allégeance n'étaient vraisemblablement pas établis sur un réel lien de parenté, même si les conflits de mémoires tendaient à établir et parfois à inventer quelques rapports de filiations mythiques pour asseoir la souveraineté des autorités nouvellement établies. Il s'agissait d'abord et avant tout d'espaces politiques qui se voulaient stables, plus ou moins bien délimités, surajoutés aux territoires de clans mouvants par nature. Il est d'ailleurs fort probable que la renégociation incessante des liens d'allégeance et l'instabilité structurelle de ces proto-Etats résultaient de la mobilité des différents territoires de clans qui les constituaient. Ainsi étaient superposés deux systèmes de pouvoir spatialement peu compatibles en apparence. L'un, statique, construit à partir de lieux symboliques dont l'origine pouvait être historique ou mythique ou, pour reprendre l'expression de D.W. Cohen, d' « épïcêtres » à partir desquels s'exerçait l'organisation des pouvoirs, l'autre, mobile, fondé sur un réseau de parenté extrêmement fluide par nature et sans limites géographiques fixes et définitives.

L'exercice du pouvoir à la tête de chaque espace politique était assuré par des représentants élus parmi les membres de quelques familles issues de « clans royaux ». Comme au Buganda, chaque souverain était assisté d'un premier ministre (*katikiro*) chargé, d'une part de veiller au maintien des ententes passées entre le roi et les différents clans du royaume, et d'autre part, de tenir à l'écart les prétendants au trône. Ces souverains étaient représentés dans les campagnes par des chefs locaux investis d'importants pouvoirs, et qualifiés par L.A. Fallers de « *client-chiefs* »⁵⁷.

⁵⁷L.A. Fallers, 1956.

Les centres du pouvoir précolonial au Busoga⁵⁸



■	⊕	Pouvoir précoce encore existant en 1892 / sécessionniste
■	⊕	Pouvoir tardif encore existant en 1892 / sécessionniste
■	⊕	Pouvoir précoce disparu en 1892 / sécessionniste
■	⊕	Pouvoir tardif disparu en 1892 / sécessionniste

⁵⁸Carte remaniée à partir des données collectées par D. W. Cohen, *The Historical Tradition of Busoga : Mukama and Kintu*, Oxford, 1972, p.15.

Tous étaient soumis au souverain baganda auquel ils devaient payer un tribut par l'intermédiaire d'un « gouverneur » (*Ssekiboobo*) du Buganda établi de l'autre côté du Nil. A tous les échelons de l'organisation politique, les liens d'allégeance aux souverains et à leurs représentants étaient entretenus par des alliances matrimoniales et le paiement d'un tribut en nature (main d'oeuvre, récoltes, bières, *barkcloth*⁵⁹ et hoes métalliques).

CONCLUSION

La jeunesse du peuplement apparaît à Namagera, nous l'avons vu, au travers d'institutions territoriales encore mal établies. L'absence de territoires de clans, entendue comme un investissement imaginaire encore superficiel sur les espaces récemment conquis, explique une certaine fluidité des rapports de l'homme à la terre. Ici, la théorie du mouvement prime encore celle de l'ancrage.

Ainsi, les Basoga nous montrent, d'une manière générale, que cette mobilité n'est pas antinomique avec la constitution d'entités territoriales, que certains qualifieront peut-être d'abstraites, et que nous préférons « mobiles », pour peu qu'une trame sociologique intellectualisée au travers de liens de filiations codifiés et hiérarchisés lui donne ses repères et son assise, en somme sa fiabilité dont dépend la sécurité des droits sur la terre. Voilà l'ébauche d'un projet de société chez les Basoga où la sécurité foncière passe par l'inscription des personnes dans un système de parenté. On a vu ainsi que l'enterrement d'un étranger sur l'*obutaka*, et c'est le cas notamment des épouses, appelle l'intégration post mortem de son nom dans le clan. Ce fut également le cas auparavant des ouvriers agricoles immigrés

⁵⁹Les *barkcloths* sont des étoffes taillées dans l'écorce d'un arbre fétiche (*Ficus Natalensis*). Celles-ci étaient portées couramment jusqu'au XIX^e siècle sur la rive nord du lac Victoria et faisaient l'objet d'un important commerce avant l'introduction des étoffes de coton par les commerçants arabes. Elles étaient également utilisées comme monnaie d'échange payée aux chefs locaux lors de l'acquisition d'une terre. Aujourd'hui les *barkclothes* ont perdu toute fonction symbolique et ont été remplacées par les *kanzu* (tuniques en coton d'origine arabe) utilisées lors des transactions foncières.

et enterrés aujourd'hui sur les vieux terroirs de colonisation⁶⁰. Car, si l'entrée dans le clan ouvre des droits sur la terre, l'entrée en terre ouvre les portes du clan.

On notera alors que ce principe « d'englobement », ou d'intégration post mortem des étrangers dans le clan protège efficacement de la dislocation des territoires ancestraux, et par conséquent de celle des droits qui y sont établis. Car, ce n'est pas ici la terre qui change de main, mais l'homme qui change de clan. Ainsi, le territoire reste invariablement celui du clan « hôte ». Ce principe ne pourra s'enclencher à Namagera avant deux générations.

Cela dit, nous avons vu que l'amélioration des conditions sanitaires et le retour à l'ordre civil ont favorisé l'accroissement démographique et partant, la sédentarisation progressive faute de nouvelles terres disponibles. Il s'agit là d'une modification essentielle des modes d'occupation du sol sur la rive orientale du Nil, et à de nouvelles contraintes de peuplement répondent aujourd'hui de nouveaux systèmes de gestion et de régulation des rapports sociaux et spatiaux. En somme, la sédentarisation appelle la réforme des modes de sécurisation, et c'est bien là la preuve d'une vitalité sociale, ou la mise à jour d'un contrat de confiance reconduit sur de nouvelles bases.

C'est alors l'avènement du principe des trois générations et la descente progressive de certaines prérogatives, jadis déléguées aux unités de parentés élargies, à celles plus restreintes des groupes familiaux. Désormais, les unités territoriales se stabilisent et se cristallisent également sur des lieux et non plus essentiellement sur l'étendue d'un tissu de parenté. La contrainte foncière aidant, on commence à investir l'espace. La terre devient objet de représentations imaginaires et imagées pour affirmer ses droits dans une société devenue sédentaire : la référence aux tombes et la multiplication des autels familiaux (*isabo*) en sont devenues les principales illustrations.

A croire peut-être que l'usage du système de parenté comme mode d'expression et de cohésion d'entités territoriales perd peu à peu sa raison d'être. Toutefois, la sédentarisation ne semble pas sonner le glas des

⁶⁰Il en serait de même, nous a-t-on dit à Namagera, pour un européen. Son nom serait alors adopté post mortem par le clan hôte qui l'ajouterait à la liste de ses noms statutaires.

systèmes de parenté chez les Basoga, elle induit plutôt leur repositionnement par de nouvelles représentations. C'est l'amorce d'une mutation des logiques et des usages du principe de parenté. Car, quelles qu'en soient les manifestations, ce sont toujours les principes de filiation et la référence généalogique qui sont employés à légitimer et à sécuriser la place de chacun dans le groupe et sur la terre.

D'ailleurs, l'autorité des institutions claniques et lignagères dépend précisément aujourd'hui du maintien de ce principe de parenté, notamment pour gérer les questions d'héritage et de transferts statutaires, même si leurs avis en la matière tend à devenir simplement consultatif, depuis l'apparition des testaments. Deux interprétations pourraient alors être proposées. La première serait de voir là le signe d'une fin programmée à plus ou moins brève échéance de l'autorité des unités de parenté étendues, et donc des territoires de clans, comme espaces politiques pertinents. Sortes de représentations désuètes héritées d'une histoire du fait migratoire aujourd'hui révolue.

La seconde, à laquelle nous adhérons plus volontiers, verrait là plutôt la preuve d'un dynamisme des systèmes de pouvoir locaux et des systèmes d'encadrement en général, condamnés à évoluer et à se repositionner pour survivre tout en conservant la part de légitimité qui leur était jusqu'alors consentie. L'élargissement des modes de recrutement aux jeunes instruits, la constitution de véritables bureaux et l'apparition de registres font des institutions claniques des organes de pouvoir dotés d'une réelle vitalité et enclins au changement bien plus qu'on ne l'imagine.

On comprendra alors aisément que l'efficacité d'une réforme foncière, quelque soit sa nature, ne pouvait être sérieusement appréhendée sans une étude préalable des principes et des valeurs qui fondent la légitimité du pouvoir sur les hommes et sur la terre. Car là où la terre n'est pas considérée comme un simple espace de production, toute entreprise de privatisation engage nécessairement l'émergence de nouveaux statuts sociaux, c'est-à-dire la redéfinition d'un contrat social fondé sur un nouveau projet de société assorti de nouveaux rapports d'autorité.

Deuxième partie

... DU POUVOIR POLITIQUE ...**DE LA GLOBALISATION A LA SPECIALISATION DU POUVOIR**

En raison des échecs des politiques fondées sur une approche « technologiste » et quelque peu paternaliste héritées de l'idéologie coloniale, la tendance est aujourd'hui à rechercher les origines profondes et les mécanismes complexes du sous-développement sur le terrain des sciences politiques. Les plans d'ajustement structurels prônés depuis les années 1980 sur le continent africain en font la démonstration en posant désormais la réhabilitation des systèmes de pouvoir en place comme préalable à l'efficacité des programmes de relance économique. Il s'agit là d'un véritable changement de perspective pour l'étude des problèmes de développement et en particulier pour ceux liés à l'aménagement des structures d'encadrement nécessaires à la relance des investissements agricoles en Ouganda.

Cette évolution résulte de la remise en cause récente par l'anthropologie politique de la validité et de la fiabilité des systèmes de pouvoir et des principes d'autorité que l'on dit importés d'Occident et maintenus par simple mimétisme après les indépendances. Aussi découvre-t-on tardivement que le grand drame de l'Afrique est celui de la délégitimation du pouvoir ou de la désocialisation des formes d'autorité, résultat du triomphe de la modernité fondée sur l'illusion du pouvoir autonome et détachée de toutes déterminations sociales. Toutefois, il s'agit là d'une analyse qui peut être contestée. On pourrait voir en effet dans la paralysie de l'Etat africain, non pas la rupture d'une connivence entre le pouvoir et la société, mais bien au contraire une « indigénisation » des formes d'autorité, ou l'investissement du pouvoir par le bas pour servir des organes partisans contraires à la

constitution d'un véritable corps autonome et garant de l'intérêt général. Ces deux thèses contradictoires en apparence, celle d'un Etat marginal coupé de la société civile et celle d'un Etat partisan investi par des intérêts corporatistes, sont pourtant complémentaires. La première porte en effet sur l'institution proprement dite, celle d'un Etat sans emprise réelle sur l'ensemble des corps sociaux, et la seconde sur l'usage à des fins partisans des pouvoirs qui lui sont conférés. Les deux proposent alors un même constat, celui d'un pouvoir sans la vocation unificatrice ni l'ambition nationale qui sont intrinsèquement attachées au concept d'Etat¹, défini avant tout comme le produit d'un système d'idées avant d'en faire l'expression d'un système de pouvoir. En d'autres termes, si l'institution étatique induit la formation d'un gouvernement, tout gouvernement ne s'inscrit pas nécessairement dans une logique d'Etat.

Placer l'histoire au centre des systèmes d'organisation sociale, c'est annoncer les origines historiques des principes d'autorité qui décident de la nature des systèmes d'encadrement. C'est donc de la nature et du rôle du pouvoir de l'Etat dont il sera question dans cette seconde partie. Car c'est bien la capacité des institutions gouvernementales à promouvoir, encadrer et contrôler le développement des campagnes qui semble aujourd'hui poser problème et non celle des producteurs à répondre aux sollicitations du marché.

Mais ce constat ne suffit pas ; encore faut-il identifier et comprendre les raisons, longtemps ignorées ou volontairement occultées, des avatars de l'Etat postcolonial pour proposer des voies nouvelles et des solutions efficaces pour passer d'un libéralisme subventionné emprunté au modèle occidental, à celui autogéré adapté aux exigences des sociétés locales. C'est dans cette optique que devrait être repensée, nous semble-t-il, la politique de développement actuellement engagée par Kampala.

¹ L'Etat est défini ici au sens large donné par les trois définitions suivantes du Petit Robert : « Autorité souveraine s'exercant sur l'ensemble d'un peuple et d'un territoire déterminé » - « Ensemble des services généraux d'une nation (opposé aux pouvoirs et services locaux) » - « Groupement humain fixé sur un territoire déterminé soumis à une même autorité et pouvant être considéré comme une personne morale ». Voir Le Petit Robert, p. 701.

La problématique du pouvoir : entre légitimité et efficacité

La problématique de l'Etat doit être replacée dans les contextes historique et politique de la formation de l'Empire britannique arrivé au maximum de son expansion territoriale.

Au XIX^e siècle, il n'était pas nécessaire de rechercher une assise sociale préalable pour garantir l'efficacité du pouvoir et des politiques de développement mises en oeuvre dans les colonies et les protectorats de l'Empire britannique. L'universalité supposée des valeurs dont l'Empire était porteur, associée aux prétendues « justes et véritables » puissances qui le commandaient, suffisait d'elle même à garantir la légitimité et l'efficacité de la souveraineté britannique dans la région, et nul n'était besoin, dans l'euphorie conquérante et missionnaire britannique de cette fin de XIX^e siècle, d'aller chercher d'autres justifications à l'entreprise coloniale. Car la puissance du pouvoir, selon l'idéologie moderne, n'était plus d'origine sociale mais reposait sur la raison objective et les qualités inhérentes à l'homme moderne et civilisé considéré comme un être autonome et coupé des liens à la société. C'était l'avènement de l'individualisme et du mythe de la citoyenneté et la fin des représentations politiques traditionnelles holistes qui faisaient du pouvoir un fait social total, à la fois spirituel et historique. Or, il est bien établi aujourd'hui que la puissance de l'Etat, comme toute autre forme d'autorité, se mesure à la légitimité des pouvoirs qui lui sont conférés par la société. Mais, à l'image de toute forme d'autorité instituée, l'Etat puise son pouvoir dans un double processus de légitimation.

La stabilité et la reconnaissance qui donnent force au pouvoir de l'Etat dépendent en premier lieu de son attachement à la société. Parce que la puissance du pouvoir est fonction de sa légitimité sociale, l'Etat est l'essence même de la société qui, en retour, s'y projette pour organiser et prendre en charge sa propre destinée. Ainsi, l'Etat peut être présenté comme un simple organe affecté à la conduite d'un projet de société dont il est le représentant et non l'artisan premier. Conformément à la définition de l'anthropologue américain Leslie White, l'Etat a la charge de préserver « l'intégrité du système socio-culturel dont il est une partie », sa mission n'est pas de définir mais bien d'exécuter et d'arbitrer. Et S. Nadel d'aller également dans ce sens en posant comme fondamentale la capacité d'inclusion totale de l'Etat dont la mission

est d'assurer la direction et la conservation (et non la transformation) de la société globale².

La stabilité et la reconnaissance de toute institution de pouvoir dépendent en second lieu de l'efficacité avec laquelle elle remplit sa mission. Une autorité puissante est une autorité qui détient les moyens nécessaires pour jouer pleinement son rôle et faire respecter, non par la force mais par le consentement, les décisions et les arbitrages qui lui sont dévolus. Ces moyens consistent dans toutes les sociétés, qu'elles soient occidentales ou négro-africaines, à recourir à des artifices conceptuels qui prennent bien souvent les formes de la sacralisation et de la mystification. L'efficacité du pouvoir devient dès lors assujéti à une abstraction ou à une représentation purement imaginaire et détachée des réalités sociales. La puissance du pouvoir est érigée alors au rang de puissance divine pour s'imposer et être respectée de ceux qui l'ont institué.

Ainsi doivent être clairement distinguées légitimité et efficacité du pouvoir. La première est d'essence sociale, la seconde est d'essence divine. Mais l'une ne peut être conçue sans l'autre, car sans légitimité il n'est point d'efficacité du pouvoir, et sans efficacité celui-ci perd son crédit.

Chapitre I - L'EMPRISE COLONIALE OU LA REFORME DES PRINCIPES D'AUTORITE

La substitution des autorités coloniales aux pouvoirs locaux dès la fin du XIX^e siècle en Ouganda signifiait l'apposition dans le protectorat d'un nouvel ordre politique fondé sur un principe d'organisation laïque et hautement centralisateur. Cette réforme du pouvoir, négociée ou imposée parfois par la force, fut appliquée sans distinction à des populations très hétéroclites, rompant ainsi profondément avec des traditions politiques locales très différenciées empreintes de nombreuses références religieuses. Diversité qui, auparavant, était bien souvent employée à cultiver et à afficher, parfois même de façon ostentatoire, une conscience politique propre qui ne saurait vraisemblablement être limitée à une simple opposition entre

²G. Balandier, *Anthropologie politique*, PUF, Paris, 1967, pp.154-155.

monarchies du sud-bantou et sociétés à organisation politique acéphale du nord. Conscience politique ou référence identitaire que nous réduisons et banalisons aujourd'hui derrière la notion d'« ethnies ».

LE PREMIER CHOC CULTUREL : L'ARRIVÉE DES NOUVEAUX GÉNIES

Nous avons vu en première partie que l'organisation des rapports sociaux chez les Basoga, comme chez les Baganda, était déterminée par une histoire du fait migratoire. La définition et les modes de circulation des statuts sociaux ainsi que la construction d'ensembles territoriaux particuliers procédaient de la nécessité de recourir à des systèmes d'archivages et de mémorisation d'une histoire commune. Mais si la mobilité a été une contrainte déterminante sur l'organisation des rapports et des statuts sociaux, ces derniers furent décisifs à leur tour sur la répartition et la définition des rapports de pouvoirs. La hiérarchisation des groupes de filiation en fonction des liens de parentés, institués ici par le clan, le lignage et la cellule familiale, fixe en effet des repères identitaires sur lesquels prennent corps et sens des rapports de pouvoirs et des formes d'autorité. Celles-ci témoignent de la construction d'un véritable projet politique, entendu comme une philosophie sur laquelle se fonde, se structure et s'articule un système d'organisation communautaire.

Si le pouvoir est le produit d'enjeux et de rapports sociaux, E. Durkheim nous rappelle également que les premiers systèmes de représentations que l'homme s'est fait du monde et de lui-même sont d'origine religieuse : « *Si la philosophie et les sciences sont nées de la religion, c'est que la religion elle-même a commencé par tenir lieu de science et de philosophie* »³. Les représentations religieuses sont des représentations collectives qui expriment des rapports sociaux. Elles révèlent donc, en les sacrifiant, des rapports de pouvoir. On conçoit dès lors, comme le souligne G. Balandier, que l'imbrication du politique et du religieux soit un trait commun à toute institution de pouvoir ; l'Etat et l'Eglise ne sont que deux aspects du mécanisme politique⁴.

³E. Durkheim, *Les formes élémentaires de la vie religieuse*, PUF, 1960, p.12.

⁴G. Balandier, 1967, pp.154-155.

Du pouvoir religieux à la religion du pouvoir

Si la religion ratifie sous quelques traits volontairement péremptaires et dogmatiques un système de pouvoir, la conversion aux religions monothéistes peut agir en retour sur la nature de ces systèmes de pouvoir. Une telle relation ne peut être mieux démontrée en Ouganda en prenant l'exemple du royaume animiste du Buganda dont les institutions politiques pré-coloniales sont sans conteste les mieux connues pour avoir été l'objet de nombreuses études depuis la fin du siècle dernier. Il s'agit ici de prendre la mesure des implications de la conversion des populations locales aux religions monothéistes sur l'évolution des formes d'autorité indigène depuis la fin du XIX^e siècle.

L'invention de la modernité en Occident, entendue comme le triomphe de la rationalité instrumentale, scientifique et technologique, nous fait oublier en effet que la religion ne peut avoir valeur abstraite ni vocation à l'universalité. Elle ne trouve son sens et sa légitimité, soit en quelque sorte sa « raison sociale », que lorsqu'elle demeure le reflet d'enjeux sociaux et de rapports de force particuliers, établis en référence à un projet de société. Projet de ceux qui l'ont pensé, édifié et perfectionné à leur image pour répondre à un besoin de médiation entre la nature et les hommes, entre les morts et les vivants.

L'incursion des religions du livre dans la région était bien antérieure à la création officielle du protectorat. L'Islam fut la première à être importée, en 1844, par Ahmed bin Ibrahim, relayé sur place par les négociants et armateurs musulmans venus de Zanzibar pour faire commerce de l'ivoire et des esclaves. Religion de cour avant d'être celle du peuple au Buganda, l'Islam fut d'abord prêché dans le cercle très restreint des proches du *kabaka* avec un succès très mitigé auprès du monarque Suna II qui voyait émerger avec le Coran de nouvelles forces politiques avides de prestige. Mais si l'échec relatif de l'Islam royal accentuait le caractère étranger de cette première religion importée de la Côte, ce dernier restait néanmoins une menace pour la monarchie et préparait finalement le *kabaka* à rechercher de nouveaux appuis extérieurs. La porte fut dès lors ouverte aux missionnaires catholiques et protestants venus à la fin du XIX^e siècle qu'il s'agissait

d'utiliser pour faire contrepoids à l'influence arabe et aux prétentions expansionnistes de l'Égypte au nord.

Mais l'alliance ne fut pas sans contrepartie et « *à peine les premiers missionnaires sont-ils parvenus au Buganda que le souverain est obligé de déchanter. Avant tout, le roi veut des armes pour faire face aux armées égyptiennes. Or, les missionnaires lui en apportent peu*⁵ ». Mais, bien plus important, les campagnes d'évangélisation commencées dans le courant des années 1880 par la *Church Missionary Society* (CMS), les *White Fathers* et la *Mill Hill Fathers* n'avaient pas été sans conséquences sur l'évolution du système monarchique baganda.

L'évangélisation du Buganda engageait la réforme des croyances et des pratiques animistes employées jusque-là pour légitimer et donner consistance aux pouvoirs traditionnels en place. La religion des esprits familiaux, ou des mânes (*muzimu*), garantissait une relation aux esprits ancestraux dotés de pouvoirs bienveillants sur les hommes, et il n'est pas surprenant de constater que la royauté baganda en fit largement usage. La puissance grandissante de la monarchie baganda s'était en effet accompagnée d'un développement des pratiques religieuses avec la vénération des génies créateurs (*lubale*) importés des îles Sese par le monarque Nakibinge dès le XV^e siècle. La religion s'inscrivait bien comme un adjuvant essentiel du pouvoir dans la région et en particulier au Buganda où, selon le Père Gorju, le culte des génies renforçait l'assise politique du *kabaka* :

« [le culte des *lubale* des îles Sese] est devenu le culte officiel du [Buganda]. Appuyé sur l'autorité suprême [du souverain], favorisé de ses royales munificences, entretenu par la piété justement intéressée des grandes familles au sein desquelles il recruta ses ministres, il eut vite fait d'éclipser celui des *lubale* antérieurs, quelle que fût leur origine, spirituelle ou humaine⁶. »

Au Busoga, l'esprit de Kintu était vénéré en tant que héros civilisateur, de même que celui de Katonda - l'insulaire - l'était au Buganda. Tous deux

⁵H. Médard, « Le succès du christianisme en Ouganda (1875-1962) », in *L'Ouganda contemporain*, Karthala-IFRA, p. 223.

⁶Père J. Gorju, p. 171.

avaient leur temple, établi à Nono pour le premier et à Butonda pour le second. La légitimité du pouvoir en général, et de celui du monarque en particulier, tenait alors à l'identification commune de la société à ces héros fondateurs et à la vénération de la puissance surnaturelle des génies qui régissaient le monde, et Kintu était placé à la tête de la généalogie des souverains baganda.

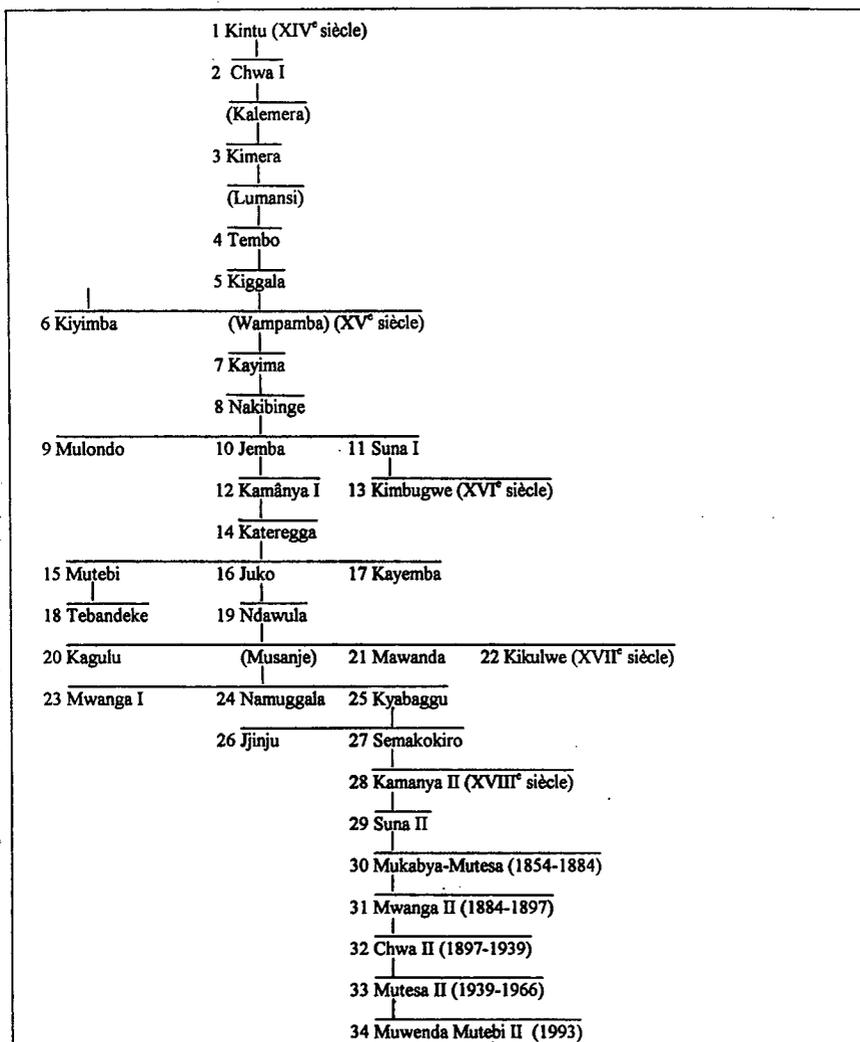
Toute forme d'autorité (monarchique, clanique et lignagère) y puisait sa force en étant considérée dans l'imaginaire collectif comme l'intercesseur privilégié entre le divin et les hommes dont elle avait la charge. Le totémisme en fait d'ailleurs la démonstration en reconnaissant aux clans un caractère religieux entretenu par des consignes et des interdits communautaires (*omusiro*), de même que le lignage élargi et la cellule familiale disposent de leurs propres autels de culte.

La référence religieuse s'inscrivait bien ici au coeur des pratiques communautaires en soulignant clairement une certaine répartition des compétences dans l'exercice du pouvoir :

« Dans les sociétés de type clanique, le culte des ancêtres, ou celui des divinités spécifiques des clans, assure généralement la sacralisation d'un domaine politique encore mal différencié. Le chef de clan ou de lignage est le point de jonction entre le clan (ou lignage) actuel, constitué par les vivants, et le clan (ou lignage) idéalisé, porteur des valeurs ultimes, symbolisé par la totalité des ancêtres, puisque c'est lui qui transmet la parole des ancêtres aux vivants, celle des vivants aux ancêtres. L'imbrication du sacré et du politique est, dans ces cas, déjà incontestable⁷. »

L'imbrication du sacré et du politique apparaissait d'une manière encore plus évidente au Buganda où le monarque était considéré comme détenteur d'un pouvoir sur les éléments et le représentant sur terre des esprits ancestraux. Cette intimité établie et reconnue entre puissances divines et terrestres fondait l'autorité sur le principe d'un pouvoir global.

⁷G. Balandier, *Anthropologie politique*, PUF, Paris, 1967, p. 118.

Généalogie des souverains baganda⁸

⁸Généalogie établie d'après les travaux du Père J. Gorju, et complétée pour la période 1889 - 1998. Voir *Entre le Victoria l'Albert et l'Edouard*, Rennes, Imprimeries Oberthür, 1920, 372 p.

Le lignage, le clan et le monarque tiraient de cette double compétence la pleine maîtrise de leurs fonctions politiques, car comme l'affirme G. Balandier la religion est une force traditionnelle de légitimation du pouvoir « *La sacralité du pouvoir s'affirme aussi dans le rapport qui unit le sujet au souverain : une soumission totale que la raison ne justifie pas, une crainte de la désobéissance qui a le caractère d'une transgression sacrilège*⁹ ». La fonction politique du fait religieux explique ici l'absence d'autorités religieuses indépendantes et bien différenciées de l'autorité politique. L'une et l'autre étaient intimement liées ; le pouvoir religieux relevait de la compétence du pouvoir politique, il était une composante essentielle à sa stabilité et à sa « respectabilité ». L'animisme au Buganda n'était pas une religion d'église, entendue comme une société ecclésiastique constituée en corps autonome. A croire que la religion pour la religion, ou la création d'une Eglise et d'un clergé sans finalité politique, procède d'une évolution de la pensée propre à l'Occident et plus généralement à l'ensemble des religions monothéistes.

Ainsi, les missionnaires apportaient à la fin du XIX^e siècle d'autres messies et génies créateurs employés à soutenir une autre conception du pouvoir. Le christianisme instituait un nouveau rapport au divin porteur d'un nouveau projet politique. Ce dernier instaurait un partage spécialisé du pouvoir entre autorités politiques et religieuses. Le pouvoir sur les hommes ne tenait plus une partie de sa légitimité d'un rapport privilégié au divin mais d'une représentation nouvelle instituée en Occident aux termes d'un lent processus historique et idéologique : la morale laïque. Il s'agissait là d'une évolution récente de la pensée judéo-chrétienne apparue depuis la séparation de l'Etat et de l'Eglise et l'entrée de l'Occident dans la modernité et l'âge de raison.

La pensée judéo-chrétienne substituait à la notion animiste du pouvoir global celle de la spécialisation des compétences. Le pouvoir moderne ne tenait plus son autorité d'un rapport au divin, il s'en était résolument affranchi tout comme s'était construite l'institution de l'Etat moderne séculier et profane. Cependant, il s'agissait là, selon G. Balandier d'une

⁹*Ibid*, p. 117.

illusion propre à l'Occident converti depuis peu aux principes de la raison objective :

« Dans les sociétés modernes laïcisées, l'imbrication du sacré et du politique demeure [néanmoins] apparente ; le pouvoir n'y est jamais entièrement vidé de son contenu religieux qui reste présent, réduit et discret... L'Etat conserve toujours quelque caractère de l'Eglise, même lorsqu'il se situe au terme d'un long processus de laïcisation. Il est de la nature du pouvoir que d'entretenir, sous une forme manifeste ou masquée, une véritable religion politique. C'est en ce sens que Luc de Heuch affirme, sans que sa formule ait seulement le brillant du paradoxe : La science politique relève de l'histoire comparée des religions¹⁰. »

Et ce paradoxe, l'entreprise coloniale britannique en donne vraisemblablement le plus bel exemple. Contrairement à l'Empire colonial français qui n'était, somme toute, que le fruit de la volonté et d'ambitions politique et militaire, l'Empire britannique était perçu en Grande-Bretagne comme une construction accordée par la grâce de Dieu ; une mission et un devoir divins confiés aux sujets de Sa Majesté pour faire triompher les valeurs du monde civilisé. La dimension politique de l'entreprise coloniale britannique reposait bien sur des considérations religieuses, le tout fédéré et subtilement agencé autour d'un projet « civilisateur ».

« A la vérité, l'Angleterre était [...] impopulaire dans le monde entier, car elle traversait une de ces périodes d'orgueil et d'euphorie qui sont aussi dangereuses pour les peuples que pour les individus. La doctrine impérialiste, prêchée vers 1875 par Disraëli à des conservateurs assez rebelles, devenait une religion nationale.¹¹ »

Et Rudyard Kipling enfin, en enthousiaste défenseur de cette entreprise ambiguë, de qualifier l'expansion coloniale britannique de « fardeau de l'Homme Blanc ». Ainsi, l'expansion coloniale britannique n'était pas vécue

¹⁰ *Ibid.*, p. 118.

¹¹ A. Maurois, *Histoire d'Angleterre*, Les Grandes études historiques, Fayard, Paris, 1937, p.691.

à proprement parler comme une entreprise de domination du fort sur le faible ; elle était le devoir des peuples civilisés, une mission humanitaire assignée aux élus de Dieu auprès de ceux qui n'avaient pas encore trouvé le chemin de la « vraie foi ». L'entreprise coloniale britannique était une oeuvre de civilisation et de progrès à laquelle était attaché un projet politique porté et divulgué par un discours religieux.

Londres avait alors laissé aux missionnaires de la *Church Missionary Society* (CMS), et à une compagnie privée à charte, l'*Impérial British East Africa Company* (IBEAC)¹², le soin de représenter et de défendre les valeurs du monde civilisé au Buganda. Il s'agissait de maintenir ces lointains territoires en contact avec le monde chrétien en y prêchant la « bonne parole ». Londres entendait ainsi remplir à moindre frais sa mission bienfaitrice et s'imposer auprès des bonnes consciences en Occident comme la championne de la lutte antiesclavagiste en Afrique de l'Est. La colonisation des esprits était alors indissociable de celle du pouvoir, et les missionnaires jouaient le rôle d'émissaires de la Couronne auprès des autorités locales.

Les missionnaires à la cour du roi

Les religions monothéistes sont exclusives par définition. Ajouté au nécessaire absolutisme des préceptes qui donnent force à toute représentation du sacré, le christianisme ne pouvait s'accommoder d'autres vérités sans renier ses fondements. Le christianisme n'offrait pas l'alternative d'un nouveau rapport au divin, il proposait la seule et véritable voie pour le rachat des âmes païennes. Ainsi, l'entreprise des missionnaires prit la forme au Buganda d'une approche « par le vide », celle de la négation même de tout fait religieux préétabli et digne de ce nom dans la région. La désacralisation du pouvoir commença par l'avilissement des principes religieux en vigueur dans la région. La première tâche des missionnaires fut en effet de démontrer, par des jugements de valeur ethnocentriques et universalistes, la supériorité des fondements et des principes de la religion judéo-chrétienne sur les croyances locales. Les travaux ethnographiques du Père J. Gorju menés dans

¹²La charte de la IBEAC lui permettait d'exercer sur les territoires déclarés sous aire d'influence britannique un pouvoir de souveraineté (armée, police, accords diplomatiques...)

les années 1910 étaient sans ambiguïté sur le devoir civilisateur et rédempteur de l'Occident.

« Une religion, c'est-à-dire un corps de doctrines fixe, une liturgie détaillée, un Code de lois morales positives, réunis sous un nom, c'est là un concept que nous nous évertuerions vainement à demander à nos noirs.[...] Leurs religions, ce ne sont que des coutumes.

Croyances spéculatives, rites divers, prohibitions morales, autant de coutumes. Le récit de la création ou de la chute, l'explication du problème du mal, ce sont pour l'indigène 'des histoires', des choses d'autrefois.[...] Le fond immuable et commun le plus visible assurément de la religion de nos noirs, c'est la croyance aux mânes. Aucune n'est plus enracinée que celle-là, aucune n'a autant de retentissement dans la vie pratique.¹³ »

L'avilissement des principes religieux eut pour conséquence première la déstabilisation des fondements du pouvoir, et il n'est pas surprenant de constater que les efforts des missionnaires se portèrent d'abord à la tête de la monarchie baganda ; le *kabaka* Mutesa I fut l'un des premiers convertis au christianisme dès la fin des années 1870¹⁴. La conversion du souverain au protestantisme devait engager la réforme des institutions monarchiques baganda en référence

Portrait du *kabaka* Mwanga



¹³Père J. Gorju, p. 163.

¹⁴Selon Ssenyonjo-Kyeyune, le royaume du Buganda ne souffrait pas à la fin du XIX^e siècle d'un vide spirituel. L'invitation des missionnaires à la cour du roi n'était pas une invitation au christianisme, mais une manœuvre de la part du Kabaka Mutesa I destinée à les isoler de ses principaux ennemis (les Banyoro) pour « apprendre et user seul du pouvoir secret des armes à feu ». Voir *Njuba Times* du 21 juin 1998.

Portrait du Père Siméon Lourdel



aux valeurs nouvelles portées par l'idéologie judéo-chrétienne. Mais le décès en 1884 du *kabaka* et la conversion de son successeur à l'Islam, Mwanga, attirèrent l'attention de la métropole alertée par les missionnaires.

Ainsi, il fallut attendre le début des années 1890 et des événements fortuits pour que Londres décide enfin de s'investir politiquement et directement dans « l'aventure

ougandaise ». La passation de pouvoir au Buganda avait donné lieu à de profonds troubles politiques et à un affaiblissement de l'autorité monarchique sur la rive nord du lac Victoria. L'instabilité nouvelle avait engendré d'importants remaniements politiques au Buganda et l'exacerbation des luttes d'influence entre missions religieuses protestantes, catholiques et musulmanes pour conserver leur influence auprès du nouveau souverain.

De ces luttes de pouvoir livrées à la tête de la monarchie baganda, la *Church Missionary Society* avait su finalement tirer son épingle du jeu en renforçant considérablement son influence auprès du nouveau monarque. Toutefois, le succès politique acquis par les missionnaires anglicans fut aussitôt compromis par la faillite annoncée, pour 1892, de la IBEAC, leur principal soutien logistique et militaire dans la région¹⁵. Les appels à contribution lancés en métropole par Alexander Mackay, représentant des missionnaires de la CMS en Ouganda, permirent de renflouer les caisses de la Compagnie de £16.500 et d'assurer son maintien jusqu'en 1893. Mais ces subventions n'apportaient qu'une réponse ponctuelle au problème, et Lord Lugard, alors président de la IBEAC, entreprit des démarches en Grande - Bretagne pour informer les autorités et l'opinion

¹⁵La défaite en 1886 de l'expédition d'Emin Bey, Gouverneur de *L'Egyptian Equatoria Province*, battue par les troupes mahdi à Wadelai, compromettait les projets d'implantation de la IBEAC au nord du lac Albert.

Portrait du missionnaire anglican
Alexander Mackay



publique britannique de la situation qui menaçait indirectement le projet civilisateur de Londres au Buganda.

Le Consul Général de Zanzibar, Sir Gerald Portal, se fit aussitôt le porte-parole de la cause ougandaise en déclarant que "si les Britanniques avaient quelques prétentions dans la région, l'opportunité leur était maintenant offerte ; [...] compte tenu des prétentions allemandes sur ces territoires, il était impératif d'agir

au plus vite¹⁶", et celui-ci d'ajouter en adressant directement un câble au Premier ministre britannique, Lord Rosebery, "qu'il y aurait l'anarchie et un bain de sang au Buganda si la Company venait à se retirer¹⁷." La question alimenta rapidement un débat national entre septembre 1892 et mai 1893 sur les intérêts britanniques dans la région des Grands Lacs, et la teneur des lettres de soutien aux missionnaires rédigées en métropoles témoignaient bien d'un état d'esprit tout britannique où la question religieuse était affaire d'honneur national au même titre que les intérêts commerciaux.

"Les citoyens de Chester sont convaincus que le commerce des esclaves serait gravement accentué et que la cause du Christ autant que le commerce légal et l'honneur national pâtiraient de l'évacuation [britannique] de l'Ouganda.... [Nous] implorons le gouvernement de Sa Majesté de maintenir l'influence juste de l'Angleterre sur ce territoire en Afrique, territoire qui lui a été assigné par le traité de 1889¹⁸."

¹⁶Voir D.A. Low, "The Making and Implementation of the Uganda Agreement of 1900", in *Buganda and British Overrule 1900-1955*, D.A. Low & R.C. Pratt, East African Institute of Social Research, Oxford University Press, Londres, (p. 8-9), 1960, pp. 3-162.

¹⁷Voir D.A. Low, *Buganda in modern history (1860-1966)*, Weidenfeld and Nicolson, Londres, (p. 58-59), 1971, 265 p.

¹⁸Il s'agit du traité anglo-germanique conclut, non en 1889, mais bien le premier juillet 1890. La citation est extraite de D.A. Low, 1960, p. 76.

L'Ouganda, parent pauvre de l'entreprise impérialiste britannique

La question de l'incorporation de l'Ouganda dans l'Empire britannique avait pour la première fois été clairement posée à la fin des années 1880 par les congrégations religieuses. Mais les débats sur le problème ougandais apparaissaient encore bien en marge des préoccupations du moment, alors essentiellement dominées par la question du statut des dominions d'Afrique du sud, du Canada, de l'Australie et celle des réformes fiscales et économiques en métropole. Le devenir de « l'Empire blanc » tenait à n'en pas douter le haut du pavé.

Toutefois, l'attitude de Londres avait commencé à changer dès les années 1870, sous la pression exercée par la présence de nouvelles puissances impérialistes. La France et l'Allemagne entendaient, au sortir d'un conflit qui les avait opposées en Europe, prendre enfin pied en Afrique orientale. Au nord, les prétentions expansionnistes du gouverneur égyptien, Khedive Ismail, qui souhaitait étendre ses pouvoirs sur tout le cours du Nil en remontant jusqu'à sa source pour contrôler la traite négrière de l'intérieur, menaçaient également les intérêts britanniques. Ces rivalités impérialistes allaient enclencher, à partir des années 1880, une véritable course pour le contrôle des territoires enclavés de la région des Grands Lacs au départ de la côte est-africaine. Le « *Scramble for Africa* » donnait lieu à nombre de projets d'expansion territoriale et à la constitution d'aires d'influences géostratégiques bâties à l'échelle du continent.

En 1885, Londres s'imposa auprès du régime égyptien au bord de la banqueroute pour y établir un protectorat britannique et prendre le contrôle du canal de Suez, nouveau passage vers les Indes. Les possessions égyptiennes formèrent dès lors le point de départ de la construction d'un axe britannique nord/sud qui devait s'étendre du Caire au Cap en passant par la Rhodésie et la région des Grands Lacs.

Les territoires ougandais présentaient alors pour la première fois un intérêt qui n'était plus essentiellement pensé en référence à des considérations commerciales et évangéliques, mais acquérait désormais une réelle importance stratégique. De leur côté, Paris et Berlin projetaient de rompre l'étau anglais avec la création d'axes est-ouest. La France cherchait à établir une route transafricaine de Djibouti au Tchad en passant par l'actuel Soudan,

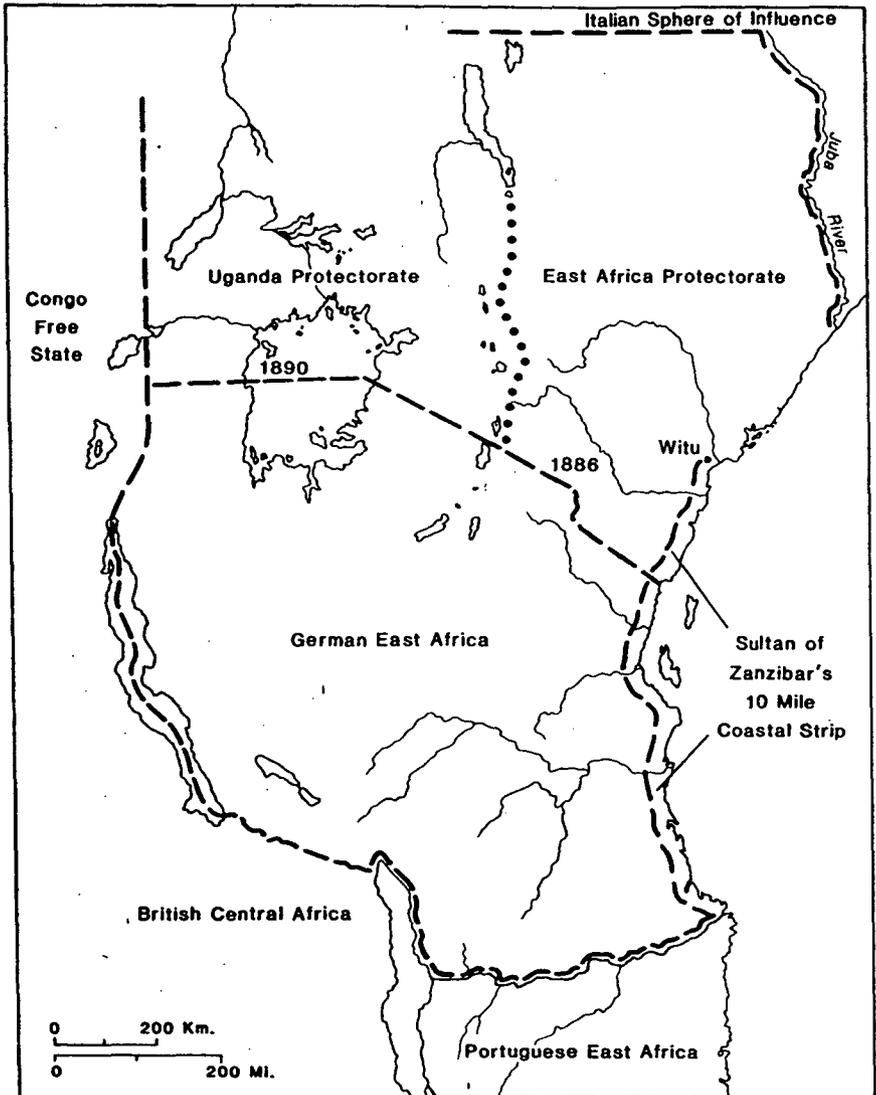
alors que Bismarck mettait déjà au point son projet de Mittelafrika. Celui-ci devait permettre à l'Allemagne d'étendre son emprise du Tanganyika à l'Angola en remontant plus au nord vers le Cameroun, et de prendre possession du « littoral intérieur », constitué de l'alignement sur plus de 1600 km des lacs Nyasa et Tanganyika. Londres signa en 1886 un premier traité avec Berlin sur le partage des territoires allant de la côte est-africaine à la rive orientale du lac Victoria, suivi, le premier juillet 1890, d'un second accord anglo-germanique portant sur le partage de l'intérieur du continent. L'Allemagne abandonna ses prétentions sur la zone interlacustre de l'Ouganda à la Grande-Bretagne et reçut en contrepartie l'île de Holigoland en Mer du Nord ainsi qu'un débouché direct sur l'océan Indien avec l'obtention d'un droit de négoce dans le protectorat de Zanzibar.

L'Accord de 1890 marquait l'acquisition définitive par la Couronne britannique des sources du Nil, préalable indispensable à la sécurité de son protectorat égyptien. Londres n'était en revanche pas du tout convaincue de devoir s'engager davantage dans une nouvelle aventure coloniale aussi haut sur le Nil, jugée sans intérêt et financièrement peu rentable. L'intégration de l'Ouganda à l'Empire était en effet loin de faire l'unanimité en métropole. La majorité des membres du cabinet du Ministère des Finances, regroupée autour de Sir William Harcourt, nouveau chancelier au Trésor Public, était en effet opposée à tout projet britannique en Ouganda pour des raisons financières, prétextant que *"l'empire [britannique] était déjà suffisamment grand. La question de l'Ouganda devait être close, malgré les appels de la Church Missionary Society qui, après tout, n'espérait [solliciter le Trésor britannique] que [pour] la sauvegarde de ses propres intérêts"*.

L'Ouganda faisait ainsi figure de dernier maillon d'un empire aux horizons beaucoup plus vastes, centré sur la colonie des Indes, seule véritable pièce maîtresse de l'entreprise impérialiste de la Grande-Bretagne. Sortes d'annexes perdues au coeur du continent noir, les territoires ougandais ne semblaient encore s'inscrire dans aucun projet politique britannique bien défini.

Trente ans plus tard, alors que la question ougandaise était au centre des débats en métropole, les anticolonialistes avaient pris de l'importance par l'intermédiaire de Digby et Yule dont les positions exprimées en particulier sur l'Inde tranchaient nettement sur les discours colonialistes ambiants :

Le partage de l'Afrique de l'Est (1890)



Carte de R.B. Maxon, *East Africa : An Introductory History*, Heinmann Kenya, Nairobi, West Virginia University Press, 1986, p. 132.

"Avec les meilleures intentions du monde, nous ne pouvons agir en faveur de ce peuple aussi bien qu'il peut le faire lui-même... La seule chose que nous refusons de voir, c'est notre propre échec total à gouverner l'Inde dans l'intérêt et en faveur de son peuple¹⁹."

Mais Londres devait finalement plier devant la pression populaire massivement acquise à la cause des missionnaires bien que la campagne sentimentale ait été échafaudée sur un jugement partiellement erroné de la situation. Low rappelait en effet que les territoires de la rive nord du lac Victoria étaient alors relativement épargnés par la traite négrière. Quoi qu'il en soit, la lutte antiesclavagiste devint le principal argument fédérateur d'une bonne conscience civilisatrice en métropole, étayé par des considérations commerciales reposant également sur des contrevérités :

"Vu l'importance de la situation géographique et des ressources naturelles de l'Ouganda, le Conseil de notre Chambre de Commerce [the Council of the Liverpool Chamber of Commerce] attire l'attention du gouvernement de Sa Majesté sur l'opportunité de placer ce pays sous le contrôle direct de l'empire afin que la paix et l'ordre y soient maintenus, et de saisir l'occasion d'y faire progresser la civilisation et le commerce parmi ses habitants²⁰."

Perdu au coeur du continent noir, le territoire ougandais faisait plutôt figure de bout du monde, doté qui plus est d'un environnement qui se révéla particulièrement insalubre à partir de 1894 avec l'apparition récurrente des grandes épidémies de trypanosomiase. Bloqué à l'ouest par la forêt tropicale du bassin du Congo, l'Ouganda ne disposait pas non plus de débouché naturel vers le nord. Les nombreuses cataractes, ou ruptures de pente, qui jalonnent le cours du Nil entre les lacs Victoria et Albert, résultant d'une tectonique turbulente entre les deux grands rifts est-africains entrecoupés de vastes étendues marécageuses empêchaient en effet toute navigation. On peut y voir sans doute une des raisons pour lesquelles la vallée du Nil n'a jamais favorisé

¹⁹Déclaration de Digby, voir R. Marx, *De l'Empire au Commonwealth (1850-1994)*, OPHRYS-PLOTON, Paris, 1995, p. 78.

²⁰D.A. Low, 1971, *op. cit.*, p. 75.

un développement des échanges nord/sud. L'Ouganda bénéficiait en fait, pour seuls débouchés commerciaux, des pistes reliant la côte est-africaine distante de trois mois d'une marche harassante.

Londres n'était pas dupe, et ses hésitations étaient d'ailleurs révélatrices du peu d'intérêt économique et commercial que représentaient ces territoires pour l'Empire. L'engagement de la Couronne britannique dans la région des Grands Lacs apparaissait ainsi comme un événement marginal et tardif dans la construction de l'Empire. L'Ouganda semblait faire figure de dernier front de colonisation d'un empire arrivé au maximum de son expansion territoriale à la fin du XIX^e siècle. L'incursion britannique à l'intérieur du continent africain ne commença d'ailleurs réellement qu'en 1894, soit près de vingt ans après la conquête de ses derniers territoires asiatiques (péninsule malaise et Bornéo), et plus de trente ans après la découverte des sources du Nil par l'explorateur britannique John Hanning Speke. Car, à cette tâche, l'Angleterre des années 1840 à 1875 avait renoncé. D'ailleurs, l'Ouganda n'appartenait-il pas à l'Afrique, ce "*continent inventé par la Providence pour ennuyer le Foreign Office*"²¹ ?

« ... trop d'affaires absorbaient, [...] gouvernement et parlement pour que ceux-ci ne fussent pas disposés à renoncer de grand coeur à ... [ce type de]... tutelle ; l'administration des colonies d'exploitation suffirait à occuper les quelques instants qui leur resteraient²². »

L'Ouganda entrait ainsi dans l'empire britannique par la petite porte. Il allait dès lors y occuper une place un peu à part, comme nous tenterons de le démontrer, avec la mise en oeuvre d'une politique coloniale encore inédite, connue sous le nom d'*Indirect Rule*.

²¹A. Maurois, *Histoire d'Angleterre*, Les grandes études historiques, Fayard, Paris, (p.683), 1937, 754 p.

²²E. Guyot, *L'Angleterre (Sa politique intérieure)*, Bibliothèque d'histoire et de politique, Delagrave, Paris, 1917, p. 207.

L'EMERGENCE DE NOUVELLES FORMES D'AUTORITES : L'ILLUSION DU POUVOIR PARTAGE

La conversion du Buganda aux religions monothéistes se traduit assez rapidement dans le royaume par une réorganisation et une redistribution des pouvoirs établies pour la première fois sur des critères purement religieux. Ces réformes avaient été entreprises après la crise politique qui avait profondément affaibli l'assise du pouvoir monarchique protestant au Buganda à la fin des années 1880, déstabilisé par les nouvelles forces montantes d'une aristocratie catholique et musulmane baganda.

La scission entre autorités politiques et religieuses devint une réalité imposée par Lord Lugard mandaté par Londres pour rétablir l'ordre et consolider les rapports de force établis au début des années 1890 en faveur des missionnaires anglicans de la *Church Missionary Society*. Un nouveau découpage territorial du Buganda fut entrepris entre les différentes factions religieuses. Les chefs locaux convertis au protestantisme avaient obtenu les principaux comtés du centre et de l'est du royaume du Buganda, les catholiques avaient pris possession des comtés du sud-ouest et enfin les musulmans, grands perdants, avaient acquis le contrôle des trois petits comtés du centre-ouest de Ggomba, Busujju et de Butambala.

Enfin, en principal artisan du protectorat, Sir Harry Johnston avait profité d'un Buganda divisé par des rivalités religieuses clairement établies et une autorité monarchique déjà bien ébranlée pour pousser plus loin ses réformes et entreprendre une nouvelle redistribution des pouvoirs politiques locaux.

La création du protectorat

Sir Gerald Portal fut dépêché sur place en 1893 pour faire le point de la situation, avec pour mission secrète (émanant de Lord Rosebery) de conclure à un bilan accablant sur l'action de la IBEAC au Buganda. Il s'agissait pour ce dernier de convaincre la Couronne de prendre désormais directement en charge les destinées de l'Ouganda, non pas pour des considérations économiques et commerciales peu crédibles, mais pour des raisons proprement politiques et administratives.

La manoeuvre fut concluante. L'intégration de ces territoires à la Couronne britannique fut officialisée avec la création, en août 1894, du protectorat ougandais. Si le gouvernement britannique avait donné son accord, il avait su toutefois émettre quelques réserves en concédant la création d'un protectorat, mais non d'une colonie de peuplement, et Sir Harry Johnston de déclarer six ans auparavant (en 1888), alors qu'il était proconsul britannique :

"[Nos] protectorats sont déclarés sur des territoires sur lesquels nous n'avons pas le désir d'exercer une autorité directe, nous souhaitons essentiellement les mettre à l'abri d'agressions extérieures... afin de prévenir toute rivalité entre puissances européennes... sans toutefois être contraints d'y établir une administration permanente qui nous engage à des dépenses excessives et à de lourdes responsabilités."

Enfin, Londres envoya en 1899 Sir Harry Johnston, ancien Consul général de la Couronne à Tunis, pour prendre en main les destinées de l'Ouganda avec pour mission principale de réduire au plus vite les coûts du protectorat et d'y établir une administration économe. Londres, il est vrai, voyait déjà poindre un danger plus au sud, dans son dominion d'Afrique du sud, et se préparait déjà à financer la guerre du Transvaal et de l'Orange.

Johnston reçut carte blanche, à condition toutefois de respecter une prérogative qui lui avait été transmise avant son départ, en juillet 1899, par le premier ministre, Lord Salisbury, en ces termes :

"Vous attacherez une attention toute particulière à accroître les revenus actuels, en imposant une taxe d'habitation ou tout autre impôt, sans encourir le risque de vous exposer au mécontentement des autochtones ou de prélever exagérément et injustement leur ressources²³".

En revanche, aucune indication ne lui avait été donnée quant au fonctionnement de l'administration qu'il devait mettre en place au Buganda, et D.A. Low d'ajouter que Johnston ne semblait alors avoir aucune idée de ce

²³Voir D.A. Low, 1960.

qui allait pourtant lui valoir, par la suite, d'être reconnu comme l'artisan génial de la colonisation indirecte en Ouganda.

Conscient des contraintes budgétaires auxquelles il devait faire face, Johnston partit en Ouganda avec la ferme conviction que la Couronne pourrait financer son administration en prenant le contrôle d'une manière ou d'une autre de toutes les terres vacantes (*uncultivated land*). Il disposait pour cela du *Foreign Jurisdiction Act* voté en 1890 - texte fondateur de la politique foncière britannique dans ses colonies - considéré comme l'acte officiel instituant et légalisant la dépossession des pouvoirs locaux sur la terre au profit de l'autorité britannique :

« Il est et sera [désormais] légitime pour Sa Majesté la Reine de détenir, d'exercer et de jouir de tous les droits de juridiction dont elle dispose aujourd'hui et dont elle pourra disposer à tout moment sur les territoires étrangers, comme si Sa Majesté avait acquis ces juridictions par cession ou conquête de territoire. »

La question foncière s'inscrivait dès lors au centre de ses préoccupations, convaincu qu'elle serait déterminante pour l'accomplissement et la réussite de sa mission. Toutefois, lorsque Sir Harry Johnston arriva en décembre 1899

Portrait de Sir Harry Johnston



sur la rive nord du lac Victoria, il hérita d'un Buganda profondément empreint des réformes politiques et des découpages territoriaux imposés en 1892 par Lord Lugard. Johnston trouva en effet une législation sur le partage des terres pour le moins confuse. Les projets de réformes foncières élaborés par les premiers Commissaires britanniques successivement en poste en Ouganda, Berkeley en 1896, Georges Wilson en 1897 et le Colonel Turnan en 1899, ne relevaient d'aucune logique

d'ensemble. Chacun semblait plutôt vouloir imposer son point de vue, parfois sans tenir compte des directives du *Foreign Office*.

Ainsi, la question essentielle portait déjà au Buganda sur le partage des terres entre la Couronne britannique et la monarchie baganda. Dès 1896, Berkeley avait attribué des terres en propriété privée au souverain du Buganda, aux principaux membres de la cour et chefs baganda ainsi qu'aux missions religieuses. Toutefois, la validité de ces attributions fut aussitôt remise en cause par son successeur, Georges Wilson, ainsi que par l'*Uganda Land Regulation* du *Foreign Office*²⁴ dont les intentions étaient de maintenir sous l'autorité directe de l'administration britannique toutes les terres du protectorat, sans exception. Wilson sortit finalement une circulaire le 18 mai 1899, *The Uganda Public Land*, qui stipulait que toute transaction foncière dans le royaume du Buganda était désormais placée sous contrôle direct de l'administration britannique.

Il fallut attendre juin 1899, et les propositions du Colonel Turnan, pour qu'apparaissent pour la première fois les fondements de ce qui sera à l'origine de la politique foncière du protectorat retenue ultérieurement par Johnston. Turnan prônait l'introduction de nouveaux principes applicables au Buganda ainsi que dans tous les autres territoires du protectorat. Sa proposition portait sur l'instauration d'un partage du pouvoir entre l'autorité coloniale et les populations locales : toutes les ventes ou locations de terres (cultivées ou non par les africains) devaient rester sous contrôle de l'administration britannique, mais les dividendes devaient être reversés à parts égales entre le gouvernement colonial et les autorités locales, représentées au Buganda par

²⁴L'arrêté de 1897 limitait d'une part l'acquisition des concessions à titre privé à une période de vingt et un ans reconductibles. D'autre part, ces certificats, accessibles officiellement à tous ne pouvaient être délivrés sur des terres mises en cultures ou utilisées à des fins diverses par les populations autochtones. Cette dernière clause rendait officiellement caduque toutes les concessions accordées par Berkeley l'année précédente car la majorité d'entre elles était des fiefs traditionnels occupés par de nombreuses petites exploitations agricoles. Enfin, notons la première ambiguïté de cet arrêté du Foreign Office. Celui-ci autorisait toute personne, et donc aussi les africains, à détenir un certificat d'occupation du sol, excepté sur les terres cultivées par les autochtones. De ce fait il devenait impossible pour un africain d'obtenir un certificat d'occupation.

les trois régents du jeune monarque Daudi Chwa. Turnan proposait ainsi pour la première fois l'idée d'une administration conjointe entre Britanniques et chefs locaux au Buganda.

Les négociations de Kampala

Dès son arrivée au Buganda, le 20 décembre 1899, Johnston entendait réduire le coût de fonctionnement du protectorat en instituant des prélèvements directs par la mise en place d'une taxe d'habitation (*hut tax*) et d'un impôt sur les armes (*gun tax*) pour garantir, dans un premier temps, £22.000 de revenus à l'administration coloniale. A ces recettes devaient s'ajouter les revenus d'une rente par l'attribution des terres vacantes que Johnston souhaitait déclarer terres de la Couronne, ou *Crown Land*.

Johnston rencontra les missionnaires pour leur demander un accord de principe sur les objectifs de sa mission et solliciter leur soutien dans ses démarches auprès des autorités baganda sur lesquelles les organisations religieuses exerçaient un certain ascendant. Les négociations de Kampala commencèrent le 23 décembre pour fixer les termes d'un accord diplomatique global. Ce dernier devait établir les principes fondamentaux sur lesquels devait reposer le mode de financement du protectorat et définir le cadre général de l'intervention britannique.

Les négociations entamées par Johnston avec les chefs locaux demandèrent plus de deux mois de discussions ardues en raison de difficultés de traduction, de certaines oppositions mais également d'incompréhensions de fond eu égard à l'ampleur et à la nature des dispositions que chacune des parties signataires devait s'engager à respecter. Ainsi, le révérend Walker, chargé de traduire en luganda (la langue vernaculaire des Baganda) le texte final de l'accord, attira à plusieurs reprises l'attention de Johnston sur la complexité des termes et des concepts auxquels il faisait référence. Walker fit part de ses impressions à Johnston en lui adressant un courrier le 10 février 1900 dans lequel il écrivait :

"J'en arrive à la conclusion que nombre de termes et d'expressions employés dans le texte [de l'Agreement] sont nouveaux pour les chefs. Aucune traduction ne peut être donnée pour des termes tels que 'kilomètre carré', 'territoires

coutumiers', 'terres communes'. - De telles idées ne peuvent [seulement] être retranscrites que par une traduction approximative. De même, dire que le 'Premier ministre' n'est pas le 'Chef de la justice' relève de notions tellement étrangères dans l'esprit des chefs qu'il me semble inconcevable qu'ils en comprennent le sens [que vous lui donnez]²⁵."

Johnston reçut assez mal cette analyse et déclara que Walker sous-estimait la capacité de compréhension des chefs, alors qu'une rumeur circulait déjà à Kampala selon laquelle les Britanniques préparaient un accord pour déposséder les Baganda de leur statut, de leurs terres, de leur roi, en somme de tous leurs avantages acquis depuis leur alliance avec les Britanniques en 1890. Et Tucker de mettre en garde Johnston contre le vent de révolte qui commençait à souffler sur le Buganda :

"Je suis à peu près convaincu qu'il n'y a pas un seul chef dans le pays qui soit à l'heure actuelle disposé à signer le traité. Satisfaire le peuple ougandais irait dans le sens d'un renforcement de la Grande-Bretagne, alors que d'en faire un peuple de mécontents, se plaignant d'avoir été floué et d'avoir fait l'objet d'une injustice serait (avec les Allemands et les Français à nos frontières) un danger perpétuel²⁶."

La tension monta alors d'un cran, et Johnston voyant poindre le *statu quo*, prit le parti de faire passer en force ses projets en convoquant secrètement à Entebbe les trois régents baganda. Son intention était d'agir au plus vite en traitant directement avec eux sans en informer les missionnaires et sans recourir aux services des meilleurs spécialistes britanniques du moment en luganda comme Walker et Tucker. Afin de faciliter et d'accélérer les négociations, il fut convenu qu'il serait attribué à chacun de ces trois interlocuteurs une concession de 11.650 ha, auxquels devaient s'ajouter cent têtes de bétail pour le plus influent d'entre eux, Sir Apollo Kagga. Ces derniers voyaient par ailleurs dans cette alliance l'occasion de parachever

²⁵Extrait de la lettre de Walker adressée à Johnston le 10 février 1900, E.S.A. A6/8.

²⁶Extrait de la lettre de Tucker adressée à Johnston le 10 février 1900, E.S.A. A6/8.

avec l'appui des Britanniques l'entreprise « sub-impérialiste »²⁷ baganda entamée dès le XVIII^e siècle sur l'ensemble de la zone interlacustre et entendaient ainsi asseoir définitivement la domination du royaume de Buganda dans la région des Grands Lacs au détriment de son grand rival, le royaume du Bunyoro. Mais cette alliance militaire allait surtout servir à mettre en place la politique Britanniques dans le protectorat, connue sous le nom de *l'Indirect Rule*.

Chapitre II

L'INDIRECT RULE OU LA CREATION D'UN NOUVEL ORDRE POLITIQUE

Appliquée avant tout par nécessité en Ouganda, *l'Indirect Rule* semblait prendre les apparences d'une politique de rechange, ne reposant à l'origine sur aucun concept établi et entreprise sans projet politique bien défini. En fait, la « colonisation indirecte à l'ougandaise » semblait résulter d'une approche tout autant pragmatique qu'expérimentale de la part du colonisateur, condamné à devoir faire contre mauvaise fortune bon coeur en s'adaptant aux réalités et aux contraintes du moment.

L'Uganda Agreement de 1900 et la réforme *mailo*

L'Accord fut finalement signé le 10 mars 1900. Il marquait le début d'une alliance politique et militaire passée entre deux puissances impérialistes dans la région des Grands Lacs (la Couronne britannique et le royaume du Buganda), et officialisait, dans le même temps, la mise sous tutelle britannique des territoires ougandais.

Sir Harry Johnston, désireux de faire un geste politique fort en faveur du souverain baganda, le plus fidèle allié de la Couronne dans la région, entérinait la reconnaissance et le maintien dans ses fonctions du *kabaka*, roi du Buganda (alors âgé de 6 ans seulement) et posait les premiers jalons d'un nouvel ordre politique.

²⁷Voir J-P. Chrétien, "Les peuples et leur histoire avant la colonisation", in *L'Ouganda contemporain*, Gérard Prunier et Bernard Calas (sous la direction de), KARTHALA-IFRA, 1994, pp. 19-53.

La reconnaissance de la monarchie baganda n'était pas limitée à de simples dispositions symboliques. L'*Uganda Agreement* transférait en propriété privée plus de 2,2 millions d'hectares aux administrateurs royaux baganda, dont 248.000 ha accordés à la famille royale. Ces dispositions, connues sous le nom de réforme foncière *mailo* (de l'unité de mesure anglaise *mile*), ne manquèrent pas de surprendre le gouvernement britannique. L'*Uganda Agreement* fut en effet signé avant d'être soumis à l'approbation du *Foreign Office* qui le reçut « sans enthousiasme », pour reprendre les termes de West H.W.²⁸. Cette réforme apparaissait en effet peu conforme à l'esprit du *Foreign Jurisdiction Act* de 1890, et surtout peu respectueuse des dernières directives du *Foreign Office*, émises peu après le départ de Johnston en Ouganda²⁹.

« Dans les territoires sur lesquels Sa Majesté exerce ses droits afférents à ceux d'un protectorat dont le traité ne fait aucune allusion spécifique quant aux droits de Sa Majesté sur les terres vacantes, ces droits lui reviennent [systématiquement] en vertu de l'autorité qu'elle exerce sur le protectorat. [Car] Les protectorats établis sur des territoires occupés par des tribus sauvages ont peu en commun avec les "protectorats d'Etat" tel celui de Zanzibar qui bénéficie d'une forme établie de gouvernement et où la terre a [déjà] été appropriée tant par le souverain que par des particuliers³⁰. »

Le problème n'était donc pas tant d'avoir fait des concessions aux chefs baganda que de les avoir officialisées en les inscrivant dans un traité. L'initiative déboucha rapidement sur un scandale soulevé en 1902 par la Haute Cour de Justice du Protectorat réclamant les pleins pouvoirs sur l'ensemble du protectorat, y compris donc sur les terres *mailo* du Buganda.

²⁸H.W. West, *The Mailo System in Buganda. A Preliminary Case Study in African Land Tenure*. Uganda Government, 1964, p. 10.

²⁹Les directives du *Foreign Office* datent de juillet 1897, avec le premier arrêté sur la question foncière dans les protectorats de la Couronne, *The Uganda Land Regulation of 1897* -

³⁰Voir R.C. Pratt, "The Politics of Indirect Rule : Uganda, 1900-1955", in *Buganda and British Overrule 1900-1955*, East African Institute of Social Research, Oxford University Press, Londres, (p.189), 1960, pp. 163- 316.

L'affaire fut portée devant la Haute Cour britannique qui, mise devant le fait accompli, déclara son impuissance. L'Accord de 1900 avait été signé par Johnston, mandaté qui plus est par Londres comme Commissaire Spécial de Sa Majesté. Sa validité était, de ce fait, irréfutable. Le juge Carter déclarait en 1908 que, du point de vue de la Cour, la Couronne ne pouvait pas exercer ses pleins pouvoirs sur les territoires du Buganda qui ne lui avaient pas été attribués par l'*Uganda Agreement* de 1900, et Pratt R.C. d'ajouter :

"Ainsi, en raison de l'Accord de 1900, il était établi que le Buganda conservait encore quelques éléments de sa souveraineté originelle, laquelle ne pouvait plus lui être ôtée même par une ordonnance prise en conseil privé, quand bien même celle-ci était jugée conforme au Jurisdiction Act de 1890³¹."

Ainsi, l'*Uganda Agreement*, et la réforme *mailo* en particulier, semblaient résulter d'un formidable concours de circonstances. Le paradoxe était que, si Johnston avait été informé en temps et en heure de la nature de la politique prônée par Londres dans ses nouveaux protectorats, il aurait vraisemblablement été plus libre d'imposer un accord qui réponde davantage aux objectifs qu'il s'était fixé, et ce probablement sans qu'aucune concession ne soit faite à la monarchie baganda. Ainsi, l'*Uganda Agreement* apparaissait comme un demi-succès, entaché d'une réforme foncière qui instituait une véritable enclave de plus de 2,2 millions d'hectares d'excellentes terres agricoles sur lesquelles le colonisateur devait se résigner à abandonner toutes prétentions.

Quoi qu'il en soit, la réforme *mailo* ne constituait qu'un volet de l'Accord de 1900, et ses conséquences fâcheuses pour les intérêts économiques de la Couronne passaient au second plan derrière les avantages politiques indéniables négociés par Johnston en faveur de Londres. D'ailleurs, selon Pratt R.C., le *Foreign Office* ne fit pas grand scandale de la réforme *mailo* au Buganda compte tenu de la nature et de l'ampleur des compensations politiques qui l'accompagnaient.

³¹*Ibid.*, p. 191.

Ainsi, il semble que l'introduction en Ouganda d'un droit de propriété ait été dans l'esprit de son instigateur, Sir Harry Johnston, pensée comme une condition nécessaire, voire un moindre mal, destinée à défendre les intérêts politiques supérieurs de la Grande-Bretagne dans la région. La réforme *mailo* ne semblait pas alors être l'oeuvre d'un visionnaire en avance d'un siècle sur son temps, comme certains auteurs anglo-saxons et ougandais l'affirment encore aujourd'hui, mais plutôt une mesure diplomatique, ou un dédommagement, négocié et concédé par le représentant d'une puissance coloniale bien mal dotée en moyens logistiques et militaires pour ne pas recourir à quelques compromis.

Une alliance politique et militaire passée entre deux puissances conquérantes

Les Britanniques souhaitaient éviter tout engagement militaire et politique direct dans le protectorat en s'appuyant sur la puissance et l'efficacité reconnues des structures d'encadrement politique de la monarchie baganda. Toute la complexité et la subtilité de la manoeuvre résidaient alors dans le fait que l'*Indirect Rule*, orchestrée par les Britanniques, devait être menée par des chefs baganda, au nom de la Couronne britannique.

Lord Lugard exposera en 1926 dans son ouvrage *The Dual Mandate in British Tropical Africa* les principes de l'*Indirect Rule* en Ouganda en ces termes :

"Le principe essentiel du système [de la colonisation indirecte] réside dans le fait que les chefs locaux sont partie prenante de la machine administrative. Il n'y a pas deux niveaux de pouvoirs, britannique et indigène, travaillant séparément l'un de l'autre, ni même dans une sorte de coopération, mais un seul et même gouvernement au sein duquel les chefs locaux assument des tâches bien définies et disposent d'un statut reconnu tel celui des administrateurs britanniques. Leur position ne doit pas être conflictuelle et leurs tâches respectives ne doivent pas si possible se superposer³²."

³²*Ibid.*, p. 172 : "The essential feature of the system is that the native chiefs are constituted as an integral part of the machinery of the administration. There are not

Pour sa part, J.J. Jorgensen considérait que la période allant de 1893 à 1922 était caractérisée par l'exercice d'une double domination, ou d'une dyarchie, entre deux puissances alliées. Ainsi, si l'on s'en tient à la définition ci-dessus de Lord Lugard, l'*Indirect Rule* n'a véritablement été appliquée dans le protectorat qu'à partir de 1922, date à laquelle les administrateurs locaux (*self-recruited collaborative chiefs*) ont été remplacés par des chefs salariés de l'administration coloniale (*state-appointed salaried chiefs*)³³. Toutefois, de notre point de vue, la colonisation indirecte commença véritablement à se mettre en place dès la signature de l'Accord, en 1900. En effet, celui-ci ne semblait plus permettre au royaume du Buganda de faire valoir une autorité qui soit demeurée réellement autonome et défendre ainsi ses propres ambitions impérialistes dans la région. L'*Uganda Agreement* de 1900 semblait marquer un tournant décisif dans la gestion des affaires du protectorat. Pour notre part, la dyarchie politique avait commencé bien plus tôt, c'est à dire au cours des quinze dernières années du XIX^e siècle (1884 : décès de Mutesa I et entrée des protestants à la cour - 1900 : signature de l'Accord de 1900 et réforme des institutions de la monarchie baganda), période au cours de laquelle le pouvoir était partagé entre Baganda et Britanniques (d'abord par l'intermédiaire des missionnaires et de la IBEAC).

LA REDEFINITION DES POUVOIRS DE LA MONARCHIE BAGANDA

La signature de l'*Uganda Agreement* de 1900 permettait aux Britanniques de modifier profondément le système monarchique baganda. La réforme foncière *mailo* devait donner au colonisateur les moyens de réorganiser les pouvoirs politiques locaux, préalable à la mise en place d'un système d'encadrement politique d'un genre nouveau. Sir Harry Johnston déclarait en effet que le système foncier [*mailo*] visait "concrètement à établir sur des bases solides un pouvoir oligarchique qui, sous tutelle britannique, pourrait

two sets of rulers, British and native, working either separately or in co-operation but a single government in which the native chiefs have well-defined duties and an acknowledged status equally with the British official, their duties should never conflict and should overlap as little as possible".

³³J.J. Jorgensen, *Uganda, A modern History*. Croom Helm, London, 1981, pp. 77-123.

*faire au Buganda ce que l'aristocratie terrienne a fait [aux Royaumes Unis]... donner une stabilité au gouvernement anglais*³⁴. Il est à noter toutefois que sur le plan politique, comme le faisait remarquer H.W West, la monarchie baganda, et son souverain en particulier, jouissait déjà d'une réelle autorité sur son royaume et n'avait aucunement besoin d'une telle réforme.

La réforme des pouvoirs monarchiques

La réforme des modes de contrôle et de répartition des terres au Buganda servit avant tout à modifier les appuis du système monarchique baganda pour les adapter aux nécessités de la colonisation indirecte. Les nouvelles dotations foncières avaient donné lieu à un redécoupage administratif de toute la zone interlacustre. Le royaume du Buganda en fut de nouveau le principal bénéficiaire. Celui-ci voyait sa surface doublée par l'annexion des territoires et des royaumes limitrophes en reconnaissance de l'aide apportée par les hommes du *kabaka* aux troupes coloniales entre les lacs Albert et Victoria. Au total, le royaume passait de 10 à 20 comtés (*saza*) à la suite de nouvelles acquisitions territoriales mais également de découpages internes qui engageaient une recomposition des chefferies locales et la nomination de nouveaux administrateurs royaux.

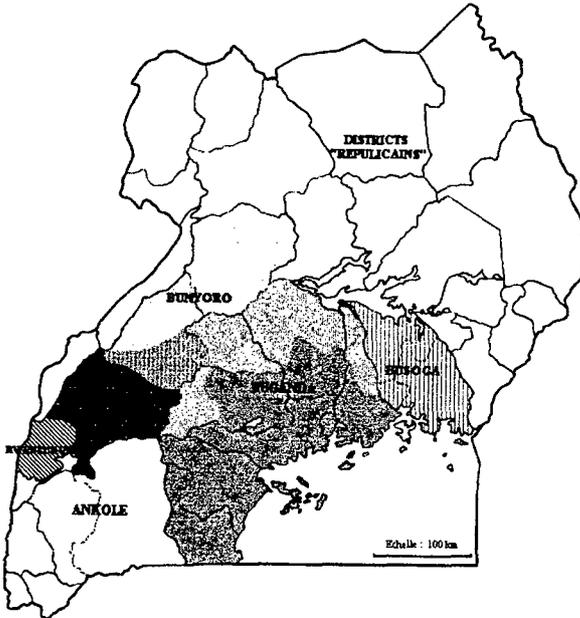
Ainsi, le système foncier *mailo*, appliqué dans le seul royaume du Buganda, devenait l'instrument majeur d'une réforme des institutions politiques baganda. Il engageait une redéfinition et une redistribution des pouvoirs établis en référence à un statut foncier encore inédit : celui de propriétaire (*individual and private ownership*). Le système *mailo* apparaissait ainsi comme une manœuvre politique britannique destinée à limiter les pouvoirs du *kabaka* dans son royaume en réformant en profondeur le fonctionnement du système monarchique baganda, ou en en dénaturant l'authenticité et, par là même, le caractère opératoire pour s'en assurer le contrôle effectif :

"En faisant du lukiiko [le parlement baganda] une assemblée délibérante, dotée de fonctions précises, lesquelles fonctions n'étaient pas dépendantes du kabaka, l'Accord [l'Uganda Agreement de 1900] a failli au respect d'une des fonctions

³⁴H.W. West, 1964, p.57.

fondamentales de la royauté - [celui d'avoir le monopole du] pouvoir législatif sur toutes les lois pour tous les Baganda³⁵."

Le découpage des royaumes du sud-bantou avant et après l'*Uganda Agreement* de 1900



-  Royaumes reconnus par Kampala depuis 1993
-  Royaumes déclarés illégaux par Kampala

Les « lost counties »

-  Territoires du Bonyoro annexés par le Buganda en 1900
-  Territoires rétrocédés au Bonyoro par le référendum de 1964

Rappelons que le monarque tenait son pouvoir et la légitimité de son statut social d'un système de parenté global et symbolique établi avec tous

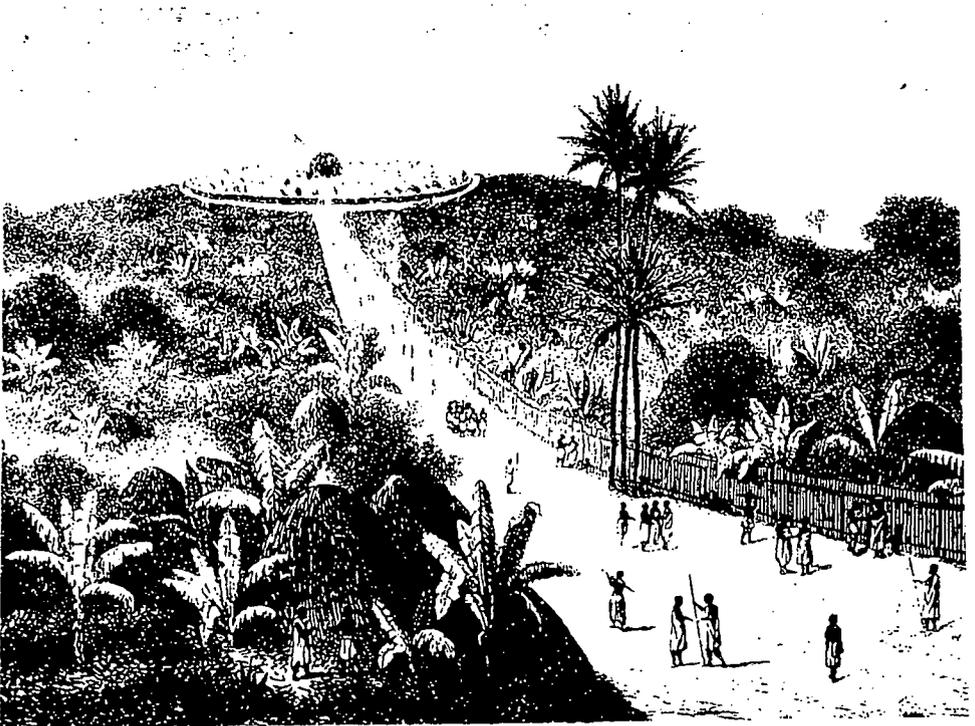
³⁵S.R. Karugire, *A Political History of Uganda*, Heinemann Educational Books, Nairobi, 1980, p. 117.

les sujets de son royaume. L'idéologie populaire baganda faisait en effet du *kabaka* le plus haut dignitaire de la société en le considérant comme le chef de tous les clans du royaume. Un lien de filiation existait ainsi entre le *kabaka* et chacun de ses sujets. L'assise sociale du pouvoir était également garantie par l'exception de la filiation matrilineaire pour le souverain, ajoutée au principe commun de l'exogamie. Ainsi, le *kabaka* appartenait au clan de sa mère pour qu'à chaque règne un nouveau clan puisse accéder au trône. Ce principe permettait de cimenter l'unité du royaume et garantir l'adhésion de toutes ses composantes aux institutions du pouvoir par une habile rotation du prestige royal entre les 52 clans baganda. Enfin, l'ancrage du pouvoir monarchique dans la société apparaissait par le respect du même rapport aux ancêtres. En effet, si le *kabaka* était investi de pouvoirs divins, il restait néanmoins membre à part entière de la société baganda et devait à ce titre se conformer aux règles établies. Ainsi, on retrouve au Buganda, comme d'ailleurs dans la plupart des royaumes interlacustres bantous, la vénération des tombes royales et le principe de l'itinérance des lieux de vie et de sépulture. L'intronisation d'un nouveau souverain engageait toujours le déplacement de la cour et du palais royal (*kibuga*) sur un nouveau site. Entre 1859 et 1890, le *kibuga* changea au moins dix fois d'emplacement, une fois à chaque décès royal et parfois plusieurs fois par règne. Néanmoins, B. Calas rappelle que les parcours de migration des lieux du pouvoir ont rarement dépassé la zone centrale du royaume, coeur historique de l'expansion guerrière des XVIII^e et XIX^e siècles, pour finalement se rapprocher dans un rayon de 15 km à partir de la baie de Murchinson³⁶. De même que l'exception du principe de filiation matrilineaire du souverain permettait de faire circuler le pouvoir entre les clans du royaume, on peut penser que le déplacement du *kibuga* était employé à lutter contre les effets de la dispersion spatiale. Les capitales itinérantes permettaient de rapprocher à tour de rôle le centre du pouvoir royal des différents territoires de clans qui lui étaient subordonnés.

³⁶B. Calas, *Kampala (1880-1993)*, thèse pour le doctorat de géographie de l'Université de Paris X, 1994, p.25-26.

On retrouve alors à l'échelle du royaume l'aménagement de structures d'encadrement politiques adaptées aux contraintes de la mobilité, celles-là même qui ont valu sur les unités territoriales de moindre envergure, que sont les *bataka* et les *itaka ya kika*, aux groupes de migrants de se constituer en clans et en lignages pour ne pas perdre le fil de leurs rapports de subordination généalogique. Ainsi, tout comme au niveau du clan et du lignage, ce n'était pas l'attache au sol par les tombes qui fondait le pouvoir du souverain baganda, puisque celui-ci était détaché de toute détermination spatiale. On retrouve bien ici le principe de non-territorialisation en vigueur à l'échelle inférieure de la société et la séparation entre pouvoirs politique, mobile par définition, et foncier, statique par nature.

Gravure de la capitale du Buganda



Cela dit, si cette spécialisation des pouvoirs vaut pour comprendre la complexité du principe d'autorité institué sur toute la rive nord du lac Victoria, elle doit être relativisée en ce qui concerne l'autorité du souverain baganda. Ce dernier était en effet le seul à cumuler les pouvoirs politique et foncier, et c'est ici que le caractère centralisateur du système monarchique baganda prend véritablement un sens. Le souverain était investi du pouvoir d'attribuer la terre selon son bon vouloir à tout sujet du royaume. Les dotations royales, faites à titre honorifique, étaient connues sous le nom d'*obwesengeze* (concessions acquises directement des mains du souverain, de façon exceptionnelle, pour service rendu au royaume). L'acquisition d'une telle concession était toujours précédée d'un cérémonial qui consistait à aller chercher un messenger du roi pour planter un arbre [*Ficus natalensis* ou arbre à étoffe (*barkcloth*)] sur la terre. Cependant, le droit de culture ainsi accordé par le souverain avait une valeur plus symbolique que réelle, car même si le pouvoir du *kabaka* sur la terre était employé en des occasions particulières et à titre exceptionnel, le centralisme monarchique baganda n'avait pas véritablement rompu le partage des compétences sur la terre et sur les hommes. Les chefs de terres baganda continuaient d'exercer localement leurs fonctions sur les terres du royaume aux côtés d'administrateurs royaux (*batongole*) investis, sur place, de charges politiques pour faire contrepoids.

Ainsi, représentant emblématique de toutes les forces politiques, religieuses et rituelles baganda avant la colonisation, le jeune *kabaka* voyait, après la signature de l'*Uganda Agreement*, son rôle limité à celui de simple souverain placé à la tête d'un Etat mis sous tutelle britannique. Tout nouveau souverain, ministre ou chef local ne pouvait désormais être nommé au Buganda sans recevoir l'assentiment préalable de la Couronne britannique. En effet, l'article 6 de l'Accord stipulait que l'autorité du *kabaka* était désormais reconnue par Londres « *tant que le kabaka, les chefs et tout le peuple ougandais se conformeraient aux lois établies à leur intention par le gouvernement de Sa Majesté et qu'ils coopéreraient loyalement avec ce gouvernement pour l'organisation et l'administration du royaume du Buganda*³⁷ ». Ainsi, le roi n'était plus le garant de la paix, des valeurs morales, de l'identité culturelle, de

³⁷R.C. Pratt, 1960, p.185.

l'ordre et de la prospérité du royaume comme le voulait l'idéologie populaire baganda³⁸. La légitimité et la puissance de l'autorité monarchique étaient dès lors détachées du champs de la société et le souverain n'en était plus l'émanation singulière et personnifiée. Son pouvoir sur les sujets du royaume n'était plus à la mesure de la place qui lui était consentie et dévolue par la société mais simplement par Londres. En d'autres termes, l'autorité politique du monarque n'avait plus sa véritable dimension originelle pensée et respectée en référence autant à ses pouvoirs qu'à la force des symboles attachés à sa fonction, et S.R. Karugire d'ajouter :

*"La structure de l'Etat baganda a été changée au point de devenir méconnaissable. Comment, dès lors, peut-on dire que les institutions du Buganda ont pu évoluer à partir des traditions héritées?"*³⁹ "

Vidée ainsi de sa substance, la monarchie baganda faisait désormais figure, en quelque sorte, de coquille vide à laquelle ne restaient attachés que quelques symboles volontairement valorisés par le pouvoir colonial (maintien d'une capitale, d'un monarque, d'un parlement et d'un conseil des ministres), autant de signes extérieurs d'une puissance politique devenue désormais à demi artificielle et placée sous bonne garde britannique. Démis, non pas de ses attraits, mais de son contenu, l'État baganda fut autorisé à survivre en acceptant les termes de l'*Uganda Agreement* qui limitaient son rôle à celui d'une simple monarchie rentière. Ainsi, la réforme *mailo* n'était pas le produit de la colonisation indirecte, mais semblait bien au contraire être la condition nécessaire à la mise en oeuvre de l'*Indirect Rule* en Ouganda.

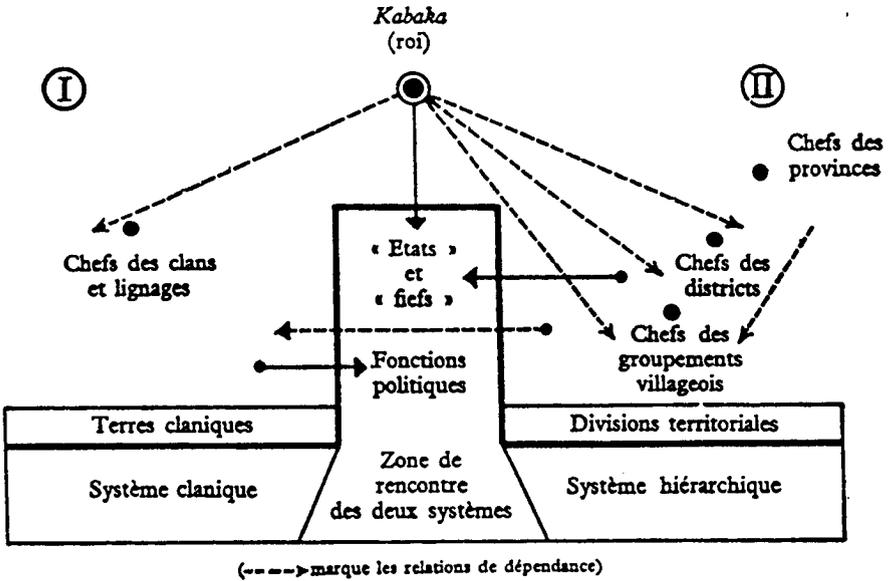
La naissance d'une grande aristocratie terrienne

Les institutions monarchiques pré-coloniales voulaient que les pouvoirs politiques au Buganda soient clairement partagés entre, d'une part des administrateurs royaux (*batongole*) investis d'une autorité judiciaire et, d'autre part des chefs de clan (*bataka*) dotés de pouvoirs sur les droits de

³⁸ Consulter à ce sujet l'article de J-P. Chrétien, "Les peuples et leur histoire avant la colonisation", in *L'Ouganda contemporain*, G. Prunier et B. Calas (sous la dir.), Paris-Karthala, 1994, pp. 19-53.

³⁹ S.R. Karugire, 1980, p. 117.

Organigramme de la monarchie baganda⁴⁰



⁴⁰ G. Balandier, 1967, p.160.

succession et d'héritage. Les administrateurs royaux étaient directement nommés par le *kabaka*, leur statut était révocable et non héréditaire.

Quant aux chefs de clan, détenteurs d'un véritable contre-pouvoir local, leur nomination était simplement soumise à l'approbation (quasi systématiquement) du souverain, en la personne de ses représentants (*batongole*) dépêchés dans les campagnes pour suppléer aux charges du roi. De ce partage, destiné à protéger le centralisme monarchique baganda contre toutes formes d'opposition, émanaient tout le prestige et la puissance du *kabaka*. Le système politique baganda voulait en effet que le souverain ait seul le privilège de disposer de cette double autorité exercée à la fois sur les hommes et sur la terre. Le premier lui conférait une autorité politique qui en faisait le chef de tous les clans baganda, le second y ajoutait une dimension religieuse et sacrée.

Mais l'introduction et l'affectation des droits de propriété aux administrateurs du roi ajoutaient désormais à leur statut politique celui de propriétaire terrien (*landlord*). Ce nouveau statut ne signifiait rien d'autre qu'une dépossession des privilèges royaux. Grand perdant de la réforme *mailo*, le *kabaka* perdait l'assise même de son autorité sur 95% des terres de son royaume. Le partage du reste des terres *mailo*, soit plus de deux millions d'hectares convertis en propriétés privées (soit 40,8% du Buganda) avait coupé les liens d'allégeance qui liaient selon la tradition monarchiste baganda les administrateurs du roi au *kabaka*, et les transformaient progressivement en de simples rapports financiers (*allodial ownership*).

Les représentants de l'autorité royale, ou *batongole*⁴¹, en charge d'un pouvoir judiciaire sur les populations autochtones - mais non sur leurs terres - firent l'amalgame entre leur statut politique et celui de nouveau propriétaire *mailo*. Ainsi, sur les 22.000 km² convertis en terres *mailo* et enregistrés auprès des services coloniaux du cadastre aux noms des administrateurs royaux, près de 90% étaient des chefferies traditionnelles, ou anciennes circonscriptions royales (*butongole*), de plusieurs centaines, voire de

⁴¹Les *batongole* (sing. *Mutongole*) étaient des officiers royaux, ou des fonctionnaires au service du pouvoir monarchique baganda dépêchés dans les campagnes par le *Kabaka* pour exercer des fonctions exclusivement politique et judiciaires (collecte d'impôts royaux, recrutement de main d'œuvre et de soldats du royaume...)

quelques milliers d'hectares (déjà partagés en de nombreux territoires claniques, ou *bataka*) sur lesquels vivaient plusieurs dizaines de milliers de tenanciers coutumiers. La confusion fut totale : les administrateurs royaux pensaient avoir affaire à une redistribution des pouvoirs politiques dans le royaume, alors que les Britanniques entendaient leur octroyer, avec l'émission d'un titre de propriété, des droits et des pouvoirs exercés exclusivement sur la terre.

Les Britanniques n'avaient vraisemblablement pas prévu ce cas de figure et l'exercice d'un droit de propriété, tel qu'il avait été défini par la *Buganda Land Law* de 1908, n'impliquait pas nécessairement la fin des nombreuses petites exploitations coutumières qui résidaient sur les terres nouvellement privatisées. L'histoire montre qu'il s'agissait là d'un véritable transfert d'autorité au profit d'une nouvelle classe politique investie de pouvoirs exercés à la fois sur les hommes et sur la terre. Ainsi, voyait-on poindre les prémices d'une véritable révolution politique au Buganda, mettant fin à la conception précoloniale du pouvoir monarchique qui voulait que le souverain soit seul maître en son royaume.

LES PRINCIPES DE L'INDIRECT RULE

Sorte de politique du pauvre, la colonisation indirecte semblait se situer, jusqu'au début du XX^e siècle, aux antipodes d'un quelconque idéal politique britannique en terre africaine. Il fallut attendre les années 1920, et la révision à la baisse du budget de la Couronne destiné aux colonies après son engagement militaire dans la première guerre mondiale, pour que les principes de la colonisation à frais réduits de l'*Indirect Rule* retiennent l'attention. Cette dernière fit dès lors des émules dans la classe politique en Grande-Bretagne et s'imposa comme une alternative politique crédible face à la colonisation directe devenue excessivement coûteuse. L'argument financier fut toutefois masqué, au cours des années 1920-1930, par des considérations politiques et culturelles, jugées certainement plus honorables, afin de préserver intactes l'image et la puissance de l'empire britannique.

La réforme des techniques de colonisation

Les principes de la colonisation indirecte en Ouganda furent annoncés bien avant la signature de l'Accord de 1900, notamment par Lord Lugard et le Colonel Turnan, qui en furent vraisemblablement les premiers théoriciens. L'*Indirect Rule* consistait à déléguer à des intermédiaires locaux l'exercice d'un pouvoir administratif dans les différentes provinces du protectorat. L'*Uganda Agreement* en reprenait simplement les grandes lignes et leur donnait une forme légale. Johnston savait en effet que le nombre limité d'officiers britanniques dans le protectorat imposait le recours aux autorités locales comme agents de la Couronne, ce qui, de surcroît, présentait l'avantage de limiter les risques de rébellion envers l'autorité coloniale. Une administration civile semblait dès lors préférable à une administration militaire. Tout d'abord pensée et appliquée de façon expérimentale pour résoudre des problèmes techniques et financiers spécifiques au protectorat, l'*Indirect Rule* allait progressivement acquérir ses lettres de noblesse, forte du soutien d'anthropologues britanniques de renommée internationale tels que Radcliffe-Brown et Malinowski :

"La colonisation indirecte, ou la colonisation partagée (dependent rule), est infiniment préférable... La différence essentielle ... réside dans le fait que la colonisation directe suppose qu'il puisse être créé un ordre nouveau qui transforme en quelques années les Africains en citoyens pseudo-européens semi-civilisés. La colonisation indirecte se fonde, quant à elle, sur le fait que ces transformations rapides entreprises comme par magie sont impossibles, considérant que tout développement social est très lent et qu'il est préférable de le susciter par des changements lents et graduels... 43"

Présentée ainsi comme plus respectueuse des réalités socio-culturelles indigènes, l'*Indirect Rule* donnait l'image nouvelle d'une colonisation à visage humain, jugée plus efficace pour hisser les populations africaines vers le monde civilisé, et R.C. Pratt d'ajouter que « l'*Indirect Rule* apparaissait comme une technique propice au changement social, un moyen d'établir

⁴³Citation de Malinowski extraite de B. Malinowski, "Practical Anthropology", in *Africa*, Vol. 2, 1929, p.23.

entre les communautés africaines et le monde moderne un rapport étroit et harmonieux et de développer leur style de vie sans aboutir au chaos social⁴⁴. » Selon Sir Donald Cameron, l'*Indirect Rule* devait être mise au service d'une conception nouvelle du développement en Afrique :

"Notre désir est d'en faire [l'indigène] un bon Africain, et nous ne pourrions y parvenir si nous détruisions toutes ses institutions, toutes ses traditions, toutes ses habitudes... Quand j'écris que notre souhait est de faire de l'autochtone un "bon africain" j'entends qu'il apprenne à s'adapter à son environnement plutôt que de vouloir en faire un Européen coupé de son milieu naturel⁴⁵."

L'*Indirect Rule* fut mise au service d'une réforme des techniques de colonisation britanniques en terre africaine et permit ainsi de donner un second souffle à l'entreprise impérialiste de Londres. Le succès remporté en Grande-Bretagne par les principes polycéphales de la colonisation indirecte engagea une véritable mini-révolution culturelle au *Foreign Office*, rompant ainsi avec les traditions du monolithisme politique victorien qui avait prévalu lors de la construction de l'Empire. Ainsi, pour des raisons financières, politiques et socio-culturelles, les principes de la colonisation indirecte furent exportés, notamment au Nigeria et au Tanganyika⁴⁶. En 1926, les fondements en furent vulgarisés par l'ouvrage de Lord Lugard intitulé *The Dual Mandate in British Tropical Africa* (qui en était déjà à sa troisième réédition), et Sir Donald Cameron en précisa les applications en 1934 en publiant à Lagos *The Principles of Native Administration and their Applications*.

Si les principes fondateurs et la finalité de l'*Indirect Rule* avaient été progressivement établis, les moyens d'y parvenir ne furent en revanche jamais réellement définis. Il fallait y voir deux raisons principales. La colonisation indirecte apparaissait tout d'abord comme un système politique polymorphe par nature, et de ce fait particulièrement complexe à mettre en oeuvre. Par

⁴⁴Voir R.C. Pratt, 1960, p. 167.

⁴⁵*Ibid.*, p. 169.

⁴⁶Le Tanganyika (actuelle Tanzanie) est passé sous administration britannique comme domnage de guerre après la défaite de l'Allemagne en 1918.

ailleurs, les notions pour le moins confuses, et parfois même contradictoires, autour desquelles elle fut progressivement bâtie laissaient une marge de manœuvre importante à ses principaux artisans. Aussi, peut-on expliquer nombre de différences d'appréciations entre Sir Philip Mitchell, gouverneur du protectorat ougandais de 1935 à 1940, pour qui le Buganda n'était pas sous le régime de l'*Indirect Rule* et Charles Dundas, son successeur, qui considérait bien au contraire cette province comme le prototype même de la colonisation indirecte entreprise par la Couronne britannique sur le continent⁴⁷.

L'achèvement d'un processus de « gandaïsation » : l'exemple du Busoga

Le contrôle du protectorat impliquait la domination effective du Buganda et de ses routes d'accès. Ainsi, la conquête des territoires limitrophes ne se justifiait, dans un premier temps, que par la nécessité de consolider l'appropriation politique du seul Buganda par la Couronne britannique⁴⁸. Ainsi, les territoires du sud-est ougandais furent placés sous administration britannique aux termes d'un nouvel accord diplomatique, l'*Uganda-Usoga Agreement*, signé en 1895 avec le *kabaka*⁴⁹. Celui-ci garantissait la sécurité des routes d'accès au royaume du Buganda depuis la côte est-africaine et déléguait aux Britanniques le contrôle de l'actuelle région du Busoga.

Mais la politique de l'*Indirect Rule* facilita dans les faits la mise en oeuvre d'une entreprise de « gandaïsation », c'est-à-dire d'assimilation culturelle des Basoga par les Baganda. Si l'Accord signé en 1895 entre Britanniques et Baganda avait officialisé la fin des prétentions du *kabaka* sur le Busoga, avec notamment l'arrêt des tributs qui lui étaient jusqu'alors dus, les hommes de Mwanga n'avaient pas pour autant quitté les lieux. Les prémices de la colonisation indirecte allaient en effet rapidement être établis sous la férule du capitaine William Grant, officier de la Couronne

⁴⁷Voir R.C. Pratt, 1960.

⁴⁸B. Calas, "La formation du cadre territorial : le moment colonial", in *L'Ouganda contemporain*, G. Prunier et B. Calas (sous la dir.), Karthala-IFRA, Paris, 1994, pp. 55-70.

⁴⁹La région avait déjà été conquise par le royaume du Buganda dans le cadre de son expansion territoriale entamée dès le XVIII^e siècle.

britannique, assisté de son homme de main, un certain Semei Kakungulu. Grant avait été chargé d'entreprendre une campagne de pacification destinée à placer sous tutelle administrative britannique les autorités locales, tant par la force que par la recherche de solutions négociées avec les chefs locaux. Le contrôle militaire du Busoga avait été rapidement mené, et M. Twaddle de souligner que Kakungulu s'était contenté de recruter une soixantaine d'hommes de main seulement pour assister le capitaine Grant, dont la majorité était des chefs de guerre baganda⁵⁰. La pacification du Busoga devait passer par la réalisation de trois objectifs :

- Trouver au plus vite un successeur au roi de Kigulu, décédé accidentellement, avant que la tension entre les différents prétendants au trône ne dégénère en conflit.

- Protéger les missions de la *Church Missionary Society* (CMS) dans un contexte de crises politique et religieuse après l'assassinat de l'évêque anglican Hannington dans le sud-Busoga.

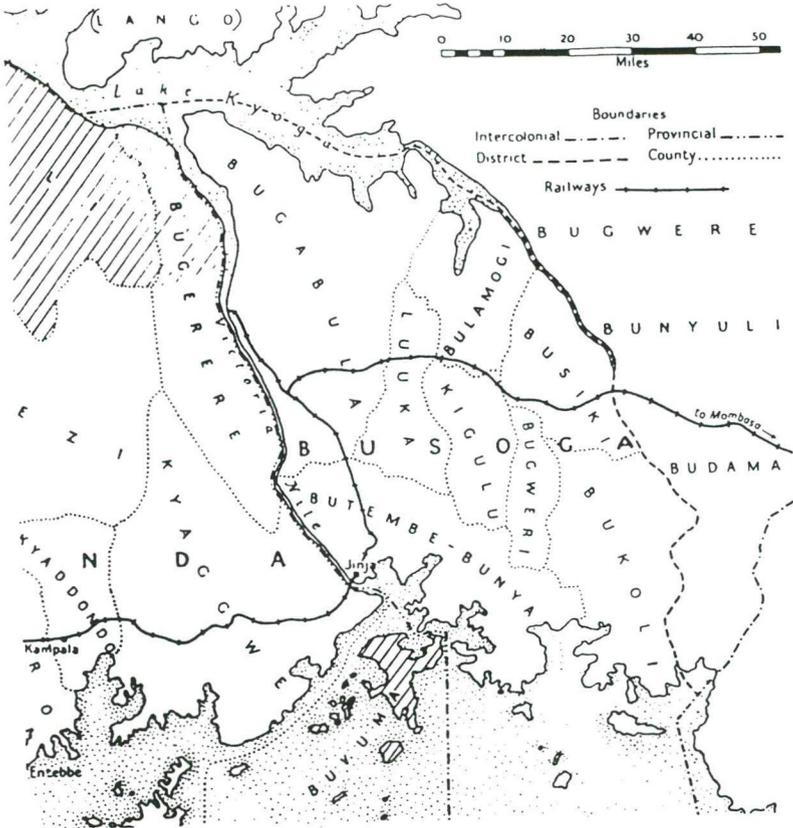
- Aider l'*Imperial British East Africa Company* (IBEAC) à maintenir le contrôle des routes d'accès à la côte est-africaine.

Grant créa la première Cour de Justice du Busoga à Jinja et instaura un nouvel ordre territorial pour simplifier la collecte des taxes coloniales en regroupant les chefferies locales en 14 unités administratives. Le centre administratif créé à Luba par la IBEAC fut placé sous le contrôle d'Entebbe et transféré en 1901 à Igariga, puis à Jinja, à l'embouchure de Nil Victoria.

Les projets de Grant devaient finalement échouer avec la nomination à sa succession, en 1904, d'Alexander Boyle qui réduisit à 8 seulement le nombre de comtés au lieu des 14 initialement retenus. Mais Kakungul, en véritable artisan de la « gandaïsation » des territoires interlacustres du sud-ougandais, avait finalement proposé d'affiner le découpage territorial proposé par Boyle en ajoutant des subdivisions administratives largement inspirées du modèle ganda, comprenant 3 niveaux hiérarchisés : le comté, le subcomté et la paroisse, respectivement *saza*, *gombolola*, et *miluka* en luganda.

⁵⁰M. Twaddle, 1993, (pp.221-261).

Ancien découpage administratif du Busoga



Carte de M.C. Fallers, *The Eastern Lacustrine Bantu*, International African Institute, London, 1960, 86 p.

En 1905, la *Native Courts Ordinance* officialisait le partage du Busoga proposé par Boyle et Kakungulu en 8 comtés : Bugabula, Luuka, Bulamogi, Busiki, Kigulu, Bugweri, Bukoli et Butembe - Buna. Plusieurs chefferies

furent associées par commodité au sein des mêmes circonscriptions administratives. Ainsi, tous les territoires claniques du sud-ouest du district furent intégrés aux deux anciens comtés de Butembe et de Bunya qui n'en formaient désormais plus qu'un (Butembe-Bunya).

Les territoires de Bukono, de Busiki et de Busambira furent rattachés à celui de Kigulu. Les noms des plus petites chefferies ont en revanche quelques fois été conservés au niveau des communes et des subcomtés. Les cadres territoriaux présentaient alors bien souvent la superposition de découpages politico-administratifs à des structures internes d'organisation du

Photographie de Semei Kakungulu



territoire. Ainsi, à l'image des autres districts du protectorat, le Busoga ne correspondait à aucune réalité précoloniale établie. Le nom et les frontières retenus lors de la signature de l'Accord de 1900 étaient totalement arbitraires. M. Twaddle constatait que les limites administratives excluaient plusieurs clans basoga établis dans l'actuel comté de Bugerere actuellement rattaché au Buganda.

Enfin, sur les huit chefs basoga initialement placés à la tête des huit comtés locaux, trois furent évincés pour résistance

à l'autorité coloniale, deux pour « incompétence » et les deux derniers décédèrent dans la décennie 1900⁵¹. Tous furent remplacés par de jeunes chefs soigneusement choisis par Entebbe, à l'exception de Menya, ancien souverain du comté de Bugweri, auquel on ne trouva aucun successeur qui soit à la fois respectable aux yeux des Britanniques et légitime auprès des siens. Quatre de ces nouveaux chefs de comtés (*saza chiefs*) seulement furent choisis parmi les clans royaux et occupaient déjà, à ce titre, une fonction et un statut politiques reconnus : Daudi Mutekanga, Nuwa Mwanga, Yusuf Baliita et Yosia Nadiope. Sur les sept postes nouvellement pourvus, cinq furent placés sous régence baganda (comtés de Bugabula, Bulamogi, Luuka, Kigulu et Bukoli), et seuls les comtés de Bugweri et de Butembe-Bunya restèrent aux mains d'instances exclusivement basoga (le comté de Bugweri fut placé provisoirement sous la régence du musoga Nuwa Mwanga)⁵². Au niveau inférieur des chefs de subcomtés (*gombolola chiefs*), les recrutements effectués par les Britanniques obéissaient en revanche à des considérations qui n'étaient plus pensées essentiellement en référence à une appartenance clanique, mais également à des critères religieux (une certaine préférence était accordée aux protestants), au niveau de scolarisation ainsi qu'à la personnalité des candidats et à leur allégeance clairement affichée à l'égard du *Colonial District Headquarter* établi à Bugembe. Ces derniers critères étaient d'ailleurs bien souvent laissés à l'appréciation de Kakungulu, nommé officiellement en 1906 émissaire du gouvernement britannique au Busoga pour poursuivre l'œuvre de Grant. Ainsi, plusieurs de ces nouveaux chefs de subcomtés étaient des Baganda recrutés dans les rangs de l'armée de Kakungulu⁵³. Ces méthodes de recrutement reléguèrent certains chefs de clans royaux au statut de simples chefs de villages (*mitala chief*) alors que d'autres étaient gratifiés du statut éminent de chef de comté (*saza chief*) ou de

⁵¹ Informations extraites de D.N. Mudoola, *Chiefs and Political Action : the Case of Busoga, 1909-1962*, Makerere University, Uganda, 1974. L'auteur ne mentionne que 7 des 8 chefs de comtés du Busoga. Le comté manquant est celui de Busiki.

⁵² D.N. Mudoola, 1974, p. 57.

⁵³ L'armée de Kakungulu était composée de chefs de guerre baganda fournis par le *kabaka* ainsi que de chefs locaux recrutés au hasard des conquêtes. Nombre des chefs baganda avaient quitté Kakungulu dès la signature de l'Uganda Agreement en 1900 pour profiter de la réforme *mailo* et des nouveaux avantages que leur statut leur permettait d'obtenir au Buganda.

subcomté (*gombolola chief*). L'arbitraire de ces nominations surimposait à une hiérarchie politique établie, reconnue et opératoire un nouveau système de valeur, assorti de nouveaux modes de promotions. Ces remaniements politiques ne s'étaient pas effectués sans engendrer quelques troubles, en particulier dans les comtés de Bugabula et Bukoli entre les factions restées fidèles aux anciens chefs locaux désavoués par l'autorité britannique et celles auxquelles ces nouvelles nominations permettaient d'accéder à une carrière politique de premier rang.

Ces nouveaux administrateurs baganda et basoga bénéficiaient désormais d'une fonction assortie d'importants avantages concédés en numéraire et en nature. Johnston avait en effet envoyé le 24 octobre 1900 des instructions relatives à la rémunération de ces nouveaux agents d'Entebbe en demandant à l'officier britannique en place au Busoga que « 10% des taxes collectées dans chacune des circonscriptions administratives soient reversés aux chefs, à condition que vous jugiez qu'ils y exercent leurs fonctions de façon satisfaisante⁵⁴. » De plus, Kakungulu avait importé du Buganda le système des *bwesengeze* (domaines personnels) et des *butongole* (juridictions officielles), destinés à renforcer leurs pouvoirs politiques et fonciers respectifs. Les chefs de comtés (*saza chiefs*) reçurent chacun 140.800 ha, et 56.320 ha pour les *gombolola chiefs*. A ces dotations foncières s'ajoutaient enfin 20.400 ha acquis en terres privées pour les premiers et 38.400 ha pour les seconds⁵⁵. Ces domaines les autorisaient à percevoir, comme sur les terres *mailo* du Buganda, un tribut en nature et en travail des paysans basoga qui vivaient sur leur circonscription administrative, à charge pour ces nouveaux chefs de comté (*saza chiefs*) et de subcomté (*gombolola chiefs*) d'organiser la collecte des impôts coloniaux et le recrutement de la main d'oeuvre dans les campagnes pour la construction des grands chantiers publics. Ces nouvelles élites politiques basoga demandèrent rapidement à ce que ces dotations foncières soient converties en terre *mailo*, à l'image de celles qui avaient été accordées à leurs homologues baganda, sur l'autre rive

⁵⁴D.N. Mudoola, 1974.

⁵⁵Ces domaines privés (*bwesengeze*) seront abolis en 1924 au Busoga et rattachés aux juridictions officielles (*butongole*).

du Nil Victoria. Speer informa alors, en 1917, le secrétaire en chef du Busoga sur la position d'Entebbe à ce sujet en ces termes :

"Il n'a jamais été fait de promesse aux chefs basoga de façon 'formelle ou implicite' selon laquelle ils recevraient des concessions foncières sur le modèle du Buganda - Informez les chefs basoga qu'ils n'ont rien à craindre sur leurs terres [bwesengeze] et que la question sera étudiée dès que possible⁵⁶."

Ces dotations foncières furent à l'origine d'une véritable scission au sein de l'appareil politique traditionnel basoga entre, d'une part ces nouvelles élites richement dotées par les Britanniques et, d'autre part les chefs des unités administratives élémentaires des paroisses, villages et hameaux (*miruka, mitala* et *bisoko*) oubliés des largesses du colonisateur.

Ainsi, la politique de la colonisation indirecte prit au Busoga le caractère d'une colonisation par le haut, où seuls les hauts représentants des pouvoirs politiques locaux collaboraient avec Entebbe. Les chefs des paroisses, des villages et des hameaux allèrent même dans les années 1920 jusqu'à refuser de percevoir les taxes dans leurs circonscriptions respectives en échange d'un salaire. Toutefois, il semble encore difficile aujourd'hui de savoir avec certitude si leur opposition était fondée sur un refus catégorique d'intégrer à quelque degré que ce soit l'administration coloniale et la politique de l'*Indirect Rule* en général, ou s'il s'agissait simplement de témoigner par là leur mécontentement à l'égard d'un système qui ne leur avait accordé que peu d'avantages en nature (et en particulier en terres). Les *mitala* et *bisoko chiefs* se constituaient progressivement en véritable force d'opposition en rejoignant dès les années 1930 les rangs de la *Young Basoga and Abataka Association*⁵⁷, menée par quelques unes de leurs élites (essentiellement protestantes) demeurées récalcitrantes au système des « *collaborative chiefs* », davantage perçus comme les représentants de l'agression culturelle ganda plutôt que comme des agents de l'autorité britannique.

⁵⁶Voir D.N. Mudoola, 1974, (citation en bas de p. 171).

⁵⁷ Voir à ce sujet D.N. Mudoola, 1974, pp. 183-221.

Le transfert des pouvoirs locaux et le vote de la *Native Authority Ordinance* de 1919

La politique de l'*Indirect Rule* eut pour effet la superposition de trois systèmes d'encadrements politiques : basoga, baganda et britannique. En effet, la domination du Busoga n'avait pas pour autant éliminé les structures politiques locales, mais s'y était additionnée, ajoutant ainsi à la complexité de l'organisation des pouvoirs qui prévalait déjà dans la région.

Mais ne s'agissait-il pas là d'une caractéristique du système de la colonisation indirecte, où les Britanniques intervenaient sur les structures politiques endogènes davantage par incorporation, puis absorption, plutôt que par destruction et remplacement par de nouvelles autorités ? On comprend dès lors la position de Karugire S.R. opposé à l'idée, parfois répandue, selon laquelle les Britanniques auraient importé le système politique baganda au Busoga... et ce dernier de conclure que la politique de l'*Indirect Rule* n'aurait conduit qu'à une grossière falsification du système politique ganda au Busoga⁵⁸. La différence essentielle résidait probablement dans le fait que les Basoga ne connaissaient pas cette unité, ce sentiment partagé d'appartenir à un seul et même ensemble politique soudé autour d'un monarque, comme l'étaient les Baganda autour du *kabaka*. En effet, l'ensemble politique et culturel basoga restait pluriel, constitué d'une véritable mosaïque d'entités politiques élémentaires évoluant, selon L.A. Fallers, autour de trois principes fondamentaux qui étaient celui de la parenté en ligne patrilinéaire, celui du rang ou du statut social affecté à chaque membre du groupe et enfin la représentation d'un rapport hiérarchique entre dominants-dominés (*patron-client relationship*)⁵⁹. La colonisation indirecte fit de ce tout disparate un conglomerat plus ou moins cohérent et harmonieux : résultat d'une construction imposée par la force pour des raisons purement administratives et fiscales par deux puissances étrangères associées (ganda et britannique).

Les pouvoirs locaux restaient aux mains des chefs de clans qui n'entendaient pas composer avec des chefs nommés et placés à la tête de l'appareil administratif par Entebbe. Ces derniers étaient d'ailleurs

⁵⁸Voir S.R. Karugire, 1980, p. 118.

⁵⁹ L.A. Fallers, *Bantu Bureaucracy. A Study of Integration and Conflict in the Political Institution of an East African People*, East African Institute of Social Research, Cambridge, 1956, 250 p.

régulièrement contraints de s'en remettre aux autorités traditionnelles basoga pour organiser la collecte des taxes et le recrutement de la main d'oeuvre dans les campagnes. Leurs rôles étaient alors fréquemment réduits à celui de simples intermédiaires entre les autorités locales et l'administration coloniale.

L'explication tenait également au fait que l'*Indirect Rule* dans le Busoga était alors encore essentiellement limitée à des avantages pécuniers. D'ailleurs, les Britanniques s'étaient peu souciés jusqu'en 1913 de la création par Kakungulu des grands domaines privés (*bwesengeze*) dans le Busoga en dépit de la *Crown Land Ordinance* de 1903 qui interdisait le développement de toute forme de propriété sur les terres de la Couronne. Le gouvernement d'Entebbe ferma les yeux jusqu'en 1926 sur ces entorses et ce, d'autant plus que ces concessions foncières accordées au profit des nouvelles élites politiques locales permettaient de compléter les maigres revenus qui leur étaient alloués par le gouvernement d'Entebbe.

De l'échec relatif de cette recomposition politique au Busoga résultait des dysfonctionnements inévitables qui perdurèrent jusqu'en 1919, date à laquelle fut votée la *Native Authority Ordinance* pour réorganiser les pouvoirs locaux et remplacer toutes les élites en place par des administrateurs exclusivement basoga. La *Native Authority Ordinance* marquait alors une réelle prise de pouvoir de l'administration coloniale au Busoga. Au niveau des administrations locales, la classe politique avait été progressivement remplacée ou convertie en fonctionnaires d'Etat dont la majorité n'était plus nécessairement issue des grandes chefferies traditionnelles. Rappelons que ce changement de politique intervenait à la suite d'un développement spectaculaire du secteur cotonnier dans le protectorat, vraisemblablement stimulé par les effets de la première guerre mondiale. L'augmentation des recettes à l'exportation du coton avait en effet valu au gouvernement d'Entebbe de disposer pour la première fois d'un budget qui lui permettait de revoir à la hausse son engagement dans le protectorat en réformant le mode de fonctionnement de son administration. Par ailleurs, cette ordonnance devait, d'une part affaiblir les appuis politiques de Kakungulu, devenu gênant pour les Britanniques et d'autre part, mettre un terme à l'animosité croissante des Basoga envers ces nouvelles élites et l'administration à la fois coloniale et baganda qu'ils représentaient. Le vote de la *Native Authority Ordinance*

marquait un véritable tournant dans la politique menée par le colonisateur et mettait fin à la participation des « *collaborative chiefs* ». William Grant avait d'ailleurs toujours considéré ces nouveaux chefs davantage comme les représentants d'un contre-pouvoir potentiel, plus attachés à tirer profit de leurs fonctions et des nouveaux avantages en nature s'y afférant, que comme de véritables administrateurs ralliés à la cause britannique et soucieux de servir les intérêts du protectorat.

L'ouverture, dès le début des années 1900, des écoles religieuses de la *CMS high school* à Jinja, Iganga, Kaliro et Kamuli donnèrent aux Britanniques les moyens de former les futurs administrateurs dont ils allaient avoir besoin⁶⁰. Et le vote de la *Native Authority Ordinance* laissait entrevoir désormais de nouvelles perspectives d'ascension sociale pour la première génération de jeunes diplômés sortis des bancs des écoles religieuses au début des années 1920. Véritable vivier de futurs administrateurs, la *Church Missionary High School* avait formé aux plus hautes fonctions politiques les jeunes basoga les plus talentueux et les plus ambitieux, y compris ceux dont les origines claniques n'étaient pas marquées d'un sceau royal. Il s'agissait là, à n'en pas douter, d'une petite révolution culturelle, l'amorce d'un profond changement de mentalité issu des nouvelles valeurs introduites par le colonisateur. Ces bouleversements laissèrent libre cours à toutes sortes d'idées nouvelles et participèrent à l'émergence d'une nouvelle conscience politique dans les rangs de jeunes intellectuels basoga.

Ainsi, à partir de 1919, les Britanniques commencèrent à organiser un contrôle politique plus direct sur le Busoga, avec la création en 1919 du *Busoga African Local Government* (BALG) et de la *Native Administration* composée de hauts cadres politiques formés et nommés par le gouvernement britannique⁶¹. Cependant, le commissaire provincial de la province de l'est, en poste depuis avril 1909, avait en effet rapidement fait part de ses inquiétudes, rejoignant ainsi le ressentiment de plusieurs hauts fonctionnaires d'Entebbe de l'époque, en déclarant que :

⁶⁰M. Twaddle notait qu'en 1952, 21 seulement des 57 chefs de comté et de sous-comté du Busoga étaient issus des grands clans qui contrôlaient au début du siècle les territoires de la région.

⁶¹Présidée en 1919 par Kakungulu.

« *Les nouvelles fonctions de l'African local government devaient être séparées des fonctions traditionnelles, et les deux devaient être [désormais] étroitement contrôlées par des administrateurs britanniques plutôt que par des chefs africains*⁶². »

De 1922 à 1936, les Britanniques modifièrent le mode de rétribution des chefs basoga en réduisant les tributs fonciers, les corvées obligatoires et les prélèvements directs sur les récoltes de café et de coton qui leur étaient dus. En 1922, les corvées furent réduites de 52 à 30 jours/an, convertibles en argent pour un montant de Shs. 10, dont Sh. 4 pour la rémunération des chefs locaux et Sh. 6 destinés au financement de la *Busoga Native Administration*. Finalement, en 1936, ce système fut aboli et les administrateurs provinciaux étaient désormais directement rémunérés par Entebbe en tant que simples salariés de l'administration coloniale. Seuls les chefs de village et de hameaux, restés à l'écart du système administratif, avaient échappé à ces réformes et percevaient toujours au titre de leur statut coutumier des revenus et des avantages en nature de la part des paysans sur lesquels ils continuaient d'exercer leur autorité. Leur successeurs étaient toujours nommés par les conseils de clans réunis aux niveaux des communes et des hameaux. Leur nomination était ensuite soumise à l'approbation (quasi systématique) des instances administratives supérieures.

La période 1900-1919 devait finalement s'inscrire dans le Busoga comme une période de transition politique avec la délégation provisoire des administrations provinciales à des intermédiaires locaux, avant leur remplacement, dès le début des années 1920, par des bureaucrates basoga, ou des administrateurs salariés, aguerris aux techniques procédurières d'une administration britannique devenue pour le moins tatillonne. Aussi, peut-on présenter les années 1920 comme une période au cours de laquelle la politique de l'*Indirect Rule* entre au Busoga dans sa seconde phase. Il ne s'agissait plus en effet pour le colonisateur de s'appuyer sur la puissance et l'efficacité reconnues du système d'encadrement politique local pour

⁶²Voir M. Twaddle, 1993, p. 250.

contrôler les territoires du sud-est ougandais, mais d'établir désormais une administration formée et nommée directement par le pouvoir britannique.

La révolte de 1922 et les premiers mouvements populistes

Si les années 1920 annonçaient, comme nous le soulignons précédemment, le début de profondes réformes de la politique coloniale britannique dans le protectorat, elles marquaient également l'avènement de nouvelles forces d'opposition qui aboutirent en 1922 à une révolte paysanne, et à la démission quatre ans plus tard du premier ministre du gouvernement baganda, Sir Apolo Kagga.

Ces mouvements contestataires commencèrent en réaction aux bouleversements engendrés par la réforme *mailo* avec l'affrontement mené à la tête de l'Etat baganda entre les monarchistes et le parlement (*lukiko*) contrôlé par Sir Apolo Kagga. Le parlement était alors composé d'une majorité de réformateurs qui n'étaient autres que les grands chefs baganda dotés d'une puissance politique et foncière nouvellement acquise : « *leur autorité n'émanait pas de leur statut traditionnel mais de la place qu'ils occupaient au sein d'un organisme officiel ou semi-officiel, la District Native Administration*⁶³ ». Les monarchistes étaient constitués, pour leur part, des représentants des seize clans royaux regroupés derrière le *kabaka*, auxquels s'étaient associés en un tout relativement peu homogène les chefs déchus ou simplement déçus par l'Accord de 1900 pour n'avoir pas obtenu de concessions privées⁶⁴. Le contentieux portait précisément sur la redistribution et l'affectation des pouvoirs dans le royaume en général, et sur les terres *mailo* en particulier. Le bras de fer n'était pas nouveau, il prolongeait une lutte commencée dès les années 1880 entre les monarchistes

⁶³R.C.Pratt, 1960, p. 177.

⁶⁴Il est à souligner que la grande majorité des chefs de clans royaux n'avaient pas obtenu de concessions privées en 1900. La coutume monarchique voulait en effet que le roi ne leur accorde pas de fonctions administratives pour ne pas doter ses rivaux et prétendants au trône de pouvoirs politiques. Leurs revendications et leur opposition au *lukiko* ne portaient donc pas, contrairement à celles des chefs qui les avaient ralliés, sur l'attribution de concessions privées *mailo*, mais plutôt sur les droits et les pouvoirs qu'ils entendaient y maintenir eu égard à leur statut honorifique qui voulait que tout le royaume resta à disposition du *Kabaka* et des clans royaux qui composaient sa cour.

et des chefs christianisés auprès desquels le souverain entendait faire valoir sa légitimité politique précoloniale en tant que garant des valeurs religieuses et ancestrales. Mais à partir de 1900, ce différend prit une tournure plus politique en opposant deux institutions. D'une part Mengo, capitale du royaume et siège de la cour du *kabaka* et d'autre part, le *lukiko*, ce nouvel organe législatif créé de toutes pièces par les Britanniques. Véritable contre-pouvoir destiné à démettre la monarchistes de certaines de leurs prérogatives dans le royaume, le parlement entendait, conformément aux termes de l'Accord de 1900, régner sans partage sur les attributions de terres *mailo* au Buganda. Le *lukiko* était composé dans les faits de chefs sécessionnistes, ceux de cette puissante et nouvelle aristocratie terrienne qui souhaitait se démarquer de l'autorité du *kabaka* pour conserver ses nouveaux acquis. Sir Apolo Kagwa se défendit sur ce point en déclarant que Sir Harry Johnston ne s'était pas intéressé aux revendications des chefs de clans, mais seulement à celles des chefs politiques en exercice au Buganda, prétextant que les distributions de terres ne visaient pas à satisfaire les clans, mais à créer précisément de nouvelles chefferies⁶⁵.

Ces tensions politiques latentes entre les élites baganda firent progressivement le jeu de tous les perdants de la réforme *mailo*. La grogne des paysans surtaxés par les nouveaux nantis du régime colonial trouvait chez les élites loyalistes en conflit avec le *lukiiko* les porte-parole de leurs revendications. Les planteurs baganda voyaient également le moyen de réaffirmer par la même occasion leur attachement aux valeurs et aux symboles de la monarchie. L'affaire éclata finalement en 1922 par une révolte connue sous le nom de « *bataka movement* » menée par les loyalistes présentés à cette occasion comme les chantres d'un renouveau nationalisme *kiganda*. Cette communauté d'intérêts éveilla chez le petit peuple baganda (les *bakopi*) une véritable conscience politique qui fut à l'origine d'un mouvement populiste bigarré, composé à la fois de paysans, des hautes élites de la monarchie ainsi que de quelques chefs locaux tout simplement opportunistes.

⁶⁵D.E. Apter, *The political Kingdom in Uganda. A Study in Bureaucratic nationalism*, Princeton University, 2ème édition, 1967, 498 p.

Mais cet élan populiste donna également naissance, bien au-delà des frontières du Buganda, aux premiers mouvements d'opposition menés par des *collaboratives chiefs* soucieux de préserver leurs statuts sur les terres de la Couronne, à croire que la révolte du *bataka movement* au Buganda avait créé une instabilité favorable à toutes sortes de protestations. C'est ainsi qu'en 1922 fut fondée la *Young Basoga Association* (Y.B.A.) dans la région d'Iganga. Il s'agissait, selon Mudoola D.N., d'une association de quelques élites basoga aux revendications exactement contraires à celles de la révolte de 1922⁶⁶. La Y.B.A. fut créée par une poignée de chefs de subcomtés et d'hommes d'église souhaitant l'extension au Busoga du système *mailo*, le maintien de l'impôt du *busulu* et l'arrêt des nominations par l'administration britannique de ces nouveaux chefs lettrés de la jeune génération (les *salaried chiefs*).

<p>Chapitre III - L'INVENTION DE L'ETAT POSTCOLONIAL OU LE DIVORCE ENTRE LE POUVOIR ET LA SOCIETE</p>
--

Si la question foncière s'était imposée comme un élément déterminant de la politique coloniale britannique dans le protectorat depuis la signature de l'Uganda Agreement en 1900, ses enjeux allaient atteindre leur paroxysme au moment de la transition à l'indépendance. Le *Bataka movement*, l'affirmation d'un populisme kiganda, la formation des premiers partis politiques ougandais, la question des monarchies et enfin le renforcement de l'autorité de l'Etat central avaient placé la question foncière au centre de toutes les luttes de pouvoir des années 1960 à aujourd'hui.

L'héritage politique colonial : les forces politiques nées de la lutte pour l'indépendance

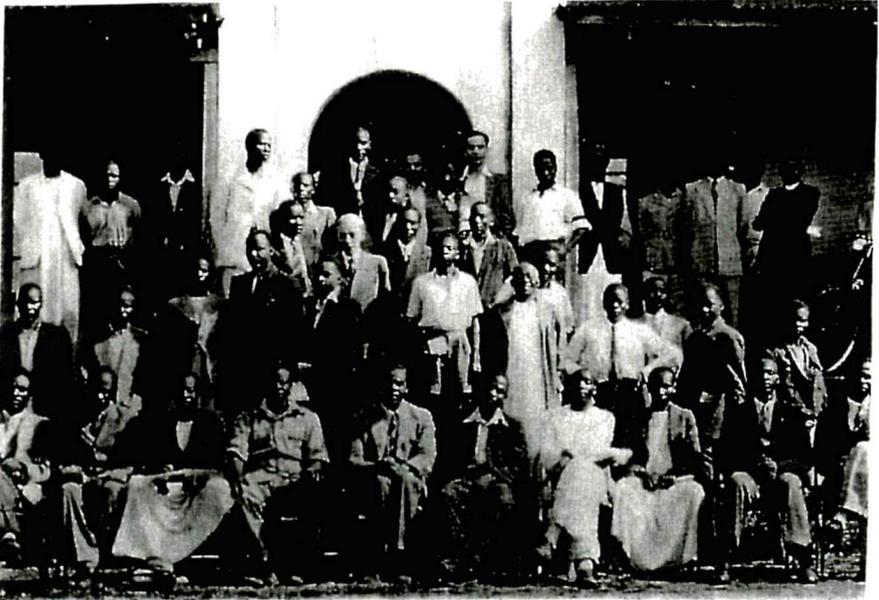
Les négociations entreprises depuis les années 1950 par le gouverneur colonial, Sir Andrew Cohen, pour la préparation de la première constitution

⁶⁶D.N. Mudoola, 1974, (pp. 183-221).

ougandaise, firent apparaître la montée en puissance de forces politiques nées de la lutte pour l'indépendance. L'*Uganda National Congress* (UNC), créée en 1952, devint le premier parti politique moderne ougandais⁶⁷, sorte d'union polymorphe au sein de laquelle émergèrent les premières rivalités politico-ethniques structurées entre nordistes et bantous du sud. Parti fédérateur d'une conscience politique ougandaise, l'UNC était l'organe commun à toutes les forces nationales en quête de pouvoir. Défenseur, à l'occasion, de la vieille garde monarchiste conservatrice et indépendantiste baganda, il pouvait tout aussi bien, et dans le même temps, se faire le chantre d'un Ouganda unitaire progressiste et républicain. Véritable vivier d'intellectuels et de politiciens en herbe, l'UNC semblait être finalement l'antichambre de toutes les forces politiques naissantes, en quête de leur propre identité et encore trop faibles pour pouvoir faire cavalier seul.

Photographie des membres de L'UNC

(au premier rang, au centre, M. Obote)



⁶⁷Pour une analyse détaillée, voir G. Prunier, *L'Ouganda et la question indienne (1896-1972)*, ERC, Paris, 1990, p. 114.

Il faudra attendre la fin des années 1950 et des événements fortuits ou non, internes au protectorat ou étrangers, pour voir émerger au sein de l'UNC une radicalisation des différentes composantes et les premiers mouvements sécessionnistes. Ainsi, la deuxième moitié des années 1950 fut marquée par l'éclatement d'un UNC déjà vieillissant en une demi-douzaine de partis politiques. Ces scissions devaient permettre aux différentes forces politiques nationales de prendre position sur le devenir du statut des monarchies bantoues, dont celle du Buganda, principale pomme de discorde dans l'agitation générale à la veille de l'indépendance.

Le paysage politique du futur Etat postcolonial prit rapidement forme autour de deux grands courants de pensée soucieux de défendre leurs intérêts politiques et économiques respectifs. En premier lieu, la vieille garde monarchiste baganda extrêmement puissante souhaitait faire valoir auprès de Londres le rôle central qu'elle avait occupé durant la période coloniale pour revendiquer la création d'un Etat baganda indépendant. Ces prétentions étaient perçues de la part des monarchistes comme la suite logique des avantages et du statut d'exception dont avait bénéficié le royaume pour servir la politique britannique de l'*Indirect Rule* : reconnaissance et maintien des institutions d'un Etat monarchiste baganda doté d'une capitale, d'un roi, d'un parlement, d'un premier ministre et d'un Conseil des ministres. La monarchie baganda semblait ainsi présenter à la veille de l'indépendance tous les attributs d'un Etat moderne, fin prêt pour prendre en main sa propre destinée.

En second lieu, une « gauche » populiste et républicaine composée d'anciens membres de l'UNC ayant fait sécession en 1960 en créant l'*Uganda Peoples Congress* (UPC) regroupait pêle-mêle toutes les forces politiques non baganda, progressistes et anti-monarchistes, œuvrant pour la création d'un Etat-nation ougandais. C'était une sorte de coalition transethnique anti-baganda ayant pour seul objectif commun de faire barrage aux prétentions indépendantistes du "prétentieux et arrogant" royaume baganda en l'intégrant dans un Etat central républicain aux côtés des autres territoires ougandais.

La question du partage des pouvoirs entre monarchistes et républicains fut finalement tranchée par le colonisateur. Les Britanniques souhaitaient se

retirer en laissant derrière eux un Etat ougandais unitaire, doté d'un gouvernement central fort, et le Buganda devait faire partie intégrante de l'Etat-nation et y tenir une place ordinaire au sein du futur Conseil législatif. Mais les revendications indépendantistes des monarchistes s'affirmèrent pour la première fois en 1953 avec la "crise du *kabaka*", faisant suite à la fin de la reconnaissance du souverain baganda par la Couronne britannique. Et G. Prunier d'ajouter que le *kabaka* et son Conseil des ministres firent connaître à cette occasion leurs intentions « de pérenniser le statut spécial du Buganda, non plus seulement au sein du Protectorat, mais au sein du Commonwealth ; cela équivalait à une demande d'indépendance séparée »⁶⁸. Figure emblématique de la plus puissante force d'opposition dans le protectorat, le *kabaka* Mutesa allait être écarté de la conférence de Namirembe en 1954, qui devait jeter les fondements de la Charte Constitutionnelle de l'Ouganda postcolonial, et exilé à Londres jusqu'en 1955.

Ce coup de force conduisit à l'isolement progressif des monarchistes, qui, poussés jusque dans leurs derniers retranchements, allèrent même jusqu'à annoncer, le 31 décembre 1960, l'autoproclamation (déclarée illégale par Londres) de l'indépendance du Buganda : réaction d'autodéfense des monarchistes opposés à toute idée d'intégration du royaume dans une entité suprabaganda⁶⁹. La création, en 1961, du mouvement royaliste baganda du *Kabaka Yekka* (KY) devait être le dernier sursaut des sympathisants d'une monarchie aux abois. Acculées à prendre position sur l'échiquier politique ougandais pour ne pas disparaître, les forces baganda allaient finalement devoir jouer le jeu d'un Etat suprabaganda pour négocier leur participation au processus de transition à l'indépendance.

⁶⁸*Ibid.*

⁶⁹*Ibid.* Il s'agissait en l'occurrence d'une réaction au discours du 30 juin 1953 du secrétaire d'Etat aux Colonies, Oliver Lyttleton, évoquant l'idée de l'intégration de l'Ouganda à une Fédération des Etats d'Afrique de l'Est.

LES LUTTES DE POUVOIR APRES L'INDEPENDANCE OU LA « REVANCHE » DES HOMMES DU NORD

La période coloniale, caractérisée par la domination politique et économique des populations du sud-ougandais, et en particulier baganda, fut suivie, après l'indépendance, par la revanche des hommes du nord, avec l'éviction en 1966 du *kabaka*, Sir Edward Mutesa, du poste de président de la jeune république ougandaise et son remplacement par les présidents Obote, puis Idi Amin, originaires respectivement des régions septentrionales de Lango et du West Nile.

La première constitution de 1962 et la création d'un Etat composite

L'Ouganda parvint à l'indépendance au prix d'importants compromis. La Constitution de 1962 était une « constitution négociée » faisant figure d'un accord minimum entre toutes les parties ougandaises. Cette constitution, qualifiée également de « constitution contre nature » par Gérard Prunier, faisait de l'Ouganda un Etat composite, mi-républicain mi-fédéral, placé sous l'autorité d'un gouvernement central siégeant à Kampala et dirigé par un premier ministre républicain, Milton Obote. Les monarchistes baganda



L'investiture de M. Obote au poste de Premier Ministre (1962)

obtenaient en guise de dédommagement la reconnaissance et le maintien par la constitution des royaumes du sud-bantou, de même que la nomination en 1963 du *kabaka*, Sir Edward Mutesa au poste de président de la république ougandaise.

De l'écheveau politique ougandais laissé par la constitution de 1962 ressortait une distribution complexe et parfois contradictoire, parce qu'inachevée, des pouvoirs de chacun.

Ainsi, le passage à l'indépendance fut sans grande conséquence sur les orientations des politiques foncières au cours des années 1960. Environ 90% du territoire ougandais, placé auparavant sous le régime des terres de la Couronne (*Crown Land*), fut nationalisé par un simple jeu d'écriture (le *Public Land Act* de 1962). Les 9% restants dans le Buganda demeuraient soumis au régime de la propriété privée *mailo*, auxquels s'ajoutaient quelques rares concessions privées (*freehold*) octroyées par décision de justice en 1958 (*Adjudication Rules of 1958*), notamment en Ankole, dans le Kigesi et dans le Bugisu. L'Ouganda indépendant était constitué d'un royaume affaibli doté d'un statut fédéral (le Buganda) avec sa capitale (Mengo), de trois royaumes semi-fédéraux (Ankole, Bunyoro et Toro) auxquels s'ajoutaient les territoires du Busoga⁷⁰ et enfin de onze districts républicains. Au moins les

M. Obote (Premier Ministre) et de Sir E. Mutesa (Président), 1962.



britanniques avaient-ils eu la satisfaction d'avoir ménagé les susceptibilités et les prétentions de tous, tout en étant bien conscients de n'avoir pu pleinement satisfaire personne. Toutefois, la constitution avait le mérite d'établir les bases d'un système parlementaire dans le cadre duquel toutes les parties ougandaises pouvaient désormais s'affronter indirectement en se conformant aux nouvelles règles d'une « démocratie parlementaire ».

⁷⁰Le Busoga n'a jamais été un royaume constitué, mais il bénéficiait néanmoins du même régime semi-fédéral octroyé par la Constitution de 1962.

Le partage des pouvoirs fonciers : des compromis difficiles et confus

Les choses devenaient en revanche beaucoup plus complexes au sujet de la distribution des pouvoirs fonciers. La constitution avait laissé en suspens certaines questions majeures, soumises de fait à l'appréciation et à l'interprétation des différentes parties ougandaises, notamment en ce qui concernait le partage précis des pouvoirs entre les Etats fédérés d'une part, et le gouvernement central d'autre part. La reconnaissance par la constitution de « monarchies fédérées » bantoues instaurait *de facto* le maintien de poches de pouvoirs dans tout le sud-ougandais alors que la moitié nord-républicaine, constituée de populations soudaniques, nilotiques, paranilotiques et nilo-couchitiques à organisations politiques non centralisées, passait sous domination directe du gouvernement central à Kampala. En réalité, les choses étaient encore bien plus complexes car, si la création d'Etats fédérés avait donné lieu à une décentralisation des pouvoirs exécutifs et judiciaires au niveau des délégations locales des *Kingdom Land Boards* dans le sud, la constitution faisait de même dans le nord avec la création de *District Land Boards*, et ce, sans que Kampala ne déroge pour autant à ses prérogatives centralisatrices sur l'ensemble. En théorie, la constitution laissait aux Etats fédérés 43% du territoire (environ 88.500 km²) sur lesquels vivaient 5 millions de personnes (soit 54% de la population nationale). Mais dans les faits, les pouvoirs de la capitale venaient se superposer à ceux des cinq monarchies. La confusion était totale, et les principaux événements politiques qui marquèrent les premières années de l'indépendance, semblaient directement émaner des zones d'ombre laissées par la constitution de 1962.

Ajoutons enfin, que dans le bras de fer qui opposait les cinq monarchies du sud-bantou au gouvernement central, seul l'Etat fédéral du Buganda avait su négocier une autonomie importante de son administration, contrairement aux autres monarchies de l'ouest-ougandais et du Busoga dont les pouvoirs furent affaiblis par le vote du *Western Kingdoms and Busoga Act* de 1963. Par ailleurs, le statut d'exception du Buganda permit aux monarchistes de préserver ce qu'ils tenaient pour essentiel : la survie du système foncier *mailo*, principal instrument de la puissance financière de l'Etat baganda depuis 1900. La réforme *mailo* avait en effet permis à la famille royale de

vivre de ses rentes depuis six décennies en conservant 91.680 ha accordés en propriété royale, ou domaines royaux (*Official Estates*), et gérés par son propre bureau, le *Buganda Land Board*. Les terres accordées personnellement au *kabaka*, soit 56.000 ha, l'autorisaient à prélever tributs et impôts auprès de plus de 31 000 exploitations agricoles établies sur ses différentes concessions⁷¹. On comprend mieux ainsi l'attachement des monarchistes au système *mailo*. Cette dépendance de la monarchie à la rente foncière avait eu d'ailleurs l'occasion de s'exprimer par un mini-scandale en 1956. Suite à une révision du cadastre, les services d'Entebbe avaient recensé 24.600 ha de terres non attribuées. Le parlement baganda avait souhaité les récupérer pour les transférer sous l'autorité du *kabaka* et de ses proches en domaines royaux. Mais, sous la pression populaire, celle de la presse et du gouvernement central, ces terres furent finalement transférées et enregistrées sous le régime des terres d'Etat par la constitution de 1962.

La restitution des territoires perdus du Bunyoro ou la résolution d'un contentieux entre deux monarchies bantoues

L'UPC (*Uganda Peoples Congress*) républicain, contrôlé par le premier ministre Milton Obote, portait, deux ans seulement après la déclaration d'indépendance de l'Ouganda, un premier coup à l'Etat fédéral baganda en imposant en 1964 un référendum au sujet des territoires perdus par le royaume du Bunyoro en 1900.

Ces territoires, communément regroupés sous l'appellation des « comtés perdus » (*the lost counties*), étaient situés sur les marges occidentales et septentrionales du royaume du Buganda. Il s'agissait des comtés de Bugangazi, de Buyaga et de Buwekula à l'ouest, des comtés de Buruli et de Bugerere au nord-est et enfin de cinq subcomtés rattachés aux comtés de Singo et de Bulemezi au nord-ouest. Tous ces territoires qui appartenaient initialement au royaume du Bunyoro avaient été annexés au Buganda par les Britanniques dans le cadre de l'Accord de 1900 en remerciement de l'aide militaire apportée par le *kabaka* aux troupes coloniales dans la région du lac Albert.

⁷¹A.B. Mukwaya, *Land Tenure in Buganda, Present Day Tendencies*, The Eagle Press, Kampala, (voir pp. 44-46), 1953, 79 p.

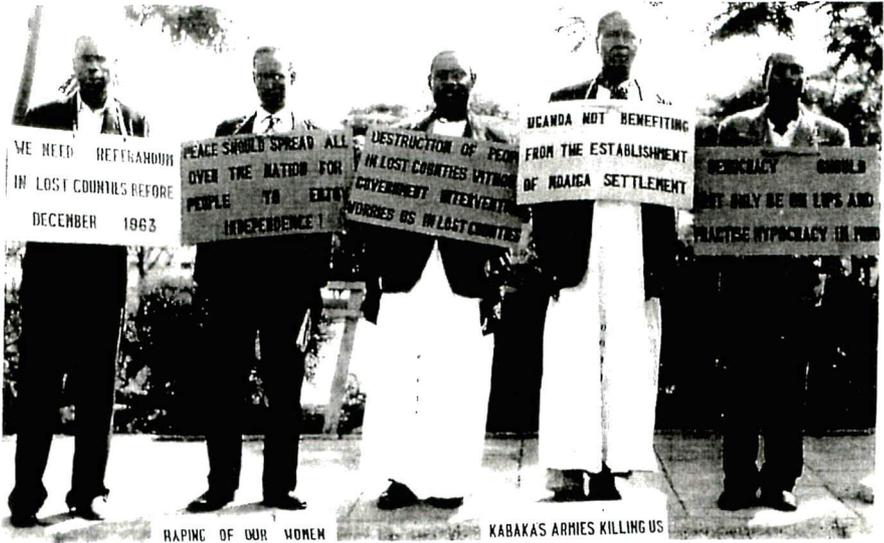
L'enjeu de ce référendum était davantage symbolique qu'économique. En effet, les territoires revendiqués étaient encore faiblement peuplés et relativement peu mis en valeur dans les années 1950. Le différend ne portait donc pas sur des intérêts financiers, mais plutôt sur des considérations d'ordres culturel et politique qui avaient valu, dès 1921, la création d'un comité de protestation : *the Mubende-Banyoro Committee*. Pourtant, le recensement de population de 1959 révélait que ces territoires ne comprenaient que 14% de la population du Buganda dont seulement un cinquième était d'origine banyoro. Seuls les comtés de Buyaga et de Bugangazi avaient une population composée respectivement de 80% et 73% de banyoro.

Mais ces chiffres furent contestés par les autorités locales et ces querelles donnèrent lieu à une très intéressante critique des méthodes de recensement britanniques entre fin 1961 et début 1962. Il était reproché à l'administration coloniale de considérer toute personne née au Buganda d'origine muganda sans vérifier son appartenance clanique. De plus, les ethnies minoritaires telles que les Bagangaizi, les Baruli et les Banyala, affectées historiquement aux comtés respectifs de Bugangazi, de Buruli et de Bugerere, n'apparaissaient pas dans les classifications retenues lors du recensement de 1959. Enfin, certains dénonçaient les tendances de plusieurs banyoro à cacher leurs origines en adoptant des noms typiquement baganda pour faciliter ou accélérer l'achat de terres *mailo*.

Le principal sujet de discorde portait en réalité sur l'annexion par le Buganda des terres sacrées de la monarchie banyoro. Il s'agissait des territoires sur lesquels les monarques successifs de la dynastie des Omukamas (les rois du Bunyoro) avaient été enterrés. Quatorze des principales tombes royales étaient réparties dans les comtés de Buyaga, Bugangazi et dans les subcomtés du nord-Singo, de sorte que l'annexion de ces terres (royales) par le Buganda avait été vécue comme une dépossession des principaux symboles sur lesquels reposait l'autorité des souverains banyoro. A ces dépossessions, s'ajoutaient enfin les vexations infligées par la réforme *mailo* en 1900 : sur les 768.000 ha convertis en terres *mailo*, 98%

avaient été distribués à des administrateurs baganda et 2% seulement aux chefs banyoro.

Le référendum de 1964



La montée du séparatisme baganda à la veille de l'indépendance mit le feu aux poudres : « *Si le Buganda se sépare du reste du protectorat ougandais, les Banyoro ne permettront certainement pas que les territoires en question intègrent ...[un Etat baganda indépendant]... sans de vives protestations*⁷². » Une commission fut finalement créée en décembre 1961 pour statuer sur la légitimité des revendications de chacun. La commission chercha à relativiser le différend en déclarant que le système foncier *mailo* n'était pas différent de celui appliqué sur les autres territoires du Buganda et qu'il n'y avait pas, de ce fait, matière à le remettre en cause :

⁷²Colonial Office, *Uganda, Report of a Commission of Privy Counsellors on a Dispute Between Buganda and Bunyoro*, Her Majesty's Stationery Office, London, (p. 16), may 1962, 33 p.

Deuxième partie : ...Du pouvoir politique...

"Le système foncier révolutionnaire de 1900 a dépossédé dans des proportions égales la majorité de la paysannerie baganda de ses droits d'occupation, ce qui, nous en sommes conscients, engendra un mécontentement considérable chez les Baganda eux-mêmes pendant la période de l'entre-deux-guerres. La justification du système foncier de 1900 peut être débattue, mais il fut appliqué uniformément au Buganda comme au Bunyoro⁷³."

La commission adopta la même attitude au sujet des droits de succession sur les terres *mailo* :

"Une autre source de mécontentement concernait les procédures d'héritage au Buganda selon lesquelles il est admis que lorsqu'un propriétaire [mailo] décède, son successeur doit être présenté au kabaka par son chef de clan pour faire valoir son droit d'héritage. Dans le cas d'un Munyoro, l'héritier doit être adopté par un clan du Buganda pour jouir de ses droits de succession. Ceci est considéré comme une humiliation, comme un procédé vicieux, onéreux et long à obtenir, ce qui est quelque peu injuste sur des terres historiquement rattachées au Bunyoro. [...] Nous sommes prêts à croire que ce système est incommode et qu'il laisse la porte ouverte aux abus, mais considérant le fait que ces comtés font maintenant partie intégrante du Buganda, on ne peut pas [plus] dire qu'il y ait discrimination à l'encontre des Banyoro⁷⁴."

Le référendum de 1964 aboutit finalement à un résultat contraire aux conclusions de la commission d'experts et permit la réintégration des territoires à majorité banyoro uniquement, c'est-à-dire les deux seuls comtés de Buyaga et Bugangazi sur lesquels était présente la majorité des tombes

⁷³Colonial Office, *Uganda, Report of a Commission of Privy Counsellors on a Dispute Between Buganda and Bunyoro*, Her Majesty's Stationery Office, London, (p. 11), may 1962, 33 p.

⁷⁴Colonial Office, *Uganda, Report of a Commission of Privy Counsellors on a Dispute Between Buganda and Bunyoro*, Her Majesty's Stationery Office, London, (p. 11), may 1962, 33 p.

royales banyoro. Ainsi, Milton Obote avait-il réussi à porter, une fois de plus, atteinte aux pouvoirs, déjà bien diminués, de la monarchie baganda.

Localisation des tombes banyoro



Source : *A History of East Africa*, London, 1994, p.49.

La crise de 1966 : l'affrontement nord/sud et l'abolition des monarchies

Comme indiqué précédemment, la question foncière était l'un des éléments majeurs placé au centre des luttes de pouvoirs lors de la préparation de la constitution de 1962. Celles-ci atteignirent leur apogée au moment de la crise de 1966 entre l'Etat fédéral baganda et le gouvernement central, soit entre deux capitales, Mengo et Kampala, pour le contrôle des ressources économiques et fiscales de la riche province du Buganda.

Cette crise apparaissait à certains égards comme le révélateur de rancœurs politiques latentes liées aux douloureux compromis nés de la constitution « boiteuse » de 1962. Le conflit opposait les républicains, en majorité protestants, regroupés au sein de l'*Uganda Peoples Congress* contrôlé par le premier ministre, M. Obote, aux monarchistes du *Kabaka Yekka* (KY), mouvement traditionaliste baganda fidèle à Mutesa (alors Président de la république), auxquels s'étaient alliés les démocrates du *Democratic Party* (DP) d'obédience catholique. L'enjeu portait sur l'extraordinaire potentiel agricole du Buganda, et son fameux « croissant fertile », qui en faisait le principal pourvoyeur de devises du pays, assurant plus de 60% des productions nationales destinées à l'exportation (café et coton essentiellement). De plus, le Buganda représentait une véritable manne financière avec une surface imposable - consacrée aux cultures commerciales - de 327.200 ha en 1962 (216.200 ha de plantations de caféiers et de 111.200 ha en coton⁷⁵), et Apolo R. Nsibambi de comparer les revenus des « royaumes fédérés » en 1966 pour démontrer l'écrasante supériorité des recettes fiscales du Buganda avec 79 millions de shillings contre 22,4 seulement au Busoga, 16 en Ankole, 10 au Bunyoro et au Toro. La crise de 1966 déboucha, quatre ans seulement après l'indépendance, sur un putsch politique avec l'autoproclamation, à la place du roi du Buganda, Mutesa II, du Premier ministre et chef du gouvernement Milton Obote au poste de président de la jeune République ougandaise. L'apogée de la lutte entre Mengo et Kampala fut atteinte le 24 mai 1966 avec l'offensive militaire lancée par les troupes d'Obote contre le palais du *kabaka*, de nouveau contraint de fuir en exil.

⁷⁵Seules les surfaces occupées par les cultures commerciales étaient, et sont encore, soumises aux prélèvements fiscaux en Ouganda. Données extraites de l'ouvrage de

Ce coup de force conduisit à l'instauration de l'état d'urgence au Buganda et à la suspension par le nouveau président Obote de la Constitution ougandaise de 1962. L'abolition des cinq monarchies fédérées du Buganda, de l'Ankole, du Bunyoro, du Toro et du Busoga fut proclamée avec l'adoption d'une nouvelle constitution en 1967. Les nouvelles réformes politiques tendaient désormais vers une centralisation de l'exécutif à Kampala, capitale et symbole d'un nouvel Etat-nation républicain.

LA CRISE DE L'ÉTAT : DE L'EXPERIENCE "SOCIALISTE" DE MILTON OBOTE A LA DICTATURE D'IDI AMIN DADA

Le coup d'Etat de Milton Obote n'était pas dépourvu d'arrière-pensées au plus fort de la guerre froide et des discours anticoloniaux particulièrement en vogue en Afrique de l'Est après les indépendances. Reprenant à son profit les idées nouvelles du socialisme à l'africaine, Obote entendait masquer des manœuvres politiques internes en accusant les monarchies de représenter les intérêts d'une classe de gros propriétaires terriens jugés anti-progressistes et peu attachés aux nouvelles valeurs républicaines qu'il prétendait défendre.

L'idéal socialiste du Président Milton Obote ou la rupture des équilibres politiques et fonciers hérités de la colonisation

L'Ouganda du président Obote devait être bâti sur l'idée d'identité nationale et la négation des disparités culturelles régionales cristallisées autour des institutions politiques traditionnelles, dont les plus puissantes étaient entre les mains du *kabaka*. La construction d'un Etat central tout puissant sur l'ensemble du territoire devint la préoccupation majeure d'un président nouvellement converti aux idées du socialisme à l'africaine. Son « mouvement vers la gauche » (*move to the left*) répondait davantage au calcul politique d'un président peu suivi dans son coup d'Etat, qu'il ne traduisait une réelle conversion idéologique assortie d'un véritable projet de société. Pour le professeur Apolo Nsibambi, conseiller du *kabaka*, Obote tenta de saper les bases de la monarchie et les traditionalistes en déclarant que

H.W. West, *The Mailo System in Buganda*, The government printer, Entebbe, Uganda, (Appendix B, tab. 12, p. 175), 1964, 179 p.

le conflit opposait des groupes privilégiés au reste de la population qu'il prétendait représenter :

« Cette crise est la manifestation d'un des conflits qui opposent les intérêts du peuple à ceux qui sont haut placés et qui détiennent le pouvoir. On ne peut permettre que la Constitution serve à s'opposer aux intérêts du peuple⁷⁶. »

Ainsi, l'abolition des monarchies en 1967 répondait à la conception d'un Etat centralisateur et progressiste œuvrant pour l'intégration de toutes les populations à une seule et même entité nationale, ou pour l'émergence du « citoyen ougandais » avec la Charte de l'Homme Ordinaire (*The Common Man's Charter of 1969*). Il s'agissait de mettre fin aux privilèges de l'aristocratie baganda, et Gérard Prunier de souligner qu'ainsi « *le nouvel Etat républicain confisquait à son profit toutes les anciennes propriétés du royaume du Buganda* », et d'ajouter que « *Tant par leur valeur symbolique que pour leur valeur économique, les différents édifices...[royaux] ...demeureront jusqu'en 1993 une pomme de discorde entre les Baganda et l'Etat ougandais, quel qu'il soit⁷⁷. »*

La construction du socialisme ougandais semblait, en fait, n'être qu'un artifice politique destiné à justifier l'élimination des Etats fédérés, véritables « contre-pouvoirs » reconnus et protégés par la constitution de 1962. Si le socialisme de façade du président Obote n'avait pas les ambitions ni les utopies du socialisme tanzanien, il donnait néanmoins l'illusion de servir un grand projet politique autour duquel Milton Obote espérait recruter de nouveaux appuis financiers tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays.

La nationalisation du secteur agricole

La Constitution républicaine de 1967 n'apportait pas d'importantes modifications sur la législation foncière héritée de la période coloniale. Le *Public Land Act* de 1969 légalisait la tenure foncière coutumière dans les

⁷⁶Déclaration du président Obote en 1966. Voir Apolo R. Nsibambi, "La crise ougandaise de 1966", in *L'Ouganda contemporain*, sous la direction de G. Prunier et B. Calas, Karthala-IFRA, 1994, pp. 89-104.

⁷⁷Voir G. Prunier, "Le déclin de l'Etat (1966-1971)", in *L'Ouganda contemporain*, sous la direction de G. Prunier et B. Calas, KARTHALA-IFRA, 1994, pp.105-129.

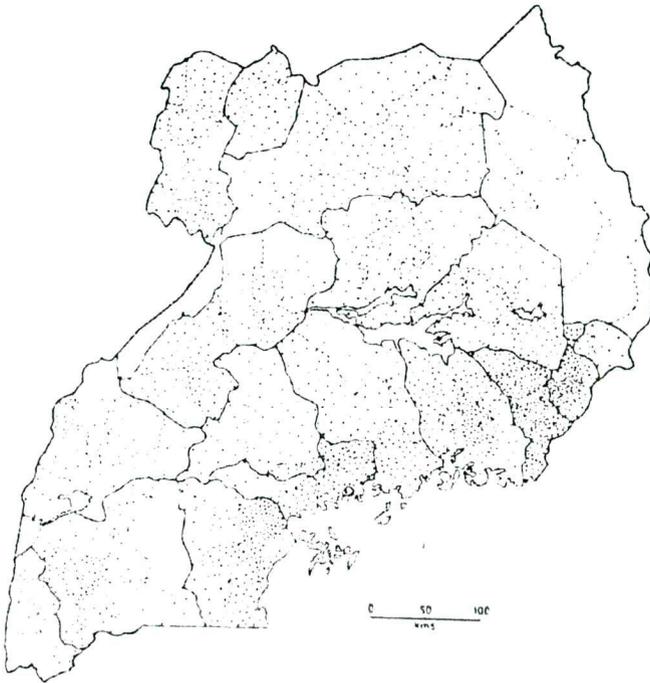
campagnes en y ajoutant simplement des mesures destinées à renforcer la sécurité foncière des paysans, en conférant notamment à ceux qui ne disposaient d'aucun titre de propriété un droit de recours devant les tribunaux. Mais ces dispositions ne faisaient que reproduire sous une forme déguisée la législation déjà en vigueur sous la première constitution. Sans doute fallait-il y voir une volonté de la part d'Obote de ménager les intérêts d'une petite et moyenne bourgeoisie baganda progressiste et besogneuse auprès de laquelle le nouvel homme fort espérait disposer de quelques appuis. En revanche, le *move to the left* engageait une transformation notable du paysage politique. M. Obote élargissait les bases populistes de sa politique et substituait l'autorité de Kampala à celle de Mengo au Buganda et ce, y compris sur les terres royales. Le gouvernement s'arrogeait désormais le droit de délivrer des baux locatifs d'Etat (*official or statutory leases*) sur les terres nationalisées et les anciens domaines royaux en réponse aux baux fonciers privés (*private leases*) dont pouvait toujours jouir l'aristocratie baganda sur les terres *mailo*. Enfin, la possession à titre individuel d'une concession foncière était désormais limitée à 200 ha, seuil qui, dans les faits, ne concernait qu'une minorité de propriétaires *mailo*⁷⁸.

Mais l'émergence d'un Etat tout puissant mena à de nombreuses spoliations foncières entreprises au nom de la modernisation et du développement agricole. Celles-ci ont été particulièrement importantes avec la création de nombreuses fermes d'Etat orientées vers l'élevage : les *Ranch Schemes*. L'établissement de ces « group-ranches » sur plusieurs centaines d'hectares procédait d'une approche planificatrice et centralisatrice, visant à un processus de concentration des moyens de production et des capitaux au sein d'organismes paraétatiques, considéré comme l'option la plus rentable et la mieux adaptée aux conceptions collectivistes du travail et aux traditions d'entraide des paysanneries ougandaises.

⁷⁸ A.B. Mukwaya, 1953.

Le renforcement de l'autorité de l'Etat dans le domaine foncier fut également accompagné dans le secteur industriel d'une vague de nationalisations. Obote fit nationaliser près de 80 entreprises en plus des grandes sociétés paraétatiques héritées de la période coloniale, spécialisées dans la gestion et l'organisation des filières de commercialisation des principales cultures d'exportation. Le développement spectaculaire des coopératives agricoles et des associations de planteurs, au cours des années 1960, procédait de cette même volonté de la part de Kampala d'accroître son emprise économique jusque dans les campagnes.

Implantation des coopératives agricoles (1968/69)⁷⁹



⁷⁹ Carte de V.M. MWAKA, *A Geographical Analysis of Cotton, Coffee and Tobacco Marketing in Uganda by Primary Marketing Cooperatives Societies*, Makerere University, thèse de doctorat, 1975, p.85.

Le développement du système coopératif fut sans aucun doute l'une des plus belles réussites du régime "socialiste" ougandais. Avec 450.000 membres environ recensés à la fin des années 1960, les Unions de coopératives ougandaises contrôlaient près de 80% des productions agricoles commercialisées, les 20% restants étaient laissés à des sociétés privées indiennes et européennes.

Cependant, les limites du pouvoir de l'Etat furent atteintes après la signature de l'Accord International du Café en 1962. Le centralisme politique ougandais n'avait pu plier les campagnes aux exigences de l'économie « socialiste » et imposer une diversification des systèmes de production agricoles dans les régions caféières du sud-bantou.

La signature de l'Accord International du café et la mainmise de l'Etat sur les cultures d'exportation

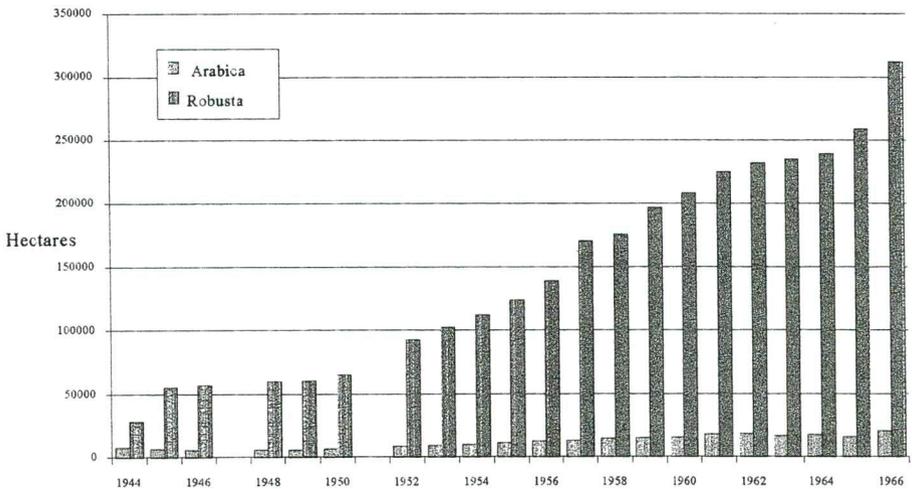
La signature de l'Accord International du Café (AIC) annonçait les intentions du gouvernement de poursuivre et de renforcer son contrôle sur le secteur caféier. Milton Obote légitimait ainsi le renforcement du pouvoir de l'Etat sur la filière afin de faire respecter un quota à l'exportation fixé à 1,887 millions de sacs. La restructuration nécessaire des circuits de commercialisation pour atteindre cet objectif devait passer par le contrôle et le renforcement du système coopératif par l'Etat avec pour objectif la prise en charge de plus de 80% des échanges commerciaux sur les marchés intérieurs des cultures d'exportation.

Ainsi, sous l'effet de contraintes internationales, le gouvernement instaura une politique de limitation de ses exportations qui devait être compensée par un plan de valorisation de ses productions. Celui-ci visait au remplacement des plantations de robusta par de l'arabica grâce à des primes à l'arrachage proposées aux planteurs. La distribution de plants de *canephora* fut proscrite dans certains districts et remplacée par des variétés d'arabica à forte valeur ajoutée. De nouveaux cultivars d'arabica, du type SL 14 et SL 28, furent introduits sur les reliefs et la variété KP 23 fut distribuée sur les territoires moins élevés de l'Ankole, du pays Toro et du Kigesu. Cette politique de valorisation des productions comprenait également l'amélioration des techniques d'usinage et le développement de centres équipés pour le

traitement du café par voie humide. Enfin, ces mesures étaient accompagnées d'un programme de diversification des cultures d'exportation, telles que le thé et le tabac, dans les principaux districts producteurs de robusta.

Toutefois, les résultats obtenus étaient restés globalement décevants. L'introduction du thé au Buganda n'avait pas été un franc succès, avec seulement 6.000 ha de plantations recensés en 1969. La part des surfaces occupées par la précieuse variété arabica n'avait pas progressé au cours des années 1960, et certains districts, notamment celui du Busoga, avaient au contraire enregistré un accroissement considérable de leurs surfaces en robusta. Le graphique ci-dessous montre en effet une progression continue des surfaces en caféiers de 1944 à 1966, bien qu'un ralentissement sensible ait été observé dès le début des années 1960.

Evolution des surfaces en caféiers (1944-1966)



Données manquantes pour 1947 et 1951.

Sources : Department of Agriculture, *Commission of inquiry into the coffee Industry*, Tbl. 1.2, 1967, p. 3. & H Malcolm, *Agricultural Development in the Coffee-Banana Zone of Uganda : a linear programming approach*, Vol. I, Chap. 1, 1971, pp.1-166.

Les difficultés du gouvernement à mettre en oeuvre une politique de limitation et de reconversion des plantations de robusta traduisaient l'inefficacité, voire l'absence totale, de structures d'encadrement dans les campagnes. Ne disposant ni de moyens financiers suffisants ni de personnes compétentes pour prendre en charge l'application et le suivi des politiques gouvernementales, le rôle des coopératives était limité dans les faits à la collecte et au stockage des récoltes. Dans les zones traditionnelles de production de robusta, aucun débouché n'était proposé aux quelques paysans novateurs qui suivaient, ou souhaitaient suivre, les directives officielles en optant pour la culture de l'arabica. La rigidité du système coopératif leur imposait bien souvent de vendre leurs productions d'arabica aux prix du robusta. Les récoltes étaient ensuite mélangées et mises en sac sous le label « robusta » avant d'être envoyées aux usines de traitement des Unions de Coopératives.

Le Land Reform Decree de 1975 et la « guerre d'indépendance économique »

Avec la prise de pouvoir du Général Idi Amin, l'Ouganda entrait dans une phase de profondes turbulences politiques et économiques. La « guerre d'indépendance économique », ouvertement déclarée à l'encontre de la communauté indienne en Ouganda, annonçait en effet de façon spectaculaire l'entrée du pays dans l'une des périodes les plus sombres de son histoire.

Le putsch de janvier 1971 fut d'abord favorablement perçu en Ouganda, de même que sur la scène internationale. Sur le plan de la politique intérieure, les premières manœuvres du dictateur allaient effectivement tendre vers la rupture, sous des traits volontairement spectaculaires, des grandes orientations politiques de son prédécesseur et la recherche d'une popularité auprès du plus grand nombre. L'expulsion des Indiens en novembre 1972 devait s'inscrire comme l'un des événements les plus frappants et les plus agressifs destiné à satisfaire les rancœurs de la majorité de la population ougandaise envers la réussite provocatrice des industriels et commerçants indiens depuis la colonisation. La confiscation et la redistribution de leurs biens avaient donné aux ougandais l'illusion de prendre une revanche sur le cours de l'histoire et de mettre un terme à la domination de l'économie par ces "Britanniques bruns" alliés au régime déchu d'Obote. Par ailleurs, le

renversement du régime Obote laissait enfin planer l'espoir chez les Baganda, et les monarchistes en particulier, de voir prendre fin les vexations et les humiliations entreprises à leur encontre depuis l'indépendance.

Cela dit, l'expulsion des industriels indiens se solda par la fermeture de plusieurs centres d'usinage, menant à la rupture des circuits de commercialisation dans le secteur agricole. L'inflation galopante et l'institutionnalisation de la corruption et du clientélisme qui s'ensuivit à tous les niveaux du système économique, participèrent à la chute de l'ensemble des productions agricoles. En moins de deux décennies (1970-1985), l'extraordinaire potentiel économique ougandais enregistra une chute du volume global des productions de cultures d'exportation de 62%. En 1980-81 la production nationale de coton ne représentait plus que 14% de celle de 1970⁸⁰, et celle de café chuta de 33% au cours de la même période.

D'autre part, sous couvert de défendre les intérêts nationaux au nom de la « guerre d'indépendance économique », les nouvelles directives gouvernementales allaient tendre rapidement vers une radicalisation de la politique ougandaise et la réquisition arbitraire de près de 90% du parc industriel ougandais. La brutalité et le caractère expéditif de la nouvelle politique devaient finalement conduire au renforcement des tensions ethniques entre les différentes franges de la population et à une « tribalisation » sans précédent de la vie politique ougandaise.

La dictature militaire donnait en effet l'occasion de pousser encore un peu plus loin les règlements de compte et l'esprit revanchard des nordistes envers les riches et « prétendues supérieures » populations bantoues du sud (voir plus loin l'idéologie qui sous-tend encore aujourd'hui les discours de certaines personnalités baganda). Idi Amin alla effectivement au-delà des limites que son prédécesseur M. Obote, tout socialiste et républicain qu'il était, n'avait osé franchir, en poussant l'humiliation des Baganda jusqu'à abolir leur « sacro-sainte » propriété *mailo* et en déclarant tout simplement illégal le concept même de propriété privée sur l'ensemble du territoire national avec le

⁸⁰D. Belshaw, "Agriculture-led recovery in post-Amin Uganda : The causes of failure and the bases for success", In *Uganda Now*, James Currey, Eas African Institute, London, 1988, p. 118.

vote d'une nouvelle réforme foncière en 1975 (Le *Land Reform Decree*). Véritable coup de semonce adressé aux élites baganda, ces nouvelles dispositions sonnaient le glas du particularisme baganda en abolissant l'un de ses derniers privilèges.

De prime abord, le *Land Reform Decree* (LRD) visait des objectifs assez louables, quoique totalement utopistes. L'intention première était de nationaliser la totalité du territoire ougandais pour donner à l'Etat les pouvoirs de réquisitionner les terres vacantes et non mises en valeur dans les régions les plus densément peuplées afin de les redistribuer aux paysans sans terres.

Il s'agissait d'interdire la « détention passive » des terres par les hommes d'affaires et les « telephone farmers » baganda détenteurs de vastes propriétés *mailo*, dont les droits étaient protégés par la constitution d'Obote. Pour y parvenir, le LRD convertissait tous les titres de propriété *mailo* en titres de baux locatifs (*leasehold titles*), de 99 ans pour les anciens propriétaires *mailo*, et de 199 ans pour les organisations caritatives et religieuses.

Mais toute l'ambiguïté de cette réforme reposait sur deux clauses. La première était que le gouvernement se réservait le droit de réquisitionner également les terres dont le mode de mise en valeur était « jugé » inefficace ou contraire aux intérêts économiques du pays. La seconde portait sur le fait que la tenure foncière coutumière (sur les *Public Lands*) et la tenure individuelle (sur les anciennes terres *mailo* du Buganda) n'étaient plus officiellement reconnues mais simplement tolérées par l'Etat devenu détenteur éminent du sol.

La *Land Commission* créée par Obote demeura le principal organisme habilité à délivrer des baux fonciers, mais ses pouvoirs furent considérablement étendus. Elle était désormais autorisée, au nom du développement économique et de la planification agricole, à effectuer des réquisitions arbitraires sur l'ensemble du territoire national. Ces réquisitions effectuées pour « le bien-être de la nation » et pour une redistribution équitable des terres aux plus démunis firent du LRD l'instrument légal d'une des politiques foncières les plus tragiques que l'Ouganda ait connues.

Cette réforme laissait en effet la porte ouverte à tous les abus et à la généralisation de la corruption dans les couloirs de la *Land Commission*, dérives qui ne feront que s'accroître avec la faillite politique et financière de l'appareil d'Etat au cours des années 1970. Les objectifs du LRD furent totalement pervertis par les proches du pouvoir pour servir des intérêts personnels et purement financiers. Les hommes influents du gouvernement (les hauts gradés de la junte militaire) ont profité de leur situation pour investir dans les secteurs d'activités les plus lucratifs, c'est-à-dire le commerce de gros et le négoce des cultures d'exportation (surtout de café). Mais ne disposant pas des capitaux de départ, ils se servirent de la nouvelle réforme foncière pour acquérir d'importantes concessions mises en gage et hypothéquées pour obtenir des emprunts bancaires.

Ainsi, l'Ouganda vit se développer dans la deuxième moitié des années 1970 un nombre croissant de détournements de fonds d'un genre nouveau, connus sous l'appellation « projets pilotes ». Ceux-ci devaient porter, de préférence, sur d'importantes surfaces comme les grandes fermes d'élevage extensif (*Ranch schemes*) établies sur plusieurs centaines, voire plusieurs milliers d'hectares. Les plus importants de ces « Group Ranch » fictifs furent créés sur les hauts plateaux de l'Ankole et dans le Bunyoro à l'image du *Bunyoro Ranching Schemes* établi sur 43.218 ha. Bon nombre de ces projets furent menés au prix d'importants déplacements de populations (*resettlement scheme*) et parfois même d'opérations d'expulsion par la force armée. Malheureusement plusieurs de ces fermes d'élevages ne virent jamais l'ombre d'une bête à corne⁸¹.

LE RETOUR DES HOMMES DU SUD ET LA RECHERCHE D'UNE RECONCILIATION NATIONALE

Depuis la prise du pouvoir par les armes de l'actuel président Yoweri Museveni en janvier 1986, l'Ouganda est à nouveau aux mains d'un homme du sud. Mais le chef du *National Resistance Movement* (NRM) et de sa

⁸¹N. Bazaara, "Land Policy and the Evolving Forms of Land Tenure in Masindi District", in *Uganda, Studies in Living Conditions Popular Movements and Constitutionalism*, Jep Book & Center for Basic Research n° 2, Kampala, 1994, pp.17-60.

branche armée la *National Resistance Army* (NRA) présente un profil atypique. En effet, ni nordiste ni muganda, ses origines Ankole lui valent de bénéficier d'une relative neutralité dans le paysage politique forgé depuis l'indépendance sur une dualité nord/sud. Ainsi, son élection au suffrage universel à la Présidence de la République en mai 1996, avec 74% des voix, semble bien accréditer le personnage qu'il souhaite incarner dans le pays : celui de la réconciliation nationale. Présenté comme un « gauchiste modéré », diplômé de l'Université de Dar es Salam, Y. Museveni passe pour un intellectuel et un défenseur des droits de l'homme ayant gagné le bush dans les années 1970 pour renverser la dictature militaire d'Idi Amin aux côtés des troupes tanzaniennes.

La transition démocratique ou la rénovation contrainte et forcée du paysage politique ougandais

Le plan d'ajustement structurel engagé en Ouganda depuis la fin des années 1980 marque une deuxième étape dans le processus de reconstruction nationale. La période précédente avait été consacrée, sur la grande majorité du territoire ougandais, au renforcement de l'autorité de l'Etat et au retour à l'ordre civil. Toutefois, l'Ouganda connaît encore aujourd'hui quelques zones d'insécurité, en raison notamment de la présence dans le nord des troupes rebelles de l'Armée de Résistance du Seigneur (*Lord's Resistance Army*) et de son leader Joseph Kony soutenu par Khartoum⁸², ainsi que celles du Front de libération de la rive occidentale du Nil (FLRON) au West Nile, composé en partie d'anciens militaires d'Idi Amin Dada. Enfin, le groupe armé de l'Alliance des forces démocratiques (AFD) entreprend régulièrement, depuis ces dix dernières années, des raids à la frontière ex-zaïroise (région ouest)⁸³. Cependant, une grande majorité du territoire national a retrouvé la paix civile et connaît un redressement économique lent mais continu.

⁸²*Courrier International*, n°244, du 6 au 12 juillet 1995, p. 30.

⁸³G. Prunier, « Le Soudan au centre d'une guerre régionale », *Le Monde diplomatique* de février 1997, pp.8-9. Voir l'article paru dans *Libération* du 18 septembre 1998, p.10 relatant le dernier raid de l'AFD dans le sud-ouest ougandais, soit un peu moins de deux mois après celui mené dans la ville de Kasese, le 31 juillet 1998.

Le gouvernement du Président Y. Museveni se serait servi des pouvoirs qui lui étaient conférés par le *Land Reform Decree* de 1975 pour redistribuer aux plus fidèles de ses lieutenants certaines terres *mailo* évacuées sous Obote. Ces attributions foncières furent particulièrement importantes dans le district de Luwero, fief de la guérilla menée par la NRA dès le début des années 1980. D'après le quotidien ougandais *The New Vision* du 26 octobre 1994, ces dotations auraient conduit, au Buganda, à d'importantes spéculations foncières au profit des nouvelles élites politiques et militaires, dont une partie s'opposait encore en 1995 fermement à la rétrocession des territoires du sud-ougandais à la monarchie baganda.

Depuis la fin des années 1980, le pays s'est engagé dans de profondes réformes de ses institutions dans un contexte politique enfin apaisé en optant pour un modèle constitutionnel. En mars 1989, le gouvernement décidait la création d'une Commission Constitutionnelle (*The Uganda Constitutional Commission*) chargée de préparer la nouvelle constitution de 1995. Celle-ci allait de pair avec l'instauration d'une « démocratie populaire », qualifiée par le président Museveni de « démocratie sans parti » et visant à engager un processus de réconciliation et d'unification nationales en mettant un terme aux réflexes ethniques dont sont empreintes les tensions politiques internes. Démocratie ambiguë qui explique, cela va sans dire, que près des deux tiers des électeurs ougandais aient voté 1996 pour Yoweri Museveni aux dernières élections présidentielles et les largesses financières de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international. La transition démocratique nécessite aujourd'hui la prise en compte, de la part du régime en place, de nouvelles données pour élargir ses appuis politiques au-delà de ses sympathisants traditionnels de l'ouest ougandais.

Si la politique de « démocratie sans partis » imposée par l'actuel homme fort du régime laisse peu de place à l'instauration d'un véritable débat démocratique, la nouvelle assemblée constituante, élue en mars 1994, a néanmoins pu rouvrir sans entrave un certain nombre de dossiers sur la réorganisation des pouvoirs. Ainsi la révision, depuis 1994, du *Land Reform Decree* de 1975 s'inscrit autant comme un instrument électoral mis à la disposition du chef de l'Etat contraint depuis peu à jouer le jeu de la démocratie, que comme une mesure destinée au redressement économique du

pays. Les enjeux en sont d'autant plus grands que l'essentiel de l'électorat du NRM est composé de ruraux confrontés à d'importantes contraintes foncières dans le sud du pays.

La restauration des monarchies bantoues en 1993 et le risque d'un retour des vieux démons

La restauration en 1993 de trois des cinq monarchies reconnues (Buganda, Toro et Bunyoro) constitue sans conteste l'un des événements majeurs de l'histoire politique ougandaise de ces dix dernières années. La réhabilitation des institutions monarchiques, après leur abolition en 1967, donne les premiers signes d'une réelle volonté d'ouverture du régime. Le retour aux traditions monarchistes apparaît donc, non pas comme une « politique de rechange » pour pallier l'inefficacité d'un régime en perte de vitesse, mais bien au contraire comme un moyen d'élargir la popularité et de renforcer les appuis politiques du pouvoir en place.

Mais l'histoire se répète, et le danger demeure de voir resurgir en Ouganda les particularismes culturels régionaux sur lesquels se sont cristallisés depuis le début du XX^e siècle les rivalités politiques. Ainsi, Apolo Nsibambi écrivait-il en 1994 que le Professeur Gingyera-Pinyowa, un républicain, reconnaissait lui-même que les sociétés à organisation politique centralisée (les monarchies bantoues) ressemblaient aux Etats européens et avaient, de ce fait, un niveau de développement culturel supérieur aux autres sociétés (à organisation politique non centralisée) qui demeuraient, pour l'essentiel, « primitives et d'un niveau de développement inférieur⁸⁴. » Le retour des monarchies est susceptible de modifier profondément le paysage politique à venir de l'Ouganda eu égard au prestige qui leur a toujours été conféré et à l'importance des territoires et des populations sur lesquelles elles exercent une certaine autorité. Le pays a retrouvé aujourd'hui trois grands royaumes sur lesquels repose l'essentiel de la puissance économique du pays (c'est-à-dire l'agriculture). Ils couvrent à eux seuls 30% de l'espace ougandais et comptaient, au recensement de 1991, cinq millions de personnes (soit près de

⁸⁴A. Nsibambi, "The restoration of traditional rulers", in *From Chaos to Order, The politics of Constitution-Making in Uganda.*, Holger Bernt Hansen & Michael Twaddle, 1994, pp.41-60.

30% de la population nationale). Le roi du Buganda (le *kabaka* Ronald Mutebi II), fut intronisé le 31 juillet 1993 sur la colline de Budo. Toutefois, si cette politique d'ouverture doit officiellement participer à un processus de réconciliation et d'unification nationales, elle n'est pas sans comporter quelques risques.

La restauration des monarchies du sud suscite déjà de vives réactions chez les « nordistes » qui voient là les prémices d'un retour des privilèges bantous aux dépens des peuples des districts septentrionaux. En effet, *The Traditional Rulers Statute* de 1993, portant sur la restitution des avoirs et des propriétés, autorisait déjà les monarchies du sud à récupérer leurs biens confisqués par Obote en 1967, même si la constitution leur interdit en revanche toute activité politique. Les réformes en cours sont donc aujourd'hui prétextes à la résurgence de nombreux antagonismes entre ce qu'il est convenu d'appeler schématiquement les monarchistes du sud et les républicains du nord.

Ces rivalités dépassent même l'opposition culturelle et politique nord/sud. Ainsi, pouvait-on lire dans le *Sunday Vision* du 4 septembre 1994 que l'actuel roi du Bunyoro, Salomon Iguru, condamnait ouvertement les Baganda qui se servent encore aujourd'hui officieusement du système *mailo* pour asservir les sujets de son royaume dans les deux comtés de Bugaya et de Bugangaizi.

Sunday Vision

4 septembre 1994

Les Britanniques, en donnant la terre à de grands propriétaires baganda, voulaient renier la puissance économique des Banyoro. Ils en ont fait des esclaves sur leur propre terre. Ce système foncier mailo mène à l'esclavage...

Les gens de Kibaale n'ont toujours pas été libérés de ces chaînes, et sont encore des esclaves sur leurs terres.

Déclaration de Salomon Iguru, roi du Bunyoro.

Par ailleurs, la reconnaissance par Kampala des trois monarchies du Buganda, du Bunyoro et du Toro suscite de vives contestations chez les autres sociétés bantoues à organisation politique centralisée qui n'ont pas bénéficié du même régime de faveur.

Ainsi, on a vu déferler fin 1993 dans tout l'ouest-ougandais, une vague monarchiste incontrôlée avec l'autoproclamation de nouveaux royaumes. L'héritier du trône de la petite monarchie du Rwenzururu, Charles W. Iremangoma, annonçait la restauration de son royaume dans une lettre ouverte datée du 25 novembre 1993, adressée aux populations bayira, bakonjo et bamba de l'ouest-ougandais et ce, 5 jours après l'intronisation, déclarée également illégale par Kampala, du roi de l'Ankole, John Barigye à Mbarara⁸⁵. On comprend ainsi les hésitations du président Museveni à reconnaître la restauration du royaume de l'Ankole dont il est originaire. Il s'agirait en effet, pour l'actuel chef du gouvernement d'une part, de ne pas se couper d'une bonne part de son électorat bahiru historiquement opposé à la monarchie bahima en Ankole. D'autre part, il est probable que la popularité retrouvée d'un roi réintronisé dans l'ouest puisse porter préjudice à celle de l'actuel président.

Ces tensions sont susceptibles de se renforcer si la monarchie baganda obtient, comme elle le réclame, l'élargissement de ses compétences au-delà des attributions purement symboliques qui lui sont aujourd'hui reconnues. Le référendum prévu en 1999 sur le retour au multipartisme devrait vraisemblablement lui donner satisfaction. Il est fort probable en effet qu'une majorité de l'électorat du Buganda, comme celui des autres monarchies du sud, vote pour la réhabilitation du pluralisme politique et le renouveau des partis d'opposition au grand dam du gouvernement central et en particulier du Président Y. Museveni qui n'a de cesse de brandir le risque de l'éclatement politique sur fond de luttes d'intérêts régionaux. Toutefois, la majorité absolue ne pourra être acquise pour l'une ou l'autre des parties sans le soutien des multiples minorités ethniques dont personne ne sait aujourd'hui quelle sera la position devant les urnes.

⁸⁵Voir *The New Vision* du 10 février 1994 et le *National Analyst* du 7 septembre au 5 octobre 1995.

Le royaume sécessionniste du Rwenzururu fut proclamé en 1963 par Isaya Mukirane (le père de l'actuel prétendant au trône) en réponse à l'oppression et à la discrimination exercées à l'encontre des populations Bayira, Bakonjo et Bamba par le royaume du Toro auquel elles furent arbitrairement rattachées sous la colonisation. La création du royaume du Rwenzururu est héritée de la lutte armée livrée au cours des années 1960 par le mouvement indépendantiste anciennement connu sous le nom du *Rwenzururu movement*.

La restitution des grands domaines royaux ou les prémices d'une redistribution des pouvoirs locaux dans le sud-ougandais ?

Les prétentions du Buganda ne se limitent pas à de simples revendications politiques. La restauration des monarchies n'est pas concevable sans la restitution de leurs territoires. Ceux-ci constituent, en quelque sorte, l'assise essentielle nécessaire à l'exercice du pouvoir chez les monarchies bantoues. Le prestige, la richesse et la légitimité même de ces royaumes reposent encore et toujours sur leur poids démographique et sur la valorisation de leurs identités culturelles construites et entretenues autour d'une idéologie du territoire.

Le gouvernement ougandais reconnaît aujourd'hui trois grandes monarchies qui ont annoncé, depuis, leur intention d'exercer de nouveau un contrôle effectif sur l'ensemble de leurs royaumes. Le roi du Buganda a déjà obtenu du gouvernement, le premier janvier 1994, la restitution de l'ensemble des terres royales, soit 56.000 ha disséminés dans différents comtés du Buganda⁸⁶.

Un accord signé entre, d'un côté le *Kampala City Council* (KCC) et la *Uganda Land Commission* (ULC) et l'autre, le conseil du *kabaka* (*Kabaka Council*), officialisait la restitution des anciens *Official Estates* à la monarchie baganda avec effet rétroactif au 31 juillet 1993. Toutes les demandes de nouvelles locations, de modifications, d'extensions ou de résiliations de baux fonciers déposées depuis le 31 juillet 1993 doivent désormais être soumises à l'approbation de l'ancien *Buganda Land Board*, réhabilité à cette occasion⁸⁷.

Le *Kampala City Council* (KCC), auparavant organisme d'Etat chargé de gérer le marché foncier sur les anciens domaines royaux pour le compte du gouvernement central, a été transféré sous l'autorité du roi du Buganda. Les attributions du KCC sont désormais limitées à la collecte des impôts fonciers et des taxes commerciales sur les terres royales et les différents marchés de Kampala, pour le compte du *Nkuluze*, trésorier du *kabaka*. Cette man

⁸⁶Un article paru dans le *NewVision* du 7 janvier 1994 intitulé "Kabaka's land not identified" tendait à émettre un doute sur la localisation précise des 560 km² qui reviennent de droit au roi du Buganda.

⁸⁷Voir les articles du *Daily Topic* du 6 janvier 1994, "Kabaka, KCC strike land deal", et du 11 mars 1994, "Kabaka's land : Vendors throw out KCC men".

financière est proportionnelle au nombre de planteurs établis sur les terres royales. Le *Monitor* du 5 mai 1998 chiffrait à 22,3% seulement la proportion des surfaces allouées par le *kabaka* sur ses terres en 1966 contre 87,4% en 1997.

The New Vision

27 février 1994

**"Katikiro bars KCC from
Kabaka's land"**

Le premier ministre du Buganda, *Katikiro*, Mr Joseph Semogerere a annoncé que la *Uganda Land Commission* et que le *Kampala City Council* n'avaient plus autorité pour vendre ou louer les terres du *kabaka* (...) Il précisa ensuite que toutes les terres et impôts qui étaient auparavant achetées et payés au KCC ou à la *Uganda Land Commission* seront maintenant directement versés au *Buganda Land Board*.

Désormais, la tâche du *Buganda Land Board* est de conseiller le *kabaka* dans le domaine foncier. Le *Board* n'aura pas le pouvoir de vendre ou d'accorder quel que titre de location que ce soit. Toutes les locations foncières accordées par l'administration baganda devront être signées par le *kabaka*, le *Katikiro* et le président du *Buganda Land Board*.

Semogerere rappela que toutes les terres royales étaient enregistrées au nom du *kabaka*, et qu'elles lui appartenaient de ce fait, de même que toutes les personnes qui y vivent sont déclarées sujets du *kabaka*.

La restitution des terres royales semble également être au centre des discussions entamées le 9 août 1995 entre la monarchie du royaume du Toro et le gouvernement ougandais. Les revendications de la délégation de la monarchie Toro, représentée par son premier ministre (*Omuhihrwa*) John S. Katuramu, portaient sur la restitution de 142 km² dans l'ouest ougandais comprenant notamment des tombes royales, le *Karuziika* (palace royal) et un nombre (non spécifié) de réserves forestières.

Deuxième partie : ...Du pouvoir politique...

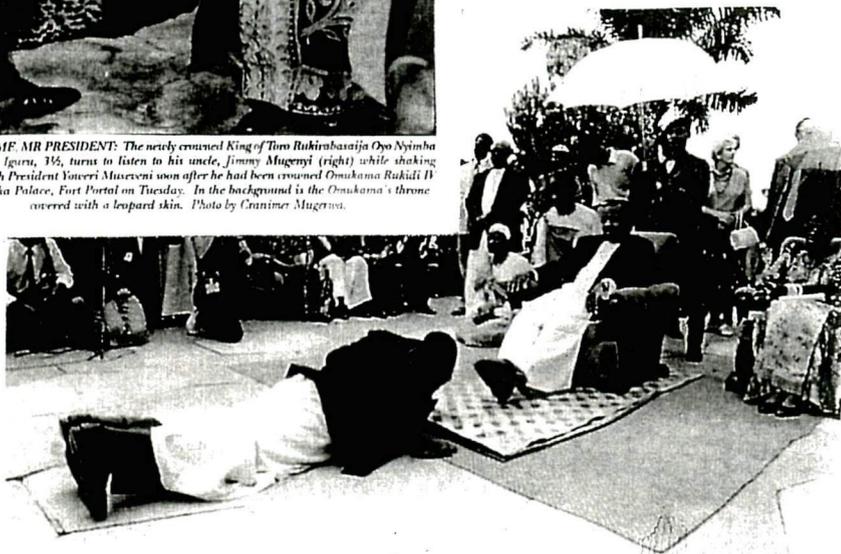
Les monarchies en Ouganda (1995)



EXCUSE ME, MR PRESIDENT: The newly crowned King of Toro Rukirabasajja Oyo Nyimba Kabamba Iguru, 16, turns to listen to his uncle, Jimmy Mugenyi (right) while shaking hands with President Yoweri Museveni soon after he had been crowned Omukama Rukidi II at Karuzika Palace, Fort Portal on Tuesday. In the background is the Omukama's throne covered with a leopard skin. Photo by Cranime Mugenyi.



King Solomon Iguru Gafabusa to fight poverty and underdevelopment.



Le prince Mutebi lors de son couronnement à Kampala, le 30 juillet 1993. Photo AFP.

C'est dans ce contexte-là que doivent être également replacés les enjeux du projet actuel de décentralisation menée par le gouvernement ainsi que ceux du *Land Act* de 1998 et de la politique de privatisation foncière qui l'accompagne. Kampala espère en effet prendre dès à présent les devants en jouant la carte de la décentralisation pour saper la portée des revendications des monarchistes pour plus d'autonomie régionale. Il semble que ce ne soit pas tant l'électorat nordiste (resté radicalement opposé aux monarchies depuis l'indépendance) qui soit visé ici par le pouvoir en place, que les indécis du sud et en particulier les nombreux immigrés et fils d'immigrés établis aujourd'hui au Buganda. Diviser pour régner, tel semble être l'objectif de la décentralisation du Président Museveni au Buganda, et il n'est de meilleure stratégie que d'agir sur le terrain même de son plus puissant rival. Le *Land Act* du 2 juillet 1998 s'inscrit d'ailleurs parfaitement dans cette logique. La privatisation prend en effet à revers le particularisme kiganda et son attachement à la tenure *mailo* en proposant, non sans démagogie, « la propriété pour tous » et non plus « tous sur la propriété de quelques uns ». La manoeuvre vise alors à créer également des clivages au sein même de la population baganda en opposant, de manière quelque peu manichéenne et sociologiquement déplacée dans le contexte local, une grande bourgeoisie terrienne au petit peuple de tenanciers exploités.

Piqués au vif par l'insolence de ce discours dans le royaume, les monarchistes regroupés derrière le *kabaka* sont montés au créneau pour dénoncer ce hold-up électoral fomenté par Kampala, et font désormais fi, dans leurs déclarations, de leur pondération d'antan. On est déjà bien loin en effet de la modération et de la recherche d'un consensus entre Mengo et Kampala en 1994, lorsque Apolo Nsibambi, conseiller du *kabaka* jusqu'en 1996, écrivait, non sans faire preuve de diplomatie, que :

"La politique juste que le Président Museveni tente de rétablir en Ouganda requiert un partage du pouvoir et des responsabilités avec les institutions populaires locales... La Banque Mondiale et le FMI sont déterminés à aider la

*population via des instances populaires locales telles que les institutions monarchiques*⁸⁸."

La préparation du projet de privatisation a finalement mis le feu aux poudres entre avril et juin 1998, et l'épreuve de force a rapidement porté sur la répartition des pouvoirs fonciers entre le *Buganda Land Board* contrôlé par le *kabaka* et les *District Land Boards* placés sous la tutelle de Kampala. Devant le déchaînement de propos passionnés chez les monarchistes et les mises en garde contre toutes tentatives de « spoliation des terres du royaume » par Kampala, le Président Museveni à d'abord feint d'être résolu à déclarer la « guerre politique » au Buganda avant d'esquiver le conflit ouvert par une pirouette. Le *Land Act* institue en effet que les terres du royaume sont désormais placées sous l'autorité des *District Land Boards* qui oeuvrent pour le compte du *kabaka*. Il s'agit là à nouveau d'un non-sens politique, où des instances administratives émanant du gouvernement central devront travailler pour les intérêts de Mengo. La manoeuvre a eu pour seul intérêt de réussir à faire passer la loi en obtenant une courte majorité au Parlement. Mais le problème demeure donc entier et ce, depuis l'indépendance ; le Buganda reste encore et toujours une épine dans le pied de l'Ouganda.

CONCLUSION

L'Etat a une histoire en Ouganda, mais l'histoire du pouvoir ne commence pas ici avec la colonisation. Aussi doit-on replacer l'institution étatique dans une perspective historique établie sur le long terme et la considérer comme le produit d'une nouvelle idéologie introduite par le colonisateur. Mais celle-ci n'a pas supplanté les systèmes d'autorité autochtones, elle s'y est ajoutée sans toujours disposer des assises sociologiques requises pour prendre corps et être pleinement investie. Le syncrétisme religieux révèle en partie cette double référence ou ce dualisme idéologique qui n'est pas sans rapport avec l'émergence d'un syncrétisme politique à l'ougandaise.

⁸⁸A. Nsibambi, 1994.

La problématique du pouvoir est donc ici celle de la rencontre de deux mondes d'idées qui produisent deux manières de penser et de gérer les rapports de l'homme à la société. D'une part, l'une conçoit l'homme comme le dépositaire d'un statut prédéfini dans le groupe ; son identité dépend d'une logique classificatoire qui le positionne dans le clan, le lignage et l'unité familiale. L'autre prétend l'avoir émancipé de cette dépendance à la société en l'érigeant au statut d'individu libre et autonome, au point même, et quelque peu paradoxal d'ailleurs, d'en avoir fait un être socialement neutre et standardisé ; il est devenu l'égal de ses semblables et le dépositaire, comme ces derniers, d'une même carte d'identité. De ces deux conceptions du rapport de l'homme à la société sont nées deux conceptions de l'autorité. La première place la société au centre de tout système de pouvoir alors que l'autre est parvenue à s'en passer.

L'Etat colonial instituait donc le transfert d'un type de gouvernement à un autre, ou encore la rupture d'un contrat de confiance passé entre dirigeants et dirigés. Cette rupture a instauré dans le protectorat ougandais la délégitimation ou la « désocialisation » du pouvoir en instituant de nouveaux repères, de nouveaux codes et de nouveaux mythes importés d'Occident, d'après lesquels furent définies et appliquées de nouvelles orientations économiques assorties de nouveaux modes de gestion et de sécurisation des rapports fonciers. En somme, ce qui a manqué, c'est la construction d'un réel projet politique intégrant les valeurs des sociétés autochtones qui, comme nous l'avons vu en première partie, participent à la construction d'un contrat social global où sont définis des rapports d'autorité pensés et établis en référence à une histoire commune.

L'autorité nouvellement investie par les Britanniques n'était plus employée à jouer le rôle d'arbitre qui lui était normalement assigné. Elle devenait l'artisan et non plus le simple exécutant d'un projet de société. Ainsi, devait cohabiter deux systèmes d'encadrement - colonial et autochtone - ; le premier avait l'autorité sans la légitimité du pouvoir, le second le pouvoir légitime sans l'autorité. Ce divorce contre nature entre autorité et société a ruiné l'efficacité du pouvoir, consacrée par la faillite des institutions gouvernementales et la crise de l'appareil d'Etat ougandais.

Il reste désormais à montrer les principales manifestations et implications de ce divorce sur la nature des systèmes de production, ainsi que sur les logiques de sécurisations foncières et d'investissements agricoles dans les campagnes depuis la signature de l'*Uganda Agreement* en 1900.

*

*

*

*

Troisième partie

... FONDENT LA SECURITE FONCIERE
INNOVATIONS FONCIERES ET INVESTISSEMENTS AGRICOLES

C'est dans le cadre d'une dialectique entre légitimité et efficacité que s'est posé, et se pose encore, le problème de l'impuissance de l'Etat colonial et postcolonial en Ouganda, impuissance à organiser, contrôler et arbitrer les affaires de la société en proposant des structures d'encadrement efficaces pour promouvoir l'investissement nécessaire au développement des campagnes. Cette incapacité résultait d'une dépossession des pouvoirs locaux, ou d'une construction politique sciemment instituée, qui faisait fi des principes d'autorité autochtones divergents. De la rupture de ce contrat de confiance entre autorités et sociétés sont nés des repères agencés en équilibres tantôt fragiles, tantôt impossibles, donnant lieu à nombre d'interprétations, déformations et dérives qui ont engendré des difficultés structurelles et l'incapacité présente du pouvoir postcolonial à proposer des solutions aux besoins de sécurité des producteurs ougandais.

L'histoire économique de l'Ouganda montre en effet la défaillance des systèmes d'encadrement et ce, dès l'apposition d'un nouvel ordre économique libre-échangiste par les Britanniques lors de la création du protectorat en 1894. Ce fut rapidement la faillite de « l'économie modèle » et l'émergence d'un capitalisme de substitution, débouchant dès le début des années 1930 sur une révolution caféière au Buganda. Par ailleurs, nous verrons que les producteurs ougandais ont rarement pu ou voulu profiter des garanties qui leur étaient offertes pour investir et, lorsqu'ils le firent, ce ne fut pas toujours conformément aux directives imposées par Entebbe puis Kampala.

En effet, de la privatisation en 1900 des terres au Buganda naquit une propriété foncière « à l'africaine », tout à fait inattendue, qui échappa partiellement aux services du cadastre. De même, on retrouve encore aujourd'hui dans les campagnes, tant sur les terres privatisées que sur les anciennes terres de la Couronne, de curieuses stratégies de sécurisations foncières dont la loi de privatisation de 1998 ne tient pas compte. Quant à l'essor des *Primary Cooperatives Societies* depuis les années 1950, il marquait, au moins de façon symbolique, la revanche des planteurs sur le monopole des européens et des indiens sur les filières de commercialisation. Il s'agissait des premières expériences d'autogestion dans les campagnes marquées par la confiance, jusque dans les années 1980, dans un système décentralisé d'organisation des flux en dépit des retards de paiement. Enfin, l'Ouganda des années Idi Amin fut le théâtre de nombreuses stratégies d'évitement dans les campagnes pour se protéger d'un Etat devenu prédateur. Les planteurs du Busoga se sont dès lors tournés vers les marchés de la contrebande et les cultures clandestines. Ils ont également recherché de nouvelles formes de sécurisation des moyens de production et d'accumulation du capital dans un contexte nouveau marqué par une augmentation croissante de la pression foncière.

**Chapitre I - LA PREMIERE TRANSITION A L'ECONOMIE DE
MARCHE OU LE PASSAGE A LA MODERNITE**

D'abord pensé comme le simple résultat de déficiences techniques, le mal développement des Etats d'Afrique subsaharienne devait être définitivement résolu par un transfert de technologies orchestré depuis les pays développés. Le sous-développement était alors synonyme de sous-industrialisation, et fort des théories évolutionnistes fondées sur une représentation linéaire de l'histoire des peuples, l'« écocentrisme » occidental allait même jusqu'à qualifier les sociétés africaines de « préindustrielles ». Cette représentation du monde n'était pas dépourvue d'arrière-pensées au moment de la construction des empires coloniaux : elle permettait de disculper les puissances coloniales en leur donnant

l'impression d'agir dans le sens de l'histoire, ou d'accélérer en quelque sorte le passage inévitable et salvateur du continent noir à l'âge industriel.

Le projet britannique auquel les sociétés africaines devaient se soumettre était alors commandé par les exigences de la formation d'un Empire colonial assez particulier. Celui-ci n'était pas une construction politique, mais un immense comptoir géré par des compagnies et des négociants privés mandatés par Londres. Autour étaient les provinces coloniales qu'il fallait convertir à une religion d'un genre nouveau : celle du Commerce.

"Très différent [des autres empires français, italien, allemand et russe] est l'impérialisme britannique ; celui-ci vise à maintenir plus qu'à conquérir. Le domaine colonial de l'Angleterre n'est à aucun degré l'oeuvre de l'Etat anglais ; en lui ne se trouve pas cette unité, résultat d'une série d'entreprises dictées par une volonté réfléchie. L'empire est pour le peuple britannique un accident, une merveilleuse aventure de la race anglo-saxonne. Il a été formé par toutes sortes de moyens bizarres ou irréguliers, par des compagnies marchandes, des pionniers, des explorateurs, des marins sans mandats, des aventuriers comme Clive, des excentriques comme Gordon, des invalides comme Rhodes. Il s'est fait en l'absence de toute autorité et de tout fonctionnarisme, comme aucun empire ne s'est encore fait. Les dirigeants de la Grande-Bretagne ne l'ont jamais conçu, il s'est constitué presque en dépit d'eux¹."

L'incursion britannique en Ouganda était, avant toute autre considération, une entreprise commerciale assortie de motivations religieuses, dont on se servit d'ailleurs volontiers comme couverture. Conquérir l'Ouganda c'était, pour reprendre l'expression de P. Guillaume², en faire une « économie périphérique » qu'il fallait intégrer au « système » de l'Empire. La signature de l'*Uganda Agreement* en 1900 fut véritablement l'acte fondateur d'un projet de société moderne dans le protectorat et l'entrée dans un monde nouveau : celui de l'économie libre-échangiste.

¹E. Guyot, *L'Angleterre (Sa politique intérieure)*, Bibliothèque d'histoire et de politique, Delagrave, Paris, 1917, p. 206.

²P. Guillaume, *Le monde colonial XIX-XXème siècle*, Histoire contemporaine, Armand Colin, 1994, p.238.

La conversion des campagnes au libre-échange

Au premier rang des valeurs incarnées par l'Empire britannique se trouvaient celles du libre-échange, ce fabuleux et providentiel système d'organisation et de régulation des échanges sur lequel l'Angleterre avait bâti son incontestable suprématie économique sur terre comme sur mer. Elevé en dogme officiel au Royaume-Uni, le libre-échange n'était pas en cette fin de XIX^e siècle une invention géniale de quelques économistes en mal de théories abstraites ; il était l'oeuvre de la raison objective et du bon sens, il procédait d'une approche matérialiste et scientifique des lois de la nature, celles qui gouvernent les choses et les hommes comme un tout organique, presque mécanique, et contre lequel il était vain de résister. Le libre-échange n'était pas une invention, mais bien une révélation.

« Entre le libre-échange et la prospérité du pays il existait aux yeux de tous une relation de cause à effet. Le libre-échange était un dogme; toucher au libre-échange eût été un sacrilège³ ».

Si l'Angleterre s'était convertie au libre-échange, c'est qu'elle pensait y avoir découvert l'arme absolue pour comprendre et contrôler le cours des choses d'une manière bien plus efficace et durable que ses rivaux. A quoi bon dès lors construire un Empire sur des stratégies politiques et militaires dispendieuses, alors que « l'évidence économique » parviendrait d'elle-même, avec exactitude et à moindre frais, à imposer au monde les règles d'un jeu dans l'art duquel les Britanniques étaient passés maîtres. A. Maurois d'expliquer ainsi les raisons pour lesquelles l'Etat anglais était longtemps resté hors du jeu africain : *« ce furent les grandes Compagnies, non seulement celle de Cecil Rhodes (British South Africa Company), mais celle du Niger, celle de l'East Africa, qui créèrent les nouvelles colonies anglaises de Nigeria, Rhodesia, Kenya, Ouganda »*. Le recours aux Compagnies à charte était justifié par les avantages que trouvait la métropole à laisser les capitalistes entreprenants construire l'Empire et en assurer seuls

³E. Guyot, 1917, p. 215.

les frais : « *Si l'entreprise était un échec, on l'abandonnait ; si elle réussissait, le gouvernement impérial se substituait à la Compagnie* ⁴ ».

Il est vrai qu'on se situait déjà dans des logiques d'expansion territoriale d'un genre nouveau ; celles de la construction d'un « Empire informel », pour reprendre l'expression de R. Marx, selon laquelle « *le drapeau compte moins que la prépondérance des capitaux, les contrats industriels et miniers, l'influence sur des gouvernements aux abois que l'on entend contraindre par l'arme économique et financière à souscrire aux exigences de sécurité de l'Empire et des routes qui mettent ses diverses parties en rapport* ⁵. » Là était véritablement l'originalité de la conception de la construction de l'Empire britannique et vraisemblablement la raison pour laquelle l'intervention de Londres en Ouganda fut si tardive.

Ainsi, la création en 1894 du protectorat par la Couronne britannique ne signifiait pas qu'on dérogea aux principes de l'économie libre-échangiste. Il s'agissait d'une passation de pouvoir, c'est-à-dire du passage d'un capitalisme privé à un capitalisme d'Etat. La conversion des campagnes ougandaises à ce nouvel ordre économique était dans la logique des choses ; elle était l'oeuvre juste et attendue du progrès et de la civilisation.

Il serait sans doute réducteur alors de limiter la conversion de l'Ouganda au libéralisme à des questions internes ayant trait seulement à la création d'un protectorat financièrement autonome et économiquement viable. L'enjeu était également idéologique et de plus grande envergure. Il fallait prouver au monde, et en particulier aux autres puissances impérialistes, que les valeurs et les principes du libre-échange prônés et exportés par le Royaume-Uni étaient universels, et la puissance de l'Empire britannique acquise à la fin du XIX^e siècle semblait déjà en faire la démonstration. Et les déclarations scandaleuses pour l'époque de Goldwin Smith, professeur à Oxford, publiées entre 1862 et 1863 dans le *Daily News* n'étaient pas à même de tout remettre en cause :

"Le libre-échange aurait fait d'une politique autrefois intelligente une survivance stupide, valant gaspillage de fonds

⁴A. Maurois, *Histoire d'Angleterre*, Les Grandes études historiques, Fayard, Paris, 1937, (pp. 683-684).

⁵R. Marx, *De l'Empire au Commonwealth 1850-1994*, OPHRYS-PLOTON, 1995, p. 69.

publics, garanties militaires illusoire, mais coûteuses, à des colonies ainsi entretenues dans une fausse sécurité, dépenses d'infrastructures locales sans aucun profit pour la métropole... En s'engageant partout dans le monde, la Grande-Bretagne remettrait en question les avantages stratégiques que lui valait depuis longtemps sa position insulaire ⁶."

Ainsi, l'intégration du protectorat à l'Empire dépendait moins, pensait-on, d'une problématique du pouvoir que de questions pratiques liées à l'aménagement et au financement de structures d'encadrement nécessaires à l'exploitation et à l'exportation des richesses locales. La souveraineté de la Couronne était alors apparue comme un problème essentiellement « technique » qui ne fut certes pas négligé, mais assez vite traité en recourant aux principes de l'*Indirect Rule*. On était bien ici dans le cadre d'un projet de société moderne opérant une segmentation nette et franche entre les champs politiques et économiques.

Le passage à la modernité

A dire vrai, l'intégration du protectorat aux valeurs du libre-échange engageait bien plus que de simples adaptations structurelles, elle instituait une nouvelle façon de penser le monde. Le programme de « société marchande moderne » était fondé en effet sur un rapport utilitaire aux choses, développé dans le cadre d'une approche technologique et productive. La réalité physique et matérielle avait évacué l'investissement imaginaire comme mode de perception. Là où la tradition africaine voyait le don des ancêtres, l'utilitarisme, cette représentation profane de l'Homme blanc, voyait une essence naturelle, biologique et organique, soit le simple produit d'une nature autonome. Quelle mystérieuse affaire alors que celles du colonisateur qui considérait que les choses de la nature ne peuvent se passer d'être utiles, alors que « *ce n'est pas leur usage entre les mains de l'homme qui les a appelées à exister. Elles ont leur propre train de vie, leurs propres lois, leurs propres moeurs, leurs manières à elles de se reproduire, et de disparaître, bref une existence indépendante du moins jusqu'à ce que l'homme vienne la troubler. Leur « civilisation » est plus*

⁶Déclaration de Goldwin Smith reprise par Marx R. Voir R. Marx, p. 15.

ancienne que celle de l'homme, qui en dépend plus qu'il ne croit aujourd'hui et surtout qu'il ne voudrait⁷ ».

Voici exposée en quelques mots une évidence à laquelle les règles de marché renonçaient. Les populations locales devaient s'y soumettre et faire semblant d'oublier que :

« L'utilité préexiste au produit ; l'utilité est surajoutée aux choses de la Nature [...]. Les objets techniques ne se passent d'être utiles. Leur existence en dépend d'une double manière : l'utilité détermine leur naissance et leur mort. L'usage [...] devient réalité entre les mains de l'homme et par elles, comme prototype d'abord avant d'essaimer, d'être réparti, stocké, et en attente d'être vendu, consommé. Ils meurent à l'instant où ils cessent d'être utiles⁸. »

La terre et la force de travail devenaient également des valeurs d'échange mobilisables. Elles n'engageaient plus des rapports de réciprocité et de redevabilité entre groupes sociaux dont dépend pourtant la dimension économique du rapport de l'homme aux choses, comme nous le rappellent aujourd'hui A. Touraine et L. Dumont :

« Ce que nous appelons faits économiques est imbriqué dans le tissu social, seuls nous, modernes, les en avons extraits en les érigant en un système distinct⁹ ».

En somme, la terre et le travail devaient échapper aux règles de la société et quitter les contingences spatiales imposées par cette dernière. Il était désormais possible d'en faire commerce hors des espaces de parentés, sur des marchés nouveaux, ceux des ressources foncières et de la main d'oeuvre salariée. Bien plus alors qu'une simple réforme des modes de production, le passage au capitalisme signifiait l'adoption de nouveaux systèmes de valeurs. De même que l'idéologie du pouvoir reposait en Occident sur un principe de spécialisation des fonctions, la spécificité de l'économie

⁷G. Madjarian, *L'invention de la propriété. De la terre sacrée à la société marchande*, L'Harmattan, Paris, 1991, pp. 143-144.

⁸G. Madjarian, 1991, p. 144.

⁹Louis Dumont, *Essais sur l'individualisme. Une perspective anthropologique sur l'idéologie moderne*. Editions du Seuil, Paris, 1985, p. 14.

moderne libre-échangiste requérait la segmentation des liens sociaux et des rapports de l'homme à la Nature. L'utilitarisme procédait d'une approche matérialiste et mercantile entre l'homme et son milieu, où la nature se décomposait en une somme de valeurs d'usage ou de ressources, et l'homme en une somme de services ou de besoins¹⁰.

Il s'agissait alors de faire passer les campagnes de l'âge de la cueillette et de l'autosubsistance alimentaire à l'économie de plantation et à la production de surplus. On intégrait les populations africaines dans la logique des marchés d'un monde dont les limites étaient subitement surdimensionnées, avec les avantages et les risques encourus par une dépendance nouvelle à des modes de consommation inconnus.

Pénalisé par sa situation enclavée à près de 1.000 kms de la côte est-africaine, le protectorat ougandais ne présentait pourtant aucune prédisposition au développement d'une économie libre-échangiste. Néanmoins, l'ironie de l'histoire allait placer ce bout du monde, d'abord déclaré sans intérêt pour la métropole en 1893 puis ne devant faire l'objet que d'un développement « à moindre frais », au centre d'un audacieux projet d'ouverture sur le monde extérieur : la création, en 1902, d'une ligne de chemin de fer reliant la rive du lac Victoria à la côte est-africaine. Ce projet, qui devait coûter £5,5 millions, fut financé par le contribuable britannique. L'audace tenait moins à l'importance des sommes investies qu'à l'idée d'asseoir la richesse du protectorat sur les paysanneries locales plutôt que sur de vastes plantations de colons européens préparés aux règles du libre-échange. Il n'était pas prévu en effet de recourir aux colons blancs du genre de ces turbulents « settlers » qui commençaient à affluer sur les *White Highlands* kenyans. Et le gouverneur de l'époque, Sir Hesketh Bell, de définir les grandes lignes de ce que devait être la politique britannique dans le protectorat en proposant d'en faire un « Etat essentiellement africain » :

"Tous nos efforts doivent viser à éviter l'intrusion d'intérêts étrangers [c'est-à-dire anglais] dans le domaine agraire et

¹⁰G. Madjarian, 1991, p. 146.

*notre politique doit conduire à la création d'un Etat essentiellement africain*¹¹."

L'INVENTION D'UN CAPITALISME AGRAIRE AFRICAIN

L'originalité de l'entreprise tenait bien ici à la volonté d'intégrer les sociétés locales à ce vaste projet. Le développement du protectorat devait ainsi être l'oeuvre des sociétés qui le composaient et, de cette participation massive, devait dépendre l'accomplissement d'une véritable entreprise civilisatrice.

Les principes du libre-échange avaient leurs exigences propres, et la conversion des campagnes à ce nouvel ordre économique nécessitait l'aménagement de structures d'encadrement adaptées et l'instauration de nouveaux modes de production. Ceux-ci passaient par la promotion d'un capitalisme agraire via la création d'une propriété privée africaine et son corollaire : la création d'un marché foncier sur le modèle britannique. Aussi peut-on introduire le paradoxe de la politique coloniale, où le développement économique de ce qui devait être un « Etat essentiellement africain » devait reposer sur une occidentalisation des modes de contrôle et de répartition des terres.

La privatisation des terres au Buganda : la réforme *mailo*

Si l'octroi en 1900 de vastes concessions privées à la famille du *kabaka* et aux plus illustres de ses administrateurs relevait avant tout de considérations politiques, cette privatisation avant l'heure consacrait d'une manière on ne peut plus manifeste l'apposition par le colonisateur de nouveaux modes de contrôle et de gestion des ressources foncières. Ainsi, apparut un statut foncier encore inédit dans la région des Grands Lacs, dont les principes reposaient sur un affranchissement de l'homme à l'égard des rapports de dépendance et d'obligation qui le liaient à la terre et à la société.

Cette réforme foncière, connue sous le nom de réforme *mailo* devait promouvoir l'émergence d'une grande bourgeoisie africaine progressiste et

¹¹Voir G. Prunier, *L'Ouganda et la question indienne (1896-1972)*, Editions Recherches sur les Civilisations (ERC), Paris, 1990, p. 26.

entreprenante, à même de prendre en charge l'introduction et la diffusion de cultures d'exportation de premier plan. Il s'agissait d'établir, dans la plus pure tradition libérale, les bases d'un développement économique fondé sur la concentration et l'accumulation des moyens de production au sein de grands domaines privatisés orientés sur les cultures d'exportation. Ainsi, l'introduction de la propriété privée mena à une redistribution massive des ressources foncières, en référence à l'organisation très hiérarchisée des pouvoirs politiques établis dans la société baganda. Quarante pour cent de la superficie du royaume du Buganda (soit 9% de celle du protectorat), furent accordés en propriété *mailo* à la famille du souverain ainsi qu'aux administrateurs du royaume. La famille royale reçut 248.000 ha (dont 90.000 ha pour le roi) répartis en plusieurs lots, déclarés domaines officiels (*Official Estates*). Les 2,17 millions d'hectares restants furent enregistrés en bonne et due forme sur les cadastres dressés à cet effet par l'administration coloniale et transférés en propriétés dites « *mailo* » aux noms de 1.000 grands fonctionnaires royaux, ou *batongole*.

Cette propriété *mailo*, ou tenure *mailo*, fut définie en 1908 par la *Buganda Land Law*. Elle différait de la propriété privée de droit romain (*freehold*) sur quatre points essentiels. La propriété *mailo* était réservée aux populations autochtones (*natives*), elle ne devait pas excéder 4.800 ha et devait être établie sur les terres classées *mailo* par l'*Uganda Agreement* de 1900. Enfin, les droits *mailo* relevaient exclusivement de la juridiction du parlement baganda (*lukiiko*). Ces droits étaient acquis à perpétuité et à titre individuel, c'est-à-dire dégagés de toute obligation ou redevance à l'égard du gouvernement colonial et du parlement baganda, comme de toute autre forme d'autorité (clan, lignage...). La fonction du *lukiiko* était notamment de veiller à l'enregistrement des titres de propriété et au règlement des litiges dans le respect des principes établis par l'Accord de 1900¹².

Ainsi, la propriété *mailo* mettait officiellement fin à la logique des territoires de clan ; la mémoire des ancêtres et les temps d'occupation du sol n'avaient plus droit de citer comme principes de légitimation et de structuration des rapports fonciers. Les *bataka*, les lieux de sépultures et les autels de cultes étaient reclassés désormais au rang des curiosités

¹²L'intégralité du texte de l'*Uganda Agreement* est fournie en annexe 10.

folkloriques pour laisser place à la règle de droit romain et à la logique géométrique et uniformisatrice du plan cadastral. La distribution des premiers titres fonciers fut faite publiquement le 2 janvier 1909 par le Gouverneur Sir Esketh Bell : acte hautement symbolique du passage à un nouveau système de valeur au Buganda.

"La tenure *mailo* est librement transmissible, c'est à dire mise à disposition de toutes les populations autochtones du protectorat, indifféremment des règles de succession coutumières auxquelles ... [la terre était jusqu'alors] ... soumise, mais ne peut être transférée ni à perpétuité, ni en location à bail à des non-Africains, sauf accord des autorités officielles¹³."

La *Crown Land Ordinance* de 1903

Les titres de propriété privée (*freehold*) ne pouvaient être accordés, en revanche, que par les autorités coloniales, et non par le *lukiiko*, sur les terres déclarées en 1903 « terres de la Couronne » (*Crown Land*)¹⁴. Celles-ci couvraient un peu plus de 90% des territoires du protectorat, mais la moitié seulement du Buganda, et relevaient de la juridiction directe des services d'Entebbe (siège du gouvernement colonial jusqu'en 1962). Ici en revanche, la souveraineté de l'Etat colonial était clairement établie. Les droits des individus sur la terre étaient toujours assortis de conditions restrictives afin de rappeler la prééminence des droits du gouvernement colonial. Ainsi, et contrairement à la propriété *mailo* qui était acquise à perpétuité, les titres de propriété privée étaient accordés à bail emphytéotique (99 ou 199 ans) sous condition d'une occupation effective du sol et sous réserve de ne pas excéder une certaine surface, fixée en fonction du statut du bénéficiaire (2 ha maximum pour les organismes caritatifs et 400 ha pour un planteur européen). D'autres restrictions portaient sur l'exploitation des ressources minérales et des réserves en eau ; en effet, seule la détention d'un titre foncier *mailo* au Buganda permettait d'en avoir la jouissance exclusive. En

¹³ Voir H.W. West, *The Mailo System in Buganda*, Commission of Land and Surveys, Uganda, 1964, 177 p.

¹⁴ *The Crown Land Ordinance of 1903*.

revanche, le gouvernement colonial restait propriétaire éminent du sous-sol sur une terre acquise en propriété privée ou en location (*leasehold*). Ces concessions privées ont notamment été accordées aux collectivités territoriales urbaines, à certaines entreprises publiques, à quelques planteurs d'hévéa européens ainsi qu'aux missions religieuses pour la construction d'écoles, de dispensaires et d'édifices de culte.

La *Crown Land Ordinance* de 1903 s'inscrivait donc bien dans le prolongement de la politique du gouvernement définie par l'Accord de 1900. Mais, si les objectifs annoncés étaient toujours de protéger les agriculteurs africains des entreprises européennes, la démarche était en tout point différente de celle adoptée sur les terres *mailo*. Il n'était pas question en effet de promouvoir ici un capitalisme agraire africain, ni même d'y favoriser le développement excessif de grandes plantations européennes qui étaient autorisées, certes, mais devaient être enregistrées en bonne et due forme auprès des administrations provinciales et ne pas dépasser 400 ha (sauf accord du gouverneur). Les premières recommandations avaient été faites en ce sens à la fin des années 1910 et il était convenu, par exemple, que les 2/3 du Busoga devaient rester sous le régime foncier coutumier. Le commissaire provincial de l'époque déclarait finalement en 1919 « *qu'aucune terre, quelle qu'elle soit, ne doit être aliénée dans quelque partie que ce soit de la province de l'Est, quel qu'en soit le prix, et ce pour les dix ans à venir* »¹⁵. Par ailleurs, il était clairement établi que les domaines privés octroyés aux Africains ne devaient être accordés qu'à titre exceptionnel pour service rendu à l'Etat¹⁶. L'administration coloniale fit notamment valoir cette ordonnance de 1903 pour contester la légalité de 2.500 ha accordés par des chefs locaux entre 1900 et 1920 aux missions religieuses sur les terres de la Couronne.

¹⁵Voir C.C. Wrigley, *Crops and Wealth in Uganda*, East African Studies, 1959, p. 32.

¹⁶C'est ainsi que Kakungulu reçut en 1913, en sa qualité de président du conseil du District du Busoga et en remerciement pour son action politique et militaire menée dans les provinces de l'est, 218 hectares en propriété privée sur la colline de Batambogwe, près de Jinja : "*Son Excellence souhaite qu'il soit clairement expliqué à Kakungulu qu'il reçoit là un traitement exceptionnel et que ceci doit mettre fin à toute transaction de terre [dans le Busoga]*". *Ibid.* p.

Ainsi, la politique foncière coloniale établissait arbitrairement deux principales catégories de terres dans le protectorat. Les unes, minoritaires mais d'excellente qualité, passaient sous le régime foncier *mailo* d'inspiration occidentale édifié spécialement pour intégrer les logiques économiques nouvelles imposées par les règles du libre-échange. Les autres restaient sous la tutelle du gouvernement colonial mais demeuraient, dans les faits, soumises aux règles foncières coutumières. L'enjeu n'était pas de créer un capitalisme agraire sur ces terres de la Couronne, mais d'imposer par la force et l'imposition de taxes coloniales le développement des cultures commerciales au sein de petites exploitations familiales. Cette politique foncière à double vitesse instituait un partage des rôles bien défini. Le cotonnier, qui avait été rapidement déclaré « culture indigène », devait être imposé auprès du plus grand nombre de petits producteurs africains. Quant au café, il requérait des techniques culturelles plus soigneuses. Il devait donc, selon les administrateurs de l'époque, rester aux mains d'une élite de planteurs européens et de quelques grands chefs baganda disposant d'importants capitaux, de vastes concessions foncières et d'une assistance technique appropriée.

L'introduction du cotonnier

Le vote de la *Crown Land Ordinance* en 1903 avait marqué le début des campagnes de diffusion du cotonnier dans le protectorat, à commencer par la province centrale du Buganda.

La culture du cotonnier devait doter le plus grand nombre de paysans des liquidités nécessaires au paiement d'impôts destinés à financer la construction du protectorat. Les Britanniques entendaient ainsi élargir à l'ensemble des populations autochtones les bases d'un prélèvement obligatoire sur les cultures commerciales par la levée d'une taxe d'habitation (*hut tax*) et les revenus issus de l'exportation du coton. Les premiers plants de cotonniers furent introduits au Buganda par la *British Cotton Growing Association* à la fin de l'année 1903. Cette association avait été créée en 1902 en Grande-Bretagne pour promouvoir la culture du coton dans l'Empire britannique. Il s'agissait alors de pallier la pénurie des filatures du

Lancashire privées des productions des anciennes colonies d'Amérique du nord devenues indépendantes¹⁷.

Le choix des Britanniques pour cette culture n'était pas surprenant. Le coton alimentait l'essentiel des échanges commerciaux à la fin du XIX^e siècle et constituait, avec le thé, la richesse sur laquelle Londres avait imposé son monopole et son savoir-faire. Le lobby cotonnier en Grande-Bretagne représentait 1,638 milliards de livres sterling en 1900 et occupait plus de 500.000 ouvriers en métropole¹⁸.

Enfin, les filatures du Lancashire devaient assurer à l'Angleterre un contrôle sur toute la filière, de la production dans le protectorat au traitement de la matière première en métropole, en passant par l'exportation via le port kenyan de Mombasa, également sous domination britannique¹⁹. Véritable or blanc avec lequel Sa Majesté avait financé son empire, le coton était devenu un symbole indissociable de la culture et de l'empreinte britannique à travers le monde :

« Nous ne devons jamais oublier que notre politique actuelle du libre-échange est une création de l'industrie du coton. C'est l'industrie du coton qui a créé l'école anglaise d'économistes. C'est la théorie de l'industrie formulée par le Lancashire que nous avons appliqué à toutes les autres industries britanniques. C'est la politique de l'industrie du coton que la Grande-Bretagne, menée par le Lancashire, a perfectionné en une politique de commerce national, et même en une théorie d'échange universelle. 20»

Et Burton de résumer déjà en 1873 l'entreprise impérialiste de Londres par ces trois mots : « christianisme, civilisation, coton²¹ ».

La rapidité avec laquelle le cotonnier fut introduit au Buganda fit de cette région un précurseur en matière de développement des cultures commerciales, et Monsieur Dawe, conseiller agricole auprès du gouverneur

¹⁷Voir à ce sujet E. Guyot, 1917, p. 227.

¹⁸*Ibid.*, p. 229.

¹⁹Les exportations du protectorat seront protégées dès 1917 par la création d'une union douanière entre le Kenya et l'Ouganda.

²⁰E. Guyot, 1917, p. 233.

²¹C.C. Wrigley, 1959, p. 14.

de l'époque, d'informer avec enthousiasme le *Colonial Office* sur le bel avenir du secteur cotonnier dans le protectorat en ces termes :

"Aucune partie de l'Empire n'est plus prometteuse pour le coton... Sur 160 km à l'intérieur des rives du lac Victoria nous disposons de plus d'un million de propriétaires fonciers prêts et disposés à cultiver du coton, et d'au moins cinq millions d'hectares d'excellentes terres. En une année ou deux, le coton pourrait devenir le principal produit d'exportation du pays, et en quelques années, les revenus qui en seraient extraits pourraient être énormes²²."

Le cotonnier avait été introduit dans les campagnes du Buganda avec le concours des grands propriétaires *mailo* avant d'être progressivement diffusé dans toutes les provinces propices à sa culture, et notamment dans la Province de l'Est à partir de 1907²³. Les élites nouvellement dotées de vastes concessions privées devaient prendre en charge la diffusion des innovations agricoles et la collecte des productions commerciales au nom du gouvernement colonial. Ils devaient montrer l'exemple dans leurs circonscriptions respectives en cultivant également une surface réglementaire en cotonnier, fixée en fonction de leurs statuts respectifs : 0,6 ha pour un chef de comté, 0,4 ha pour un chef de sous-comté, 0,3 ha pour un chef de paroisse et 0,2 ha pour un chef de village. Enfin, tous leurs administrés devaient cultiver au moins 0,1 ha de cotonniers.

L'impôt coutumier prélevé avant la colonisation sur les récoltes vivrières, et connu sous l'appellation *nvujo*, fut converti pour l'occasion en impôt sur le coton. Son montant était bien souvent laissé à l'appréciation des chefs locaux et prélevé en nature au prorata des surfaces cultivées par exploitant jusqu'à la fin des années 1910. En 1921, le *Lukiiko* (le parlement baganda) fixa finalement le montant de ces prélèvements à un tiers des productions de coton par planteur. 90% de ces prélèvements étaient reversés à l'administration coloniale et les 10% restant servaient à financer les services rendus par ces « *collaborative chiefs* ». Le cotonnier s'imposa ainsi dès la fin des années 1900 au premier rang des cultures commerciales en assurant

²²*Ibid.*, p.18.

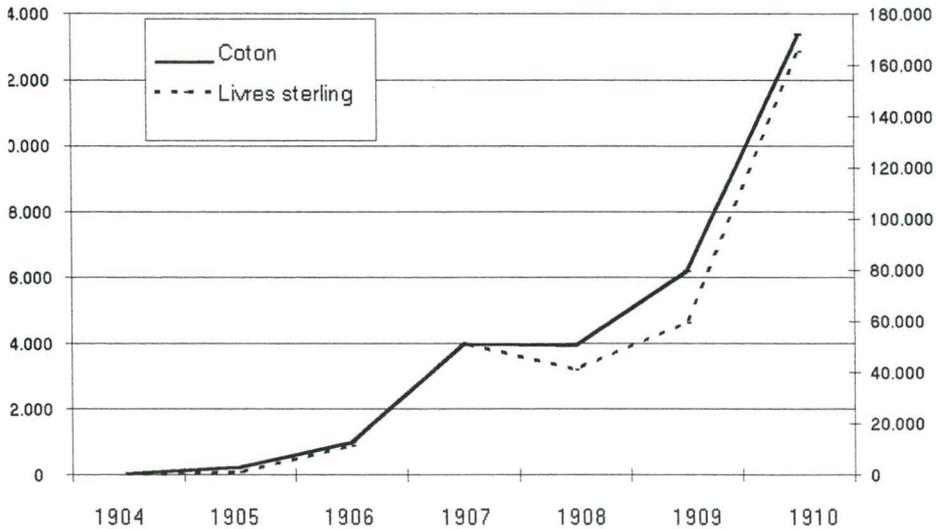
²³G. Prunier, 1990.

l'essentiel des richesses à l'exportation avec un montant de £165.412 en 1910, contre £236 seulement en 1904.

Exportations de coton (1904-1910)²⁴

Balles de coton

Livres (£)



L'émergence de nouvelles puissances économiques et financières baganda

Élément essentiel à partir duquel avait été repensée, sous la férule britannique, toute l'organisation des pouvoirs locaux au Buganda, le système *mailo* avait progressivement donné naissance à une aristocratie rentière devenue très influente sur les milieux financiers.

La diffusion du cotonnier fut d'autant plus rapide que l'impôt *nyujo* était la principale source de revenu des administrateurs locaux, de sorte que la richesse des élites politiques locales était fonction du nombre de planteurs et de l'importance des surfaces consacrées aux cultures commerciales dans leur

²⁴Données extraites de C.C. Wrigley, 1959, p. 15.

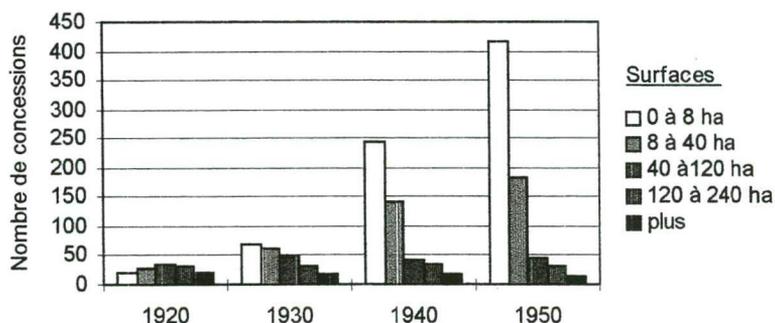
circonscriptions respectives. La logique était donc simple : un chef avait tout intérêt à favoriser l'implantation d'un nombre toujours plus important de planteurs dans sa circonscription, en recourant notamment à l'accueil de populations immigrées.

Aussi pouvait-on distinguer deux types de *collaboratives chiefs*. D'une part, ceux qui avaient été maintenus par l'administration britannique au rang de chef politique (*mutongole*) et dont les revenus provenaient exclusivement du pourcentage qu'ils percevaient dans leurs chefferies sur les impôts au titre du statut qu'ils détenaient, et ce pour une période limitée à l'exercice de leur fonction. D'autre part, les chefs locaux dotés depuis l'instauration de la réforme *mailo* d'une concession à titre privé. Ces derniers bénéficiaient des avantages inhérents à leur statut de propriétaire cumulé à celui de chef politique. A ce double statut correspondait un double salaire, composé des prélèvements effectués sur les récoltes de leurs administrés et d'une rente agricole prélevée sur toutes les exploitations établies sur leurs domaines privatisés. Le cumul de ces deux fonctions donnait les moyens à ces grands propriétaires fonciers d'accroître considérablement leurs recettes, allant parfois même jusqu'à percevoir des revenus supérieurs à ceux des administrateurs coloniaux, et ce jusqu'à l'indépendance. Le revenu global du Buganda issu de la commercialisation des cultures de rapport s'élevait à £11,5 millions à la fin des années 1950. On peut raisonnablement estimer alors que la moitié au moins de ces revenus était extraite des terres *mailo* massivement plantées en caféiers (les terres *mailo* couvraient un peu plus de 46% de la superficie totale du Buganda), dont les trois quarts étaient détenus par les grands propriétaires fonciers²⁵. Ceux-ci disposaient donc vraisemblablement à la veille de l'indépendance, et au titre du seul impôt *nvujo* prélevé sur les surfaces en cultures de rapport, d'une rente foncière établie sur une masse imposable annuelle évaluée au bas mot entre £6 et £8 millions. Mais les propriétaires *mailo* tiraient également une partie de leur richesse d'autres sources de revenus. La privatisation des terres au Buganda en 1900 avait en effet participé à l'émergence d'un marché foncier très

²⁵L'émergence d'un important marché foncier sur les terres *mailo*, dès la fin des années 1910, aurait engendré un morcellement considérable des domaines privés au Buganda, d'où la multiplication par 100 du nombre de propriétaires *mailo* en un demi-siècle. Ce chiffre est avancé par H.W. West, *The Mailo System in Buganda*, The government printer, Entebbe, Uganda, (p. 112), 1964, 179 p.

lucratif. Les enquêtes menées en 1953 par A.B. Mukwaya ont montré qu'un tiers au moins des grands domaines *mailo* de plus de 240 ha avait été démantelé entre 1920 et 1950 et revendu en petite et moyenne propriétés. Ces travaux mettaient ainsi en évidence la rapidité avec laquelle avait émergé un véritable marché foncier²⁶. Le graphique ci-dessous, établi à partir des données collectées en 1951 dans deux comtés du Buganda, montre l'évolution de la répartition par taille des concessions privées octroyées sur les terres *mailo*²⁷.

Evolution du nombre de domaines *mailo* classés par taille (1920-1950)



Le premier constat porte sur la classification de l'auteur. Celle-ci tend malheureusement à estomper l'extrême inégalité des surfaces détenues en propriété privée, puisque les concessions sont classées en 5 catégories seulement. Cela est surtout préjudiciable pour expliquer l'importance des grands domaines de plus de 240 ha qui couvraient 57% (en 1920) à 33,8% (en 1950) des territoires enquêtés. On observe par ailleurs une augmentation importante du nombre de concessions *mailo* entre ces deux dates, et une

²⁶A.B. Mukwaya, *Land Tenure in Buganda. Present day tendencies*, East African Institute of Social Research, Kampala, Nairobi, Dar es Salam, 1953, 79 p.

²⁷*Ibid.*

évolution sensible de leur répartition par taille. La distribution par classe du nombre de propriétés privées est en effet relativement homogène en 1920 puisque les 5 catégories retenues comptent entre 19 et 36 propriétés *mailo* chacune, soit un facteur de variation assez faible de 1,8. A partir des années 1930 ce facteur augmente, et ce de façon exponentielle à chaque décennie, pour atteindre une valeur record de 29,6 au début des années 1950 (415 concessions de moins de 8 ha pour 14 seulement de plus de 240 ha). Celle-ci résulte d'un mouvement de redistribution des terres, commencé dès les années 1930, en faveur d'un développement de la petite propriété (inférieure à 40 ha) effectué sur quelques grands domaines. Ces observations tendent alors à relativiser l'image déjà ancienne d'une classe de grands propriétaires *mailo* constituée des seules élites politiques richement dotées par l'Accord de 1900. Aux 1.000 grands domaines *mailo* initiaux, se sont progressivement et partiellement substituées de nombreuses petites concessions foncières, les demandes de nouveaux titres fonciers ayant augmenté au cours des années 1950 de 5.000 en moyenne par an.

Mais l'importance de ce marché foncier sur les terres *mailo* doit être relativisée. 60,4% des transactions ne portaient en effet que sur l'acquisition de petites propriétés (inférieures à 8 ha) dont les surfaces cumulées couvraient dans les faits une superficie totale très modeste, équivalente à 8% seulement des terres privatisées. Ainsi, la « course aux terres *mailo* », opérée par les petits et moyens exploitants durant la période de l'entre-deux-guerres ne changea pas profondément la répartition des terres au Buganda. Plus d'un tiers des terres privatisées était encore détenu par 2% seulement des propriétaires *mailo* en 1950. D'autre part, cet intérêt des petits planteurs pour les terres *mailo* semblait tout autant traduire un engouement pour la propriété privée, que la possibilité de se soustraire aux corvées obligatoires liée au statut de propriétaire. On estime à près de 20% la part des chefs d'exploitation ayant pu échapper par ce biais aux corvées obligatoires au Buganda. Ainsi, l'augmentation du nombre de concessions privées ne procédait pas d'une extension des surfaces *mailo* (celles-ci sont toujours restées circonscrites aux 22.000 km² initialement fixés par le colonisateur), mais d'un morcellement des grands domaines en de nombreuses petites propriétés foncières. Celles-ci sont passées dans le protectorat de 3.700 en 1905 à 20.000 en 1935, puis à 58.000 en 1953. La taille moyenne des

propriétés *mailo* fut dès lors considérablement réduite, passant de 153 ha en 1920 à 30 ha en 1950. Mukwaya évaluait alors à l'échelle du Buganda que le nombre de propriétaires *mailo* était passé de 1.000 à 100.000 en seulement cinq décennies. Le prix de la terre était alors fixé en fonction de la qualité du terrain, de la proximité d'un centre urbain ainsi que des variations des prix du coton sur les marchés intérieurs²⁸. Cette augmentation du nombre de concessions *mailo* tend à démontrer l'importance des transactions foncières au Buganda et l'émergence d'un mode d'enrichissement encore inédit pour ces nouveaux grands propriétaires terriens.

Enfin, H.W. West nous apprend qu'en 1963, la Uganda Credit and Saving Bank avait attribué 1766 prêts bancaires aux seuls propriétaires *mailo* pour un montant total de près d'un million de Livres sterling²⁹. Ces chiffres sont révélateurs de l'importance des relations qui liaient les milieux financiers avec l'aristocratie terrienne et monarchiste baganda. Cette force montante dans les milieux d'affaires ougandais fut par la suite à l'origine d'un ressentiment économique-racial envers la communauté indienne, autre puissance économique et financière concurrente dans le pays, propriétaire de quelques empires agro-industriels et proche, de surcroît, des milieux républicains³⁰.

LA REVISION DES GRANDES ORIENTATIONS ECONOMIQUES ET LE DEVELOPPEMENT D'UNE ECONOMIE DE GRANDES PLANTATIONS

Malgré les performances réelles du secteur cotonnier, les recettes du protectorat paraissaient néanmoins insuffisantes pour financer les grands chantiers publics en prévision et l'établissement d'une administration coloniale toujours très dispendieuse à la fin des années 1910. Le protectorat demeurait un véritable gouffre financier pour la métropole et la perspective

²⁸*Ibid.*

²⁹H.W. West, 1964, p. 56.

³⁰Le groupe sucrier de Mr Manibhai Madhvani présentait un chiffre d'affaire de 36 millions de Livres sterling (en 1972). Voir D.P.S. Ahluwalia, *Plantations and the politics of Sugar in Uganda*, (p. 194), 1995, 234 p.

de voir affluer des capitaux privés grâce au développement d'une économie de plantation européenne paraissait désormais séduisante³¹.

En 1911, le *Land Officer* déclarait que l'Ouganda avait un besoin urgent de colons et de capitaux européens, et le Gouverneur de l'époque, Sir Hesketh Bell, revenait sur ses premières déclarations en précisant que :

*"l'Accord de 1900 fut un véritable désastre pour les intérêts britanniques et pour le développement d'une économie de plantation dans le protectorat"*³².

Même les plus fervents défenseurs d'un protectorat africain comme Sir Frederick Jackson, son successeur au début des années 1910, se rallièrent à cette idée en souhaitant un afflux modéré et contrôlé d'européens et de capitaux étrangers en Ouganda. L'idée d'un capitalisme agraire africain avait-elle alors déjà vécu ? L'administration coloniale se rangea aux côtés des partisans d'une politique de développement jugée, sans doute, plus réaliste. Ce revirement précoce résultait vraisemblablement plus de la lenteur des résultats obtenus dans le secteur cotonnier que d'un échec flagrant de la politique de conversion des campagnes à l'économie de marché. Dix ans à peine s'étaient écoulés depuis la signature de l'*Uganda Agreement*, et la réforme *mailo* devait déjà faire l'objet d'importantes modifications pour autoriser l'installation de plantations européennes sur les terres les plus fertiles du Buganda.

Le début de la caféiculture

Les Britanniques annoncèrent très tôt leur intention de revenir sur les avantages inopinés accordés aux chefs baganda dans le cadre de la réforme *mailo*. Le gouverneur du protectorat écrivait en 1910 qu'il était désormais *"souhaitable d'encourager quelques chefs locaux, qui disposaient de concessions foncières bien trop vastes pour pouvoir les mettre en valeur, à vendre une partie de leurs terres aux planteurs européens"*³³. Ainsi, la politique du gouvernement colonial changea véritablement de cap dès la fin des années 1900 en ouvrant le protectorat aux investisseurs étrangers. Il fut

³¹C.C. Wrigley, 1959, p. 25.

³²*Ibid.*, p. 26.

³³*Ibid.*, p. 27.

ainsi convenu que les principes de la grande exploitation soient élargis aux planteurs européens et non plus réservés à quelques grands propriétaires terriens baganda.

La *Buganda Land Law* fut votée en 1908 pour limiter à 4.800 ha la surface des domaines accordés aux chefs baganda. Cette nouvelle loi permettait aux autorités coloniales de récupérer environ 30.000 ha dans le Buganda, déclarés terres de la Couronne britannique et transférés directement sous contrôle du gouvernement d'Entebbe. Par ailleurs, les propriétaires *mailo* étaient désormais « invités » à rétrocéder par location ou par vente tout ou partie de leurs concessions aux colons européens en dépit des accords de 1900³⁴. Enfin, le secrétaire d'Etat repoussa à 4.000 ha la taille des concessions accordées aux colons sur les terres de la couronne, au lieu des 400 ha préalablement fixés par la *Crown Land Ordinance* de 1903.

Le vote de la *Buganda Land Law* ouvrait ainsi les portes du Buganda aux *settlers*, en particulier sur les terres *mailo* où les procédures administratives facilitaient désormais l'implantation de colons. Ces nouvelles dispositions mettaient en quelque sorte fin au « protectionnisme agraire » baganda en favorisant l'implantation de grandes plantations de caféiers et d'hévéa, dont une des plus importantes fut la *Mabira Forest Rubber Company* qui avait obtenu, sur dérogation du gouvernement colonial, 16.000 ha dans le comté de Kyagwe, à l'est du Buganda. Les chefs baganda avaient alors vivement protesté en 1910 contre Entebbe pour avoir été trompés et « attirait l'attention sur le fait qu'ils se sentaient clairement dépossédés de leurs terres³⁵. »

L'engagement des autorités britannique fut confirmé par la mise en place de politiques salariales et commerciales particulièrement favorables au développement des plantations européennes jusqu'au début des années 1920. Le caféier s'imposait alors dès le début du XX^e siècle comme une culture essentiellement européenne, développée dans le protectorat avec le concours d'une administration britannique toujours en proie à d'importantes contraintes budgétaires.

³⁴L'Accord de 1900 interdisait toute vente de terres *mailo* aux européens et aux asiatiques.

³⁵C.C. Wrigley, 1959, p. 25. En 1927, les droits des chefs locaux seront à nouveau réduits par le vote d'une nouvelle loi, la *Busulu and Nvujo Law*, destinée à protéger les droits des paysans sur les terres *mailo*.

Ainsi, si la primauté affichée par le gouvernement colonial en faveur du coton avait souvent été interprétée comme le signe d'un certain désintérêt de la part des autorités britanniques à l'égard du café, la révision de la réforme *mailo* à la veille des années 1910 en faveur d'une nouvelle classe de planteurs européens semblait y apporter un sérieux démenti.

Les premières grandes plantations européennes

Après les campagnes menées dès 1903 auprès des petits producteurs africains pour la promotion du coton, le gouvernement colonial inaugura entre 1908 et 1922 une politique nouvelle de diversification des cultures d'exportation. Celle-ci marquait une seconde étape importante dans l'histoire économique du protectorat avec la mise en oeuvre d'une politique de grandes plantations (européennes et africaines) et le développement des premiers plants de caféiers à vocation commerciale.

Le protectorat disposait déjà de quelques plants de caféiers indigènes bien avant l'arrivée des européens. La présence de plants sauvages fut attestée dès 1862 par l'explorateur britannique John Hanning Speke. L'Ouganda précolonial comptait alors quatre principales variétés indigènes de caféiers. La variété *Coffea ugandae*, la plus commune, était présente sur plus de la moitié des territoires du protectorat, de l'actuelle frontière tanzanienne au pays Acholi, en passant par la province centrale du Buganda. Cette variété fut par la suite rattachée à la famille des *Coffea canephora*, nom qui, à l'origine, est celui d'une variété sauvage découverte dans l'ancien Congo belge en 1893 par le botaniste Emile Laurent. L'aire de propagation des autres caféiers indigènes - *Coffea excelsa* et *Coffea spatricularis* - découverts à la fin du XIX^e siècle, était limitée à des îlots forestiers de la région de Gulu et des hauts plateaux Ankole pour le premier, et du pays Bwamba pour le second. Enfin une variété non classée fut recensée dans le Karamoja, à la frontière nord-est entre l'Ouganda et le Kenya. Compte tenu de leur faible productivité, ces variétés locales n'ont jamais fait l'objet d'une exploitation commerciale, à l'exception de *C. ugandae* conservée pour sa robustesse et dont sont issues les variétés actuelles de robusta.

La province centrale du Buganda fut placée au centre de cette nouvelle politique de grandes plantations. De nouveaux plants de caféiers furent introduits sur la rive nord du lac Victoria par quelques planteurs d'hévéa

européens qui souhaitaient diversifier leurs productions agricoles pour pallier la chute des cours du caoutchouc du début des années 1910. La hausse des prix de la tonne de café sur les marchés mondiaux dès 1910 avait alors marqué le véritable développement du secteur caféier. Les colons avaient importé des plants d'arabica de type *nyasa*, originaires de la région du Nyassaland (Malawi), et bien adaptés au climat chaud et humide des basses terres du Buganda.

A partir de 1914, le domaine de la caféiculture fut progressivement élargi aux territoires limitrophes : douze concessions coloniales furent créées dans le Bunyoro, d'autres dans le Busoga, en Ankole et en pays Toro en 1915. Toutefois, le Buganda détenait en 1920 près des trois quarts des surfaces en caféiers sur un total de 10.174 ha dans le protectorat, contre 8.000 ha seulement recensés au Kenya la même année.

Ainsi, le Buganda s'imposa rapidement comme une des régions les plus prospères en assurant l'essentiel des richesses à l'exportation du protectorat dont la grande majorité était située sur des terres *mailo*. Le cotonnier s'y développa dès 1904 avec des productions qui passèrent de 130 à 62.400 tonnes entre 1905 et 1955. A ces performances s'ajoutaient celles du café qui, au cours de la même période, vit ses productions augmenter de 3.000 à 92.700 tonnes.

Immigration et salariat agricole

La main d'oeuvre nécessaire à l'entretien des grandes plantations coloniales était fournie par des méthodes de recrutement autoritaires. L'administration avait instauré en 1909 le travail obligatoire rémunéré, ou *kasavvu*, fixé à 30 jours par an, et un impôt de capitation (*Poll Tax*), fixé à cinq roupies par homme adulte pour pallier un manque de main d'oeuvre chronique au Buganda. La logique était simple, il fallait augmenter les prélèvements obligatoires pour contraindre les populations qui ne disposaient ni des revenus du coton, ni d'aucune autre richesse à l'exception de leur propre force de travail, à venir renforcer le contingent d'ouvriers employés à la construction de grands chantiers et à l'entretien des plantations du sud. Le Commissaire provincial du Buganda déclarait en 1917 que:

"les Baganda ne fourniraient jamais une main d'œuvre suffisante : les autres [les populations non baganda] sont plus nombreuses et d'avantage intéressées par les opportunités qui leur sont proposées pour gagner de l'argent³⁶."

Les colons européens, regroupés au sein de l'*Uganda Planters' Association*, avaient de surcroît obtenu que soient exemptés du très impopulaire *kasanvu* les salariés employés à l'année dans leurs plantations. Ainsi, les années 1910 avaient été marquées par d'importants déplacements de main d'œuvre agricole bon marché au départ des provinces de l'ouest et du nord ouest vers les plantations du sud. En 1912, le travail obligatoire passa de 30 à 60 jours par an et le gouvernement renforça son action en faveur des colons européens en organisant un marché national de main d'œuvre salariée³⁷. En 1924, l'Ankole et le Kigesi d'une part, le West Nile et le pays Acholi d'autre part, avaient été déclarés foyers de main d'œuvre respectifs du Buganda et du Bunyoro, et plusieurs colons avaient émigré des *White Highlands* Kenyans, attirés par l'abondance et les faibles coûts de la main d'œuvre agricole dans le protectorat. En 1915, 135 plantations européennes et indiennes étaient comptabilisées dans le protectorat, toutes cultures confondues.

L'essor de la caféiculture n'était pas uniquement le fait de planteurs européens. Certains Africains, et en particulier quelques grands propriétaires *mailo*, profitèrent également des aides du gouvernement ainsi que des facilités de recrutement d'une main d'œuvre salariée très bon marché pour créer leurs propres plantations sur plusieurs centaines d'hectares. Les plus remarquables d'entre elles étaient situées dans les districts de Masaka et de Buddu. Elles étaient détenues par des chefs baganda qui, à l'image des colons, œuvraient comme de véritables exploitants de grandes plantations mixtes hévéa-caféiers, entretenues par quelques centaines d'ouvriers salariés³⁸.

Ainsi, les facilités d'implantation, en particulier sur les terres *mailo* (où les procédures administratives étaient moins contraignantes que sur les terres

³⁶C.C. Wrigley, 1959.

³⁷The Labour Regulation Act of 1912.

³⁸J. J. Jorgensen, *Uganda, A modern history*, Croom Helm, London, 1981, pp. 77-123.

de la Couronne), le recours à une main d'œuvre devenue abondante et peu coûteuse et enfin la bonne tenue des cours du café à l'exportation pendant les années 1910 expliquaient vraisemblablement l'essor spectaculaire de l'économie de grandes plantations au Buganda. De 1910 à 1915 les surfaces plantées en caféiers ont été multipliées par vingt, passant de 200 à 4.000 ha environ, dont une partie était cultivée sous ombrage dans les plantations d'hévéa.

La crise des années 1920 : la faillite de « l'économie modèle » et le passage à un capitalisme de substitution

La consommation de produits tropicaux avait considérablement chuté en Europe et les marchés mondiaux étaient totalement désorganisés. L'effondrement des cours du café au lendemain de la première guerre mondiale réduisit à néant tous les efforts entrepris. Les colons en subirent les premiers effets en 1921 avec une chute des cours de la tonne de café de 50% en moins de deux ans, et S.R. Karugire de déclarer que la crise des années 1920 sauva le protectorat d'une vague de planteurs européens³⁹.

En expansion depuis dix ans à peine, la caféiculture européenne n'était pas préparée à affronter cette crise et son sort apparaissait dès lors au dernier rang des préoccupations d'une administration britannique souhaitant s'appuyer désormais sur des systèmes de productions indigènes moins dépendants des aléas des marchés internationaux. En effet, sans doute jugée moins rentable, l'économie de petites plantations présentait finalement l'intérêt de reposer sur une des planteurs contraints, faute d'autre alternative économique, à s'adonner aux cultures de rapport pour disposer de revenus nécessaires au paiement des taxes coloniales. Ainsi, et à défaut de pouvoir compter sur l'équilibre et la fiabilité des marchés d'exportation, la petite caféiculture indigène permettait de garantir à bon compte la stabilité des productions commerciales dans le protectorat.

L'important n'était plus alors de promouvoir à grands frais un modèle de développement économique fondé sur le grand capital mais de faire au plus simple et dans l'urgence pour pallier le désengagement financier de la

³⁹S.R. Karugire, *A Political History of Uganda*, Heinemann Educational Books, Nairobi, 1980, p. 132.

métropole dans ses protectorats et colonies. De plus, le principe de la petite économie d'échelle, marquée dans les campagnes par une prudente diversification des productions (commerciales et vivrières) et par de faibles coûts d'exploitation, présentait l'avantage, non négligeable en ces temps difficiles, d'opérer un retrait financier et logistique de la part de l'administration britannique dans le secteur agricole.

Jugée désormais à haut risque, l'idée de soutenir une économie de grandes plantations européennes, fut définitivement abandonnée en 1922 avec l'abolition du travail obligatoire. Les colons européens quittèrent alors massivement la terre et reportèrent leurs capitaux dans le traitement et la commercialisation des cultures d'exportation. Entre 1920 et 1925, plus de 3.000 ha de plantations furent laissés en jachère - dans le Busoga mais aussi sur les terres les plus humides du Buganda - ou rachetés par des industriels indiens pour être reconvertis en plantations de thé et de canne à sucre. Ainsi, à partir du transfert des capitaux européens vers les activités de commerce et de négoce dans le courant des années 1920 furent posées les bases d'un « capitalisme de substitution » maintenu jusqu'en 1972. Ce dernier était fondé sur une économie de petites plantations indigènes aux côtés de quelques grandes, mais rares, concessions indiennes. D.P.S. Ahluwalia nous apprend que 36 contrats de location furent accordés à des sociétés indiennes au Buganda entre 1924 et 1928, portant sur un total de 2.400 ha. En moins de dix ans, les indiens multiplièrent par dix la surface de leurs domaines avec près de 24.000 ha de plantations en 1934 (dont 13.500 ha au Buganda et le reste au Busoga)⁴⁰, mais cela ne représentait que 0,34% de la surface agricole du protectorat.

Chapitre II - **PROPRIETE FONCIERE ET INVESTISSEMENTS
AGRICOLES SUR LES TERRES MAILLO**

La période 1900 - 1920 fut une première étape importante de la conversion des campagnes au libre-échange, caractérisée par la mise en oeuvre d'importantes structures d'encadrement agricole. La privatisation des

⁴⁰D.P.S. Ahluwalia, *Plantations and the Politics of Sugar in Uganda*, Fountain Publishers, Kampala, 1995, p. 54.

terres *mailo*, l'introduction du coton et du café, l'organisation des filières de commercialisation des cultures de rapport, la création d'un marché de main d'oeuvre agricole et enfin l'imposition de taxes coloniales ont montré l'ampleur des mesures adoptées pour soutenir le développement d'une économie ouverte aux marchés d'exportation et remédier aux contraintes budgétaires du protectorat.

Le développement spectaculaire des plantations commerciales indigènes, ajouté à leur résistance apparente à la chute des cours du café des années 1920 ont mis en évidence la remarquable capacité des campagnes à intégrer les principes et les valeurs du libre-échange. L'augmentation constante des productions commerciales jusqu'au lendemain de la seconde guerre mondiale a révélé un profond changement des systèmes de production paysans et non une situation conjoncturelle et artificielle présentée comme le simple fait de politiques coloniales imposées par la force. Il est vrai, par ailleurs, que les conditions climatiques qui prévalaient sur la rive nord de lac Victoria furent particulièrement favorables à l'introduction et au développement de ces nouvelles cultures de rapport.

Toutefois, à regarder de plus près, l'adhésion des campagnes ougandaises aux principes du libre-échange ne signifiait pas pour autant le renoncement aux valeurs dont les sociétés locales étaient porteuses. L'utilitarisme du monde moderne et la religion du commerce étaient en effet venus s'ajouter à une représentation traditionnelle du rapport de l'homme aux choses. L'entreprise « civilisatrice » du colonisateur n'avait pas évacué les références à la coutume dans la gestion des affaires courantes, avec pour conséquence immédiate l'émergence d'un véritable syncrétisme économique régi par des règles et des logiques devenues bigarrées échappant partiellement au contrôle et à la supervision des autorités coloniales. Ce n'était pas alors les principes et les valeurs du projet libre-échangiste qui posaient problème, mais bien la manière dont les producteurs ougandais entendaient les intégrer dans les campagnes et pour laquelle les structures d'encadrement proposées devenaient partiellement inopérantes. Ces difficultés étaient apparues notamment là où l'essentiel des efforts du colonisateur avait été réalisé, et en particulier sur les terres nouvellement converties au régime de la propriété privée. Nous verrons que certaines de

ces difficultés sont encore ressenties aujourd'hui, notamment dans les campagnes du district de Mukono.

APPARENCES ET REALITES DES EFFETS DE LA PROPRIETE PRIVEE SUR LE DEVELOPPEMENT DES CAMPAGNES

Le contexte particulier, à la fois politique et juridique, dans lequel la privatisation des terres au Buganda fut entreprise était ambigu : il tenait à l'introduction d'un droit foncier jusqu'alors inconnu dans la région des Grands Lacs, laissant libre cours à de nombreuses interprétations et déformations de la part des populations baganda. Dès lors, la privatisation des terres *mailo* donna naissance au Buganda à un enchevêtrement de droits et de pratiques inédits et à l'émergence d'une propriété privée « à l'africaine » répondant à des logiques de sécurisation bigarrées, échappant partiellement à la supervision des autorités coloniales. Ces logiques incitent à réviser la nature des relations entre propriété privée et investissement agricole dans le contexte ougandais.

Une interprétation inattendue de la notion de propriété

Comme annoncé en deuxième partie, alors que l'administration britannique entendait accorder des droits d'exploitation individuels à quelques-uns des plus illustres de ses administrateurs royaux en leur délivrant des titres de propriété, ces derniers pensaient avoir acquis de nouvelles charges politiques et firent enregistrer en bonne et due forme auprès des services du cadastre à Entebbe l'ensemble de leurs circonscriptions respectives de plusieurs centaines, voire de quelques milliers d'hectares.

D'autres pensaient, pour leur part, avoir acquis des droits répondant au statut éminent d'*Obwesengeze*, statut honorifique dans la hiérarchie politique baganda qui leur permettait de jouir d'un droit individuel, héréditaire et dégagé de toute obligation envers l'autorité royale. Si certains des administrateurs royaux ne prirent conscience que plusieurs années après des implications de leur nouveau statut de propriétaire ainsi que des droits héréditaires et irrévocables afférents, d'autres se considéraient encore soumis dans les années 1970 aux lois coutumières et refusaient de céder

leurs terres *mailo* à des personnes non affiliées à leur clan⁴¹. De ces malentendus, imputables à une superposition et à une combinaison complexe de deux interprétations de la notion de propriété, allaient découler des problèmes techniques inhérents à l'enregistrement et à l'émission de titres fonciers.

Les élites locales considéraient davantage leurs titres fonciers comme l'affectation d'une souveraineté exercée sur des hommes plutôt que la prise de possession d'une terre proprement dite. Dès lors, la surface de leurs domaines importait bien moins que l'importance des populations qui s'y trouvaient. Ainsi, dès l'instant où la circulation des terres *mailo* n'affectait en rien la nature des pouvoirs politiques qui y étaient exercés, les transactions foncières réalisées n'étaient pas transmises au *Land and Survey Department*. Ces difficultés avaient d'ailleurs été très tôt pressenties par le *Colonial Office* qui mettait en garde l'administration du protectorat dès 1900 contre les implications financières (entre autres) de la réforme *mailo* en ces termes : "*l'enregistrement de la terre au Buganda nécessiterait inévitablement un cadastre élaboré pour lequel certaines conditions, qui ne sont pas aujourd'hui réunies, doivent être remplies*⁴²." A ces premières questions de fond, s'ajoutaient également la complexité et le coût des démarches administratives nécessaires à l'enregistrement d'un titre foncier. Plusieurs propriétaires *mailo* éprouvaient une certaine méfiance envers un système étranger, à bien des égards, aux conceptions et aux réalités de la tenure foncière dans la société baganda, où un contrat verbal effectué devant témoins semblait procurer une sécurité au moins équivalente, si ce n'est supérieure, à celle obtenue par la détention d'un titre papier. Enfin, fallait-il s'assurer, au préalable, que les Baganda aient été informés des obligations liées à l'acquisition d'une terre *mailo*. Or, les textes de lois à ce sujet n'avaient pu être retranscrits et divulgués en langue locale qu'en 1959, compte tenu de difficultés de traduction. Le luganda⁴³ ne proposait en effet pas d'équivalence pour certains termes du vocabulaire juridique occidental.

Ainsi était défini, au regard des lois foncières britannique et baganda, le statut de propriétaire *mailo*, auquel la première reconnaissait l'exercice d'un

⁴¹H.W. West, 1964.

⁴²*Ibid.*, p. 10.

⁴³Le luganda est la langue vernaculaire des populations baganda.

droit sur la terre, et non sur les hommes, et la seconde celui d'un pouvoir sur les hommes, et non sur la terre⁴⁴. Et Sir Apolo Kagawa (premier ministre et régent du Buganda) de déclarer qu'il était "*horriifié quand il découvrit des années après, que, dans notre conception [européenne], la propriété du sol n'autorisait pas le propriétaire à exercer tous pouvoirs sur ceux qui vivent sur la terre*"⁴⁵.

En autorisant la détention à titre privé de vastes domaines fonciers, la réforme *mailo* substituait de fait aux autorités locales des administrateurs royaux investis d'un pouvoir nouveau exercé sur la terre. Cette dernière était désormais placée sous la responsabilité d'un homme parfois étranger au clan qui n'était plus le représentant élu d'une institution sociale légitime et reconnue dans ce domaine. De plus, la réforme *mailo* coupait désormais le lien clanique qui liait les hommes à leur terre en transformant en « squatters virtuels »⁴⁶ les tenanciers coutumiers (*bibanja holders*) qui jouissaient d'une certaine sécurité sur leurs terres de clan. Ainsi, la distinction des pouvoirs entre chefs de terre, affectés à la distribution des droits de culture, et chefs de clan, chargés de veiller à leur circulation entre les hommes, n'avait plus lieu. En effet, le concept de propriété concentrait désormais l'ensemble des fonctions aux mains d'une seule et même personne dégagée de toute contrainte sociale envers le groupe.

Une propriété foncière « à l'africaine »

Les propriétaires fonciers ne souhaitèrent jamais faire valoir leurs droits en réclamant un usage exclusif de leurs domaines. Dans une société où la terre n'avait pas de réelle valeur marchande, c'est-à-dire où la richesse reposait moins sur la valeur du bien-fonds que sur celle du travail qui y était investi, quel intérêt pouvait présenter en effet la détention de terres vacantes?

⁴⁴Comme le rappelle un proverbe baganda : « *Omwami tafuga ttaka, afuga bantu* »", Un chef n'a pas de pouvoir sur la terre, mais sur les hommes. Voir H.W. West, *Land Policy in Buganda*, Cambridge University Press, (p.11), 1972, 244 p.

⁴⁵H.W. West, 1964, p. 9.

⁴⁶N. Bazaara, "Land Policy and the Evolving Forms of Land Tenure in Masindi District", in *Uganda, Studies in Living Conditions Popular Movements and Constitutionalism*, Jep Book & Center for Basic Research n° 2, Kampala, 1994, pp.17-60.

La valeur du droit de propriété repose ici sur un fort taux d'occupation du sol et une pleine mise en valeur des terres par les populations qui ont déjà élu domicile.

Il semble d'ailleurs, que dans l'esprit des populations locales, les droits de propriété n'aient jamais supplanté les droits coutumiers, mais s'y soient ajoutés. Ainsi, l'essentiel des investissements réalisés sur les domaines privés était laissé à la charge des tenanciers coutumiers qui se considéraient toujours officieusement sur leurs territoires de clan, et ce, bien que la privatisation ait officiellement relégué leur statut en celui de « squatters virtuels ».

Par ailleurs, si l'acquisition de droits de propriété procède, dans les sociétés modernes, d'une conception individualiste et matérialiste du rapport de l'homme à la société et à la terre, les propriétaires *mailo* ont partiellement refusé de se conformer à cette définition. La suppression des liens d'allégeance aux institutions politiques fut en effet bien souvent limitée à l'autorité du gouvernement colonial et non à celles établies à tous les échelons de la société monarchique baganda construite sur un principe de parenté. Les clans et les lignages conservaient leur autorité sur les terres *mailo* en exerçant notamment un droit de regard sur la transmission des titres fonciers aux héritiers. Ainsi, les procédures d'héritage restaient l'affaire des chefs de clan, et un rapport du *Colonial Office*, daté de mai 1962, révélait que la transmission des droits *mailo* se faisait toujours conformément aux traditions tribales au moment du passage à l'indépendance⁴⁷. La coutume voulait, notamment, que l'héritier d'un propriétaire *mailo* soit présenté par son conseil de clan à la cour du *kabaka* pour valider son nouveau statut de propriétaire. Enfin, si la vente était autorisée, l'acheteur devait de préférence être membre du même clan. Et H. West de constater, dans les années 1970, que certains propriétaires *mailo* refusaient encore de déroger à ce principe, pourtant contraire aux règles élémentaires qui régissent les lois du marché.

Toutefois, ne dépendant plus totalement de l'autorité monarchique baganda, à laquelle la détention d'un titre de propriété les avaient

⁴⁷Colonial Office, *Uganda. Report of a Commission of Privy Counsellors on a Dispute Between Buganda and Bunyoro*, Her Majesty's Stationery Office, London, mai 1962, 33P.

partiellement soustraits, ni des lois foncières coloniales, eu égard aux fonctions politiques qu'ils associaient toujours à leur statut, les propriétaires *mailo* dépendaient de droits placés désormais dans une logique de l'entre-deux : ni vraiment baganda, ni vraiment occidentale.

Enregistrement au cadastre, ou la méfiance des planteurs envers l'Etat

De ce malentendu, imputable à une combinaison complexe de deux interprétations de la notion de propriété, étaient apparus lors de l'enregistrement et de la mise à jour des registres cadastraux des problèmes techniques. Ces derniers devaient peser lourd sur le budget du protectorat. En 1902, les estimations les plus pessimistes étaient évaluées à £76.000 pour dresser un cadastre exhaustif des terres *mailo* devant nécessiter quatorze années de travail au *Land and Survey Department*. Finalement, le montant s'éleva à £200.000 pour un plan (qui plus est provisoire) et qui ne put être présenté qu'en 1932 et dont l'efficacité fut jugée plus que douteuse par le rapport Sheppard en 1938⁴⁸.

Ce constat a été confirmé ultérieurement par un rapport de l'Université du Wisconsin, daté de janvier 1989, qui reconnaissait que sur deux échantillons d'exploitations pris respectivement dans les districts de Luwero et de Masaka (Buganda), pas moins de 70% et de 30% des titres fonciers *mailo* enregistrés au *Department of Land Registration* mentionnaient d'anciens propriétaires qui avaient depuis vendu ou cédé par héritage leurs parcelles. Ainsi, à la fin des années 1980, certains planteurs avaient conservé leurs titres fonciers *mailo* alors qu'ils n'étaient plus propriétaires. Leurs noms et les limites de leurs anciennes exploitations répertoriés au *Department of Survey and Mapping* à Entebbe n'avaient fait l'objet que d'une remise à jour partielle depuis 1900.

Les auteurs de ce rapport attribuaient la non-réactualisation des plans cadastraux aux années de guerre et à la désorganisation des services administratifs. L'argument n'était certainement pas suffisant car encore fallait-il, au préalable, vérifier que les planteurs aient bien été informés de la nécessité d'entreprendre les démarches d'enregistrement après l'acquisition

⁴⁸H. West, 1964, pp. 29-35.

d'une parcelle et enfin, qu'ils puissent ou qu'ils consentent à en payer le prix.

Les mêmes réserves peuvent être apportées aujourd'hui quant à la validité des informations reportées sur les registres des *District Land Board*. Il est d'ailleurs symptomatique de constater, qu'au plus fort des débats au Parlement 1998 sur le *Land Bill* en juin, personne n'ait songé à mentionner le nombre de titres *mailo* aujourd'hui en circulation au Buganda⁴⁹. Car il s'agirait là, de l'avis même du *Ministry of Land* à Kampala interrogé en juillet 1998, d'une question à laquelle personne ne pourrait répondre dans le pays. Question ô combien importante pourtant pour évaluer la part des planteurs aujourd'hui sans titres, et connaître ainsi l'ampleur du projet de privatisation à mener. Les seules estimations parues récemment dans la presse locale se situent dans une fourchette comprise entre 300.000 et 700.000 titres⁵⁰ ! Un degré d'imprécision qui ne semble cependant inquiéter personne et qui donne une idée de l'à-peu-près avec lequel sont gérées les propriétés des personnes par les pouvoirs publics.

Bureau du cadastre (*Mukono Land Board*)



⁴⁹Le formulaire d'un titre de propriété *mailo* figure en annexe 9.

⁵⁰Voir le *New Vision* du 6 mai 1998.

D'ailleurs, certains bureaux régionaux du cadastre auraient des archives incomplètes. A titre d'exemple, le *Mukono Land Board* fut dans l'impossibilité de nous fournir, en juillet 1998, la totalité des registres de Kiyoola. Deux des 20 feuillets nécessaires à la couverture totale de la commune auraient disparu suite à des pertes et des dégradations⁵¹. Ainsi, il ne reste aujourd'hui aucune trace écrite des propriétés enregistrées en bonne et due forme dans les deux villages de Kiyoola Central et de Kisozi (voir plans cadastraux page 321). Par ailleurs, le *New Vision* rappelait dans son numéro du 1^{er} mai 1998 que 600 propriétés environ ayant suivi les procédures légales d'enregistrement ne figuraient toujours pas dans le cadastre du district de Kibaale. Ainsi, même lorsque les registres sont au complet, certains doutes subsistent sur la validité des informations reportées. Il ne s'agirait pas là d'un cas isolé, et le chef de service du *Mukono Land Board*, interrogé en juillet dernier, reconnaissait que le mauvais fonctionnement de son bureau, dû à un manque de moyens en personnel, en matériel informatique et en locaux, était préjudiciable à l'entretien, la mise à jour et le bon archivage des registres.

Ce constat semble bien remettre en question l'efficacité même de la politique de privatisation dont l'objectif initial visait à la protection des droits d'exploitation par la détention d'un titre de propriété. Il est à ce sujet très éloquent de se référer aux pages 56 à 62 du rapport de l'Université du Wisconsin où il est dit de façon très explicite que les propriétaires *mailo*, détenteurs d'un titre foncier, se sentaient moins protégés que les tenanciers coutumiers et ce, tant à Masaka que dans le Luwero. Le plus surprenant, enfin, était de constater que ce sentiment d'insécurité était cultivé, pour les premiers, à l'égard du gouvernement et, pour les seconds, envers « les gens de la ville ». Sans doute fallait-il voir là, pour les premiers, une certaine méfiance envers une administration qui, faute de moyens, était devenue peu scrupuleuse et bien souvent corrompue.

Pour revenir à la réforme *mailo* de 1900, le gouvernement britannique, fort des enseignements tirés de la révolte de 1922, annonça l'abandon définitif des projets de privatisations qui étaient à l'étude sur les territoires limitrophes du Bunyoro et du Busoga. Ainsi, sur les terres de la Couronne,

⁵¹Notons que les deux feuillets manquants au cadastre correspondent curieusement aux deux *Official Estates* dont dispose le *kabaka* dans la commune de Kiyoola.

la question était réglée et l'expérience *mailo* ne dépassa jamais les frontières du Buganda. Il s'agissait pour le gouvernement britannique, de diminuer le coût financier et le risque politique d'une extension de la propriété privée à l'ensemble des territoires interlacustres. En contrepartie, l'administration coloniale avait proposé, sur ces territoires, l'émission de titres d'occupation - et non de propriété - pour garantir aux paysans une sécurité foncière sur des parcelles bien délimitées, et Wrigley de constater à ce sujet dans les années 1950 :

"Très peu de ces titres ont été délivrés, ... ; il semblait que les paysans du Nyoro, du Toro et de l'Ankole étaient satisfaits de la sécurité que leur procuraient leurs règles coutumières ⁵²."

Propriété foncière et investissement agricole

La réforme foncière actuelle repose sur un projet de développement des investissements agricoles par la privatisation des moyens de production. La détention d'un titre de propriété doit en effet procurer aux institutions financières une garantie légale d'hypothèque pour accorder des crédits bancaires aux planteurs. L'expérience *mailo* fournit, à ce sujet, quelques précieux enseignements, près d'un siècle après l'introduction des premiers titres papiers, sur l'efficacité d'une telle mesure dans le contexte ougandais.

Les enquêtes menées au début des années 1950 par A.B. Mukwaya mettaient déjà en évidence l'attitude de certains propriétaires *mailo*, plus enclins à vivre de leurs rentes qu'à investir dans le secteur agricole. Ces *batongole* auraient été les initiateurs d'un marché foncier très dynamique⁵³. Selon A.I. Richards « *les premiers propriétaires baganda commencèrent à prendre conscience de l'importance de leur capital pour accéder à un niveau de vie quasi européen [...]. Ils vendirent une partie de leurs nouveaux domaines, d'une part pour payer les frais élevés nécessaires au levé et à l'enregistrement [de leurs parcelles], et d'autre part pour acheter des biens de consommations*⁵⁴ ». La liquidation des grands domaines ne fut

⁵²C.C. Wrigley, 1959, p. 54.

⁵³Voir à ce sujet les travaux de A.B. Mukwaya, 1953..

⁵⁴A.I. Richards, "Some effects of the introduction of individual freehold into Buganda", in *Economic Development and Tribal Change*, Heffers, Cambridge, 1954, p. 272.

pas un phénomène marginal puisqu'un tiers des grandes propriétés (de plus de 240 ha) recensées en 1920 avait disparu en 1950, auxquelles il faut ajouter celles qui firent l'objet d'un démantèlement partiel. Et J.D.C. Lawrance de déplorer enfin en 1962 que « *maintenant que tous les chefs touchent un salaire pour les responsabilités qu'ils occupent, la moralité du système [mailo] est plus que douteuse... Ce spectacle d'administrateurs civils encouragés à s'adonner à des activités [lucratives] qui peuvent porter préjudice à leurs fonctions est tout simplement indigne*⁵⁵. »

D'autre part, les seules données chiffrées sur les investissements effectués par les grands propriétaires terriens nous sont fournies par M. Mamdani pour l'année 1966⁵⁶. On apprend que, si l'essentiel des prêts bancaires de l'*Uganda Credit and Saving Bank* était accordé aux seuls propriétaires *mailo*, il bénéficiait peu au secteur agricole. 43,5% de ces prêts étaient destinés à des investissements dans le secteur commercial, 28% dans l'industrie et 8% seulement dans l'agriculture.

Et, les études sur la relation entre investissement agricole et type de tenure semblent interdire toute généralisation sur la supériorité d'un système foncier sur un autre. Les résultats économiques de certaines provinces du protectorat, comparés à ceux du Buganda, montrent une progression spectaculaire des cultures d'exportation là où la propriété *mailo* avait pourtant été proscrite. En 1914, le Buganda comptait 15,2 ha de cotonniers pour 1000 habitants, contre 32,4 ha/1000 hab dans la province de l'Est. Le plus surprenant enfin, est de constater que les productions de coton du Buganda ne représentaient que 40% de celles de la province de l'Est en 1919/1920, avec 2.452 tonnes contre 5.744 tonnes. Cette tendance se confirma par la suite, puisqu'en 1930 la province de l'Est affichait 147.000 ha cultivés en cotonniers contre 80.500 ha seulement au Buganda. Les conditions climatiques qui prévalent sur les territoires interlacustres expliquent en partie ces résultats. Les forts taux d'hygrométrie et l'importance des précipitations sur la rive nord du lac Victoria tendaient en

⁵⁵J.D.C. Lawrance, *Land Tenure in Buganda*, Presidential address to the Uganda Society, March 1962, p.24.

⁵⁶Voir N. Bazaara, "Land Policy and the Evolving Forms of Land Tenure in Masindi District", in *Uganda, Studies in Living Conditions Popular Movements and Constitutionalism*, Mahmood Mamdani & Joe Oloka-Onyango editors, Jeep Book n°2, 1993, p. 26.

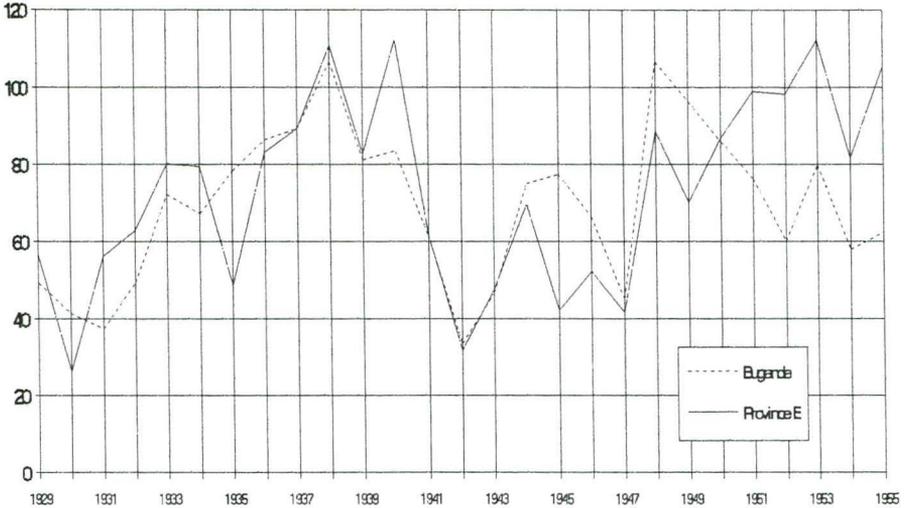
effet à réduire en durée et en intensité l'insolation nécessaire à la maturation du coton.

Si le Buganda occupait dans le protectorat le deuxième rang des régions productrices de coton, derrière le pays Teso, cette deuxième place constituait néanmoins un bien piètre résultat compte tenu de l'importance de son territoire et de son poids démographique. Quant à la caféiculture, il semblerait que l'essentiel des récoltes produites sur les terres *mailo* provenait des tenanciers coutumiers devant payer tributs et impôts aux élites politiques locales nouvellement investies du statut de propriétaire. Seconde culture de rapport introduite par les autorités coloniales au Buganda après le cotonnier, le caféier, moins prisé au début du siècle et de ce fait moins taxé, semblait en effet avoir largement bénéficié du report des paysans pour payer taxes et impôts coloniaux.

Ce choix pour le café semblait en effet reposer sur un calcul de rentabilité à l'unité de surface, soit sur une tendance à l'intensification des systèmes de production, dans un contexte où l'évolution démographique participait à l'accentuation de la pression foncière. Les travaux de Vali Jamal à ce sujet ont démontré qu'à prix de vente équivalent au kilo, le revenu journalier pour un acre (0,4 ha) de caféiers était trois fois supérieur à celui du cotonnier⁵⁷. En d'autres termes, pour que la rentabilité du cotonnier atteigne celle du caféier il fallait que le prix du kilo de coton acheté aux planteurs soit trois fois supérieur à celui du kilo de café. Les transferts de production sur le café se traduisaient entre 1938 à 1946 dans le Buganda par la multiplication par vingt des surfaces en caféiers. Celles-ci passèrent de 12.000 ha à 229.000 ha alors que les surfaces en cotonniers diminuaient au cours de la même période de 351.000 ha à 104.400 ha. Ainsi, le succès de la caféiculture ne semblait pas être directement imputable à l'introduction de la propriété *mailo*, mais plutôt à une taxation excessive des producteurs de coton au Buganda. En effet, les difficultés du secteur cotonnier au Buganda ne sauraient toutefois être présentées comme le simple fait des conditions climatiques et du système foncier *mailo*.

⁵⁷V. Jamal, *The role of the cotton and coffee in Uganda's economic development*, Stanford University, 1979, p. 87.

Evolution comparée des productions de coton du Buganda et de la province de l'Est, de 1929 à 1955⁵⁸



Selon O. Okerere, l'organisation des filières de commercialisation aurait également participé au report des planteurs sur d'autres cultures de rapport⁵⁹. Sans doute fallait-il y voir les effets négatifs du monopole exercé dans le Buganda par quelques gros industriels européens et indiens sur la filière coton, avec des prix proposés aux producteurs inférieurs de 20% en moyenne à ceux pratiqués dans les autres territoires du protectorat où la concurrence pouvait pleinement jouer son rôle⁶⁰.

Enfin, il fut observé en 1989 par des chercheurs de l'Université du Wisconsin que les plus gros investissements étaient réalisés dans le Luwero sur des parcelles en tenure coutumière avec, notamment, la présence d'importants troupeaux et d'assez bons rendements en café, alors que ces

⁵⁸ Graphique établi d'après les données collectées par C.C. Wrigley, 1959.

⁵⁹ O. OKERERE, *The economic impact of the Uganda co-operatives*, Makerere Institute of Social Research, East African Literature Bureau, 1974, 137 p.

⁶⁰ Les planteurs baganda auraient ainsi enregistré un manque à gagner de £136.400 en 1928.

conditions étaient remplies par les propriétaires *mailo* dans le district de Masaka. Il s'agirait pour certains d'expliquer ces résultats pour le moins surprenants en dehors des terres *mailo* en faisant valoir des stratégies destinées à compenser l'insécurité foncière dont pâtissent les producteurs par une volonté d'afficher ou de légitimer leur droits de culture par le travail investi. Cette interprétation semble toutefois contradictoire avec le sentiment de sécurité foncière, évoqué précédemment, qui anime les tenanciers coutumiers : ne cherche-t-on pas à légitimer ces droits d'exploitation que lorsqu'on a le sentiment d'être en situation d'insécurité ?

LA REVOLUTION CAFEIERE DE L'ENTRE-DEUX-GUERRES

Le bilan mitigé de l'expérience *mailo* sur le développement agricole au Buganda ne doit pas pour autant remettre en question la capacité des petits planteurs à prendre part à l'économie de marché, bien au contraire ! L'essor du secteur caféier au Buganda semblait avoir démontré que les paysanneries locales n'opposaient globalement aucun préalable « socioculturel » aux règles du libre-échange. Le passage à une économie de petites plantations indigènes après la crise des années 1920 marquait d'ailleurs le véritable essor des cultures d'exportation, et annonçait la première révolution caféière dans le sud-ougandais. Cette révolution révélait l'efficacité de cette économie de substitution, celle de la production à petite échelle menée dans les campagnes sans titre de propriété et sans crédit bancaire.

Le passage à une petite caféiculture indigène

Les résultats obtenus dans le secteur cotonnier au Buganda, quoique globalement prometteurs, restaient cependant bien en deçà des objectifs initiaux fixés par Entebbe. Ainsi, on passait au cours des années 1920 d'une grande caféiculture de type colonial à une petite caféiculture africaine. Il ne s'agissait plus dès lors, pour les Britanniques, de limiter leurs actions à des expériences pilotes, mais d'opérer un véritable transfert de production d'une économie de grandes plantations coloniales vers une petite caféiculture indigène de type familial. La variété *robusta*, peu exigeante et bien adaptée au climat chaud et humide des rives du lac Victoria, semblait alors être relativement plus facile que l'*arabica* à intégrer aux systèmes de production paysans.

L'engagement du gouvernement britannique pour le développement d'une petite caféiculture africaine s'était jusqu'alors limité à des actions ponctuelles. En 1904, des plants de robusta avaient été distribués aux chefs locaux dans le district de Buddu (au sud-ouest du Buganda) et des expériences pilotes avaient été engagées en 1912 dans le Bugisu sur la variété *bourbon*, de l'espèce arabica. Les plantations détenues par les Africains ne représentaient alors qu'une part infime des surfaces plantées en caféiers dans le protectorat. En 1915, 146 ha de robusta et 400 ha d'arabica seulement étaient cultivés au sein de petites plantations africaines. Jusqu'en 1923 la caféiculture indigène resta au second plan, loin derrière le coton, et son essor débuta véritablement avec le déclin des plantations européennes au début des années 1920.

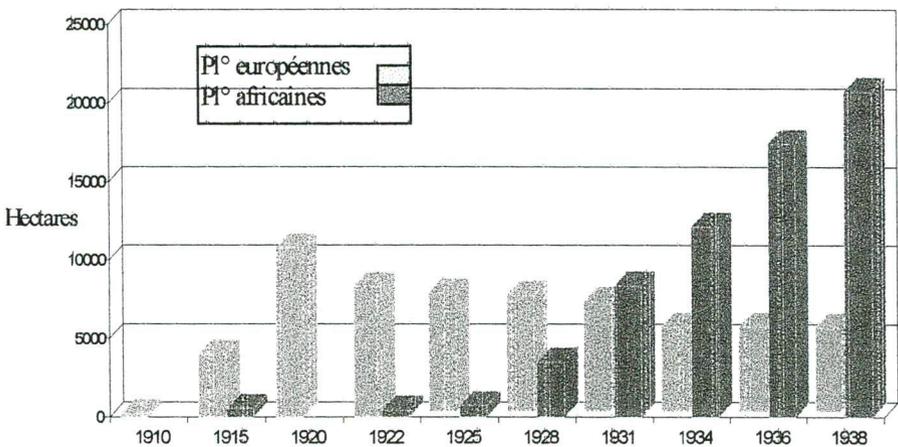
Le caféier fut officiellement déclaré « native crop » en 1921 et la province du Buganda fut de nouveau placée au centre de cette nouvelle politique agricole avec 430.000 plants améliorés des variétés robusta et arabica (*bourbon* et *nyasa*) distribuées par des instructeurs agricoles dépêchés dans les campagnes. Des plants de robusta furent introduits dans les pays Toro et Bwamba, et l'aire de production de l'arabica *bourbon* fut étendue du Bugisu au pays Sebei, sur le flanc nord du Mont Elgon. Enfin, la région de production de l'arabica *nyasa*, initialement cantonnée sur la rive nord du lac Victoria, fut élargie en 1925 à tous les districts du Buganda et à ses provinces limitrophes. Entre 1922 et 1931, les surfaces occupées par les plantations africaines dans le protectorat avaient été multipliées par 22. Ainsi, la chute des cours du café des années 1920 n'avait pas affecté le développement des plantations africaines. Wrigley prétendait même que la crise avait marqué le véritable essor de la caféiculture indigène⁶¹. Cette résistance apparente des petites plantations africaines aux aléas des marchés internationaux des années 1920 tenait à la combinaison de différents facteurs.

Il semble que le développement de la caféiculture indigène répondait alors autant à des questions de politique intérieure qu'à des logiques proprement commerciales. L'introduction du caféier dans les campagnes

⁶¹C.C. Wrigley, 1959.

procédait en fait des mêmes logiques qui avaient été à l'origine du développement du coton. Il s'agissait de permettre aux paysans de disposer des liquidités nécessaires au paiement des taxes d'habitation (*hut tax*), puis de capitation (*poll tax*), là où la culture du cotonnier était impossible. Aussi peut-on justifier en partie les avantages concédés aux producteurs par les autorités coloniales (distribution gratuite de cultivars, assistance technique et exemption partielle du travail obligatoire, avant son abolition en 1922) en dépit de la chute des cours du café sur les marchés mondiaux.

Évolution des surfaces en caféiers occupées par les plantations européennes et africaines dans le protectorat, de 1910 à 1938



Données manquantes pour les surfaces occupées par les plantations africaines en 1910 et en 1920⁶².

D'ailleurs, le développement de la caféiculture africaine au cours des années 1920-1930 fut accompagné d'une réforme du système de financement du protectorat, et le caféier semblait alors résolument s'inscrire

⁶²Sources : C.C. Wrigley, 1959 & C.H. Lankester, *Coffee. A Report on Coffee Cultivation in Uganda with Comparative Notes on Costa Rica*, Department of Agriculture, Kampala, 1962, pp. 3-4.

comme une culture essentiellement fiscale. Là encore, les taxes prélevées sur le café étaient fixées en fonction des surfaces cultivées et non de la qualité des productions ou des rendements à l'hectare. En effet, la valorisation des productions n'était pas encore à l'ordre du jour et seules les plantations d'arabica du Bugisu faisaient l'objet d'une attention particulière avec la création en 1931, par les instances administratives locales, du *Bugisu Coffee Scheme* chargé de contrôler la qualité des récoltes et des techniques d'usinage des meilleures variétés produites sur le Mont Elgon.

Ainsi, il fallut dix ans seulement pour constater l'inversion du rapport de force entre les caféicultures coloniale et indigène. Les planteurs africains détenaient en effet pour la première fois en 1931 la majorité des plantations de caféiers du protectorat avec 8.360 ha cultivés au sein de petites plantations d'une superficie très variable allant de 1,2 à 32 ha⁶³, contre 7.000 ha seulement aux colons. Mais l'évolution constatée des surfaces occupées par les plantations africaines au cours des années 1930 ne semblait pas résulter d'un simple engouement des planteurs pour la caféiculture, mais de stratégies économiques destinées à protéger leur pouvoir d'achat.

D'abord introduit sur les territoires trop humides pour la culture du cotonnier, le caféier dépassait à la veille de la deuxième guerre mondiale le rôle de culture fiscale qui lui avait été initialement assigné par le colonisateur. Les recettes à l'exportation du café représentaient en 1948 près de la moitié de celles du coton, avec un peu plus de £3 millions. L'économie de plantation s'inscrivait alors progressivement dans l'économie nationale comme un fait majeur. Les performances du secteur caféier de la fin des années 1940 n'étaient pas le fait d'une situation conjoncturelle, mais traduisaient une mutation profonde du paysage économique ougandais, mutation qui fut vérifiée et poursuivie au cours des années 1950.

Ainsi, les années 1930 marquèrent véritablement l'arrivée en force de l'économie de petites plantations africaines en Ouganda. Les premières et timides tentatives des années 1910 pour convertir les campagnes à l'économie de marché aboutirent finalement avec trente ans de retard, entrecoupées d'un intermède assez bref caractérisé par quelques tentatives

⁶³J.J. Jorgensen, *Uganda, A modern History*. Croom Helm, London, 1981, pp. 77-123.

européennes relativement décevantes. La première transition des campagnes à l'économie de marché était résolument enclenchée. Elle allait, dès les années 1930, poser les premiers jalons du paysage économique ougandais. Les surfaces en caféiers n'ont cessé de croître dans le protectorat à partir des années 1930 en dépit de la dévalorisation des productions. L'aire de la caféiculture couvrait en 1938 un peu plus de 20.000 ha pour atteindre 63.200 ha en 1946. Au cours de cette période la province du Buganda vit ses surfaces en caféiers multipliées par 5, dont un tiers était situé dans le district de Masaka.

Au prestige politique dont bénéficiait déjà le royaume du Buganda, s'ajoutait désormais son incontestable suprématie économique. Grâce au café, le Buganda produisait en 1959 plus de la moitié de la richesse du protectorat avec £35,5 millions, soit un revenu annuel de £19,3 par habitant, contre £12, 8 au Bunyoro, £11,3 au Busoga et £10,6 en pays Teso.

Selon A.I. Richards, la réforme *mailo* n'aurait pas été étrangère au « décollage » économique du Buganda. L'introduction du concept de propriété privée aurait engendré une nouvelle classe de riches fermiers spécialisés dans l'économie de plantation, certains auteurs allant même jusqu'à y déceler l'émergence d'une véritable petite bourgeoisie baganda. Observations confirmées par W. Kisamba-Mugerwa pour qui « *le système mailo participa de plus à transférer la plupart des meilleures terres [du Buganda] sous le régime de la propriété privée, les ôtant ainsi des mains des traditions tribales pour établir les fondements d'une politique foncière progressiste et performante*⁶⁴ ». Enfin, le professeur Apolo Nsibambi, se range également aux côtés de ceux pour qui :

« La création du concept de propriété privée (private ownership of land) dans le Buganda a participé au développement de cette province. La sécurité foncière a favorisé l'investissement, en particulier pour la caféiculture, et la création d'un marché foncier a découragé l'utilisation des meilleures terres à des fins d'autosubsistance. Le droit de propriété foncière et la marchandisation du sol ont aidé à

⁶⁴W. Kisamba-Mugerwa, "Institutional dimensions of land tenure reform", in *Changing Uganda*, East African Studies, 1991, p. 314.

*l'émergence de groupes de producteurs orientés sur les cultures commerciales*⁶⁵».

Toutefois, ces assertions ne reposent que sur l'essor des productions de café sur les terres *mailo*. En effet, ce ne sont pas tant les performances, au demeurant incontestables, du secteur caféier sur les terres privatisées qui sont à remettre en cause, mais bien les acteurs et les instigateurs de ce développement qui doivent être clairement identifiés.

Les oubliés de la réforme *mailo* : les planteurs de l'ombre

L'acquisition d'un droit de propriété privée par les représentants du roi (*batongole*) modifia profondément le statut de leurs administrés, ou *bakopi*, qui vivaient sur ce qu'ils considéraient jusqu'alors comme leurs terres de clan. Car la conversion en propriété privée de 2,2 millions d'hectares au Buganda n'avait pas conduit à l'expulsion des dizaines de milliers de tenanciers coutumiers qui y résidaient avant 1900 et sur lesquels ils continuaient à exercer une activité agricole ; curieux enchevêtrement d'acteurs et de pratiques résultant de la surimposition d'un droit de propriété à des droits coutumiers devenus illégaux, mais néanmoins conservés dans la pratique par une armée de petits planteurs maintenus dans l'ombre d'une classe nouvelle de propriétaires terriens. Il s'agit là du point de départ d'un contentieux vieux de 98 ans, remis d'ailleurs à l'ordre du jour lors de la préparation du nouveau projet de réforme foncière en juillet dernier à Kampala.

Ce contentieux remonte à la fin des années 1910, date à partir de laquelle les administrateurs royaux ont peu à peu pris conscience des implications de leur droit de propriété cumulé à leurs pouvoirs politiques en tirant un large bénéfice de leur double statut. D'une part, aux corvées obligatoires et aux tributs prélevés sur les cultures commerciales produites par leurs administrés au titre des impôts royaux, s'ajoutaient désormais les avantages inhérents à la détention d'un droit de propriété (vente à titre onéreux de parcelles,

⁶⁵Déclaration des experts de la mission de la Banque Mondiale en 1960 en Ouganda, voir Makerere Institute of Social Research and Land Tenure Center of University of Wisconsin, *Land Tenure and Agricultural Development in Uganda*, Makerere University, 1989, p. 16.

autorisation d'exercer un droit de regard sur les choix culturels et possibilité d'expulsion des mauvais payeurs et des contestataires). Cette concentration des pouvoirs aux mains de ces seuls administrateurs royaux avait été marquée par la dégradation des relations d'obligations mutuelles qui les liaient selon la tradition monarchique aux populations dont ils avaient la charge. Ces rapports évoluèrent vers ce que C.C. Wrigley n'hésite pas à qualifier de relations de « seigneur-rentier » à métayers⁶⁶. Relations qui, dans les faits, se sont avérées particulièrement dommageables au développement des cultures d'exportation, et en particulier au coton.

En effet, si l'introduction et le développement du cotonnier par la paysannerie baganda procédaient initialement de la nécessité de disposer de quelques liquidités nécessaires au paiement des impôts, la course au coton opérée jusqu'au début des années 1930 s'essouffla rapidement devant l'importance des prélèvements effectuée par les chefs locaux sur les productions commerciales. Le Directeur agricole du protectorat attribuait, déjà en 1916, « *les productions relativement faibles de coton au Buganda à une incroyable apathie des chefs [batongole], due au système de tenure particulier de cette province*⁶⁷ ». Aussi, pouvait-on lire dans un journal daté du 29 juillet 1925 les témoignages suivants de deux producteurs baganda :

*« l'impôt sur le coton [nvujo] a atteint son apogée et nous a pris toute notre énergie, nous ôtant notre enthousiasme pour cultiver du coton ». Et l'éditorial de ce même journal de relater l'importance des charges qui pesaient sur les producteurs : "J'ai planté 100 yards de coton, j'en ai récolté 72 kilogrammes, le propriétaire [mailo] m'en a pris 45 [au titre de l'impôt nvujo], me laissant 27 kilos avec lesquels je dois payer la taxe annuelle de capitation [poll tax], l'impôt luwalo et il me réclame encore l'impôt du busulu. Maintenant je dois m'employer comme ouvrier agricole pour payer mes charges*⁶⁸».

⁶⁶C.C. Wrigley, 1959.

⁶⁷*Ibid.*, p. 46.

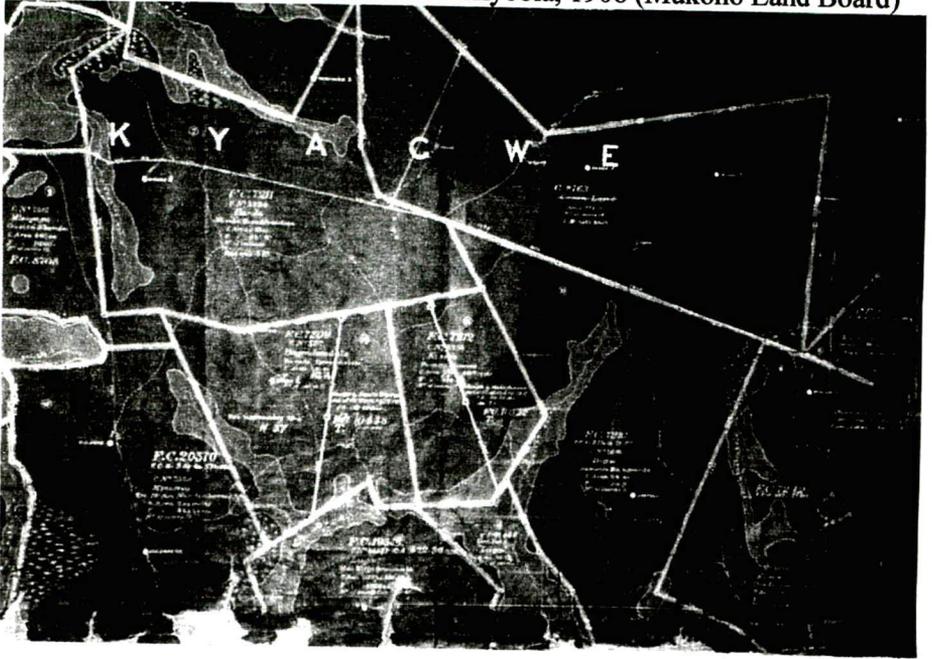
⁶⁸Voir F. Muhereza, "Land Tenure and Peasant Adaptations : Some Reflexions on Agricultural Production in Luwero District", in *Uganda, Studies in Living*

Ainsi, l'essentiel des cultures d'exportation produites sur les domaines *mailo* n'était pas issu de vastes plantations privées gérées par une nouvelle classe de grands propriétaires exploitants, mais par une multitude de tenanciers coutumiers travaillant sur des micro-plantations combinant cultures commerciales et vivrières. Loin alors de présenter de grandes plantations spécialisées dans les cultures d'exportation, les concessions *mailo* offraient l'image inverse de grands domaines mis en valeur par nombre de petits planteurs dépossédés de leurs droits. Grands oubliés de la réforme *mailo*, les tenanciers coutumiers ont vu en effet leur statut passé dans l'illégalité en 1900, l'administration coloniale allant même jusqu'à ignorer leur existence au Buganda jusqu'en 1919.

La *Busulu and Nvujo Law* en 1927 et l'invention du «*mailo-kibanja system*»

Afin de couper court à cette injustice engendrée, non par l'introduction du concept de propriété privée proprement dit, mais par la dimension politique à laquelle il avait été assujéti, l'autorité coloniale fit voter la *Native Authority Ordinance* en 1919. Celle-ci affaiblissait le pouvoir des administrateurs du roi dans les campagnes en les transférant sous l'autorité directe des services coloniaux et en limitant l'importance des corvées obligatoires et le montant des prélèvements qu'ils collectaient sur les cultures commerciales. Enfin, à la suite de la révolte en 1922 du *Bataka Mouvement*, pour la remise en exercice des droits claniques, le gouvernement britannique annonça l'abandon définitif des projets de privatisation qui étaient à l'étude sur les territoires limitrophes du Buganda. L'heure n'était plus alors à la généralisation et au renforcement de la propriété foncière, mais bien au contraire à la protection des droits des *squatters* virtuels auxquels elle avait porté préjudice.

Ainsi, la *Busulu and Nvujo law* fut votée en 1927 par le parlement baganda (*Lukiiko*) sur les recommandations du gouvernement colonial. Celle-ci visait à renforcer les dispositions de la *Native Authority Ordinance* pour accroître les recettes de l'Etat et financer les administrations

Le premier cadastre des terres *mailo* à Kiyoola, 1908 (Mukono Land Board)**Les fichiers des titres *mailo*
(Mukono Land Board)**

provinciales en récupérant une partie des impôts coutumiers prélevés par les chefs locaux sur les cultures commerciales. Des dispositions similaires furent prises au cours des années 1930 dans les principaux districts producteurs de cultures d'exportation, en particulier dans le Bunyoro avec la signature du *Bunyoro Agreement* en 1933 ainsi qu'avec l'abolition des tributs fonciers coutumiers en 1936 dans le Busoga.

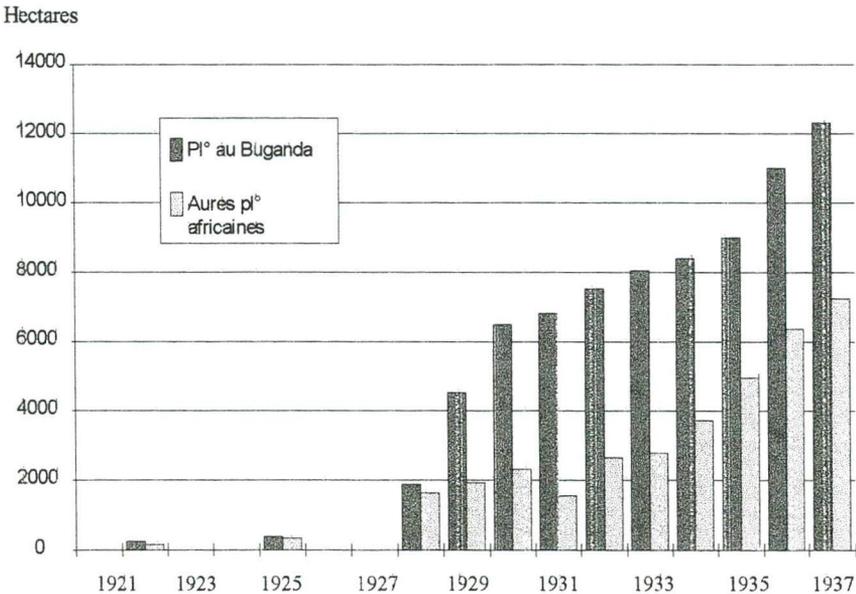
Le montant de l'impôt du *busulu* n'était plus désormais laissé à l'appréciation des chefs locaux, mais fixé par l'administration coloniale à 10 Shillings par an et par exploitant, et celui du *nyujo* à 4 Shillings pour chaque parcelle de cotonniers ou de caféiers inférieure ou égale à un acre (0,4 ha). De plus, les droits d'éviction des propriétaires *mailo* n'étaient autorisés désormais qu'en cas de non-paiement des impôts officiels ; prérogative importante puisqu'elle instituait de fait l'enclenchement des droits d'héritage sur les exploitations des tenanciers coutumiers. Les droits de propriété n'étaient pas pour autant abolis mais devaient désormais être cantonnés aux seules terres vacantes.

Ainsi, la *Busulu and Nyujo Law* de 1927 légalisait dans les faits le statut foncier des tenanciers coutumiers sur les terres *mailo* en jetant les bases d'une nouvelle forme de tenure exercée à titre individuel et libre de toute obligation, qualifiée de « *mailo tenure* » par les Britannique et de « *kibanja tenure* » par les paysans. Et J.J. Jorgensen de définir dès lors le système foncier au Buganda de « *mailo kibanja system* ». Celui-ci libérait partiellement les métayers des charges et obligations qui les liaient aux propriétaires *mailo* et leur reconnaissait des droits d'exploitation légaux, irrévocables et soumis aux règles coutumières de succession.

Dès lors, les tenanciers coutumiers auraient jugé, à partir de 1927, bénéficier d'une sécurité foncière suffisante pour investir dans la culture de plantes à cycle long en général, et dans la caféiculture en particulier. Un an seulement après le vote de la *Busulu and Nyujo law*, les surfaces en caféiers *robusta* occupées par les plantations africaines connaissaient une forte expansion (voir le graphique ci-dessus). Celles-ci ne cessèrent de croître par la suite pour s'élever à 12.300 ha en 1937, puis dépasseront les 300.000 ha en 1966. Le succès de la caféiculture fut particulièrement spectaculaire dans les deux anciens districts de East Mengo et West Mengo (actuels districts de Mpigi pour le premier, de Mukono et de Luwero pour le second) où les

surfaces en caféiers par habitant dépassaient de plus du double celles observées sur l'ensemble des territoires interlacustres non soumis au régime de la propriété *mailo*⁶⁹. Ainsi, étaient aménagées des conditions nécessaires et apparemment suffisantes pour répondre au besoin de sécurité des petits producteurs baganda, préalable indispensable au développement des cultures d'exportation.

Evolution comparée des surfaces occupées par les plantations africaines de caféiers au Buganda et dans les autres provinces (1922-1938)⁷⁰



Choc culturel plutôt que révolution culturelle, l'introduction du concept de propriété au Buganda avait donné naissance, non pas à la disparition d'un

⁶⁹J.D. Jameson, *Agriculture in Uganda*, Londres, Oxford University Press, 1970, voir page 192. Ainsi que M.C. Fallers, *The Eastern Lacustrine Bantu (Ganda and Soga)*, London, International African Institute, 1960, p. 20.

⁷⁰Graphique établi d'après les chiffres disponibles fournis par C.C Wrigley, 1959 et P.G. Powesland, "History of The Migration in Uganda", in *Economic Development and Tribal Change*, Cambridge, Heffers, 1954, pp. 17-51.

système de valeur au profit d'un autre, mais à une combinaison complexe des deux. Ce n'était donc pas tant la notion de propriété foncière qui posait problème, mais d'avantage son interprétation et sa mise en pratique eu égard à la dimension politique à laquelle elle était, et peut encore être assujettie au Buganda. L'expérience *mailo* semble bien rappeler que les réalités politiques, économiques et sociales locales ont agi comme un véritable « filtre culturel » menant, en quelque sorte, à une « bagandaïsation » de la notion de propriété privée.

Ainsi, contrairement à ce que l'on peut encore lire aujourd'hui chez certains auteurs anglo-saxons, la prospérité économique du Buganda n'est pas à mettre au compte de la propriété *mailo* (qui est restée l'apanage d'une élite politique locale), mais à celui de la « *mailo-kibanja* tenure » (instaurée et reconnue sous une forme légale à l'ensemble de la paysannerie baganda). Ainsi, la « révolution caféière » de l'entre-deux-guerres ne résultait pas d'un processus d'appropriation, mais bien d'individualisation de la tenure foncière sur la rive nord du lac Victoria.

La découverte d'un salariat agricole indigène : les *bapakasi*

Il fallut attendre la crise des années 1920 et la fin des méthodes de recrutement autoritaire d'ouvriers agricoles pour les quelques grandes plantations européennes et africaines sur les terres *mailo* pour qu'apparaisse au grand jour un marché de main d'oeuvre agricole alors insoupçonné au Buganda. L'essentiel de cette main d'oeuvre salariée était employé, non pas au sein des grandes plantations coloniales, mais chez les petits planteurs de coton baganda restés dans l'ombre du système *mailo* : là était véritablement l'originalité de ce salariat agricole de l'entre-deux-guerres.

« Le caractère remarquable de ces déplacements de populations tenait à leur concentration vers le Buganda et au fait que des tribus étrangères venaient travailler pour les cultivateurs baganda. L'emploi massif de membres d'une tribu par ceux d'une autre tribu n'est pas courant en Afrique⁷¹. »

L'abolition du travail obligatoire en 1922 n'avait pas mis fin aux migrations à destination du Buganda. Bien au contraire, celles-ci s'étaient

⁷¹C.C. Wrigley, 1959.

accrues en provenance des traditionnels bassins de mains-d'oeuvre des provinces de l'Ouest et du Nord. Le fait nouveau était en revanche l'apparition sur le marché de l'emploi de populations Banyaruanda, Banyankole et Barundi originaires des Etats frontaliers du protectorat (actuels Rwanda et Burundi). En 1923, le Buganda bénéficiait encore de la venue en moyenne par mois de 2.000 ouvriers originaires de l'Ouest ougandais, de 1.500 venus de l'Est et de 1.000 en provenance du Nord, auxquels il fallait ajouter ces nouveaux migrants étrangers au protectorat, dont le nombre restait inconnu des services de l'immigration.

Le flux continu de cette main d'oeuvre salariée, ou *bapakasi*, révélait ce que les administrateurs de l'époque avaient eu bien du mal à percevoir : le travail obligatoire avait fait naître, tout en les masquant probablement jusqu'en 1922, des migrants volontaires dont la majorité « disparaissait » dans les campagnes du Buganda. En 1938, les petits planteurs baganda employaient 76% des ouvriers agricoles au Buganda⁷². Ainsi, les politiques salariales britanniques avaient, semble-t-il, servi à alimenter en main-d'oeuvre bon marché aussi bien les petites exploitations africaines que les grandes plantations européennes du sud-ougandais. Le développement de ce salariat indigène semblait résulter de la combinaison complexe de différents facteurs apparus depuis la colonisation.

Rappelons tout d'abord que l'emploi d'une main-d'oeuvre agricole extérieure était encore inconnu au Buganda en 1895. Les systèmes d'exploitation, alors exclusivement dominés par une économie de subsistance, ne nécessitaient sans doute pas le recours au salariat pour les travaux des champs. En revanche, les Baganda recouraient depuis longtemps à l'esclavage des populations des territoires limitrophes, mais celui-ci se cantonnait alors essentiellement à un esclavagisme domestique et militaire. Limitons-en les explications en nous référant simplement au rayonnement politique du royaume du Buganda depuis le XVIII^e siècle entre les lacs Victoria, Albert et Kyoga.

⁷² A. I. Richards, "The Problem for Buganda", in *Economic Development and tribal change, a study of immigrant labour in Buganda*, Heffer & Sons, Cambridge, 1973, pp. 194-223.

L'élément nouveau depuis la colonisation fut la conversion des campagnes à l'économie de marché par l'introduction des cultures de rapport et l'imposition de taxes coloniales convertibles en numéraire. Les nouvelles plantations de cotonniers et de caféiers imposées pour le paiement de ces taxes coloniales et des impôts coutumiers augmentaient les surfaces cultivées par exploitation et engageaient un supplément de travail, et donc le recours au salariat. L'emploi de cette main-d'oeuvre extérieure semblait relever, non pas d'un déficit démographique au Buganda, mais d'une relative pénurie de main-d'oeuvre locale pour des raisons d'ordres plutôt culturel et historique. Société de dominants plutôt que de dominés, les Baganda rechignaient en effet à s'employer auprès de leurs congénères, statut dégradant et méprisé dans la société baganda.

« la position exceptionnelle occupée par les Baganda comme employeurs d'ouvriers immigrés prolongeait une longue tradition de domination [ganda] sur les populations voisines.⁷³ »

D'autre part, depuis la vulgarisation des cultures commerciales, les revenus extraits du coton et du café permettaient aux petits producteurs baganda de s'acquitter aisément des taxes coloniales sans avoir à s'employer dans les grandes plantations européennes.

Si l'introduction des cultures d'exportation et l'absence d'ouvriers baganda expliquaient la nécessité de recourir dans les campagnes à une force de travail allochtone, les populations immigrées recherchaient pour leur part au Buganda des avantages qui ne leur étaient pas proposés sur les autres territoires du protectorat. Et Powesland d'ajouter que *« les raisons pour lesquelles autant d'ouvriers venaient travailler pour le gouvernement et les plantations étaient évidemment dues à l'importance des offres d'emplois proposées par les planteurs de coton baganda »*. De plus, la mise en place du régime *mailo* sur les riches terres du Buganda offrait de nombreuses opportunités foncières pour les populations originaires des régions déshéritées du nord et de l'ouest du protectorat. L'introduction du concept de propriété privée, depuis le vote de la *Registration of Land Titles Ordinance*

⁷³P.G. Powesland, "History of The Migration in Uganda", in *Economic Development and Tribal Change*, Cambridge, Heffers, 1954, p. 17.

en 1908, signifiait en effet ni plus ni moins qu'une désacralisation de la tenure foncière et réformait par là même les conditions d'accès au marché foncier au Buganda en proposant aux populations allochtones des opportunités jusque-là inédites. L'acquisition et la légalisation des droits *mailo* n'étaient plus, en théorie, soumises à l'approbation des chefs de terre qui faisaient de l'appartenance au clan l'une des conditions nécessaires pour accorder des droits de culture.

Notons également que depuis l'arrêt des campagnes de recrutement autoritaires en 1922, l'administration coloniale alimentait la venue de cette main d'œuvre extérieure bon marché vers le Buganda en mettant en place une politique salariale extrêmement attractive avec des emplois plus variés, des salaires supérieurs à ceux proposés dans les autres provinces du protectorat, et enfin la construction, dès la fin des années 1910, de camps de travail expérimentaux où les ouvriers pouvaient bénéficier de nombreux avantages, dont de bonnes conditions d'hébergement. Enfin, les salariés agricoles, ou *bapakasi*, bénéficiaient dans les campagnes de contrats d'embauche très attractifs, connus sous la dénomination de « contrats *omupangissa* », qui leur permettaient de jouir de certaines facilités d'intégration. Ces contrats étaient passés d'un commun accord entre les chefs d'exploitation baganda et leurs salariés logés à demeure avec, éventuellement, femme(s) et enfant(s) pour une durée généralement assez longue de cinq à quinze ans en fonction des contrats oraux qui les liaient au planteur. Ces ouvriers participaient aux gros travaux agricoles dans les champs de cotonniers et les plantations de caféiers contre un salaire et l'acquisition d'une case indépendante et d'une parcelle en vivrier, ou *kisakilizi* (pl : *bisakilizi*), destinée à leur consommation personnelle. Toutes les cultures pérennes et pluriannuelles (caféiers, bananiers, canne à sucre et parfois manioc) leur étaient en revanche interdites. Leur objectif était, à terme, d'économiser l'argent nécessaire à l'achat d'une exploitation sur les terres *mailo*. Certaines estimations évaluaient à 28.000 le nombre de ces immigrants sédentarisés qui disposaient déjà en 1937 d'une exploitation agricole dans le Buganda⁷⁴.

⁷⁴J.J. Jorgensen, 1981.

**Principales origines des populations non baganda dans
les trois districts de Mengo, de Masaka et de Mubende en 1948⁷⁵**

	Mengo	Masaka	Mubende
Banyarunda	86.130	63.472	1.854
Banyankole	26.635	17.088	1.522
Banyoro			59.434
Barundi	42.134	12.848	
Pop. allochtone / pop. totale	36,4%	32%	79%

A.B. Mukwaya présentait encore en 1938 les chefs d'exploitation baganda comme les principaux employeurs d'ouvriers immigrés. Des enquêtes réalisées dans quelques villages du district du Buddu ont révélé l'importance du nombre d'ouvriers agricoles employés dans les campagnes avec des moyennes variant de 1 à 7 employés pour dix planteurs, et ce y compris pour des exploitations dont la taille ne dépassait pourtant pas 5 ha. Même si le recensement de populations de 1948 avaient tendance à surestimer le nombre de Banyoro au Buganda (district de Mubende), compte tenu de l'annexion en 1900 des *lost counties* du Bunyoro, l'étude des mouvements migratoires révélait que le Buganda absorbait néanmoins la grande majorité des ouvriers agricoles jusque dans les années 1950. En 1948, la population du Buganda était composée à près de 40% d'immigrés (nationaux et étrangers)⁷⁶, alors que le Busoga, également gros producteur de coton, ne comptait que 20% seulement d'allochtones. Au dernier recensement de population de 1991, le district de Mukono comptait 45% d'allochtones contre 16% seulement à Kamuli, 34% à Iganga et 35% à Jinja.

Les investissements agricoles réalisés par les tenanciers coutumiers et le recours spontané à un salariat agricole indigène au Buganda témoignaient d'une réelle faculté d'adaptation aux nouvelles règles de marché et de pratiques économiques d'une indéniable efficacité. L'essor des petites

⁷⁵Données établies d'après le recensement de 1948. Voir M.C. Fallers, 1960, p. 27.

⁷⁶M.C. Fallers, 1960.

plantations familiales après la chute des cours du café des années 1920, et bien plus tard le maintien des productions nationales de robusta à un niveau acceptable malgré la rupture des filières de commercialisation sous la dictature d'Idi Amin Dada semblaient bien faire la démonstration de sociétés agricoles résolument dynamiques et innovantes pour avoir su résister aux aléas des cours mondiaux ainsi qu'à la faillite des systèmes d'encadrement paraétatiques. L'explication tiendrait globalement à des logiques de production qui échappaient en partie aux structures d'encadrement officielles, ou à une certaine indépendance à l'égard des politiques agricoles menées par les gouvernements successifs. Les producteurs baganda ont en effet rarement répondu aux sollicitations du pouvoir colonial et post-colonial, et lorsqu'ils le firent, ce ne fut pas toujours conformément aux directives imposées.

Enfin, l'importance de ce salariat agricole n'a pas été sans conséquence sur l'évolution du paysage politique au Buganda. Certains parlent aujourd'hui d'une recomposition ethnique qui n'est pas sans poser quelques tensions, d'ailleurs largement exploitées à des fins politiques par le gouvernement central qui souhaite recruter parmi ces non Baganda l'essentiel de son électorat à l'approche des prochaines échéances présidentielles de 2001. La politique de privatisation en cours est présentée en effet par Kampala comme une mesure destinée à faciliter l'accès à la terre de ces « immigrés », qualifiés - bien souvent à tort d'ailleurs- d'éternelles victimes au Buganda d'un système foncier encore fondé sur une préférence culturelle baganda. A l'inverse, les forces d'opposition et en particulier les monarchistes regroupés derrière Paul Ssemogerere redoutent ces fils de *bapakasi* qui ne vouent aucune allégeance au *kabaka* et sur lesquels ils n'ont aucune prise. Ils sont présentés alors comme les suppôts des ethnies de l'ouest-ougandais (proches du président Y. Museveni) venus prendre en masse la terre des 52 clans du Buganda.

THE *Dolly gets healthy lamb ...P30*

THE NEW VISION

Vol. 13 No. 188 MONDAY, APRIL 27, 1998 PRICE: UGX 400 (US\$ 20) Tel: 255 254

The Bank that understands you only one way of thinking but has your way of thinking!

Land Bill: Mengo attacks Museveni

Policy against the law — DP chief

By Michael Semtongo

TWO senior Mengo officials and the DP president, Dr. Paul Semogerere, over the weekend criticised President Yoweri Museveni for his remarks on land ownership in Buganda.

Nyaba Times yesterday quoted Buganda's first deputy Katikkiro, Mr Godfrey Kwaaya Kavuma, as calling on the Baganda to take Museveni's remarks seriously.

He reportedly said the remarks indicate that the central Government has a deliberate plan to dispossess the Baganda of their land. He said under this scheme, the non-Baganda are likely to own all the land in the king-



Museveni

dom, the paper added. Semogerere said by telephone yesterday Museveni's statement and the controversy over the land issue was

a dark shadow over the 1995 Constitution-making process.

Museveni, while addressing a two-day workshop for parliamentarians on the proposed Land Bill at the Grand Imperial Hotel, Friday, said no Muganda owns land.

Museveni told the workshop, organised by the Forum for Women in Democracy, that even Buganda landlords are landless because they cannot use land from which they cannot evict their tenants.

The tenants themselves cannot optimally use the land because they do not have title deeds, he said.

"We don't want to disinherit the landlords, but we want to strengthen the tenants' position. No one owns land in Buganda. They are landless but their leaders don't want to tell them this," Museveni said.

John Nagenda, the Presidential advisor on the media, said Museveni was quoted out of context. He said Museveni meant that if people are on your land and you cannot evict them, it means that it has no commercial value to the landlord.

Kavuma said the statement

means that the Government wants to grab land from Baganda. He said the Government attempt to grab land from Buganda is no joke.

"All indications are that without collective effort (by the Baganda), Buganda is doomed to be obliterated," he said.

Kavuma was speaking at the funeral of **Mr. Omutaka Perez Luwaga Kabazzi Miti** at Kasubi near Kampala Saturday.

The Bataka leader, Mr. Emmanuel Musoke Kayita, warned of a Government scheme to use women and squatters to grab Buganda land from the rightful owners.

Kayita said the Government had put aside money for non-Baganda to buy land from Buganda until they become the largest owners.

Semogerere said Museveni's statement seems to seek to reinstate Idi Amin's 1975 land decree which attempted to take away land rights from free-holders without compensation.

"Amin's decree failed because people continued handling land transactions under the 1900 Agreement. It is partly due to the grievance over land rights that Buganda supported rebellion against Idi Amin and Obote," he said.

Chapitre III	-	LE DEVELOPPEMENT DES CULTURES COMMERCIALES SUR LES TERRES DE LA COURONNE
--------------	---	---

De même que les *bibanja holders* baganda sur les terres *mailo*, les planteurs du Busoga ne sont pas restés insensibles et passifs devant les bouleversements qui leur étaient imposés par le libre-échange sur les terres de la Couronne. Ils se sont ouverts aux perspectives nouvelles que leur proposait le projet de société colonial tout en recherchant des palliatifs à la dégradation de leurs relations au pouvoir ou à leur mise à l'écart du jeu politique. Loin alors de fonctionner en vase clos, les paysanneries locales ont largement coopéré au « système britannique », parfois sous la contrainte, parfois de leur propre chef, moyennant un curieux métissage de pratiques foncières pour rechercher les conditions nécessaires à la sécurisation de leurs investissements agricoles tout en restant hors des cadres institutionnels pesants et bien souvent mystérieux qui leur étaient proposés. Ainsi, là où l'administration, l'Etat et les banques faisaient figure de superstructures énigmatiques, les planteurs basoga ont parfois préféré substituer aux structures d'encadrement officielles leurs propres institutions familiales, lignagères ou claniques de moindre envergure, certes, mais dont ils connaissaient les limites et avec lesquelles ils savaient au moins composer. C'est dans ce contexte là, c'est-à-dire sans qu'il y eut nécessité de recourir à des modes de sécurisation foncière « venue d'en haut » - la privatisation - que les planteurs ont intégré sans mal, voire avec quelques retentissants succès, les règles de marché et en particulier les cultures commerciales dans le cadre d'une prudente mais néanmoins performante diversification de leurs systèmes de production.

L'INTRODUCTION DES CULTURES COMMERCIALES

Les premières tentatives de diffusion des cultures de rapport dans le Busoga avaient échoué au début des années 1900. Il ne fallait pas y voir une quelconque indisposition ou réticence des producteurs à intégrer les règles de marché. Les famines de 1898 à 1901, suivies d'une grande épidémie de la maladie du sommeil survenue dans le sud du Busoga expliquaient ici en grande partie l'échec et le report des innovations agricoles. De plus,

l'organisation des administrations provinciales, nécessaire à l'application et au suivi des programmes de développement orchestrés par Entebbe, ne put être achevée qu'en 1906. Enfin, à ces raisons majeures avaient succédé au début des années 1910 des problèmes budgétaires dus aux difficultés rencontrées par l'administration locale pour collecter les taxes et financer la distribution des premiers plants de cotonniers⁷⁷.

L'essor tardif des cultures de rapport au Busoga

Le Busoga ne put bénéficier des projets de développement du secteur cotonnier qu'à partir de 1907. Les premiers plants furent introduits par les missions religieuses, et en 1910, le Busoga comptait déjà 39 acres de cotonniers pour 1.000 habitants, contre 28 seulement au Buganda. La région fut rapidement déclarée zone prioritaire pour le développement du coton, à l'exclusion de toute autre culture commerciale. Les directives d'Entebbe furent plus précises, allant même jusqu'à proposer une approche planificatrice pour le développement économique et agricole de la région en garantissant notamment aux agriculteurs basoga un quota de terre de 6 acres, soit près de 2,5 ha par exploitation.

Le vote de la *Produce Marketing Ordinance* et de la *Cotton Zoning Legislation* au début des années 1930 confirma ce choix en faveur du coton en jetant les bases de la politique agricole fondée sur une spécialisation des zones de production. De 1920 à 1930 la province de l'Est vit ses surfaces en cotonniers enregistrer la plus forte croissance du protectorat, passant de 36.400 ha à 147.000 ha, contre une augmentation de 19.000 ha à 80.500 ha seulement au cours de la même période dans le Buganda.

Ce choix en faveur du coton avait été motivé par la position stratégique occupée par la province de l'Est pour l'exportation des productions agricoles vers la côte kenyane, avec le prolongement, en 1912, de la ligne de chemin de fer Mombasa-Kisumu jusqu'à Jinja. Un dédoublement du tracé avait même été opéré en faisant un large crochet vers l'ouest, jusqu'à la localité de Busembatia, pour collecter le coton dans toute la région jusqu'au sud de l'actuel district de Kamuli.

⁷⁷ Voir M. Twaddle, 1993, p. 234.

En revanche, l'économie de grandes plantations affichait au Busoga des résultats décevants, avec la présence de 10 concessions coloniales seulement, contre 104 dans le Buganda en 1915. Les plantations européennes n'occupaient alors que 880 ha, cultivés essentiellement en caféiers et en hévéa, soit moins de 1% des surfaces agricoles consacrées aux cultures commerciales.

De toutes les régions productrices de café en Ouganda, le Busoga fut également une des dernières à avoir opté pour cette culture d'exportation⁷⁸. Le caféier de l'espèce *Coffea canephora* fut introduit seulement à partir des années 1950. Des raisons politiques et économiques semblent être à l'origine de ce développement tardif.

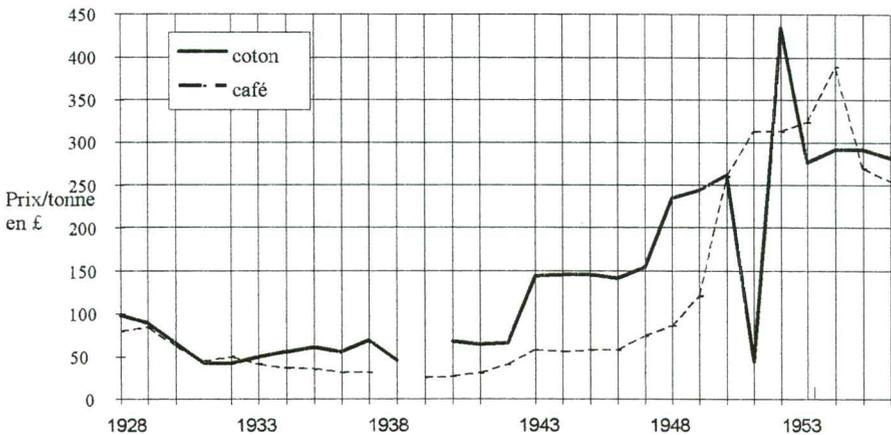
Tout d'abord, la politique de spécialisation agricole et la limitation des filières de commercialisation au secteur cotonnier ne favorisèrent pas le développement de la caféiculture dans la région. Les industriels européens et indiens, regroupés au sein de la puissante *Buganda Seed Cotton Buying Association*, détenaient le monopole du traitement et de la commercialisation du coton dans le Busoga et s'opposaient à toute entreprise contraire à leurs intérêts. Ainsi, seul le coton permettait aux paysans basoga de bénéficier de structures d'encadrement et de débouchés commerciaux pour garantir leurs revenus monétaires.

Par ailleurs, le coton bénéficiait d'une conjoncture économique favorable qui perdurera jusque dans les années 1950, avec des prix proposés aux paysans défiant toute concurrence avec d'autres cultures commerciales. En 1948, la tonne de coton était vendue à l'exportation £235, contre £86 seulement pour une tonne de café, et les revenus du coton permettaient aux paysans de couvrir amplement leurs dépenses monétaires, voire d'épargner. La valeur des exportations de café du Busoga était alors négligeable, de £3.000 pour un montant global des exportations agricoles du district de £2,8 millions, dont 87% provenaient de la vente du coton. Les prix élevés du coton semblent ainsi avoir détourné les producteurs des autres cultures commerciales.

⁷⁸Exception faite de la période 1910-1920, au cours de laquelle quelques plantations européennes ont vu le jour dans le Busoga. Celles-ci ont rapidement disparu en raison, notamment, de difficultés financières.

Ainsi, l'introduction tardive du caféier dans le Busoga était vraisemblablement à mettre au compte, d'une part de la concurrence extrêmement forte exercée par le coton et d'autre part de la création tardive de coopératives agricoles pour proposer de nouveaux débouchés commerciaux dans les campagnes. Le véritable essor de la caféiculture dans le Busoga commença en effet au cours des années 1950, sous l'impulsion du gouvernement colonial qui souhaitait, vraisemblablement pour des raisons de politique intérieure, engager un programme de diversification des cultures d'exportation et des filières de commercialisation dans le protectorat par le développement des coopératives agricoles⁷⁹. En 1952, la *Coffee Industry Ordinance* permit la création du *Busoga Growers Cooperative Union* et l'ouverture de nouveaux débouchés commerciaux dans les campagnes.

Evolution des prix à l'exportation de la tonne de coton et de café, de 1928 à 1956⁸⁰



⁷⁹Le développement des coopératives devait préparer l'Ouganda à l'indépendance. Les britanniques souhaitaient ainsi négocier en douceur leur départ, en conservant des rapports économiques avec ses anciens protectorats et colonies.

⁸⁰Sources : C.C. Wrigley, 1959 & Uganda Annual Coffee Production and Exports, *Commission of inquiry into the coffee industry*, table 1.2, p. 3, Uganda Department of Agriculture, Entebbe, 1967, pp. 1-95.

Par ailleurs, les cours du café à l'exportation rivalisaient enfin avec ceux du coton au cours des années 1950, à plus de £ 250 la tonne. Ces conditions favorables offertes à la production de café coïncidaient avec le début de la caféiculture au Busoga. Pour la première fois, en 1952, le Busoga fut jugé digne de figurer au palmarès des districts producteurs de café dans les rapports annuels du Ministère de l'agriculture ougandais. En 1956, les ventes de café ne représentaient encore que 0,8% de la valeur des productions commerciales du Busoga, contre 99% pour le coton. De 1952 à 1956, le Busoga vit ses productions de café passer de 10 à 121 tonnes⁸¹, dont la grande majorité était commercialisée par les 24 coopératives implantées dans les comtés de Luuka, Kigulu et Bugweri. En 1967, les Unions de coopératives obtenaient par décret le monopole de la collecte et de la commercialisation des cultures d'exportation, au détriment des compagnies européennes et indiennes⁸². La production de robusta dans le district atteignait pour la première fois, au cours des années 1970, un niveau acceptable, avec un peu plus de 4 000 tonnes de café parche vendu au *Coffee Marketing Board*⁸³. Le rôle du mouvement coopératif dans le Busoga fut vraisemblablement déterminant pour le développement du caféier. L'essor de la caféiculture dans le district semble en effet correspondre étroitement à l'évolution du chiffre d'affaires des Unions de coopératives. Les travaux menés par M.V. Mwaka révélaient que les recettes réalisées par le *Busoga Growers Cooperative Union Ltd.* avaient été multipliées par 60 de 1959 à 1970⁸⁴. Le Busoga comptait déjà au recensement de 1963-64, 32.800 ha de plantations de caféiers, soit 5,5% des superficies en robusta du protectorat. L'augmentation considérable des surfaces en caféiers semblait d'ailleurs avoir contribué à la création de plusieurs fronts de colonisation agricole dans la région.

Toutefois, aucun élément ne semble démontrer que l'essor du secteur caféier ait eu lieu au détriment du coton. En 1967, le Busoga conservait en

⁸¹C.C. Wrigley, 1959.

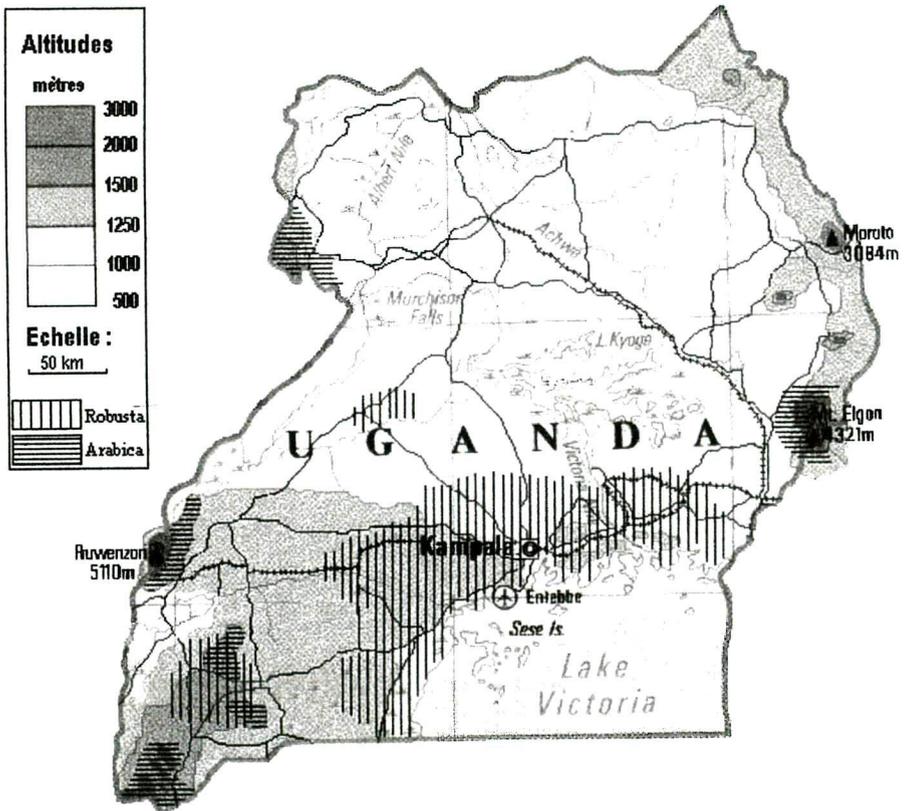
⁸²V.M. Mwaka, *A Geographical Analysis of Coton, Coffee and Tobacco Marketing in Uganda by Primary Marketing Cooperatives Societies*. Makerere University, thèse, 1975, 196 p.

⁸³Est nommé "café parche" un café décortiqué et séché. Coffee Marketing Board, *Annual economic/statistic report*, Kampala, Ouganda, 1981-82.

⁸⁴V.M. Mwaka, 1975.

effet son rang de troisième producteur de coton dans le protectorat, derrière le Buganda et le pays Teso, avec 263 000 ha consacrés à cette culture. L'augmentation des prix du coton à l'exportation dans les années 1950 semblait d'ailleurs justifier son maintien dans les campagnes. La chute du secteur cotonnier au Busoga fut bien plus tardive. Elle ne date en effet que des années 1972, c'est à dire depuis l'expulsion des indiens et la fermeture des usines d'égrenage dont ils étaient les principaux détenteurs.

L'aire de production du caféier au Buganda



L'analyse précédente semble toutefois ne pas être partagée par J.J. Jorgensen⁸⁵ pour qui l'absence d'une sécurité foncière était responsable de l'introduction tardive de la caféiculture dans le Busoga. Pour ce dernier, seul un droit de propriété pouvait garantir cette sécurité nécessaire au développement d'une économie caféière. Il est vrai que depuis l'introduction par les Britanniques du système *mailo* dans le Buganda, la caféiculture s'est développée avec un réel succès. Mais peut-on pour autant établir une relation de cause à effet entre l'émergence d'un droit de propriété et le développement du caféier ? L'essor de la caféiculture en pays Bwamba, Gisu et Sebei semble apporter un sérieux démenti à cette hypothèse, puisque dès les années 1920 le caféier s'y développa sans qu'il y eut pour autant introduction de droits fonciers de type *mailo*.

L'émergence de nouveaux débouchés commerciaux : le temps des coopératives

La proximité du Buganda fit vraisemblablement de Namagera l'une des premières communes du Busoga à avoir adopté la culture du caféier. L'introduction des plants fut entreprise dès le début des années 1960 à partir du petit marché hebdomadaire de la commune de Lubanyi, située à 5 kms au nord de Namagera. La diffusion des plants eut lieu spontanément, sur l'initiative de petits commerçants baganda venus en canoës du comté de Bugerere (région du Buganda), de l'autre coté du Nil. Ceux-ci achetaient au Buganda les jeunes pieds de robusta dans des pépinières, puis traversaient le Nil pour vendre leurs marchandises aux paysans basoga. Les planteurs de la commune ont déclaré avoir payé leurs plants de caféiers en numéraire ou contre quelques régimes de banane plantain. Par la suite, la diffusion des caféiers semble avoir été poursuivie entre paysans, quelques planteurs ayant déclaré avoir acquis leurs caféiers gratuitement auprès d'amis et de voisins.

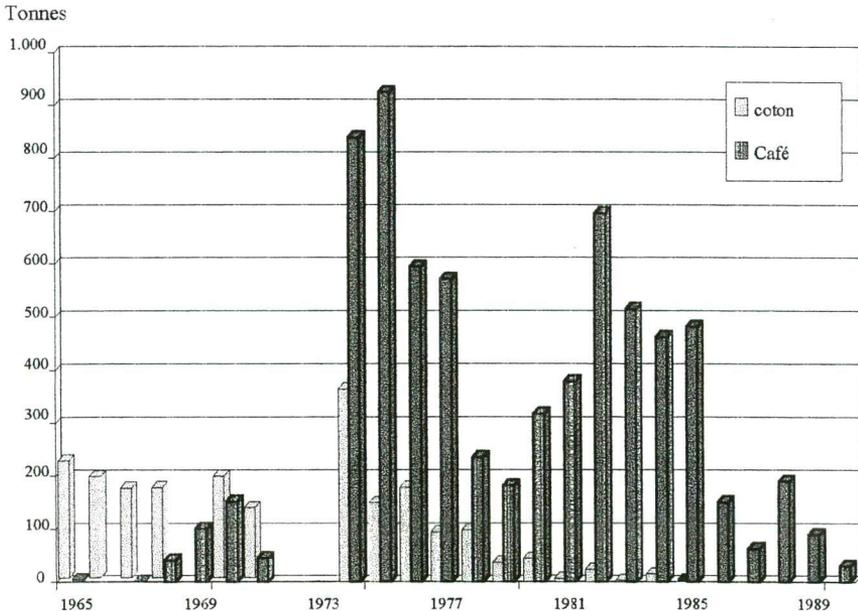
L'engouement des planteurs pour le caféier ne débuta réellement qu'en 1964 avec la création sur la commune voisine de Wansimba d'une coopérative agricole qui proposait de nouveaux débouchés commerciaux aux exploitants de la région. Les registres de cette coopérative retracent l'évolution des principales cultures commerciales cultivées dans le sous-comté (voir graphique suivant). La commercialisation de café est notifiée sur

⁸⁵J.J. Jorgensen, 1981.

les registres dès la première campagne, en 1965, avec 4 tonnes de café contre 221 tonnes de coton graine.

Nouvelle culture commerciale, le caféier était la deuxième culture de rapport après le cotonnier, avant de s'imposer, à partir des années 1970, comme principale source de revenus agricoles, avec plus de 500 tonnes de café commercialisées par la coopérative entre 1974 et 1977. La coopérative de Wansimba achetait toutes les cultures commerciales du sous-comté et commercialisait dans une moindre proportion quelques cultures vivrières telles que l'arachide, le maïs et le haricot. Au début des années 1980, cette coopérative était la plus importante du comté de Kagoma par le volume de ses ventes. La coopérative de Mpumwire fut créée en 1982 sur la commune de Namagera pour désengorger la coopérative mère de Wansimba.

La commercialisation du coton et du café par la coopérative de Wansimba, depuis sa création en 1964⁸⁶



*Données manquantes pour les années 1972 et 1973.

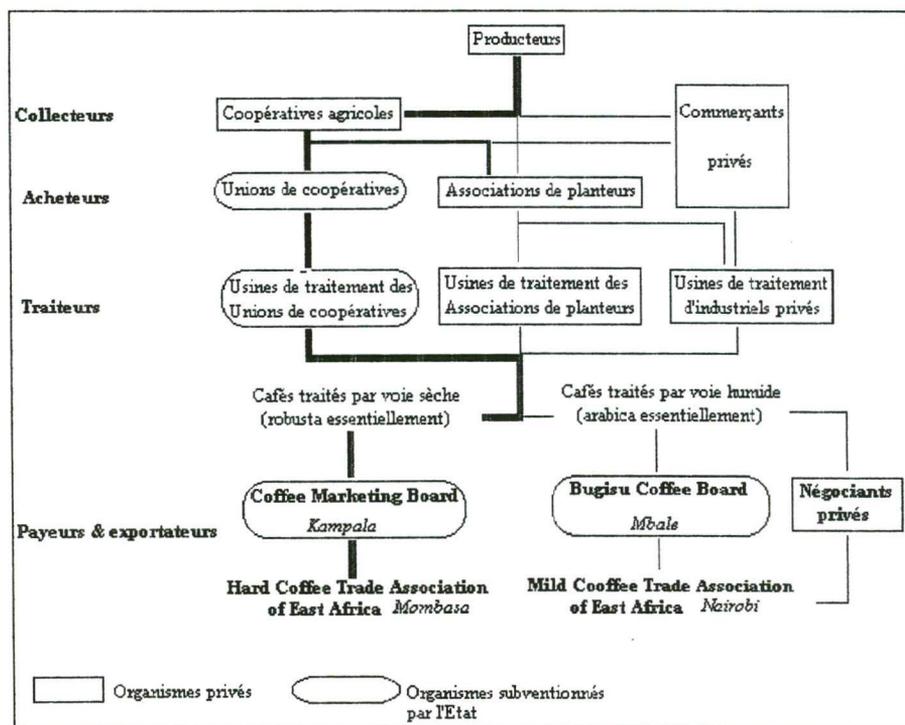
⁸⁶Sources : registres de la coopérative de Wansimba, (Butagaya subcounty).

D'abord filiale de Wansimba, cette nouvelle coopérative devint indépendante en 1986. Ces deux coopératives ont été créées sur l'initiative des paysans, avec l'aide technique et logistique de la *Busoga Coopérative Union Ltd.* Les financements ont été apportés par les paysans inscrits comme membres fondateurs, statut qui leur permettait de toucher une commission de 25 shillings/kg sur les ventes. Les bénéfices étaient déposés sur un compte à la *Jinja Cooperative Bank*. Cet argent devait servir aux frais de fonctionnement : location de camions pour le transport des stocks à Jinja, frais comptables, paiement de la main d'œuvre pour la mise en sac, frais de réception (lors de la visite, par exemple, d'une délégation de la *Busoga Coffee Growers Cooperative Union Ltd.*), réunions de travail ... Après paiement des membres fondateurs de la coopérative, un banquet de fin d'année était dressé pour clore la saison financière.

Bien qu'inscrits sur les listes de la coopérative de la commune, les planteurs n'étaient liés par aucun contrat. Ils choisissaient les coopératives des communes alentour - Wansimba, Buwenge, Lubanyi ou Namalele - en fonction des contraintes de transport et des rapports de confiance établis avec les membres de chacune des coopératives. Tous les planteurs devaient acheminer aux entrepôts leurs récoltes préalablement séchées. Ils conservaient un reçu sur lequel étaient mentionnés le nom du planteur, la date de dépôt, la quantité déposée et le prix du kilogramme de *kiboko* payé aux producteurs, sans distinction de qualité. Lorsque les entrepôts étaient pleins, les coopératives affrétaient un camion loué, soit au parc locatif de Jinja, soit à la coopérative de Wansimba, pour déposer leurs stocks au *Busoga Coffee Growers* à Jinja, organisme collecteur et payeur des 377 coopératives en activité dans le Busoga. Entre le dépôt des récoltes et le paiement, les planteurs devaient attendre deux à trois mois, dans le meilleur des cas. Cette attente était due aux délais nécessaires aux coopératives pour remplir leurs entrepôts et aux retards des versements de fonds du *Coffee Marketing Board* à la *Busoga Growers Cooperative Union Ltd.* Une des alternatives possibles pour écourter cette attente était alors de livrer son café à une coopérative dont les entrepôts étaient en passe d'être pleins et aussitôt livrés à Jinja. L'autre était de vendre ses productions aux comptoirs privés dans le centre de commercialisation de Namagera. Quoi qu'il en soit, les planteurs avaient pris, semble-t-il, l'habitude de ces retards et gardaient toute

confiance dans le système coopératif. L'économie locale vivait au rythme des coopératives ; les frais de scolarité étaient fréquemment payés en retard, les services scolaires acceptant d'inscrire les enfants après consultation des registres des coopératives ou sur simple présentation d'un reçu attestant la solvabilité des parents.

Schéma sur l'organisation de la filière café en Ouganda⁸⁷



L'aire de production du caféier au Busoga

Exclusivement constituée de la variété robusta, la production annuelle du Busoga oscillait au cours des années 1980 autour de 15.000 tonnes de café

⁸⁷ Shéma réalisé d'après les données recueillies auprès du *Department of Agriculture, Commission of inquiry into Cofee Industry*, Entebbe, 1967, pp.1-95.

parche (café séché et décortiqué), soit 11% de la production nationale (toutes variétés confondues)⁸⁸.

En revanche, l'importance des surfaces en caféier ne peut être chiffrée précisément, comme d'ailleurs dans toutes les zones de production caféière en Ouganda. Si des extrapolations et des manipulations de données sont toujours possibles à partir des informations fournies par le dernier recensement agricole de 1991, celles-ci n'offrent aucune garantie tant elles sont sujettes aux imperfections des méthodes de collecte employées, qui reposent bien souvent sur des échantillons dont la représentativité reste toujours à démontrer. De plus, outre les difficultés matérielles et logistiques nécessaires à la réalisation d'un recensement exhaustif, on serait à nouveau confronté à un problème de validité même des informations recueillies sur le terrain. Enfin, les bas salaires payés dans l'administration ougandaise limitaient considérablement l'énergie et la bonne volonté des agents dont les plus chanceux ne disposent que d'un vélo pour visiter leur circonscription. Il suffit, pour en être convaincu, de parcourir le Busoga et de constater que l'aire de production du caféier est bien plus vaste que celle présentée dans le dernier recensement agricole, qui reprend curieusement une géographie des zones caféières identique à celle de 1968⁸⁹.

Une visite effectuée dans les trois districts de Kamuli, Jinja et de Iganga en août 1995 nous permet de dresser un état des lieux approximatif, mais réactualisé, de l'aire de production de café dans le Busoga. Celle-ci touche aujourd'hui de nombreux terroirs situés à l'écart des incursions des courants atmosphériques périlacustres. On constate en effet une extension considérable de la zone caféière par rapport aux années 1960 puisque celle-ci, qui était essentiellement cantonnée sur un quart sud-ouest, est aujourd'hui présente dans les trois districts de la région. La zone de production de caféiers remonte en effet à plus de 70 km au nord du lac Victoria, jusqu'au sud du district de Kamuli, où les conditions climatiques sont pourtant peu favorables aux caféiers, compte tenu de la diminution sensible des précipitations, des écarts de températures importants et enfin des taux

⁸⁸Coffee Marketing Board, 1981-82, *Annual economic/statistic report*. Kampala, Ouganda.

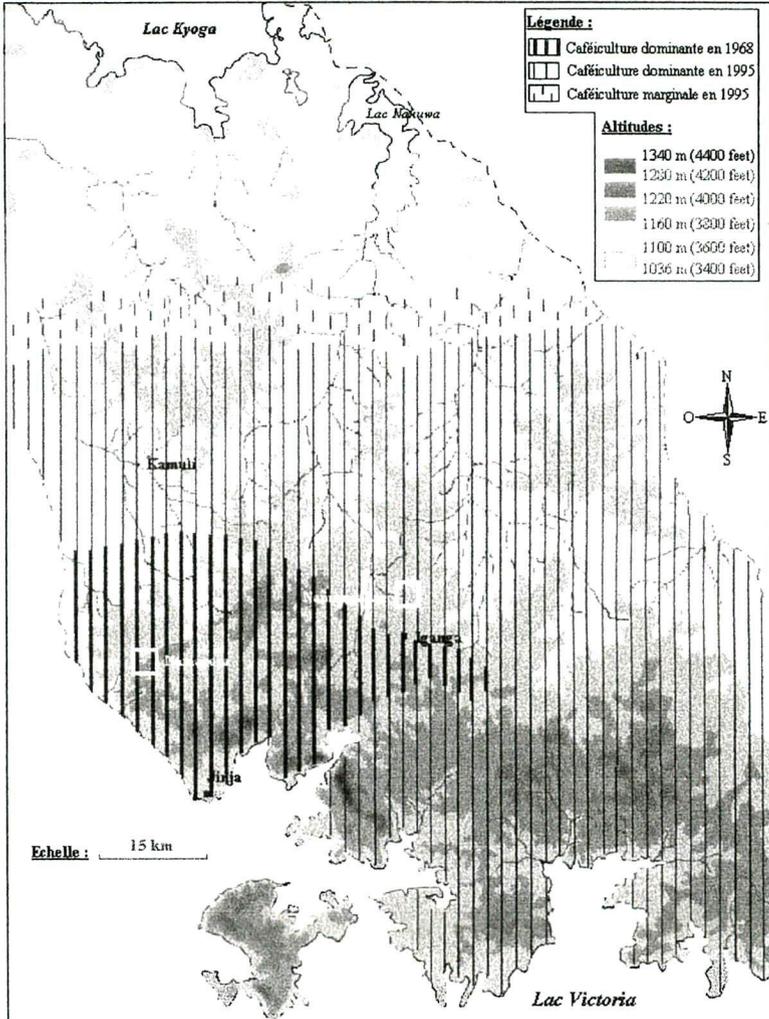
⁸⁹Voir *Atlas of Uganda*, 1968, Department of Land and Surveys, 2ème édition, Kampala.

d'hygrométrie bien plus bas que ceux enregistrés aux abords du grand lac. La présence du robusta dans ces conditions climatiques relativement hostiles tient au fait de pratiques culturales très soigneuses avec notamment le recours systématique aux techniques d'ombrage des caféières. Au-dessus du parallèle de 1° de latitude nord, le bananier disparaît brutalement et l'association classique bananeraies-caféières, typique des paysages du sud Busoga, laisse place à l'association des plantations de robusta sous un arbre (*Milicia excelsa*, ou *muwule* en lusoga). Toujours présente dans les systèmes d'exploitation des sols, la caféiculture s'inscrit progressivement dans le paysage en ordre dispersé, toujours très localisé en îlots, à l'ombre des grands *muwule*. Au-delà, à 30 ou 40 kms au sud du lac Kyoga, le caféier disparaît pour laisser place au cotonnier, à l'arachide et au maïs comme principales cultures commerciales. Celles-ci intègrent alors des systèmes de production où les cultures annuelles prennent nettement le pas sur l'arboriculture. La présence de sols pauvres et un régime pluviométrique à deux saisons sèches plus marquées expliquent ici la disparition progressive du caféier et du bananier au profit des cultures à cycle court et des systèmes agro-pastoraux.

L'extension considérable de la zone caféière dans la région au cours des trois dernières décennies semble avoir suivi deux directions principales. D'une part, vers le sud, avec la recolonisation tardive, enclenchée durant les années 1970, des anciens territoires d'endémie de la maladie du sommeil qui ont engendré d'importants déplacements de populations en direction de l'ancien comté de Butembe-Bunya. La majorité des migrants est venue des territoires caféiers de la région centrale du Busoga et des zones densément peuplées du sud-est de l'Ouganda (districts de Tororo et de Mbale, anciennement Bukedi, Bunyole et Bugisu). Ceux-ci sont venus en quête de nouvelles terres agricoles pour reproduire leurs systèmes de productions vivrier-caféier. L'aire de la caféiculture descend ainsi aujourd'hui jusqu'aux rives du lac Victoria, suivant un front de colonisation progressant vers le sud, sur des terres riches mais toujours plus éloignées des grands axes de communication. La caféiculture progresse également vers le nord, mais son avancée semble revêtir ici un caractère plus conjoncturel. Les difficultés rencontrées dans le secteur cotonnier au cours des années 1970-1980

semblent en effet avoir impulsé une reconversion partielle ou totale de ces campagnes de tradition cotonnière dans la culture du caféier.

L'extension de la caféiculture au Busoga



Ainsi, les plantations sont aujourd'hui présentes sur deux principaux types de terroirs ; d'une part sur de vieux terroirs situés le long des principaux axes de communication entre Jinja et Iganga et, d'autre part sur les derniers fronts de colonisation agricole. Les premiers occupent les hautes terres centrales et septentrionales du Busoga.

Ce sont de vieux terroirs cotonniers reconvertis pour la majorité d'entre eux à la caféiculture depuis les années 1970. Les seconds occupent les basses terres de l'ancien comté de Butembe-Bunya, aux abords du lac Victoria et sur la rive orientale du Nil. Ces fronts pionniers sont à l'origine de l'extension des surfaces en caféiers réalisée depuis les années 1950 jusqu'à nos jours. L'importance des surfaces disponibles et la proximité du Buganda incitent à penser que c'est sur ces basses terres que le caféier fut introduit pour la première fois dans le Busoga.

Le problème de la qualité des productions nationales et les effets inattendus de l'ordonnance de 1932

Depuis le vote d'une loi en 1902, le commerce du café était laissé à des intermédiaires privés européens et indiens dans les districts producteurs de robusta⁹⁰. Les surenchères effectuées sur les prix payés aux producteurs par les réseaux commerciaux les plus puissants imposaient aux moins compétitifs de se reporter sur les productions meilleur marché, mais de médiocre qualité, pour honorer leurs contrats passés avec les usines de traitement. Or, le développement inconsidéré des centres d'usinage dans le protectorat au cours des années 1910-1920 était vraisemblablement à l'origine des dysfonctionnements de la filière. Les capacités de traitement étaient supérieures au volume des productions nationales et les industriels cherchaient davantage à rentabiliser leurs investissements en augmentant le volume de leurs stocks plutôt qu'à sélectionner la qualité des cerises.

Afin d'imposer une sélection des productions commercialisées, le gouvernement colonial était intervenu en 1932 en limitant la concurrence

⁹⁰*The 1902 Law*. Cette loi imposait l'achat d'une licence pour exercer le commerce des cultures d'exportation. Ces licences visaient dans les faits à écarter les populations locales du négoce du coton et du café au profit des commerçants indiens et européens. Voir O. Okerere, "Co-operative development in Uganda, 1900-1939", in *East African Journal of Rural Development*, Vol. I, n°2, 1968, p. 61.

entre négociants par le vote de la *Native Produce Marketing Ordinance*. Celle-ci réduisait le nombre des licences commerciales et imposait un découpage du protectorat en 14 zones marchandes au sein desquelles quelques négociants et industriels se partageaient l'exclusivité du commerce et de l'usinage des productions. Toutefois, cette ordonnance n'eut pas les effets attendus. Elle permit bien au contraire aux intermédiaires de profiter de leur situation de quasi-monopole pour baisser les prix aux producteurs. Avec la baisse des prix du *kiboko* (café séché non décortiqué), et en l'absence d'autres débouchés commerciaux dans les campagnes, la réponse des planteurs fut une extensification des techniques culturales afin de compenser la chute des prix sur les marchés intérieurs.

CRISE DE L'ETAT ET FAILLITE DES SYSTEMES D'ENCADREMENT : STRATEGIES DES PLANTEURS FACE AUX RISQUES

De l'avis de tous les observateurs, les producteurs ougandais ont surpris par leur résistance aux années troubles qui se sont succédé de 1971 à 1986. En 1981, l'Ouganda réussissait toujours à exporter son quota de café, suivi d'une production très honorable de 174.000 tonnes en 1982.

En effet, la réponse des campagnes aux désordres économiques et à l'insécurité qu'ont fait peser la dictature militaire et la guerre civile fut, non pas le gel de toute initiative paysanne, mais bien au contraire l'affirmation de dynamiques de production et la recherche d'alternatives économiques encore largement méconnues. La baisse du pouvoir d'achat fut palliée dans les campagnes par des stratégies d'évitement, légales et illégales, à l'égard des directives d'un Etat centralisateur. Celles-ci visaient à compenser le manque à gagner sur les cultures d'exportation traditionnelles d'une part, par un repli sur une force de travail familiale moins onéreuse et d'autre part, par le développement du vivrier marchand et des cultures maraîchères pour alimenter les marchés urbains ainsi que par l'adoption de nouvelles cultures de rapport dont les prix étaient fixés par le simple jeu de l'offre et de la demande et sur lesquelles l'Etat n'exerçait aucun contrôle.

La disparition de la main d'oeuvre salariée et le repli sur une force de travail essentiellement familiale

L'augmentation des surfaces en caféiers ne fut possible à Namagera qu'en recourant également à une abondante main-d'œuvre agricole saisonnière et bon marché (*bapakasi*) originaire des confins nord et nord-ouest du protectorat mais également du Rwanda, du Burundi, du Tanganyika et du Congo belge pour l'entretien et la récolte des caféières. La venue massive de ces salariés agricoles était motivée comme au Buganda par la recherche de liquidités et l'existence d'opportunités foncières.

Ainsi, la prospérité de la caféiculture sur la rive orientale du Nil semblait reposer en partie sur l'existence de contrats de travail passés avec des salariés agricoles en majorité lugbara (originaires du West Nile), recrutés sur les vieux terroirs cotonniers des régions centrale et septentrionale du Busoga. La nature de ces contrats permettait aux planteurs de disposer d'une main-d'œuvre bon marché, hébergée à demeure, pour l'entretien et la récolte de leurs plantations de cotonniers et de caféiers. Ces salariés constituaient la principale force de travail employée dans les campagnes du Busoga⁹¹. Le recours à ces allochtones était justifié par l'absence d'ouvriers basoga, ces derniers mettant un point d'honneur, comme les Baganda, à ne pas travailler pour autrui. Très discrète, car intégrée aux unités domestiques (*ama aka*), cette main-d'œuvre agricole n'a jamais pu être chiffrée précisément dans le Busoga. Ainsi, l'importance des réserves foncières, l'imposition des taxes coloniales et la présence d'une main-d'œuvre agricole abondante et bon marché ont permis la mise en culture d'importantes surfaces en cotonniers et en caféiers sur les fronts pionniers.

Mais des raisons tant politiques que structurelles avaient finalement mené à la fuite de nombre de ces ouvriers agricoles conduisant à une véritable hémorragie de main-d'œuvre salariée à partir des années 1970. L'avènement au pouvoir du général Idi Amin en 1971 expliquait en partie ces départs. En effet, les populations immigrées d'origine lugbara, employées dans les plantations du sud, saisirent les opportunités qui leur étaient offertes pour

⁹¹Voir P.G. Powesland, "History of The Migration in Uganda", in *Economic Development and tribal change, a study of immigrant labour in Buganda*, Heffer & Sons, Cambridge, 1973, pp.17-118.

travailler dans l'administration à Kampala grâce à leurs affinités ethniques avec le dictateur. Ces départs massifs vers la capitale révélaient les fondements d'un régime fonctionnant sur le clientélisme et d'une politique de suspicion qui mena à l'éviction, et dans bien des cas à l'élimination pure et simple, de nombreux fonctionnaires et responsables politiques non originaires du West Nile.

Mais ces départs révélaient également un malaise bien plus profond, lié vraisemblablement à des difficultés d'intégration de ces immigrés dans les riches campagnes du sud-bantou. La disparition progressive des réserves foncières dans ces anciens bassins d'emploi avait conduit à la diminution des surfaces cultivées par unité de production, réduisant d'autant les besoins en main-d'œuvre des planteurs ainsi que les perspectives d'implantation des populations salariées les plus démunies dès les années 1970. La réduction des espaces occupés par les plantations de caféiers et les champs de cotonniers ne justifiait plus le recours à ces *bapakasi*. Seuls deux bergers banyonkole disposent aujourd'hui de ce type de contrat à Namagera.

Désormais, peu de paysans font appel à une main d'œuvre extérieure pour aider aux gros travaux des champs, tels que les sarclages et les récoltes du café, de la canne à sucre et du maïs. On constate cependant, à Namagera, que les quelques planteurs qui disposent encore d'une exploitation de plusieurs hectares ont recours aujourd'hui à une main-d'œuvre carcérale. Les détenus sont en majorité des autochtones ou des vagabonds incarcérés quelques semaines, voire quelques mois, pour des délits mineurs. Ces ouvriers sont surveillés dans les champs par des gardiens en arme et ramenés dans leur cellule tous les soirs. Le recours à ces prisonniers permet aux paysans de disposer d'ouvriers agricoles contre le versement d'une somme aux institutions pénitentiaires pour l'entretien et la surveillance de ces détenus. L'emploi de cette main-d'œuvre reste toutefois l'apanage d'une minorité de planteurs, le gros des travaux des champs est aujourd'hui assuré par une force de travail essentiellement familiale.

Toutefois, depuis l'augmentation de la pression foncière et la réduction des surfaces agricoles par exploitation, de nouveaux contrats de travail très ponctuels ont vu le jour. Il s'agirait plus, selon les paysans, d'un système fondé sur l'entraide. C'est le système de l'*okusaka* qui consiste à déléguer de menues tâches diverses (agricoles ou autres) payables en nature et bien

souvent par le prélèvement d'un pourcentage des récoltes (surtout de manioc). Ces accords sont surtout passés en période de soudure (mars - mai) avec des planteurs qui disposent d'une exploitation trop exiguë pour satisfaire l'ensemble de leurs besoins alimentaires⁹².

Le magendo et les trois réseaux de la contrebande du café au Busoga

La dépréciation du shilling ougandais par rapport aux monnaies étrangères avait détourné au cours des années 1970 les planteurs des Unions de coopératives dont les prix proposés évoluaient à un rythme bien inférieur à celui de l'inflation. En 1975, le prix officiel de la livre de café achetée aux producteurs était de 78 cents américains sur le marché kenyan contre 15,8 en Ouganda. Devant la dégradation des termes de l'échange sur les marchés officiels, les producteurs ont cherché à quitter les filières classiques de commercialisation en se reportant sur les réseaux parallèles, et plus rémunérateurs, du marché noir et de la contrebande pour la vente et l'exportation de leurs cultures commerciales dites « d'Etat ».

Les régions productrices de café ont très inégalement souffert des années de dictature (1971-1979). Les régions frontalières du Bugisu, du Kigesi et du Toro semblaient avoir bénéficié respectivement de la proximité des marchés kenyans, rwandais et zaïrois pour écouler en contrebande leurs cultures d'exportation à des prix supérieurs à ceux fixés par le *Coffee Marketing Board*. Quant à la province centrale du Buganda, elle aurait subi d'importants pillages perpétrés par l'armée. En effet, les récoltes de robusta avaient fréquemment été réquisitionnées et vendues, soit au *Coffee Marketing Board* à Kampala, soit en contrebande, pour payer la solde des militaires. En raison de la réduction du parc automobile et de l'insécurité chronique qui régnait sur les principaux axes routiers, les productions de café des districts de Masaka, East Mengo et West Mengo (ces trois districts fournissaient 75% des productions de robusta à la fin des années 1970) ne pouvaient être acheminées normalement vers Kampala.

Toutefois, la proximité du lac Victoria au sud et de la frontière kenyane à l'est ont fait également de ces riches campagnes du sud ougandais d'importantes zones d'approvisionnement de la contrebande du café. Une

⁹² Informations recueillies lors d'enquêtes menées sur les unités de production à Namagera. Voir annexe 2.

partie des récoltes du Buganda était en effet exportée vers le Kenya et la Tanzanie par bateaux en traversant le lac Victoria, alors que les invendus étaient conservés à la ferme ou bloqués dans les entrepôts des coopératives.

Les recherches effectuées sur l'organisation du marché noir par G. Prunier et E. Nabuguzi ont montré l'importance du *magendo* des années 1970 à 1980 :

« ...la contrebande du café était devenue la source la plus importante de devises. Les opérateurs du *magendo* ont profité de la désorganisation du système de commercialisation étatique pour installer leurs propres réseaux. Ces réseaux intégraient la collecte du café, son décortiquage, la fabrication ou l'obtention de faux papiers pour son exportation, et un système parallèle de sécurité pour protéger leurs marchandises⁹³. »

Deux filières principales de la contrebande (*magendo*) ont vu le jour à Namungalwe au cours des années 1970. Elles se différençaient par l'ampleur des quantités exportées (et donc des capitaux investis), par leur organisation plus ou moins structurée et par l'étendue des réseaux de relations, incluant ou non des fonctionnaires d'Etat, et enfin par les itinéraires empruntés pour gagner le Kenya.

Tout le café de contrebande était séché et décortiqué avant de passer en fraude la frontière. Ce conditionnement permettait aux passeurs de doubler la quantité de café transporté (le café séché et décortiqué perd en effet 50% de son poids et de son volume initial) et de dégager ainsi une plus-value sur les quantités exportées. Une fois séché et décortiqué, le café (ou *kiboko*) prend le nom de *kase*, d'où le nom de *kase dealers* communément attribué aux contrebandiers dans les campagnes⁹⁴.

Une partie du robusta séché et décortiqué au Busoga était acheminée à vélo au Kenya par sacs de 50 à 60 kg après trois nuits de trajet par les

⁹³E. Nabuguzi, *Le Magendo, l'Etat et la société en Ouganda*. Thèse de doctorat de sociologie, Ecole de Hautes Etudes en Sciences Sociales de Paris, p. 126, 1992. Voir par ailleurs l'article de G. Prunier, "Le Magendo, essai sur quelques aspects marginaux des échanges commerciaux en Afrique orientale", In. *Politique africaine* n°9, Karthala, Paris, 1983, pp 53-62.

⁹⁴Informations issues d'entretiens réalisés à Namungalwe (1995).

sentiers de brousse. Les convois comprenaient trente à cinquante cyclistes venus de toutes parts pour gagner des lieux de ralliement précis d'où partaient les groupes de contrebandiers. Chacun devait payer un droit d'entrée dans le convoi en plus d'une taxe pour port d'arme. Les groupes les plus importants étaient escortés par un service d'ordre armé pour forcer, le cas échéant, les barrages de police. Des éclaireurs étaient chargés le jour de reconnaître les lieux pour préparer les escales à la nuit tombée en brousse ou chez des personnes de confiance.

Ces *kase dealers* allaient vendre leurs précieuses marchandises à des acheteurs kenyans, ainsi qu'à quelques ougandais opposants à la dictature qui auraient pu ainsi financer la guérilla en Ouganda avec les bénéfices du marché noir. Le retour des contrebandiers se faisait en toute légalité après paiement des droits de douane sur des articles à forte valeur ajoutée achetés au Kenya (cassettes audio, postes radio, chaussures, vêtements, paraffine, sucre, produits cosmétiques...). Toutefois les difficultés de transport et les capitaux limités dont disposaient ces *kase dealers* ne permettaient pas d'écouler la totalité des récoltes produites.

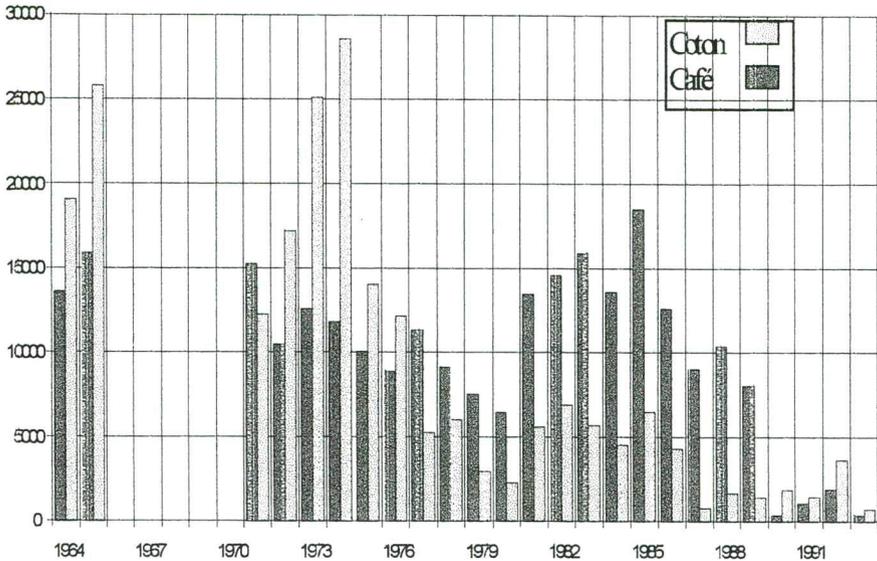
Les planteurs se sont donc également tournés vers des réseaux de contrebande mieux structurés, organisés à partir des comptoirs agricoles. Les négociants privés étaient en effet intervenus en nombre croissant dans la commune en ouvrant de nouveaux comptoirs ou en augmentant le capital d'achat des commerçants qui leur servaient d'intermédiaires⁹⁵. Les récoltes étaient exportées par camion ou par voiture via les postes frontières de Malaba ou de Busia grâce à l'existence de complicités comprenant policiers et douaniers ougandais et kenyans.

Cette contrebande du café fut particulièrement active de 1975 à 1978, c'est-à-dire dès l'instauration du gel des prix sur les marchés officiels ougandais. Ce réseau semblait avoir été très actif jusqu'à la prise de pouvoir, le 22 août 1978, de l'actuel président kenyan, Daniel Arap Moi, qui mit fin à la politique de son prédécesseur, Jomo Kenyatta, en faveur de l'achat et de l'importation du café ougandais de contrebande.

⁹⁵Certains de ces gros négociants étaient d'anciens fonctionnaires du Coffee Marketing Board.

Productions commercialisées par la Busoga Growers Co-operative Union LTD. (1964 à 1994)⁹⁶

Tonnes



*Données manquantes pour les années 1966 à 1970.

Au Busoga enfin, les années de dictature ont été surtout dommageables aux planteurs de cotonniers. Faute de débouchés commerciaux et d'usines d'égrenage en activité, les productions avaient considérablement chuté. Les registres de l'Union des coopératives de Jinja faisaient en effet état d'une diminution par dix des quantités commercialisées, passant de 28.500 tonnes en 1974 à 2.200 tonnes en 1980. Au recensement agricole de 1991, le Busoga ne disposait plus que de 8.189 ha cultivés en cotonniers, dont 70% étaient situés dans le district de Kamuli.

Le graphique précédent montre l'évolution des productions de coton et de café commercialisées par la *Busoga Growers Cooperative Union LTD.* depuis les années 1960. On constate une baisse d'activité seulement à partir du milieu des années 1970. Sans doute faut-il y voir les effets à retardement d'une gestion du réseau coopératif menée à moindre frais, sans entretien ni

⁹⁶Sources : Busoga Growers Co-operative Union LTD., Jinja.

renouvellement de matériel faute d'investissement et du développement de la corruption.

Le report des planteurs sur de nouvelles cultures commerciales et clandestines : le riz et la canne à sucre

La maintien relatif de la caféiculture dans les campagnes ne doit pas pour autant inciter à présenter le caféier comme une « culture refuge ». Les productions de robusta ont chuté de 33% entre 1970 et 1979. La « résistance » de la caféiculture ougandaise à la chute des cours du café sur les marchés intérieurs à la fin des années 1970, puis à la faillite des structures d'encadrement des cultures d'exportation au cours des années 1980, relevait en fait de logiques internes de production tout à fait originales et inattendues.

Un exemple de ces stratégies nous est donné par le développement de la canne à sucre à Namagera et dans les communes alentours. La reprise des grands domaines sucriers de Lugazi et de Kakira par des hommes d'affaires ougandais après l'expulsion des industriels indiens se solda au cours des années 1970 par une baisse considérable des productions, menant finalement à une pénurie de sucre sur les marchés ougandais.

L'envolée des prix du sucre et de ses produits dérivés qui s'ensuivit offrait de nouveaux débouchés commerciaux très lucratifs à une petite production de sucre brun dans les campagnes. De plus, l'intérêt pour la culture de la canne à sucre s'expliquait en ces temps difficiles, par la possibilité pour les planteurs d'étaler leurs rentrées financières sur une bonne partie de l'année. En effet, la succession de deux saisons sèches à six mois d'intervalle permettait d'obtenir, de la canne, deux montées de sucre par an. Les planteurs pouvaient ainsi effectuer leurs récoltes soit de décembre à mars, c'est à dire en pleine période de soudure, soit au cours de la deuxième saison sèche de juin à septembre. La plasticité du cycle agricole de la canne était d'autant plus grande que les plantations étaient généralement établies sur des sols humides de bas de versant, au contact des zones inondables, laissant ainsi libre cours aux planteurs de retarder leurs récoltes en fin de saison sèche et d'effectuer des semis précoces en fonction des disponibilités en main d'œuvre.

La réduction du parc automobile et l'état de délabrement dans lequel sombraient les centres d'usinage impliquaient que le traitement artisanal de la canne se fasse sur les lieux de production. Les planteurs vendaient leur canne sur pied à des commerçants qui disposaient du matériel et de la main-d'œuvre nécessaires pour prendre en charge sur place tout le processus de transformation. Les pains de sucre étaient ensuite acheminés à vélo par des intermédiaires qui gagnaient les principaux marchés en empruntant les sentiers de brousse pour éviter les barrages militaires et le prélèvement de taxes arbitraires, ou la confiscation pure et simple de leur marchandise. Le champ d'action de ces filières improvisées était limité à quelques journées de vélo. La proximité du Buganda, avec la capitale Kampala à 80 km à l'ouest, assurait l'essentiel des débouchés de ce petit commerce du sucre.

Hormis la production de sucre brun, la canne à sucre assurait également d'autres rentrées monétaires avec la fabrication d'un rhum (*waragi*) frelaté et distillé clandestinement dans les plantations. Ce rhum artisanal était surtout vendu dans les campagnes, mais pouvait occasionnellement emprunter les filières du *magendo* à destination de Jinja.

L'introduction de la riziculture de bas-fonds fut une seconde innovation entreprise par les planteurs de caféiers dès la fin des années 1970. Celle-ci procédait de la même logique économique qui fut à l'origine de l'essor des plantations de canne à sucre, à savoir le report des producteurs sur de nouvelles cultures commerciales dont la collecte et la commercialisation échappaient au contrôle de l'Etat :

« ...du fait de l'insignifiance quasi totale de production de riz à petite échelle, aucune réglementation contraignante ne fixait le prix du riz, ou n'obligeait à vendre la production à un organisme d'État, contrairement à la plupart des autres cultures... [commerciales]... pour lesquelles l'achat, le mouvement et la distribution étaient réglementés et contrôlés⁹⁷. »

Le riz était vendu tant sur les marchés urbains que dans les centres de commercialisation ruraux (*trading centre*), où les modes de consommation

⁹⁷J. Bertrand et E. Nabuguzi, *Paysans face à la crise : la culture du riz au Busoga (Ouganda)*, in *Afrique contemporaine*, n°160, 1991, pp. 65-71.

alimentaires étaient, depuis le début du siècle, fortement marqués par l'influence indo-pakistanaise⁹⁸.

Toutefois, la riziculture dans le district de Jinja est restée au second plan, loin derrière la canne à sucre pour compenser la chute des revenus des planteurs de caféiers au cours des deux dernières décennies. La présence d'un relief assez marqué avec d'étroites vallées a en effet limité ici les possibilités d'extension d'une riziculture inondée. Cependant, compte tenu de l'absence quasi totale de structure d'encadrement pour la commercialisation du sucre brun et du riz et de l'exiguïté des surfaces qui leur étaient consacrées, ces productions n'ont pu vraisemblablement générer que des rentrées monétaires d'appoint.

Réseau coopératif et réseau privé : entre le choix et la contrainte

Le volume des stocks reporté sur les registres de la coopérative de Wansimba était vraisemblablement inférieur au total des quantités de robusta réellement produites dans ces campagnes puisqu'une partie des productions échappait au réseau coopératif.

Les paysans avaient en effet la possibilité de vendre leurs récoltes à des négociants privés, bien souvent originaires du Buganda, qui avaient ouvert dans le centre de commercialisation de Namagera des comptoirs agricoles privés. Ils confiaient un capital d'achat à un gérant, soit en construisant sur place un local, soit en louant à un commerçant de Namagera un fond de commerce convertible en période de récolte en entrepôt. Ce capital était destiné à l'achat d'une quantité précise de *kiboko*. Ces gérants achetaient ainsi sans délais de paiement, pour le compte d'un gros négociant, les récoltes de café au prix officiel imposé par l'Etat. Quand les entrepôts étaient pleins, les négociants affrétaient un camion pour livrer le café aux usines de traitement, dont la majorité était située dans le comté de Mukono⁹⁹ (*Nakanyoni Coffee Factory, Kyagalani Coffee Factory et Kalungumira Coffee Factory*). L'importance de ces réseaux privés est toutefois restée très limitée, compte tenu des sommes que les négociants

⁹⁸En plus du riz, les chapatis et le curry sont aujourd'hui monnaie courante dans l'alimentation des *Basoga* pour la préparation des sauces.

⁹⁹Le comté de Mukono est situé sur la rive occidentale du Nil, dans la région du Buganda.

confiaient aux gérants des comptoirs agricoles (celles-ci n'excédaient jamais la valeur de quelques centaines de sacs) et du fait que les planteurs préféraient vendre le gros de leurs productions à « leur coopérative » plutôt qu'à des Baganda envers lesquels ils avouaient n'avoir aucune confiance. Ces filières privées n'étaient alors utilisées qu'occasionnellement pour financer les dépenses imprévues (hospitalisation, cérémonies funéraires...). Les réseaux privés s'inscrivaient alors dans la filière de commercialisation des productions agricoles simplement comme un palliatif aux imperfections du système coopératif en proposant aux planteurs une soupape financière toujours bien venue. Il semble d'ailleurs que les délais de paiement imposés aux producteurs par le système coopératif aient pu être supportés ainsi jusqu'à la fin des années 1980 grâce, essentiellement, à ces petits comptoirs agricoles établis dans les campagnes.

Ainsi, les planteurs disposaient sur la commune de deux principaux réseaux de commercialisation régis par des logiques dissemblables, mais néanmoins complémentaires. D'un côté, le système coopératif - filière principale - qui prenait en charge la commercialisation de la grande majorité des productions de café de la commune. Lourde à gérer, celui-ci bénéficiait néanmoins des faveurs des producteurs qui plaçaient leur confiance dans leur coopérative dont ils avaient la charge pleine et entière. D'un autre côté, le réseau privé - filière d'appoint - des comptoirs agricoles tenus par des commerçants travaillant pour le compte de riches négociants inconnus du village.

La région du Busoga, qui est encore actuellement l'une des principales productrices de cultures d'exportation derrière le Buganda, ne comptait plus en 1995 que 126 coopératives en activité sur 318 existantes. La *Busoga Growers Cooperative Union LTD.* intervient aujourd'hui pour une part négligeable dans la commercialisation des cultures de rapport, avec 857 tonnes de coton et 231 tonnes de café achetées lors de la campagne 1994-95¹⁰⁰. Ainsi, au temps des coopératives autogérées par les producteurs, a succédé le temps des comptoirs agricoles détenus par des négociants privés venus s'implanter dans les centres de commercialisation (trading centre),

¹⁰⁰Source : *Busoga Growers Cooperative Union LTD.*, Jinja.

véritables points névralgiques où sont aujourd'hui collectées, achetées et expédiées toutes les cultures commerciales produites à Namagera.

Ainsi, la chute des stocks de café enregistrée par les coopératives locales de 1978 à 1981, puis de 1986 à 1990, est sans doute à mettre en relation avec les dysfonctionnements internes, puis avec la faillite du *Busoga Coffee Growers Cooperative Union Ltd.*, et enfin avec l'essor des filières privées et de la contrebande de café, particulièrement développées au cours de ces deux périodes¹⁰¹. En revanche, la diminution progressive des stocks de coton, amorcée au cours des années 1970, semble coïncider avec la désorganisation du secteur cotonnier après l'expulsion du pays des industriels indiens. En effet, les paysans de la commune ont déclaré avoir délaissé la culture du cotonnier faute de pouvoir écouler leurs productions depuis la fermeture des usines d'égrenage de la région. Les registres de la Coopérative de Mpumwire montrent que les derniers champs de cotonniers de la commune ont disparu à la fin des années 1980.

Chapitre IV - DE NOUVELLES FORMES DE SECURISATION FONCIERE OU L'ENTREE DANS LA POSTMODERNITE ?

Lors d'une interview accordée au *Monitor* le 25 avril 1998, le chef de l'Etat Ougandais déclarait que les lois foncières coutumières n'étaient déjà pas opérantes en 1956 avec seulement quatre millions d'habitants, comment peuvent-elles le devenir aujourd'hui avec plus de 20 millions ? L'argument démographique est en effet souvent mis en avant pour justifier la réforme foncière actuelle, et notamment la fragmentation des exploitations entre héritiers qui condamne les planteurs des régions les plus peuplées à ne se consacrer qu'aux cultures vivrières pour garantir leur autosubsistance alimentaire.

Si la logique du raisonnement est ici incontestable, l'observation des faits nous enseigne toutefois qu'il existe bien souvent une part d'inconnu entre la

¹⁰¹De 1978 à 1980, les prix payés aux producteurs de café en Ouganda étaient deux à quatre fois inférieurs à ceux offerts au Kenya. Voir Emmanuel Nabuguzi, *Le Magendo, l'Etat et la société en Ouganda*, Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales de Paris, 1992, p. 126.

théorie et la pratique. Cet inconnu est la réponse apportée par les producteurs aux contraintes locales et évolutives en matière de choix de production, d'organisation et de gestion des ressources. On touche ici à cette fameuse distinction entre les approches macro et micro économiques, entre le général et le local, et il suffirait pour s'en convaincre de retracer l'histoire économique de l'Ouganda pour constater que les régions densément peuplées du sud-ougandais (Buganda, Busoga, Bugisu) ont toujours été les principales productrices de cultures commerciales.

Quant aux systèmes fonciers coutumiers que l'on affuble aujourd'hui de tous les maux, et notamment du sous-développement ougandais, on oublie un peu vite que le pays s'imposait déjà en 1956 comme l'un des principaux producteurs de café sur le continent, et le premier depuis 1997, avec 240.000 tonnes produites par des tenanciers coutumiers sans titre de propriété et sans facilités de crédits. Enfin, et quoi qu'en disent les autorités ougandaises, ces performances économiques réalisées sur des terres soumises aux régimes de droits coutumiers n'ont pas généré une classe nouvelle de paysans sans terre. L'Ouganda était jusqu'en 1995, c'est-à-dire depuis la réhabilitation par la nouvelle constitution ougandaise des quatre principales formes de tenure, un pays de producteurs sans droit (*rightless farmers*) et non de producteurs sans terre (*landless farmers*)¹⁰². A quoi bon dès lors privatiser la terre si c'est pour protéger les producteurs contre des expulsions qui n'ont pas lieu ?

La réponse à cette question s'inscrit dans le cadre d'un débat déjà ancien et fondamental pour la suite de notre propos. La privatisation foncière relève plus d'un projet d'occidentalisation que de rentabilisation des structures d'encadrement existantes. Projet de modernisation qui repose sur une représentation linéaire et évolutionniste de l'histoire du monde. La privatisation en cours en Ouganda semble en effet procéder d'un « darwinisme juridique » qui place les modes actuels de gestion des ressources foncières au commencement d'un long processus de développement universel débouchant sur la propriété privée. Sorte de

¹⁰²Des enquêtes menées en 1991 par le *Land Tenure Center* (Makerere Institute of Social Research) au sud du lac Kyoga ont confirmé l'absence quasi générale de paysans sans terre dans le sud-ougandais. Voir E. Troutt, M. Marquardt, W. Kisamba-Mugerwa and R. Barrows, *The Dynamics of the Land Market and Issue of Compensation in Uganda*, MISR, LTC, Rresearch Paper 5, May 1993, p.24.

représentation primitive d'une logique juridique socialement neutre et abstraite, donc transculturelle, les droits coutumiers se situeraient en bas d'une échelle de valeurs à gravir pour atteindre un stade de perfectionnement supérieur adapté aux exigences nouvelles de l'économie de marché et de la globalisation des échanges.

Nous avons vu que cette représentation est contredite par les faits. Les campagnes ougandaises ne sont pas restées, loin s'en faut, insensibles aux bouleversements engendrés par la colonisation et l'ouverture tant culturelle qu'économique sur le monde extérieur. La monétarisation des échanges, l'explosion démographique, l'accès à de nouveaux modes de consommation et de communication ont réformé, notamment par un renforcement des structures d'encadrement, l'ensemble des repères employés à la gestion et à la sécurisation des rapports fonciers.

C'est pourquoi est apparue dans le courant des années 1980 la notion de « transition foncière ». L'important était de prendre enfin en considération ces dynamiques locales dans l'analyse des systèmes de droits. Toutefois, cette notion fut rapidement abandonnée tant elle s'inscrivait dans une représentation binaire opposant deux systèmes juridiques, l'un coutumier, l'autre moderne. C'était la théorie de « l'entre-deux » ou du passage de l'un à l'autre. Les situations contemporaines de droit en Afrique étaient présentées alors comme des « centres mous », oscillant entre deux modèles, entre deux mondes, sans jamais atteindre l'assurance ni la stabilité de systèmes normatifs pleinement autonomes. C'est encore la « logique du vide » qui prévalait ici, celle de systèmes de droits bipolarisés et sans existence propre, qui ne fonctionnaient que par procuration ou par emprunts alternés entre tradition et modernité. Or, à y regarder de plus près, on constate bien souvent que ces évolutions ne tendent pas nécessairement vers l'adoption de normes juridiques déjà référencées. Bien imprudent serait en effet celui qui prétendrait aujourd'hui connaître le devenir de ces nouveaux systèmes de droit.

L'AVENTURE DU CONCEPT DE PROPRIÉTÉ

Les systèmes de droits en vigueur dans les campagnes prennent aujourd'hui des trajectoires encore inconnues. C'est l'émergence d'une troisième alternative juridique, celle de pratiques foncières employées,

parfois monnaie sonnante et trébuchante, à la recombinaison de nouveaux contrats de confiance tant sur les terres *mailo* du Buganda que sur les terres publiques du Busoga. Sorte de logique à rebours, où la marchandisation du sol et les règles de l'offre et de la demande ne produisent pas l'éclatement des solidarités de groupe mais peuvent, bien au contraire, participer à l'élaboration de nouveaux espaces de filiations et à l'émergence de logiques de sécurisation tout à fait inattendues.

La propriété *mailo* : un concept toujours en mutation

On peut donner aujourd'hui un aperçu réactualisé des curieuses trajectoires prises, 98 ans après l'instauration de la réforme *mailo*, par cette propriété « à l'africaine ». La commune de Kiyoola compte aujourd'hui 224 parcelles privatisées et enregistrées au cadastre sur lesquelles vivent plus de 1.000 tenanciers qui jouissent d'une tenure un peu particulière. Chaque planteur, ou *kibanja holder*, est tenu de payer un droit de culture annuel (*busulu*) de 5.000 Ush (1.000 Ush seulement depuis le vote du *Land Act* de 1998) aux propriétaires *mailo*, qualifiés à juste titre alors de « landlords »¹⁰³. Rappelons que durant la période 1975-1995, c'est-à-dire depuis l'abolition des droits *mailo* par le *Land Reform Decree*, et jusqu'à leur réhabilitation par la nouvelle constitution ougandaise, l'impôt du *busulu* était en théorie aboli - ce qui ne fut pas toujours vérifié dans les campagnes - . Les tenanciers bénéficient alors d'un droit d'usage et de jouissance sur toutes les cultures, y compris sur les plantations commerciales.

La curiosité de cette tenure est qu'elle était acquise à perpétuité. Depuis le vote de la *Busulu and Nvujo law* de 1927, les droits de culture sont en effet transmissibles aux héritiers suivant les règles de succession en vigueur au Buganda. Ces contrats ne peuvent être résiliés par les propriétaires *mailo* qu'en cas de défaut de paiement du *busulu* ou par le rachat des droits de culture dont le montant doit être proportionnel aux investissements réalisés par le tenancier (nature et surface des plantations pérennes, travaux de

¹⁰³On doit distinguer ici le statut de *landlord* de celui de *landowner*. Si les deux disposent du même statut de propriétaire *mailo*, le premier délègue l'essentiel de la mise en valeur de ses terres à des tenanciers locataires alors que le second en assume seul la charge en y exerçant une activité agricole. Voir plus loin pour plus de précisions.

drainage, habitat en dur...). Il n'y a donc pas de bail à renouveler et certaines familles de tenanciers cultivent une même terre depuis plusieurs générations à Kiyoola. L'héritage a le plus souvent eu lieu conformément aux desiderata du défunt, et le transfert des droits nécessitait de la part de tout les héritiers le don d'un kanzu au propriétaire *mailo*, ou à ses héritiers successifs. Car ici, et c'est là toute l'ingéniosité et la complexité des accords passés entre propriétaires et tenanciers, personne ne conteste la perpétuité des droits de chacune des parties ; ceux du propriétaire *mailo* d'une part à qui l'on continue de payer le *busulu* et de donner un kanzu à chaque génération, et ceux des tenanciers coutumiers d'autre part qui bénéficient d'une sécurité foncière établie et systématiquement reconduite depuis 1900 par le lahdlord.

Il est d'ailleurs intéressant de souligner qu'une terminologie précise vient aujourd'hui définir cette double détention à perpétuité. Les Baganda ont assimilé et intériorisé ce nouveau concept de propriété en parlant d'*obwananyini*, mot probablement inventé et ajouté au vocabulaire luganda pour définir les droits d'un propriétaire *mailo*. Une terminologie vernaculaire vient également souligner la différence de statut entre un propriétaire *mailo* dont on dit qu'il possède un *itaka*, et un tenancier qui possède quant à lui un *kibanja*. Les deux sont acquis à perpétuité mais engagent des droits et des devoirs bien distincts. Il devient dès lors bien difficile de les définir précisément sans risquer d'en dénaturer le sens.

La commercialisation des droits de culture

La superposition de deux types de droits sur les terres *mailo* engage la création de deux types de marché. L'un porté sur la terre ou le fonds d'exploitation et l'autre sur les droits ou le mode de faire-valoir. Car ici, l'achat des droits d'exploitation n'implique pas celui de la terre. Les droits de culture circulent et se négocient aujourd'hui entre tenanciers autour d'un million de shillings ougandais¹⁰⁴ pour une exploitation de 2 ha sans porter atteinte aux droits du propriétaire *mailo*. Ce prix relativement élevé est justifié par la présence d'une économie de plantation (caféiers, bananiers, vanilliers et parfois cacaoyers) et surtout par la proximité de Kampala (40 km). Le propriétaire *mailo* n'intervient pas dans la transaction, il doit

¹⁰⁴ Soit environ 5.000 FF au cours actuel (1998).

simplement en être averti pour éventuellement faire valoir son droit de préemption. Ainsi, apparaît un véritable marché parallèle qui ne porte pas à proprement parler sur la terre mais bien sur les droits de culture. Les planteurs et les propriétaires *mailo* font d'ailleurs clairement la distinction entre ces deux notions. Car si le landlord ne touche rien de la vente, le nouveau tenancier doit en revanche lui offrir un *kanzu*, acte purement symbolique destiné à reconnaître le statut du propriétaire *mailo*. Il n'y a pas ici de confusion possible, le don du *kanzu* enclenche le paiement du *busulu* et engage le respect des interdits afférents à ceux d'un tel contrat. La passation et le paiement des droits entre tenanciers ainsi que le don du *kanzu* se font toujours devant témoins, parmi lesquels doit obligatoirement figurer le landlord, ou plus fréquemment son représentant (personnage que les planteurs définissent en anglais par « *mediator* »).

La plupart des transferts porte sur de petites surfaces, ce qui explique bien souvent le morcellement des exploitations dispersées en plusieurs lopins sur le terroir. Les planteurs distinguent parfois un *kibanja* principal de 1 à 2 ha, d'un *kabanja* qui ne dépasse pas un voire deux acres¹⁰⁵. Ainsi, il n'est pas exceptionnel qu'un planteur ait à payer l'impôt du *busulu* à chacun des propriétaires *mailo* sur les terres desquels il dispose d'une parcelle, ce qui multiplie d'autant le montant des charges annuelles. C'est d'ailleurs bien souvent par souci de regrouper en un seul tenant l'ensemble des parcelles de culture près du lieu d'habitation que le planteur intervient sur ce marché. Leurs objectifs principaux sont de réduire leurs déplacements sur le terroir ainsi que les coûts de location en ayant affaire à un seul landlord. Mais avec l'augmentation de la pression foncière à Kiyoola, de telles opportunités se font de plus en plus rares puisqu'il faut attendre qu'un *kibanja* « se libère » sur une terre voisine pour y racheter les droits.

La majorité des chefs d'exploitation de la commune dispose aujourd'hui de ce type de contrat, de sorte que le marché des droits dépasse de loin celui de la terre par le nombre des transactions et le montant global des sommes en circulation. Actuellement, ce marché régule, a priori, de manière consensuelle et pacifique, l'essentiel des rapports fonciers sur les terres *mailo* à Kiyoola. Les planteurs semblent d'ailleurs assez satisfaits des

¹⁰⁵La seule différence entre un *kibanja* et un *kabanja* porte sur la surface d'exploitation.

relations ainsi établies avec les landlords. L'analyse quelque peu marxisante développée par le gouvernement, selon laquelle la privatisation vise à mettre fin à une lutte de classe entre grands propriétaires exploités et petits planteurs exploités en proposant un accès à la propriété pour tous n'a pas prise ici. Car il n'y a pas, contrairement aux idées véhiculées lors de la préparation du *Land Bill*, de tensions foncières particulières qui justifieraient un changement d'organisation, et les tenanciers sont aussi inquiets que les propriétaires des conséquences éventuelles de la modification de leurs statuts respectifs.

En effet, le parlement ougandais a jugé bon de clarifier les relations entre propriétaires et tenanciers. Le *Land Act* de juillet 1998 attribue à ces derniers le statut de *lawful* (ayant droit) et leur reconnaît le droit d'entamer les procédures nécessaires à l'obtention d'un titre de propriété sans l'accord préalable des landlords. Il en est d'ailleurs de même avec les squatters, c'est-à-dire les planteurs venus mettre en valeur une terre *mailo* à l'insu du propriétaire (donc sans payer l'impôt du *busulu*). La nouvelle réforme foncière leur attribue désormais le statut de *bona fides* (gens de bonne foi) qui leur donne également un droit de propriété virtuel à condition toutefois qu'ils apportent la preuve d'une mise en culture effective sans qu'il n'y ait jamais eu plainte du propriétaire au cours des 12 dernières années¹⁰⁶.

Mais quel intérêt peut représenter aujourd'hui pour un planteur l'achat d'une terre sur laquelle ont déjà été chèrement payés des droits de culture acquis à perpétuité ? Il y a dans ce cas de figure disproportion entre le coût important et les avantages, somme toute limités, de la privatisation. De toute évidence, la réforme préconisée par Kampala ne tient pas compte de la réalité des modes de contrôle et de répartition en vigueur sur les terres *mailo*, et en particulier de l'existence de ce marché « informel » sur les droits de culture qui vient invalider partiellement l'intérêt d'une politique de privatisation. C'est l'exemple type de l'inadéquation de la loi et de la pratique du droit dans les campagnes. Ce droit nouveau résultant de curieuses mutations juridiques entreprises au cours du siècle passé. On est véritablement ici au coeur du sujet, celui du passage sans transition à une

¹⁰⁶Section n°30 (1 & 2) du *Land Act* de 1998.

troisième et nouvelle alternative juridique qui ne tient plus de la coutume et qui ne rentre pas, non plus, dans les catégories du droit moderne.

La recherche d'une troisième alternative juridique

La difficulté majeure, et sans doute la plus déroutante, vient de la superposition de deux droits de nature différente certes, mais surtout acquis tous deux à perpétuité. De sorte que le temps ne joue pas ici comme facteur de différenciation, il n'est pas retenu comme principe de hiérarchisation. L'absolutisme de la notion moderne de propriété ne trouve pas en effet ici de support dans l'exclusivité d'un infini temporel. Car, d'ordinaire, c'est également par opposition à la nature éphémère des autres droits que prennent sens et valeur la supériorité et le caractère sacré du droit de propriété qui, en Occident, doit seul détenir le privilège de l'éternel. C'est en ce sens déjà que Grégoire Madjarian déclarait que « *la segmentation du temps véhiculée par le droit moderne constitue l'univers dans lesquels se meut l'institution propriété et en détermine les traits essentiels*¹⁰⁷ ».

Voilà donc une première curiosité de ce nouveau droit *obwananyini* inventé dans les campagnes pour faire évoluer un concept étranger, celui de propriété privée, vers une conception plus proche des exigences locales. C'est l'exemple type d'une réappropriation et d'une reformulation d'un droit colonial, et non de son rejet. L'intérêt est donc ici d'observer la manière dont les sociétés rurales ont repensé et reconstruit, sans intervention extérieure, un nouveau « produit juridique »¹⁰⁸.

Les planteurs ont fait de la propriété *mailo* un droit qui n'est pas exclusif, en ce sens qu'il ne détient pas le monopole de la durée. Car ici tout droit s'inscrit dans une conception africaine du temps continu où se confondent et s'interpénètrent passé, présent et futur un peu à l'image de la société où se tiennent dans des rapports de dépendance réciproques ancêtres, vivants et générations à venir. Nous avons vu en première partie, en prenant l'exemple de la société basoga, que les transferts intergénérationnels des noms statutaires (également observés au Buganda) instituent la pérennité des

¹⁰⁷G. Madjarian, *L'invention de la propriété. De la terre sacrée à la société marchande*, L'Harmattan, Paris, 1991, p. 161.

¹⁰⁸Sans intervention extérieure en effet, car en légalisant la perpétuité des droits des tenanciers *mailo* en 1927, la *Busulu and Nvujo law* n'a pas créé de nouveaux droits mais n'a fait que reconnaître des pratiques établies.

statuts sociaux dans le groupe de descendance. Ainsi, le nom du clan est éternel, immuable ; il portait hier le corps d'un ancêtre, il porte aujourd'hui celui d'un vivant et il portera demain celui d'un descendant. Les trois partageront le même nom, le même statut, en somme la même âme est transportée depuis la nuit des temps : c'est le « temps social », celui des esprits familiaux, ou *lubale*.

S'il n'y a pas rupture de statut, comment peut-il alors y avoir rupture de droit ? Voici une détermination sociale sur laquelle se fondent les rapports juridiques établis entre tenanciers coutumiers et propriétaires *mailo* au Buganda ; la continuité de l'univers temporel de la société n'a pas fourni les bases conceptuelles à la segmentation de l'univers temporel du droit. Ainsi, le concept d'*obwananyini* ne se singularise pas des autres droits en référence à sa dimension temporelle, bien au contraire, sur ce plan là (et sur celui-là seulement) il s'en rapproche. Dès lors, il perd à Kiyoola une des valeurs essentielles dont nous, Occidentaux, le créditons en l'érigeant au-dessus des autres droits. Et voilà que la validité et l'efficacité du système juridique importé se bloque, neutralisé par l'ensemble des représentations et déterminations socio-temporelles qui l'englobent. L'effet de simplification et de clarification attendu par l'introduction du droit de propriété ne se produit pas, et on remet même aujourd'hui en question dans la presse ougandaise le qualificatif de « tenanciers » pour ces planteurs sur lesquels les propriétaires *mailo* n'ont aucun droit d'expulsion¹⁰⁹. On comprend dès lors le sens des déclarations du président Museveni à Kampala en avril 1998. Ce dernier affirmait, à juste titre mais avec un goût non dissimulé pour la provocation, que personne n'était propriétaire des terres *mailo* au Buganda :

« Les landlords sont, dans les faits, des propriétaires sans terre parce qu'ils ne peuvent user de leur domaine à leur guise et expulser les tenanciers... De même que les tenanciers ne peuvent revendiquer la pleine possession de la terre parce qu'ils n'ont pas de titre de propriété pour accéder aux crédits bancaires¹¹⁰. »

¹⁰⁹Voir le *Sunday Vision* du 17 mai 1998.

¹¹⁰*The Monitor* du 25 avril 1998.

Le plus intéressant enfin est de constater que ces déclarations firent scandale au Buganda. A croire peut-être que les landlords ne réclament pas la modification de leurs droits et se satisfont de leur propriété « à l'africaine », même si celle-ci nous semble, vue de l'extérieur, amputée de ses principaux avantages.

Mais si la propriété *mailo* est diminuée de ce fameux statut d'exception conféré par la durée, impensable en droit moderne car sociologiquement injustifiée, elle relève également d'un rapport politique original que nous résumons et qualifions de rapport de double allégeance.

Rappelons au préalable que tout fait juridique s'inscrit dans le cadre d'un contrat social historiquement déterminé dont dépend tout projet politique. Nous avons montré en première partie que ce contrat a produit sur la rive nord du lac Victoria des systèmes d'autorités fondés sur un principe de filiation statutaire exogame, patrilinéaire et patrilocal. Ainsi ont pu se construire et se développer des ensembles territoriaux élargis contrôlés par des systèmes de pouvoirs structurés, cohérents et efficaces dont dépend la sécurité des droits de chacun sur la terre.

Or en droit moderne, la notion de propriété instaure une rupture conceptuelle entre le système de parenté et la définition des statuts sociaux d'une part, et le système de droit et la définition des pouvoirs d'autre part. En somme, c'est la modification de la nature des liens d'allégeance du sujet à l'autorité, c'est-à-dire de celui qui détient un statut à l'égard de celui qui l'accorde et le protège. Le concept de propriété se nourrit en effet de l'illusion d'un transfert d'autorité qui passerait d'un pouvoir socialement déterminé vers un pouvoir socialement neutre: l'Etat représenté à Kiyoola par le *Mukono Land Board*. Mais se pose ici le problème de l'autorité de l'Etat. On l'a vu en seconde partie, celui-ci ne peut pleinement et efficacement jouer son rôle que si la société civile accepte de lui déléguer une partie de ses prérogatives. Or, un transfert d'autorité appelle un transfert de compétences, et dans ce cas précis le transfert n'a pas eu lieu. La société civile ougandaise ne s'est pas projetée dans cette nouvelle institution du pouvoir, elle n'a pas souhaité jouer le jeu du centralisme politique. Non pas qu'elle ne pouvait accepter l'illusion du pouvoir socialement neutre (représentation tout aussi illusoire en Occident) - d'ailleurs le partage d'une

illusion quelque'elle soit relève d'un acte collectif qui témoigne déjà d'un consensus social - mais c'est davantage qu'elle n'a jamais eu voix au chapitre depuis l'indépendance et n'a de ce fait jamais pu proposer son modèle d'Etat.

Ainsi, sans transfert d'autorité socialement reconnu, la privatisation foncière se résume au passage d'un rapport contractuel fondé sur l'insertion du sujet dans un jeu d'obligations et de responsabilités sociales à celui fondé sur un jeu d'obligations et de responsabilités réduit à une simple dimension commerciale. L'Etat ougandais accorde et protège aujourd'hui un droit de propriété pour 200.000 shillings, soit le montant nécessaire aux paiement des procédures d'enregistrement et à l'achat d'un titre de propriété légal (*ekyapa*). C'est-à-dire que la privatisation procède ni plus ni moins ici d'un nouveau rapport à l'autorité fondé sur une relation financière ; l'Etat vend ses services en protégeant ceux qui souhaitent ou qui peuvent en payer le prix. C'est l'invention d'un nouveau type de contrat de confiance dégagé de charges sociales, l'individu en tant que tel devient sujet de droit et son statut juridique n'est plus assujéti à une reconnaissance et à une protection sociale. La privatisation opère alors dans le contexte ougandais actuel un transfert de procédure où le fait juridique n'est plus un acte social mais un acte commercial.

Mais l'originalité du droit *obwananyini* réside également dans le refus de cet « appauvrissement social ». Les planteurs considèrent en effet que la dimension simplement commerciale du fait juridique ne peut leur garantir pleinement et efficacement la sécurité qu'ils en attendent. Ils se tournent alors vers d'autres autorités, celles qui détiennent le pouvoir de leur garantir cette fameuse protection sociale : les autorités locales. Ainsi, le concept de propriété sur les terres *mailo* a muté par souci de sécurité. Il renvoie aujourd'hui à une double allégeance à l'égard des autorités civiles et des autorités de l'Etat. Mais chacun de ces contrats de confiance appelle nécessairement une série d'engagements distincts qui produisent des logiques de privatisation aujourd'hui à redécouvrir et à redéfinir.

Une relecture des logiques de privatisation

La « fusion » des concepts de droit modernes et autochtones explique la curiosité des logiques qui commandent les règles du marché foncier actuel à

Kiyoola. La nature et l'importance des transactions foncières sont directement assujetties aujourd'hui aux contraintes de sécurisation, c'est-à-dire, en somme, à la nécessité et à la possibilité pour les planteurs de recourir à deux types de garanties sociale et commerciale.

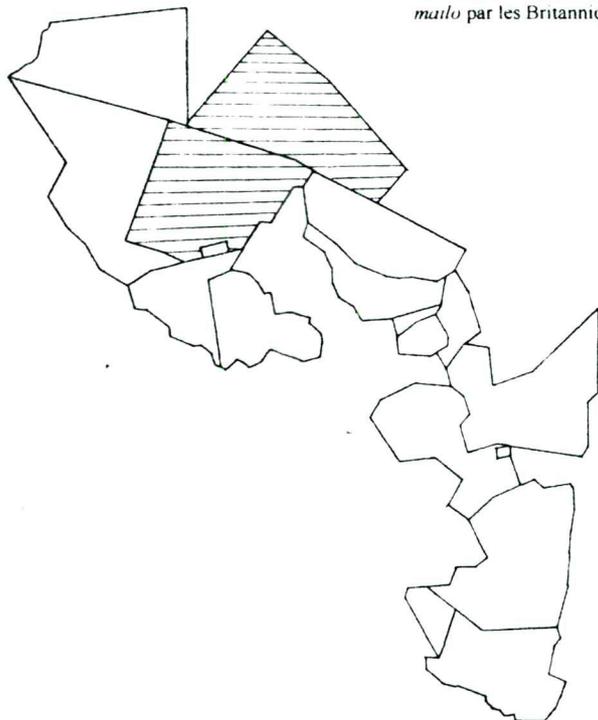
Sur les 3.200 ha que couvre la commune de Kiyoola, 1900 ha sont enregistrés sous le régime des terres *mailo* et 540 ha en *Official estates* (propriétés du *kabaka*), soit respectivement 60% et 16% du territoire communal. Les 760 ha restants correspondent à la forêt classée de Natonko et à ses marécages (propriétés du gouvernement). Les transactions foncières furent monnaie courante à Kiyoola au cours des décennies passées puisqu'on dénombre aujourd'hui 224 parcelles *mailo* inscrites au cadastre contre 12 seulement lors du premier enregistrement en 1908¹¹¹. On a eu affaire ici à un morcellement des grands domaines *mailo* initialement accordés par les Britanniques, de sorte que la taille moyenne des concessions privées a chuté en 90 ans de 217 ha à 8,4 ha. Ainsi, l'image des grands propriétaires rentiers absentéistes, majoritaires au début du siècle, a vieilli. La plupart des propriétaires *mailo* sont aujourd'hui d'anciens tenanciers ayant racheté leur exploitation assortie d'un titre de propriété (*ekyapa*) qui leur confère désormais le statut de *landowner*. Ils sont donc à distinguer des landlords qui ne sont pas agriculteurs et qui ne vivent pas sur la commune et, surtout, dont l'essentiel des revenus fonciers est encore extrait d'une rente prélevée grâce à l'impôt du *busulu*. Ainsi, Kiyoola a vu émerger au cours de ce siècle une classe nouvelle de petits propriétaires exploitants. Toutefois, la répartition de la surface agricole reste toujours très inégale puisque les 12 grands domaines initiaux occupent encore près de la moitié des terres *mailo*, soit 900 ha sur lesquels sont établis en contrats de location près des deux tiers des chefs d'exploitations de Kiyoola. Ce sont les descendants de ces « planteurs de l'ombre » des années 1920-30 qui ont renouvelé leur contrat à chaque génération par le don d'un *kanzu*. Mais nombreux sont également ceux qui ont migré sur la commune au cours des

¹¹¹Ne sont comptabilisées ici que les parcelles en propriété sur les terres *mailo*. Celles établies sur les terres du *kabaka* ne peuvent être chiffrées depuis la disparition ou la perte d'une partie du cadastre au Mukono land Board. Voir les photographies de l'original du plan cadastral de 1908 pour la commune de Kiyoola en annexe 8.

LES PLANS CADASTRAUX DE KIYOOLA (1908/1998)

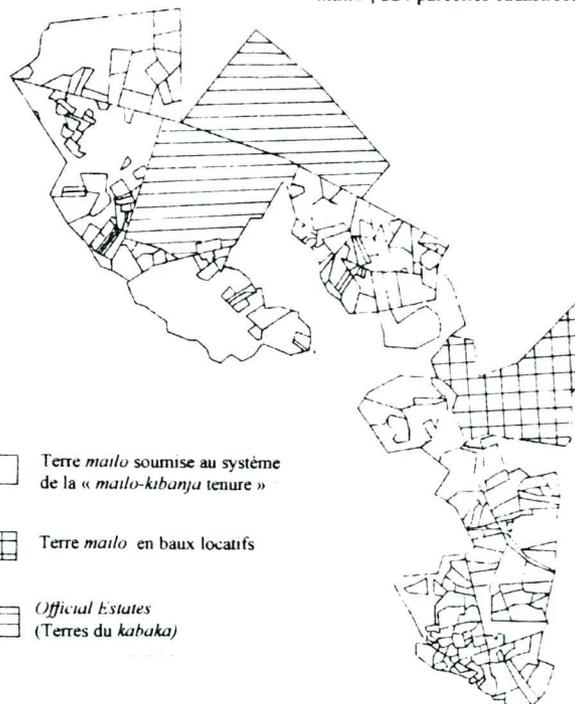
Cadastre de 1908

Attribution initiale des domaines
mailo par les Britanniques



Cadastre de 1998

Le morcellement des domaines
mailo, 224 parcelles cadastrées



 Terre *mailo* soumise au système
de la « *mailo-kibanja* tenure »

 Terre *mailo* en baux locatifs

 *Official Estates*
(Terres du *kabaka*)

dernières décennies pour chercher une terre disponible sur un domaine *mailo*. Cependant, le nombre de parcelles enregistrées au cadastre n'est pas révélateur de la dynamique du marché foncier à Kiyoola. Car plusieurs transactions ont en effet été effectuées en dehors de tout contrôle administratif et certaines n'y ont eu que partiellement recours.

Ainsi, certains planteurs ont entamé les procédures d'enregistrement sans pouvoir les mener à terme, et ce pour des raisons très diverses. Tout d'abord, certaines demandes d'enregistrement sont restées lettre morte dans les tiroirs d'une administration réputée corrompue alors que les terres avaient déjà été achetées par les planteurs pour un montant bien souvent équivalent à quelques millions de shillings ougandais ! D'autres chefs d'exploitation n'ont en revanche pas pu finaliser la procédure d'enregistrement et obtenir leur titre de propriété faute de liquidités suffisantes ou suite à des dépenses imprévues (décès, hospitalisation ...). Rappelons qu'entre l'enregistrement au cadastre et l'obtention d'un titre de propriété il existe quatre étapes : 1- le relevé de la parcelle par un géomètre qui vient déposer les bornes, 2- l'achat d'un numéro de parcelle au cadastre, 3- le paiement des frais d'enregistrement (taxes, timbres ...), 4- l'achat du titre de propriété proprement dit. Ainsi, certains planteurs ont commencé par payer les frais du géomètre et le dépôt des bornes en ciment, et attendent aujourd'hui d'économiser l'argent nécessaire pour entamer l'étape suivante, c'est-à-dire le paiement d'un numéro de parcelle. Ainsi, et sans trop schématiser, on pourrait dire qu'à Kiyoola on achète la terre un peu comme on construit sa maison, c'est-à-dire sur plusieurs années (voire sur deux générations) et au fur et à mesure de ses liquidités.

Ainsi, et pour bien comprendre les logiques de ce marché foncier, il semblerait qu'à Kiyoola on achète la terre et on achète le titre de propriété. Les deux dépenses sont bien à dissocier car la première n'appelle pas nécessairement la seconde. La distinction se justifie d'ailleurs par le fait que les deux font appel à deux interlocuteurs bien distincts, d'une part un propriétaire *mailo* et d'autre part le *Land Office* de Mukono. Du moins telle semble être la manière dont les planteurs voient les choses.

Mais ces entorses faites à la logique de privatisation ne résultent pas simplement de difficultés financières passagères. Ce serait là une interprétation trop rapide et superficielle. Ainsi, certains acquéreurs ont

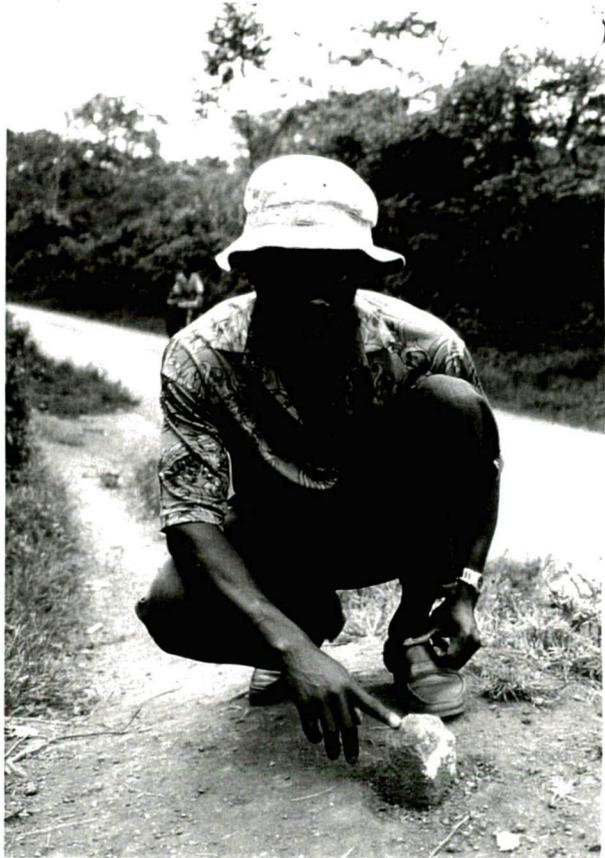
interrompu volontairement la procédure d'enregistrement au relevé du géomètre et au dépôt des bornes. Si celles-ci ne figurent pas au cadastre elles ont néanmoins été déposées autour de l'exploitation. Elles prouvent ainsi, à moindre frais, qu'une procédure d'enregistrement a bien été entamée. C'est davantage ici l'effet dissuasif de ce nouveau marquage au sol contre toute convoitise dans le village qui semble être recherché et non la finalisation de la procédure par l'obtention d'un titre de propriété déchargé de toute valeur sociale. Aussi assiste-t-on à une reformulation et à une réappropriation par

les planteurs d'un nouvel « instrument juridique » (la borne) dont on sait que la valeur et l'usage en cas de litige seront défendus et pèseront devant d'autres sphères de pouvoir. La notion

« d'appauvrissement social », dont les procédures d'enregistrement sont porteuses, ne fonctionne pas car on se réfère ici aux autorités locales dont on sait qu'elles tiendront compte de ces nouvelles pratiques même sans preuve au cadastre. L'important est donc de constater qu'il n'y a pas rejet à

proprement parler des apports extérieurs, mais emprunt partiel pour reconstruire et élaborer de nouvelles pratiques dont la validité et l'efficacité

Une borne *mailo* à Kiyoola



sont repensées dans le cadre d'autres formes d'organisation du pouvoir. C'est le principe de l'englobement de tout système d'autorité dans un faisceau de rapports sociaux. Voilà un exemple qui démontre bien qu'un fait juridique n'a pas de signification ni existence propre et indépendante ; c'est dans la relation du sujet de droit au pouvoir que se décide et se définit la valeur opératoire et sécurisante de la borne. Dans le premier cas cette relation n'est pas établie avec les autorités administratives et la borne seule n'a pas de valeur légale, dans le second on lui reconnaît tout les attributs d'un marqueur foncier. Est posé ici tout le problème de la légalité et de l'efficacité du droit dans les campagnes, ou celui de l'Etat législateur et de l'Etat protecteur.

Enfin, tous les cas de figure existent et certains planteurs ont acheté leur exploitation sans chercher à légaliser leur acquisition auprès des services du cadastre. Là encore, plusieurs explications peuvent être données. Il y a ceux dont toutes les économies ont servi à l'achat du terrain et qui ne pourront pas avant plusieurs années réunir la somme nécessaire pour entamer une procédure d'enregistrement. Le *Land Bill* de 1998 prévoit pour ces derniers la création d'un fonds d'aide à la propriété (*The Land Fund*), mais pourront-ils rembourser leurs emprunts dans les délais qui leur seront imposés ¹¹²?

Enfin, il y a ceux qui ont fait le choix délibéré de ne pas légaliser leur acquisition auprès des services du cadastre. Certains redoutent en effet que l'obtention d'un titre de propriété n'attire la convoitise des investisseurs étrangers et des gens de la ville qui disposent d'une puissance financière suffisante pour contourner les lois et corrompre ceux qui sont chargés de les protéger. Ainsi, une terre bornée et privatisée est perçue comme une menace permanente d'expulsion, car disposer d'un titre de propriété c'est intégrer un système de marché concurrentiel sur lequel la raison sociale n'a plus droit de cité. En d'autres termes, on refuse de remettre son destin entre les mains des gens de la ville (ici le *Mukono Land Office*) et de s'exposer alors aux conséquences de la corruption et des passe-droits. D'ailleurs, à quoi bon finaliser une procédure d'enregistrement si c'est pour accéder à des crédits bancaires qui ne pourront être remboursés à temps et aux taux d'intérêt exorbitants actuellement pratiqués (de 18 à 30%) ? Rester dans l'illégalité

¹¹²Ces délais ne sont pas spécifiés dans le *Land Act* du 2 juillet 1998.

c'est donc se prémunir du risque d'hypothèque. Une terre non inscrite au cadastre ne peut en effet être mise en gage et aboutir à une procédure d'expulsion. Car, sans droits légaux il n'y a pas d'expulsion légale qui tienne. Ainsi, on préfère ne pas jouer le jeu de la privatisation, si ce n'est en en modifiant les règles à son avantage. D'ailleurs, dans la cacophonie générale qui a prévalu lors de la préparation du *Land Bill* depuis 1995, des associations de défense des droits des *kibanja holders* ont vu le jour dans les districts de Kibooga, Masaka, Nakasongola, Luwero et Mukono tantôt pour protéger leurs acquis contre les risques de la privatisation tantôt pour les informer au contraire des avantages de la propriété.

Pourquoi une minorité de planteurs a-t-elle néanmoins pris le risque d'acheter une des 224 parcelles actuellement inscrites en bonne et due forme au cadastre ? Certains sont des « étrangers » d'origine munyarwanda, musoga ou mugisu qui ne bénéficient pas localement de structures d'encadrement sociales. Ce sont des « expatriés », fils de migrants ou d'anciens ouvriers agricoles établis, qui ne présentent pas à Kiyoola les mêmes garanties statutaires que les baganda. Ils ne peuvent pas ici user du principe de filiation et faire valoir de ce fait un même degré d'allégeance aux autorités locales. Ils s'inscrivent en marge d'une société où la définition des statuts est prise comme principe d'affectation et de reconnaissance de droits, de devoirs et de responsabilités dans le groupe et sur la terre. Car, il n'y a rien de plus méprisable et à la fois plus déroutant à Kiyoola qu'un « homme transparent » : sans histoire, sans ancêtre et sans statut. Un tel personnage est un apatride, socialement inexistant¹¹³. C'est le flou dans la définition des statuts qui produit l'insécurité politique et, par voie de conséquence, une certaine défaillance dans la définition et la protection des statuts fonciers. Sans relation d'allégeance établie, point de garantie juridique efficace. Les étrangers se tournent alors vers des formes de pouvoir socialement neutres : les pouvoirs publics et le *Mukono land Board*.

Mais certains titres de propriété sont également détenus par des planteurs baganda qui bénéficient de toutes les garanties juridiques attenantes à un

¹¹³Il est d'ailleurs un jeu amusant dans les villages qui consistait à baptiser le *musungu* (le blanc que j'étais) d'un nom local sur des critères tout à fait farfelus. Celui qui m'avait été attribué était Waiswa car la consonance finale était identique à celle de mon nom de famille. Il me fallait en plus choisir un nom de clan. Je voulais faire partie du clan du cochon mais celui-ci m'a été refusé dans des éclats de rires.

encadrement socio-politique fort. Il n'y a donc pas ici une seule et même réponse, ni même une seule et même approche des logiques de privatisation.

La réhistoricisation du concept de droit ou « l'évolution transversale »

Les propriétaires exploitants baganda interrogés à Kiyoola affirment que l'objectif premier recherché par la détention d'un titre de propriété n'est pas l'accès aux crédits par l'hypothèque, mais une forme nouvelle de prestige social et la constitution de domaines familiaux. De notre point de vue, les deux procèdent encore d'une même intention de resocialisation du concept de droit, et il s'agit là vraisemblablement de la plus intéressante aventure juridique qu'il nous ait été donnée de voir compte tenu, d'une part du degré de sophistication des mutations engagées et, d'autre part des perspectives juridiques nouvelles et prometteuses qu'elles laissent d'entrevoir.

Comme indiqué précédemment, le concept de propriété *mailo* ne se singularise pas à Kiyoola des autres droits autochtones par la dimension temporelle qui lui est attachée. Ainsi, nous relevons avec quelque étonnement la possibilité pour les planteurs de concevoir la superposition de deux droits acquis à perpétuité : celui de propriété *mailo* détenu par un *landlord* et celui de *kibanja holder* détenu par un tenancier. Si l'inconcevable en droit moderne devient ici possible, c'est que des considérations sociales en ont apporté la justification en référence à ce que nous qualifions le « temps social ». C'est la reconnaissance et la prise en compte de déterminants qui nous sont devenus étrangers. Encore bien plus curieux peut nous paraître alors la suite des implications de ce déterminisme sociologique.

Le « temps social » n'induit pas simplement la continuité des statuts et des droits qui leur sont reconnus, il sert également à transmettre et à rappeler un ensemble de rapports sociaux préétablis. Rappelons que dans notre approche, le temps long est celui de la mémoire, de l'archivage d'une histoire où sont puisées et façonnées un ensemble de représentations sociales et religieuses essentielles à la satisfaction d'un besoin de médiation entre le passé et le présent, entre les morts et les vivants. On aborde dès lors un nouveau champ d'investigation, celui de l'inscription du concept de droit dans une perspective historique. L'histoire ou le temps qui passe produisent et définissent en effet la force et la légitimité des revendications sur la terre à

Kiyoola comme sur toute la rive nord du lac Victoria. C'est le principe du temps d'occupation qui resurgit aujourd'hui sur les terres *mailo*.

Or, ce principe induit une relation nouvelle à la terre instituée par un investissement imaginaire pensé de manière exclusive. Parce qu'il ne doit y avoir ambiguïté sur la filiation aux ancêtres, il ne peut y avoir ambiguïté sur les revendications de chacun sur la terre. A chaque groupe de descendance doit correspondre une terre et la construction d'entités, voire d'identités, territoriales institue et formalise on ne peut mieux l'exclusivité de cette relation. Ainsi, l'histoire doit trancher et départager la légitimité des droits et décider de leur affectation. L'espace, alors, se charge d'histoire au fil des générations et les lieux de mémoire commencent à émerger. En d'autres termes, c'est la référence historique qui décide de l'exclusivité des pouvoirs exercés sur la terre comme sur le groupe de descendance. Période charnière donc que ces 98 années de privatisation au terme desquelles entre progressivement en terre la troisième génération d'ascendants : point de départ où s'enclenchent les facteurs historiques du concept de droit à Kiyoola. La superposition de deux droits perpétuels n'est dès lors plus pensable et la relation landlords/tenanciers devient problématique.

Ainsi, la notion de propriété doit encore muter et se voit ici affublée d'une dimension nouvelle, celle de l'unicité et du particularisme de l'histoire comme déterminant juridique. C'est le principe des trois générations enterrées sur la terre, partagé par les Baganda comme par les Basoga, qui resurgit, et avec lui, l'institution de *bataka* d'un genre nouveau. La privatisation des terres *mailo* n'a pas rompu ici les liens d'allégeance au temps. Au refus de l'appauvrissement social vient s'ajouter désormais celui de l'appauvrissement historique auxquels est soumis aujourd'hui le concept d'*obwananyini*, cette nouvelle forme de propriété « à l'africaine » à laquelle souscrivent quelques planteurs. Il ne s'agit plus des anciens *bataka*, ces vastes constructions territoriales érigées par l'histoire en véritables fiefs de clans et conservés sur les lointaines terres originelles, mais de nouveaux lieux de mémoire familiaux : produits de la dispersion d'une multitude de groupes de descendance venus coloniser au cours du siècle passé un nouveau territoire. Ainsi, et selon une logique de peuplement identique à celle de Namagera, Kiyoola vit aujourd'hui en dépit d'un contexte historique et juridique différent (la réforme *mailo*) la fin d'une période de prescription

fixée à trois générations à partir de laquelle s'enclenchent de nouvelles dynamiques de droit. Aux vastes systèmes de filiation représentés par les clans et les lignages se sont progressivement substituées les unités de parenté limitées au groupe familial pour définir et coordonner de nouveaux espaces de sociabilité où sont établies désormais avec plus d'assurance la légitimité et la sécurité des droits des groupes de descendance sur la terre.

Ainsi, l'exclusivité des droits n'implique pas aujourd'hui l'individualisation de la tenure, bien au contraire, c'est le groupe familial qui est concerné et qui, bien souvent, se cotise pour financer l'achat du terrain et l'enregistrement au cadastre. D'ailleurs, compte tenu de l'inflation des prix sur le marché foncier au Buganda en général, et en particulier dans le district de Mukono, il est rare qu'un planteur puisse assumer seul les frais de procédure. Une terre se négocie aujourd'hui à Kiyoola autour d'1 million de shillings ougandais l'acre (0,4 ha)¹¹⁴. On ne se situe plus dès lors dans une logique d'individualisation foncière mais dans celle d'une « recommunalisation » de la tenure qui interdit de nouveau l'hypothèque et l'accès aux crédits. L'adage selon lequel ce ne sont pas les moyens qui créent la fin est ici vérifié puisque la privatisation foncière ne produit pas les effets attendus : le développement de l'initiative privée par l'individualisation de la tenure.

C'est la reproduction sous une forme inédite de mêmes logiques de peuplement fondées sur une obsession sécuritaire. Seuls les *bataka* ajoutent à Kiyoola la dimension sacrée du rapport de l'homme à la terre, ce fameux attribut terriblement efficace et sécurisant du droit. Preuve donc que l'on ne se situe pas ici dans une logique linéaire de transition juridique allant du droit coutumier au droit moderne, mais bien dans un autre « mouvement », transversal celui là, où se combinent de manière cohérente des éléments épars pour aboutir finalement sur une « troisième dimension » : la profondeur ou la mise en perspective sociologique et historique du droit de propriété.

¹¹⁴A titre de comparaison, cette somme équivaut au revenu annuel que peut escompter un petit planteur de sa production de café.

PRESSIION DEMOGRAPHIQUE ET INNOVATIONS FONCIERES

La notion de « transversalité » des mutations foncières n'aurait pas de véritable valeur théorique si elle était uniquement applicable aux terres *mailo*. La troisième dimension du droit relève bien d'un mouvement général qui englobe l'ensemble des dynamiques juridiques contemporaines sur la rive nord du lac Victoria, y compris donc sur les terres publiques du Busoga. La réhistoricisation du concept de droit s'impose ici en effet comme une donnée essentielle, relevant d'un processus de réappropriation et de relégitimation de nouvelles normes de droit nécessaires à la sécurisation des rapports fonciers sur la rive orientale du Nil. Ainsi, les dynamiques foncières en cours sur le terroir de Namagera procèdent de cette même nécessité de réinscrire ou de resituer toute innovation juridique dans une perspective socio-historique. C'est l'affirmation d'une conception holiste ou plurale du rapport à la terre et du concept de droit en général, pensés et conçus pour répondre à des contraintes locales au premier rang desquelles figurent l'histoire du peuplement et une forte pression démographique et foncière.

Les « zones franches » de droit clanique : les fronts pionniers au Busoga

La jeunesse du peuplement ainsi que la diversité des populations implantées expliquent que l'acquisition et la maîtrise du sol soient exercées aujourd'hui à Namagera à titre individuel. Les solidarités claniques ou lignagères ne jouent pas ou peu en effet dans l'attribution et le partage des terres, faute de groupes de filiation homogènes et solidement constitués autour d'une histoire commune. Avec la présence de plus de 40 clans, la population de Namagera offre en effet une véritable « macédoine » de groupes aux références généalogiques très diverses et d'une importance numérique très inégale. Certains clans n'ont parfois qu'un seul représentant sur le terroir.

Ainsi, les caractéristiques du peuplement offrent ici à l'évidence un terrain particulièrement favorable à l'émancipation des personnes à l'égard des structures d'encadrement élargies. En effet, l'intégration réussie des campagnes aux règles du marché avec l'essor des cultures de rapport, et en particulier du café, se ressent ici par une monétarisation croissante des échanges et des services, y compris dans les modes d'attribution du sol.

Ainsi, la circulation des droits de culture est partiellement assujettie aux règles du marché, chacun étant libre actuellement de céder tout ou partie de son exploitation au plus offrant suivant la loi de l'offre et de la demande. Toutefois, les règles de ce marché foncier varient sensiblement en fonction des liens de filiations claniques : on acquiert en effet plus facilement et à moindre frais une terre mise en vente par un membre du même clan. Cette « marchandisation imparfaite ¹¹⁵ » du sol ne procède pas cependant de règles bien établies par un quelconque interdit qui impose la préférence au clan, mais par de subtils jeux d'influences et de discrets moyens de pression sociale qui n'ont rien d'officiels. Il est à souligner qu'une étude menée sur les dynamiques du marché foncier au Buganda en 1991 relevait également que le mécanisme de fixation des prix était tributaire de la nature et de la qualité des relations établies entre tenanciers et propriétaires *mailo*, de leurs disponibilités et de leurs besoins financiers respectifs au moment de la transaction et, dans quelques cas seulement, de la localisation du terrain ¹¹⁶.

Toutefois, ces jeux d'influence ne suffisent pas pour contrôler l'ensemble des transactions foncières. La terre circule bien aujourd'hui entre clans, et le principe de filiation s'inscrit aujourd'hui dans le système de régulation des rapports fonciers comme une variable déterminante au même titre que l'argent. Les prix pratiqués pour l'acquisition d'une exploitation ont enregistré une hausse substantielle au cours des dernières décennies sous l'effet de la pression foncière et du développement des cultures pérennes. Une exploitation dotée d'une plantation de caféiers se négocie en effet plus chère que toute autre surface consacrée aux cultures annuelles. Entrent ensuite en ligne de compte la surface et la qualité du terrain ainsi que l'éloignement du centre de commercialisation pour l'acheminement et la commercialisation des productions. Un chef d'exploitation de Namagera déclarait avoir payé 60.000 shillings ougandais son *kibanja* (environ 300FF)

¹¹⁵Voir E. Le Roy, « La sécurité foncière dans un contexte africain de marchandisation imparfaite de la terre », in *Terre, terroir, territoires. Les tensions foncières*, (coordination de) C. Blanc-Pamard et L. Cambrézy, ORSTOM, 1995, pp. 455-472.

¹¹⁶Voir E. Troutt, M. Marquardt, W. Kisamba-Mugerwa and R. Barrows, 1993, p.32.

en 1993, soit l'équivalent de 200 kg de robusta ou de 30 aller-retours en taxi-brousse à Jinja¹¹⁷.

Ces transactions sont accompagnées bien souvent - mais pas toujours ! - de quelques poules et parfois de bière de mil, ou malua. Une enquête menée sur les modes d'acquisition des terres auprès d'un échantillon aléatoire de 28 exploitations à Namagera a montré que 19 acquisitions foncières avaient été monnayées, chacune pour un montant d'une valeur de quelques centaines à plusieurs dizaines de milliers de shillings ougandais. Huit de ces acquisitions en numéraire ont été accompagnées de dons en nature, contre 11 ayant fait l'objet d'une transaction exclusivement en argent. Les 11 exploitations restantes qui n'ont pas été monnayées sont des terres héritées d'un parent décédé.

La nature des offrandes faites en complément d'une somme en numéraire est spécifique au type de transaction. Lorsque celles-ci sont faites exclusivement à titre individuel, c'est-à-dire en dehors de toute logique ou référence lignagère, l'acquéreur peut avoir à compléter son achat par le don de quelques poules et de bière de mil. Il est néanmoins concevable que deux personnes du même clan suivent cette procédure si la transaction est simplement motivée par un besoin en terre et non par une question d'héritage (dans ce cas, le prix de vente sera toutefois revu à la baisse). La différence tient ainsi au contexte dans lequel s'inscrit la transaction.

Le don du *kanzu* est ici totalement proscrit, car il est réservé pour les procédures d'héritage ou des questions de transfert statutaire strictement internes au lignage. En effet, la symbolique est totalement différente ; le *kanzu* n'accompagne pas une transaction foncière stricto-sensu car l'héritage n'est pas conçu chez les Basoga comme un transfert d'autorité mais un transfert d'identité. Ce n'est pas la terre qui est en jeu mais bien le statut et tout ce qui s'y rattache (les épouses, les enfants et les effets personnels au même titre que l'exploitation). Les procédures d'héritages n'appellent aucune transaction monétaire, même si, fait nouveau à mettre en relation vraisemblablement avec l'augmentation de la pression foncière, les descendants peuvent avoir à s'acquitter parfois d'une menue somme d'argent pour acquérir un droit de culture chez un parent. Cas encore assez

¹¹⁷Voir les questionnaires d'enquêtes sur les statuts fonciers et les modes de circulation de s terres en annexe 5.

rare sur le terroir, observé notamment lorsque le partage se fait du vivant du père qui négocie ainsi la cession d'une partie de son exploitation à ses fils. Mais il s'agit alors plus d'un accord à l'amiable que d'une procédure d'héritage effectuée avant l'heure. Dans ce cas précis l'usage du *kanzu* n'est pas requis car le statut du père n'est pas encore « à reprendre ».

Ainsi, la monétarisation croissante des rapports fonciers semble être étroitement dépendante ici des effets conjugués de l'absence de terres ancestrales, de l'importance des revenus monétaires issus des cultures commerciales et de l'augmentation de la pression foncière depuis les années 1980. L'introduction de l'argent et la conversion à l'économie marchande en général, bien souvent présentées dans les campagnes africaines comme seules responsables de la dislocation des solidarités de groupe et des obligations sociales, ne suffisent pas ici à expliquer l'ensemble des phénomènes. En l'absence de terres ancestrales encore établies, l'ancien front de colonisation de Namagera fait véritablement figure de « zone franche » de droit coutumier. Tant que la terre n'abritera pas trois générations d'ascendants, les règles foncières coutumières ne pourront, de l'avis même des paysans, s'enclencher et réguler les modes de partage et d'attribution du sol sur un principe de filiation lignager. La situation actuelle s'inscrit alors bel et bien comme une période transitoire où se construisent, s'affinent, s'affrontent et se renégocient encore monnaie sonnante et trébuchante les contours des dizaines d'*itaka ya kika* qui prendront effet dans une à deux générations.

On se situerait ainsi dans une logique tout à fait curieuse, où la monétarisation des rapports fonciers apparaît comme une étape intermédiaire, et non l'aboutissement d'un processus de sécurisation des droits sur la terre. Les transactions foncières qui ont cours aujourd'hui à Namagera participent véritablement à l'édification prochaine de territoires de clans. L'intérêt est de relever alors que la marchandisation actuelle du sol confère aux planteurs de la commune un statut foncier provisoire qui prendra fin lorsque trois générations d'ascendants auront vécu sur les lieux, et non un droit définitif assimilé à celui de propriétaire. Au-delà, les droits coutumiers s'enclencheront et la terre intégrera un domaine ancestral comme à Namungalwe. La terre circulera alors entre les membres du clan contre le

simple don du kanzu et quelques menues sommes en numéraires. Les étrangers pourront néanmoins y être acceptés mais non leurs héritiers. Ils pourront planter des caféiers ou tout autre culture pérenne sur la terre du clan d'accueil. Ces plantations reviendront au clan hôte après la cessation du contrat de location. Toutefois, il sera possible pour un étranger d'acheter la terre au prix fort s'il souhaite en faire profiter ses héritiers et si le conseil du clan hôte autorise la vente.

Ainsi, nous avons affaire à Namagera à de futurs territoires lignagers en « patchwork » qui semblent justifier aujourd'hui l'inflation des prix sur le marché foncier local qui n'est pas sans conséquences sur le développement d'une classe nouvelle de quelques paysans sans terre. L'importance de ces paysans sans terre est difficile à estimer aujourd'hui. La difficulté tient en effet à la définition même de ce statut. Faut-il ne considérer que les chefs de famille qui n'ont pas de *kibanja* et qui tirent l'essentiel de leurs moyens de subsistance d'une parcelle louée à titre provisoire et réservée aux cultures vivrières ? Doit-on y ajouter également les jeunes qui retardent leur mariage faute de moyens nécessaires à l'achat de leur propre exploitation, et qui se déclarent sans terre alors qu'ils vivent au dépens d'un parent proche en attendant le décès de leur père pour hériter d'une partie de la concession familiale ? D'autres encore ont fait le choix de se spécialiser dans une activité non agricole et ne sont pas tentés par l'agriculture. Enfin, certains se situent entre ces trois cas de figure en menant de front plusieurs activités avec ou sans une famille à charge et en attendant ou non l'acquisition d'une terre en héritage, laquelle ne se situe pas toujours à Namagera.

Sur 13 chefs de famille enquêtés et déclarés sans terre, 10 ont de 1 à 7 personnes à charge et trois sont célibataires¹¹⁸. Cinq seulement sont natifs de Namagera, les autres ont migré entre 1974 et 1992 dans la commune avec l'intention d'y établir une exploitation agricole, à l'exception de deux d'entre eux venus exercer une activité de service (un berger natif du Rwanda, un boucher venu d'Iganga). Douze paysans sans terre expliquent leur situation actuelle en raison du coût élevé de la terre, alors que le treizième attend d'hériter de l'exploitation familiale. La grande majorité tente de subvenir à ses besoins alimentaires grâce à la location d'une parcelle

¹¹⁸Voir en annexe 6 les questionnaires d'enquêtes sur les paysans « sans terre ».

consacrée aux cultures vivrières ou maraîchères. Un seul de ces paysans n'est pas sous contrat de location, mais vit aux dépens d'un frère qui lui laisse un petit lopin de terre pour faire du maïs qu'il commercialise en début de saison à Jinja.

Depuis l'augmentation de la pression foncière et la diminution des surfaces cultivées par exploitation, ces chefs de famille ne peuvent plus s'employer comme ouvriers agricoles sur le terroir pour toucher un salaire en numéraire. Ce type de salariat agricole qui fit les beaux jours des planteurs de cotonniers et de caféiers de la commune a progressivement disparu depuis les années 1970, et certains déclarent aujourd'hui ne pas avoir les moyens d'acheter leur logement. Neuf chefs de famille sur les 13 interviewés louent en effet leur case d'habitation à un planteur de Namagera. Les paysans sans terre sont alors contraints aujourd'hui de se diversifier dans des activités de service (coursier à vélo, vendeur de chapati, pâtissier, cantinier, couturier etc...) pour financer l'achat de biens de consommation courante.

Quoi qu'il en soit, il est difficile d'un point de vue proprement méthodologique de repérer les personnes qui n'ont pas d'exploitation sur le terroir et d'en évaluer de ce fait l'importance dans la population active. La solution idéale aurait sans doute été d'avoir la liste exhaustive et nominative de tous les chefs de famille établis à Namagera pour dresser un échantillon aléatoire de personnes auprès desquelles il aurait fallu mener une enquête spécifique. Malheureusement une telle liste n'existe pas à Namagera et n'aurait pas permis, par ailleurs, de tenir compte des jeunes paysans sans terre qui ne peuvent ou ne veulent fonder une famille sans assise foncière préalable.

L'apparition des contrats de location ou la superposition des droits sur la terre

Les planteurs qui ne disposent d'aucune réserve foncière n'ont aujourd'hui d'autre alternative que de recourir à la location d'une parcelle sur l'exploitation d'un paysan de la commune. Ces contrats de location sont d'introduction récente à Namagera et ont participé à l'émergence d'un nouveau statut foncier accordé à titre précaire pour une durée de un à trois ans renouvelables. Ces parcelles, dites *omupangisa*, sont octroyées sur un

kibanja contre le paiement en nature d'une partie de la récolte ou d'une somme en numéraire au chef d'exploitation. L'évolution actuelle, marquée par la monétarisation des échanges et des services, tend à généraliser les versements en liquide, et les prix proposés par les chefs d'exploitation subissent une inflation sous l'effet de l'augmentation de la pression démographique et foncière. Citons un « ancien » de la commune de Namagera interrogé en 1994 sur l'origine de ces contrats : « *auparavant ces contrats n'existaient pas car nous étions peu nombreux et tout était plus simple. Depuis, nous sommes devenus trop nombreux et il a bien fallu nous organiser* ».

Les cultures pérennes (bananiers et caféiers) et parfois même pluriannuelles (manioc et canne à sucre) en sont bien souvent exclues. Non pas que les cultures à cycle long soient interdites, il s'agit plutôt d'un choix de la part des locataires qui ne veulent pas investir à moyen ou long termes sans avoir la garantie de pouvoir en récolter les dividendes en cas de non-renouvellement de leur contrat. En effet, le principe assez courant en Afrique de l'ouest qui veut que l'on conserve un droit sur les cultures plantées n'a pas cours ici. Ainsi, investir dans l'économie de plantation, et en particulier dans la caféiculture, lorsqu'on est locataire c'est attiser la convoitise du chef d'exploitation qui sera tenté de ne pas renouveler le contrat de location une fois celui-ci venu à échéance pour s'approprier définitivement les récoltes.

Une parcelle *omupangisa* peut aussi bien être accordée sur un lopin de terre à défricher que sur une surface déjà mise en valeur et cultivée en vivrier ou encore dans une bananeraie ou une caféière. Il revient au locataire d'effectuer ses choix cultureux en conséquence, c'est-à-dire en tenant compte de la nature des cultures intercalées sur lesquelles il n'exerce aucun droit ni devoir. En revanche, le chef d'exploitation et le locataire peuvent, selon la nature du contrat qui les lie, partager la jouissance de tout ou partie seulement des arbres fruitiers et des divers produits dérivés des arbres utiles (bois de chauffe, fourrage aérien, écorce...) présents sur la parcelle *omupangisa* (et non sur l'ensemble du *kibanja*).

Mais ces nouveaux contrats de location profitent également aux chefs d'exploitation qui ne disposent plus d'une surface agricole suffisante pour satisfaire leurs besoins. Près d'un planteur sur quatre dispose aujourd'hui sur

la commune d'une parcelle *omupangisa* pour accroître une surface en vivrier. Ces nouveaux contrats fonciers assurent la satisfaction des besoins alimentaires des planteurs qui peuvent ainsi conserver leurs caféières sur leur propre *kibanja*. La création de ce nouveau statut explique que plus de 90% des chefs d'exploitation disposent encore d'une caféière sur la commune, et ce en dépit des contraintes foncières qui leur sont aujourd'hui imposées. Enfin, cette superposition des droits sur la terre fournirait une des explications quant à la proportion, apparemment faible, de paysans réellement sans terre à Namagera.

La création des titres papier *ndagano* : une nouvelle instrumentation des rapports fonciers

Les innovations juridiques en cours à Namagera s'accompagnent d'une instrumentation nouvelle en matière de gestion des rapports fonciers. Ce n'est pas en effet le caractère spontané de ces innovations, ni leur indépendance à l'égard des instances administratives qui peuvent prêter à certaines approximations tant dans la définition que dans l'application des nouvelles règles de droit. Ainsi, les planteurs de Namagera ont repris à leur compte le principe du titre papier introduit par l'administration britannique sur les terres *mailo* en créant leur propres titres fonciers, ou *ndagano*, même si ceux-ci ne sont pas encore d'un usage systématique.

Ces titres sont rédigés sur une feuille volante arrachée sur un cahier d'écolier. Ils formalisent le transfert d'une terre et de tous les droits y afférents entre deux parties contractantes. On prend soin d'y inscrire le nom des personnes (le vendeur et l'acheteur), le montant de la transaction, la localisation et la description de l'exploitation ainsi que l'identité des témoins. Le titre est signé par les deux protagonistes ainsi que le représentant de l'autorité publique en la personne d'un *RC chairman* et du chef de clan du vendeur pour servir de caution contre d'éventuelles contestations ultérieures. Toutefois, ces documents n'ont aucune valeur auprès de l'administration ougandaise. Ils ne sont pas transmis au *Department of Land and Survey* à Entebbe mais simplement conservés au village par le nouvel acquéreur.

Ainsi, c'est l'émergence d'un nouveau mode de sécurisation, car l'intention procède bien ici de la volonté d'afficher sous quelques aspects

« légaux » la régularité de la transaction en recourant au support papier et aux autorités locales. L'augmentation de la pression foncière et l'absence de solidarité de groupes bien établis expliqueraient le recours spontané à ces titres fonciers. De notre point de vue, ce n'est donc pas véritablement le signe d'une défiance à l'égard de structures sociales d'encadrement devenues moribondes, mais plutôt la recherche d'un contrat de confiance avec les seules autorités locales reconnues en l'absence de territoires de clan et de vastes réseaux de filiation encore bien constitués comme à Namungalwe où les titres *ndagano* n'ont pas fait leur apparition.

Les titres fonciers témoigneraient alors à Namagera d'un transfert d'autorités, peut-être provisoire, mais néanmoins révélateur aujourd'hui de l'existence de dynamiques nouvelles en matière de gestion et de sécurisation d'un marché foncier local. Véritable marché parallèle donc qui échappe totalement à la supervision des services du cadastre sans pour autant être totalement illégal dès lors que les représentants locaux de la NRM en la personne des chefs élus des *Resistance Councils-RC* y sont associés.

Multiplication et différenciation des marqueurs fonciers : *kilowa, lwanyi et musambia*

Au Busoga comme d'ailleurs au Buganda, on assiste aujourd'hui à une systématisation du bornage des exploitations en recourant à des marqueurs fonciers. Notons que ceux-ci ont toujours existé mais servaient auparavant à délimiter des juridictions traditionnelles et en particulier les *butongole*, ces territoires placés sous l'autorité des chefs de terre ou *mukungu*. Les limites étaient bien souvent marquées par les plants espacés d'une essence arbustive réservée à cet usage. Il s'agissait d'une euphorbe, ou *kilowa* en lusoga, réputée pour sa longévité et sa résistance aux intempéries. Par ailleurs, il était convenu également de planter sur la terre octroyée un « arbre de droit », ou *mugaire* (*Ficus Natalensis*), sur lequel on découpait un lambeau d'écorce pour confectionner une *barkcloth*. Celle-ci devait être prélevée annuellement et offerte au chef de terre pour symboliser la pérennité d'un lien d'allégeance à l'autorité traditionnelle. Il en était de même au Buganda, et notamment sur les terres royales, où l'octroi d'une terre par le souverain engageait la mise en terre par ses messagers de ce même arbre (dénommé en luganda *mutuba*) suivant un cérémonial précis. Celui-ci portait la marque de

l'autorité royale et symbolisait alors l'ouverture des droits sur la terre. Ainsi, les marqueurs fonciers servaient ici à identifier la nature des pouvoirs exercés sur la terre. Ils renvoyaient à une autorité, un *mukungu* et le souverain (au Buganda), et non à ceux qui leur étaient redevables, c'est-à-dire les ayants droits. Les faibles charges démographiques ne nécessitaient pas en effet le recours à d'autres marqueurs et la délimitation d'une parcelle de culture par le chef de terre se faisait simplement à vue en prenant appui sur des repères naturels (cours d'eau, sentiers, rochers etc...).

Mais avec l'augmentation de la pression foncière, l'usage des marqueurs fonciers s'est généralisé et diversifié à Namagera, Namungalwe et Kiyoola. Toutes les exploitations sont aujourd'hui bornées par des essences arbustives dotées chacune d'une signification qui leur est propre. Ainsi, le *kilowa* est réemployé par les planteurs avec une autre essence appelée localement *lwanyi* pour délimiter leurs *kibanja*. Disposées en ordre plus ou moins serré autour des exploitations, ces deux essences arbustives quadrillent les terroirs et laissent apparaître un parcellaire constitué de la juxtaposition « d'espaces de droits » bien individualisés et disposés bien souvent en lanières des sommets d'interfluves vers les fonds de vallées. Leur emploi est devenu quasi systématique au point de former aujourd'hui des haies vives continues autour de chaque exploitation et en particulier le long des sentiers de brousse. Un curieux paysage de bocage s'est ainsi constitué dans ces campagnes, canalisant de part et d'autre les itinéraires communaux entre de véritables couloirs de végétation arbustive qu'il est formellement interdit de couper sous peine d'amende. D'ailleurs, l'essentiel des litiges sur la terre porte bien souvent dans ces campagnes sur le déplacement ou l'arrachage de ces arbustes.

A chacun de ces espaces correspondent des droits précis afférents à la détention d'un *kibanja* (pl. *bibanja*) : unité foncière de référence qui renvoie à trois acceptions juridiques différentes à Namagera, Namungalwe et Kiyoola. Ainsi, à Namagera, la présence de ces marqueurs témoigne de la jouissance du statut de *mwéné*, c'est-à-dire de l'exercice du droit d'user de jouir et de disposer individuellement de la terre et du sous-sol. D'ailleurs, seul ce statut donne droit ici à la possession à proprement parler d'un *kibanja*, entendu comme l'espace de droit le plus libre de toute charge et solidarité collectives. Par définition, seul un *mwéné* peut mettre en vente sa

terre et par conséquent, le marché foncier à Namagera porte exclusivement sur des transactions de *bibanja*. Les parcelles *omupangisa* ou *bisakilizi* ne peuvent faire en effet l'objet individuellement et en tant que telles de quelques transactions que ce soit et ne sont jamais délimitées par des marqueurs fonciers.

Le statut de *mwéné* est également attaché à la détention d'un *kibanja* à Namungalwe. Cependant, les droits diffèrent sensiblement de ceux exercés à Namagera du fait de l'existence de territoires de clan. Tout statut foncier intègre en effet à Namungalwe une logique de groupe et la détention d'un droit de culture appelle le respect de solidarités et de responsabilités prises devant les ancêtres et les générations futures. Ainsi, si l'usage et la jouissance du sol sont exercés à titre individuel, il est impossible d'en disposer sans en référer à l'autorité clanique. Dès lors, les transactions foncières ne sont pas interdites mais doivent être soumises systématiquement à l'approbation préalable du groupe de descendance. Cette dernière clause limite, dans les faits, considérablement l'importance du marché foncier à Namungalwe tant par le nombre que par le coût des transactions réalisées.

Enfin, sur les terres privatisées de Kiyoola, le *kilowa* et le *lwanyi* délimitent les exploitations des tenanciers et non les propriétés enregistrées au cadastre. Ils servent toujours au bornage d'un *kibanja* mais ce terme n'est pas attaché ici au statut de *mwéné*, inconnu au Buganda, mais à celui de tenancier *mailo*. Ainsi, un *kibanja* ne peut être mis sur le marché foncier à Kiyoola, ce sont seulement les droits de culture qui y sont exercés qui sont susceptibles de transaction. Dans ce cas, le bien-fonds du *kibanja* reste propriété du landlord et seuls les droits de culture changent de mains.

Enfin, les planteurs recourent à une troisième essence, arborée celle-ci, dénommée *musambia* (*Markhamia lutea*) pour délimiter des parcelles de cultures conjointes détenues par des membres d'une même famille. Ainsi, il est assez simple de retrouver dans un fouillis de végétation arborée les subdivisions d'une ancienne exploitation paternelle aujourd'hui partagée entre différents héritiers. La signification juridique de ce petit arbre au profil longiligne est alors de moindre importance que celle qui est attachée au *kilowa* et au *lwanyi*. Il est d'ailleurs significatif de relever que les alignement de *musambia* ne sont jamais assez denses pour former de véritables haies

végétales. Les planteurs peuvent même les couper pour les utiliser comme bois d'oeuvre en prenant soin toutefois de ne pas les déraciner pour laisser des rejets repartir à leur base.

Révélateurs alors du passage de structures agraires ouvertes à un « paysage fermé », le bocage affiche une individualisation progressive de la tenure et des pratiques agricoles. On retrouve alors ici avec force l'inscription dans le paysage des évolutions sociales suivies par les paysanneries locales, ou la descente de certaines prérogatives foncières en particulier, et agraires en général, au niveau des unités familiales restreintes. Ce paysage de bocage s'est développé notamment pour abriter les surfaces cultivées des usages de la vaine pâture. Il s'accorde bien ici avec l'individualisme agraire naissant caractérisé par l'habitat dispersé et la multiplicité des initiatives individuelles, perceptibles notamment par le développement des autels de culte familiaux et le principe des trois générations évoqué précédemment. Synonyme de fortes pressions foncières, ce paysage fermé présente alors tout les attributs de paysanneries en proie à de profonds bouleversements structurels. C'est le passage à de nouveaux systèmes de productions et de sécurisation ; à la fermeture des unités de production répond aujourd'hui un « resserrement » des espaces de culture, c'est-à-dire le passage à l'intensif et à de nouvelles formes d'accumulation du capital.

INTENSIFICATION ET DIVERSIFICATION DES SYSTEMES DE PRODUCTION : LES NOUVELLES FORMES D'ACCUMULATION

A la diversité des modes de sécurisation foncière dans les campagnes semble bien répondre aujourd'hui la diversité des stratégies de capitalisation des moyens de production. Comment peut-on chercher en effet à capitaliser des ressources en nature et en travail sans disposer au préalable des garanties nécessaires à la protection des efforts entrepris, c'est-à-dire à leur rentabilisation ?

Le sujet n'est pas nouveau et certains ont déjà cherché à justifier les investissements entrepris dans les campagnes en proposant une logique inverse. L'accumulation et la capitalisation des moyens de production relèveraient bien au contraire d'une volonté d'afficher et de revendiquer par

l'importance des travaux entrepris la légitimité des droits sur la terre. Voilà un raisonnement bien curieux et fallacieux qui tend à galvauder la nature et l'objet des systèmes de droit non écrits, réduits pour l'heure aux droits de la pratique et non à la pratique du droit, entendu alors comme une véritable construction intellectualisée dotée d'exigences normatives établies et définies dans le cadre d'un projet de société total et fini. Etrange entreprise en effet que celle qui consiste aujourd'hui à persévérer dans la négation des forces vives alors même que la faillite des appareils d'Etat laisse entrevoir plus que jamais la présence et l'efficacité de systèmes d'encadrement sous-jacents. C'est une approche du développement menée « par le vide », où l'absence de droit serait le moteur de l'investissement et l'absence de sécurité celui de l'initiative personnelle.

La dégradation des conditions offertes aux systèmes de production agricole, qu'il s'agisse de l'augmentation de la pression foncière, de la faillite du système coopératif ou de l'insécurité générée par un Etat prédateur jusqu'en 1986, ont contraint les planteurs à rechercher de nouvelles formes d'épargne, moins rentables mais plus sûres, parfois au prix de la modification de l'ensemble de leurs systèmes de production et d'exploitation des sols.

L'extension des surfaces cultivées et la mise en culture des fonds de vallées

Les fortes charges démographiques ont participé à l'émergence de fortes contraintes foncières et à d'importantes modifications des systèmes de production agricole depuis les années 1970. Ces transformations ont été entreprises sous l'égide des gouvernements successifs d'une part avec le vote en 1975 du *Land Reform Decree* dont les objectifs initiaux visaient la réduction des inégalités foncières et la redistribution des terres aux plus démunis, d'autre part, avec l'interdiction de la culture du cotonnier (forte consommatrice d'espace) dans tout le district de Jinja et la protection des derniers massifs forestiers à la fin des années 1980. Cette dernière mesure s'inscrivait officiellement dans une politique de protection des sols et de lutte contre la déforestation des campagnes densément peuplées. A ces politiques gouvernementales sont enfin venues s'ajouter des initiatives paysannes pour rechercher de nouvelles sources de revenus.

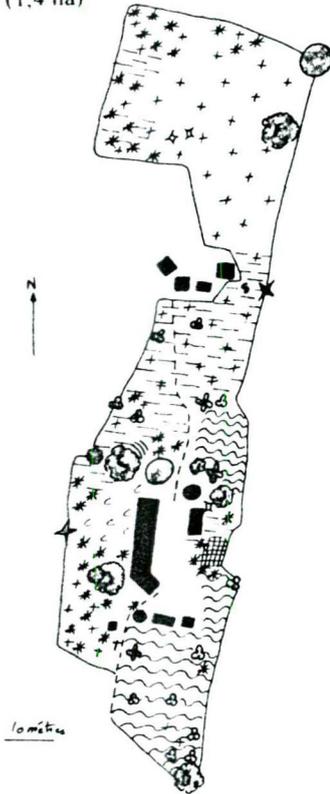
Avec une charge démographique de plus de 300 hab/km², les planteurs de Namagera ne peuvent plus recourir aujourd'hui aux techniques pastorales traditionnelles, fortes consommatrices d'espace. La surface moyenne d'un *kibanja* est comprise aujourd'hui sur la commune entre 1 et 1,5 ha pour une population moyenne par unité domestique de 5 personnes. On se situe ici à la limite théorique, fixée à 1,3 ha par exploitation, en deçà de laquelle l'autosubsistance alimentaire ne peut être assurée¹¹⁹. Plusieurs paysans déclarent en effet ne plus disposer des réserves foncières nécessaires à l'entretien d'un cheptel de plus de deux ou trois bovins. Il s'agit alors, pour l'essentiel, d'un élevage devenu sédentaire et maintenu à l'écart des champs de vivrier et des plantations. Les zébus sont soit attachés au piquet sur les bords de routes, soit conduits en lisière d'une forêt classée voisine. Les parcours sont organisés sur le terroir entre les points d'eau et les terres impropres à tout type de mise en culture. De sorte que les activités pastorales s'inscrivent clairement désormais à l'extérieur du système d'exploitation des sols.

La marginalisation des activités pastorales fut d'autant plus rapide que les planteurs ont recherché très tôt (dès la fin des années 1970) à compenser les premiers effets de la pression foncière par l'extension des surfaces cultivées dans les fonds de vallées traditionnellement réservées aux pacages. Mais à la réduction des surfaces disponibles s'est ajoutée dès la fin des années 1970 la chute des revenus extraits des cultures d'exportation traditionnelles, et en particulier du café depuis la fermeture des coopératives locales. Ainsi, la réponse des planteurs à la dégradation générale des conditions de production et à la chute de leur pouvoir d'achat fut d'une part l'introduction sur ces terres nouvellement défrichées de nouvelles cultures commerciales d'appoint, et d'autre part l'arrachage d'une partie de leur caféière sur les hauts d'interfluvés pour accroître leurs surfaces en vivrier. Le manque à gagner en numéraire pouvait ainsi être partiellement compensé par l'exploitation des bas-fonds réservés à de nouvelles cultures à forte valeur ajoutée telles que le riz et la canne à sucre qui bénéficiaient d'importants

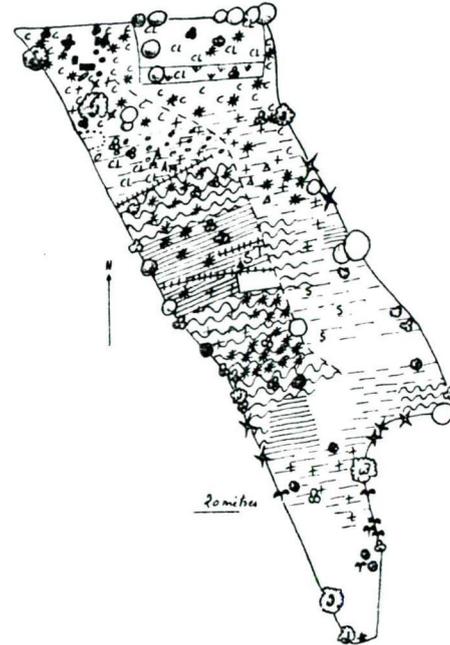
¹¹⁹Voir Nyangabyaki Bazaara, 1994, "Land Policy and the Evolving Forms of Land Tenure in Masindi District", In *Uganda, Studies in Living Conditions Popular Movements and Constitutionalism*, edited by Mahmood Mamdani and Joe Oloka-Onyango, Jep Book & Center for Basic Research n° 2, Kampala, pp.17-60.

DEUX EXPLOITATIONS AGRICOLES (Namagera, 1994)

Wambi Budala
(1,4 ha)



Mabira
(2 ha)



- Haricot
- Mais
- CL Cafèier (clone)
- C Cafèier robusta
- ∇ Choux
- A Ananas
- M Pois
- △ Soja
- + Manioc
- ✦ Taro
- S Sorgho
- T Tabac
- ~ Patate douce
- ≡ Canne à sucre
- * Bananier plantain
- Ficus natalensis (*mugaire*)
- Markhamia lutea (*musambica*)
- ✦ Euphorbe (*kilowa*)
- ↑ Palmiers divers
- ⊕ Arbres fruitiers
- ⊗ Autres arbres
- ⋯ Herbe à éléphant
- ⋯ Parc à cochon
- +++ Haie anti-érosive herbacée
- Parcelles en jachère

Troisième partie : ... Fondent la sécurité foncière.

débouchés commerciaux, notamment depuis la réouverture en 1985 du grand domaine sucrier de Kakira. Ainsi, les effets conjugués d'une forte pression foncière et de la chute des cours du café ont d'abord porté sur la modification des systèmes d'exploitation des sols.

Derrière chaque habitation commence l'exploitation agricole. Celle-ci occupe bien souvent un étagement de trois facettes écologiques réparties des bas fonds aux sommets d'interfluves, en passant par les flancs de coteaux. Cette disposition permet aux paysans de disposer de trois types de sols auxquels sont affectées cultures vivrières et cultures commerciales en fonction de leurs exigences pédologiques respectives.

L'aménagement d'un interfluve

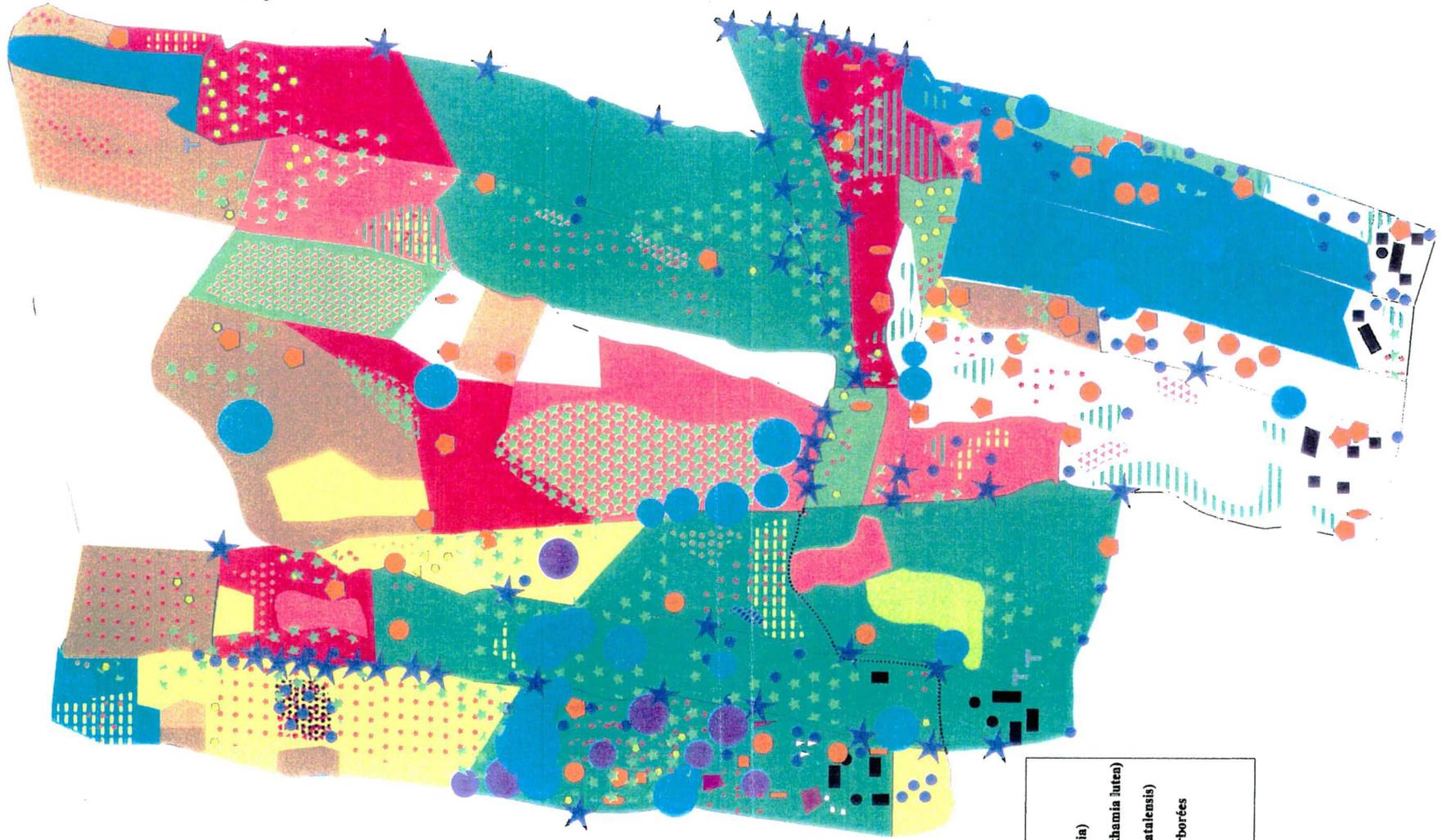
Domaine agroforestier (caféiculture dominante)
Superposition de plusieurs étages de végétation

Cultures vivrières dominantes
Cultures en lignes

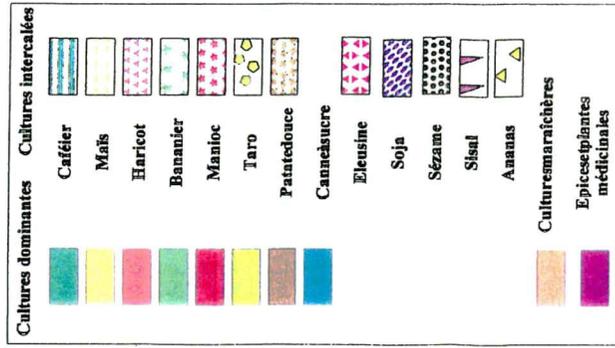
Cultures maraîchères
Riziculture
Pâturages



La révolution caféière de l'entre-deux-guerres	263
• Le passage à une petite caféiculture indigène.....	263
• Les oubliés de la réforme <i>mailo</i> : les planteurs de l'ombre.....	268
• La <i>Busulu and Nvujo Law</i> de 1927 et l'invention du « <i>mailo-kibanja system</i> » ..	270
• La découverte d'un salariat agricole indigène : les <i>bapakasi</i>	274
Chapitre III -LE DEVELOPPEMENT DES CULTURES COMMERCIALES SUR LES TERRES DE LA COURONNE	281
L'introduction des cultures commerciales	281
• L'essor tardif des cultures de rapport au Busoga	282
• L'émergence de nouveaux débouchés commerciaux : le temps des coopératives	287
• L'aire de production du café au Busoga	290
• Le problème de la qualité des productions nationales et les effets inattendus de l'ordonnance de 1932	294
Crise de l'Etat et faillite des systèmes d'encadrement : stratégies des planteurs face aux risques	295
• La disparition de la main d'oeuvre salariée et le repli sur une force de travail essentiellement familiale.....	296
• Le <i>magendo</i> et les trois réseaux de la contrebande du café au Busoga.	298
• Le report des planteurs sur de nouvelles cultures commerciales... et clandestines : le riz et la canne à sucre	302
• Réseaux coopératifs et réseaux privés : entre le choix et la contrainte .	304
Chapitre IV - DE NOUVELLES FORMES DE SECURISATION FONCIERE OU L'ENTREE DANS LA POST- MODERNITE?	306
L'aventure du concept de propriété	308
• La propriété <i>mailo</i> : un concept toujours en mutation.....	309
• La commercialisation des droits de culture	310
• La recherche d'une troisième alternative juridique	313
• Une relecture des logiques de privatisation.....	316
• La ré-historicisation du concept de droit ou « l'évolution transversale » .	323
Pression démographique et innovations foncières	326
• Les « zones franches » de droit clanique : les fronts pionniers au Busoga	326

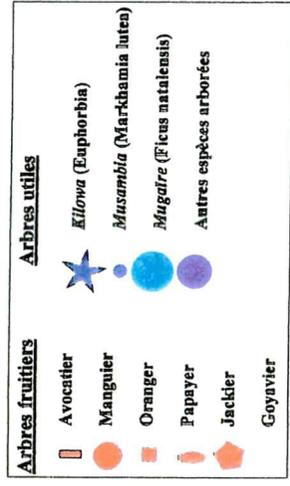


Cultures annuelles et pluriannuelles



- Pâturages
- Espaces incultes (affleurement/craie)

Arboriculture



- Greniers à éléusine
- Piquets à boeufs
- Cases d'habitation
- Sentier
- Limite d'exploitation

On trouve aujourd'hui sur les hauts d'interfluves le domaine des plantations sous agroforesterie. Caféiers et bananiers sont érigés sous une strate de végétation arborée riche en arbres fruitiers. Les associations culturales sont ici les plus variées. Les cultures pérennes sont fréquemment complantées de cultures annuelles et pluriannuelles d'ombre telles que le taro, une variété de canne de bouche, les condiments, l'igname et quelques plantes médicinales. Enfin, on trouve également quelques cultures vivrières à port haut comme le maïs, le manioc et le sorgho intercalés entre les cultures arborées. La diversité et la densité des associations culturales sur plusieurs étages de végétation donnent ici l'impression d'un véritable « fouillis de végétation ».



Culture du haricot sous bananeraies



En contrebas des plantations, sur les flancs d'interfluves, commence le domaine des cultures vivrières sur un sol brun sableux très fertile. L'agencement plus ordonné des cultures tranche ici avec l'apparente confusion qui règne plus haut, sur les terres du caféier. Les associations de cultures sont également très nombreuses mais semblent respecter certaines règles. Tous les semis sont effectués en ligne suivant les courbes de niveaux. Les paysans organisent leurs associations culturales en intercalant cultures à port dressé et cultures basses ou rampantes. Seul le manioc, planté les années précédentes et prélevé au fur et à mesure des besoins, vient perturber localement le bel alignement des semis. Les associations de cultures combinent fréquemment trois à quatre cultures vivrières, choisies en fonction de leurs cycles de croissance respectifs et de leurs facultés d'adaptation réciproques au sein de chaque association. Les combinaisons les plus fréquentes associent une légumineuse (soja, arachide et haricot) avec les céréales (maïs, éleusine et sorgho).

Enfin, les bas de versants sont réservés principalement à la canne à sucre, moyennant la construction de drains pour assécher ces sols lourds et humides. Certains paysans y plantent parfois du maïs et confectionnent des planches de cultures pour des productions maraîchères de contre saison (tomates, aubergines et choux principalement).

Les territoires en réseaux au service d'une nouvelle forme d'accumulation des ressources foncières

Croissance démographique et héritage des terres à tous les fils ont conduit au morcellement des exploitations. Au réaménagement des systèmes d'exploitation des sols s'est ajouté ici le morcellement des unités de production. Le phénomène n'est certes pas récent mais semble toutefois s'accroître depuis la disparition des dernières réserves foncières sur le terroir. Dès leur implantation sur la commune au cours des années 1950 à 1970 les paysans ont quitté l'exploitation familiale, et 71% d'entre eux déclarent aujourd'hui avoir hérité d'un droit de culture sur les terres du père décédé qui sont actuellement reprises par un oncle ou un frère. Les planteurs considèrent ces terres paternelles comme une réserve foncière sur lesquelles la coutume leur reconnaît un droit de succession. Si peu nombreux étaient

ceux qui, auparavant, avaient dû y recourir, la tendance actuelle est en revanche à la remise en application de ces droits d'héritage en envoyant sur les terres paternelles un fils ou une épouse. Ces stratégies d'accumulation foncière ont ainsi conduit récemment à l'émergence de mouvements de retours sur les terres d'origine avec pour effet un morcellement des unités de production. Si la dispersion en cours des unités familiales a lieu principalement sur de courtes et moyennes distances, la population immigrée sur le terroir étant en majorité de souche sogu, ces déplacements de populations affectent également les quelques familles d'origine mugisu et munyole, venues des régions frontalières ougando-kenyennes.

Par ailleurs, les fortes pressions foncières ont modifié les comportements des paysans et les modes d'accès à la terre avec l'émergence d'un marché foncier et la possibilité pour les planteurs d'étendre leur domaine d'exploitation en achetant une parcelle de culture sur la commune ou sur les communes voisines. Un tiers des paysans de la commune a ainsi pu acquérir un deuxième *kibanja*, voire un troisième pour ceux qui ont également fait valoir leurs droits de succession sur l'exploitation paternelle. L'entretien de ces exploitations de proximité est fréquemment confié à un fils ou à une épouse. La pratique de la polygamie semble d'ailleurs intégrer des logiques plus économiques que religieuses chez ces paysans en majorité de confessions catholique ou protestante, et l'acquisition d'un nouveau *kibanja* présage bien souvent de l'imminence d'un nouveau mariage. Ces chefs d'exploitation passent une partie de leur temps à voyager en taxi entre leurs différentes concessions foncières, en particulier au moment des récoltes et de la vente du produit de leurs plantations de caféiers et de canne à sucre. Ces « taxi-farmers » constituent cependant une minorité des chefs d'exploitations présents sur la commune.

Le passage à une caféiculture sous agroforesterie

L'extension des surfaces cultivées n'a pas profité à l'ensemble des planteurs de Namagera. Nombre d'entre eux ne disposaient pas en effet de réserves foncières en fonds de vallée pour investir dans la riziculture et la canne à sucre. Pour ces derniers, la satisfaction des besoins en numéraire et en vivrier ne put être alors réalisée que par un « resserrement » des cultures

dans le temps et l'espace. Ce fut le passage à des systèmes de production intensifs et à l'aménagement d'une véritable agroforesterie du café.

Ainsi, toutes les plantations de robusta sont désormais disposées sur les hauts d'interfluves sous un épais écran de végétation composé des bananeraies surmontées de deux étages de végétation arborée. La strate supérieure, haute de vingt à trente mètres, est composée de deux principales essences arborées plantées ou simplement préservées pour leurs utilités : *Milicia Excelsa* (ou *muwule* en lusoga) et *Ficus Natalensis* (*mugaire*). Le premier produit un bois d'oeuvre de qualité alors que le second est réputé en Ouganda pour la production des fameuses *barkclothes* (étoffes en écorce). Ces pratiques ont aujourd'hui disparu, mais les planteurs ont conservé cette essence arborée pour ses autres fonctions (production de bois de chauffe et utilisation de son feuillage comme fourrage aérien pour les caprins maintenus au piquet sous les plantations). Enfin, les paysans entretiennent toujours des relations mythiques avec le *mugaire*, un proverbe soga dit que « si l'on coupe un *mugaire*, la sécheresse s'abattra sur les cultures alentour ». La strate inférieure, haute de dix à vingt mètres, est composée principalement d'arbres fruitiers tels que le manguier, l'avocatier, le jacquier, l'oranger et le papayer en plus d'un arbre à bois, ou *musambia* (*Markhamia Lutea*). Cet étage arboré n'est pas systématiquement circonscrit au domaine des plantations, il peut être également étendu sur les champs de cultures vivrières, mais de façon plus disparate. L'ombre portée par ces étages de végétations sur les caféiers ne semble pas, selon les paysans, porter préjudice à la qualité et à l'importance des productions, mais modifierait en revanche le calendrier des récoltes. Les controverses sont très nombreuses à ce sujet. Les manuels d'agronomie tropicale s'accordent sur l'avantage des techniques de culture sans ombrage pour accroître les rendements du caféier. Toutefois, ces techniques demandent d'importants apports en intrants pour alimenter l'intense activité physiologique de l'arbuste exposé en plein soleil.

Enfin, ces méthodes requièrent une attention constante pour le renouvellement régulier des plants épuisés et des investissements importants en temps de travail et en achat d'engrais et de pesticides que les paysans ne peuvent ou ne souhaitent pas fournir lorsque ceux-ci doivent être réalisés au détriment des cultures vivrières.

L'agroforesterie du café : 5 étages de végétations



Etage arboré supérieur: arbres à bois et fourrage aérien (20-30 m).
Ficus Natalensis (arbre à barkcloth)
Milicia Excelsa (absent sur la photo)

Etage arboré inférieur: arbres fruitiers (10-20 m)
 papayer
 manguier

Etage des plantations:
 bananier
 caféiers

Etage des cultures à port haut:
 maïs et manioc

Etage des cultures basses et rampantes:
 haricot et taro (absents sur la photo)

L'ombrage offre, par ailleurs, l'avantage de réduire les amplitudes thermiques au sol et de maintenir une humidité à peu près constante dans les plantations, ce qui limite certes l'activité physiologique du caféier, mais prolonge en revanche sa phase productive sur plusieurs mois.

Si l'entrée en production des plantations sous agroforesterie est plus lente, elle est aussi plus régulière et mieux répartie dans le temps. Le robusta produit deux récoltes par an, centrées sur les mois de mai et de novembre. La première récolte de l'année, ou petite récolte (par le volume des productions), se prolonge en fait jusqu'en juin, et la seconde, ou grande récolte, commence fréquemment dès la fin septembre et s'achève à la fin décembre. Toutefois, les temps de maturation des cerises sont étroitement dépendants des conditions d'ensoleillement de chaque caféier au sein même des plantations, et il est fréquent que les caféiers produisent encore deux à

office de brise-vent et protège ainsi de la verse les bananiers aux racines superficielles.

L'étalement des récoltes sur l'année rend difficile toute estimation des rendements, y compris pour les paysans. Toutefois, il est possible de prélever toute les productions sur pied avant maturation pour obtenir les rendements bruts des caféiers avant récolte. Les caféiers portent alors toutes leurs cerises déjà bien formées, mais encore vertes. La période la plus favorable étant le plus tard possible, juste avant que les planteurs ne commencent à prélever les premières cerises mûres (récoltes précoces), c'est à dire dès septembre pour la grande récolte et dès avril pour la petite.

Ainsi, nous avons pu prélever (personnellement) la totalité des cerises de robusta mi-septembre (1995) sur un échantillon de quelques caféiers répartis sur diverses exploitations et choisis en fonction de leur date de recépage. Les résultats recourent les dires des planteurs sur les avantages des techniques d'ombrage sur la production des caféiers. Les rendements bruts, présentés dans le tableau suivant, sont en effet excellents compte tenu de l'ancienneté des sujets (de 10 à 30 ans), de l'absence d'intrants et d'entretiens phytosanitaires. Enfin, avec un espacement de 3 mètres entre chaque pied (distance généralement observée dans les plantations), soit une densité d'environ 1.000 pieds /ha, on peut situer sans trop de risque d'erreur les rendements moyens à l'hectare dans une fourchette de 1.320 kg à .700 kg de café marchand.

Toutefois, il est vrai que ces rendements peuvent être supérieurs aux quantités réellement récoltées par les planteurs, compte tenu d'une part des pertes et oublis possibles lors de la cueillette et d'autre part des conditions de séchage aléatoires qui peuvent provoquer la perte par pourrissement d'une partie des récoltes. Quoi qu'il en soit, la différence n'est probablement que de l'ordre de quelques kilogrammes sur une plantation. On se situe alors bien au-dessus des estimations, de l'ordre de 300 kg/ha, de Malcolm Hall effectuées en 1971 sur les rendements du robusta en milieu paysan¹²⁰. Estimations

¹²⁰Malcolm Hall, *Agricultural Development in the Coffee-Banana zone of Uganda*, Vol. 1, pp. 1-166, 1971. Ces recherches ont été réalisées sur un échantillon de 53 plantations de café (robusta), soit une superficie de 45 hectares, situés dans les anciens districts du Busoga, de Massaka, de Mengo Est et Mengo Ouest.

basses qui recoupaient également celles de la *Kawanda Agricultural Research Station*, comprises entre 400 et 500 kg/ha.

**Productions brutes de quelques caféiers robusta
(prélevées avant récolte - septembre 1995 -)**

Date de recepage	Type d'ombrage	Observations	Rendement/pied de cerises vertes	Equivalent en <i>kiboko</i> kg	Equivalent café marchand
1991	Jacquier	Caféier arçonné et égourmandé 3 rameaux productifs	10,5 kg	5,775 kg	2,1 kg
1985 - 1990	F. Natalensis	Pas d'adventices en sous bois. Epais humus. 4 rameaux productifs	7 kg	3,85 kg	1,14 kg
1981	F. Natalensis + bananiers	Parcelle sarclée 3 rameaux productifs	5,7Kg	3,135 kg	1,14 kg
1991-1992	Peu ombragé	Parcelle non sarclée 6 rameaux productifs	3,3 kg	1,815 kg	0,6 kg

Le renouvellement et l'entretien des plantations à Namagera sont des problèmes majeurs. La grande majorité des caféiers encore en production est effectivement celle plantée par les premiers pionniers lors de leur implantation dans la commune. L'âge des plantations est compris ici entre 15 et 30 ans, voire même 40 ans pour les plus anciens. Les plus vieilles souches qui ont atteint le stade critique de sénilité physiologique sont remplacées au fur et à mesure par germination naturelle des graines tombées au pied des arbres mères¹²¹. Toutes les plantations sont ainsi renouvelées car les planteurs ne maîtrisent ni les techniques du bouturage ni celles du greffage. Le renouvellement des caféières est ainsi tributaire des sarclages sélectifs en

¹²¹L'âge de sénilité physiologique du caféier commence dès 25-30 ans. Voir H.R. Cambrony, *Le caféier, Le technicien d'agriculture tropicale*, Ed. Maisonneuve et Larose, 1987, p. 166.

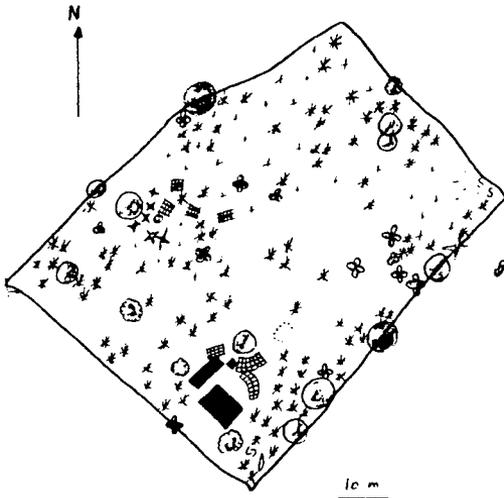
sous-bois. Les jeunes pousses les plus vigoureuses sont transplantées un à deux ans après germination et déplacées de préférence au pied d'un bananier pour profiter de ses réserves en eau. Ainsi, l'association caféier-bananier se justifie de nouveau pour le planteur, le bananier étant utilisé comme tuteur hydrique du caféier lors de sa phase de croissance juvénile. Toutefois, le robusta étant une variété autostérile, le renouvellement des plantations par germination naturelle ne garanti pas la reproduction intégrale de toutes les caractéristiques des individus mères : productivité, adaptation au climat, au sol et résistance aux parasites. La sélection des jeunes plants effectuée de façon empirique par les planteurs se révèle donc totalement inefficace, d'où les différences de comportement des caféiers observées au sein d'une même plantation.

En revanche, le rajeunissement des caféiers est effectué en saison sèche par recépage à la machette. L'intérêt réside dans la simplicité et la rapidité de la méthode et le gain de temps réalisé entre la coupe et le retour en phase productive, limité à un an et demi d'après les paysans. La majorité des plantations sur le terroir a ainsi été régulièrement recépée sur les vieilles souches plantées dans les années 1960-1970. Les caféiers sont recépés à la base tous les quatre à cinq ans, lorsque qu'apparaissent les premiers signes d'une baisse de production. Toutefois, les planteurs prennent soin de ne pas recéper tous leurs caféiers la même année, d'une part parce que chaque plant évolue selon un rythme biologique différent au sein de la plantation selon son exposition et ses qualités physiologiques intrinsèques, et d'autre part parce que les planteurs cherchent à étaler le rajeunissement de leurs plants sur plusieurs années pour éviter les « années mortes » avec une rupture totale de productions (donc également de revenus).

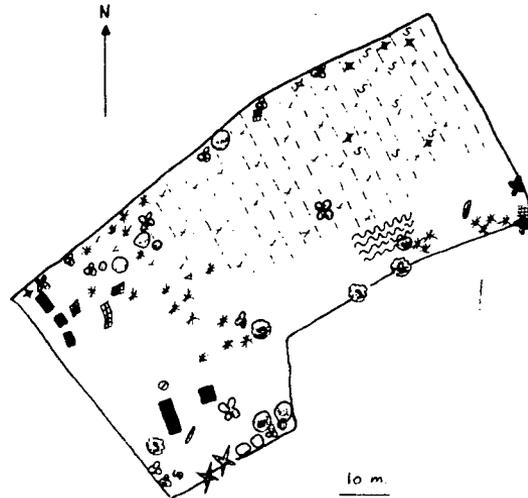
Les planteurs pratiquent les techniques de taille dites multicaules. C'est-à-dire qu'ils limitent le nombre de repousses en effectuant un égourmendage sélectif sur la souche mère pour ne laisser reprendre que trois à quatre rejets. Les planteurs ne connaissent pas les techniques de tailles avec tire-sève, mais coupent tous les rameaux à la base.

DEUX PLANTATIONS DE CAFEIERS (Namagera, 1994)

(Les cultures complantées : l'agroforesterie du café)



- Mais
- + Manioc
- ◇ Taro
- S Sorgho
- ~ Patate douce
- * Bananier plantain
- ⊙ Ficus natalensis
- Markhamia lutea (musambia)
- ⊗ Euphorbe (kilowa)
- Arbres fruitiers
- Autres arbres
- ▢ Jardin de case
- ⋯ Parc à cochons
- ⊖ Autel de culte
- Parcelles en caféiers



Toutefois, il a été observé dans quelques plantations des caféiers taillés avec tire-sève involontaire ; certains paysans avaient en effet pris soin de recéper quelques plants en épargnant un ou deux rameaux encore productifs¹²². Ces techniques de taille confèrent aux arbustes une charpente très élancée, dégarnie à la base et fournie au sommet de feuilles et de rameaux secondaires productifs. A partir de trois ans les rameaux s'élèvent à quatre à cinq mètres au-dessus du sol. La collecte est alors rendue malaisée car les paysans doivent plier les rameaux pour atteindre les cerises. Certains suspendent alors des souches de bananiers pour arquer les rameaux fructifères et les descendre à hauteur d'homme pour faciliter la collecte (technique d'arçonnage).

L'association des cultures commerciales et vivrières et l'organisation du calendrier agricole

Le succès du café depuis son introduction sur le terroir n'a pas conduit les planteurs à se spécialiser dans la production commerciale. En effet, culture d'exportation destinée à satisfaire des modes de consommation qui leur sont étrangers, l'utilité du café se limite ici à la recherche d'un mieux-vivre. L'obsession vivrière demeure encore et toujours au centre des stratégies économiques mises en oeuvre à Namagera. Ainsi, plus d'une plantation sur deux est associée aujourd'hui aux cultures vivrières, et en particulier au bananier plantain (base de l'alimentation), de sorte que l'association caféier-bananier est devenue l'élément distinctif de ce paysage agraire ; rotations et associations culturelles s'organisent ici autour des cultures arborées. Celles-ci s'intègrent dans un calendrier des travaux rythmé par deux cycles agricoles. De mai à septembre, s'échelonnent les premières moissons de l'année pour toutes les cultures. C'est la période des gros travaux, car simultanément on finit les derniers sarclages du maïs, du soja et de l'arachide qui seront récoltés en août-septembre avec le mil et le sorgho. En septembre sont récoltés, puis ressemés aussitôt, le maïs et l'arachide pour une seconde récolte qui intervient en janvier, un mois après la deuxième récolte du haricot.

¹²²La taille avec tire-sève consiste à ne laisser qu'un rameau afin d'accélérer la montée de sève du caféier. Cette méthode permet d'activer la repousse à la base et d'accélérer ainsi le retour en production.

Entre une première saison très chargée, qui prend fin en septembre, et une seconde moins importante, qui s'achève en janvier, intervient une coupure début octobre, marquée par la fête du mil qui ponctue la fin des récoltes du mil réalisées collectivement grâce à un système d'entraide réunissant plusieurs unités d'exploitations. Des invitations mutuelles sont lancées par chaque famille jusqu'en décembre pour partager la bière de mil ou *malua*. Durant ces huit mois l'alimentation est variée¹²³.

On affectionne particulièrement la banane plantain pour la préparation du *matoke* et du *katogo* accompagnés d'une sauce de haricots ou d'arachide. Le manioc, le maïs et le mil sont consommés pour la préparation d'autres plats traditionnels tels que le *bwita* et le *pocho*.

Enfin, jusqu'en décembre on prépare, en plus du *malua*, les bières de banane (*bigere*) et de maïs (*kwete*), ainsi qu'un rhum frelaté (*waragi*), pressé et distillé dans les plantations de canne à sucre.

Le caféier intègre donc ici des systèmes de production intensifs et diversifiés marqués par l'importance des cultures vivrières annuelles et pluriannuelles¹²⁴. Manioc, maïs, patates douces et haricots, bases de l'alimentation dans ces campagnes, occupent une place prépondérante dans le système d'exploitation des sols. Si tous les planteurs disposent de ces quatre cultures vivrières, la banane plantain et l'éleusine ne sont en revanche présentes que sur 70% des exploitations, cultivées toutes deux pour la préparation des plats et la production de bières artisanales. L'arachide, le soja, le sésame et le sorgho occupent une place moins importante et sont cultivées principalement pour la préparation des sauces et, en ce qui concerne le sorgho, pour la fermentation des bières locales.

L'éventail des cultures commerciales est bien moins important que celui des cultures vivrières. Depuis la disparition du coton, 92% des chefs d'exploitation de Namagera ont comme principale source de revenus agricoles le café, ce qui n'exclut pas pour les 8% restant la possession d'une caféière en dehors de la commune. Seule la canne à sucre apporte aujourd'hui un complément monétaire substantiel à quelques-uns de ces planteurs. Celle-

¹²³Voir annexe 7 : questionnaires d'enquêtes sur la gestion des stocks agricoles.

¹²⁴Voir annexe 1 : questionnaires d'enquêtes sur les systèmes de production.

ci procure aujourd'hui les plus importantes sources de revenus après le caféier. Son introduction au sein des systèmes de production à Namagera n'est pas récente puisque certains paysans déclaraient la cultiver déjà à la fin des années 1960. Depuis, son importance s'est considérablement accrue tant par les surfaces qu'elle occupe que par les revenus qu'elle génère. Il est évident que la proximité du grand domaine sucrier de Kakira explique cet essor. Si les prix proposés aux planteurs de canne sont aujourd'hui moins intéressants qu'au cours des années 1970 en raison de la réouverture, en 1985, du grand domaine sucrier de Kakira par la famille Madhvani, celle-ci leur assure en revanche

Préparation de la bière de banane



d'importants débouchés commerciaux et une relative stabilité des prix. D'autre part, la canne à sucre s'intègre bien ici aux systèmes d'exploitation des sols en s'accommodant des terres lourdes et asphyxiantes des fonds de vallées qui ne conviennent pas aux cultures vivrières et encore moins aux caféiers. La canne à sucre n'est donc pas entrée ici en concurrence avec les cultures commerciales et vivrières traditionnelles, elle participa à l'extension des surfaces cultivées des interfluves vers les bas fonds.

On distingue aujourd'hui trois variétés de canne à sucre dont deux seulement sont cultivées à une fin commerciale. La troisième est une canne de bouche autoconsommée et très appréciée pour la qualité de son jus. Parmi les variété commercialisées figure une variété à hauts rendements, à forte concentration de sucre et résistante aux attaques phytosanitaires fournie par Kakira Sugar Estate (KSE). Les planteurs qui la cultivent sont sous contrat avec KSE qui prend en charge la distribution des plants et assure une

assistance technique pour les labours (mise à disposition d'un tracteur avec chauffeur), la coupe et, si nécessaire, l'acheminement par camion de la récolte à l'usine de traitement. Toutefois, ces contrats sont réservés aux planteurs qui disposent de surfaces suffisamment vastes pour justifier une telle assistance. Ainsi, peu de planteurs peuvent en bénéficier à Namagera. La majorité d'entre eux ont alors introduit depuis les années 1970 une variété de canne plus rustique pour la production artisanale de sucre brun sur de petites plantations de quelques ares seulement. Les planteurs qui disposent d'un pressoir fauchent et broient la canne dans leur plantation, les autres louent le matériel au *trading centre* de Namagera ou délèguent toute la transformation du sucre en vendant leur plantation sur pied à des commerçants de la commune. En 1994, les pains de sucre étaient vendus Ush 18.000 les 50 kg à des intermédiaires locaux ou à des acheteurs venus à bicyclette du comté voisin de Bugerere au Buganda. La culture de la canne à sucre procure aujourd'hui un complément monétaire substantiel à plus d'un tiers des planteurs de la commune.

Les planteurs ont introduit plus récemment de nouvelles cultures à forte valeur ajoutée destinées aux marchés locaux et régionaux. Certains expérimentent aujourd'hui la culture du tournesol pour les huileries de Buwenge et de Kakira situées dans le sous-comté voisin. Des cultures maraîchères de contre-saison (tomates, aubergines, oignons, choux et pommes de terre) ont fait leur apparition dans les systèmes de production locaux ainsi que la citronnelle, le vanillier et les fruits de la passion pour alimenter les marchés de Jinja distants de 20 kms (2 heures de vélo par la piste carrossable). Enfin, un paysan cultive une cacaoyère avec des plants achetés au Buganda, un autre s'est lancé dans la culture du vers à soie et un dernier planteur a construit une digue dans un fond de vallée pour aménager un bassin piscicole destiné à un petit élevage de perches du Nil¹²⁵.

Toutefois, la distinction entre cultures vivrières et commerciales n'est pas très commode. Quelques paysans commercialisent en effet une part de leurs bières de banane et de mil (les plus appréciées) pour financer les dépenses courantes qui ne peuvent être couvertes en totalité avec l'argent de la vente du café. Des enquêtes réalisées sur la gestion des stocks agricoles ont montré

¹²⁵Le bassin piscicole a disparu en 1998 faute de capacités d'investissements suffisantes.

que les ventes de banane plantain permettaient à quelques paysans de compléter leur revenus agricoles, surtout en début d'année, avec l'augmentation sur les marchés des prix de la bière de banane et du *matoke*. Le maïs est également vendu en janvier et d'août à octobre, juste après les récoltes, mais ces ventes sont encore trop marginales et les quantités vendues sont encore trop faibles pour compléter de façon significative les revenus du café.

Le transfert des revenus du café sur de nouvelles formes d'épargne

Les années 1980 ont été marquées par une dégradation brutale des conditions sanitaires avec notamment la recrudescence des cas d'infection de trypanosomiase animale et de peste bovine. Là encore, l'environnement politique était à mettre en cause, avec la démission des institutions gouvernementales chargées du suivi et du traitement vétérinaire dans les campagnes. Le Docteur D.B. Mbulamberi écrivait dans un article rédigé en 1989, que le « *Tsetse Control Department ne pouvait plus remplir sa mission en raison du manque d'insecticide, de moyens de transport, de personnels qualifiés... et d'équipements de laboratoires. De plus, plusieurs membres ont été obligés de partir en exil en raison des difficultés politiques et économiques qui prévalaient dans le pays sous le régime Amin*¹²⁶. »

La faillite des structures d'encadrement vétérinaires se traduit dans les campagnes par une réduction considérable des effectifs de zébus, réduisant d'autant les économies réalisées par les petits planteurs les années précédentes. Car les techniques agricoles sont ici essentiellement manuelles : labours et sarclages sont effectués à la houe (*jembe* en swahili et *mbago* en lusoga). La culture attelée n'a en effet jamais été introduite dans la région, malgré la présence d'un cheptel de zébus réputé pourtant pour sa résistance aux parasitoses bovines locales et en particulier à la trypanosomiase. Ainsi, l'association agriculture-élevage ne s'est jamais véritablement faite au Busoga. Les paysans n'utilisent pas d'intrant organique, et la petitesse des exploitations, ainsi que l'importance relative des surfaces plantées en cultures pérennes, ne justifient pas le recours à la culture attelée. La délégation des

¹²⁶D.B. Mbulamberi, "Possible causes leading to an epidemic outbreak of sleeping sickness : facts and hypotheses", National Sleeping Sickness Control Programme (N.S.S.C.P.), in Ann. Soc. belge Méd. trop., 69, suppl. 1, 1989, pp. 173-179.

activités pastorales à des bergers banyankole est ici symptomatique du peu d'attention que portent les paysans au soin et à l'entretien de leurs cheptels. Par opposition aux populations du nord, aguerries aux techniques pastorales, les Basoga du sud appartiennent à une société d'agriculteurs bantous, peu familiarisée à la conduite et à l'entretien d'un cheptel. Les hommes sont plus des possesseurs d'animaux que des éleveurs désireux de prendre soin personnellement de leurs troupeaux. Le rapport traditionnel à l'élevage est alors limité chez ces agriculteurs bantous à une petite production laitière autoconsommée et à la thésaurisation des revenus du café. Le zébu constitue avant tout un fond de réserve pour garantir une sécurité financière et pallier les dépenses imprévues (hospitalisation, funérailles, mariage...), ou pour financer l'achat de vivrier en période de disette ou de soudure.

**Exploitations classées
selon l'importance et le type d'élevage détenu¹²⁷**

<i>Nombre de têtes</i>	<i>1 à 2</i>	<i>3 à 5</i>	<i>5 à 10</i>	<i>10 à 15</i>	<i>15 à 20</i>	<i>20 et -</i>	Total
Zébus	20	5	5	0	0	0	30
Vache laitière	0	0	0	0	0	0	0
Chèvres	36	20	8	0	0	0	64
Moutons	3	0	2	0	0	0	5
Porcs	9	2	1	0	0	0	12
Poules	21	14	23	9	3	16	86
Canards	3	0	0	1	0	0	4
Pigeons	0	0	0	0	1	0	1

Il est vrai, cependant, que les vastes mouvements de recolonisation des anciennes terres agricoles enclenchés dans le sud Busoga (comté de Butembe-Bunya), dès les années 1960, n'avaient pas facilité le suivi sanitaire efficace des troupeaux, et les planteurs ont aujourd'hui perdu confiance dans cette forme d'épargne. Les enquêtes menées à Namagera ont mis en évidence

¹²⁷Source : enquêtes réalisées en 1994 auprès de 140 exploitations de la commune de Namagera. Voir annexe 3.

de nouvelles formes d'épargne. Les planteurs cherchent désormais à protéger leurs investissements en optant soit pour de nouveaux types d'élevages, soit pour des techniques pastorales plus intensives.

Sur les 140 exploitations visitées, 30 seulement ont des zébus, dont 20 déclarent posséder moins de trois bovins. Il ne fait aucun doute que la tendance actuelle est à la réduction des effectifs de gros cheptel, de type bovin, et à l'émergence de nouveaux élevages, surtout de caprins et de gallinacés. Il n'y a donc pas eu reconstitution du cheptel de zébus mais transfert des revenus des planteurs sur d'autres formes d'élevages peu exigeants en espace et surtout plus rentables à court terme. Seuls quelques paysans privilégiés disposent encore aujourd'hui des réserves foncières suffisantes pour investir de nouveau dans l'élevage de zébus en recourant à des techniques pastorales plus soigneuses basées sur la stabulation permanente des troupeaux dans un ou plusieurs enclos. Cinq paysans seulement ont déclaré posséder entre cinq et dix zébus.

D'autres exploitants se sont reconvertis dans une production bovine d'un genre nouveau en investissant dans l'achat d'une vache laitière dite "exotique" (issue de croisements entre zébus locaux et races d'origines européennes) choisie pour la régularité et l'importance de sa production (plus de 20 litres par jour). L'animal est maintenu en permanence à la ferme, et nourri de plantes fourragères (*Pennissetum purpureum* ou herbe à éléphant) cultivées par le paysan sur son *kibanja* (technique du 0 grazing).

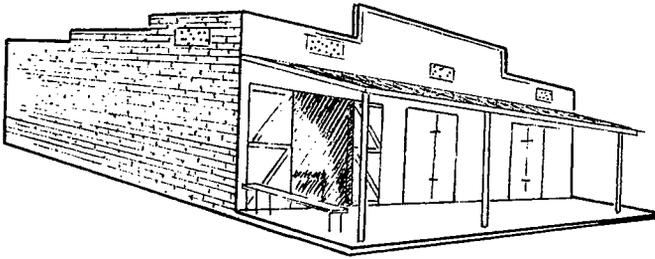
La transition des systèmes pastoraux traditionnels vers des formes intensives d'élevage bovin reste donc l'apanage d'une minorité privilégiée de planteurs qui disposent encore de suffisamment de terres pour conserver quelques pâturages, ou pour mettre en culture une parcelle de plantes fourragères¹²⁸. Ainsi, la dégradation des conditions offertes aux systèmes pastoraux traditionnels a modifié le comportement des paysans.

Mais si la tendance générale est aujourd'hui à la sécurisation des investissements en reportant l'argent issu du café sur de nouvelles formes d'élevages à la fois plus fiables et mieux adaptées aux contraintes foncières

¹²⁸Des agronomes ougandais du *Kawanda Research Station* estiment qu'une parcelle de 0,4 ha en culture fourragère est nécessaire à l'alimentation annuelle d'une vache laitière. Cette surface représente en moyenne le tiers d'une exploitation agricole.

locales, les planteurs ont également investi dans la construction. L'habitat demeure en effet la valeur refuge par excellence. Le développement des briqueteries atteste en effet de la dynamique du marché de la construction. Les cases traditionnelles en torchis disparaissent progressivement y compris dans les hameaux les plus reculés pour un habitat en dur avec toit de tôles. La qualité des constructions devient le premier signe extérieur de richesse et d'ascension sociale du chef de famille et de l'ensemble de la maisonnée. Il s'agit d'ailleurs de travaux qui peuvent être programmés sur plusieurs générations. Ainsi, le *trading centre* de Namagera fait un peu figure de chantier de construction où le nombre de maisons en travaux rivalise avec celui des maisons finies et occupées. On est bien loin ici du caractère pittoresque des beaux villages d'Afrique de l'Ouest, et tout visiteur étranger aurait la fausse sensation à Namagera de pénétrer dans un village éventré par la guerre alors qu'il s'agit bien au contraire d'un petit centre commercial en pleine expansion.

L'architecture locale et très en vogue pour des raisons essentiellement d'économies de matériaux reprend le modèle sobre et fonctionnel des *duka* indiennes à un seul pan. Les murs montés en briques cuites sont bien souvent lissés intérieurement et extérieurement d'un revêtement en ciment peint. Le coût des matériaux et de la main d'oeuvre pour une habitation de moyen standing peut s'élever à un million de shillings ougandais. Il s'agit là d'un investissement à perte d'un point de vue économique mais socialement très valorisant. Encore que, en cas de « coups durs », un habitat de qualité peut être revendu à bon prix. Enfin, on ne peut négliger les sommes investies pour la scolarisation des enfants. Un enfant sur trois environ est envoyé sur les bancs de l'école à Namagera, ce qui est loin d'être négligeable si l'on tient compte du coût de la scolarisation en Ouganda. Car en plus des frais d'inscription, les parents doivent payer les fournitures et l'uniforme. Là encore, il s'agit d'un investissement engagé sur le très long terme et économiquement inchiffrable.

Dessin d'une duka**CONCLUSION**

L'histoire démontre qu'il n'y a pas eu rejet des principes libre-échangistes dans les campagnes, ni même simple et passive soumission aux règles de marché, mais participation active selon d'autres modalités, d'autres schémas. Ce fut l'avènement de la petite économie de substitution menée par des planteurs restés dans l'ombre d'un système de développement jusque là orchestré « par le haut » depuis Entebbe. L'essor des cultures commerciales au Buganda et dans les provinces limitrophes révélait l'existence dans les campagnes de systèmes d'encadrements « par le bas », longtemps ignorés des autorités coloniales. Celles-ci découvrirent au cours des années 1920 les vertus de cette économie de petite échelle encore inédite pour l'époque, caractérisée par sa résistance aux aléas des marchés extérieurs et la présence d'un salariat indigène concurrent fondé sur le volontariat et des conditions de recrutement particulièrement attractives.

Ainsi, et à y regarder de plus près, la création en 1900 de grands domaines privés au Buganda n'avait pas donné lieu à l'émergence d'un capitalisme agraire classique, c'est-à-dire forgé sur une opposition stricte entre détenteurs des biens-fonds et détenteurs de la force de travail. Certes, les uns et les autres ont vu leurs rapports évoluer, mais tous sont restés somme toute dans le cadre d'une relation complexe qui n'a pas débouché sur une idéologie conflictuelle de lutte de classes et d'intérêts bien différenciés. Cette relation atypique a valu aux landlords de ne pas chercher à expulser les tenanciers pour avoir la jouissance totale et exclusive de leurs domaines, et à ces derniers d'y assumer de plein gré l'essentiel des investissements agricoles. De nouveaux rapports économiques et sociaux sont nés entre propriétaires et tenanciers, desquels ont émergé une propriété foncière « à l'africaine » et un nouveau système de tenure, la « *mailo kibanja tenure* », échappant partiellement aux cadres juridiques établis. Curieux enchevêtrement d'intérêts alors sur lesquels repose aujourd'hui toute l'ambiguïté du bilan de l'introduction d'un régime de propriété sur le développement des campagnes. La révolution caféière de l'entre-deux-guerres aurait alors bien eu lieu sur les terres *mailo*, mais sans les propriétaires *mailo*.

Cette première expérience de privatisation foncière au Buganda démontre donc toute la complexité d'un jeu de relations à redécouvrir entre investissement et système de droit, entre sécurité foncière et système d'autorité. Car c'est bien dans le cadre d'une approche globale des systèmes d'encadrement que se posaient, et se posent encore, les logiques d'investissements. Le développement des cultures de rapport sur les terres de la Couronne au Busoga semblait démontrer par ailleurs qu'aucun préalable juridique particulier n'était requis pour jouer le jeu du libre-échange et investir dans les plantations de cotonniers et de café, et pas davantage pour qu'y soient entreprises des initiatives destinées à rechercher de nouvelles formes d'accumulation du capital adaptées aux contraintes et aux risques imposés par la pression démographique, la rupture des filières de commercialisation et une dépendance accrue à l'évolution des marchés mondiaux.

L'absence de préalable juridique semblait être justifiée par l'extraordinaire souplesse d'adaptation des divers régimes de droits en vigueur dans les campagnes. Voilà vraisemblablement une réalité nouvelle à

laquelle il faut désormais se familiariser en dépit d'une terminologie juridique qui tend toujours maladroitement à en uniformiser et à en figer les diverses manifestations sous un seul et même vocable « coutumier ». Non pas que la coutume soit ici absente, mais plurielle, et ce d'autant plus qu'un régime foncier dépend, comme nous l'avons vu, de l'organisation des rapports sociaux établis en référence à une histoire du peuplement spécifique à chaque groupe constitué. Parce que l'histoire n'est jamais coutumière, mais toujours singulière, les régimes de droit diffèrent toujours d'un groupe et d'un terroir à l'autre. Ainsi, les modes de gestion et de contrôle des ressources foncières sur les communes de Namagera et à Namungalwe, distantes de seulement 40 kms, ont aujourd'hui peu de choses en commun. Les deux relèvent pourtant de communautés agraires qui partagent un même fonds culturel basoga et qui sont confrontées de surcroît aux mêmes contraintes de production (forte pression foncière et même orientation des systèmes d'exploitation sur la caféiculture). L'explication majeure tiendrait bien ici à une histoire du peuplement et aux temps d'occupation du sol.

CONCLUSION GENERALE

Curieuse et passionnante expérience que celle qui ressort ici de la rencontre de deux projets de sociétés, de deux mondes d'idées contraints d'inventer des formes de coopérations nouvelles et tout à fait inattendues. Mais si on a rompu depuis déjà bien longtemps avec les images d'une Afrique immobile, empêtrée à jamais dans ses traditions, encore faut-il dorénavant prendre la mesure de ce changement et tenter d'en comprendre le sens général. C'est dans le cadre de cette approche que s'inscrivait véritablement notre démarche ; celle qui s'attache à retrouver des itinéraires de progression ou des cheminements commencés de longue date pour replacer la notion de sécurité foncière dans un mouvement historique global, mais toujours singulier.

Ainsi, ce n'est pas en termes d'oppositions ou d'affrontements, mais bien de combinaisons que doit être appréhendée et restituée ici la problématique du sujet. La sécurisation foncière relève avant tout d'une dynamique de droit, ou d'un « mouvement juridique » sans cesse renégocié pour « coller » à l'évolution des sociétés et des économies locales parvenues à un certain degré d'ouverture sur le monde et les marchés extérieurs. Loin d'alimenter alors le discours des nostalgiques d'une tradition africaine en perdition, ou de défendre les tenants du « tout libéral », il s'agit désormais de proposer un changement de perspective pour l'étude d'une Afrique en mouvement. Celle qui, à l'image des campagnes du Buganda, fit preuve d'une remarquable faculté d'adaptation aux contraintes successives imposées de l'extérieur sans pour autant perdre le fil de son histoire. La privatisation des terres *mailo* en 1900 n'a pas institué le diktat de la raison moderne ou celui de la théorie libérale fondée sur cette fameuse illusion d'une loi universelle de l'offre et de la demande. Le concept de propriété a muté au Buganda pour réintégrer le cours « normal » des choses. Il s'est étoffé de références historiques et sociales indispensables à la reformulation d'un véritable contrat de confiance. Car l'ouverture des campagnes aux principes du libre-échange engageait également celle des systèmes de droits sur de nouvelles logiques de sécurisation. L'exemple pris sur les terres privatisées de Kiyoola en 1908 en a fait la démonstration ainsi que celui pris sur les « terres affranchies » de

Namagera. Namungalwe n'a pas été exempté non plus d'un certain nombre d'innovations, mais les deux communes précédentes offraient l'avantage de présenter des situations entre lesquelles il est possible d'établir d'intéressants parallèles, notamment pour comprendre et définir le sens de ce curieux concept d'*obwananyini* ; cette « réinvention sociale des ordres juridiques » chez les Baganda. Et ce fut bien là l'aspect le plus passionnant de cette étude.

Le premier enseignement porte sur l'ampleur des mutations foncières endogènes réalisées. Qu'il s'agisse à Namagera de l'introduction des titres *ndagano* et de l'ouverture d'un marché foncier « informel », de la descente des prérogatives foncières des unités de parentés élargies à celles, restreintes, des groupes familiaux et du recours aux testaments pour régler les questions d'héritages, ou bien à Kiyoola de la création d'un marché des droits de cultures entre tenanciers, de la cohabitation pacifique sur une même terre de deux types de droits acquis à perpétuité et enfin du réemploi de la borne déposée par le géomètre pour dissuader les convoitises d'autrui dans le village, tout témoigne de campagnes résolument innovantes et dynamiques en quête perpétuelle de nouvelles formes de sécurisation pour protéger la rentabilité des investissements réalisés en travail et en capital.

Le second enseignement concerne l'originalité de ces mutations qui, à y regarder de plus près et contrairement parfois aux apparences, ne tendraient pas à reproduire simplement une pâle copie des systèmes de droits modernes. Ou, sorte de représentations conceptuelles émergentes et encore mal dégrossies évoluant encore timidement sur le sentier de l'appropriation privée, le seul défriché et balisé aujourd'hui par les donneurs d'ordres et de leçons de développement. Mais Namagera, Kiyoola et Namungalwe semblent préférer ici les chemins de traverses. En effet, de l'avis des planteurs, les transactions foncières devront progressivement cesser à Namagera au cours des prochaines décennies pour laisser la terre et les hommes réintégrer les logiques plus sécurisantes des *bataka* et des *itaka ya kika*. Mais ces logiques seront-elles alors identiques à ce qu'elles étaient ? Il en est de même à Kiyoola où, pour certains planteurs, l'insécurité provient de la détention d'un titre de propriété alors que pour d'autres, c'est l'usage du titre de propriété qui permet un retour à des « *bataka* nouvelle formule ».

Dès lors, un changement de perspective s'impose ; les règles de marché

moderne et l'appropriation individuelle subséquente du sol peuvent tout à fait servir, à terme, des logiques foncières non concurrentielles et collectives qui leur sont parfois contraires. On ne se situe déjà plus alors dans un mouvement que l'on croyait linéaire et à sens unique, du foncier coutumier au foncier moderne, du collectif au particulier, du droit commun au droit privé, mais dans un faisceau de rapports agencés et combinés les uns avec les autres selon un ordre nouveau et intelligible, sur lequel il y a encore beaucoup à travailler et à découvrir. C'est « l'évolution transversale » à laquelle nous faisons allusion en troisième partie, celle d'un troisième parcours juridique (qui n'est plus coutumier, qui n'est pas moderne et qui n'est pas non plus entre les deux).

Quel enseignement alors pour nous, Occidentaux, qui avons mis tant de temps à perfectionner notre système de droit, au point d'ailleurs, de le croire encore aujourd'hui lourd de conséquences en Afrique, car infaillible !

Mais c'est pourtant sur cette logique libérale, jusqu'alors prétendue implacable, que repose désormais tout les espoirs de la nouvelle loi de privatisation en Ouganda. Cette logique universaliste qui voudrait que la simple détention d'un titre de propriété mette en confiance les producteurs pour investir et innover par le crédit. Mais d'une part, l'investissement engage l'hypothèque, et comment hypothéquer une terre lorsque le droit de propriété *obwananyini* a réintégré peu ou prou des logiques de clan ? L'accès au crédit devient dès lors problématique, car les intérêts du groupe familial priment de nouveau ceux des individus, et la détention même d'un titre de propriété n'est plus toujours une preuve de droit suffisante et recevable pour les banques.

Surgit alors cette mystérieuse affaires qu'est « l'Aventure du droit » en Afrique, et il est d'ailleurs probable que de la mutation en cours du concept de propriété dans les campagnes émergera une complexité inattendue qui requiert dès à présent la recherche de solutions nouvelles et notamment la réforme des systèmes de crédits en particulier, et des institutions bancaires en général. Citons alors la création, en janvier 1995, par le gouvernement ougandais des prêts d'Etat connus sous le nom *entendikwa*. Ceux-ci permettent désormais aux planteurs d'emprunter sans titres de propriété à des taux garantis à 12% seulement, sans hypothèque sur la terre mais sur les

biens meubles. Des ONG ougandaises proposent également depuis quelques années des solutions de crédit novatrices qui ne requièrent pas non plus la mise en gage des biens-fonds. Il s'agit du « *co-garanting* » qui porte sur l'octroi de crédits collectifs à responsabilités partagées, c'est-à-dire où tous les débiteurs se portent mutuellement garant du remboursement de la totalité de l'emprunt. En cas de défaut de l'un, les autres couvrent sa part.

Enfin, rappelons que la privatisation procède d'une conquête politique et idéologique qui institue l'affranchissement de l'homme à l'égard des liens de dépendances et d'obligations qui le lient à la terre et à la société. Or, cet affranchissement requierrait dans le contexte politique ougandais actuel la renégociation et la redéfinition sur de nouvelles bases d'un contrat de confiance entre l'Etat et la société. La *Land Act* du 2 juillet 1998 marque, sans doute, la première étape de cette réconciliation en reconnaissant de nouveau la pluralité des statuts fonciers dans les campagnes. Mais il ne s'agit là que d'une légalisation, et non d'une sécurisation des systèmes de droits. Les deux notions relèvent, comme nous l'avons vu, des compétences de deux autorités bien distinctes. C'est bien sur cette réconciliation que portent les enjeux de la décentralisation en cours en Ouganda. Mais le gouvernement ira-t-il jusqu'à proposer une réelle délégation de ses pouvoirs au niveau des autorités locales, voire également des institutions monarchiques. Il s'agirait alors sans aucun doute d'une expérience politique sans précédent en Afrique de l'Est, si ce n'est sur l'ensemble du continent, susceptible d'ouvrir des perspectives nouvelles et prometteuses pour une conception réformée de l'Etat en terre africaine.

Ainsi, l'observation des faits en Ouganda nous incite à relativiser dès à présent l'impact et la portée d'un régime de propriété sur l'évolution des sociétés et des économies africaines. L'introduction du concept de propriété ne produira pas vraisemblablement la dislocation des spécificités et des particularismes locaux aujourd'hui dénoncés avec véhémence par les gardiens d'une Afrique dite « traditionnelle », quelque peu utopiste et illusoire. Elle ne mènera pas non plus à une révolution libérale, ou au passage du continent à cette modernité typiquement occidentale. Ainsi, et à l'image

des expériences similaires entreprises récemment au Ghana et au Cameroun¹²⁹, il semble que le *Land Act* voté le 2 juillet 1998 à Kampala n'instituera pas cette « marche forcée », ou cette fuite en avant vers un idéal de modernisation dont la privatisation serait le passage obligé. Ce serait oublier en effet la contribution singulière et plurielle que peut apporter le monde rural ougandais pour la construction de son propre projet de société à l'aube du XXI^e siècle. Car, ces innovations venues « d'en bas » démontrent que la notion de sécurité foncière dont dépend l'investissement relève bien également de considérations culturelles ; cette « dimension oubliée » du développement, selon A. Guichaoua & Y. Goussault, qui tend actuellement à réémerger dans les nouvelles problématiques du développement :

« En contrepoint aux travaux à dominante gestionnaire et technocratique des savants et experts, on assiste à une véritable floraison de productions glorifiant l'autonomie des hommes ou l'irréductibilité culturelle. L'arrière plan commun à ces diverses approches consiste à substituer à la tyrannie du marché et à la rationalité instrumentale, une autre rationalité qui réintroduit la créativité et l'imaginaire¹³⁰ ».

*
* *
*

¹²⁹ D. Darbon et J. du Bois de Gaudusson, *La création du droit en Afrique*, (sous la direction), Karthala, Paris, 1997, 496 p.

¹³⁰ A. Guichaoua & Y. Goussault, *Sciences sociales et développement*, Armand Colin, 1993, p. 139.

Bibliographie

- T. AASLAND, *On the Move to the Left in Uganda 1969-1971*, Scandinavian Institute of African Studies, Research Report n° 26, 1974, 71 p.
- J.D. ACLAND, *East African crops*, FAO, Longman, 1971, 252 p.
- ADAM & M. KURIA, *La terre en miettes, notes sur le système foncier traditionnel chez les Gikuyu du Kenya*, CREU, Working Paper, Nairobi, 1991, 26 p.
- D.P.S. AHLUWALIA, *Plantations and the Politics of Sugar in Uganda*, Fountain Publishers, Kampala, 1995, 234 p.
- Anonyme, "Conseil international du café", in *Afrique contemporaine*, Documents d'Afrique noire et de Madagascar, Faits et Documents, n° 57, 1971, pp. 8-9.
- Anonyme, "Les réfugiés rwandais en Ouganda", in *Afrique contemporaine*, Documents d'Afrique noire et de Madagascar, Faits et Documents, n° 125, janvier-février-mars 1989, pp. 54-55.
- Anonyme, "Ouganda. De mal en pis", in *Afrique contemporaine*, Documents d'Afrique noire et de Madagascar, Faits et Documents, n° 122, juillet-août 1982, pp. 28-29.
- Anonyme, "Ouganda. Expulsion des asiatiques", *Afrique contemporaine*, Documents d'Afrique noire et de Madagascar, Faits et Documents, n° 63, 1971, pp. 18-19.
- B. ANTHEAUME, "L'utilisation du sol, les mutations foncières et la culture des paradoxes en zone de plantations au Togo", in *Terre, Terroir, Territoire, les tensions foncières*, (sous la direction de) BLANC-PAMARD C. & CAMBREZY L., ORSTOM, Paris, 1995, pp. 149-165.
- B. ANTHEAUME, "Quantifier la production villageoise de café ou la lecture dans le marc ... L'exemple de Béna (centre-ouest du Togo)", in *Tropiques, lieux et liens*, ORSTOM, Paris, 1989, pp. 127-137.
- D.E. APTER, *The political Kingdom in Uganda. A Study in Bureaucratic nationalism*, Princeton University, 2ème édition, 1967, 498 p.

- G. BALANDIER, *Anthropologie politique*, PUF, Paris, 1967, 240 p.
- F. BART, "Le café dans l'agriculture rwandaise : l'exemple de Kidahiré (Runyinya)", in *Les Cahiers d'Outre-Mer*, n° 132, octobre-décembre 1980, pp. 301-317.
- T.J. BASSETT, "L'introduction de la propriété de la terre : la cartographie et la Banque Mondiale en Côte d'Ivoire", in *Terre, Terroir, Territoire, les tensions foncières*, (sous la direction de) BLANC-PAMARD C. & CAMBREZY L., ORSTOM, Paris, 1995, pp. 395-420.
- N. BAZAARA, "Land Policy and the Evolving Forms of Land Tenure in Masindi District", in *Uganda, Studies in Living Conditions Popular Movements and Constitutionalism*, Jep Book & Center for Basic Research n° 2, Kampala, 1994, pp.17-60.
- D. BELSHAW, "Agriculture-led recovery in post-Amin Uganda : The causes of failure and the bases for success", In *Uganda Now*, James Currey, East African Institute, London, 1988, pp.111-125.
- R. BENEZRA, "La Communauté de l'Afrique de l'Est : Qu'en reste-t-il aujourd'hui ?", in *Afrique contemporaine*, Documents d'Afrique noire et de Madagascar, Etudes, n° 91, 1977, pp. 8-13.
- G. BENNETT, "Settlers and Politics in Kenya, up to 1945", in *History of East Africa*, vol. 2, Oxford University Press, 1982, pp. 265- 332.
- BERHANOU ABBEBE, *Evolution de la propriété foncière au Choa (Ethiopie). Du règne de Ménélik à la constitution de 1931*, Librairie Orientale Paul Geuthner, Paris, 1971, 270 p.
- J. BERTRAND et E. NABUGUZI, "Paysans face à la crise : la culture du riz au Busoga (Ouganda)", In *Afrique contemporaine*, n°160, 1991, pp. 65-71.
- B.J. BERMAN & J.M. LONSDALE, "The social construction of Mau Mau", in *Histoire sociale de l'Afrique de l'Est (XIX-XXème siècle)*, Département d'histoire de l'Université du Burundi, Paris, Karthala, 1991, pp. 59-84.
- W. BIBAAKO, *Land to Tillers or Tillers to Land : The Existing Forms of Land Tenure Systems in Mpigi District*, Center for Basic Research, Working Paper n° 44, Kampala, 1994, 61 p.
- J. BONNAMOUR, *Agricultures et campagnes dans le monde*, (Sous la dir.), SEDES, 1996, 320 p.

- C. BRAECKMAN, *Rwanda. Histoire d'un génocide*, Fayard, 1994, 341 p.
- H. BRUNSCHWIG, *Le partage de l'Afrique noire*, Questions d'histoire, Flammarion, 1971, 186 p.
- R. BUIJTENHUIJS, *Le Mouvement "Mau-Mau". Une révolte paysanne et anti-coloniale en Afrique noire*, *Change and Continuity in Africa*, 1971, 428 p.
- R. BURTON, *Aux sources du Nil, La découverte des Grands Lacs africains 1857-1863*, coll. PHEBUS, Paris, 1988, 322 p.
- BUSOGA GROWERS CO-OPERATIVE UNION LTD., *Accounts to july 1994*, Jinja, Uganda, pp. 22-34.
- BUSOGA GROWERS CO-OPERATIVE UNION LTD., *1993, 1994, 1995 Financial Years, Summary*, Jinja, Uganda.
- B. CALAS, *Kampala (1880-1993)*, thèse pour le doctorat de géographie de l'Université de Paris X, 1994, 615 p.
- L. CAMBREZY, *Le surpeuplement en question, Organisation spatiale et écologie des migrations au Rwanda*, ORSTOM, Paris, 1984, 292 p.
- H.R. CAMBRONY, *Le caféier*, coll. Le technicien d'agriculture tropicale, éd. Maisonneuve et Larose, Paris, 1987, 166 p.
- CENTRE FOR BASIC RESEARCH, *Memorandum on the Proposed Land Tenure and Control bill in Uganda*, Technical Committee on Draft Tenure Bill (1990), CBR Working Paper n° 33, 1992, 8 p.
- B. CHARLERY DE LA MASSELIERE, "Les exploitations agricoles dans le nord-ouest du Rwanda. L'organisation territoriale", in *Tropiques, lieux et liens*, ORSTOM, Paris, 1989, pp. 149-160.
- J.P. CHAUVEAU, "Pression foncière, cycle domestique et crise économique. Etude de cas en Côte d'Ivoire forestière", in *Terre, Terroir, Territoire, les tensions foncières*, (sous la direction de) BLANC-PAMARD C. & CAMBREZY L., ORSTOM, Paris, 1995, pp. 107-129.
- J.P. CHRETIEN, "Le désenclavement de la région des grands lacs dans les projets économiques allemands au début du XXème siècle", in *Histoire sociale de l'Afrique de l'Est (XIX-XXème siècle)*, Département d'histoire de l'Université du Burundi, Paris, Karthala, 1991, pp. 335-362.

- J.P. CHRETIEN, "Les peuples et leur histoire avant la colonisation", in *L'Ouganda contemporain*, (sous la direction de) PRUNIER G., CALAS B., Karthala-IFRA, Paris, 1994, pp.19-54.
- J.P. CHRETIEN (sous la dir. de), *L'invention religieuse en Afrique. Histoire et religion en Afrique noire*, Karthala, 1993, 487 p.
- COFFEE MARKETING BOARD (The), *Annual Economic/Statistics Report*, Entebbe, 1981-1982.
- D. W. COHEN, *The Historical Tradition of Busoga : Mukama and Kintu*, Oxford, 1972, pp. 1-57.
- J.P. COLIN, *La mutation d'une économie de plantation en basse Côte d'Ivoire*, ORSTOM, Paris, 1990, 284 p.
- COLONIAL OFFICE, *Report of a Commission of Privy Councillors on a dispute between Buganda and Bunyoro*, London, 1962, 33 p.
- COLONIAL OFFICE, *Report of the Uganda Constitutional Conference*, London, 1961, 73 p.
- H. COLVIL, *The Land of the Nile Springs*, Edward Arnold Publisher, London, 1895, 80 p.
- COMBY, "Comment fabriquer la propriété ?", in *Etudes foncières*, n° 66, mars 1995, pp. 28-35.
- COMMUNAUTE EUROPEENNE, *Ouganda*, Monographies de pays, Statistisches Bundesamt, Eurostat, 1991, 211 p.
- F. CONSTANTIN, "Communautés musulmanes et pouvoir politique en Afrique orientale (XIX-XXème siècle)", in *Histoire sociale de l'Afrique de l'Est (XIX-XXème siècle)*, Département d'histoire de l'Université du Burundi, Paris, Karthala, 1991, pp. 103-116.
- R. COSTE, *Le caféier, techniques agricoles et productions tropicales*, Maisonneuve & Larose, Paris, 1968, 310 p.
- E. COTRAN, "Customary land Law in Kenya, Uganda and Tanzania", in *Le droit de la terre en Afrique (au Sud du Sahara)*, Association internationale des sciences juridiques, Paris, Ed. Maisonneuve et Larose, 1971, pp. 89-113.

- O. DAK, "Migratory Movements of People in Uganda", in *Geography Papers*, University of East Africa, Makerere Institute of Social Research, 1968, pp.17-27.
- D. DARBON et J. du BOIS de GAUDUSSON, *La création du droit en Afrique*, (sous la direction), Karthala, 1997, 496 p.
- D. DARBON & J. du BOIS de GAUDUSSON (sous la dir. de), *La création du droit en Afrique*, Karthala, 1997, 496 p.
- DEPARTMENT OF AGRICULTURE, Commission of Inquiry into Coffee Industry, Entebbe, Uganda, 1967, pp. 1-95.
- DEPARTEMENT OF LAND AND SURVEYS, *Atlas of Uganda*, seconde édition, Entebbe, Uganda, 1968.
- L. DUMONT, *Essai sur l'individualisme. Une perspective anthropologique sur l'idéologie moderne*, Ed. Seuil, coll. Points Essais, Paris, 1983, 310 p.
- L. DUMONT, *Groupes de filiation et alliance de mariage. Introduction à deux théories d'anthropologie sociale*, Gallimard, Paris, 1997, 181 p.
- E. DURKHEIM, *Les formes élémentaires de la vie religieuse*, PUF, 1960, 647p.
- DUSABEYEZU, *La place du café dans l'économie africaine*, Presse universitaire du Zaïre, Kinshasa, 1978, 198 p.
- C. EHRLICH, "The Uganda Economy, 1903-1945", in *History of East Africa*, vol. 2, Oxford University Press, 1982, pp. 395- 475.
- L.A. FALLERS, *Bantu Bureaucracy. A Study of Integration and Conflict in the Political Institution of an East African People*, East African Institute of Social Research, Cambridge, 1956, 250 p.
- L.A. FALLERS, "Changing customary law in Busoga District of Uganda", in *Journal of African Administration*, vol. VIII, n°3, 1956, pp. 139-143.
- L.A. FALLERS, *The King's Men Leadership and status in Buganda on the eve of Independance*, Oxford University Press, 1964, 414 p.
- L.A. FALLERS, "The Politics of Land-holding in Busoga", in *Economic Development and Cultural Change*, Johnson Reprint Corporation, New York, Vol. III, 1955, pp. 260-270.

- L.A. FALLERS, "The Soga", in *East African Chiefs, A study of political development in some Uganda and Tanganyika tribes*, East African Institute of Social Research, London, 1960, pp. 78-97.
- M.C. FALLERS, *The Eastern Lacustrine Bantu*, International African Institute, London, 1960, 86 p.
- B. FETTER, "Tendencias in the demography of Colonial central Africa", in *Histoire sociale de l'Afrique de l'Est (XIX-XXème siècle)*, Département d'histoire de l'Université du Burundi, Paris, Karthala, 1991, pp. 171-183.
- F.M.I., *Kenya, Tanzanie, Ouganda et Somalie*, Etudes générales sur les économies africaines, tome 2, 1969, 458 p.
- W.D. FOSTER, "The Early History of Scientific Medicine in Uganda", In *East African Literature Bureau*, 1970, p. 112.
- J.M. FOSTING, "Compétition foncière et stratégies d'occupation des terres en pays Bamiléké (Cameroun)", in *Terre, Terroir, Territoire, les tensions foncières*, (sous la direction de) BLANC-PAMARD C. & CAMBREZY L., ORSTOM, Paris, 1995, pp. 131-148.
- A. FRANCOIS, "Café, terre et sociétés aux sources du Nil (Ouganda)", in *Les sociétés productrices de café en Afrique de l'Est* (titre provisoire), sous la direction de B. Charlery, F. Bart & J. Pilleboue, ouvrage collectif, IFRA-KARTHALA, Paris, (à paraître courant 1997).
- A. FRANCOIS, "Les enjeux de la réforme foncière en Ouganda depuis la restauration des monarchies bantoues en 1993", in *Les cahiers de l'IFRA*, Nairobi, 1997.
- A. FRANCOIS, "Mythes et réalités des effets de la propriété foncière sur le développement économique en Ouganda", in *Sociétés Africaines*, L'Harmattan, Paris, périodique, n°6, 1997, pp. 45-66.
- A. FRANCOIS, "Retour sur la privatisation des terres en Ouganda", in *Etudes foncières*, n°78, Paris, mars 1998, pp.49-51.
- W.D. FOSTER, *The Early History of Scientific Medecine in Ugnada*, East African Literature Bureau, 1970, 112 p.
- A. GASCON, "Les enjeux fonciers en Ethiopie et en Erythrée (de l'ancien régime à la révolution)", in *Terre, Terroir, Territoire, les tensions foncières*,

(sous la direction de) BLANC-PAMARD C. & CAMBREZY L., ORSTOM, Paris, 1995, pp. 361-392.

F. GAY, *L'économie de marché et le Tiers-Monde*, Publications de l'Université de Rouen, n°188, 1993, 328 p.

GEMDEV, *Les avatars de l'Etat en Afrique*, Karthala, 1997, 338 p.

A.M. GENTILI, "Les origines rurales du nationalisme mozambicain", in *Histoire sociale de l'Afrique de l'Est (XIX-XXème siècle)*, Département d'histoire de l'Université du Burundi, Paris, Karthala, 1991, pp. 159-170.

GEODOC, *Le café et son environnement alimentaire : paysages et paysans face à la crise*, document de recherche de l'UFR Géographie et aménagement, Université de Toulouse-Le Mirail, 1992, n°38, 85 p.

J.L. GORJU, *Entre le Victoria l'Albert et l'Edouard*, Rennes, Imprimeries Oberthür, 1920, 372 p.

P. GOUROU, "L'Ouganda", in *Revue Belge de Géographie*, 1962, pp. 7-38.

P.GUILLAUME, *Le monde colonial XIX-XXème siècle*, Histoire contemporaine, Armand Colin, 1994, 283 p.

E. GUYOT, *L'Angleterre (Sa politique intérieure)*, Bibliothèque d'histoire et de politique, Delagrave, Paris, 1917, 320 p.

E.F. HANSEN, *Changes in Land Tenure and Land Use since Villagisation and Their Impact on Peasant Agricultural Production in Tanzania (The cas of the Southern Highlands)*, CDR Research report, Copenhagen, 1987, 155 p.

H.B. HANSEN, *Mission, Church and State in a Colonial Setting : Uganda 1890-1925*, Londres, Heinemann, 1984, 649 p.

H.B. HANSEN & M. TWADDLE, *From Chaos to Order, The Politics of Constitution-Making in Uganda*, Fountain Publishers, Kampala, 1994, 194 p.

H.B. HANSEN, M. TWADDLE, *Uganda now*, James Currey, East African Institute, London, 1988, 376 p. W.O. HENDERSON, "German East Africa, 1884-1918", in *History of East Africa*, vol. 2, Oxford University Press, 1982, pp. 209- 264.

R. S. HERRING, "The influence of Climat on the Migrations of the Central and Southern Luo", in *Ecology and History in East Africa*, Kenya Literature Bureau, Nairobi, 1975, pp. 77-107.

- G. HESSELING & E. LE ROY, « Le droit et ses pratiques », in *Le droit et ses pratiques*, Politique africaine, n°40, décembre 1990, pp. 2-11.
- G.W. HOBLEY, *Eastern Uganda : an ethnological survey*, The Anthropological Institute of Great Britain & Ireland, London, 1978, 95 p.
- J.O. IGUE, "Le développement des périphéries nationales en Afrique", in *Tropiques, lieux et liens*, ORSTOM, Paris, 1989, pp. 594-605.
- V. JAMAL, " Comment les ougandais ont fait front à la crise", in *Revue internationale du travail* n°127/6, 1988, pp. 765-790.
- V. JAMAL, *The role of cotton and coffee in Uganda's economic development*, Standford University, 1976, 222 p.
- J.D. JAMESON, *Agriculture in Uganda*, Heinmann Educational Books, Nairobi, 1970, 247 p.
- K. JAPH & E. SEATON, *The Meru Land Case*, East African Publishing House, 1967, 91 p.
- H. JOHNSTON, *The Uganda Protectorate*, vol. 2, London : Hutchinson & Co., 1902, 1018 p.
- B.M. JONES, *Land tenure in South Africa*, 1964, 192 p
- J.J. JORGENSEN, *Uganda, A modern History*, Croom Helm, London, 1981, 381 p.
- KABAKA'S COUNCIL, *The Economic Developpement of the Kingdom of Buganda*, Part 1, Economic Survey, The Buganda Planning Commission, Kampala, 1964, 103 p.
- T.B. KABWEGYERE, "Land and the growth of social stratification in Uganda : A sociological interpretation", in *History & social change in East Africa*, East African Literature Bureau, Nairobi, 1976, pp. 111-133.
- T. KANOGO, *Squatters & the Roots of Mau Mau*, East African Educational Publishers, Nairobi, (non daté), 206 p.
- S.R. KARUGIRE, *A Political History of Uganda*, Heinemann Educational Books, Nairobi, 1980, 247 p.
- J. KATOROBO, *Uganda, Landmarks in Rebuilding a Nation*, Fountain Publishers, Kampala-Uganda, 1995, pp. 68-89.

- W. KISAMBA-MUGERWA, "Problems of Landholding, Institutional dimension of land tenure reform", in *Changing Uganda*, Easter African Studies, 1991, pp. 311- 321.
- A.R. KYAMULESIRE, "Coffee Marketing and Processing", in *A history of the cooperative movement 1913-1988*, Uganda cooperative alliance, Kampala, 1988, pp. 65-88.
- M. LACHIVER, "Le marché du café dans l'Europe des Six", in *Les Cahiers d'Outre-Mer*, Tome XV, n° 60, 1962, pp. 381-406.
- J. LANCIEN & H. OBAYI, "La lutte contre les vecteurs de la maladie du sommeil", In *Bulletin de la Société Française de Parasitologie*, tome 11 n°1, 1993, pp. 107-115.
- B.W. LANGLANDS, *A preliminary review land use in Uganda*, Makerere University, Kampala, 1971, 219 p.
- CH. LANKESTER, *Coffee. A Report on Coffee Cultivation in Uganda with Comparative Notes on Costa Rica*, Department of Agriculture, Kampala, 1962, 33 p.
- J. LATREMOLIERE, "Vers l'éclatement politique et économique de l'Afrique orientale", in *Afrique contemporaine*, Documents d'Afrique noire et de Madagascar, n° 83, 1976, pp. 1-8.
- E. LE BRIS, E. LE ROY, F. LEIMDORFER, *Enjeux fonciers en Afrique noire*, Paris, ORSTOM-Karthala, 1982, 425 p.
- E. LE BRIS, E. LE ROY, P. MATHIEU, *L'appropriation de la terre en Afrique noire. Manuel d'analyse, de décision et de gestion foncières*, Paris, Karthala, 1991, 359 p.
- E. LE ROY, « L'odyssée de l'Etat », in *Besoin d'Etat*, Politique africaine, n°61, mars 1996, pp. 5-17.
- E. LE ROY, "La sécurité foncière dans un contexte africain de marchandisation imparfaite de la terre", in *Terre, Terroir, Territoire, les tensions foncières*, (sous la direction de) BLANC-PAMARD C. & CAMBREZY L., ORSTOM, Paris, 1995, pp. 455-472.
- E. LE ROY, A. KARSENTY, A. BERTRAND, *La sécurisation foncière en Afrique. Pour un gestion viable des ressources renouvelables*, Paris, Karthala, 1995, 388 p.

- D.A. LOW, "British East Africa : The Establishment of British Rule, 1895-1912", in *History of East Africa*, vol. 2, Oxford University Press, 1982, pp. 1-56.
- D.A. LOW, *Buganda in modern history (1860-1966)*, Weidenfeld and Nicolson, Londres, 1971, 265 p.
- D.A. LOW & R.C. PRATT, *Buganda and British Overrule 1900-1955*, Oxford University Press, Londres, 1960, 373 p.
- D.A. LOW, "Uganda : The Establishment of the Protectorate, 1894-1919", in *History of East Africa*, vol. 2, Oxford University Press, 1982, pp. 57- 120.
- B. LUGAN, "Famines et disettes au Rwanda", in *Les Cahiers d'Outre-Mer*, n°150, 1985, pp. 151-172.
- D.N. MAC MASTER, *A subsistence crop geography of Uganda*, Bude Geographical Publications, 1962, 111 p.
- G. MADJARIAN, *L'invention de la propriété. De la terre sacrée à la société marchande*, L'Harmattan, Paris, 1991, 313 p.
- T.D. MAITLAND, *Coffee Robusta in Uganda*, Department of Agriculture, Kampala, 1926, 11 p.
- T.D. MAITLAND, *The Cultivation of Coffee Robusta*, Department of Agriculture, Kampala, 1926, 12 p.
- MAKERERE INSTITUTE OF SOCIAL RESEARCH & LAND TENURE CENTER OF UNIVERSITY OF WISCONSIN, *Land Tenure and Agricultural Development in Uganda*, Makerere University and University of Wisconsin (Madison, U.S.A.), janvier 1989, 255 p.
- H. MALCOLM, *Agricultural Development in the Coffee-Banana Zone of Uganda : a linear programming approach*, Vol. I, Chap. 1, 1971, pp.1-166.
- S. MAPPA, *Puissance et impuissance de l'Etat. Les pouvoirs en question au Nord et au Sud*, (sous la direction), Karthala, 1996, 466 p.
- I. MASSER & W.T.S. GOULD, *Inter-regional migrations in Tropical Africa*, Institute of British Geographers, 1975, 107 p.
- A. MAUROIS, *Histoire d'Angleterre*, Les Grandes études historiques, Fayard, Paris, 1937, 754 p.
- R.B. MAXON, *East Africa : An Introductory History*, Heinmann Kenya, Nairobi, West Virginia University Press, 1986, 289 p.

D.B. MBULAMBERI, "Possible Causes Leading to an Epidemic Outbreak of Sleeping Sickness : Facts and Hypotheses", in *Ann. Soc. Belge, Médecine tropicale*, n°69, 1989, pp. 173-179.

K. MBULUYO MOKILI, "La culture du café et le développement de l'Uélé", in *Cahiers d'Outre-Mer*, n°XXXIX, 1986, pp. 143-156.

H. MEDARD, "le succès du christianisme en Ouganda (1875-1962)", in *L'Ouganda contemporain*, (sous la direction de) PRUNIER G., CALAS B., Karthala-IFRA, Paris, 1994, pp.221-239.

J. MIDDLETON, "Kenya : Changes in African Life, 1912-1945", in *History of East Africa*, vol. 2, Oxford University Press, 1982, pp. 333- 392.

MINISTERE DE LA COOPERATION ET DU DEVELOPPEMENT, *Memento de l'agronome*, quatrième édition, coll. "Techniques rurales en Afrique", 1991, 1635 p.

MINISTRY of AGRICULTURE, ANIMALS and FISHERIES, *Report on Uganda National Census of Agriculture and Livestock (1990-1991)*, Vol III, Entebbe, Uganda, dec. 1992.

MINISTRY of FINANCE and ECONOMIC PLANNING, *Background to he Budget, 1994-1995 (Economic Performance 1993-1994 and Prospects for 1994-1995)*, Kampala, Uganda, juin 1994.

MINISTRY of FINANCE and ECONOMIC PLANNING, *The 1991 Population and Housing Census (District Summary Series)*, Statistics Department, Entebbe, Uganda, oct. 1992.

D.N. MUDOOLA, *Chiefs and Political Action : the Case of Busoga, 1909-1962*, Makerere University, Uganda, 1974.

R. MUGISHA, *Emergent Changes and Trends in Land Tenure and Land Use in Kabala and Kisoro Districts*, Center for Basic Research, Working Paper n° 26, Kampala, 1992, 61 p.

F. MUHEREZA, "Land Tenure and Peasant Adaptations : Some Reflexions on Agricultural Production in Luwero District", in *Uganda, Studies in Living Conditions Popular Movements and Constitutionalism*, Mahmood Mamdani & Joe Oloka-Onyango editors, Jeep Book n°2, 1993, pp. 61-98.

A. MUKWAYA, *Land Tenure in Buganda. Present day tendencies*, East African Institute of Social Research, Kampala, Nairobi, Dar es Salam, 1953, 79 p.

- P. MUTIBWA, , *Uganda since independence, A story of Unfulfilled Hopes*, Fountain publishers LTD, Kampala, 1992209 p.
- V.M. MWAKA, *A Geographical Analysis of Coton, Coffee and Tobacco Marketing in Uganda by Primary Marketing Cooperatives Societies*, Makerere University, thèse de doctorat, 1975, 196 p.
- E. MWOROHA, "L'Etat monarchique et son emprise sur la société des Grands lacs au XIX ème siècle", in *Histoire sociale de l'Afrique de l'Est (XIX-XXème siècle)*, Département d'histoire de l'Université du Burundi, Paris, Karthala, 1991, pp. 37-58.
- E. NABUGUSI, *Le Magendo, l'État et la société en Ouganda*, Thèse de doctorat de sociologie, Ecole de Hautes Etudes en Sciences Sociales de Paris, 1992, 442 p.
- NAYENGA, "Busoga in the era of catastrophes, 1898-1911", in *Ecology and History in East Africa*, Kenya Literature Bureau, Nairobi, 1975, pp.153-178.
- D. NEWBURY, "The Rwakayihura famine of 1928-1929", in *Histoire sociale de l'Afrique de l'Est (XIX-XXème siècle)*, Département d'histoire de l'Université du Burundi, Paris, Karthala, 1991, pp. 269-285.
- E. NGAYIMPENDA, "Densités actuelles et hypothèses sur la géochronologie récente du peuplement du Burundi", in *Histoire sociale de l'Afrique de l'Est (XIX-XXème siècle)*, Département d'histoire de l'Université du Burundi, Paris, Karthala, 1991, pp. 185-206.
- G. NICOLAS, *L'espace originel*, coll. Eratosthène, 1984, 313 p.
- A.R. NSIBAMBI, "La crise ougandaise de 1966", in in *L'Ouganda contemporain*, (sous la direction de) PRUNIER G., CALAS B., Karthala-IFRA, Paris, 1994, pp.89-104.
- A.M. O'CONNOR, *Railways and Development in Uganda. A Study in Economic Geography*, East African Studies, Oxford University Press, 1965, 176 p.
- J.M.A. OPIO-ODINGO, *Designs on the Land, Agricultural research in Uganda, 1980-1990*, African Centre for Technology Studies, Nairobi, Kenya, 1992, 144 p.
- O. OKERERE, "Co-operative development in Uganda, 1900-1939", in *East African Journal of Rural Development*, Vol. I, n°2, 1968,pp.60-71.

- O. OKERERE, *The economic impact of the Uganda co-operatives*, Makerere Institute of Social Research, East African Literature Bureau, 1974, 137 p.
- O. P. OTIM, *Aspects of the Land Question in Mbale District*, Center for Basic Research, Working Paper n° 35, Kampala, 1993, 43 p.
- V. PAWLIKOVA, "Buganda and the Agreement of 1900", in *Asian and African studies IV*, Bratislava, 1968, pp. 98-112.
- P. PELISSIER, "Techniques d'encadrement et transformation de l'agriculture en Afrique noire", in *Des labours de Cluny à la révolution verte*, PUF, Paris, 1985, pp.201-222.
- X. PERON, *Privatisation foncière et appropriation publique des terres chez les Maasai du Kenya : état des lieux d'une double privation*, Travaux et documents, n°22, IFRA, Nairobi, 1995, 19 p.
- L. PIROUET, "Refugees in and from Uganda in the post-colonial période", in *Uganda Now*, James Currey, London, 1991, pp. 239-253.
- A. POLOMACK, *Evolution du monde rural en Haute Guinée. Approche et modèle analytique. Du global au local*, Thèse de troisième cycle, Université de Paris X, 1997, p. 433.
- P.G. POWESLAND, "History of The Migration in Uganda", in *Economic Development and tribal change, a study of immigrant labour in Buganda*, Heffer & Sons, Cambridge, 1973, pp.17-118.
- R.C. PRATT, "Administration and Politics in Uganda, 1919-1945", in *History of East Africa*, vol. 2, Oxford University Press, 1982, pp. 476- 541.
- R.C. PRATT, "The Politics of Indirect Rule : Uganda, 1900-1955", in *Buganda and British Overrule 1900-1955*, LOW D.A. and PRATT R.C., East African Institute of Social Research, Oxford University Press, Londres, 1960, pp. 3-162.
- G. PRUNIER, "De la chute d'Oboté à la prise de pouvoir de Yoweri Museveni", in *Afrique contemporaine*, n°138, La Documentation Française, 1986, pp.54-55.
- G. PRUNIER, "Evolution des critères de définition ethnique en Ouganda. Du XVIème siècle à la fin de l'ère coloniale", in CHRETIEN (J.P.) & PRUNIER (G.), *Les ethnies ont une histoire*, Karthala, Paris, 1982, pp. 201-211.

- G. PRUNIER, "Gestion économique et société en crise : l'Ouganda depuis la chute du maréchal Idi Amin Dada", in *Afrique contemporaine*, n°134, 1985, pp. 26-34.
- G. PRUNIER, "Le Magendo, essai sur quelques aspects marginaux des échanges commerciaux en Afrique orientale", in *Politique africaine* n°9, Karthala, Paris, 1983, pp 53-62.
- G. PRUNIER & B. CALAS, *L'Ouganda contemporain*, Karthala-IFRA, Paris, 1994, 303 p.
- G. PRUNIER, *L'Ouganda et la question indienne (1896-1972)*, Editions Recherche sur les Civilisations, Paris, 1990, 256 p.
- G. PRUNIER, "L'Ouganda : une économie malade de la politique", in *Revue Tiers-monde : l'Afrique des grands lacs*, PUF, 1986, pp. 319-330.
- G. PRUNIER, "Ouganda : de la chute d'Oboté à la prise de pouvoir de Yoweri Museveni", in *Afrique contemporaine*, n° 138, avril-mai-juin 1986, pp. 54-55.
- J.P. RAISON, *L'Afrique des hautes terres*, Armand Colin, Paris, 1974, 232 p.
- J.P. RAISON, "Les erreurs géographiques de l'Ujamaa tanzanienne", in *Tropiques, lieux et liens*, ORSTOM, Paris, 1989, pp. 402-420.
- J.P. RAISON, *Les hautes terres de Madagascar*, ORSTOM-Karthala, tome 2, 1984, 605 p.
- J.P. RAISON, "Les problèmes fonciers dans le monde rural : une confrontation surprenante mais possible", in *Afrique noire - Europe de l'Est, regards croisés*, Karthala-Géotropiques, 1994, pp. 119-124.
- A. I. RICHARDS, "Methods of Settlement in Buganda", in *Economic Development and tribal change, a study of immigrant labour in Buganda*, Heffer & Sons, Cambridge, 1973, pp. 119-140.
- A. I. RICHARDS, "Some Effects of the Introduction of Individual Freehold into Buganda ", in *Economic Development and tribal change, a study of immigrant labour in Buganda*, Heffer & Sons, Cambridge, 1973, pp. 267-278.
- A. I. RICHARDS, "The Problem for Buganda", in *Economic Development and tribal change, a study of immigrant labour in Buganda*, Heffer & Sons, Cambridge, 1973, pp. 194-223.

- F. RUF, *Booms et crises du cacao, les vertiges de l'or brun*, Ministère de la Coopération, CIRAD-SAR et Karthala, 1995, 459 p.
- G. RUHUMBIKA, *Towards Ujamaa, Twenty years of Tanu Leadership*, East African Literature Bureau, 1974, 308 p.
- M.P.K. SORRENSEN, "Kenya Land Policy", in *History of East Africa*, vol. 2, Oxford University Press, 1982, pp. 672- 689.
- S. R. SKEENS (Rev.), "Reminiscences of Busoga and its Chiefs", in *Uganda Journal*, Vol. IV, 1937, pp. 185-198.
- J. SSENKUMBA, *The Land Question and the Agrarian Crisis : The Case of Kalangala District, Uganda*, Center for Basic Research, Working Paper n° 34, Kampala, 1993, 42 p.
- S.R. TABER, "Economic Opportunity and Urban Orientation as Factors in Uganda Migration", in *Geography Papers*, University of East Africa, Makerere Institute of Social Research, 1968, pp.29-42.
- B.K. TAYLOR, *The Western Lacustrine Bantu, East Central Africa*, in International African Institute, London, 1962, 159 p.
- C. THIBON, "Croissance et régimes démographiques anciens", in *Histoire sociale de l'Afrique de l'Est (XIX-XXème siècle)*, Département d'histoire de l'Université du Burundi, Paris, Karthala, 1991, pp. 207-229.
- D. THROUP, *Economic & Social Origins of Mau Mau 1945-1953*, Eastern African Studies, Nairobi, 1988, 304 p.
- TROPICAL Medicine and Parasitology, Vol. 36, n°2, Sonderdruck, New York, 1985, pp. 63-122.
- J. TOSH, *Clan leaders and Colonial Chiefs in Lango. The Political History of an East African Stateless Society 1800-1939*, Clarendon Press, Oxford, 1978, 293 p.
- A. TOURAINE, *Critique de la modernité*, Livre de poche, Paris, 1992, 510 p.
- M. TSHIYEMBE, *Etat multinational et modernité politique négro-africaine. Essai sur la théorie de fondation*, thèse de doctorat, Université de Lubumbashi, Zaïre, 1992, 375 p.
- J.Ch. TULET, B. CHARLERY, F. BART, J. PILLEBOUE, *Paysanneries du café des hautes terres tropicales*, Karthala, Paris, 1994, 368 p.

- B. TURIAHIKAYO-RUGYEMA, "Resistance, collaboration and adaptation of the Bakiga to colonial rule 1900-1930", in *Histoire sociale de l'Afrique de l'Est (XIX-XXème siècle)*, Département d'histoire de l'Université du Burundi, Paris, Karthala, 1991, pp. 85-102.
- M. TWADDLE, *Kakungulu & the Creation of Uganda*, East African Studies, James Currey, London, 1993, 310 p.
- UGANDA COFFEE DEVELOPMENT AUTHORITY, *Annual Report*, oct. 1992 - Sept. 1993, Kampala, Uganda, 22 p.
- UGANDA PROTECTORATE, *Annual Report*, Department of Agriculture, Entebbe, 1915.
- UGANDA PROTECTORATE, *Annual Report*, Department of Agriculture, Entebbe, 1921.
- UGANDA PROTECTORATE, *Follow up Report on The Census of Agriculture*, Ministry of Agriculture, Forestry and co-operatives, Entebbe, 1967, 54 p.
- R.M.A. VAN ZWANENBERG & A. KING, *An Economic History of Kenya and Uganda (1800-1970)*, The Macmillan Press LTD., 1975, 326 p.
- M. VERBOUD, "Ouganda : le sida dans sa seconde décennie", in *L'Ouganda contemporain*, (sous la direction de) PRUNIER G., CALAS B., Karthala-IFRA, Paris, 1994, pp.275-297.
- W.H. WEST, *Land Policy in Buganda*, African Studies Series, Cambridge University Press, 1972, 244 p.
- W.H. WEST, *The Mailo System in Buganda. A Preliminary Case Study in African Land Tenure*. Uganda Government, 1964, 179 p.
- C.C. WRIGLEY, *Crops and Wealth in Uganda*, East African Studies, 1959, 84p.
- C.C. WRIGLEY, "Kenya : the Patterns of Economic Life, 1902-1945", in *History of East Africa*, vol. 2, Oxford University Press, 1982, pp. 209- 264.

Table des cartes

Carte physique de l'Ouganda.....	9
Carte politique : découpage administratif par districts (1995)	10
Répartition des densités de population et des taux de croissance annuels (1991)...	19
Carte de situation de Namagera	52
Carte de situation de Kiyoola	56
Carte de situation des trois terroirs	58
Topographie et hydrographie du Busoga.....	60
Carte climatique de l'Ouganda et localisation du croissant fertile.....	62
La distribution des autels <i>nkuni au Busoga</i>	77
Principaux foyers d'infection de la maladie du sommeil en Ouganda (1993)..	80
Le déplacement des foyers d'infection de la maladie du sommeil au Busoga (1988-19996).....	82
Evolution des densités de population au Busoga par subcomté (1959/1991)...	88
Origines des populations implantées dans la commune de Namagera.....	90
Les parcours de migration. Lieux de naissance des parents des chefs d'exploitation de Namagera	117
Les parcours de migration (suite). Lieux de naissance des chefs d'exploitation	120
Les centres du pouvoir précolonial au Busoga.....	129
Le partage de l'Afrique de l'est (1890).....	150
Le découpage des royaumes du sud-bantou avant et après l' <i>Uganda</i> <i>Agreement</i> de 1900.....	165
Localisation des terres <i>mailo</i> au Buganda.....	172
Ancien découpage administratif du Busoga.....	178
Localisation des tombes banyoro.....	200
Implantation des coopératives agricoles.....	205
L'aire de production du caféier au Buganda	286
L'extension de la caféiculture au Busoga.....	293
Les plans cadastraux de Kiyoola (1908/1998).....	318
La mise en valeur du sol sur une portion d'interfluve (Namagera, 1994)..	342

Table des graphiques

Evolution de la rente caféière (1982-1996).....	11
Evolution comparée des productions de cultures commerciales en Ouganda (1970-1993).....	12
Pyramide des âges de la population ouganaise (1969/1991).....	18
Nombre d'habitants et d'exploitation au km ² par district (1991).....	20
Moyennes mensuelles des températures et des précipitations à la station de Jinja (1961-1993).....	63
Variations inter-annuelles des précipitations à la station de Jinja (1961-1993)	64
Evolution de la population du Busoga (1893-1991)	83
Origines des populations non basoga par district (1991).....	86
Organigramme de la monarchie baganda	170
Evolution des surfaces en caféiers (1944-1966).....	207
Exportations de coton (1904-1910).....	239
Evolution du nombre de domaines <i>mailo</i> classés par taille (1920-1950) ..	241
Evolution comparée des productions de coton du Buganda et de la province de l'Est, de 1929 à 1955	262
Evolution des surfaces en caféiers occupées par les plantations européennes et africaines dans le protectorat , de 1910 à 1938	265
Evolution comparée des surfaces occupées par les plantations africaines de caféiers au Buganda et dans les autres provinces (1922-1938).....	273
Evolution des prix à l'exportation de la tonne de coton et de café, de 1928 à 1956	284
La commercialisation du coton et du café par la coopérative de Wansimba, depuis sa création en 1964	288
Schéma sur l'organisation de la filière café en Ouganda.....	290
Productions commercialisées par la Busoga Growers Cooperative Union LTD. (1964 à 1994).....	301

Table des illustrations et des tableaux

Uganda Coffee builds The Nation	13
Why privatise ?.....	14
Encart publicitaire paru dans la presse locale	24
Articles de presse sur la crise foncière (avril/mai 1998).....	26
Dessins satyriques sur la crise foncière ougandaise	28
Illustration parue dans le <i>New Vision</i> du 17 mai 1995	32
Illustration parue dans le <i>New Vision</i> du 31 mai 1995	36
Activités exercées par les fils ayant quitté l'exploitation familiale.....	92
Nombre et origines des décès enregistrés dans le subcomté de Butagaya (1993)...	94
Les confessions religieuses (Namagera, 1994)	107
La dispersion des terres de clan au Buganda.....	112
Généalogie des souverains baganda.....	141
Portrait du <i>kabaka</i> Mwanga.....	145
Portrait du père Siméon Lourdel.....	146
Portrait du missionnaire anglican Alexander Mackay	147
Portrait de Sir Harry Johnston	155
Gravure de la capitale du Buganda	167
Photographie de Semei Kakungulu.....	179
Photographie des membres de l' <i>UNC</i>	190
L'investiture de M.Obote au poste de Premier Ministre (1962).....	193
M.Obote (Premier Ministre) et Sir E.Mutesa (Président), 1962	194
Le référendum de 1964.....	198
Les monarchies en Ouganda (1995).....	219
Bureau du cadastre (Mukono Land Board).....	257
Le premier cadastre des terres <i>mailo</i> à Kiyoola, 1908 (Mukono Land Board)	271
Les fichiers des titres <i>mailo</i> (Mukono Land Board).....	271
Principales origines des populations non baganda dans les trois districts de Mengo, de Masaka et de Mubende en 1948.....	278
« Land Bill : Mengo attacks Museveni »	280
Une borne <i>mailo</i> à Kiyoola.....	320
Deux exploitations agricoles (Namagera, 1994)	340
L'aménagement d'un interfluve.....	341
Alignement de cultures complantées.....	343
Culture du haricot sous bananeraies.....	343
L'agroforesterie du café : 5 étages de végétations.....	347
Productions brutes de quelques caféiers robusta	349
Deux plantations de caféiers (Namagera, 1994)	351

Préparation de la bière de banane	354
Exploitations classées selon l'importance et le type d'élevage détenu	357
Dessin d'une duka	360

Table des matières

Remerciements	3
Préambule.....	5

INTRODUCTION	8
---------------------------	----------

ENJEUX FONCIERS EN OUGANDA.....	13
• La contrainte démographique	15
• La loi de privatisation foncière du 2 juillet 1998	22
• Les controverses scientifiques, politiques et culturelles : la crise foncière ougandaise.....	25
Problématique	33
• La sécurité foncière : une notion complexe à préciser	35
• Reformulation du problème en trois étapes	40
- La sécurité foncière est déterminée par un rapport de confiance	40
- ... contrôlé et protégé par des autorités légitimes.....	41
- ... dont l'Etat est exclu	43
Méthodologie	48
• Le café comme entrée en matière	48
• Le choix du terrain	49
• Le terroir de Namagera	51
• Les « terroirs navettes » : Namungalwe et Kiyoola.....	55
Le cadre régional : une première mise en situation	57
• Un cadre régional contrasté	59
• Des avantages climatiques liés à la présence du lac Victoria	61
• Les contrastes nord-sud de la mise en valeur agricole.....	65

Première partie :

LES DETERMINATIONS SOCIALES...
ORIGINES ET FONDEMENTS D'UN CONTRAT SOCIAL CHEZ LES BASOGA..... 68

Chapitre I - LES FONDEMENTS HISTORIQUES	70
Une histoire du fait migratoire	70
• Les fils de Tamba	70
• Les lieux de mémoire : toponymes et sépultures	72
• Les grands axes de migration : une reconstitution devenue difficile	75
• Une population devenue sédentaire	78
L'insalubrité du milieu : contrainte sur la répartition de la population ..	79
• Les mouvements de recolonisation agricole.....	83
• Structure démographique d'une population de migrants	89
• Un bilan démographique préoccupant	93
Chapitre II - L'UNIVERS SOCIAL	95
Une histoire du fait migratoire intégrée et retranscrite	96
• Les groupes de filiation symbolique	97
• Les institutions clanique et lignagère	98
• La définition des statuts : l'attribution des noms de clan.....	100
Les contôles sociaux	105
• Holisme et syncrétisme religieux	106
• Héritages et successions statutaire	108
Chapitre III - L'INVENTION DU TERRITOIRE	111
• Espaces de flux et territoires mouvants	112
Les espaces de filiation : territoires de clan et terres ancestrales	113
• Des territoires de clan en réseaux hiérarchisés	113
• La création des <i>bataka</i> : lorsque les droits de culture s'acquièrent par les tombes	118
• La superposition de deux juridictions coutumières : le <i>butaka</i> et le <i>kitongole</i>	121

Origine et formation du pouvoir	123
• Les conseils de clan	123
• Les conflits de mémoires	125
• Les « proto-Etats » précoloniaux	127
CONCLUSION	130

Deuxième partie :

<p>... DU POUVOIR POLITIQUE ... DE LA GLOBALISATION A LA SPECIALISATION DU POUVOIR ...</p>	133
---	-----

- La problématique du pouvoir : entre légitimité et efficacité..... 135

Chapitre I - L'EMPRISE COLONIALE OU LA REFORME DES PRINCIPES

D'AUTORITE 136

Le premier choc culturel : l'arrivée des nouveaux génies 137

- Du pouvoir religieux à la religion du pouvoir..... 138
- Les missionnaires à la cour du roi..... 144
- L'Ouganda : parent pauvre de l'entreprise impérialiste britannique..... 148

L'émergence de nouvelles formes d'autorités : l'illusion du pouvoir partagé .. 153

- La création du protectorat..... 153
- Les négociations de Kampala 157

Chapitre II - L'INDIRECT RULE OU LA CREATION D'UN NOUVEL ORDRE

POLITIQUE..... 159

- L'Uganda Agreement de 1900 et la réforme *mailo*..... 159
- Une alliance politique et militaire passée entre deux puissance conquérantes..... 162

La redéfinition des pouvoirs de la monarchie baganda 163

- La réforme des pouvoirs monarchiques..... 164
- La naissance d'une grande aristocratie terrienne 169

Les principes de l'Indirect Rule	173
• La réforme des techniques de colonisation	174
• L'achèvement d'un processus de « gandaisation » : l'exemple du Busoga.176	
• Le transfert des pouvoirs locaux et le vote de la <i>Native Authority Ordinance</i> de 1919.	183
• La révolte de 1922 et les premiers mouvements populistes	187
Chapitre III - L'INVENTION DE L'ETAT POST-COLONIAL OU LE DIVORCE ENTRE LE POUVOIR ET LA SOCIETE	189
• L'héritage politique colonial : les forces nées de la lutte pour l'indépendance	189
Les luttes de pouvoir après l'indépendance ou la revanche des hommes du nord	193
• La première constitution de 1962 et la création d'un Etat composite... ..	193
• Le partage des pouvoirs fonciers : des compromis difficiles et confus	195
• La restitution des territoires perdus du Bunyoro ou la résolution d'un contentieux entre deux monarchies bantoues	196
• La crise de 1966 : l'affrontement nord/sud et l'abolition des monarchies.	201
La crise de l'État : de l'expérience « socialiste » de Milton Obote à la dictature d'Idi Amin Dada	202
• L'idéal socialiste du président Milton Obote ou la rupture des équilibres politiques et fonciers hérités de la colonisation.....	202
• La nationalisation du secteur agricole	203
• La signature de l'Accord International du Café et la mainmise de l'Etat sur les cultures d'exportation	206
• La Land Reform Decree de 1975 et la « guerre d'indépendance économique »..	208
Le retour des hommes du sud et la recherche d'une réconciliation nationale ..	211
• La transition démocratique ou la rénovation contrainte et forcée du paysage politique ougandais	212
• La restauration des monarchies bantoues en 1993 ou le risque d'un retour des vieux démons	214
• La restauration des grands domaines royaux ou les prémices d'une redistribution des pouvoirs locaux dans le sud ougandais ?.....	217
CONCLUSION	221

Troisième partie :

FONDENT LA SECURITE FONCIERE INNOVATIONS FONCIERES ET INVESTISSEMENTS AGRICOLES ... 224
--

Chapitre I - LA PREMIERE TRANSITION A L'ECONOMIE DE MARCHÉ OU LE PASSAGE A LA MODERNITE.....	225
• La conversion des campagnes au libre-échange.....	227
• Le passage à la modernité.....	229
L'invention d'un capitalisme agraire africain	232
• La privatisation des terres au Buganda : la réforme <i>mailo</i>	232
• La Crown Land Ordinance de 1903.....	234
• L'introduction du cotonnier.....	236
• L'émergence de nouvelles puissances économiques et financières baganda ..	239
La révision des grandes orientations économiques et le développement d'une économie de grandes plantations	243
• Le début de la caféiculture.....	244
• Les premières grandes plantations européennes.....	246
• Immigration et salariat agricole	247
• La crise des années 1920 : la faillite de « l'économie modèle » et le passage à un capitalisme de substitution.....	249
Chapitre II - PROPRIETE FONCIERE ET INVESTISSEMENTS AGRICOLES SUR LES TERRES <i>MAILO</i>	250
Apparences et réalités des effets de la propriété privée sur le développement des campagnes	252
• Une interprétation inattendue de la notion de propriété	252
• Une propriété foncière « à l'africaine »	254
• Enregistrement au cadastre, ou la méfiance des planteurs envers l'Etat	256
• Propriété foncière et investissements agricoles	259

- L'apparition des contrats de location ou la superposition des droits sur la terre 331
- La création des titres papiers *ndagano* : une nouvelle instrumentation des rapports fonciers..... 333
- Multiplication et différenciation des marqueurs fonciers : *kilowa, lwanyi et musambia*..... 334

Intensification et diversification des systèmes de productions : les nouvelles formes d'accumulation 337

- L'extension des surfaces cultivées et la mise en culture des fonds de vallées..... 338
- Les territoires en réseaux au service de nouvelles stratégies d'accumulation des ressources foncières 344
- Le passage à une caféiculture sous agroforesterie 345
- L'association des cultures commerciales et vivrières et l'organisation du calendrier agricole 352
- Le transfert des revenus du café sur de nouvelles formes d'épargne..... 356

CONCLUSION 360

CONCLUSION GENERALE 363

Bibliographie.....	368
Table des cartes	384
Table des graphiques	385
Table des illustrations et des tableaux.....	386
Table des matières	388